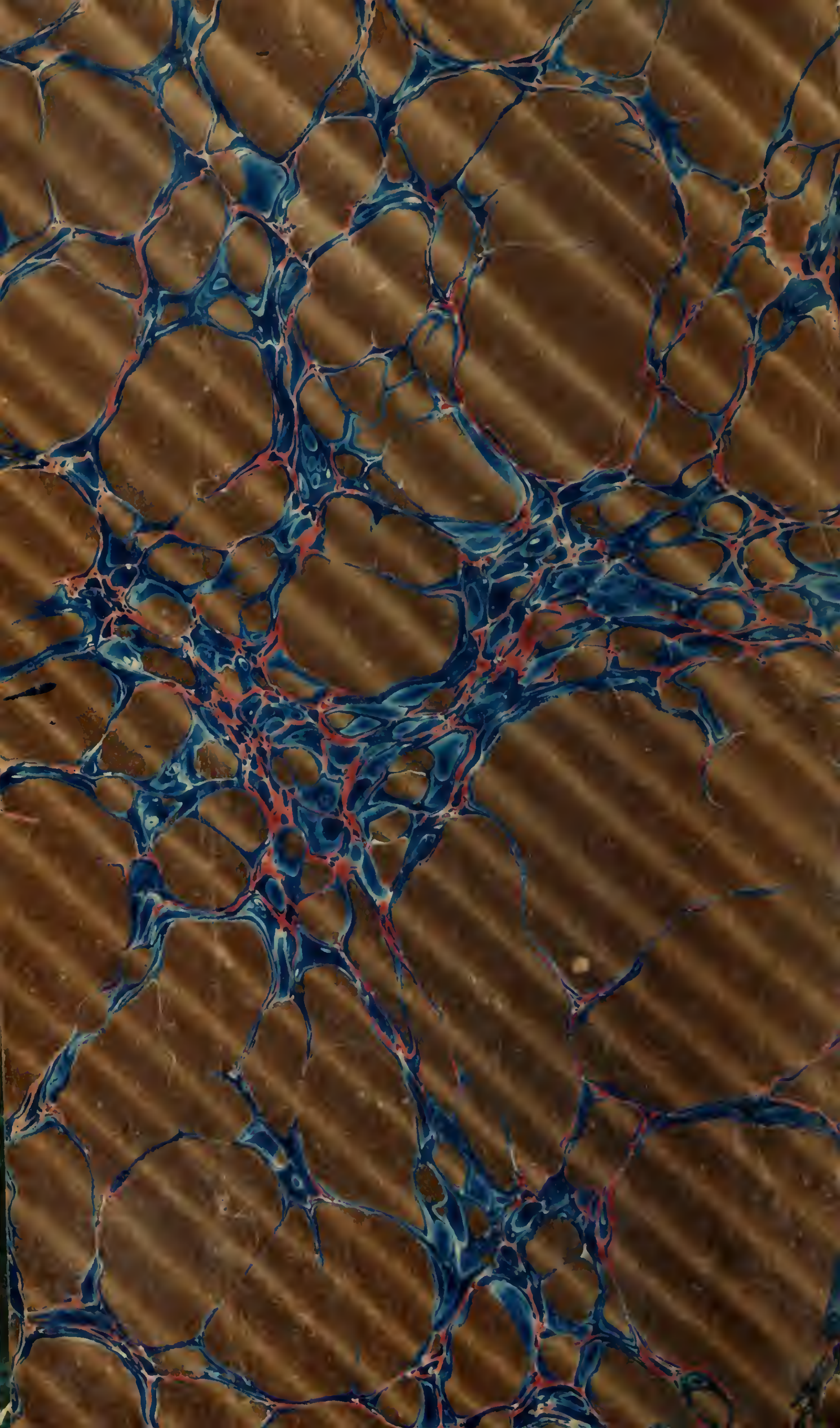
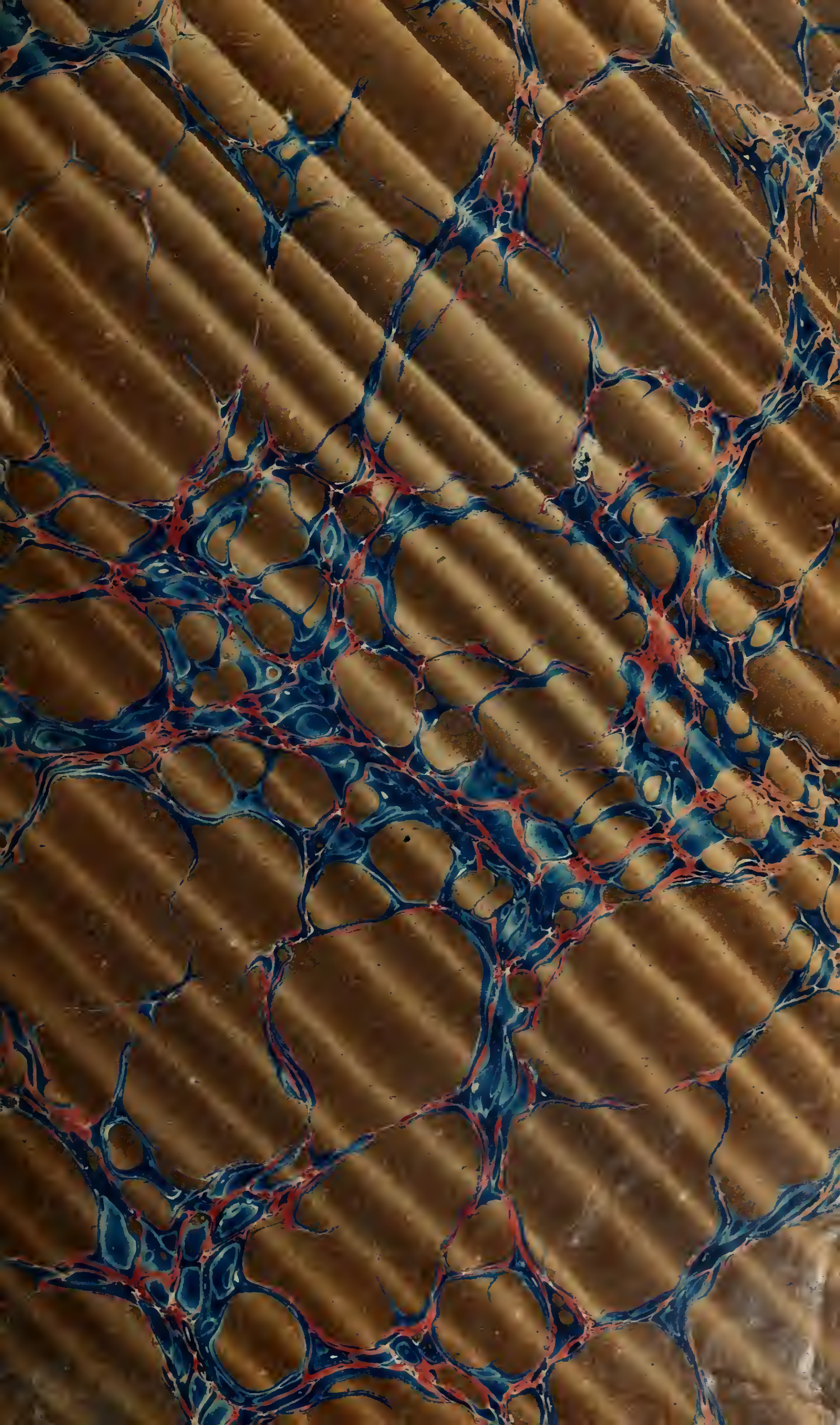
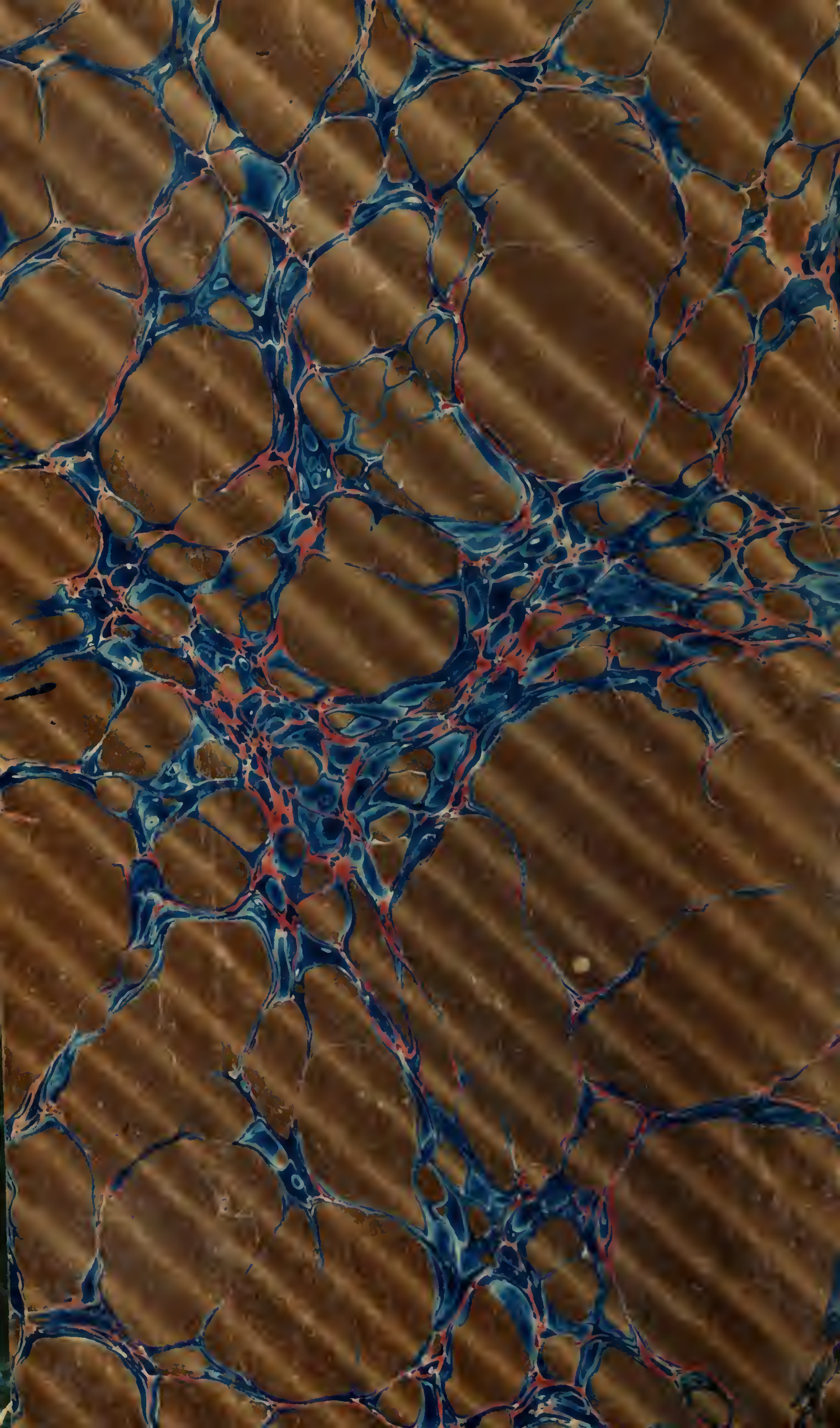
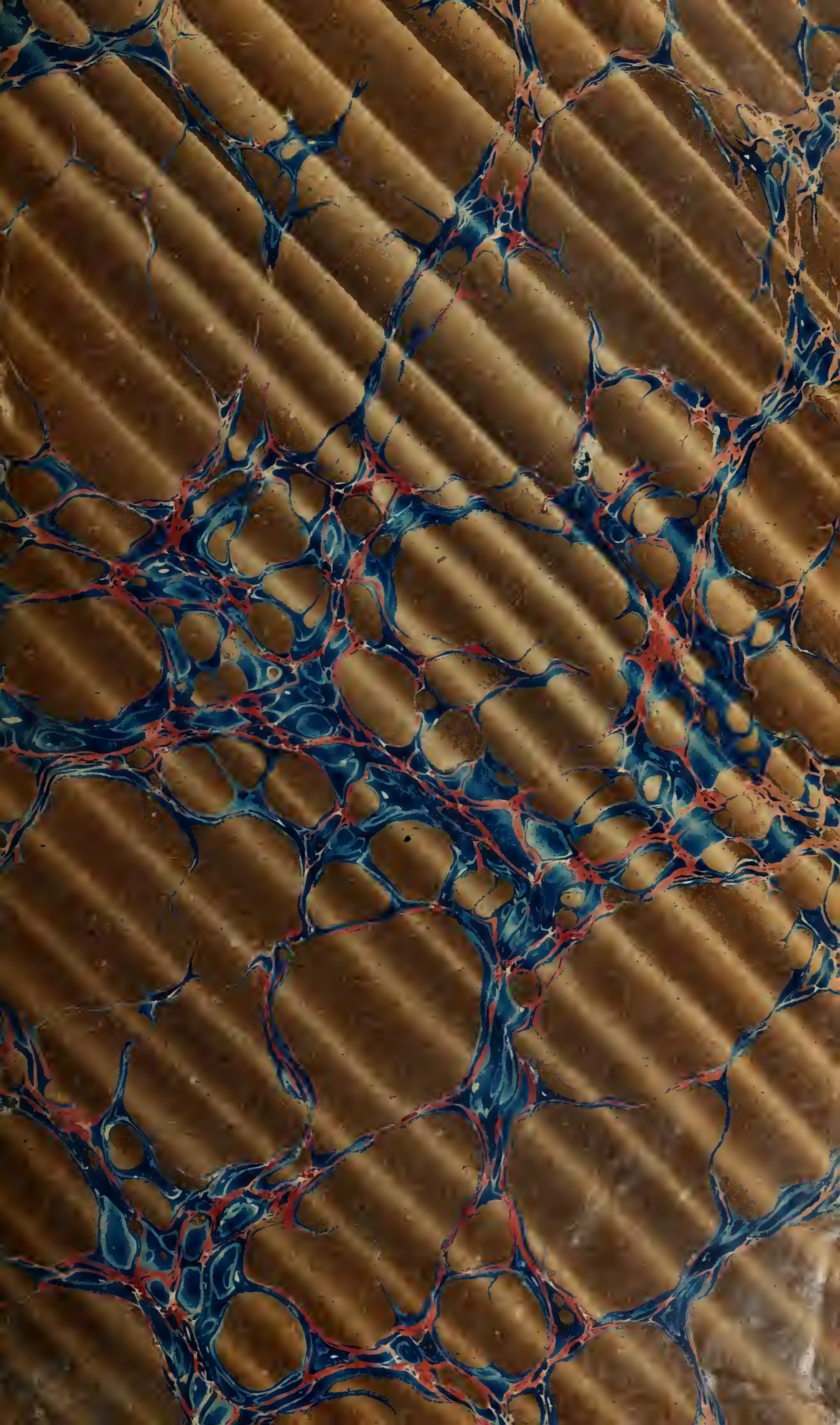










ANNALES
CATHOLIQUES

DEUXIÈME ANNÉE

X

JANVIER — AVRIL

1873

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

J. CHANTREL

RÉDACTEUR EN CHEF

DEUXIÈME ANNÉE — TOME III

JANVIER — AVRIL

1873



PARIS

13, RUE DE L'ABBAYE, 13.

PUTOIS-CRETTÉ, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.

2e Année. TOME III. Numéro 55.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

SOMMAIRE

LA SEMAINE

Sommaire. — Allocution pontificale du 23 décembre. — La voix du Pape. — Fureurs de la presse révolutionnaire. — Rupture diplomatique entre la Prusse et le Saint-Siége. — L'ambassade de France auprès du Saint-Siége : M. de Bourgoing et M. de Corcelles. — Souhaits des *Annales catholiques* à leurs lecteurs.

La grande voix de Pie IX s'est fait entendre encore une fois, et le monde entier en a été frappé; les catholiques, tous ceux qui aiment la justice, admirent et se sentent fortifiés; les persécuteurs, tous ceux qui commettent l'injustice s'étonnent et s'irritent. Ce vieillard, qui flétrit l'injustice partout où elle triomphe, qui maintient avec un indomptable courage les droits de Dieu, les droits de l'Église et de la conscience humaine, et qui ne craint pas de dire aux plus insolents triomphateurs : *Non licet*, ce vieillard est bien le plus glorieux représentant de l'humanité; il est Prêtre et il est Roi, et il est le Père commun, qui veille au salut de tous ses enfants, il est, en un mot, le Vicaire de Celui qui est venu en terre pour le salut de tous les hommes, le Vicaire de l'Homme-Dieu, du Dieu créateur, de l'Homme qui est à la fois le Fils de Dieu et l'Aîné de la race humaine.

On a beau faire : on a beau dépouiller le Pape de ses États, on ne peut le réduire à la condition d'un simple prêtre, même d'un

simple évêque, car il est plus que cela, et Celui qui a voulu qu'il fût plus que cela est Celui dont la volonté, bon gré mal gré, s'accomplit toujours sur la terre comme dans le ciel. Les hommes le sentent, même ceux qui luttent contre lui et qui conspirent sa ruine; ils sentent que là est la Pierre fondamentale de l'Eglise, pierre contre laquelle se brisent les puissances de l'enfer, pierre qui, détachée de la montagne, pulvérise les pieds d'argile de ces idoles d'un jour devant laquelle les foules se prosternent, mais dont les fidèles enfants de Dieu connaissent bien l'impuissance et la fragilité.

Dans sa mémorable Allocution du 23 décembre, Pie IX a passé le monde en revue : il y a vu le mal triomphant, mais il ne désespère pas. L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, qui ont particulièrement attiré son attention et mérité ses anathèmes, feront bien de méditer ces paroles tombées de si haut ; tout n'est pas perdu pour elles si elles savent les écouter ; sinon, elles peuvent s'attendre aux catastrophes qui suivent toujours les attentats dont l'Eglise est la victime : l'Espagne achèvera de s'enfoncer dans l'abîme, la Suisse perdra les libertés qui lui sont si chères, l'Italie s'effondrera dans l'anarchie, dans le sang et peut-être dans la servitude, et l'Allemagne verra l'œuvre de son unité compromise à jamais. Et tout cela, comme l'a dit Pie IX au général Kanzler, tout cela s'accomplira non par la force des armes de ceux qui sont restés fidèles à l'Église, mais par les mains mêmes de ces révolutionnaires, fils de Satan, qui croient pouvoir anéantir l'œuvre de Dieu. « La Révolu-« tion tombera d'elle-même, elle périra par le suicide, de ses pro-« pres mains, par ses propres armes; » voilà ce qu'a dit Pie IX, et ce qui se passe actuellement est la confirmation de ces paroles.

Il est inutile de dire que l'Allocution pontificale a été accueillie par les cris de rage et par les blasphèmes de la presse qui est au service des gouvernements persécuteurs. La presse italienne a montré, d'un coup, ce qu'on doit penser de la fameuse loi des garanties et des respects hypocrites qu'on prétendait témoigner à la Papauté; la presse officieuse de l'empire allemand n'a vu dans les paroles de Pie IX que des insolences et des injures, elle a été jusqu'à prétendre que l'insulte était plus grave que celle qui a provoqué la guerre entre la Prusse et la France, et qu'il n'y avait plus qu'un moyen de venger ces insultes, l'esclavage de l'Eglise. Le gouvernement allemand, d'accord avec cette attitude des journaux qu'il soudoie, a rompu diplomatiquement avec le Saint Siége ; Hérode ne veut plus entendre la voix de Jean-Baptiste, et il se montre tel qu'il est, c'est-à-dire l'ennemi déclaré du catholicisme et l'exécuteur des volontés de la franc-maçonnerie.

Quelle situation favorable pour la France, si nos hommes d'Etat savent la comprendre!

C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'heureuse terminaison d'un incident diplomatique qui affligeait tous les cœurs chrétiens et qui finissait bien malheureusement pour la France l'année 1872. On sait que nous avons dans les eaux de Civita-Vecchia un vaisseau, l'*Orénoque*, qui est à la disposition du Saint-Père. Tous les ans, l'équipage de l'*Orénoque* envoie au Saint-Père une députation pour le féliciter à l'occasion de la nouvelle année. Il paraît que, pour complaire au gouvernement italien, on avait ordonné au commandant de l'*Orénoque* de présenter également les vœux de nouvel an à Victor-Emmanuel. M. de Bourgoing, notre ambassadeur auprès du Saint-Siége, réclama; sa réclamation n'étant pas admise, il donna sa démission. Noble conduite qui lui a mérité les félicitations du Pape et l'estime de tous les honnêtes gens!

Mais on s'aperçut alors de la gravité de l'incident. L'équipage de l'*Orénoque* ne sera pas obligé d'envoyer une députation à Victor-Emmanuel, le *statu quo* sera maintenu, et, sans tarder, le gouvernement français a nommé, comme ambassadeur auprès du Saint-Siége, M. de Corcelles, dont les sentiments catholiques sont connus, et que Pie IX honore de son auguste amitié. M. de Corcelles n'a pas voulu accepter sans être sûr de l'assentiment du Souverain-Pontife; il est en ce moment à Rome, et l'on pense que tout s'arrangera. Ce sera un échec pour le gouvernement italien, et il restera à M. de Bourgoing l'honneur de lui avoir fait subir cet échec par la fermeté de son attitude et par sa noble décision. Les catholiques de France, que l'incident avait si fort inquiétés, se rassureront, et le vrai patriotisme se félicitera de l'issue d'un incident qui pouvait amener les plus graves difficultés et susciter une série d'événements fâcheux.

Cependant tout nous montre avec quelle vigilance les catholiques doivent se conduire, avec quelle ardeur ils doivent redoubler leurs prières dans ces temps troublés et incertains, où le moindre accident peut tout remettre en question et compromettre leurs plus chers intérêts. Prions donc, et, à Paris, que la neuvaine de sainte Geneviève soit la date d'un renouvellement religieux, qui serait en même temps celle d'une véritable régénération nationale. Tout annonce que cette neuvaine sera suivie avec ferveur. Que les hommes ne laissent pas aux femmes, en cette circonstance, le monopole des supplications et des actes de foi; il faut, et nous espérons que cela sera, il faut qu'à la clôture de la neuvaine, l'église de Sainte-Geneviève (le Panthéon) soit remplie d'hommes plus nombreux encore

que ceux qui se pressent à Notre-Dame pour la communion pascale, et que la sainte patronne de Paris et de la France reconnaisse les Parisiens et les Français à ce magnifique empressement.

Et maintenant, chers lecteurs, permettez-nous, pour nous conformer à l'usage de ces jours, de vous exprimer nos souhaits, en nous servant des paroles mêmes d'un vénérable prélat, le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, prédécesseur de celui qui occupe aujourd'hui si glorieusement le siége de Fénelon :

« Nous ne vous souhaiterons point les richesses, qui donnent encore plus de besoins qu'elles n'en peuvent satisfaire, — ni les honneurs, qui sont bien plus un fardeau qu'un ornement, — ni les plaisirs, qui n'ont rien de commun avec le bonheur; — mais une honnête médiocrité également éloignée de l'opulence qui enfle les cœurs, corrompt les âmes, et de la misère qui trop souvent les avilit et les déprave ; — ou plutôt nous ne vous souhaiterons d'autres richesses que celles de la grâce, d'autre gloire que celle qui vient de Dieu et qui retourne à sa source, d'autres plaisirs que ceux de la vertu, et les triomphes de cette fête éternelle dont jouit une bonne conscience.

« On dit communément qu'une année est bonne, si les opérations du commerce ont prospéré, si les spéculations de l'industrie ont été heureuses, si les moissons ont comblé les vœux du laboureur. Voilà, dit-on, une bonne année, dans notre langage humain et terrestre. Mais de même que Jésus-Christ ne donnait pas sa paix à ses disciples comme le monde la donne, nous ne vous souhaiterons pas non plus une bonne année comme le monde la souhaite. Une année bonne aux yeux de la foi est une année pleine devant Dieu par l'abondance des mérites, le saint usage du temps et l'exercice des bonnes œuvres. L'année sera donc assez bonne si les cœurs divisés se réconcilient, si la paix de Jésus-Christ règne dans vos maisons, si la piété des pères attire la bénédiction de Dieu sur les enfants, si le superflu du riche supplée à l'insuffisance du pauvre.

« Voilà la bonne année que nous vous souhaitons et que nous vous invitons à vous souhaiter les uns aux autres! Puisse-t-elle nous conduire à cette année bienheureuse où nous recueillerons dans la joie ce que nous aurons semé dans les larmes! »

J. Chantrel.

ALLOCUTION PONTIFICALE

DU 23 DÉCEMBRE 1872

Sanctissimi Domini nostri Pii divina providentia Papæ IX Allocutio habita die XXIII decembris MDCCCLXXII, ad S. R. E. cardinales in ædibus vaticanis.

VENERABILES FRATRES,

Justus et misericors Deus, cujus incrustabilia judicia et investigabiles viæ sunt, sinit adhuc, Apostolicam hanc Sedem totamque cum ipsa Ecclesiam ingemiscere divexatam diuturna sævaque insectatione. Non immutata sane est, sed prægravata quotidie magis conditio Nobis Vobisque facta, Venerabiles Fratres, ab occupatione Nostrarum provinciarum, et potissimum postquam ab annis jam plus duobus hæc alma urbs Nostra subtracta fuit paterno regimini Nostro Jugis autem experientia docuit, quam merito ab ipsis hujus insectationis exordiis, impiarum sectarum machinatione promotæ et ab earumdem alumnis rerum summa potitis patratæ ac provectæ, sæpe in Allocutionibus Litterisque Nostris Apostolicis asseruerimus aperte, non alia de causa suprema civilis Nostri principatus jura tanto nisu fuisse impetita, nisi ut ita via sterneretur ad abolendum, si fieri posset. spiritualem principatum. quo fulgent Petri Successores, delendamque catholicam Ecclesiam ipsumque Christi nomen in illa viventis et regnantis. Clarissime quidem id passim ostensum est ab infensis Subalpini Gubernii gestis ; sed in primis ab iniquis illis legibus, quibus vel Clerici ab altaribus divulsi suaque privati immunitate ad militiam vocati sunt, vel Episcopi proprio destituti fuerunt juventutis instituendæ munere suisque alicubi seminariis orbati : tamen lucidior adhuc ejusdem consilii demonstratio nunc Nobis exhibetur.

Allocution de notre très-saint-père le Pape Pie IX. adressée aux cardinaux de la sainte Eglise romaine, le 23 décembre 1872, dans le palais du Vatican (1).

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Le Dieu juste et plein de miséricorde, dont les jugements sont impénétrables et les voies insondables, continue de permettre que ce Siége apostolique et avec lui l'Eglise tout entière gémissent sous le coup des ravages d'une longue et cruelle persécution. Non-seulement rien n'est changé dans la situation qui nous est faite à Nous et à vous par l'occupation de Nos provinces, mais cette situation s'est aggravée tous les jours, surtout depuis que cette auguste ville de Rome a été, il y a déjà plus de deux ans, soustraite à Notre gouvernement paternel. Or, une expérience constante a prouvé combien, au commencement de cettte persécution soulevée par les manœuvres de sectes impies, continuée depuis et aggravée par leurs disciples devenus maîtres du pouvoir, Nous avions raison, lorsqu'à plusieurs reprises, soit dans Nos allocutions, soit dans Nos Lettres apostoliques, Nous affirmions hautement que l'ardeur avec laquelle on combattait les droits suprêmes de Notre souveraineté temporelle n'avait qu'un but : frayer le chemin pour abolir, si c'était possible. le pouvoir spirituel dont les successeurs de Pierre sont investis, et détruire, avec l'Eglise catholique, le nom même de Jésus-Christ, qui vit et règne en elle. La preuve en a été maintes fois et clairement fournie par les attentats du gouvernement subalpin, mais surtout par ces lois iniques au moyen desquelles, d'une part, les clercs ont été arrachés aux autels, dépouillés de leur immunité et soumis au service militaire, d'autre part les évêques ont été dépos-

(1) Traduction de *l'Univers*.

Et sane : in hac ipsa urbe exturbatis ob oculos Nostros, aut etiam violenter depulsis e propria sede compluribus Religiosis Familiis, bonisque Ecclesiæ gravissimo subjectis tributo, nutuique mancipatis civilis potestatis ; jam nunc Cœtui, ut aiunt, Legislativo proposita fuit lex illi non absimilis, quæ, non obstantibus Nostris denunciationibus et gravissimis condemnationibus, exequutioni in reliquis Italiæ partibus gradatim demandata, in hoc etiam Catholicæ fidei centro Religiosas Familias extinguere debeat, bonaque Ecclesiæ addicere fisco et publicæ objicere licitationi.

Porro lex istæc, si tamen legis nomine scitum honestare licet ipsi naturali, divino et sociali juri repugnans, multo iniquior et funestior Romæ et circumpositis obtingit provinciis. Profundius enim et acrius jura vulnerat et possessiones universalis Ecclesiæ, fonti ipsi insidiatur veri cultus socialis, quem Religiosæ familiæ immani labore parique constantia et magnanimitate non in regionibus tantum nostris promoverunt et perfecerunt, sed ad exteras quoque gentes et efferatas, posthabitis difficultatibus, molestiis, ærumnis ipsaque vita, attulerunt et porro afferunt ; ac demum proprius refragatur Apostolatus Nostri debito et juri. Siquidem deletis Religiosis Familiis aut exinanitis, cleroque sæculari ad inopiam redacto et militaris conscriptionis causa rarescente, non solum hic, ut alibi, desiderabuntur qui panem verbi populo frangant, qui fidelibus sacramenta ministrent, qui adolescentiam

sédés de la charge qui les établit instituteurs de la jeunesse, et en certains endroits ont même vu leurs séminaires enlevés de leurs mains.

Bien plus, Nous avons aujourd'hui une preuve encore plus éclatante de ces desseins pervers. Car, dans cette ville, sous nos yeux, après avoir troublé ou même violemment expulsé de leur propre habitation plusieurs congrégations religieuses, après avoir chargé les biens de l'Eglise d'impôts écrasants, et les avoir soumis au caprice de l'autorité civile, voici qu'on présente au Corps législatif, comme ils disent, une loi toute semblable à celle qui a été successivement appliquée dans les autres parties de l'Italie, nonobstant les déclarations que Nous avons faites, et les graves condamnations que Nous avons portées; et cela, de façon à amener l'extinction des congrégations religieuses dans ce centre de l'Eglise catholique, la confiscation des biens de l'Eglise, et leur mise aux enchères au profit du Trésor.

Or, une telle loi, si tant est que l'on puisse honnêtement donner ce nom à une entreprise que réprouvent également le droit naturel, le droit divin et le droit social, apparaît plus inique encore et plus funeste à Rome et aux provinces circonvoisines. En effet, elle blesse plus vivement et plus profondément le droit en s'attaquant aux possessions de l'Eglise universelle; elle cherche à tarir dans sa source la vraie civilisation, cette civilisation que les congrégations religieuses, au prix d'un labeur sans égal et avec une constance et une magnanimité sans exemple, ont non-seulement développée et perfectionnée dans nos contrées, mais qu'elles ont portée et qu'elles portent tous les jours aux nations étrangères et même parmi les sauvages, sans que ni difficultés, ni tracas, ni chagrins, ni même le péril de mort puissent les en détourner; enfin, cette loi viole plus spécialement encore les droits et les obligations de Notre apostolat, car le jour où les con-

grégations religieuses seront détruites ou presque anéanties, le jour où le clergé séculier sera réduit à rien par suite de la misère qu'on lui impose et de la conscription à laquelle on le soumet, non-seulement il manquera, ici comme ailleurs, de prêtres pour rompre aux fidèles le pain de la parole de Dieu, pour administrer les sacrements, pour instruire la jeunesse et la prémunir contre les embûches qu'on lui dresse journellement, mais le Pontife romain sera lui-même privé des secours dont il a si grand besoin, comme maître et pasteur universel, pour le gouvernement de toute l'Eglise; l'Eglise romaine, à son tour, sera dépouillée de ses biens assemblés ici et constitués dans ce centre d'unité plus encore par les largesses des catholiques du monde entier que par les donations de Nos prédécesseurs. Et ainsi, les ressources qui avaient été fondées pour l'usage et l'accroissement de l'Eglise universelle deviendront un trésor d'impiété aux mains de ses ennemis.

C'est pourquoi, aussitôt que Nous eûmes appris qu'un des ministres du gouvernement subalpin avait saisi le Corps législatif du projet qu'il avait dessein de lui soumettre à ce sujet, Nous en dénonçâmes le caractère monstrueux dans Notre lettre du 16 juin de la présente année adressée à Notre cardinal secrétaire d'Etat, et par cette lettre Nous lui mandâmes de faire connaître ce nouveau péril et les autres persécutions que Nous souffrons aux représentants des puissances près de ce Saint-Siége. Mais, puisque cette loi dont on Nous menaçait alors vient d'être présentée, la charge de Notre apostolat exige impérieusement que Nous renouvelions, devant vous et à la face de l'Eglise universelle, nos protestations antérieures, et c'est ce que Nous faisons ici.

En conséquence, au nom de Jésus-Christ, dont Nous sommes le représentant sur la terre, Nous chargeons de Notre exécration ce monstrueux attentat; en vertu de l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, et par

instituant et muniant adversus innumeras insidias ei quotidie structas: sed Romano quoque Pontifici subducentur auxilia quibus, uti universalis magister et pastor, ad totius Ecclesiæ regimen tantopere indiget : spoliatio vero Romanæ Ecclesiæ ea occupabit bona, quæ plusquam a nostratum donationibus, ab omnium catholicorum largitate congesta fuerunt et in hoc unitatis centro constituta; atque ita quæ Ecclesiæ universalis usui et incrementis fuerant addicta, in extraneorum lucrum impie convertentur.

Vix itaque didicimus, alterum e Subalpini Gubernii ministris significasse Legislativo Cœtui propositum ei subjiciendi legem hujusmodi, monstrosam ejus indolem illico prodidimus per epistolam die 16 Junii hujus anni datam ad Cardinalem Nostrum a Publicis Negotiis, ipsique mandavimus, ut novum hoc periculum Nobis impendens, sicuti cetera quæ patimur, nuntiaret Legatis apud hanc Sanctam Sedem exterorum Principum. Verum cum proposita jam fuerit comminata lex, exigit omnino munus Apostolatus Nostri, ut editas antea expostulationes coram Vobis, Venerabiles Fratres, et Ecclesia universa elata voce iteremus, uti reapse facimus.

Nefarium proinde hoc facinus in Jesu Christi nomine, cujus vice fungimur in terris, execrantes, auctoritate Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra illud damnamus una cum quolibet schemate legis, quæ sibi potestatem

arroget augendi, vexandi, minuendi, supprimendi Religiosas Familias Romæ et in circumpositis provinciis, ibique Ecclesiam privandi suis bonis, eaque addicendi fisco aut aliter erogandi. Irritum propterea pronunciamus jam nunc quidquid fieri velit contra jura et patrimonium Ecclesiæ; cassamque prorsus et nullam declaramus quamlibet prædatorum bonorum acquisitionem quocumque titulo factam, quorum alienationi Apostolica hæc Sedes numquam reclamare cessabit. Auctores autem et fautores hujus legis meminerint censurarum pœnarumque spiritualium, quas ipso facto incurrendas Apostolicæ Constitutiones jurium Ecclesiæ invasoribus infligunt; et animæ suæ, vinculis hisce spiritualibus obligatæ, miserti desinant thesaurizare sibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei.

Notre autorité, Nous condamnons ce projet, ainsi que toute proposition de loi par laquelle on s'arrogerait le pouvoir de tourmenter, de persécuter, d'amoindrir et de supprimer les congrégations religieuses à Rome et dans les provinces circonvoisines, ou d'y priver l'Eglise de ses biens, en les attribuant au fisc ou les affectant à tout autre usage. C'est pourquoi Nous déclarons nul dès à présent tout ce qui pourrait être fait contre les droits et le patrimoine de l'Eglise; Nous déclarons de même nulle et sans valeur toute acquisition, à quelque titre que ce soit, des biens ainsi volés, et que le Siége Apostolique ne cessera jamais de revendiquer. Quant aux auteurs et aux fauteurs de ces lois, qu'ils se souviennent des censures et des peines spirituelles que les constitutions apostoliques infligent *ipso facto* à tous les usurpateurs des droits de l'Eglise, et que, prenant pitié de leur âme chargée de ces chaînes spirituelles, ils cessent d'accumuler sur eux les trésors de la colère divine pour le jour où Dieu manifestera les décrets de sa justice irritée.

Verum acerrimus, quo perstringimur, dolor istas aliasque passim illatas Ecclesiæ injurias in Italia, non leviter exacerbatur præterea a sævis, quibus eadem obnoxia est alibi, persequutionibus; maxime vero in novo Germanico Imperio, ubi non occultis tantum machinationibus, sed aperta quoque vi illi funditus subvertendæ adlaboratur. Siquidem viri, qui non modo non profitentur sanctissimam religionem nostram, sed nec ipsam norunt, potestatem sibi vindicant præfiniendi dogmata et jura catholicæ Ecclesiæ. Et dum eam præfracte divexant, impudenter asserere non dubitant, nullum illi a se inferri detrimentum : imo calumniam ac irrisionem vitio vertere non verentur catholicorum ; scilicet, quod eorum Præsules et Clerus una cum fideli populo præferre renuant civilis Imperii leges et placita sanctissimis Dei et Ecclesiæ legibus, et a religioso officio suo descis-

Mais la douleur profonde dont Nous accablent ces iniquités et tant d'autres infligées partout à l'Eglise en Italie, se trouve encore aggravée par les cruelles persécutions dont elle est l'objet en d'autres pays, surtout dans le nouvel empire d'Allemagne, où, non-seulement par de sourdes manœuvres, mais par force ouverte, l'on travaille à la détruire de fond en comble. En effet, on voit là des hommes qui, bien loin de pratiquer notre sainte religion, ne la connaissent même pas, et qui, néanmoins, s'attribuent le pouvoir de fixer les dogmes et les droits de l'Eglise catholique. Bien plus, au moment même où ils la persécutent le plus durement, ils n'hésitent pas à proclamer impudemment qu'ils ne lui font aucun tort. Enfin, joignant à l'injustice la calomnie et la dérision, ils n'ont pas honte de rapporter aux catholiques la cause de cette persécution, parce que les évêques, le clergé et tout le peuple fidèle refusent de sacrifier aux lois

cere idcirco recusent. Utinam publicarum rerum moderatores diuturna docti experientia sibi tandem suadeant, ex eorum subditis neminem accuratius catholicis reddere Cæsari quæ sunt Cæsaris ideo præsertim, quod religiose reddere studeant quæ sunt Dei Deo.

Eamdem, quam Germanicum Imperium, viam iniisse videtur civilis auctoritas nonnullorum e pagis Helveticæ Fœderationis, sive decernendo de dogmatibus catholicæ fidei, sive favendo apostatis, sive exercitium intercipiendo Episcopalis auctoritatis. Genevensis vero tractus Gubernium, licet solemni pacto adstrictum ad custodiendam tuendamque in suo territorio religionem catholicam, postquam per præteritos annos aliquot edidit leges infensas auctoritati libertatique Ecclesiæ, recentius catholicas scholas suppressit, alias e religiosis familiis ejecit, alias docendi munere Instituti proprio privavit; nuperrime vero abolere contendit auctoritatem, quam pluribus jam abhinc annis ibi legitime exercet Venerabilis Frater Gaspar Episcopus Hebronensis, eumque spoliare parochialio suo beneficio; imo eo etiam progressum est, ut, publica excitatione proposita, cives illos invitaret et alliceret ad ecclesiasticum regimen schismatice subvertendum.

Non levia etiam Ecclesia patitur in catholica Hispania a Civili potestate. Siquidem didicimus, propositam nuper fuisse, et jam a Legislativo Cœtu ratam habitam legem de Cleri dote, qua non modo solemnia franguntur pacta conventa, sed omnis prorsus recti justique norma proculcatur. Quæ lex, cum spectet ad exasperandam inopiam servitutemque Cleri, et ad irritanda augendaque mala il-

et à l'arbitraire du gouvernement civil les saintes lois de Dieu et de son Eglise, et parce qu'ils refusent de trahir les devoirs que la religion leur impose. Plaise à Dieu, qu'instruits par une longue expérience, les pouvoirs publics apprennent enfin que, parmi leurs sujets, personne n'est plus soucieux que les catholiques de rendre à César ce qui est à César, précisément parce qu'ils s'étudient religieusement à rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

Après l'empire d'Allemagne, quelques cantons de la fédération helvétique semblent être entrés dans la même voie; là aussi, l'autorité civile se mêle de décider des dogmes de la foi catholique, favorise les apostats et interdit aux évêques l'exercice de leur autorité. C'est ainsi que le gouvernement de Genève, bien qu'un pacte solennel lui fît un devoir de garder et de protéger sur son territoire la religion catholique, non content d'avoir, dans les années précédentes, publié des lois contraires à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, vient de supprimer les écoles catholiques; puis il a chassé certaines congrégations religieuses et a ôté aux autres le droit d'enseigner, qui est la raison propre de leur institut; enfin, tout récemment, il a tenté d'abolir l'autorité légitime qu'exerce depuis plusieurs années dans ce canton notre vénérable F. Gaspard, évêque d'Hébron, et il l'a dépouillé de son bénéfice paroissial; bien plus, ce gouvernement en est arrivé à ce point que, par un appel public, il a invité et excité les citoyens à bouleverser, selon les idées schismatiques, la constitution de l'Eglise.

Dans la catholique Espagne les souffrances que le pouvoir civil inflige à l'Eglise ne sont pas moins graves. En effet, Nous avons appris que l'on a présenté récemment et que déjà le Corps législatif a voté une loi sur la dotation du clergé, par laquelle non-seulement on viole les pactes solennellement conclus, mais on foule aux pieds toutes règles de justice et de droit. Aussi, cette loi, qui a pour but d'aggraver la misère

du clergé, de l'asservir, d'accroître et de rendre plus aigus les maux dont le gouvernement, par une série d'actes déplorables, a accablé cet illustre pays au détriment de la foi et de la discipline ecclésiastique, cette loi, disons-Nous, a-t-elle soulevé les très-fermes et très-justes réclamations de Nos vénérables frères les évêques d'Espagne. Et Nous aussi, en ce moment, Nous élevons contre elle Nos solennelles protestations.

Il faudrait signaler des choses plus tristes encore à propos de cette petite, mais impudente poignée d'Arméniens schismatiques qui, particulièrement à Constantinople, s'efforcent par violence et à force de ruse et d'audace, d'opprimer le nombre bien plus considérable de ceux qui sont demeurés constants dans leur devoir et dans la foi. Sous le faux nom de catholiques, ils s'obstinent dans leur révolte contre Notre autorité suprême, et contre leur patriarche légitime, qu'ils sont venus à bout de faire expulser et qui a dû chercher un refuge près de Nous. Grâce à leur perfide astuce, ils ont su gagner les faveurs du pouvoir civil, de telle sorte que, malgré le zèle et le soin de Notre légat extraordinaire, envoyé à Constantinople pour traiter de ces affaires, malgré la lettre que Nous avons Nous-même écrite au Sérénissime empereur de Turquie, ils ont, par la force des armes, envahi et consacré à leur usage quelques-unes des églises catholiques, y ont tenu leur conciliabule et ont élu un patriarche schismatique; enfin, ils sont parvenus à priver les catholiques des immunités que les traités publics leur avaient assurés jusqu'à présent. Du reste, si ces rebelles continuent à mépriser nos justes remontrances, Nous serons bientôt contraint de traiter plus au long de ces vexations, que Nous avons signalées brièvement jusqu'ici.

Cependant, parmi tant de motifs de tristesse, Nous sommes heureux, Vénérables Frères, de pouvoir Nous consoler et Nous fortifier avec vous au spectacle de la constance admi-

lustri illi nationi illata per postremos hosce annos in perniciem fidei et ecclesiasticæ disciplinæ a deploranda actorum Gubernii serie : sicuti Venerabilium Fratrum in Hispaniis Episcoporum justissimas eorumque firmitate plane dignas querelas jam excitavit, sic nostras nunc poscit solemnes expostulationes.

Tristiora quoque commemoranda forent de exigua illa sed impudentissima schismaticorum Armeniorum manu, quæ Constantinopoli præsertim, per audaciam fraudis et violentiæ suæ opprimere nititur multo copiosiorem eorum numerum, qui constantes in officio et fide permanserunt. Ementito namque catholico nomine, perstant ipsi in perduellione sua adversus supremam Nostram auctoritatem ac legitimum suum Patriarcham, qui eorum artibus ejectus exul ad Nos confugere debuit. Versutia vero sua eam apud civilem potestatem inierunt gratiam, ut non obstantibus Legati Nostri extraordinarii illuc ad res componendas missi studio et officiis, ac etiam Litteris Nostris ad serenissimum Turcarum Imperatorem datis armorum adhibita vi, converterint in proprium usum aliquas e catholicorum Ecclesiis, coiverint in conciliabulum, sibique statuerint schismaticum Patriarcham; atque effecerint, ut catholici sua jam priventur immunitate, qua hactenus per publica pacta gavisi fuerunt. De perstrictis tamen hactenus Ecclesiæ vexationibus alias Nobis explicatius agendum erit fortasse, si æquissimæ Nostræ denunciationes contemni pergant.

Sed tot inter mœroris causas gaudemus, Venerabiles Fratres, recreari vos posse, sicuti et Nos erigimur, ab admirabili constantia et operositate catholici Episcopa-

tus commemoratarum regionum non minus quam ceterarum; quarum Antistites succincti lumbos in veritate et induti loricam justitiæ et huic Petri cathedræ devinctissimi nullis territi periculis, nullis ærumnis dejecti, sive sigillatim, sive conjunctim, voce, scripto, expostulationibus, pastoralibus litteris, Ecclesiæ. Sanctæ hujus Sedis, suaque sacra jura fortiter alacriterque propugnant una cum Clero et populo suo fideli; ac injustam vim cohibent, calumnias refellunt, insidias detegunt, frangunt impiorum audaciam; veritatis lucem omnibus ostendunt, confirmant honestos, compactæque unitatis robur opponunt hostium undique irrumpentium incursui, Nobisque tot Ecclesiæ malis afflictis jucundissimum solatium exhibent et potens auxilium. Quod certe validius etiam evadet, si vincula fidei et caritatis, quibus mentes jungantur et affectus, arctiora quotidie et contentiora fieri curentur. Ei porro rei assequendæ nemo peropportunum non censeat, ut qui Metropolitica auctoritate ecclesiasticis præsunt provinciis, cum Suffraganeis suis, meliori, qua per adjuncta temporum fieri possit, ratione consilia conferant, per quæ sententia obstringant et confirment, et ad difficile certamen contra impietatis ausus efficacius obeundum unanimi nisu se comparent.

rable et du vaillant labeur des évêques catholiques dans les pays que nous venons de citer et dans tous les autres. Partout, les prélats ayant ceint la vérité et s'étant couverts de la justice comme d'un bouclier, fermement attachés à cette chaire de Pierre, ne se laissent effrayer par aucun péril, ni rebuter par aucune épreuve. Séparément ou conjointement, par leur parole, par leurs écrits, par leurs pétitions, par leurs lettres pastorales, ils ne cessent, en union avec leur clergé et leur peuple fidèle, de combattre fermement et courageusement pour les droits sacrés de l'Eglise et du Saint-Siége; ils s'opposent aux injustes violences des impies, ils réfutent leurs calomnies, déjouent leurs piéges et brisent leur audace; à tous ils montrent la lumière de la vérité; ils affermissent les bons; de toutes parts ils font face. par la force compacte de leur union aux attaques pressantes de l'ennemi, et ils Nous apportent à Nous et à l'Eglise affligée de tant de maux, la consolation, la joie et un puissant secours. Nul doute que ces efforts seront encore plus efficaces, si l'on prend soin de resserrer chaque jour et de fortifier ces liens de la foi et de la charité qui unissent les esprits et les cœurs. Pour obtenir ce résultat, il n'est personne qui ne juge opportun que les métropolitains se concertent avec leurs suffragants, de la meilleure façon qu'il se pourra faire, selon les circonstances. et décident ensemble les moyens de s'unir et de se confirmer dans le même esprit et dans le même jugement, afin de se préparer plus efficacement par un effort unanime au difficile combat qu'ils ont à soutenir contre les assauts de l'impiété.

Visitavit profecto nos Dominus, Venerabiles Fratres, in gladio suo duro et grandi et forti; ascenditque fumus in ira ejus et ignis a facie ejus exarsit. Sed numquid in æternum projiciet Deus, aut non apponet ut complacitior sit adhuc? Absit : Non enim obliviscitur misereri Dominus, nec continet in ira misericordias suas; sed qui

Le Seigneur, Vénérables Frères, nous a visités dans sa colère et il nous a frappés de son glaive dur, grand et fort; la fumée monte au souffle de sa fureur et le feu a jailli de sa face. Mais s'exercera-t-il toujours contre nous et refusera-t-il de nous montrer un visage moins irrité? Loin de nous une telle pensée. Non, le Seigneur n'oublie pas d'avoir pi-

multus est ad ignoscendum, ac propitiatur invocantibus eum in veritate, effundet in nos divitias misericordiæ suæ. Divinam iram acceptabili hoc Dominici adventus tempore placare studeamus; Regique pacifico qui proxime venturus est, ut pacem annuntiet hominibus bonæ voluntatis, in novitate vitæ ambulantes humiliter occuramus. Justus et misericors Deus, cujus arcana dispositione nati sumus videre contritionem populi nostri et contritionem civitatis sanctæ, et sedere illic cum datur in manibus inimicorum, Ipse inclinet aurem suam et audiat; aperiat oculos suos et videat desolationem nostram et civitatem, super quam invocatum est nomen Ejus.

tié, et sa colère n'arrêtera pas toujours ses miséricordes; car il est inépuisable à pardonner et il se montre propice à ceux qui l'invoquent dans la vérité. C'est pourquoi il répandra sur nous les trésors de sa miséricorde. Appliquons-nous donc, en ce moment favorable de la venue du Seigneur, à apaiser sa colère divine. Revenant à une vie nouvelle, courons humblement au-devant du Roi pacifique qui doit bientôt venir pour annoncer la paix aux hommes de bonne volonté. Que le Dieu juste et plein de miséricorde qui a voulu, dans ses desseins secrets, Nous réserver pour voir l'affliction de Notre peuple et les malheurs de la Ville sainte, qui a voulu que Nous soyons à Rome quand elle est livrée aux mains de ses ennemis, que ce Dieu incline vers Nous son oreille et qu'il Nous entende. Qu'il ouvre les yeux et qu'il voie Notre désolation et la désolation de la ville sur laquelle Nous avons invoqué son saint nom.

PROVISION DES SIÉGES ÉPISCOPAUX.

Le 23 décembre 1872, en présence des cardinaux (1), Sa Sainteté, continuant de subvenir aux besoins des Eglises, a daigné faire les provisions ci-après :

L'Eglise métropolitaine d'Otrante, le R. P. Fr. Joseph Cajazzo, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, prêtre de Naples, déjà prieur, provincial, procureur et commissaire général de son ordre, actuellement recteur, à Naples, de l'archiconfrérie de Saint-Arcangèle à Bajano, et de l'Église de Sainte-Brigitte, associé participant à Naples et associé honoraire à Florence des colléges théologiques de ces universités respectives, examinateur du clergé à Naples et à Nola, réviseur des livres à Rome, consulteur de l'Index et docteur en sacrée théologie.

Les Eglises cathédrales unies de Civita Castellana, Orte et Gallese, pour le R. D. Dominique Mignanti, prêtre du diocèse de Corneto et Civita-Vecchia, archiprêtre curé dans l'église collégiale de Tolfa, vicaire forain, examinateur synodal et visiteur diocésain.

(1) Il faut remarquer que la réunion des cardinaux, le 23 décembre, n'est qu'improprement appelée *consistoire;* le Saint-Père n'a pas tenu de consistoire proprement dit depuis sa captivité.

Les Églises cathédrales unies d'Ascoli et Cérignole, pour R. P. Antonio Sena, prêtre du diocèse de Nusco, archiprêtre dans l'église collégiale de Montemarano, examinateur prosynodal et docteur en sacrée théologie.

L'Eglise cathédrale de Borgo San-Donnino, pour le R. D. Gaetano-Camillo Guindani, prêtre de Crémone, recteur et professeur de théologie dogmatique en ce séminaire, vicaire général de cette ville et de ce diocèse, examinateur prosynodal et docteur en sacrée théologie.

L'Eglise cathédrale d'Alexandrie de la Paille, pour le R. D. Gioconde Salvaj de Casale, prêtre du diocèse d'Albe, chanoine de cette cathédrale, vicaire général dudit diocèse d'Albe, et docteur en sacrée théologie et dans les deux droits.

L'Eglise cathédrale de Massa-Maritima, pour le R. P. Fr. Joseph, dans le monde Dominique-Jérôme Morteo, prêtre de Livourne, définiteur provincial de l'ordre des Capucins-Mineurs de Saint-François, gardien à Florence du monastère de Montughi, examinateur prosynodal et lecteur en sacrée théologie.

L'Eglise cathédrale de Saint-Hippolyte, pour Mgr Mathieu Bender, prêtre du diocèse de Saint-Hippolyte, camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, chanoine-curé de cette cathédrale, recteur et professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canon au séminaire de ce diocèce, examinateur prosynodal et docteur en sacrée théologie.

L'Eglise cathédrale d'Arménopolis (Armenienstadt) ou Szamos-Ujvar, du rite grec-ruthène uni, pour le R. P. Pavel, prêtre du diocèse de Szamos-Ujvar, curé de Szlatina, vicaire forain et archidiacre de Matamoros.

L'Eglise cathédrale d'Autun, pour le R. D. Léopold-René de Léséleuc de Kerouara prêtre du diocèse de Quimper en Cornouailles, chanoine de cette cathédrale, vicaire général du même diocèse, docteur en sacrée théologie et dans les deux droits.

L'Eglise cathédrale de Tournay, pour le R. P. Edmond-Hyacinthe-Théodore-Joseph Dumont, prêtre du diocèse de Tournay, ancien élève du collége belge à Rome, et à Louvain pro-recteur et professeur de théologie dogmatique du séminaire américain.

L'Eglise épiscopale de Lycopolis in partibus infidelium, pour Mgr Etienne Brebek de Ville, prêtre du diocèse de Weszprim, chapelain d'honneur *extra urbem* de Sa Sainteté, chanoine de cette cathédrale, directeur spirituel du petit séminaire, assesseur consistorial, examinateur prosynodal, nommé auxiliaire de Mgr Jean Ranolder, évêque de Weszprim.

Ont été promues par Brefs les Églises qui suivent :

L'Eglise cathédrale de Salford, pour R. D. Herbert Vaughan.

L'Eglise épiscopale d'Amyclée in partibus infidelium, pour Mgr Guillaume Weathers, prélat domestique de Sa Sainteté, recteur du

séminaire archidiocésain de Westminster, nommé auxiliaire de Mgr Henri-Edouard Manning, archevêque de Westminster.

L'Eglise épiscopale de Charadre in partibus infidelium, pour le R. D. Jean Léonard, nommé vicaire apostolique du district occidental du cap de Bonne-Espérance.

L'Eglise épiscopale de Dardanie in partibus infidelium, pour le R. D. Guillaume Bourdon, nommé vicaire apostolique de la Birmanie septentrionale.

L'instance du sacré Pallium a été faite pour l'église métropolitaine d'Otrante, et pour l'église cathédrale d'Autun, pourvue de ce privilége par saint Grégoire-le-Grand.

AU VATICAN.

Le 22 décembre, dans la matinée, les anciens employés des ministères de l'intérieur, du commerce et des finances se sont rendus au Vatican afin de présenter au Saint-Père, à l'approche de la Noël, l'expression de leurs souhaits de bonnes fêtes, selon l'usage romain. Son Em. le cardinal Berardi, Mgr Negroni et M. l'avocat Tongiorgi, anciens chefs des ministères susmentionnés, étaient à la tête de leurs employés. L'immense salle ducale regorgeait de plusieurs milliers de personnes; aussi les acclamations qui ont salué Sa Sainteté à son entrée dans la salle ont-elles retenti longtemps : Vive Pie IX, notre Père et notre Souverain ! s'écriait-on de toutes parts. C'était comme un sublime témoignage de dévouement que les fidèles employés de Pie IX apportaient aux pieds de l'auguste Prisonnier. Cependant le Saint-Père ayant pris place sur son trône, M. l'avocat Tongiorgi a lu au nom de tous une adresse dans laquelle il a rappelé dans d'émouvantes paroles les bienfaits dont le Souverain-Pontife n'a cessé de combler ses employés demeurés fidèles. Les mouvements d'assentiment plusieurs fois répétés par l'assistance prouvaient bien que l'orateur était l'interprète des sentiments d'admiration et de reconnaissance qui animaient tous les cœurs.

Le Saint-Père, visiblement ému en présence de ce magnifique témoignage de fidélité et de dévouement de la part de ses employés, a répondu en ces termes :

« Bien qu'on ne puisse moins faire que de puiser de grandes consolations dans les paroles que je viens d'entendre et dans les événements auxquels on vient de faire allusion, nous ne pouvons pas néanmoins nous cacher la situation difficile où la société se trouve placée en ce moment. Dieu voit tant de belles œuvres et cependant il semble encore courroucé contre nous.

« On pourrait dire que de même que le Tout-Puissant se sert de

toutes les créatures, même des animaux, pour punir les péchés des hommes, il veut se servir à cette époque (heureuse si on considère tout ce que vous venez de dire, très-malheureuse si on examine les actions et les projets des impies) on pourrait dire, je le répète, qu'il a ordonné à certains éléments de se déchaîner contre l'homme pour le châtier et lui donner de tels signes de sa puissance, qu'ils viennent le rappeler, s'il est possible, à l'exercice de ses devoirs.

« Je dis et je le dis publiquement, que l'on peut rappeler à l'heure où nous sommes ceci : *ignis*, *grando*, *nix*, *glacies*, *spiritus procellarum*, toutes ces créatures sans raison écoutent la voix de Dieu : *audiunt verbum Domini*.

« On ne saurait nier que depuis le 20 septembre *fatal* (et cette appellation de *fatal* convient véritablement à cette date) les éléments ont obéi à la main de Dieu, et qu'il s'en est servi non plus comme un tendre père, mais comme un juge sévère. Des villes dévorées par les flammes en Amérique, des ouragans sur toute la face de la terre, le feu qui sort des volcans, et celui que les impies allument dans leurs desseins perfides de destruction : tous ces fléaux détruisent les villes et dévorent les produits de la terre.

« Oui, Dieu se montre irrité partout. Les ouragans dévastaient naguère la Sicile; nous les avons vus parcourir les côtes d'Allemagne, et tout ne semble pas encore fini en ce moment même. Il n'y a pas longtemps ces mêmes instruments des justices de Dieu se montraient en France, en Angleterre, partout. Le Tout-Puissant par ces fléaux semble dire aux hommes d'État : « Rappelez-vous que je vous défends de conduire la société dans les principes où vous voulez l'entraîner; rappelez vous que si ces éléments obéissent à ma voix, vous avez un devoir bien plus grand encore de l'écouter et de lui prêter obéissance.

« Nous voici à la fête de la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et Dieu lui même se plaint par la voix d'un prophète en ces termes : *cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe domini sui.* Ces juifs qui écrivent des blasphèmes et des turpitudes dans les journaux ne connaissent pas Dieu; ces bœufs qui se croient forts, parce qu'ils portent les cornes, symboles de la force, ne connaissent pas Dieu. Non! ils ne le connaissent point. Mais il viendra le jour, le très-redoutable jour des vengeances divines, et alors ils devront bien rendre compte des iniquités qu'ils ont accomplies en ces dernières années.

« Pour ce qui nous regarde nous-mêmes, que devons-nous dire, mes enfants? Nous devons dire qu'il est nécessaire de plier la tête et nous soumettre de cœur et d'esprit à la volonté de Dieu. Bénissons

toujours son nom lors même qu'il n'écoute pas toutes nos prières. Et savez-vous pourquoi il ne les écoute pas? Saint Augustin nous l'apprend : *Omnis malus aut ideo vivit, ut corrigatur; aut ideo vivit ut per illum bonus exerceatur.* Puisque les méchants ne veulent point se corriger, Dieu veut que les bons s'exercent dans la vertu pour mériter des faveurs plus grandes, des grâces plus signalées. Et qui est-ce qui pourra se dire sans péché? Qui est-ce qui n'aura pas quelque dette envers la justice divine? Voilà donc le cas des *boni exercentur;* il faut qu'ils puissent laver leurs souillures pour pouvoir paraître devant Dieu.

« En attendant, les prières continuent; les pèlerinages se multiplient; nous avons le spectacle de la fermeté des ecclésiastiques qui soutiennent les attaques de l'ennemi; nous avons le grand spectacle de l'union et de l'intrépidité de l'Episcopat, si glorieux dans l'accomplissement de tous ses devoirs. La miséricorde de Dieu ne peut nous faire défaut.

(*La suite au prochain numéro.*)

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraison de 32 pages in-8, depuis le 1er samedi de janvier* 1872. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois, et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous, au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

Tout ce qui concerne l'Administration doit être envoyé *franco* à la même adresse, et ce qui concerne la Rédaction, à **M. Chantrel**, rédacteur en chef.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

	Six mois.	Un an.
France et Algérie	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine	»	20

Le Gérant : Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE

Paris, 9 janvier 1873.

L'immense concours qui se fait au tombeau de Sainte-Geneviève déconcerte la libre-pensée et la presse révolutionnaire. C'est à Paris même, au centre du quartier latin, dans le quartier des Lycées et des établissements scientifiques, que la foule, et ce n'est pas seulement la foule populaire, se presse autour du tombeau de la sainte bergère de Nanterre, et qu'elle la prie de sauver la France et de délivrer le Saint-Père. C'est à n'en pas croire ses yeux, et à s'imaginer qu'on se trouve transporté en plein moyen-âge.

Et ce qui n'étonne pas moins ces pauvres penseurs qui ne voyaient dans les pèlerinages de la Salette, de Lourdes et de Saint-Anne d'Auray que des manifestations politiques, c'est que tout se passe dans l'ordre le plus parfait, c'est qu'il ne se produit pas d'autres manifestations que celles de la foi, de la prière et de nombreuses communions, c'est que les prédicateurs qui s'adressent à cette foule pressée et tranquille ne parlent pas politique, et ne disent (un journal rouge l'a naïvement fait remarquer), et ne disent que des choses fort sensées, très-chrétiennes et très-patriotiques.

Paris et ses environs ne sont donc pas tout entiers à la révolution et à l'incrédulité; s'il y a des masses communardes, impies, corrompues, il y a aussi des masses amies de l'ordre et de la religion, des

masses religieuses et pieuses, qui ont conservé la foi des aïeux, et qui croient que c'est Dieu seul qui peut nous sauver et nous relever.

Cela devrait consoler ces incrédules qui veulent, avant tout, jouir et vivre matériellement heureux, car ces jouissances auxquelles ils aspirent, ce bonheur que seul ils comprennent, ce n'est pas au milieu de masses impies et devenues féroces qu'ils pourraient les trouver. Mais l'impiété et la corruption voient des reproches et des menaces dans tout ce qui n'est pas avec elles, et voilà pourquoi le pèlerinage à Sainte-Geneviève, qui leur fait peur, les irrite aussi. Ils ont peur que l'esprit religieux ne reprenne le dessus, et que le triomphe du bien ne leur enlève cette licence du mal qu'ils appellent liberté; la liberté des gens de bien leur paraît une menace pour la leur, et ils sont furieux contre ces hommes qui ne leur disent rien, qui s'agenouillent pieusement devant les reliques d'une humble fille du peuple, qui se rendent par milliers (ils étaient deux mille hommes dimanche dernier au Panthéon) à la Table sainte, et qui, priant pour tous, même pour ceux qui les détestent, n'ont dans le cœur d'autres sentiments que l'amour de Dieu, l'amour de leurs frères, l'amour de la patrie, l'amour de l'Eglise et le désir de faire le plus de bien possible autour d'eux.

La peur des méchants doit nous rassurer, leurs colères ne peuvent nous effrayer ; il n'y a là que des motifs d'espérance et des raisons pressantes de redoubler de supplications et de bonnes œuvres.

Les paroles qui nous viennent de Rome nous invitent aussi à la prière et à la confiance. On trouvera plus loin les magnifiques allocutions adressées par le Pape, dans ces derniers jours, aux nombreux fidèles qui sont venus lui témoigner leur dévouement et leur fidélité à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An. Toutes ces paroles tombées de si haut, méritent d'être recueillies avec soin et méditées : nous regrettons que notre mode de publicité et l'espace dont nous disposons ne nous permettent pas de les mettre sous les yeux de nos lecteurs aussitôt qu'elles nous arrivent ; mais ce sont des paroles qui ne perdent rien de leur importance par le temps, et, plus tard, nous sommes certains qu'on sera heureux de les retrouver dans ces *Annales catholiques*, que nous nous efforçons de rendre chaque jour plus dignes de leur titre.

Parmi les allocutions du Saint-Père, il en est une qui a eu le privilége d'attirer particulièrement les injures de la presse révolutionnaire; c'est celle que Pie IX a adressée à la noblesse romaine,

et dans laquelle il a dit tous les services que la noblesse est appelée à rendre à la société, à l'Eglise et aux trônes. Un résumé télégraphique peu fidèle avait pu faire croire un moment que Pie IX estimait peu le peuple, et n'avait de bonnes paroles que pour l'aristocratie; le texte complet a montré que Pie IX aime le peuple, mais que pour lui, la plèbe, c'est-à-dire le peuple corrompu et révolutionnaire, n'est pas le vrai peuple; il a montré que le Pape, en exaltant la dignité de la noblesse, ne craignait pas de lui indiquer ses devoirs, et que ce n'était même que dans l'accomplissement de ses devoirs que l'aristocratie est véritablement noble et utile à la société. Enfin, pour dernière réfutation de ces calomnies dont le discours de Pie IX était l'objet, ne suffit-il pas de rappeler que, le même jour, Pie IX faisait lire devant lui un décret qui est une nouvelle glorification du bienheureux Benoît-Joseph Labre, ce mendiant que l'Église met sur ses autels et propose à la vénération des hommes; ce qui prouve bien que, pour elle, la vraie noblesse est surtout dans la pratique de la vertu. Il en est bien autrement de ces démocrates qui n'ont jamais que le mot de peuple à la bouche, et qui vivent dans l'opulence et l'abondance, sans se priver de rien pour soulager ces *frères et amis*, dont ils se servent comme d'instruments pour se grandir eux-mêmes.

Nous nous réjouissions il y a huit jours de l'heureuse issue de l'incident qui a amené la démission de M. de Bourgoing. Nous devons dire aujourd'hui qu'il n'est pas encore absolument sûr que M. de Corcelles remplace le noble démissionnaire, qui a su si bien comprendre son devoir et déjouer de perfides manœuvres. Nous n'insisterons pas; mais ceux dont dépend la solution de cet incident ne peuvent ignorer la douleur profonde dont ils pénètreraient tous les bons catholiques et tous les vrais amis de leur pays, si la solution n'était point telle que tous les honnêtes gens la désirent, et ils savent assez l'histoire pour comprendre que les amertumes des catholiques et des honnêtes gens n'ont jamais porté bonheur à personne.

On croyait, il y a huit jours, à une rupture diplomatique entre le Saint-Siége et le gouvernement suisse; cette nouvelle n'est pas encore confirmée, mais il est bien à craindre qu'elle devienne vraie dans un prochain délai.

Quant à la rupture avec le gouvernement allemand, elle n'est pas douteuse. Le chargé d'affaires entretenu auprès du Saint-Père par la Prusse a quitté Rome sans même prendre congé. Pie IX, en

se plaignant de la persécution que subit l'Église en Allemagne, et en déclarant que, partout, ce sont ceux qui savent le mieux rendre à Dieu ce qui est à Dieu qui sont les plus fidèles sujets de César, a insulté et outragé l'empereur d'Allemagne. C'est ainsi qu'on juge les choses dans ce pays étonné et enivré de ses victoires inespérées ; puisse cela être l'esprit de vertige et d'erreur qui annonce le châtiment des iniquités et des violences!

J. Chantrel.

AU VATICAN.

Nous continuons aujourd'hui la reproduction des admirables discours prononcés par le Saint-Père à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an. Nous n'avons pu rapporter, dans notre dernier numéro (pages 14, 15 et 16), qu'une partie de la réponse de Pie IX à M. l'avocat Tongiorgi, qui venait de lire une Adresse au nom des anciens employés des ministères de l'intérieur, du commerce et des finances. Après avoir indiqué les motifs d'espérance qu'il puisait dans la continuation des prières, dans la multiplication des pèlerinages et dans la fermeté du clergé et de l'épiscopat, le Pape a continué ainsi :

« Prions-le donc pour que ce spectacle de fermeté se soutienne toujours ! Prions-le pour que nous-mêmes soyons toujours dignes de sa miséricorde. Demandons-lui la grâce de mettre un frein à notre langue afin de ne pas nous répandre en lamentations, et celle de nous rappeler toujours nos dettes envers la justice divine.

« Je vous bénis donc afin que vous puissiez obtenir de Dieu une prompte délivrance des maux dont nous sommes entourés. Puissent le bœuf et l'âne reconnaître bientôt le Dieu puissant des armées! Prions que le moment arrive bientôt où Dieu mette la main à tous les expédients qui sont en son pouvoir pour calmer la tempête et rétablir la tranquilité, l'ordre et la paix dans le monde entier, car on peut bien dire que toute la terre est en proie à l'esprit du désordre et qu'il y a partout nécessité de la main de Dieu ; celle des hommes ne suffit plus à nous rendre la paix.

« J'élève donc ma main au ciel et je vous bénis, ô mes enfants ! Je vous bénis, les larmes aux yeux. Puisse Dieu en voyant les larmes sur les yeux de son Vicaire donner à ma bénédiction la même vigueur que si elle venait de son bras puissant! Puisse-t-il avoir pitié de nous et mettre un terme à tant de turpitudes, de malheurs et de désordres. Je vous bénis dans vos familles, afin qu'unis dans vos foyers vous puissiez vous unir à mes prières pour que Dieu accélère l'heure des miséricordes. Je vous bénis afin que

vous soyez toujours fermes et constants (quels que soient les événements futurs) dans votre foi et dans l'obéissance au Saint-Siége. Je vous bénis pour l'heure de votre mort, afin que vous soyez dignes d'aller bénir Dieu dans tous les siècles. »

Le 23 décembre, Allocution aux cardinaux et préconisation des évêques.

A l'issue de la préconisation des évêques, dit un correspondant de l'*Univers*, ceux de ces évêques présents à Rome se sont rendus dans la salle du Trône, où le Pape leur a, selon l'usage, imposé le rochet, et s'est plu à leur donner des conseils apostoliques, affirmant que Dieu soutiendrait leurs forces et les protégerait en ces temps malheureux dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Cette formalité remplie, les cardinaux sont entrés et le cardinal Patrizi, leur doyen, a prononcé d'une voix émue et entrecoupée par la faiblesse, les félicitations du Sacré-Collége à l'occasion des fêtes de Noël.

Le Saint-Père, infatigable, a répondu par un autre discours dans lequel il s'est uni de cœur aux sentiments exprimés par le cardinal-doyen. Il a dit que, placés comme des sentinelles sur les murs de la Jérusalem mystique, pour préserver la Ville des assauts des ennemis, ils voyaient mieux que personne de quels périls l'Eglise était environnée; qu'à Rome, l'usurpation scélérate s'efforçait chaque jour davantage de tourmenter les fidèles et le clergé et de corrompre la jeunesse; que des malheurs redoutables sévissaient en Allemagne, en Suisse, en Espagne, mais que tous les impies avaient Rome surtout en vue.

« Comme David pendant l'usurpation de l'inique Absalon, a-t-il ajouté, j'élève ma prière vers Dieu, en répétant les paroles de ces psaumes de pénitence que le roi-prophète a écrits sans doute au temps de son exil : *In te*, *Domine*, *speravi*, *et salvum me facies*. Nous savons tous la fin misérable d'Absalon et comment les Pères interprètent les trois coups de lance qui lui traversèrent le cœur, pour exprimer la douleur du passé, les angoisses du présent et l'épouvante de l'avenir. Nous ne désirons de mal à personne, mais nous voyons bien dans la fin du fils rebelle la figure de celle que feraient les criminels s'ils mouraient sans repentir. En attendant, notre devoir est de supporter patiemment ces calamités âpres parce qu'elles exercent la vertu des justes, lavent les fautes dont le plus innocent des apôtres déclarait que personne n'était exempt.

« Nous prierons avec ferveur ponr nos persécuteurs eux-mêmes afin que le Seigneur change leur âme et découvre à leurs yeux l'abîme vers lequel ils marchent à grands pas.

« Que le Seigneur miséricordieux exauce nos prières et donne

à l'Eglise et à nous-mêmes de meilleurs jours en nous rendant comme à David notre Jérusalem. Et qu'il nous accorde sa sainte bénédiction, que de tout mon cœur j'appelle sur vous. »

Le 24 décembre, le Saint-Père a reçu en audience privée les élèves du collége américain du Nord. Un ecclésiastique qui accompagnait les jeunes séminaristes lui a offert, au nom de Mgr Williams, évêque de Boston, la somme de 28,000 fr. recueillie à titre de Denier de Saint-Pierre, parmi les fidèles de ce diocèse.

Le même jour, Sa Sainteté a reçu dans la salle du consistoire les souhaits de bonne année et de bonne fête d'un nombre considérable de familles étrangères. Après avoir fait le tour de la salle, permettant aux visiteurs de lui baiser l'anneau pastoral, le Saint-Père a adressé à tous de touchantes paroles, en français, relatives à *la fête* de la Nativité du Sauveur.

Le 26 au matin, le corps des gardes-nobles a été reçu dans la salle du Trône, où il a exprimé au Saint-Père, dans une touchante adresse, ses sentiments de dévouement inviolable et ses bons souhaits.

Le général Kanzler, ministre des armes, s'est exprimé ainsi :

« Très-Saint Père,

« Cette année encore, Dieu nous accorde l'honneur et la consolation de nous réunir en bon nombre autour du trône pontifical pour présenter à Votre Béatitude les souhaits respectueux et fervents de félicité, ainsi que les protestations d'une gratitude et d'une fidélité qu'aucune circonstance ne saurait affaiblir.

« Nos frères d'armes, épars à cette heure en des pays lointains, s'associent à nous par leurs adresses.

« Saint-Père, la situation politique n'a fait qu'empirer depuis le 20 septembre, et du même pas s'avance contre l'Eglise catholique la persécution de nos modernes tyranneaux, lesquels, sous le masque du libéralisme, imitent les anciens païens en ce qu'ils avaient de moins imitable. Et comme si ce n'était point assez, le spectre sombre et menaçant de la question sociale se montre devant nous.

« L'Eglise, avec ses préceptes d'amour et de charité envers le prochain, peut, si on l'écoute, adoucir les souffrances des classes ouvrières et pauvres sans blesser les droits des classes élevées. Que si la génération actuelle, cependant, devait, en punition de ses fautes et de ses erreurs, subir le désastre de la guerre sociale, ce serait l'Eglise, l'Eglise seule, qui pourrait reconstituer la société sur des bases solides et durables.

« Quoi d'étonnant donc que les fidèles contemplent avec anxiété,

en même temps qu'avec confiance, admiration et amour, l'auguste et courageux Pontife qui, bien que combattu ou abandonné par les puissances de la terre, défend la religion, la justice et le droit foulés aux pieds?

« Quoi d'étonnant que les catholiques, pères de famille, aient envoyé à Votre Sainteté, avec leur obole, leurs enfants appelés *mercenaires* par des gens incapables d'élever leur cœur et leur intelligence au-dessus du niveau des intérêts matériels?

« Quoi d'étonnant enfin que les meilleurs d'entre les nobles et les citoyens romains se soient présentés en volontaires dans les moments du péril (non pas comme des *volontaires forcés*), pour défendre le Saint-Siége, et qu'ils attendent à cette heure avec la grande majorité de vos sujets le jour où Votre Béatitude reprendra tous ses droits?

« Et qui ne comprend la joie que nous éprouvons en venant aujourd'hui devant notre aimé Père et Roi, avec la conscience d'avoir rempli notre devoir?

« Que Votre Sainteté daigne donc mettre le comble à cette joie en accueillant nos vœux et en nous bénissant, ainsi que nos compagnons d'armes absents. »

Le Saint-Père a répondu en ces termes:

« Ce que vous venez de me dire est très-bien. Il est très-vrai que la situation de la société, loin de s'améliorer, semble aller de jour en jour, perdant toute notion du bien, pour s'abandonner aux séductions du mal. Que cette situation nous ait éloignés du bien et rapprochés du mal, cette occasion même qui vous conduit en ma présence le prouve. Vous, militaires fidèles à l'honneur, fermes dans l'accomplissement de vos devoirs, dévoués au Saint-Siége, vous pouvez encore vous présenter à moi, mais à la condition que vous soyez sans armes. C'est là une preuve bien éloquente des tristes temps où nous vivons.

« Oh! pourquoi ne m'est-il pas donné d'obéir à cette voix de Dieu qui disait, il y a bien des siècles déjà, à tout un peuple: Transformez les bêches, les socs et les charrues; transformez tous les instruments des champs en lances, en épées, en instruments de guerre, car les ennemis approchent, et il y a nécessité de beaucoup d'armes et de grand nombre de guerriers.

« Oh! si le Dieu que nous adorons et bénissons voulait répéter à vous-mêmes ces exhortations! Mais il se tait, et Moi, son Vicaire, je ne puis que me conformer à sa volonté et imiter son silence; je dois même ajouter que je n'oserais jamais autoriser des armements

et accroître le nombre des soldats; comme Vicaire du Dieu de paix, de ce Dieu qui est venu sur la terre pour nous l'apporter, je dois soutenir tous les droits de la paix, qui est le plus beau don que le Ciel puisse faire aux hommes.

« Néanmoins l'ennemi est là, il nous entoure de tous côtés. La Révolution qui nous menace, il faut bien la combattre: c'est notre devoir. Si vous n'avez point d'armes, comment pourrez-vous vaincre cette Révolution, ennemie de la société et de l'ordre, qui bouleverse tout l'univers? Je suis persuadé qu'elle tombera d'elle-même, qu'elle périra par le suicide; oui, elle périra de ses propres mains et par ses propres mains et par ses propres armes. Elle tombera, elle tombera vaincue, et Dieu veuille qu'elle soit ensevelie à tout jamais !

« Deux réminiscences des saintes Ecritures m'ont donné cette conviction, et je veux les rappeler ici. Ecoutez, mes enfants. Un jeune homme à peine sorti de l'adolescence se présente devant un géant formidable, redouté de toute l'armée d'Israël, et il dit à ses frères d'armes: Puisque personne n'a le courage de combattre contre ce Goliath qui jette la terreur parmi nous, me voici prêt à l'attaquer moi-même. En effet, encouragé par ses frères d'armes et par Dieu, il se présente au terrible ennemi et lui donne le coup qui l'étend mort à ses pieds. Mais comment David a-t-il coupé la tête à Goliath? Avec la même épée que le monstre portait à sa ceinture: il plia un genou sur ses épaules gigantesques, il leva le bras, et en un clin d'œil la tête fut séparée du tronc.

« L'autre fait des saintes Ecritures est plus admirable encore. Une femme, une faible femme demeurait à Béthulie lorsque cette ville était entourée par l'armée ennemie, qui la pressait d'un siége rigoureux, convoitant avec beaucoup d'ardeur le moment de la reddition pour s'abandonner au sac, à la dévastation, au carnage. Et les habitants étaient tellement domptés par la terreur que l'on ne cherchait que les moyens de s'assurer les bienfaits d'une capitulation quelconque avant d'ouvrir les portes à l'ennemi. Cette faible femme dont je parle se lève alors, inspirée par Dieu, et tient ce langage: Qu'allez-vous faire? Ne précipitez pas, je vous prie, une délibération honteuse; car vous ignorez quels sont les desseins de Dieu. Attendez encore.

« Cette femme revêt ses plus beaux habillements et se dirige vers le camp ennemi. On l'arrête, on l'emmène au général Holopherne, sous sa tente. Là, le général, après s'être abandonné aux excès de l'intempérance, subjugué par les vapeurs du vin, *crapulatus*, s'étend sur le lit et s'endort de ce sommeil profond qui suit les

excès. La femme de Béthulie lève alors les yeux au ciel et s'écrie : *Domine Deus Israel, respice in hac hora.* O mon Dieu, roi d'Israël, tournez vos yeux vers moi en ce moment-ci; donnez la force à mon bras et souvenez-vous que vous avez promis votre secours à Jérusalem. Elle détache d'une colonne du lit l'épée même d'Holopherne et s'approche de lui. S'adressant alors encore une fois à l'Eternel pour en obtenir la force, qu'elle savait ne pas avoir, elle laisse tomber son épée, et du coup la tête d'Holopherne est séparée du corps. Le sang coule à flots du buste mutilé; la servante qui l'avait accompagnée prend la tête et la place dans un sac en peau, et les deux femmes font retour secrètement à Béthulie.

« Dès ce moment un grand changement se produit dans les deux camps. L'audace des assiégeants fait place au desordre, à l'épouvante : la consternation de la ville se change en contentement, en chants de triomphe. Judith se présente au peuple, tenant à la main la tête du redoutable général ennemi. La foule s'empresse autour de cette femme et s'écrie : « Que le bon Dieu soit béni ! » On l'entoure, cette femme, on la loue, on se jette à ses pieds, on les baise humblement, ou bien on porte à ses lèvres les pans de son manteau. L'enthousiasme est général, mais il paraît que personne n'osa lui baiser la main, ce que l'on doit peut-être attribuer à la terreur qu'inspirait encore le monstre que cette main venait de faire périr.

« Voilà, mes enfants, vers quels dénouements la société marche à l'heure où nous sommes. La conclusion de mon discours est celle-ci : La Revolution doit périr, et c'est l'épée elle-même de nos ennemis qui nous en délivrera. Elle sera tuée par le manque des principes, par l'abus de la force, par l'injustice de ses procédés, par la brèche de Porta Pia, par une foule de choses dont je n'ai pas à vous faire l'énumération en ce moment et surtout à vous qui, vivant au milieu de la ville, connaissez toutes ces choses aussi bien que moi.

« Donc, retenons ceci pour certain : la Révolution sera tuée, tuée par ses propres armes, ces mêmes armes qu'elle dirige contre la vérité, la justice, l'Eglise, contre tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre. Mais quand et comment sera-t-elle tuée? *Domine, Deus Israël, respice.* Il faut imiter Judith en s'adressant avant tout à Dieu, lui demander qu'il vienne à nous avec sa grâce et avec sa force; qu'il vienne nous consoler et couronner nos espérances. Prions avec ferveur et avec foi. Prions sans relâche, et le suicide de la Révolution aura lieu lorsque nous nous y attendrons le moins. Dieu a promis aussi, comme à l'ancienne, à cette Jérusalem moderne, à cette ville de Rome qui lui appartient, que lorsqu'il aura

donné cours à sa justice il se présentera parmi nous dans l'éclat de sa miséricorde.

« Voilà les vœux que je fais, non pour moi, car je n'ai plus que peu de temps à vivre; mais je les fais pour l'Eglise, pour vous, pour tant de millions d'âmes répandues sur toute la face de la terre, ayant la foi et l'espérance, c'est-à-dire fermement unies en esprit avec ces vœux qu'ils comptent voir se réaliser.

« Maintenant je vous bénis dans vos personnes, dans vos familles, dans vos affaires; mais recevez en outre une bénédiction spéciale par laquelle j'implore du Ciel qu'il vous donne un nouveau courage, une ferme confiance de pouvoir un jour vous représenter à moi de la manière qu'il convient à des militaires d'honneur, à des guerriers chrétiens, c'est-à-dire revêtus de votre uniforme et de cette épée qui fait votre gloire et qui doit servir, entre vos mains, à rétablir et à maintenir l'ordre et la paix. »

Le samedi matin, 28 décembre, le Saint-Père a reçu les félicitations et les souhaits de bonne année de la part des nobles chevaliers de Malte présentés par leur bailli, M. le chevalier Cecchi.

Dans la même matinée, Son Em. le cardinal De Luca a présenté au Saint-Père les membres de la commission dite de la fabrique de Saint-Paul.

Vers midi, Sa Sainteté s'est rendue dans la salle du consistoire, où Elle était attendue par un nombre considérable de personnes étrangères. La vaste salle suffisait à peine à contenir les visiteurs. Parmi les personnages de distinction que nous avons remarqués, nous ne citerons que lord Clarence Paget, vice-amiral anglais et membre du conseil privé de la reine; le célèbre M. Reed, constructeur en chef dans la marine britannique; un capitaine français du 61e de ligne, revêtu de son uniforme, etc. Après avoir fait le tour de la salle et donné sa main à baiser aux heureux visiteurs, Sa Sainteté a adressé à l'assistance un discours en français, voici la substance :

« Vous venez m'offrir vos félicitations et vos souhaits de bonne année; je vous en remercie. L'année qui vient de s'écouler est loin d'avoir été bonne, car la société marche dans un chemin mauvais. Il faut donc s'armer de courage et attendre que la paix retourne sur la terre, de même qu'au milieu de la tempête on attend la tranquillité. Il y a des gens qui croient que le calme règne à Rome et que les choses ne vont pas si mal qu'on le dit. Il est même des étrangers qui, à leur arrivée dans cette ville, demandent des billets pour assister aux fonctions religieuses. Ainsi je suis persuadé, si Dieu me conserve la vie, qu'à la semaine sainte on demandera des

billets pour la Cène, pour le lavement des pieds. Hélas! il faudrait aujourd'hui laver les têtes. (*Un sourire d'approbation accueille ces dernières paroles.*)

« Mais ces fonctions religieuses ne peuvent avoir lieu, tant que durera le présent état de choses. Ceux d'entre vous qui ont assisté aux solennités de la semaine sainte se souviendront que le vendredi saint, tous les autels sont voilés en signe de deuil. Eh bien! tel est notre état actuel; et, en effet, on commet ici tant d'iniquités, on voit tant d'horreurs, on entend et on lit tant de blasphèmes, que Rome a perdu son cachet de capitale du monde catholique.

« Supplions donc le Seigneur de mettre un terme à une transformation si douloureuse.

L'aurore de la nouvelle année est pour moi pleine d'amertumes et de tribulations, à cause des maux dont je viens de parler. Je souhaite cependant qu'elle soit bonne pour vous tous; et comme gage de l'accomplissement de ce désir je vous donne ma bénédiction.

« Oui, je bénis les objets de piété que vous avez apportés avec vous, je bénis vos personnes. Que cette bénédiction vous accompagne dans le voyage de la vie et surtout dans celui de l'éternité. Il est certain en effet que chacun de nous devra rendre compte à Dieu de ses actions. Puissions-nous entendre alors le Seigneur répéter pour nous ces paroles : *Venite benedicti Patris mei*.

« Je bénis aussi vos familles et vos pays. »

Les membres de la garde palatine présidés par leur général, M. Guglielmi, ont présenté le mardi matin, 31 décembre, à Sa Sainteté, dans la salle des tapisseries, l'expression de leurs souhaits.

Vers midi, le Saint-Père, accompagné de plusieurs cardinaux et prélats de sa cour, a reçu dans la salle du Consistoire les félicitations de nouvel an de la part des généraux d'ordres religieux.

Le R. P. général de l'ordre des chanoines réguliers de saint Pierre *in Vinculis*, dits *Rochettini*, a lu au nom de tous une belle adresse, à laquelle le Saint-Père a répondu en ces termes :

« Ayant parcouru un long chemin dans cette vallée de misère où nous sommes tous *exules filii Evæ*, c'est la troisième fois que j'assiste à la suppression des ordres religieux; je l'ai vue étant enfant, je l'ai vue adolescent, je la vois maintenant que je suis vieux. Je considère dans ce fait une disposition de la Providence : Dieu sait quel appui et quelle aide puissante trouve son Eglise dans les corporations religieuses : c'est en elles que l'Eglise va chercher les missionnaires qu'elle envoie sur les points les plus reculés du monde, et les prédicateurs qui annoncent la parole de Dieu et les

administrateurs des sacrements; tout cela, Dieu le sait et le voit, mais peut-être reconnaît-il aussi qu'il est opportun de temps en temps d'éprouver cette phalange élue de ses ministres, et c'est pour cela qu'il permet les suppressions, les annexions et toutes les tribulations qui fondent sur cette milice sacrée; tribulations toujours indignes de la part de ceux qui les font, mais qui ont l'avantage de faire exercer au suprême degré la vertu de la patience de la part de ceux qui les subissent.

« Je me souviens aussi, et je crois l'avoir conservée et la garder encore, d'une lettre, écrite l'an 1814 et adressée par un évêque à Pie VII, où on soumettait à ce saint pontife la proposition et la prière de rétablir les ordres réguliers. On exposait les mesures opportunes pour les faire renaître purs, beaux, féconds de tous les biens, resplendissant de toutes les vertus qui doivent orner les âmes de ces athlètes appelés à un combat de tous les instants contre le démon et les séductions du monde. Il se peut que dans les temps actuels (mais que dis-je, il se peut? la chose n'est que trop réelle) il y ait des malheureux qui, oubliant leur caractère sacerdotal et religieux, scandalisent le monde, au lieu de lui donner l'exemple de la vertu. Mais leur nombre est si restreint, que je crois pouvoir exprimer l'espoir que ce n'est pas leur défection qui occasionne les tribulations qui sont venues fondre sur vous. Dans les persécutions dont je parle il se cache probablement un autre mystère de la Providence de Dieu, que je ne connais point, mais qui viendra se révéler un jour où les hommes trouveront encore une fois l'occasion d'admirer cette même Providence toujours adorable.

« En attendant, je vous dirai que, pour ma part, en outre de ce que j'ai écrit et que tout le monde a pu lire, sur cette question des ordres religieux, je ne cesse point de m'employer pour sauver cette milice et la délivrer de ses ennemis. Mon œil plein de sollicitude, d'amour et d'anxiété guette de toute part pour saisir une occasion favorable : j'invoque un secours, j'invoque un ange. Je ne dirai pas que je désire l'aide de l'ange de Sennachérib pour chasser de la ville de Dieu tous ces nouveaux venus; ce n'est pas là ma pensée; je souhaite seulement qu'un ange vienne m'aider à convertir, à changer le cœur des pervers. Je m'emploie à cette conversion et je m'y emploie depuis longtemps. Atteindrai-je mon but? Je ne sais, et pour tout dire, je crains fort que non. Il me semble que tous ceux qui exercent la puissance en ces temps-ci, ont tous à peu près les mêmes tendances : les uns veulent supprimer par la violence, les autres prétendent s'y prendre plus doucement; ils semblent ne pas se douter que dans l'un et dans l'autre système c'est

toujours favoriser la cause du démon, de ce Satan qui grâce à l'iniquité des hommes, multiplie de jour en jour ses triomphes et prétend asservir, s'il était possible, toute l'humanité à la domination de l'enfer.

« Que nous reste-t-il donc à faire à l'heure où nous sommes? J'ai dit que nous sommes *exules filii Evæ*, nous sommes dans l'exil. Il faut nous présenter à Dieu avec l'arme puissante de la prière et le supplier qu'il lui plaise, sinon de faire droit à tous nos désirs, au moins d'alléger nos maux, et de ne pas permettre la dispersion de cette milice choisie qui sert à étendre sur toute la terre les gloires de son saint nom, à instruire la jeunesse, et qui se rend précieuse de toutes les manières pour maintenir dans la société la paix, l'ordre et la morale que l'on cherche à combattre avec une si aveugle obstination.

« Prions Dieu qu'il nous console; prions-le pour qu'il nous exauce. En attendant, pour que nous puissions donner plus de force à nos supplications et exercer la vertu de la patience, que le Seigneur nous donne à tous le courage nécessaire par la bénédiction que moi, son Vicaire, j'invoque sur moi-même, sur vous et sur tous les membres des ordres religieux qui sont épars sur la face de la terre. Puisse le Seigneur écouter mes vœux, qui sont pour que ces ordres acquièrent, au milieu même de la persécution, une nouvelle vigueur, cette vigueur dont ils ont besoin pour livrer les batailles du Seigneur. »

Dimanche, 29 décembre, le Saint-Père a reçu les hommages de la noblesse romaine, dont les membres étaient venus en grand nombre protester de leur irrévocable fidélité. A l'adresse lue par le marquis Cavaletti, le Saint-Père a répondu :

« Je me rappelle qu'en ma jeunesse, parlant avec un prince romain alors très-avancé en âge, et qui depuis longtemps nous a quittés pour entrer dans l'éternité, ce prince de sens et de principes vraiment catholiques, me dit que les trônes avaient un double soutien : le clergé et l'aristocratie. Oui, disait-il, ce sont là les forces qui peuvent seules soutenir les monarchies. Ainsi, par votre présence je vois quels ont été vos sentiments dans le passé et qu'ils sont les mêmes aujourd'hui. Que si votre concours n'a pu maintenir ce trône, provisoirement ébranlé, ce n'est point votre faute, et le monde entier peut vous en rendre l'impartial témoignage. Mais j'espère que la miséricorde de Dieu ne nous a point pour toujours abandonnés.

« En vérité, Jésus-Christ lui-même aimait aussi l'aristocratie, et

je vous ai déjà, si je ne me trompe, exprimé autrefois cette idée. Lui aussi voulut naître noble, de la race de David, et l'Evangile nous donne sa généalogie jusqu'à Joseph, jusqu'à Marie : *de qua natus est Jesus.*

« L'aristocratie, la noblesse est un don de Dieu, conservez-le donc avec soin et usez-en dignement. Je sais que vous le faites par les œuvres chrétiennes et charitables auxquelles vous vous dévouez constamment avec une si grande édification pour le prochain et un si grand profit pour vos âmes.

« J'ai dit que l'aristocratie et le clergé sont deux soutiens du trône. J'y reviens pour dire que les trônes soutenus par la plèbe, c'est-à-dire par ceux qui vivent généralement dans les sentiments d'incrédulité, par la multitude de ceux qui nourrissent les sentiments de haine contre Dieu et contre son Église, oh ! que ces trônes soutenus par de tels appuis sont faibles et débiles. Et si à l'assaut de ces forces infernales les trônes les plus justes n'ont pu résister, combien moins le pourront ceux qui sont fondés sur l'injustice, sur l'orgueil, sur le vol et sur la calomnie ! Comment serait-il possible que ces trônes pussent subsister ?

« L'avenir est dans la main de Dieu, mais l'histoire a ses enseignements dont on doit profiter.

« Ces saintes journées m'inspirent encore une autre pensée. L'enfant Jésus est présenté au vieillard Siméon. Eh bien, que dit ce prophète ? Que dit-il à sa mère, qui humblement se présentait pour accomplir les prescriptions de la loi ? Il lui dit : Cet enfant est venu pour le salut de beaucoup et pour la ruine des autres. Voilà en deux mots toute l'histoire de l'Église de Jésus-Christ. Ces deux classes d'hommes ont existé depuis les premiers moments où Jésus-Christ a fondé son Eglise, et elles existent encore aujourd'hui. Or, Jésus-Christ est venu pour la bénédiction des uns et pour la ruine des autres.

« Ainsi, par exemple, voici d'un côté Judas qui le trahit, mais de l'autre, voici Mathias qui vient à la lumière. Un larron le blasphème, et un autre larron fait pénitence. Pour les uns donc la bénédiction, et pour les autres, la ruine de leurs âmes. Oh ! combien y en a-t-il encore aujourd'hui de ces différences, et combien dont on peut dire ouvertement : Jésus-Christ est venu pour votre ruine. Je n'entre point dans le détail et je ne nommerai personne ; mais je sais et je lis que beaucoup meurent dans l'impénitence ; je sais que, même dans les hôpitaux, il y en a beaucoup qui repoussent les secours de l'Église et se jettent dans la perdition. Pour ceux-là, Jésus-Christ est venu *in ruinam*. N'est-il pas vrai que dans l'hôpital même

du Saint-Esprit et ailleurs, il entre des personnes avec des feuilles scélérates, et, sans que personne s'y oppose, elles approchent du pauvre malade, qui a besoin de toute autre chose que de lire des blasphèmes, quand il est si près d'entrer dans la tombe. Et cependant l'on donne toutes sortes de permissions pour qu'on puisse toujours davantage avilir leur esprit et pour augmenter le nombre de ces ruines prédites par Dieu à son avénement : *in ruinam et resurrectionem !*

« Que ferons-nous donc, nos très-chers frères, au milieu de ces incertitudes, de ces craintes, et ne voyant venir aucun secours d'aucun côté ? Nous répéterons ce que nous disions, nous autres prêtres, ce matin au commencement de la messe : *Judica me Deus et discerne causam meam de gente non sancta, ab homine iniquo et doloso erue me.* Mon Dieu, puisque personne ne veut prendre en main cette cause de la justice et de la sainteté, Vous, prenez-la, et délivrez-nous de l'homme injuste et plein d'embûches, délivrez-nous de l'iniquité et du mensonge qui nous assaillent tous les jours.

« Donc, mes chers enfants, allons à l'autel de Dieu, *introibo ad altare Dei*, et nous entendrons sa réponse : Espérez. Le moment où il réjouira nos âmes n'apparaît pas encore clairement à nos regards, mais il est déjà décidé dans les décrets de la divine Providence, et l'on verra, oui l'on verra enfin ce décret de libération qui fera se relever ce peuple et qui fera se relever comme il le mérite le peuple qui appartient à la capitale du monde catholique.

« Telles sont, mes chers enfants, les quelques paroles qui me viennent en ce moment sur les lèvres et que j'ai cru devoir vous dire. Je finis en vous donnant ma bénédiction. Soyez assurés que cette bénédiction vient du plus profond de mon cœur. Cette bénédiction, je commence par la donner à ces chers petits enfants qui sont devant moi, afin qu'ils soient préservés de tous les périls qui sont sur la terre. Je me rappelle qu'étant petit enfant comme ceux qui sont là devant moi, je jouais un jour avec un autre qui était le fils d'un *jacobin* (on appelait alors jacobins ceux qu'on nomme aujourd'hui *libéraux*), et il grandit avec les sentiments que professait son père. Et à Rome, tout le monde l'a connu, et moi-même, je l'ai vu plusieurs fois.

« Aujourd'hui il est mort, et nous sommes encore ici. L'exemple de son père lui avait été funeste, mais aux petits enfants qui sont là, votre exemple, au contraire, sera bienfaisant et salutaire : aussi je commence par bénir ces petits enfants, afin qu'ils puissent profiter de l'exemple de leurs bons pères et mères qui les élèvent saintement. Puis je bénis aussi leurs parents et vos familles, et spécia-

lement ceux qui sont dans l'affliction ; je les bénis afin qu'ils obtiennent de Dieu la force nécessaire pour soutenir les épreuves que le Seigneur leur envoie, non pour les punir, mais pour les purifier des misères qu'ils ont pu recueillir en ce monde et pour les enrichir des vertus chrétiennes. Je vous bénis spécialement avec l'espérance qu'au moment de la mort vous pourrez remettre votre âme entre les mains de Dieu, et que, sortant de toutes ces misères où nous sommes comme les fils d'Ève en exil, nous irons dans notre patrie, jouir de Dieu, le bénir et le louer pour l'éternité. »

Le même jour au matin, après sa messe, le Pape, étant dans la salle du Trône, avait ordonné la lettre du décret, qu'on trouvera plus loin aux *Actes du Saint-Siége*, et qui constate solennellement deux miracles obtenus par l'intercession du bienheureux Benoît Joseph Labre. Etaient présents à cette lecture Son Em. le cardinal Patrizi, Mgr Salvati, promoteur de la foi, Mgr Bartholini, secrétaire, tous les officiers de la Congrégation chargée des Rites, le R. P. Virili, postulateur de la cause, Mgr d'Outremont, évêque d'Agen, Mgr Duplessy, prélat de la maison de Sa Sainteté, le clergé de Saint-Louis des Français, et un grand nombre de religieux et de laïques.

Après la lecture du décret, le Saint-Père a dit :

« Les vertus du B. Labre, sont merveilleuses en tout temps et étonnantes au-delà de toute expression. Néanmoins, nous avons le devoir de les pratiquer ou au moins de les imiter dans la mesure de nos forces; et ce devoir croît pour nous tous les jours : car, plus les temps sont tristes, et plus il est nécessaire que nous nous rendions ces vertus familières.

Puis le Saint-Père a rappelé que le Bienheureux avait coutume de passer les nuits tantôt sous les péristyles des églises, tantôt au Colysée, et peut-être, a-t-il dit, est-ce à lui que nous devons de n'avoir pas vu ces arènes baignées par le sang de tant de martyrs, profanées naguère par une réunion impie (le comice populaire). Le Saint-Père a terminé en ces termes :

« Le nouvel élu voudra sans doute faire luire un rayon d'espoir sur la France, sa patrie. Espérons que sa puissante prière obtiendra à ce pays de recouvrer cette paix, cette prospérité et cette gloire qui lui ont été enlevées, mais qui demeurent son légitime apanage. »

Le 30 décembre, réception, dans la salle consistoriale, de tous les tribunaux et des colléges de la prélature. Le cardinal Sacconi ayant adressé un discours à Sa Sainteté, et le cardinal Mertel ayant fait le tableau des tristes conditions où se trouvent Rome et l'Eglise, Pie IX répondit ainsi :

« La peinture que vient de faire M. le cardinal est un tableau trop fidèle et trop vrai, qui représente bien l'état des choses telles qu'elles se trouvent. Aussi pouvons-nous dire, en raison de tout cela, ce que disait un autre peuple, il y a tant de siècles : *Super flumina Babylonis sedimus flentes, dum recordaremur tui, Sion.* Oui, sur les rives du Tibre, nous sommes assis et nous pleurons, lorsque nous nous rappelons les années passées, et surtout lorsque nous nous rappelons, en présence des maux actuels, les biens qui ont disparu.

« Oui, ce peuple était là dans l'exil et au milieu des tribulations; mais en même temps il y avait là un certain Tobie qui allait consoler et secourir tous les malheureux. Et aujourd'hui, puisque vous avez dit que le Pape fait tout pour donner de l'aide à quiconque est dans le besoin et qu'il le soulage, eh bien ! permettez-moi de me comparer à un Tobie qui va par les maisons cherchant les besogneux pour soulager leurs nécessités.

« Peut-être y en a-t-il qui se lamenteront en disant que ce secours est trop peu de chose; peut-être aussi que quelques-uns diront : Nos besoins sont trop grands et supérieurs à votre secours. Mais il faut envisager dans quelle étroitesse nous sommes : rappelons-nous que nous sommes dans la misère et dans l'exil; il faut donc s'armer de patience et de résignation et imiter Job, le pauvre patient de Ur, lequel se trouvait en des tribulations innombrables, parce qu'il était l'objet des vengeances du diable, qui voulait faire tourner à mal ce pauvre malheureux; mais, comme vous le savez, la patience de Job fut couronnée; de même donc que le vieillard de Ur, ayant perdu ses richesses, en retrouva de plus grandes, ayant perdu ses fils, en eut de nouveaux en plus grand nombre, si bien qu'il put dire comme David : *Sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ*, de même, espérons que pour nous, après la bourrasque viendra le calme, et après les peines, de nouvelles consolations. Tobie lui-même, après avoir tant souffert avec tant de patience et fait constamment la volonté de Dieu, Tobie eut la consolation de trouver un ami qui le combla des plus grands bienfaits et qui l'aida encore à se faire restituer les deniers de Gabélus.

« Or, qui sait si ce n'est pas ce même céleste auxiliaire qui a intercédé près de Dieu et qui m'a envoyé, ces jours-ci, plus d'argent que de coutume? Remercions-en donc le bon Dieu, et prions saint Raphaël (c'est lui qui a été l'intercesseur, toutefois après Marie qui est toujours notre principale avocate), prions-le de nous donner encore de cette vertu qu'il possédait afin que nous puissions aussi illuminer les aveugles. Il avait lui un excellent remède pour ouvrir

les yeux des aveugles; et nous voudrions le posséder pour éclairer ceux qui sont aveugles d'esprit. Mais nous n'avons pas le fiel du poisson. Faisons donc tout ce qui est en notre pouvoir, et par notre exemple, par nos paroles, par notre prédication, sachons illuminer ceux qui gisent dans les ténèbres de l'erreur.

« En vérité, il n'est pas possible de répandre plus de mensonges que maintenant. On en remplirait un port franc. Ce sont des mensonges effrénés, des mensonges indignes. Que le Pape se taise ou bien qu'il parle, on cherche à répandre des mensonges en toute occasion pour soutenir la cause du démon, qui trouve en haut beaucoup d'appui, et c'est là le plus grand mal de notre temps.

« Je vous rends grâces des beaux sentiments que vous m'avez exprimés. Conservez-les et augmentez-les le plus possible en vous-mêmes, et développez-les également chez les autres par votre exemple et par vos paroles, afin que vous puissiez illuminer les aveugles et faire tout ce qu'il est possible pour conquérir une âme et la ramener dans le sentier de la vertu.

« Je vous bénis dans vos familles. Que cette bénédiction soit toujours avec vous. »

ACTES DU SAINT-SIÉGE.

La persécution qui sévit en Suisse comme en Allemagne, donne plus d'importance encore au décret relatif à la béatification du grand patriote et saint Helvétien ; Pie IX se venge des persécuteurs en élevant Nicolas de Flue aux honneurs des autels, et cette vengeance, qui donne un protecteur de plus à la Suisse catholique, permet de présager pour elle des jours meilleurs. Voici la traduction du décret de canonisation, qui fait connaître en même temps ce qu'a été ce saint patron de la Suisse :

« Le *Bienheureux Nicolas de Flue*, ou de la Pierre, naquit à Saxeln, dans le diocèse de Constance, le 21 mars 1417, jour de la fête de saint Benoît. Il reçut le baptême à l'église voisine, à Kerns, ainsi que la confirmation, dès qu'il eut atteint l'âge requis. Ses parents, pleins de piété, s'adonnaient aux travaux des champs ; lui-même, après que son enfance se fût écoulée dans une parfaite innocence, se livra à cette même occupation ; il s'efforça de la remplir avec beaucoup de diligence, et ne se départit jamais d'une obéissance absolue envers ses parents. En même temps, l'ardeur qui l'animait dans l'observation de la loi divine l'éloigna constamment du péché, et non-seulement par son exemple, mais aussi par de sages recommandations, il travailla, dans la

mesure de ses forces, à porter au bien ses proches et surtout les enfants de son âge.

« Cédant aux vœux de ses parents, il épousa une femme pieuse et honnête, dont il eut dix enfants; il donna ses soins à les former tous à la vertu. Grâce à l'intégrité de ses mœurs et à la réputation d'homme prudent dont il jouissait, Nicolas fut élevé aux premiers honneurs de la République, et son nom fut inscrit dans la liste des sénateurs. Bien plus, il s'était concilié à un si haut degré l'estime de ses concitoyens que son intervention fit admettre dans la Confédération deux nouveaux cantons, admission qui fut reconnue par un traité d'alliance. Mais, rempli du désir de servir Dieu avec plus de ferveur, il résolut de renoncer aux biens de la terre et de quitter sa famille. Après mûre réflexion de ce projet, et avec le consentement de son épouse, il confia à son fils aîné la gestion des affaires de la famille. Puis, au moment d'atteindre sa cinquantième année, fort par l'esprit d'en haut, il se retira d'abord à Liechstal, pour s'enfoncer ensuite dans une vallée, qui est appelée le Ranft.

« Là, il se construisit une cellule en bois, tellement basse, qu'il ne pouvait s'y tenir debout; il commença ainsi son genre de vie tout de mortification. En effet, il se couvrit d'une tunique grossière, marcha pieds nus et tête découverte, observa un jeûne très-rigoureux, ne prit qu'un sommeil de quelques heures sur une planche toute nue, et s'adonna avec assiduité à la prière et aux autres exercices de dévotion. Souvent il se rendait à Saxeln pour y assister aux offices divins et y recevoir les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Bientôt il put s'acquitter de ces devoirs dans une petite chapelle, bâtie près de sa cellule, en sorte qu'il ne fut plus obligé de quitter sa solitude A l'âge de soixante-dix ans, il s'endormit saintement dans la paix du Seigneur, l'année 1477, le jour anniversaire de sa naissance.

« Après sa mort, la réputation de sainteté qu'il s'était acquise de son vivant auprès de tous les Suisses, s'accrut tellement, grâce à la célébrité des prodiges, que des populations accouraient à son tombeau pour rendre un culte public à cet ermite. Ce culte a été reconnu par la sainte congrégation des Rites, comme une exception basée sur un usage très-antique et immémorial, d'après des actes qui ont plus de cent ans de date; c'est pourquoi le Souverain-Pontife Innocent X, de sainte mémoire, l'a confirmé dans un décret du 21 novembre 1648. Mais, à la suite des prières que les évêques et l'Association suisse de Pie IX ont adressées à notre Très-Saint-Père, pour le supplier de permettre la continuation du procès du bienheureux Nicolas, Sa Sainteté a accordé, le 12 août 1869, la permission apostolique requise pour l'examen du doute sur les vertus du bienheureux Nicolas de Flue, avant que, conformément aux décrets, la cause soit poursuivie davantage par la Congrégation ordinaire des saints Rites, cependant sans l'intervention et le vœu des consultateurs, mais en réservant seulement la faculté pour les prélats de ladite Congrégation qui interviendraient, selon l'usage, de donner leur opinion sur ce doute.

C'est pourquoi l'Eminentissime et Révérendissime Mgr le Cardinal Aloïs Bilio, de Cantsa, rapporteur de la même Congrégation, cédant aux très-humbles prières de R. D. François Virili, missionnaire apostolique, membre de la Congrégation du Très-Précieux-Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la cause du solliciteur, a proposé le doute suivant : *Est-il suffisamment certain que le bienheureux Nicolas de Flue a pratiqué les vertus théologales et cardinales à un degré héroïque, au point qu'on puisse donner suite au procès de canonisation?* Ce doute a été mûrement discuté. Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères Cardinaux, préposés à la Congrégation des Sacrés Rites, rassemblés au palais du Vatican, en réunions ordinaires, au jour ci-dessous indiqué, ont discuté et examiné avec soin tout ce qui se rapporte à cette même cause, et, après avoir entendu le R. D. Laurent Salvati, coadjuteur de la propagation de la sainte foi, ont jugé qu'il fallait signer : *affirmativement*, le 28 septembre de l'année 1872.

Notre très-saint Père le pape Pie IX auquel tous ces faits ont été fidèlement rapportés par moi, soussigné secrétaire, a bien voulu les approuver, reconnaître et confirmer le rescrit de la sacrée Congrégation.

Le 3 octobre de la même année.

Cardinal PATRIZI,
Préfet de la S. Congr. des Rites.
Cardinal-Evêque d'Ostie et de Velletri.

D. BARTOLINI, Secrétaire
de la S. Congrégation des Rites.

Voici également la traduction du décret relatif au bienheureux Benoît-Joseph Labre :

Cause romaine ou boulonnaise de la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre, confesseur, sur la question de savoir : « S'il conste de miracles, et quels ils sont, dans le cas et pour l'effet dont s'agit. »

Le bienheureux Benoît-Joseph Labre s'est appliqué instamment pendant tout le cours de sa vie à imiter le Christ, Notre-Seigneur, qui, étant riche, s'est fait tellement pauvre et humble qu'il n'avait point où reposer sa tête et voulut s'anéantir lui-même jusqu'à la mort de la croix. Quoiqu'il fut d'une naissance très-honorable, méprisant toutes les choses de la terre comme du fumier, il n'avait pour vêtement que des haillons déchirés, pour nourriture que ce qu'on lui donnait, et pour boisson l'eau que boivent les animaux; le jour, les églises ou le Colysée lui servaient de maison, et la nuit, les portiques ou les places désertes de Rome.

Tandis qu'il asservissait son corps, il était pour les fidèles un exemple de toutes les vertus, et il tournait tellement son esprit vers Dieu par une contemplation assidue, qu'il était en société avec le ciel, où il travaillait à se préparer une demeure éternelle.

Devenu méprisable au monde par ce genre de vie et saturé des op-

probres des sectateurs du monde, en union avec Jésus-Christ cloué en croix, il rendit sa très-sainte âme. Mais de même que Dieu le Père rappelant d'entre les morts son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le plaçant au ciel à sa droite, le glorifia et permit que des miracles et des prodiges fussent faits en son nom, ainsi, ayant élevé de sa main divine, au plus haut des cieux, le bienheureux Benoît Labre, il le rendit glorieux parmi les hommes par la vertu des miracles. Ces miracles, soumis par le Saint-Siége apostolique à l'examen de la Congrégation des saints Rites, ayant été confirmés, après que l'enquête sur les vertus eut été de même terminée, les honneurs des autels furent décrétés et décernés par notre Saint-Père le Pape Pie IX à Benoît-Joseph.

A peine, le voile écarté, l'image du malheureux Benoît-Joseph Labre fut-elle apparue dans la basilique Vaticane, entourée de splendeurs célestes, que de nouveaux et nombreux prodiges furent accomplis par le Tout-Puissant, afin que les hommes connussent que son serviteur venait d'acquérir au sein de l'Eglise triomphante le faîte de la gloire céleste, et qu'ainsi il fallait l'honorer d'un plus grand culte dans l'Église militante, surtout à cause de la dépravation de notre temps, où les hommes, dédaignant les trésors célestes que les yeux ne voient point, et se proposant pour unique but les trompeuses richesses et les voluptés de ce siècle, emploient toutes leurs forces à les obtenir.

Deux de ces prodiges plus remarquables furent soumis à part à l'examen de la congrégation des saints Rites. La première information eut lieu le neuvième jour des calendes de juin 1870, dans la réunion antépréparatoire chez le Rév. cardinal Constantin Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collége et rapporteur de la cause. La seconde enquête eut lieu dans le conseil préparatoire tenu au Vatican le neuvième jour des calendes de mai de l'an 1872. Enfin, une troisième eut lieu en assemblée générale, également au Vatican, en présence de notre très-saint Père le pape Pie IX, le treizième jour des calendes de décembre de la même année.

Dans cette assemblée, le révérendissime cardinal Constantin Patrizi, rapporteur de la cause, ayant posé la question : « Dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, les miracles sont-ils constants, et quels sont-ils? » chacun des révérendissimes cardinaux et des Pères consulteurs émit son avis. Alors le très-saint Père, pesant attentivement tout ce qu'ils venait d'entendre, ne voulut point exprimer tout de suite son sentiment et invita les assistants à se répandre avec lui en prières pour obtenir du Saint-Esprit lumière et conseil.

Enfin il décida de rendre le dernier jugement en ce jour consacré à saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, qui mérita de la main du Seigneur la couronne du martyre en défendant la liberté de l'Eglise. Ce jour-là donc, après avoir offert le saint sacrifice de la messe dans la chapelle privée des appartements pontificaux, au Vatican, étant entré dans la grande salle, il s'assit sur le trône, et ayant auprès de lui le Rév. cardinal Constantin Patrizi, rapporteur de la cause, et le Rév.

frère Laurent Salvati, coadjuteur du promoteur de la foi, et moi, le secrétaire soussigné, et ceux-ci étant debout, déclara solennellement :

« *Qu'il constait de deux miracles de second ordre, le premier la guérison* « *complète et instantanée de Thérèse Manette d'un squirre cancéreux à la mamelle gauche* » ; l'autre « *la guérison complète et instantanée de Marie-Louise de l'Immaculée-Conception, sœur professe au monastère du Divin-Amour, au mont Falisque, d'un cancer ulcéré de l'estomac.* »

Il ordonna de faire promulguer ce décret et de l'insérer dans les Actes de la Congrégation des saints Rites, le quatrième jour des calendes de janvier de l'an 1873.

CONSTANTIN, évêque d'Ostie et de Velletri;
Cardinal PATRIZI, préfet de la Congrégation des Rites.

(Place du Sceau.)

Dominique BARTOLINI, secrétaire de la Congrégation des Rites.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME.

Nous avons dit que le cardinal Antonelli avait nettement refusé de recevoir le titre de rente, que le gouvernement italien avait l'imprudence d'offrir au Pape. Ce noble refus a été l'objet d'une conversation dans le parlement italien, à la séance du 7 décembre, entre un député et le ministre des finances. Cette conversation mérite d'être connue.

M. MACCHI voudrait savoir du ministre des finances ce qu'il y a de vrai dans la nouvelle publiée par quelques journaux officieux, qu'un employé des finances aurait présenté au cardinal Antonelli le titre de rente de 3.225,000 francs inscrit au grand Livre au nom du Saint-Siége, et que le cardinal aurait refusé par des motifs nobles et élevés.

Si le fait est vrai, ne serait-il pas convenable de rayer cette somme du budget?

M. SELLA. Le fait est vrai ; mais je peux assurer à l'honorable Macchi qu'il n'y a pas l'ombre de politique dans la conduite du gouvernement. Comme administrateur, j'ai dû donner exécution à la loi des garanties.

J'ai fait faire un titre de rente, et, par l'intermédiaire d'un employé, je l'ai fait présenter au cardinal Antonelli, avec une lettre dans laquelle je lui donnais avis que les arrérages seraient payés mensuellement, et que ceux échus étaient à la disposition du Saint-Siége.

Le cardinal a répondu qu'il n'était pas autorisé à recevoir ce titre.

M. Macchi voudrait qu'on rayât cette somme du budget ; je lui fais

observer qu'il y a la loi sur les garanties, et que le parlement et le gouvernement veulent qu'elle soit respectée.

M. Macchi dit qu'il est heureux d'avoir, par sa demande, provoqué la déclaration du ministre des finances. Quoique chef des libres-penseurs, il loue le cardinal Antonelli de sa noble conduite en cette occurrence et exprime le désir que la somme ainsi épargnée ne soit pas destinée à des dépenses peu avouables, mais qu'elle aille au soulagement des contribuables.

— Le *Moniteur universel* dit, à propos de la démission de M. de Bourgoing : « Quand même nous ne serions pas attachés au Pape par le sentiment religieux, nous ne pourrions nous défendre d'une réflexion : c'est qu'il a été dépouillé de ses Etats par les mêmes procédés qui ont enlevé l'Alsace et la Lorraine à la France, et qu'en ce moment c'est surtout par sa haine contre le catholicisme que s'affirme la politique de M. de Bismark. En défendant le Pape, nous n'obéissons pas seulement à notre foi religieuse, mais encore aux idées de patriotisme bien entendu. »

— On assure que les relations diplomatiques de la Suisse avec le Saint-Siége sont rompues ; le chargé d'affaires du Saint-Siége à Lucerne, Mgr Agnozzi, serait attendu à Rome avec toute la légation. C'est sans doute là la vengeance du gouvernement helvétique, dont le Saint-Père a si énergiquement flétri l'esprit persécuteur dans son allocution du 23 décembre.

FRANCE.

Nous remarquons les noms suivants parmi les nominations récentes au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M. l'abbé Pioger, vicaire à Saint-Denis du Saint-Sacrement, à Paris; une blessure reçue au combat de Drancy; services rendus pendant la guerre.

M. l'abbé Pahier, aumônier à l'école d'Alfort; une blessure reçue à la bataille de Coulmiers; services rendus pendant la guerre.

M. l'abbé Carméné, vicaire général du diocèse de Saint-Denis (Réunion) ; vingt ans d'apostolat dont dix-huit ans aux colonies.

Le P. Bigot, membre du comité général de l'Œuvre des tombes des militaires français morts en captivité.

Le R. P. Joseph, président du comité général de l'Œuvre des tombes militaires français morts en captivité.

M. l'abbé Le Saoût, aumônier de deuxième classe de la marine. Six ans de services; services dévoués pendant la guerre.

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — La neuvaine de Sainte-Geneviève se continue avec ferveur et avec un concours extraordinaire de pèlerins. Les fureurs mêmes de la presse libre-penseuse montrent que l'enfer s'inquiète de la résurrection de la foi des populations. Les populations croyantes échappent à la Révolution et à l'abrutissement : telle est la cause de ces fureurs.

— Les désastres causés par les inondations ont suscité à Paris un nouvel élan de charité. Le *Figaro*, qui a ouvert une souscription spéciale, a vu, en quelques jours, cette souscription monter à près de 300,000 francs, qui ont été distribués sans tarder aux victimes les plus maltraitées, et les plus grandes souffrances ont été aussitôt apaisées.

— Ce chiffre de 300,000 francs est aussi celui qu'atteint la souscription ouverte par l'*Univers* en faveur des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française.

— Le Conseil municipal de Paris vient de refuser l'indemnité de logement aux curés qui n'ont pas de presbytères. Or, dit le *Monde*, l'article 72 du décret du 30 décembre 1809 est ainsi conçu : « Les charges des communes relativement au culte, sont de fournir au curé ou desservant un presbytère, ou, à défaut de presbytère et de logement, une indemnité pécuniaire. »

Et l'article 30 de la loi du 18 juillet 1837 inscrit, parmi les dépenses obligatoires des communes, l'indemnité de logement aux curés et desservants et autres ministres des cultes salariés par l'Etat, lorsqu'il n'existe pas de bâtiment affecté à leur logement.

Ainsi la loi communale et la loi des fabriques sont d'accord. Cette dépense du logement est à la charge de la commune dans tous les cas, et non pas seulement en cas d'insuffisance du budget de la fabrique. La loi ne distingue pas, elle ne devait pas distinguer. La Révolution a confisqué les biens d'église : les presbytères et les églises. La propriété que les communes s'attribuent sur les édifices servant au culte n'a pas d'autre origine. Mais il en résulte que les communes sont obligées de pourvoir aux nécessités du culte, de bâtir des églises quand elles manquent, de fournir des logements aux curés.

L'obligation est absolue. Si le presbytère existe, la commune le donne ; s'il manque, elle est présumée en avoir disposé pour d'autres usages, elle est tenue de le remplacer au moins par une indemnité. Si l'on prouve qu'il n'y en a jamais eu, elle est encore forcée de payer, et ce qu'elle paiera de ce chef n'équivaudra jamais au total des biens d'église dont elle s'est enrichie.

— Le Saint-Père vient de nommer prélat de sa maison et consulteur de la Congrégation des Rites, et de la Congrégation de l'Index, M. le chanoine Duplessy, de Paris, venu à Rome chargé d'une mission liturgique par Mgr Guibert. Le savant directeur de la *Bibliographie catholique*, recueil qui en est à son quarante-sixième volume, avait sa place toute marquée dans la Congrégation de l'Index ; la mission qu'il vient de remplir à Rome le désignait pour la Congrégation des Rites. Disons, à ce propos, que le Propre du diocèse de Paris, revenu à la liturgie romaine, a été approuvé le 21 décembre par le Souverain-Pontife. Dans ce nouveau Propre, une question longtemps controversée se trouve définitivement tranchée : saint Denis, premier évêque de Paris, est le même que saint Denis l'Aréopagite : merveilleuse et providentielle coïncidence qui a donné un évêque de l'ancienne Athènes pour premier

évêque de la ville qui devait être l'Athènes moderne! Il est à remarquer, d'ailleurs, que Mgr Darboy, dans son Introduction aux œuvres de saint Denis l'Aréopagite, tenait déjà pour l'identité des deux Denys. Glorieuse Eglise de Paris, dont l'histoire s'ouvre par le martyre de Denis d'Athènes, et vient de s'enrichir d'une page où est inscrite le martyre de son dernier archevêque! Les païens du premier siècle et les communards du dix-neuvième ne sont-ils pas inspirés par les mêmes passions, la haine de Jésus Christ et de sa morale?

La restauration du Panthéon (église Sainte-Geneviève) se poursuit activement. Les travaux s'achèvent; la lanterne est réparée; la croix, qui pèse 4.000 kilogrammes, a été replacée à 110 mètres au-dessus du sol. On termine la restauration du dôme et de la deuxième coupole.

Des réparations de cette nature ont exigé tout un ensemble d'échafaudages dont l'édification présentait des difficultés exceptionnelles en raison des grandes portées des pièces de charpente, de leurs forts équarrissages et des hauteurs auxquelles elles devaient être posées. On aura une idée de l'importance de ces échafaudages en sachant que l'un d'entre eux pèse 154,000 kilogr. et un autre 210. 0 kilogr.

Il a fallu, non-seulement employer des quantités considérables de chêne et de cordages, mais adopter un système de montane fort dangereux. C'est en effet, suspendus dans des tonneaux (ou bannes) accrochés au sommet intérieur de l'édifice que les ouvriers sont allés poser sur la corniche les premières pièces de la grande armature intérieure qu'on a placée à 20 mètres du sol et qui se compose de trois ponts supe posés de 22 mètres de portée; aucune de ces charpentes n'a d'ailleurs de point d'appui sur le sol, ni scellement, ni attache la reliant au monument. Le grand échafaudage du dôme ne porte que sur la partie supérieure de la colonnade et passe parallèment au dôme, à 30 centim. de distance. Les travaux s'exécutent sous l'habile direction de M. Louvet, architecte, un des collaborateurs de M. Ch. Garnier pour la construction du nouvel Opéra.

— Mgr Guibert vient d'envoyer une lettre circulaire à son clergé, pour annoncer qu'il a « établi dans la demeure achiépiscopale une chapelle convenable et assez spacieuse, où il a résolu d'admettre pour la confirmation tous les adultes qui seront envoyés par MM. les curés et confesseurs; ce sera tous les premiers mardis de chaque mois que le sacrement de confirmation sera donné dans cette chapelle, après la messe qui sera célébrée à huit heures précises. » Mgr Guibert expose ainsi les motifs de cette œuvre de zèle, qui produira, sans aucun doute, un grand bien :

« Il y a, on n'en peut douter, à à Paris et dans la banlieue, beaucoup de personnes qui n'ont pas reçu le sacrement de confirmation au temps fixé par l'usage. L'immensité d'une capitale où l'on peut vivre inconnu dans la foule, le grand nombre d'individus qui ont grandi en dehors de toute culture morale et religieuse, le renouvellement incessant de la partie flottante de la population qui n'a que peu de relations avec le clergé, expliquent assez pourquoi ce mal, qu'on remarque partout, doit exister ici dans une bien plus grande proportion. Parvenus à l'âge adulte sans avoir été confirmés, ces chrétiens ne pensent plus à demander le bienfait d'un sacrement qu'ils regardent comme réservé à la seule enfance; ils n'osent plus venir se confondre avec les jeunes gens qu'on présente chaque année à l'Archevêque, et trop souvent ils arrivent au terme de la vie privés des grâces que la confirmation leur aurait conférées pour remplir avec fidélité les engagements de leur baptême.

« J'ai cru qu'il était possible de remédier au mal que je signale : il faut venir en aide à des volontés qui ont besoin d'être encouragées, et leur donner des facilités parti-

culières pour satisfaire à une obligation qui ne cesse pas d'urger à leur égard. »

— Un nouveau cercle catholique d'ouvriers sera ouvert, le dimanche 12 janvier, à Vaugirard, (quinzième arrondissement), par Mgr l'Archevêque, qui veut présider cette cérémonie.

— Le R. P. Matignon a terminé, le 5 janvier, à Notre-Dame, la station des conférences de l'Avent. Il a parlé, ou pour mieux dire, il a fait justice de la morale indépendante. Ceux de son auditoire qui pouvaient, de bonne foi, professer cette monstrueuse erreur, ont dû sentir leurs convictions entièrement ébranlées, et ont dû reconnaître que la morale ne se sépare pas de la religion. Jamais la logique si incisive de l'orateur n'avait été plus irrésistible, jamais sa parole n'avait eu plus de chaleur et de clarté. Aussi pouvons-nous affirmer que l'auditoire s'est séparé, emportant du nouveau conférencier la meilleure impression.

Mgr l'Archevêque, en son propre nom et au nom de tous ceux qui ont suivi ces prédications, a remercié l'éminent religieux des services que son éloquente parole a rendus à tant d'âmes éloignées de la vérité ou qui, la connaissant déjà, la sentiront plus que jamais affermie dans leur cœur.

Il a dit qu'en écoutant ces conférences pleines d'une si profonde philosophie, il lui semblait assister aux leçons d'un Platon ou d'un Socrate, mais d'un Socrate chrétien dont l'intelligence aurait reçu du christianisme ce complément de vérité qui a fait défaut au philosophe païen. Il a enfin engagé tout son auditoire à se faire l'écho de son enseignement, car de nos jours, a-t-il dit, l'ignorance est si profonde et si commune touchant la religion, que ce ne sont pas seulement les évêques et les prêtres, mais encore tous les fidèles qui doivent, dans la mesure de leurs forces, dissiper l'erreur et propager la foi. — (*Univers.*)

Arras. — L'anniversaire de la bataille de Bapaume (2 et 3 janvier 1871) a été solennellement célébré à Bapaume, grâce au zèle de M. l'abbé Cornet, doyen de cette ville, qui ne peut oublier les chers morts dont un grand nombre ont été par lui consolés, bénis, soutenus à leur dernière heure sur leur couche sanglante. « En présence du Dieu trois fois saint, a dit le digne et éloquent pasteur, je ne puis et ne veux louer que les saints ou ceux qui leur ressemblent.

« Mais, grâce à Dieu, ces soldats de la France ont été assez chrétiens par la mort, je veux dire, assez amis de la sainteté, assez semblables aux saints, dans leur agonie sanglante, pour que mon ministère se prête sans danger pour lui-même à leur louange.

« C'étaient de bons et fidèles serviteurs du devoir, tellement bons et tellement fidèles, que leur obéissance, prenant les proportions du plus grand des sacrifices, a été poussée par eux-mêmes jusqu'à la mort violente au champ d'honneur. Hélas! ils n'étaient encore qu'à la fleur de leur jeunesse, ils n'avaient bu que les premières gouttes, les moins amères, à la coupe de la vie, ils venaient à peine de quitter leurs vieux pères, de s'arracher aux baisers de leurs mères, ils rencontraient enfin, pour la première fois peut être, à la portée de leurs armes, ces odieux étrangers, les fils de ceux que leurs pères avaient tant de fois combattus et vaincus, ces hommes de sang et de ruses, pour qui la France n'était qu'une proie. »

Citons encore ce passage qui a fait une vive impression sur l'auditoire :

« Sommes-nous capables, mes frères, de vous demander, au nom de Dieu, d'oublier à toujours les hommes si dissemblables de nos chers défunts qui, pendant toute la guerre, n'ont porté le nom de Français que pour déshonorer la France : *Vultus Domini super facientes mala ut perdat de terra memoriam eorum.*

« Mais d'où venaient-ils donc ces hommes qui ont été lâches vis-à-vis de l'étranger, qui ont été hardis et cruels contre leur patrie? Ah! la religion sera vengée des insultes qu'ils lui ont faites, des coups qu'ils lui ont portés, par le seul spectacle de leurs ignominies.

« Incrédulité moderne, peux-tu les méconnaître ces monstres sans Dieu, sans âmes qui après avoir vécu dans la corruption comme la bête, aspirent à dormir avec elle, leur sommeil de mort, dans la pourriture du néant?

« Oui, s'écrient à la fois tous ces êtres marqués *si profondément du signe de la bête*, oui, c'est l'athéisme qui nous a faits ce que nous sommes, nous sommes ses œuvres. *Opera tua sumus, tu nos fecisti.*

« Ah! louons les morts! ne cessons pas de les louer beaucoup plus que les vivants. *Laudari mortuos magis quam viventes.* Ils ne voient pas ces exécrables impiétés, qu'on ne trouve nulle part, même dans les enfers, même chez les démons. *Credunt et contremiscunt.*

« Maintenant que le scandale de l'athéisme s'est élevé au sein de notre infortunée patrie, maintenant que l'iniquité est entrée parmi nous comme un torrent, maintenant qu'on ne peut plus, dit saint Bernard, noter les méchants, le nombre en est immense, n'avons-nous pas trouvé la cause des épanchements de la coupe de la colère divine? Dieu dit Bossuet, punit par la guerre celle que nous lui faisons tous les jours.

« Ah! Messieurs, humilions-nous sous la puissante main de Dieu, de peur qu'après avoir tout perdu, nous ne perdions encore le fruit de l'affliction que nos calamités nous causent. »

Auch. — Les audiences des 17 et 18 décembre du tribunal de Mirande ont été occupées pour une affaire qui avait eu dans le pays un grand retentissement. M. Montégut, maire de la commune de St-Maur-Soulès, arrondissement de Mirande, était poursuivi par le ministère public sous la prévention de diffamation, de dénonciaton calomnieuse et de menaces envers le curé de Saint-Maur, M. l'abbé Jean Pérès.

Depuis longtemps, on avait affiché dans la commune de Saint-Maur des placards contenant les injures les plus grossières contre cet ecclésiastique. Une expertise en écriture fut ordonnée, et les experts ont été unanimes pour déclarer que M. Montégut en était l'auteur. Des dénonciations de la plus grande gravité avaient été faites par lui à Mgr l'archevêque d'Auch et à M. le procureur de la République. On lui attribue également une lettre anonyme adressée au curé et contenant des menaces de mort.

M. Montégut a été condamné à trois mois de prison et à 1,000 fr. d'amende.

Bayeux. — Le 12 décembre 1872 est mort, dans le couvent des PP. Récollets de Sainte-Paix, près de Caen, le R. P. Félix, vicaire de ce couvent, qui a été fondé par lui. Ses obsèques ont montré à quel point ce bon religieux était vénéré de toute la contrée.

Nantes. — Mgr Fournier a adressé aux curés de son diocèse une lettre par laquelle il demande des prières pour la cessation de l'inondation et fait appel à la charité en faveur des inondés. Son appel a été entendu, la charité s'est faite largement et l'inondation a cessé. Les paroles suivantes de la lettre du vénérable prélat doivent être recueillies :

« Quoi qu'en puissent dire nos incrédules et nos athées, écrit Mgr Fournier, nous croyons que le Dieu qui *met un frein à la fureur des flots ouvre aussi quelquefois les eaux de l'abîme*, pour châtier et avertir les peuples; et si, malgré les fausses promesses faites, il y a quinze ans, au nom de la science et de la toute-puissance humaine, que nous ne reverrions plus ces désastres, l'inondation nous submerge plus qu'à cette époque, nous nous croyons

bien inspirés de recourir à Dieu et de réclamer sa pitié.

« Nous nous unirons donc dans la prière pour supplier le Seigneur d'arrêter son bras et de détourner de nous les malheurs de tout genre pour nos intérêts et nos personnes qui peuvent être la suite de cette submersion prolongée. Mais comme la prière ne suffit pas dans de telles circonstances, puisque les maux et besoins sont extrêmes, nous provoquerons l'aumône, afin de pourvoir du moins dans notre cité, sinon dans le diocèse, aux nécessités pressantes de nos frères. »

— Le séminaire des trois diocèses d'Haïti a été inauguré à Pontchâteau. Vingt jeunes gens se sont trouvés réunis au séminaire apostolique, le 2 décembre au soir. Le lendemain, ils ont célébré la fête de saint François Xavier, patron du séminaire. La grand-messe a été chantée par le R. P. Denis, supérieur général des missionnaires de la compagnie de Marie, et les vêpres par l'évêque nommé du Cap. Le soir, Mgr Hillion a adressé à ces futurs missionnaires une allocution dans laquelle il les a engagés à persévérer dans leur vocation, et à prendre pour modèle saint François Xavier, dont il a fait ressortir rapidement les vertus apostoliques. Parmi les vingt séminaristes de Pontchâteau, 3 appartiennent au diocèse de Vannes, 7 au diocèse de Rennes, 5 au diocèse de Saint-Brieuc, 3 au diocèse de Quimper, 1 au diocèse de Bourges, 1 au diocèse d'Avignon. — (*Semaine religieuse* de Vannes.)

Poitiers. — Nous lisons dans la *Semaine liturgique* de Poitiers ces lignes qu'il importe de reproduire :

« Nous croyons devoir signaler la nouvelle apparition, surtout dans les campagnes, d'une foule d'émissaires des sociétés secrètes, qui répandent les calomnies les plus atroces contre le Pape, les évêques, les prêtres, et en général contre les honnêtes gens de toutes les classes de la société. Nous engageons nos lecteurs à prémunir les personnes simples et crédules contre les menées hypocrites et les paroles pernicieuses de dangereux coquins. Tous les moyens leur sont bons pour arriver à leur fin : on nous assure qu'un de ces misérables, après avoir gagné la confiance des braves gens d'une paroisse, en se disant pèlerin de Lourdes et en assurant qu'il avait été guéri par la sainte Vierge, s'est mis à dire toute sorte de mal du Pape et du clergé. Ces scélérats, comme le dit saint Paul, *simulent la piété, mais ils n'en ont pas la réalité : pietatem simulantes, virtutem ejus abnegantes*. Que les fidèles se défient de quiconque blasphème la sainte Eglise, son Chef et ses ministres : ce n'est pas un envoyé de Dieu, c'est un émissaire de Satan. »

Reims. — Selon sa coutume, Mgr Landriot s'est chargé de faire lui-même les conférences de l'Avent dans sa cathédrale. Il a, cette année, choisi pour sujet : *la Famille*, dont il a montré le type divin dans la Trinité même. Dieu est père ; il produit un être semblable à lui ; la paternité est donc pour l'homme créé à l'image de Dieu, un des plus glorieux privilèges. C'est pourquoi la religion entoure de respect et protége la famille ; elle proteste contre les modernes théories qui voudraient l'abolir. Le mariage, a conclu l'orateur, est donc d'après le plan primitif de Dieu, l'état le plus parfait où l'homme puisse vivre. Mais la faute primitive a produit une déchéance dans l'humanité et jusque dans le mariage, qui est souvent déshonoré par les faiblesses, les fautes et les crimes des époux. C'est pourquoi Dieu a établi, à côté du mariage ainsi déchu, un état qui est devenu le plus parfait, c'est-à-dire, le célibat volontairement accepté ; telle est la raison d'être du sacerdoce catholique, des congrégations religieuses, des *Filles de Charité* qui, par leur dévouement, se créent une famille adop-

tive composée principalement de tous les malheureux. et réparent les erreurs et les fautes du mariage. — (*Bulletin du diocèse de Reims.*)

Rouen. — La souscription pour le monument du vénérable de La Salle s'élevait, au 21 décembre, à plus de 12,000 francs. Nous voyons figurer dans la liste un versement de 5,700 francs provenant des écoles du Canada et des Etats-Unis, et 500 fr. donné par Mgr l'archevêque de Paris, qui ne s'est pas contenté d'envoyer sa souscription, mais qui a établi, pour en recueillir d'autres, un comité dont M. l'abbé Langénieux, vicaire général, a été nommé président.

Tarbes. — Mgr Pichenot fait publier dans les journaux la note suivante :

On a mis en vente. avec toute la publicité possible, une liqueur ayant pour titre : *L'Immortelle*, liqueur divine de Lourdes, composée par le P. Félisse.

Le prospectus porte l'image de l'apparition avec ces mots : « A Notre-Dame de Lourdes, miracle du 11 février 1858. — Un magnifique flacon, scellé par une médaille commémorative du miracle de Lourdes et illustré d'un dessin représentant l'apparition de la sainte Vierge à la jeune Bernadette Soubirous.

« Cette délicieuse liqueur, composée avec de l'eau de la fontaine miraculeuse de Lourdes, etc. »

L'évêque de Tarbes a notifié au fabricant de cette liqueur :

1. Que le titre de la liqueur, le prospectus, la médaille, etc., sont un outrage à la religion et une duperie pour le public ;

2. Que le nom supposé d'un P. Félisse, qu'on prend pour un religieux, est encore une véritable duperie ;

3. Que l'évêque de Tarbes, propriétaire de la fontaine de la grotte de Lourdes, défend formellement d'y puiser de l'eau pour en fabriquer une liqueur quelconque, et qu'il poursuivra rigoureusement toute contravention à cette défense.

En attendant que la justice réprime ce grave délit, l'évêque de Tarbes ne peut différer de le flétrir au nom de la religion et des convenances, au nom du droit et du bon sens. — (*Communiqué.*)

— Mgr l'évêque de Tarbes vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre circulaire pour ordonner l'insertion dans le Bref de Tarbes de la célébration annuelle de la fête du bienheureux Garcias d'Aure et de ses compagnons, martyrs, le 29 mai.

Vannes. — Mgr Bécel a écrit, le 18 décembre, cette lettre à Mgr l'évêque de Nantes :

« Monseigneur. il ne me suffirait pas de supplier avec vous le Seigneur de faire rentrer promptement dans son lit le fleuve dont vous payez aujourd'hui si cher les agréments et les avantages habituels. Permettez-moi de joindre mon obole à mes vœux. Les désastres de cette inondation, accompagnés de tant d'autres, rendront plus rigoureux pour vous un hiver qui ne s'annonce clément pour personne. Les pèlerins nantais du 8 décembre se sont conciliés, à justes titres, ma religieuse sympathie. Ce que j'ai la consolation d'offrir à Votre Grandeur pour le soulagement de quelques-uns d'entre eux, n'est qu'un faible témoignage de l'intérêt et de l'attachement que méritent le pasteur et le troupeau... »

LA FEMME CHRÉTIENNE (1).

La femme entre les mains des prêtres, tel est le titre d'une série d'articles que le plus infâme des journaux de Rome sert depuis quelques jours en pâture à ses lecteurs. On se peut figurer la substance de ces honteuses élucubrations. La bienfaisante influence de la religion sur la femme et par elle sur la famille y est considérée comme la pire des tyrannies. Les vertus domestiques enseignées à la femme par le prêtre y sont représentées comme des vices d'éducation, comme des superstitions ridicules. Selon ce publiciste sans vergogne, le confesseur d'une femme catholique est le pire ennemi de la maison. Le reste de cette longue diatribe, on le devine.

Il n'est pas difficile de découvrir dans le ton de ces articles le dépit de voir qu'en Italie et spécialement à Rome la femme ait jusqu'ici échappé à la contagion du mal qui ronge notre pauvre société. Remercions-en la Providence. Que deviendrait en effet l'humanité si la femme suivait le torrent d'impiété prêt à nous déborder en se soustrayant à la direction des ministres de Dieu? La conduite des malheureuses qui se sont laissé séduire par les conseils de l'iniquité, et ont cessé de prendre la religion pour guide, le dit assez. Qui est-ce qui laisse, pour courir à ses plaisirs, les soins de la surveillance et de l'éducation de ses enfants à des servantes ou à des gouvernantes indignes, sans que jamais l'idée lui vienne de contrôler leurs actes? La femme sans religion. Qui est-ce qui dissipe le bien de ses enfants pour satisfaire son goût pour le luxe et les toilettes? Qui est-ce qui cherche à attirer le jeune homme dans es filets du vice, où il perd le goût du travail, et où tout en sacrifiant son âme, il tue son corps? Qui est-ce qui devient infidèle à ses devoirs d'épouse et tout en déshonorant sa famille devient la cause d'un duel, dont le résultat est souvent la mort d'un homme? La femme sans religion. Et quelle étaient ces hideuses créatures dansant autour des échafauds de 93, et plus récemment encore conduisant les communards de Paris au meurtre et au pillage? Des femmes sans religion, des femmes comme voudraient en former nos doctrinaires modernes, des femmes qu'il serait facile de réduire à l'état d'esclavage, des femmes dont le seul rôle sur la terre serait de servir à l'assouvissement des passions brutales de leurs tyrans.

Heureusement que les organes de l'impiété sont forcés de reconnaître que dans les pays catholiques nous sommes encore loin de

(1) Extrait du *Journal de Florence*. Il ne sera pas difficile d'expliquer à la France ce que l'écrivain dit de l'Italie.

ce déplorable état de choses et que la presque totalité des femmes se montrent dociles à la voix de la religion. Aussi les familles véritablement chrétiennes en ressentent-elles les salutaires effets.

La mère veille avec un soin scrupuleux à l'éducation de ses enfants, éloigne d'eux tout contact impur, ne les confie qu'à des maîtres pieux et capables d'en former des hommes utiles à la société, foule aux pieds les exigences de la vanité, pour fournir à tous leurs besoins, les forme à la charité, à la reconnaissance, à l'amour du travail et du devoir, enfin à toutes les vertus sociales qui font le bonheur et l'ornement de l'humanité.

L'idée de douter de la fidélité de sa femme ne vient pas à un mari qui la voit placée sous la direction d'un ministre de Dieu, dont la mission est de lui donner des leçons de vertu. Une jeune fille qui met en pratique les conseils de son directeur souffrira la faim, endurera les tourments de la misère, mais ne vendra jamais son honneur, et ne deviendra pas la cause des égarements de son prochain. Que de fois une femme vertueuse n'a-t-elle pas prévenu de grands malheurs prêts à fondre sur sa famille, par la faute d'un mari oublieux de ses devoirs ? Que de fois les avis donnés par un confesseur à sa pénitente n'ont-ils pas évité des divorces, des querelles, et de grands scandales qui auraient tourné au déshonneur de toute une famille? Aussi combien de maris éloignés de Dieu et hostiles à la religion se réjouissent-ils d'avoir une femme aimant Dieu, et docile aux préceptes de la religion ? Parmi les écrivains mêmes qui consacrent leur plume à la perversion du sexe féminin, il en est un grand nombre qui seraient bien fâchés de voir suivre leurs maximes par leurs propres femmes.

Que les femmes chrétiennes se glorifient donc des insultes et des insinuations méchantes de la presse antireligieuse à leur adresse, qu'elle persévèrent dans leur soumission aux conseils de leurs directeurs, et qu'elles continuent à porter avec joie et orgueil le joug de la religion. C'est seulement ainsi qu'elles seront éminemment utiles à la société, et qu'elles sauvegarderont la dignité et la sainte indépendance que le catholisme leur a acquises.

VARIÉTÉS

Calculs sur la vie de Pie IX. — La *Lima* de Rome vient de faire de nouveaux calculs sur la vie probable de Pie IX. Il est clair que nous ne donnons ces calculs, comme ceux du même genre que nous avons fait connaître, qu'à titre de curiosité ; ajoutons qu'ils montrent en

même temps combien la prolongation des jours du Saint-Père préoccupe et intéresse les catholiques.

En commençant par le premier pape de ce siècle, qui est Pie VII, et en allant jusqu'à Grégoire XVI, le prédécesseur de Pie IX, on a l'année précise de leur mort en faisant ce calcul : Qu'on prenne le nombre que porte le Pape, qu'on y ajoute 10, plus le nombre que portait le pape précédent, et, si cela ne suffit pas, le nombre de deux ou plusieurs autres prédécesseurs, et l'on a la date de la mort.

Ainsi, pour Pie VII, dont le prédécesseur fut Pie VI, on a les nombres 7, 6 et 10, dont la somme égale 23 ; Pie VII est mort en 1823.

Pour Léon XII, on a 12, 7 et 10, dont la somme égale 29; Léon XII est mort en 1829.

Pour Pie VIII, on a 8, 12 et 10, dont la somme égale 30 ; Pie VIII est mort en 1830.

Pour Grégoire XVI, on a 16, 8 et 10, qui ne font que 34; qu'on y ajoute les 12 de Léon XII, et l'on arrive à 46; Grégoire XVI est mort en 1846.

Pour Pie IX, on aurait d'abord 9, 16 et 10, qui donnent 35 ; en ajoutant les 8 de Pie VIII, on n'a encore que 43 ; avec les 12 de Léon XII, on n'a que 55; avec les 7 de Pie VII, que 62 ; avec les 6 de Pie VI, 68 ; ce qui est encore insuffisant, puisque nous sommes en 1872 ; il faut donc remonter jusqu'à Clément XIV, prédécesseur de Pie VI, et l'on a a 82. D'après ce calcul, la mort de Pie IX n'arriverait donc pas avant 1882.

Or, remarque la *Lima*, l'année 1882 correspondra à l'année 90 de la vie de Pie IX, et l'on dit que Pie IX, encore enfant, s'entendit prédire qu'il vivrait jusqu'à cet âge; n'y a-t-il pas là quelque chose de frappant?

Puissent ces calculs se vérifier!

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraison de 32 pages in-8.* Les abonnements se font pour un an ou pour six mois, et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous, au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

Tout ce qui concerne l'Administration doit être envoyé *franco* à la même adresse, et ce qui concerne la Rédaction, à **M. Chantrel**, rédacteur en chef.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

	Six mois.	Un an.
France et Algérie	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine	»	20

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 18 JANVIER 1873 NUMÉRO 57.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE

Paris, 16 janvier 1873.

Le grand événement de ces derniers jours est la mort de Napoléon III, arrivée le 9 janvier; nous consacrons à cet événement un article qu'on trouvera plus loin.

L'incident diplomatique qui préoccupait si vivement les catholiques, vient de se terminer par la nomination, insérée au *Journal officiel*, de M. de Corcelles comme ambassadeur auprès du Saint-Siége. M. de Corcelles est né en 1802. Fils d'un ancien député qui fit une vive opposition à la Restauration et au gouvernement de Louis-Philippe, il fut lui-même envoyé à la Chambre, en 1837, par l'arrondissement de Séez (Orne), et prit sa place au milieu du groupe libéral dont M. de Tocqueville était le chef, et qui se rapprochait au point de vue libéral et religieux, de l'école de Montalembert.

M. de Corcelles, après la révolution de février 1848, fut envoyé à l'Assemblée nationale par le département de l'Orne. Catholique fervent et zélé, il vota naturellement avec le parti de l'ordre. L'expédition de Rome eut toute son approbation, et bientôt il eut à y prendre une part personnelle, lorsqu'il fut envoyé auprès du Pape pour désavouer le traité conclu par M. de Lesseps avec la républi-

que romaine. Dans ces circonstances, Pie IX n'eut qu'à se louer de la conduite et des sentiments de l'envoyé français, qui, dès lors, professa toujours le plus entier dévouement à la personne du Souverain-Pontife.

De retour en France, M. de Corcelles, réélu à l'Assemblée législative, continua de siéger dans les rangs de la majorité conservatrice. Il ne voulut point servir la politique inaugurée par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et rentra dans la vie privée. Les élections de 1871 l'ont envoyé à la nouvelle Assemblée nationale; la démission de M. de Bourgoing vient de le renvoyer Rome, et c'est parce qu'on connaît son dévouement au Saint-Siége et à l'Eglise qu'on aime à voir dans son acceptation de la charge d'ambassadeur le gage du rétablissement des meilleurs rapports entre le Pape et le gouvernement français. Si M. de Corcelles accepte cette charge, c'est qu'on l'a assuré que ce qui a amené la démission de M. de Bourgoing ne se renouvellera pas, c'est que l'ambassadeur auprès du Saint-Siége pourra hautement défendre la cause de l'Eglise et celle des établissements religieux que nous avons à Rome.

M. Briot, commandant de l'*Orénoque*, qui reste à la disposition du Saint Père, vient de recevoir de l'avancement.

Rappelons enfin que M. de Corcelles est le beau-frère de M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères.

L'incident diplomatique heureusement terminé, il n'est pas moins intéressant de savoir quels étaient les sentiments de M. Thiers à l'égard du pouvoir du Pape, à une époque qui est maintenant du domaine de l'histoire. M. le comte Monnier de la Sizeranne a révélé sur ce point, dans une lettre écrite de Nice le 31 décembre 1872, un détail qui mérite d'être connu.

Dans la discussion de l'Adresse de 1861, dit M. de la Sizeranne, j'avais, vous le savez, déposé un amendement relatif aux affaires de Rome; mais ce que vous ne savez pas, c'est que — par une circonstance imprévue — ma rédaction primitive devint, sous la dictée de M Thiers, plus particulièrement accentuée en faveur du pouvoir temporel du Pape.

En effet, après un entretien que je venais d'avoir avec lui sur une question tout à fait étrangère à la politique du jour, il l'y amena de lui-même en me parlant de cet amendement, qu'il voterait, me dit-il, s'il était député, tout en regrettant de n'y pas trouver quelque chose de plus explicite sur l'importance de la souveraineté temporelle. A ces mots, je pris mon crayon, et avec autant d'empressement que de plaisir, je fis droit à sa très-judicieuse observation.

Or, voici comment le paragraphe ainsi rectifié se trouva définitivement rédigé:

« Nous avons la confiance que l'empereur, chef de la première des « nations catholiques, sauvegardera la souveraineté temporelle du « Saint-Siége, garantie nécessaire de son indépendance spirituelle et « gage de la paix de l'Europe. »

L'amendement était connu, la part que M. Thiers a prise à la rédaction de ce document est assez remarquable pour être consignée ici.

Une autre question religieuse s'agite depuis quelques jours à l'Assemblée nationale, à propos de la discussion du Titre premier de la loi sur l'enseignement supérieur ; ce Titre se rapporte à la composition et aux attributions du conseil supérieur de l'enseignement, créé par la loi du 15 mars 1850, fortement modifiée après la coup d'État de décembre, et qu'il s'agit de rétablir dans son ancien état, avec les améliorations que l'expérience et les circonstances demandent.

Une autre question, très-intéressante pour la religion, celle de l'aumônerie de l'armée, va prochainement être agitée dans l'Assemblée nationale. Nous avons donné dans les *Annales catholiques* (tome II, page 701), le projet de loi déposé à cet égard par MM. Fresneau et Carron, tous deux députés d'Ille-et-Vilaine. Mgr l'archevêque de Rennes a adressé, à la date du 23 décembre, à l'Assemblée nationale une pétition très-fortement motivée en faveur de ce projet de loi. « Vous arrachez, dit le vénérable prélat, le jeune homme à son pays, où il trouve ces deux choses (l'église et le prêtre) dans l'église de sa paroisse et dans la personne de son curé ; il faut que vous les lui rendiez à l'armée, et vous ne pouvez les lui rendre que par une aumônerie régulière. Assez longtemps le soldat a été comme une brebis égarée ; il faut lui rendre son pasteur : son pasteur ne peut être que l'aumônier militaire. »

Sans cela, continue Mgr Saint-Marc, il est moralement impossible au soldat de remplir son devoir.

1° Comment, en effet, accomplira-t-il le premier? où ira-t-il à la messe? dans l'église de la paroisse où il est caserné? Mais il n'y a pas de place pour lui. Les places toujours trop restreintes pour les fidèles sont retenues d'avance : impossible d'y recevoir un bataillon, encore moins un régiment. Il n'y aurait donc que quelques privilégiés qui pourraient entrer, à la condition de se tenir debout, près de la porte ou dans un coin, comme des étrangers. Est-ce là, en vérité, la place du brave défenseur de la patrie? Ajoutez que les heures de la paroisse ne seront pas toujours les siennes, et que souvent la longueur de l'office pourra fatiguer sa piété.

Pourquoi alors, direz-vous, n'établirait-on pas partout, comme on l'a

fait quelque part, en dehors du service paroissial, une messe particulière, la messe des militaires? Très-bien; mais il faudrait un prêtre de plus, et ce prêtre supplémentaire, qui doit en même temps porter la parole, comme je vais le dire, ne peut être que l'aumônier militaire.

2° En effet, pour le second devoir du chrétien, qui est l'instruction religieuse, instruction qui ne s'acquiert ordinairement que par la prédication, l'aumônier est bien plus indispensable encore. La science religieuse, outre qu'elle est susceptible de s'oublier comme toutes les sciences, ne doit-elle pas être aujourd'hui d'autant plus solide qu'elle est plus battue en brèche et exposée à plus d'erreurs? Mais qui la conservera, qui la développera dans l'esprit du soldat? l'aumônier, pas un autre.

Le prône de la paroisse entendu une fois en passant ne sera jamais pour le soldat qu'un fragment décousu d'une longue série de conférences qui ne sont pas faites pour lui, et dans lesquelles il ne trouvera presque rien pour nourrir son âme, éclairer son esprit et fortifier son cœur.

Le soldat a des devoirs particuliers à remplir, des vertus spéciales à pratiquer; il a à surmonter des obstacles et des dangers inhérents à son état : tout cela ne réclame-t-il pas une prédication faite exprès pour lui?

Et puis, est-ce que l'armée ne vaut pas bien la peine que chaque évêque choisisse parmi ses prêtres les plus capables de donner aux soldats un enseignement court, précis, attrayant, éloquent même? Faut-il donc rappeler sans cesse que l'armée est la plus belle personnification de la France? Car c'est d'elle qu'on peut dire : *Quand elle est vaincue, c'est la France qui est vaincue; quand elle est victorieuse, c'est la France tout entière qui triomphe.*

3° Enfin le soldat a besoin d'un aumônier pour remplir le premier et le plus important de ses devoirs, qui est la réception des sacrements.

Pour ne mentionner que celui de la Pénitence, à qui s'adressera-t-il pour le recevoir? — Aux prêtres de la paroisse? Mais les prêtres, dans toutes les grandes fêtes de l'année, sont déjà surchagés par leurs propres paroissiens. De plus, pour un certain nombre de nos soldats, il répugnerait peut-être d'affronter la publicité de l'église.

Quant aux hommes de caractère qui ne connaissent pas le respect humain, vous les condamneriez donc à attendre leur tour de confession une demi-journée, au milieu des femmes et des enfants? Je vois d'ailleurs le temps et la liberté même leur manquer pour cette pénible épreuve. C'est donc évidemment impraticable. Donc il n'y a pour cet emploi qu'un seul homme possible : cet homme, c'est l'aumônier reconnu et dévoué qui pourra se tenir tous les jours à la disposition de ses soldats.

Pourquoi faut-il que l'on trouve déplacée dans la caserne cette soutane du prêtre qui fait si bien sur un champ de bataille! quand il est si naturel et si légitime que le médecin des âmes soit à côté du médecin des corps, et que tous les deux remplissent leur office dans la paix comme dans la guerre!

Mais le budget, dira-t-on. — Ce sera pour le budget une surcharge bien moins considérable qu'on ne se l'imagine. Les frais d'installation seraient à peu près nuls, car il ne faut pas oublier que le « Dieu que nous servons est le Dieu de la crèche. » Là où il n'y a pas d'église paroissiale, ce Dieu ne dédaignera pas de descendre dans une salle de classe, voire même dans un manége transformé, pour l'heure, en chapelle. Là où il y aura une église paroissiale, l'autorité diocésaine, toute disposée à la transformer en ambulance pendant la guerre, s'empresserait, en temps de paix, de la mettre quelques heures, chaque dimanche, à la disposition des militaires. Le matériel, peu considérable d'ailleurs, serait bientôt fourni par la charité.

Reste le traitement de l'aumônier.

Il me semble qu'en ajoutant seulement un franc à la dépense annuelle de chaque homme, on trouverait une somme à peu près suffisante pour faire face aux principales exigences. Or, est-ce là grever le budget de la guerre ? Nous sommes loin de la somme allouée aux théâtres : et qui oserait nier que la religion ne soit un moyen autrement moralisateur que la scène !

En présence des préjugés et des illusions qui nous entraînent, permettez moi, messieurs les Représentants, de vous supplier de résoudre avec courage une question qui intéresse l'avenir même de la France.

Toute la population virile de notre pays, condamnée à passer par l'atmosphère des casernes, où les deux choses les moins honorées sont pourtant les deux bases fondamentales de toute société, je veux dire la religion et la pudeur, que Chateaubriand appelle *la plus belle des craintes après celle de Dieu;* toute la population virile de la France condamnée *pratiquement* à vivre plus ou moins longtemps en dehors de Dieu, en dehors des foyers et des autels, ce n'est plus seulement dans un avenir prochain la ruine d'un gouvernement, c'est la ruine de la France, *finis Galliæ.*

Vous éviterez ce malheur, Messieurs, j'ose vous l'assurer, en adoptant le projet de loi présenté par mes honorables diocésains MM. Fresneau et Carron.

Mgr l'évêque de Vannes vient d'adresser à son vénérable métropolitain une lettre dans laquelle il déclare se joindre à lui pour la pétition adressée à l'Assemblée nationale. Il y a là, on peut le dire, une question de vie ou de mort pour l'armée, et par conséquent pour la France; l'Assemblée la tranchera dans le sens de la vie.

Le comité catholique a remis le 7 janvier, à M. l'abbé Jaffré, député, membre de la commission de l'enseignement, la dix-neuvième série de pétitions comprenant 59,593 signatures, et qui porte le total jusqu'à ce jour à 651,956. Il y a là un mouvement qui n'a pas dit son dernier mot et qui contrarie fort la libre pensée. Celle-ci a aussi son pétitionnement, auquel elle donne un chiffre de

1,267,267 signatures, récoltées par la *Ligue de l'enseignement;* mais on sait : 1° que sur ces signatures, il faut en défalquer au moins 200,000 qui figurent deux fois; 2° en défalquer encore 119,241 qui ne demandent que l'enseignement *obligatoire;* 3° encore 410,121 qui ne demandent que l'enseignement *obligatoire* et *gratuit;* 4° enfin, qu'il n'y a que 387,895 signatures pour l'instruction *obligatoire*, *gratuite* et *laïque.* Les patrons de la *Ligue d'enseignement* ne paraissent pas d'ailleurs avoir été très-scrupuleux dans le choix des signataires ; on a signé au cabaret, et l'on serait fort empêché d'attester que tous les signataires sont majeurs, tandis que le comité catholique n'a recueilli que des signatures bien constatées et de personnes majeures, en faveur de l'instruction *religieuse.* L'Assemblée nationale appréciera, et l'opinion publique sera édifiée.

A Berlin, l'on va toujours dans un sens directement opposé à la liberté. Le 9 janvier, on a déposé à la chambre des députés une demande d'interpellation relative aux mesures prises contre la presse à raison de la reproduction de l'Allocution pontificale du 23 décembre. On sait que cette reproduction avait été interdite par ce gouvernement victorieux, qui a peur de la parole d'un vieillard désarmé; beaucoup de journaux, même non catholiques, ont refusé d'obéir à l'injonction gouvernementale; de là des procès. Ces bons Allemands sont tout surpris de voir qu'en vainquant la France, ils se sont eux-mêmes enchaînés; on leur prépare bien d'autres surprises.

Le même jour, le ministre des cultes a déposé trois projets de lois concernant : 1° l'abandon de la confession catholique (qu'il s'agit de favoriser) ; 2° l'éducation préparatoire et l'investiture des membres du clergé catholique (qu'on veut détacher du Saint-Siége) ; 3° le pouvoir disciplinaire ecclésiastique et l'établissement d'une cour suprême de justice destinée à connaître des affaires ecclésiastiques (c'est-à-dire à mettre la main de l'État sur les choses de la conscience). En déposant ces projets, le ministre des cultes, qui doit être un agneau plein d'innocence et de douceur, a insisté sur la nécessité de renoncer au système de concessions qui a été suivi jusqu'à ce jour (personne ne s'en doutait), et de s'opposer aux prétentions de Rome, dont l'allure outrecuidante menace l'existence même de l'État.

En effet, Rome réclame la liberté des catholiques, Rome prétend que l'État n'a rien à voir dans le dogme et dans la discipline, et proteste contre les mesures injustes et despotiques dont les reli-

gieux et le clergé catholique sont l'objet : c'est une outrecuidance que l'État ne peut tolérer sans périr; mais quel État que cet Etat allemand dont l'existence est menacée par les revendications de la justice!

Les projets qui viennent d'être déposés, continue le ministre, ne sont pas des lois commandées par une nécessité passagère : ils doivent être plutôt considérés comme les premiers pas faits vers le règlement rationnel de la situation de toutes les confessions religieuses, assimilées en droit à des corporations. Ce qui veut dire que tout devra être, dans l'empire prussien, absolument soumis à l'Etat. C'est l'Etat-Dieu, qui ressemble assez à l'Etat sans Dieu, ce qui est absolument le contraire de l'Etat libre. Mais n'est-ce point là que devaient conduire les doctrines césariennes de la philosophie prussienne?

Pendant que la persécution continue de sévir, Pie IX reste inébranlable et calme, et sa parole continue d'instruire les peuples et les chefs d'Etat. On trouvera plus loin plusieurs de ces admirables allocutions qu'il adresse à tous ceux qui lui demandent audience et qui viennent lui présenter les hommages de la fidélité et du dévouement. De toutes les parties du monde, aussi, lui arrivent les témoignages de l'admiration qu'il excite, de la confiance et du courage qu'il inspire.

En France, les évêques de la province de Normandie, le cardinal de Bonnechose et les évêques de Séez, de Coutances, de Bayeux et d'Evreux viennent de se faire les interprètes des sentiments excités dans toutes les âmes catholiques par l'allocution du 23 décembre :

Nous éprouvons, disent les vénérables prélats dans leur lettre datée du 29 décembre, nous éprouvons le besoin d'exprimer à Votre Sainteté la profonde douleur dont nous sommes pénétrés à la vue des maux de l'Eglise. Le tableau que vous en avez tracé dans votre allocution du 23 décembre est d'une effrayante vérité. Soit que nous portions nos regards sur l'Italie et sur Rome, soit que nous considérions l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne et Constantinople, nous voyons partout une action ennemie dirigée contre l'Eglise et ses ministres, pour abolir le règne de Jésus-Christ sur la terre. Mais c'est en Italie surtout, et à Rome, que cette conspiration détestable apparaît de la manière la plus désastreuse.

Hélas! les attentats que commettent aujourd'hui les usurpateurs des domaines de l'Eglise ne justifient que trop les tristes pronostics dont nous nous sommes faits souvent les interprètes lorsque nous affirmions qu'on attaquait d'abord la puissance temporelle du Pape pour arriver

ensuite à détruire, s'il était possible, sa puissance spirituelle. Car, d'une part, on tarit la source du recrutement ecclésiastique en assujettissant les jeunes clercs à la milice et en fermant des séminaires et des écoles catholiques; et, de l'autre, on veut priver l'Eglise des auxiliaires que Dieu lui avait donnés dans les congrégations religieuses qui suppléent par leur dévouement et leurs travaux à l'insuffisance du clergé séculier.

Et comme si ces mesures iniques n'étaient pas assez funestes à la religion pour satisfaire ses ennemis les plus déclarés, on en vient à chasser de leurs couvents les vierges du Seigneur, à leur rendre impossible la pratique en commun des conseils évangéliques. Et pourquoi la destruction de ces pieux asiles? Quel crime contre l'ordre social ont commis ces religieux inoffensifs, partageant leur temps entre la prière, l'étude, la prédication et les bonnes œuvres? Quels périls les Etats ont-ils à redouter de la part de ces femmes vouées à la retraite, à la pénitence et au soulagement de toutes les misères humaines? Que pourra gagner le monde à leur expulsion et à l'extinction de leurs saintes communautés?

Tandis qu'on attaque au cœur même de la catholicité ces institutions qui ont si bien mérité de l'Eglise, on laisse empoisonner les sources de l'enseignement public. Aussi, de là le débordement toujours croissant de l'immoralité. Et si cette fatale progression continue, une jeunesse livrée à la corruption et un peuple sans Dieu menacent le monde de l'avenir le plus effrayant.

Ah! nous concevons, Très-Saint-Père, qu'à la vue de tels spectacles se déroulant sous vos yeux, votre âme navrée ne puisse contenir un cri de douleur et d'alarme. Ce cri a retenti dans nos cœurs, et, unis à Votre Sainteté par les liens de l'amour le plus filial, nous partageons son affliction et ses angoisses. Nous éprouvons en même temps le besoin d'unir nos protestations aux vôtres, pour que les puissances de la terre ouvrent enfin les yeux et reconnaissent que travailler à détruire l'Eglise, c'est travailler à se détruire elles-mêmes. Fidèles et obéissants aux exhortations de notre Père commun, nous resserrons de plus en plus les liens de charité qui nous unissent entre nous, afin de résister avec plus de force au torrent de l'impiété, qui tend à ébranler partout les vérités fondamentales de la famille, de l'ordre social et de la religion. Nous unirons aussi plus que jamais nos prières aux vôtres, Très-Saint-Père, afin que Dieu, irrité par les iniquités des nations catholiques, se laisse fléchir, et que, touché de tant d'œuvres de charité par lesquelles les chrétiens restés fidèles cherchent à lui plaire, le Seigneur daigne suspendre les châtiments de sa justice et nous montrer un visage moins sévère et plus doux.

Puisse-t-il, Très-Saint Père, vous consoler de tant de douleurs, au soir de votre vie apostolique, si remplie et si agitée! Puisse-t-il vous accorder de voir les tempêtes apaisées, les ténèbres dissipées, les peuples revenus aux saintes lois de l'Evangile, leurs conducteurs désabusés, et

affirmant enfin par leurs actes que, pour avoir la paix sur la terre entre les hommes, il faut avant tout l'avoir avec le roi du ciel !

Disons-le en terminant cette rapide revue, si les peuples et les conducteurs des peuples ne sont pas encore désabusés, il y a pourtant déjà bien des illusions de dissipées ; on n'a plus autant de confiance dans certains principes d'où l'on attendait la prospérité et le bonheur, on reconnaît tout ce qu'il y a de vide dans certains systèmes au moyen desquels on croyait pouvoir se passer de la religion, et les peuples, une bonne partie des peuples, au moins, tournent vers le ciel leurs regards, que le matérialisme et l'athéisme voulaient les forcer à ne tourner que vers la terre.

Paris, sous ce rapport, vient encore de donner un magnifique exemple. La neuvaine de sainte Geneviève s'est terminée, le 12 janvier, au milieu d'un concours plus considérable que jamais. Tout s'est admirablement passé : l'ordre, le calme, la piété, n'ont pas cessé de régner un moment dans les deux églises où l'on vénère particulièrement les reliques de la sainte Bergère, et la libre-pensée, qui avait là ses émissaires, ne trouvant rien à critiquer, a fini par garder le silence sur une manifestation dont elle attendait l'avortement ou des scandales. Certainement plus de cent mille pèlerins se sont rendus au tombeau de sainte Geneviève. A la procession qui a couronné ces belles fêtes religieuses, on pouvait compter près de dix mille personnes dans l'église du Panthéon, et l'empressement des fidèles à baiser l'anneau pastoral du vénérable Archevêque, qui présidait la cérémonie, la piété de cette foule s'agenouillant sous sa bénédiction, tout démontrait que la foi est loin d'être morte au cœur de la population parisienne. Paris sait encore prier, Paris reconnaît qu'il y a au ciel une puissance supérieure à l'homme; tout n'est point perdu, et les journées comme celle du 12 janvier interdisent le désespoir et le découragement.

J. CHANTREL.

AU VATICAN.

Le 1re janvier, vers midi, le Saint-Père a reçu, dans la salle du Consistoir, les souhaits des séminaires étrangers existant à Rome. A l'Adresse lue au nom de tous par Mgr Kirby, recteur du collége irlandais, il a répondu en ces termes :

« Oui, c'est une pensée fort juste que celle que vous venez de

m'exprimer ; oui, il est très-vrai que l'Eglise est fondée *supra firmam petram.* C'est là un fait incontestable et une preuve éclatante que l'Eglise est l'œuvre de Dieu. Ce fondement de solidité, de fermeté, de force, est son caractère et resplendit à tous les âges, et spécialement aux époques de persécution et de tyrannie.

« Si vous en voulez une preuve, vous l'avez dans le saint que nous honorions il y a peu de jours. Saint Etienne fut un des premiers enfants de l'Eglise catholique, et nous savons qu'il n'avait rien plus à cœur que d'annoncer et de défendre la vérité. Mais la vérité, ô mes enfants, était déjà combattue alors par les pharisiens, comme elle l'a toujours été et l'est dans les temps actuels par les successeurs des pharisiens : la vérité on ne veut pas l'entendre. Le premier martyr saint Etienne fut la première victime de l'amour pour la vérité ; il fut sacrifié par les incrédules et les ennemis de la vérité, et tandis qu'il subissait le supplice des pierres et même à l'instant où il rendait son âme à Dieu, il priait pour ses bourreaux.

« Il n'y a pas de doute : l'Eglise a toujours vaincu ; les oppositions, les oppressions, la tyrannie n'ont pu la dompter. Les pierres qu'on lançait il y a dix-neufs siècle au premier martyr, on les lance encore de nos jours aux défenseurs de la vérité. Les ministres de Dieu, les membres du clergé régulier ou séculier sont exposés à toutes les injures : aux coups de pierres, aux coups de bâton, aux blasphèmes. Spectacle plein de tristesse ! Ceux-là mêmes qui devraient mettre un frein à ces désordres font comme Saul, ils gardent les vêtements des assaillants, en donnant ainsi un encouragement, ou du moins une plus grande liberté de mouvements à ceux qui veulent lancer des pierres sur les oints du Seigneur.

« Mais tout cela produit quelque chose de bien consolant : il y a partout un grand réveil de la foi, qui donne aux fidèles le saint courage de s'adresser avec un amour plein de confiance à Jésus-Christ et de parler aux puissants de la terre avec toute la force de leurs convictions Que Dieu soit donc loué et béni dans toutes les saintes dispositions de sa providence !

« Imitez, mes enfants, saint Etienne, je vous le recommande; vous ne ferez pas comme lui des miracles proprement dits: *signa multa et prodigia ;* mais vous pouvez l'imiter d'une certaine façon qui pourra aussi produire des miracles. Oui, il y a des miracles à la portée de tous, et je vais vous en citer un exemple : celui de vaincre ses passions. Un jeune homme orgueilleux qui devient un agneau d'humilité, voilà un miracle ; un autre, sujet à des distractions, ayant peu de goût pour l'étude, devient appliqué, recueilli,

régulier dans l'accomplissement de ses devoirs, voilà encore un miracle. Ce sont ces prodiges que je souhaite que vous fassiez ; par là vous prouverez à la société moderne qui ne croit guère aux miracles que, moyennant la grâce de Dieu, on peut changer de caractère, que le lion peut se transformer en agneau, l'aigle en colombe. Et ce sont là de grands miracles.

« Pour pouvoir mieux atteindre le but, je vous rappellerai une exhortation que saint François de Sales faisait à quelqu'un le jour de la Circoncision. Il dit : Que chacun cherche à s'emparer de quelque petite goutte de ce sang précieux qui sort pour la première fois du corps très-saint de Jésus-Christ et qu'il place ce sang sur son cœur ; car, lorsque l'Ange exterminateur se présentera, en voyant ce sang, il poursuivra sa route et ne touchera pas ceux qui le portent en leur sein.

« Je vous adresse la même exhortation : mettez sur votre cœur une goutte du sang précieux de Jésus-Christ et ne craignez rien : l'Ange exterminateur n'osera pas vous toucher ; vous n'aurez pas à redouter son épée ; mais vous le vaincrez et vous pourrez répéter ces miracles sur vous-mêmes dont je viens de vous parler. Dans ce cas, ô mes enfants, vous pourrez nourrir la douce espérance d'imiter également saint Etienne dans les visions consolantes de la dernière heure, vous pourrez répéter avec le premier martyr : *Ecce video cœlos apertos et Jesum stantem ad dexteram virtutis Dei.* Je vois le ciel ouvert, et tandis que les hommes me persécutent et me tourmentent, Jésus-Christ étend ses bras vers moi du haut du paradis et envoie ses anges à ma rencontre : les anges viennent à moi, afin qu'après que je serai séparé de cette enveloppe matérielle qui s'appelle le corps, je puisse voler avec eux au ciel.

« Je suis loin d'affirmer que vous pourrez tous voir, à l'heure de votre mort, le ciel ouvert devant les yeux ; mais après les miracles que je viens de vous conseiller, il est certain que vous aurez à cette heure suprême la conscience tranquille, l'âme remplie de calme. Vous pourrez dire à Dieu : *Fidem servavi.* O mon Dieu, je n'ai pas été infidèle : *Cursum consummavi : in reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam das, juste judex, non solum mihi qui nunc morior, sed omnibus illis qui diligunt adventum tuum.*

« Voilà les souhaits que je fais pour vous, en ce premier jour de l'an, et que je vais accompagner de ma bénédiction. Je vous bénis, pour que vous puissiez faire cette fin précieuse. Je vous bénis dans vos études, dans vos peines et même dans vos récréations, en un mot dans tout ce que vous pouvez accomplir dans la vie pour la gloire de Dieu. Debout, chers enfants, debout ; il ne faut pas s'en-

dormir, car les temps sont mauvais : *tempus faciendi, Domine; dissipaverunt legem tuam.* C'est à nous, c'est au clergé qu'il appartient de défendre les droits de l'Eglise, de s'employer au salut des âmes, d'étendre à toute la terre le règne de Jésus-Christ.

« Dieu vous appelle à cette haute mission et c'est un très-grand honneur pour vous de pouvoir l'accomplir. Donc, fixez vos yeux, pleins de foi, au ciel, et voyez Jésus-Christ qui lève le bras, dans ce moment même, et vous bénit en soutenant le faible bras de son indigne Vicaire. »

Le 5 janvier, le Saint-Père a reçu les catholiques d'Irlande résidant à Rome, et il a ainsi répondu à une très-belle Adresse présentée par M. Schine Lalor, magistrat du comté de Kerry :

« Cette Adresse où la part du cœur laisse bien loin derrière elle celle de la plume, cette Adresse que vous venez de lire est le symbole de la foi de l'Irlande, de l'attachement, de la tendresse de ce noble peuple pour le Vicaire de Jésus-Christ, car toutes ces expressions sont empreintes d'amour et de dévotion, et viennent apporter une grande consolation à mon cœur paternel.

« Cette vive affection de l'Irlande, je dois bien le dire, sa tendresse filiale, sa foi ardente, je l'avais déjà expérimentée plusieurs fois et vous m'en fournissez tous les jours des preuves nouvelles par vos offrandes. De même que les saints rois présentèrent leurs dons à l'enfant Jésus, l'Irlande ne cesse pas de m'en présenter, à moi, son Vicaire indigne.

« Dans votre Adresse vous avez fait une très-juste appréciation de l'état actuel de la société : vous avez parlé des maux qui l'affligent et du bien que Dieu a daigné faire par l'entremise de la pauvre personne de son Vicaire. Vous venez de déclarer que la reconnaissance et l'affection des hommes qui ont reçu mes bienfaits n'ont pas répondu à la générosité du bienfaiteur. Mes enfants, retenez bien que ceci entre toujours dans les vues de la Providence.

« Jésus-Christ vient sur la terre ; il y répand la vérité et la foi ; par sa passion et sa mort, il dompte la mort elle-même et ouvre à tous les hommes les portes du paradis qui étaient fermées jusque-là. Il est venu pour relever l'humanité de la fange où elle était plongée et pour l'enrichir des trésors spirituels. Eh bien ! vous voyez quelle reconnaissance on lui témoigne ; l'ingratitude est le partage d'un trop grand nombre d'hommes, même des plus haut placés dans la hiérarchie sociale.

« Jésus-Christ vint mourir sur la croix ; il subit ce supplice cruel

parce qu'il nous aimait; il a voulu accomplir ce sacrifice pour effacer de nos fronts le signe de la malédiction et rappeler l'humanité à une nouvelle vie. Si Jésus-Christ, venu au monde pour y apporter de tels biens et de tels avantages, est payé d'ingratitude, comment s'étonner que son indigne Vicaire subisse, en une certaine mesure, le même sort?

« Jésus-Christ est venu *non in curribus, non in equis, sed in nomine Domini*, et il a voulu que de même nous ne mettions pas notre espoir dans les armées, mais dans les vérités de la foi, dans la défense du droit et dans la résistance aux injustes prétentions des impies. Cela bien établi, j'ajouterai, mes enfants, que je continuerai, en invoquant l'aide de Dieu, à défendre ses intérêts et ceux de l'Eglise, sans cesser de louer son saint nom, qu'elles que soient les épreuves qu'il lui plaira encore d'infliger à la société, et sans cesser également d'adorer les décrets et les dispositions insondables de sa Providence.

« Voilà ce que j'ai à répondre à votre belle Adresse, dont je viens de reproduire en d'autres termes la conclusion. Après cette conclusion, vous m'avez demandé la bénédiction, et de même je finis mon discours en levant les mains au Ciel pour vous bénir; je vous bénis dans vos personnes, dans vos familles, dans les villes ou villages où vous avez vu le jour; je bénis la fidèle Irlande et je prie Dieu qu'il vous conserve, jusqu'à la fin de votre existence ici-bas le trésor si précieux qu'il vous a donné, le trésor de la foi chrétienne.

« Je vous bénis, vous et vos enfants, vos actions et vos intérêts, afin que tout en vous porte l'empreinte du nom de Dieu. Que Jésus-Christ fasse resplendir en vous toutes les grâces de la bénédiction que son Vicaire vous donne maintenant en son nom. Je vous bénis pour les années, pour les mois, pour les jours que vous aurez encore à vivre sur cette terre. Je vous bénis pour le moment de votre mort; afin qu'alors vous puissiez recevoir la bénédiction précieuse de notre souverain, Jésus-Christ lui-même, et soyez dignes d'aller le bénir et le louer dans le ciel pour tous les siècles. »

Le 6 janvier, une Adresse a été présentée par les députations des cercles de la jeunesse d'Italie et par les membres du cercle de Saint-Pierre de Rome; le Pape a répondu :

« Vous l'avez dit : les nations sont guérissables. Dieu est le médecin tout-puissant, qui guérit non-seulement les individus, mais encore les nations. Nous en avons ici la preuve. Cette Italie tourmentée de fond en comble par tant d'oppressions et de scan-

dales, se montre saine en grande partie, dans sa grande majorité, et vous avez en vous le type de cette santé que je vous souhaite de conserver jusqu'au dernier moment de votre vie.

« Je me demande pourquoi on fait tant d'efforts pour corrompre les nations et infecter les peuples par des fausses doctrines et des exemples détestables, et je me répète : *Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania*? » Ce psaume, l'un de ceux que le prophète royal écrivit, s'appliquait à la venue du Rédempteur. Et, en effet, dès que Jésus-Christ parut sur cette terre, il eut à vaincre des ennemis forts et puissants. Il avait contre lui l'idolâtrie, la Synagogue et les passions les plus licencieuses fomentées par les plus méchants des esprits infernaux. Mais il vint armé du pouvoir de Dieu, dont la sagesse et la volonté triomphent de tout.

« Il vainquit en effet l'idolâtrie, l'assujettit et en fit un objet de ridicule : il vainquit la Synagogue, l'assujettit et la rendit odieuse; il vainquit les passions les plus effrénées et en fit un objet de mépris. Il vint, et la mort fut vaincue par lui; il vint, et les rois, comme l'a dit celui qui a porté la parole en votre nom, les rois se prosternèrent à ses pieds, en reconnaissant en lui le roi du ciel et de la terre. Il vint, et les portes du paradis fermées depuis des siècles se rouvrirent et donnèrent, donnent encore aujourd'hui et donneront accès jusqu'à la consommation des siècles à des milliers et à des millions d'âmes rachetées par Jésus-Christ.

« Cependant, pour une raison que notre intelligence ne peut comprendre, par une des fins cachées de la Providence, pendant qu'il abattait l'arbre de l'impiété, et que cet arbre tombait sous ses coups avec un bruit retentissant, ses racines demeuraient. Voilà pourquoi nous devons combattre même aujourd'hui. Ce n'est plus l'idolâtrie que nous avons devant nous, mais l'incrédulité et les sectes perfides sortant des caveaux de l'enfer. Nous n'avons plus affaire à la Synagogue, mais à la dissimulation et à l'hypocrisie. Les passions pullulent de nouveau et exercent leurs ravages dans le monde entier.

« Qu'avons-nous à faire? Nous devons nous opposer, autant qu'il est en notre pouvoir, à ces nouveaux ennemis et employer contre eux une nouvelle vigueur, de nouveaux moyens et de nouveaux efforts, afin de montrer que si l'Eglise est toujours combattue, elle n'est jamais vaincue.

« Je ne veux pas faire l'énumération de tous les ennemis, de tous les maux et de toutes les passions qui attaquent l'Eglise : cette énumération vous a été faite par l'organe de presque tous les évêques du monde catholique, et moi-même j'ai lu en ces jours une protes-

tation en faveur des droits de l'Eglise, une lettre pastorale très-digne d'attention écrite par tous les évêques de la Suisse, qui sont eux aussi sous le poids de l'injustice et de la tyrannie.

« Nous devons seconder les instructions contenues dans cette lettre pastorale, et faire voir qu'en Italie on défend aussi les droits de Dieu et de l'Eglise par l'esprit, par le cœur et par la main : par l'esprit, en ne cessant jamais d'écrire et de parler pour la défense de la religion; par le cœur, en remplissant les églises, non pour obéir à une vieille habitude, mais pour élever nos prières vers Dieu; par la main... ici je ne puis que vous dire que votre main vient d'agir justement d'après l'impulsion de votre cœur : vous l'avez démontré en déposant votre offrande au pieds du vicaire de Jésus-Christ.

« Combattons toujours avec courage et sans aucune crainte. Rappelez-vous que les ennemis de Dieu disparaissent, tandis que l'Eglise demeure. L'enfant Jésus s'enfuit en Egypte pour éviter la rage d'Hérode; mais une nuit, Joseph fut averti qu'il pouvait s'en retourner : *Defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri*. Oh! que d'ennemis de Dieu et de persécuteurs de l'Eglise ne sont plus de ce monde! Combien d'entre eux, après avoir assouvi leur rage et perverti un grand nombre d'âmes fidèles à Dieu sont morts, tandis que l'Eglise est demeurée! oui, *ipsi peribunt.* » (*Ici l'émotion a gagné le Saint-Père, et toute cette invocation à l'Eglise a été prononcée d'un accent qui avait quelque chose de surhumain.*) « Mais, vous, épouse chérie de Jésus-Christ, Eglise fondée par lui, vous restez toujours. *Ipsi peribunt, tu autem permanes :* vous restez jeune, forte, pleine de constance en face des persécutions qui, en vous débarrassant des souillures et des taches, vous rendent plus forte et font vraiment de vous l'Eglise militante, ainsi appelée précisément parce qu'elle doit combattre jusqu'à la consommation des siècles ; *ipsi peribunt, tu autem permanes*, vous demeurez avec l'enseignement de la vérité, avec l'enseignement de la morale, avec l'administration des sacrements, vous demeurez en mille manières, tandis que ceux-là périssent : *ipsi peribunt, tu autem permanes.* Que ce soit là notre consolation, notre encouragement, l'objet de notre foi. Soyons persuadés que *ipsi peribunt ; Ecclesia autem Dei permanebit usque in finem sæculorum.* Agissons avec cet esprit de foi. Soutenons avec courage la cause de Jésus-Christ, réfutons les blasphèmes des impies et employons tous nos efforts à empêcher que les âmes innocentes soient infectées par de perfides conseils et de funestes enseignements.

« Voilà les choses que j'avais à vous dire : tenez-les toujours

gravées dans votre mémoire, car je vous les ai dites avec la plus grande expansion de mon cœur.

« Je vous bénis, et avec vous je bénis tous ces Italiens, dont le nombre s'élève à plusieurs millions, qui pensent comme vous. Oui, je bénis cette Italie que vous représentez, et qui est l'objet de tous mes soins; il y a une autre Italie qui est l'objet de mes prières, et c'est l'Italie qui a oublié sa véritable grandeur pour courir après les misères et les aberrations d'une unité dont personne n'a eu aucun profit.

« Mes chers enfants, je vous le recommande encore une fois : rappelez-vous les paroles que je viens de prononcer devant vous. Je lève les mains, et je vous bénis, vous, vos familles, vos pays respectifs : je bénis vos intérêts, vos voyages, tous les objets qui vous appartiennent et qui vous sont chers. Dites à tous ceux qui veulent vous entendre que le Vicaire de Jésus-Christ répète, déclare et confirme que nous aurons des grandes tribulations, mais nous ne serons jamais vaincus; dites que l'Église sera toujours persécutée, mais jamais subjuguée; dites, et dites-le bien haut, que cette Église de Jésus-Christ durera et fera entendre sa voix jusqu'au dernier moment, jusqu'aux extrêmes convulsions de la nature et du monde. »

Le 8 janvier, les différentes députations des sociétés catholiques, réunies sous le nom de Fédération Pie, ont été admises à l'audience du Saint-Père. A une adresse présentée par M. le marquis Cavaletti, et qui contenait une protestation énergique contre la spoliation des couvents, le Saint-Père a répondu :

« Je prie Dieu que les vœux que vous faites parviennent à éclairer les hommes qui persécutent l'Église de toutes les manières, soit en apportant leur intervention sacrilége dans la direction des séminaires. C'est pour moi une bien grande consolation que ce réveil général des catholiques pour soutenir les droits de la vérité et de la justice.

« Il me semble revivre aux temps dont l'Église fait commémoration le jour de la Toussaint, ce jour où on rappelle que des âmes chéries du Seigneur venaient de toutes les tribus : *Ex tribu Zabulon duodecim millia, ex tribu Ruben duodecim millia signati.* Dieu avait prédestiné tous ces hommes à faire partie du nombre des élus : après ces tribus il en vint une grande multitude : *turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus et tribubus et populis.*

« Néanmoins les principaux parmi ces élus demeuraient dans la

capitale, de même que vous appartenez à la capitale du catholicisme.

« Remercions Dieu du bon esprit qui vous anime et ne désertons pas la lutte, bien que nous devions nous attendre, humainement parlant, à quelque chose de pire encore que l'état actuel ; mais ne cessons pas de mettre notre confiance dans la miséricorde de Dieu, et nous espérons que ce pire état que l'on peut prévoir n'arrivera pas jusqu'au point de nous ravir ce petit reste de tranquillité qui est indispensable au Vicaire de Jésus-Christ pour gouverner l'Église universelle.

« En attendant, je vous donne ma bénédiction, à vous qui avez le bonheur de posséder le bon esprit dont je viens de parler. Je bénis vos familles, que vous élevez selon les principes de la religion et de la charité, et je bénis cette ville de Rome, cette ville sainte, si horriblement souillée et flétrie maintenant par tant d'immoralités et de désordres. Prions et attendons. On pourra dire que c'est toujours la même phrase. Une observation semblable, on la faisait aussi à saint Jean l'évangéliste, qui a vécu plus que moi, puisqu'il a atteint sa quatre-vingt-dix-neuvième année. Comme il répétait toujours : Charité, charité, aimez-vous les uns les autres, » quelqu'un de ceux qui l'approchaient lui dit : « Est-ce que vous ne savez pas nous dire autre chose ? » Il répondit : « Si vous avez la charité, vous avez tout ce qu'il vous faut. »

« Et saint Jérôme s'écrie en cet endroit : « Oui! oui, saint Jean a fait là une très-digne réponse. » Je vous dis de même, mes enfants : Ayez la charité et la constance dans la prière et ne craignez rien, parce qu'à la fin Dieu écoutera vos voix et fera droit à votre insistance. Alors vous verrez pleuvoir sur le monde les gages de sa miséricorde, de la même manière que jusqu'ici nous ne faisons que voir se succéder les gages de sa justice. »

Le 10 janvier, les différentes salles de réception du Vatican étaient occupées par un grand nombre de Romains et d'étrangers de distinction, parmi lesquels M. Bancrofft, l'historien illustre des Etats-Unis. Dans la salle du Consistoire, près de deux cents jeunes filles, décorées du beau titre de Filles de Marie, et élèves des sœurs de Saint-Joseph au Forum, ont exprimé dans de charmantes poésies leurs sentiments de dévouement et de gratitude. Le Saint-Père leur a adressé cette touchante allocution :

« Mes petits enfants, retenez bien toujours ce que je vous dis : il est très-important de bien débuter dans la vie : c'est du premier

pas que dépend très-souvent le sort éternel de l'âme : dès qu'on s'est mis dans une voie, on y persiste généralement jusqu'à la fin de notre passage en ce monde. L'expérience nous démontre tous les jours combien sont nuisibles les mauvais exemples sur la jeunesse. Je rappelais, l'autre jour, en parlant à une députation, et je le répète encore à vous, que j'ai connu moi-même un malheureux qui, ayant été perverti dès son enfance par un père révolutionnaire, marcha dans cette voie funeste jusqu'à la mort.

« Bien différent est le sort qui vous est réservé, mes petits enfants, car vous êtes élevées dans des sentiments de piété, de charité et de l'amour du travail, et vous avez sous les yeux de bons exemples de toutes ces vertus. Je vous recommande donc la prière, l'obéissance et le travail ; sachez que le travail éloigne les mauvaises pensées ; le tentateur ne s'approche pas de ceux qui travaillent ou qui prient. Maintenant je vous bénis de tout mon cœur, vous, mes chères enfants, vos familles et ces bonnes, charitables et pieuses maîtresses qui vous consacrent tous leurs soins. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROME ET L'ITALIE.

Une difficulté particulière, lit-on dans l'*Armonia* de Florence, vient de s'élever entre la France et l'Italie, à l'occasion du monastère de Saint-Denys. C'est dans la voie des Quatre-Fontaines, entre le Quirinal et la station du chemin de fer, dans une localité salubre, que le monastère de Saint-Denys élève son élégante tourelle. Il dispose d'un large espace et possède un jardin voisin de celui du noviciat des Jésuites, occupé aujourd'hui par les écuries royales. Ce monastère de Saint-Denys est la propriété de pieuses familles françaises, et l'ambassade de la République passa là, en 1850, un contrat en vertu duquel elle cédait le monastère au cardinal vicaire, en emphytéose, pour 99 années, avec l'obligation d'une redevance, et à cette condition que si le cardinal vicaire cessait, pour un motif quelconque, et avant l'échéance de 99 années, de servir cette redevance, destinée à l'entretien d'un pensionnat dirigé par les moines, pensionnat qui compte aujourd'hui 70 élèves, le contrat d'emphytéose devait être annulé et jugé de nulle valeur, et le monastère de Saint-Denys redevenir la propriété pleine, libre et absolue des pieuses familles de Rome.

Et c'est là le cas, si les corporations religieuses sont abolies, à

moins que l'on ne conserve le monastère de Saint-Denys comme un « conservatoire laïque, » à l'imitation des Montalve et des autres conservatoires de Florence.

FRANCE.

Défendant, au sein de l'Assemblée nationale, le Titre premier du projet de loi sur l'enseignement supérieur, dont il est le rapporteur, M. le duc de Broglie a prononcé ces belles paroles sur la religion et la famille; nous les reproduisons avec les mouvements qu'elles ont suscités dans la Chambre :

Nous avons demandé d'abord à la liberté d'enseignement ses représentants, afin qu'elle eût ses défenseurs dans le gouvernement supérieur de l'instruction publique. Or, c'est au nom de la religion qu'a été fait le plus grand, le plus fréquent usage de la liberté de l'enseignement en France; c'est la religion surtout qui a profité de la liberté rendue à l'enseignement; personne n'est et n'a été exclu, mais c'est la religion qui l'a surtout mise à profit; il convenait donc de faire à la religion, comme à un des grands éléments de la liberté de l'enseignement, une part considérable dans le Conseil supérieur.

Nous avons cherché ensuite, vous vous en souvenez, des représentants des droits des familles; nous avons voulu donner aux familles des organes dans le Conseil supérieur de l'instruction. Eh bien, est-ce qu'on peut faire entrer quelque part la famille sans y faire entrer la religion avec elle? (Très-bien! très-bien!) Est-ce qu'il n'y a pas un lien naturel entre ces deux idées de famille et de religion, un lien qui date de ces temps reculés où la pensée de plusieurs de nos orateurs que nous avons entendus aimaient à remonter hier? Est ce que la famille n'a pas toujours été appuyée sur la religion, et ne s'est-elle pas développée avec elle? Et quand la religion a reçu enfin, avec l'avénement du christianisme, un flot de lumière, est-ce que la famille n'a pas été, le même jour, illuminée du même éclat? (Vifs applaudissements à droite et au centre droit.)

Plusieurs membres. Voilà un magnifique langage!

M. le rapporteur. Et, dans notre société si travaillée, est-ce qu'on peut encore séparer la religion de la famille? Est-ce que la religion n'est pas mêlée à tous les incidents, à toutes les joies, à toutes les tristesses de la famille? Est-ce qu'il y a une sécurité, une pureté, une tendresse durables dans les liens de la famille là où la religion en est bannie! (Très-bien! très-bien!) Est-ce que vous pouvez supposer quelque part, même parmi nous, la famille solide et stable sans la religion? Non! C'est dans ce foyer de la famille que la religion demeure encore inviolable et à l'abri de toutes les attaques. (C'est vrai! c'est vrai!)

On peut disputer à la religion la jeunesse par les entraînements du

plaisir, l'âge mûr par la cupidité et l'ambition; on peut lui enlever tout cela : on ne lui enlève pas le commencement et la fin de la vie. (Très-bien! — Bravo! — Applaudissements.)

Il y a deux places dont aucune ligue de solidaires ou d'athées ne la chassera pas : c'est le berceau de l'enfant, et c'est la tombe du père. (Nouveaux applaudissements.)

NOUVELLES DES DIOCÈSES.

Paris. — La souscription en faveur du Vœu national de la France au Sacré-Cœur s'élève au chiffre de 534,805 fr. 12 c.

— Le comte de Chambord a fait remettre au *Figaro* 4,000 francs pour les inondés.

Aix. — Il paraît certain que le le vénérable Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, a donné sa démission, l'état de sa santé ne lui permettant plus de s'occuper de l'administration de son diocèse. Le *Moniteur universel* dit que c'est Mgr Forcade, évêque de Nevers, qui est appelé à le remplacer sur le siége de saint Maximin; mais la *Gazette du Midi* assure que c'est un coadjuteur qui sera donné à Mgr Chalandon.

Basse-Terre. — Le 16 novembre 1872, Mgr Fava, évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique), a prononcé, dans la cathédrale de la Basse-Terre (Guadeloupe), l'oraison funèbre de Mgr Reyne, qui n'a occupé le siége que si peu de temps. Mgr Reyne avait été sacré à Rome le 18 avril 1870, et n'avait pris possession que le 2 février 1871. « Habitants de la Guadeloupe, a dit Mgr Fava, Monseigneur est mort pour vous. Il savait bien, et il me l'a dit, que votre ciel de feu dévorerait sa santé et sa vie. Mais la voix de Dieu avait parlé par le pontife de Rome, et il vous donna sa vie. »

Clermont. — Après les pèlerinages, qui ont eu un si grand retentissement, dit la *Liberté*, on s'occupe de perpétuer le souvenir des manifestations religieuses de notre temps par des monuments publics. On connaît le projet d'élever à Paris une église monumentale avec le produit d'une souscription qui a déjà réuni une somme considérable.

Nous avons vu, chez un des principaux fondeurs de Paris, une statue colossale de la Vierge qui est destinée à la ville de Clermont-Ferrand; elle doit être placée sur la cathédrale. Cette statue, qui aura 4 mètres de hauteur, est toute en cuivre repoussé et formée d'une infinité de pièces martelées et artistiquement ajustées. Une statue pareille est commandée par la ville de Lausanne.

Enfin, il serait question d'en ériger une sur une montagne du midi de la France, qui rappellerait, par ses proportions, celle de Notre-Dame-du-Puy, qui n'a pas moins de 9 mètres de hauteur.

Poitiers. — Mgr Pie vient de publier son Mandement pour le carême, mandement dans lequel il donne à ses diocésains communication de l'Allocution pontificale du 23 décembre 1872. L'éloquent évêque passe en revue, avec Pie IX, la situation de l'Eglise. A propos de la Prusse, il dit : « Alternatives d'hypocrisie et de violence ouverte, mélange odieux autant que ridicule d'ignorance religieuse et d'ingérence dogmatique, finalement persécution cruelle organisée contre l'Eglise : tel est le stigmate imprimé au front du « nouvel empire germanique. » Un pareil acte de naissance, libellé à tout jamais dans les colonnes du bullaire romain, n'est point pour nos vainqueurs un heureux horoscope. Apparemment

que le marquisat de Brandebourg, devenu royaume de Prusse, en revêtant la majesté du titre impérial, avait à cœur de ne pas démentir le caractère de ses premières origines, et d'inspirer à Pie IX, tout d'abord porté à la bienveillance, les répulsions hautement témoignées par Innocent X et par Clément XI. »

Mgr de Poitiers montre ensuite la grandeur de Pie IX au milieu des circonstances actuelles, Pie IX, « à qui l'adversité a élevé un nouveau piédestal et qui ne courbe point la tête devant ses oppresseurs. »

Ainsi, il y a donc encore « un homme qui résiste aux violences ou qui flétrit les lâchetés des puissants, en même temps qu'il contredit les idées favorites et les aveugles entraînements des peuples; un homme qui cite à son tribunal et qui juge de haut les actes de tous, disant chaque jour le mot de chaque chose, et semblant se rajeunir et se multiplier dans une vieillesse active et féconde : seule figure vraiment royale d'une époque où la majesté du trône n'aura été sauvegardée que par la grandeur d'âme et la noblesse de caractère des princes détronés. » Puis, s'emparant du portrait du Juste, tracé au Livre de la Sagesse, Mgr Pie développe les motifs de confiance que nous devons avoir, et il termine par les paroles d'espérance et d'encouragement qui terminent l'Allocution pontificale. « Ces vœux et ces espoirs sont les nôtres, dit-il, et nous avons le bonheur de servir un Maître qui n'a pas coutume d'abandonner ceux qui espèrent en lui. (Judith, XIII, 17). »

Rennes. — Mgr l'archevêque de Rennes vient d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition très-fortement motivée en faveur de l'aumônerie de l'armée. V. plus haut, page 51.

Rouen. — La souscription pour le monument à élever au Vénérable de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, atteint aujourd'hui le chiffre de 13,268 fr. Nous voyons figurer parmi les noms des souscripteurs ceux des députés de la Seine-Inférieure, MM. Nétien, maire de Rouen, Ancel, président du conseil général, le général Robert, Anisson-Duperron, le comte de Bagneux, Buée, maire d'Elbeuf, Buisson, Cordier, Raoul Duval, Lanel, Lebourgeois, Pulvey, Pouyer-Quertier, des Roys, Savoye, Vitet, M. l'amiral de Montagnac, M. Charles Flavigny, etc.

— Le cardinal archevêque, Mgr de Bonnechose, vient d'adresser au Saint-Père, de concert avec les évêques ses suffragants, une lettre de condoléance à l'occasion des maux de l'Eglise signalés dans l'Allocution du 23 décembre. V. plus haut, page 55.

Vannes. — Mgr Bécel se joint à l'archevêque de Rennes pour réclamer, auprès de l'Assemblée nationale, l'établissement d'une aumônerie de l'armée. V. plus haut, page 51.

NAPOLÉON III.

L'ex-empereur Napoléon III est mort le 9 janvier 1873, à dix heures quarante-cinq du matin, sans avoir conscience, probablement, de la gravité de sa situation, et sans que ceux qui l'entouraient eussent prévu, une heure auparavant, que cette existence si extraordinaire allait s'éteindre. On sait quelle était la maladie de

l'ex-empereur. Dès l'année 1870, dans les premiers jours de juillet, des médecins français l'avaient soupçonnée; si on eût alors fait attention à leur avis, comme les événements, on peut le croire, auraient pris un autre cours! Mais la main de Dieu était sur Napoléon III depuis le jour où il avait essayé d'ébranler la pierre sur laquelle l'Eglise est fondée, où il avait au moins, le pouvant empêcher, consenti aux attaques sacriléges dont le Saint-Siége était l'objet. Dieu, sans doute, lui tenant compte du bien qu'il avait fait et d'intentions moins coupables que les actes, lui a miséricordieusement ménagé le châtiment terrestre d'une coupable politique et lui a donné le temps de reconnaître ses fautes. S'il a passé sans avoir conscience de l'arrivée de la mort, il n'a point passé sans préparation, et les vrais chrétiens apprendront avec une grande consolation qu'il avait voulu recevoir les sacrements avant de subir les cruelles opérations qui ont hâté sa mort, et qu'il avait reçu les suprêmes bénédictions de Pie IX.

Ce n'est pas le moment de juger l'empereur Napoléon III. Né au château des Tuileries, le 20 mars 1808, nommé par le suffrage populaire président de la République française le 10 décembre 1848, devenu maître absolu des destinées de la France par le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et empereur en vertu d'un nouveau plébiscite, le 2 décembre 1852, il était tombé à Sedan le 2 septembre 1870, après avoir gouverné la France pendant près de vingt-deux ans. La situation actuelle, matérielle, morale, politique et religieuse, est en partie son œuvre; faut-il attendre la postérité pour savoir ce qu'on doit en penser?

Il y avait en Napoléon III deux hommes bien distincts : l'homme privé et l'homme public. L'homme privé avait des qualités aimables et de graves défauts; on n'a pas oublié les scandales de la cour, on ne doit pas oublier que l'empereur était profondément reconnaissant des services rendus, très-attaché à ses amis, surtout à ceux qui avaient partagé sa mauvaise fortune, et que, s'il se mettait volontiers au-dessus des lois pour établir ou affermir son pouvoir, il était naturellement porté à la douceur et disposé aux mesures de clémence. L'homme public présentait un mélange extraordinaire de qualités contraires, d'idées saines et d'idées utopiques, d'aspirations religieuses et de tendances matérialistes ou fatalistes. Il voulait l'ordre, et il en méconnaissait les véritables conditions; il aimait la religion, et il ne craignait pas de lui porter les coups les plus rudes. Il y avait en lui de l'homme d'ordre et du sectaire, et ce mysticisme singulier qui paraît constituer le fond du carbonarisme, auquel il avait appartenu dans sa jeunesse. Du

reste, héritier des idées napoléoniennes, il ne pouvait répudier la Révolution, qui était sa raison d'être, et il se croyait appelé à la discipliner, à lui tracer un lit assez large pour changer en fleuve tranquille ce torrent dévastateur. Vaine illusion d'un esprit chimérique, illusion dont la France et l'Europe entière subissent aujourd'hui les conséquences.

Dieu avait donné à cet homme qui vient de mourir tout ce qu'il faut pour sauver la société : la confiance de tout un peuple, la puissance, des victoires éclatantes, et, pendant un temps, on put croire que Napoléon III comprenait sa mission et les moyens de l'accomplir. Ce n'était qu'une apparence; les hommes éclairés commencèrent à s'effrayer au Congrès de Paris; l'attentat d'Orsini, rappelant à l'ancien carbonaro ses serments, précipita la politique napoléonienne du côté où elle penchait déjà, l'expédition d'Italie en 1859 déchira tous les voiles; le reste du règne ne fut plus qu'une lutte misérable où l'empereur, débordé, disputait pied à pied le terrain à la Révolution, qu'il ne voulait pas répudier et qui ne voulait plus de lui. Par faiblesse ou par complicité, et sans doute par les deux à la fois, Napoléon III accordait tout, par degrés, aux ennemis du Saint-Siége et de l'Eglise; à l'époque du Concile, son gouvernement était entré dans la conjuration des hommes d'Etat contre la liberté de l'Eglise; la leçon, nous ne voulons pas dire le châtiment, ne tarda pas à venir; Napoléon III tomba sous les coups de sa déplorable politique, abandonné de la Révolution qu'il avait servie, de l'Italie qu'il avait créée, de l'Autriche qu'il avait trop affaiblie pour qu'elle osât se ranger avec lui contre la Prusse, et battu au nom de ce principe des nationalités qui lui avait laissé permettre tant d'injustices en Italie, qui faisait la prééminence de la Prusse en Allemagne.

Les catholiques, qui ont eu tant de fautes à lui reprocher, ne l'ont pas insulté dans sa chute. Ils ont su lui dire la vérité lorsqu'il était sur le trône, ils n'ont pas eu besoin de changer de langage quand la main de Dieu l'a touché, et ils l'ont fait avec plus de ménagement, parce qu'il était malheureux. Devant cette tombe encore ouverte, où vont descendre les restes mortels de cet homme naguère encore si puissant, ils sentent que ce sont des prières qu'il faut verser, non des reproches, encore moins des injures, et, se retournant vers les puissants du jour, ils souhaitent que cette grande leçon des vanités humaines leur soit profitable; ils puisent, en tout cas, dans ce spectacle, la force de résister à la puissance injuste et l'invincible confiance du triomphe de l'Eglise sur ses plus redoutables adversaires.

J. Chantrel.

Un catholique zélé, qui n'a jamais approuvé la politique suivie par Napoléon III vis-à-vis du Saint-Siége, mais qui se faisait illusion, croyons-nous, sur les dispositions intimes de l'empereur, et qui acceptait trop facilement comme des engagements officiels et irrévocables des communications faites dans de simples conversations, a écrit à l'*Univers* une lettre que nous reproduisons à cause des renseignements qui s'y trouvent. Nous pensons bien que Napoléon III, après les terribles leçons de 1870, reconnaissait les fautes de sa politique; mais nous ne voyons pas qu'il ait eu le courage de rendre public son repentir, et cette réserve nous fait penser qui il ne voulait pas encore se séparer de ces ennemis de l'Eglise sur l'appui desquels il comptait. On peut se demander, alors, qu'il aurait trompé : les catholiques, séduits par les bonnes dispositions qu'il montrait, ou les ennemis de l'Eglise, qu'il aurait abandonnés après s'être servi d'eux pour reconquérir le pouvoir? Nous croyons volontiers que l'empereur déchu avait l'intention de mieux faire; nous croyons que, s'il en avait eu la ferme volonté, il l'aurait fait savoir d'une façon incontestable et indubitable. Il ne l'a pas fait, et si la France ne peut oublier qu'il a attiré chez elle une troisième invasion et lui a fait perdre deux provinces, les catholiques, qui n'en prieront pas moins pour son âme, ne peuvent oublier que Pie IX est prisonnier au Vatican par suite de la politique de Napoléon III.

Voici la lettre dont nous parlons :

Paris, le 10 janvier 1873.

Monsieur le rédacteur,

Au moment où la mort vient de frapper l'empereur Napoléon III, j'ai pensé que l'*Univers* accueillerait volontiers l'expression de souvenirs personnels qui ne sauraient être indifférents à vos lecteurs.

Au milieu du mois de mars de l'an dernier, j'ai eu l'honneur de visiter dans son exil la famille impériale. J'eus alors avec l'empereur plusieurs entretiens, qui roulèrent presque exclusivement sur les questions religieuses, sur les droits spirituels et temporels de l'Eglise de Dieu. Le moment n'est pas venu de faire connaître l'ensemble de ces conversations. Mais en attendant qu'elles soient publiées, je vous envoie quelques paroles qui me furent dites par l'empereur touchant deux événements qui marquèrent l'année 1870 : la définition dogmatique de l'infaillibilité pontificale par le concile du Vatican, et l'invasion de Rome par l'armée italienne.

L'empereur me déclara, dans les termes les plus formels, qu'il adhérait de cœur et d'âme, sans aucune restriction, à la définition du

dogme de l'infaillibilité, et m'exprima son amer regret de s'être laissé circonvenir par divers personnages opposés à cette définition.

« Fils soumis de l'Eglise catholique romaine, me dit Sa Majesté, je crois d'avance tout ce qu'elle enseigne, et, malgré toute la mauvaise théologie dont on m'a fatigué dans les dernières années de mon règne, je me suis toujours promis de m'incliner comme un enfant dès que l'Eglise aurait parlé. Je n'ai jamais goûté les subtilités gallicanes, tandis que la doctrine romaine satisfait mon esprit par sa belle clarté.

« Une religion qui a fait sortir de terre les cathédrales gothiques, la cathédrale d'Exeter, par exemple, que j'admirais il y a quelques jours, ne peut admettre le gallicanisme, qui manque de grandeur et de simplicité. Puisque l'Eglise catholique est une, elle a besoin d'un chef, d'un monarque. Ce roi de l'Eglise, c'est le Pape.

« De grands esprits, comme Bossuet, n'entendirent pas assez la monarchie spirituelle. Nous méritons quelque indulgence, nous laïques, imparfaitement instruits, que l'autorité de ce grand nom de Bossuet a égarés trop longtemps. Que l'Eglise catholique nous pardonne comme une mère! »

L'empereur ajouta qu'il déplorait profondément les mesures prises sous son règne contre l'Encyclique *Quanta Cura* et contre le *Syllabus*, ainsi que le *Memorandum* Daru."

Ces diverses déclarations de l'empereur m'ayant amené à la question du pouvoir temporel et au sacrilége attentat du 20 septembre, l'empereur, singulièrement ému, s'informa très en détail de ce que savaient de Rome les catholiques français; je lui communiquai ce que j'avais appris de plus récent avant de quitter Paris, et l'empereur, avec un accent inoubliable, me dit ces mots :

« La situation faite aujourd'hui au souverain Pontife par des événements qui m'ont débordé de toutes parts démontre douloureusement, cruellement, mais jusqu'à l'évidence, combien le pouvoir temporel est nécessaire au Chef de l'Eglise.

« La plus poignante des douleurs de mon exil, c'est l'impuissance où je suis présentement de délivrer de l'oppression le Chef de l'Eglise, le parrain de mon fils; c'est l'impuissance où je suis présentement de renouveler la croisade de 1849 et celle de Mentana. Je n'hésiterais pas à parler dans ce sens si, dans l'état actuel, je ne craignais pas de paraître me contenter d'une menace platonique. Quant à ratifier les faits accomplis, quant à ratifier l'invasion de Rome, je répète le mot de M. Rouher : *Jamais!* On a fabriqué une prétendue lettre que j'aurais écrite d'Allemagne au roi Victor-Emmanuel pour lui faire compliment d'avoir déchiré la convention de septembre. L'invention me parut trop ridicule pour mériter un démenti. Vous me dites qu'elle circule encore. Démentez-la donc, et dites de ma part que pas une parole n'est sortie et ne sortira de mes lèvres qui accepte les faits accomplis, contre lesquels je proteste en attendant que je puisse les redresser. »

Je demandai à l'empereur si ses paroles s'appliquaient seulement à

l'invasion de Rome ou si elles comprenaient toute la série des attentats italiens.

L'empereur me répondit qu'elles s'appliquaient principalement à l'invasion de Rome, mais qu'elles enveloppaient tout ce qui s'est fait, depuis 1860, contre l'intégrité du pouvoir temporel.

Je voudrais pouvoir rendre, monsieur le rédacteur, l'air de majesté avec lequel furent dites les paroles que je viens de transcrire, et j'ai peine à contenir le sentiment d'extrême douleur que j'éprouve à cette pensée, que je ne reverrai plus, que je n'entendrai plus l'homme qui m'a tenu ce langage ; qu'il ne me sera plus permis de l'accompagner dans cette pauvre chapelle catholique de Chislehurst où j'ai tant prié pour le Pape et pour l'empereur.

Je recommande aux prières de vos catholiques lecteurs l'âme de l'empereur Napoléon III.

Georges SEIGNEUR.

LES PETITS ENFANTS DES CAMPAGNES.

Les fêtes de Noël reportent naturellement la pensée sur les enfants, sur ces chers petits êtres qui sont l'espoir de l'avenir. C'est le christianisme qui a relevé l'enfance, comme il a relevé la femme, comme il a relevé toutes les faiblesses; c'est encore le christianisme qui inspire tout ce qui se fait de meilleur pour l'enfance, et qui procure aux enfants les meilleures mères, soit celles que leur donne la nature, soit celles qui les adoptent pour les élever dans l'amour de la religion et l'observation du devoir. L'Enfant-Jésus est leur modèle, et c'est la dévotion à l'Enfant-Jésus qui suscite les plus vrais amis de l'enfance, c'est cette dévotion qui a fait donner le nom de *crèches* à ces asiles où l'enfant du pauvre reçoit des soins si attentifs. Nous n'insisterons pas davantage pour le moment, nous contentant de reproduire un article du *Moniteur universel*, auquel nous reprocherons seulement de ne pas assez faire ressortir la part de la religion, nous ajouterons de la piété, dans ces œuvres touchantes qui ont l'enfance pour objet.

L'Assemblée nationale, dit le *Moniteur*, a formé une commission de l'assistance publique, chargée d'examiner toutes les propositions et les questions relatives au paupérisme : c'est ce qui fut fait après 1848 par la grande commission de l'assistance et de la prévoyance publiques, dont les travaux furent résumés en 1850 par le célèbre rapport de M. Thiers, et qui eut pour résultats principaux les lois sur les Hospices, sur les Logements insalubres, sur l'Assistance judiciaire, sur la Caisse des retraites pour la vieillesse, etc.

La commission actuelle, comme la précédente, préside à une en-

quête et appelle aussi à concourir à ses travaux tous les hommes de bien et de science les plus autorisés. Dans sa dernière séance, elle a entendu la déposition de M. de Malarce. Mettant à part les secours à donner aux indigents, secours nécessaires imposés par l'intérêt de l'ordre public et le sentiment de l'humanité, mais le plus souvent impuissants à réduire le paupérisme, M. de Malarce a envisagé les sources mêmes de la société, les enfants nés au milieu du paupérisme, et qu'il importe surtout de sauver à leur entrée dans la vie, pour soustraire les générations naissantes à la misère, pour réduire le recrutement du paupérisme; c'est le seul moyen efficace de réduire le paupérisme. Il a ainsi développé cette idée: qu'il faut, par un élevage intelligent et soigneux, sauver l'enfant des classes inférieures dès le berceau, pour le préserver des maladies, des infirmités et des vices qui ont souvent leur origine dans les premières années de la vie, et pour préparer ainsi un adulte sain, fort, moral, capable de faire un ouvrier heureux qui se suffise par son travail, au lieu d'avoir une non-valeur sociale, un être imparfait, voué à l'hôpital, à l'hospice ou même à la prison.

En rappelant les efforts, souvent réussis, des lords Brougham, Chadwick, de MM. Cochin, Marbeau, etc., pour réduire le paupérisme par les soins de l'enfance, mais spécialement dans les villes, M. de Malarce a exprimé le vœu d'agir aussi sur *les enfants des campagnes*, jusqu'ici négligés ; il a demandé que la tentative faite avec succès dans ce sens par Oberlin dans les villages des Vosges, de 1769 et 1826, fût reprise et généralisée dans les campagnes de la France; qu'ainsi pendant les époques de l'année où les femmes passent la journée aux champs, de petites garderies, analogues à celles créées par Oberlin et dirigées par sa servante, donnassent asile à de tout jeunes enfants, aujourd'hui souvent laissés seuls, exposés à bien des accidents, ou confiés à la garde très-incertaine d'un frère ou d'une sœur aînés; que ces garderies, ou crèches rurales, fussent placées autant que possible dans la maison et sous la direction de la femme de l'instituteur (qui aurait là une occupation lucrative, précieuse pour améliorer ses modestes revenus), et sous la surveillance des médecins cantonaux, qu'il est question de généraliser dans toute la France.

Avec son expérience comme membre du conseil supérieur des crèches, M. de Malarce a fait remarquer que ces crèches rurales, ainsi organisées suivant le régime hygiénique et le traitement moral les plus convenables, deviendraient pour les mères de famille de la campagne ce que sont les crèches des villes: une école professionnelle où elles apprendraient ce qu'elles ignorent si fâcheusement,

leur *métier de mère ;* et qu'enfin, et par cette raison, il serait bon d'introduire dans l'enseignement des écoles de filles quelques notions sur les soins à donner aux enfants, de même qu'on a introduit dans les écoles de garçons les éléments des connaissances agricoles.

Grâce à ces crèches rurales et à cet enseignement maternel, les enfants des villes envoyés en nourrice dans les campagnes seraient mieux soignés ; et les familles des ouvriers et des artisans de nos villes n'auraient plus à déplorer tant de pertes parmi les enfants qui dans ces nourrissages lointains périssent en si grand nombre ou sont rapportés à leur famille souvent dans un état presque aussi déplorable, estropiés, infirmes, anémiques. On le voit, l'institution conseillée par M. de Malarce intéresse les classes ouvrières des villes comme des campagnes ; elle pose au point vital la question de la réduction du paupérisme.

LES ILES DE LÉRINS.

Notre siècle et notre pays, au milieu de beaucoup de misères et de ruines, auront cependant la gloire d'avoir relevé quelques-uns de ces vénérables débris des temps passés qui ont fait pendant longtemps l'honneur et la célébrité de la France chrétienne. Telle est, par exemple, la récente restauration de l'antique monastère de *Lérins*, dans l'île de ce nom, sur les côtes de Provence.

Le nom de *Lérins* rappelle, en effet, l'une de nos plus illustres abbayes bénédictines entre tant d'autres qui ont brillé d'un vif éclat dans la Gaule religieuse. Fondé au cinquième siècle par saint Honorat, évêque d'Arles, dans une île déserte et remplie de nombreux reptiles qui la rendaient inhabitable, le monastère de *Lérins* était devenu, dès le septième siècle, une pépinière sacrée d'où sortirent une foule de savants prélats, d'hommes éminents qui brillèrent d'un grand lustre dans les cloîtres ou sur le siége épiscopal de nos principales cités. Tels furent Cassien, Saint-Vincent de Lérins, Aigulfe, Silvain, Amand, Porcaire, Eucher et tant d'autres saints abbés, évêques, confesseurs ou martyrs. — Saint Amand, l'un de ses abbés au huitième siècle, comptait sous sa conduite jusqu'à trois mille sept cents religieux...

Tous les beaux et pieux souvenirs de *Lérins* auraient-ils donc disparu sans retour au milieu de nos tempêtes et de nos ruines? Non, grâce à Dieu, il n'en a point été ainsi. Le 9 février 1859 a vu luire un beau jour sur cette antique plage de *Saint-Honorat de Lé-*

rins, qui a toujours conservé, du moins dans son appellation, la mémoire de l'illustre pontife, son premier fondateur. Les derniers successeurs des Honorat et des Léonce sur les antiques siéges d'Arles et de Fréjus (Mgr Chalandon, archevêque d'Aix et d'Arles, et Mgr Jordany, évêque de Fréjus), sont venus solennellement visiter cette île, pour en reprendre possession et rendre à la vie les ruines du célèbre monastère fondé il y a plus de quatorze siècles. De nouveaux religieux y sont aujourd'hui installés, et y font le bien de plus d'une manière, ainsi que nous le montre un récent exemple.

Vers la fin de décembre dernier, un navire chargé de marchandises vint se briser sur les rochers qui avoisinent l'île de *Saint-Honorat de Lérins*. L'équipage aurait péri sans doute, si la charité chrétienne n'avait planté là un drapeau hospitalier à l'ombre duquel tous les pauvres naufragés trouvèrent leur salut. Au premier bruit de sinistre, les bons Frères de Lérins accoururent sur le rivage et recueillirent avec empressement tous ces malheureux marins, qui furent ensuite *pendant cinq jours* l'objet des soins de la plus touchante charité.

Si parmi ces bons marins échappés du naufrage il se trouvait quelques libres penseurs, antipathiques aux moines, j'aime à croire cependant qu'en retournant chez eux sains et saufs, ils auront dit au fond de leur cœur : Après tout, même par le temps qui court, *les moines sont encore bons à quelque chose.*

L'un de ces pauvres naufragés n'a point eu seulement cette pensée : il a été tellement impressionné par les procédés si charitables et si affectueux des bons Frères de Lérins qu'il s'est dit : *Je veux passer avec eux le reste de ma vie.* Il a donc demandé a être reçu comme novice dans le monastère. Sa demande a été favorablement accueillie. Le nouveau novice est allé chez lui pour régler quelques affaires domestiques. Il reviendra ensuite dans l'île de Lérins pour y vivre heureux au milieu des bons Frères dont la charité a pour toujours attaché son cœur sur ce rivage.

Maxime DE MONTROND.

JURISPRUDENCE.

Presbytère. — Communes co-paroissiales. — Concours obligatoire aux dépenses du logement du curé. — Refus de l'une des communes. — Inscription d'office à son budget.

Lorsque, dans une paroisse composée de plusieurs communes, la fabrique ne peut, en raison de l'insuffisance de ses ressources, fournir un logement au curé,

les communes co-paroissiales sont tenues d'y pourvoir respectivement dans la proportion déterminée par l'arrêté du préfet.

Dans le cas où la commune chef-lieu de la paroisse acquiert à ses frais un presbytère, les autres communes doivent concourir au paiement de la dépense d'acquisition, soit par une contribution directe en capital, soit par le versement, annuel d'une indemnité représentant leur quote-part dans la valeur locative de l'immeuble affecté à l'habitation du curé.

Si l'une de ces communes refuse son concours, le préfet a le pouvoir d'ouvrir d'office à son budget le crédit nécessaire pour payer sa part contributive dans la valeur locative du presbytère.

Les communes réunies pour le culte et comprises dans la circonscription d'une cure ou succursale forment une communauté au point de vue du service paroissial; elles doivent par conséquent participer aux charges comme aux avantages de cette communauté. L'article 102 du 30 novembre 1809 a posé implicitement le principe de leur participation en disposant que, dans le cas où il y a lieu de consulter le conseil municipal sur les dépenses du culte: « si la paroisse comprend plusieurs communes, le conseil de chaque commune sera convoqué et délibérera séparément. » La loi du 14 février 1810 a sanctionné expressément le même principe dans son article 4, ainsi conçu: « Lorsqu'une paroisse sera composée de plusieurs communes, la répartition entre elles sera faite au marc le franc de leurs contributions respectives, savoir: de la contribution personnelle et mobilière, s'il s'agit de la dépense pour la célébration du culte, ou de réparations d'entretien, et au marc le franc des contributions foncière et mobilière, s'il s'agit de grosses réparations ou reconstructions. » C'est au préfet qu'il appartient de régler la répartition des dépenses entre les communes réunies pour le culte. (Article 3 de la loi du 14 février 1810, arrêt du Conseil d'Etat du 4 novembre 1831.)

Malgré les dispositions formelles de la législation, des contestations s'élèvent fréquemment entre les communes co-paroissiales, au sujet, notamment, des frais de logement du curé. Il est maintenant de jurisprudence que ces communes doivent contribuer proportionnellement au paiement du prix d'achat du presbytère de la paroisse, lorsque la commune chef-lieu de la cure ou succursale en a fait l'acquisition à titre onéreux. (Avis du Conseil d'Etat des 18 janvier 1830, 30 mai 1833, 10 juillet 1835; décision du ministre de l'intérieur rendue en 1870 et rapporté au *Journal des Conseils de Fabriques*, tomes XVIII, 2e série, page 219.) Dès que la quote-part de chaque commune a été fixée par un arrêté préfectoral, elle est considérée comme une dépense obligatoire. Si l'une des communes refuse de l'acquitter, les articles 39 et 72 de la loi du 18 juillet 1837 confèrent au préfet le pouvoir d'inscrire d'office à son budget le crédit nécessaire pour en assurer le recouvrement. Tels sont les moyens de la contraindre à supporter la charge qui lui incombe, ainsi que M. le ministre des cultes l'a décidé dans une lettre adressée à M. le préfet de l'Oise.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Les Prophéties**, ou essai sur la disposition où il convient que soient les fidèles à l'égard des nombreuses prophéties relatives aux événements actuels, par le P. Sambin, de la Compagnie de Jésus; Grenoble, 1873, chez Auguste Cotu et chez Mlle Lafin. — In-8 de 20 pages, extrait de la *Semaine religieuse* de Grenoble. — Le titre de cette brochure en indique suffisamment le caractère et l'utilité. L'auteur n'a pas pour but direct d'examiner le plus ou moins d'authenticité des prophéties qui courent, mais de rechercher, d'après les règles de la raison et de la foi, comment le vrai fidèle doit se comporter à leur égard. Dans ce but, il marche avec une grande prudence et termine par cette sage conclusion: « C'est par une vie vraiment sainte, par l'application à tous les devoirs de la vie chrétienne au jour le jour, par une conscience pure, par une charité et un dévouement persévérant que nous travaillerons avec Marie à changer la justice en miséricorde. Que ce soit là le résultat dernier de toutes les prophéties, il sera bon, il sera exempt de toute illusion; ne nous lassons pas, aucun de nos efforts ne sera inutile, et puissions-nous sauver un grand nombre d'âmes qui seraient perdues! » La brochure du P. Sambin fera un grand bien aux âmes qui se laissent aller trop facilement à l'effroi et au découragement.

2. — **Le Catholicisme avant Jésus-Christ**, études sur les croyances des peuples qui ont précédé l'ère chrétienne, par l'abbé T.-J. Jalabert, chanoine honoraire de Sainte-Geneviève, docteur ès-lettres et en théologie; Paris, 1872, chez Victor Sarlit. — 2 vol. in-8 de IV-424 et 352 pages. — Tout l'ouvrage de M. l'abbé Jalabert sort, en le confirmant, de ce texte de la *Cité de Dieu* de saint Augustin: « Ce qu'on appelle aujourd'hui religion chrétienne existait chez les anciens et n'a jamais cessé d'exister depuis l'origine du genre humain, jusqu'à ce que le Christ lui-même étant venu, l'on a commencé d'appeler chrétienne la vraie religion qui existait déjà auparavant. » C'est dans la Fable même que l'auteur va chercher ses preuves, car la Fable, comme il le dit fort bien, n'est que l'altération de la vérité. Les hommes ne se sont égarés que par degrés; la vérité est au commencement; l'ignorance et les passions ont peu à peu défiguré la tradition, et l'idolatrie a ainsi fini par envahir le monde entier. Aussi les dogmes les plus élevés et les pratiques les plus sages se retrouvent dans la plus haute antiquité, c'est en descendant le cours des siècles qu'on rencontre les plus nombreuses dégradations. L'homme ne s'est pas élevé par degrés du fétichisme au théisme, il est tombé du théisme au fétichisme, et il a fallu l'intervention du divin Réparateur pour le relever de cette épouvantable chute. M. l'abbé Jalabert recherche les traces de la vraie religion dans l'antiquité, sous trois principaux chefs qui forment les trois parties de son remarquable ouvrage: le symbolisme, le culte et l'enseignement. Pour le symbole dans les anciens cultes, il distingue le symbole proprement dit, signe authentique de faits passés, ou type certain d'événements futurs; le sphinx, assemblage de symboles détournés de leur vrai sens, et dont on ne peut savoir la signification que par la connaissance approfondie de chacun des symboles qui le composent; enfin,

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

la métamorphose, récit merveilleux, mythe, fable ou légende, composé pour donner une explication quelconque de la nature des sphinx, quand on eut perdu complétement la connaissance des symboles. Pour le culte, il en étudie successivement les éléments, l'essence, l'âme, les manifestations générales et les agents et dépositaires chez les peuples de l'antiquité, et partout comme pour les symboles, il retrouve les traditions du vrai culte plus ou moins altérées, mais encore reconnaissables, de sorte que le culte catholique apparaît comme la régénération et la restitution du culte primitif, avec ce que devait y ajouter la connaissance de vérités nouvelles et le complément de la révélation. L'usage des symboles et des pratiques du culte primitif impliquait nécessairement des croyances et des doctrines religieuses ; c'est à rechercher ces croyances et ces doctrines que M. l'abbé Jalabert s'applique dans la troisième partie de son ouvrage, après en avoir examiné les principales sources, qui sont : les vers sibyllins, les écrits d'Hermès Trismégiste et ceux de Zoroastre. Arrivé au terme de ses recherches, il peut se féliciter d'avoir fortement établi sa thèse et refuté les systèmes qui prétendent de nos jours faire sortir la religion des facultés de l'âme ou plutôt des productions du cerveau. Nous ne nous ferions pas garant de toutes les interprétations qu'il donne de certains textes et de certains mots, mais nous rendons sans réserve hommage à l'érudition dont il fournit les preuves à chaque page et à la force des arguments qu'il apporte à l'appui de sa thèse, qui était, comme nous l'avons dit d'abord, celle de saint Augustin, qui est, ajouterons-nous, la vraie thèse. L'ouvrage de M. l'abbé Jalabert mérite le meilleur accueil du clergé et de tous les hommes sérieux, pour qui les questions de religion sont les premières de toutes et les plus importantes.

3. **Les Catacombes de Rome et la doctrine catholique,** par le Rév. Abbé des Bénédictins de Beuron (Allemagne), Dom Maurus Wolter; seule traduction autorisée pour l'œuvre de Saint-Michel, ornée de gravures sur bois, avec une introduction par l'abbé Darras; Paris, 1872, chez G. Téqui. — In-12 de xvi-236 pages. — Les découvertes faites dans les Catacombes de Rome viennent chaque jour confirmer la foi de l'Église catholique, en montrant qu'elle n'a pas changé depuis les temps apostoliques et le temps des persécutions. Les dogmes, les sacrements, tout se retrouve dans ces antiques cimetières où reposent les pères de notre foi, où ils se réunissaient pour prier Dieu et assister au divin sacrifice. Dom Maur Wolter a fait un heureux et intéressant résumé des découvertes de M. le chevalier de Rossi et de ses propres études, et son livre montre très-bien, comme il le dit, que « si l'Église tire de cette mine féconde des Catacombes des reliques précieuses dont elle décore les autels du monde entier, l'érudition catholique ne réussit pas moins merveilleusement à en extraire les diamants dont elle perfectionne et enrichit la science de la foi. » La traduction de ce livre produira un grand bien parmi nous en vulgarisant des connaissances qui ne sont pas encore assez répandues; nous le regardons comme un des plus utiles de la collection Saint-Michel.

B. Ph.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et fils, impr., 5, pl. du Panthéon.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 25 janvier 1873 Numéro 58.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. Chantrel

SOMMAIRE

LA SITUATION.

Chaque semaine nous nous demandons ce que la cause de l'Eglise et de la société a gagné ou perdu, et trop souvent nous avons à constater ou que les pertes surpassent les gains, ou que les deux s'équilibrent. A côté des prières, nous avons les blasphèmes; à côté des plus sublimes actes de vertus, des crimes affreux; à côté des plus édifiantes manifestations, les plus abominables scandales. Nos églises se remplissent, mais les théâtres sont loin d'être déserts; la parole évangélique a de nombreux auditeurs, mais les apôtres de la corruption et du vice en ont de nombreux aussi; la propagande du bien se fait active par l'exemple, par la parole, par le livre, par le journal, celle du mal a aussi ses exemples, ses paroles, ses livres, ses journaux; enfin, la charité chrétienne, qui songe à l'âme autant qu'au corps, multiplie les institutions, les établissements, les réunions, les cercles où l'ouvrier peut se récréer honnêtement, religieusement, et s'instruire; les cabarets, les cafés-chantants, tant d'autres lieux où l'on n'apprend qu'à perdre son âme et qu'à détruire son corps, ne compensent-ils pas et au delà, le bien qui se fait d'un autre côté?

Quel est le résultat de ces courants si divers qui entraînent les foules, et surtout les ouvriers? Les uns reviennent à la vie, sans

doute, mais que d'autres qui vont à la mort! Et quelle amère douleur sentent tous qui aiment leurs frères, qui aiment leur patrie, de voir, par exemple, chaque dimanche, ces malheureux traînant de lourds fardeaux, travaillant à reconstruire les murailles que la guerre civile a renversées, ne donnant aucun répit à leurs corps, comme ces bêtes de somme que l'on pousse jusqu à ce qu'elles succombent? Ces hommes se font gloire de travailler le dimanche, ils ne se croient des hommes que lorsqu'ils blasphèment, tournent la religion en ridicule, ou chantent d'obscènes chansons. Le dimanche, ils remplissent les chantiers; le lundi, ils remplissent les cabarets, et combien peu, parmi les maîtres qui les conduisent, parmi les hommes d'Etat qui ont charge d'âmes, pourtant, jusqu'à un certain degré, songent à guérir cette plaie horrible de notre société! Un peuple qui ne respecte pas le dimanche est un peuple perdu, car c'est un peuple qui ne reconnaît plus Dieu : s'il en est ainsi, où allons-nous?

Il y a là un mal que les hommes de bien ne sauraient signaler trop hautement ni trop souvent. Disons-le, tout n'est pas désespéré. Oui il y a du mal, il se fait beaucoup de mal, mais il y a du bien, il se fait beaucoup de bien. La tempête est violente, la confusion est affreuse; mais les signes d'une vraie régénération apparaissent çà et là, et, de jour en jour, plus éclatants. La semaine qui vient de s'écouler a apporté au bien son contingent. Dans les hautes sphères, nous voyons se terminer d'une façon satisfaisante l'incident diplomatique qui menaçait la France d'une nouvelle honte; nous entendons se discuter un projet de loi sur l'enseignement qui veut donner à la religion la place à laquelle elle a droit, et c'est du côté du bien que se trouvent l'éloquence et la plus vigoureuse logique.

Hors de la France, dans les pays où sévit la persécution, en Allemagne, en Espagne, en Italie, l'épiscopat, le clergé et le peuple catholiques donnent d'admirables preuves de constance et de fidélité, et, à la tête de l'Eglise, un pontife intrépide et vigilant signale les écueils, flétrit les iniquités, encourage ceux qui combattent pour la vérité et pour la vertu. Il y a, dans tout cet ensemble, un spectacle merveilleux. D'un bout du monde à l'autre, la lutte est acharnée : à première vue, l'on peut craindre pour l'issue, parce que les forces du mal sont plus nombreuses et plus fortement organisées, mais les chrétiens ont pour eux la prière, et Dieu, qui ne manque jamais à la prière; la victoire est certaine. *Si Deus pro nobis, quis contra nos*? Une seule chose est douteuse : combien faudra-t-il de temps, par quelles épreuves faudra-t-il passer, avant de voir revenir le calme? Il y a la mer Rouge et le

Désert, mais, après la mer Rouge et le Désert, c'est la Terre promise.

J. Chantrel.

DÉPUTATION ALLEMANDE AU VATICAN.

Le 12 janvier, le Saint-Père a répondu par un admirable discours à l'adresse d'une députation de catholiques allemands, qui tenaient à protester de leur foi et de leur dévouement en présence des injures que la presse germanique vomit chaque jour contre le Souverain-Pontife depuis l'Allocution du 23 décembre. On distinguait, parmi les députés plusieurs membres de la noblesse, le comte de Fugger-Glœtt, le comte de Hahn avec sa femme et sa sœur la célèbre comtesse Ida Hahn-Hahn, le comte et la comtesse de Stainlein, le comte Louis d'Arco-Zinneberg, le comte Maximilien Zinneberg, la comtesse Pauline de Salm, la comtesse d'Hoyos, née Zichy, la baronne de Stein, la baronne de Schœnberg et son fils, le baron et la baronne de Streit, la baronne d'Eichtadt, le baron de Pfyffen d'Afischofen, etc., et, en outre, plusieurs officiers, le peintre Bosch, les libraires Spithœver et Haas, l'abbé de Waal, président du cercle allemand de Rome, etc., etc. « Ah! voici un bouquet de fleurs allemandes, » a dit Pie IX en entrant dans la salle où l'attendait la députation.

L'abbé de Waal lut l'adresse suivante :

Très-Saint-Père,

Tous les catholiques de langue allemande aiment Votre Sainteté, mais il appartenait surtout à ceux qui demeurent à Rome et qui ont le bonheur de la voir, de lui témoigner plus d'amour et de dévouement. Avant donc d'avoir pu nous prosterner à vos pieds, comme vous avez daigné nous l'accorder, pour souhaiter à Votre Sainteté une heureuse année, nous avons voulu célébrer avec une grande solennité le sacrifice de la messe dans l'église de l'hospice de notre nation, de *Campo Santo ;* là, nous avons élevé au ciel nos prières pour le salut du Pasteur et du troupeau, en recommandant à Dieu plus particulièrement la partie de ce troupeau qui subit le plus en ce moment l'attaque des loups furieux.

En venant présenter ici nos hommages, nous ne pouvons, en effet, nous empêcher de parler à notre Père bien-aimé de cette persécution qui s'efforce de détruire la foi de nos compatriotes, mais qui ne fait qu'augmenter l'attachement des catholiques de l'Allemagne à la sainte mère Eglise, et leur dévouement et leur amour pour le docteur infaillible de la vérité. A la vue de leur chef, iné-

branlable au milieu d'une si violente tempête, en le voyant intrépide et calme, et qui élève sa voix avec une liberté apostolique, ses fils, de plus en plus encouragés, reçoivent sans trembler les coups de lois iniques, méprisent avec lui les traits de la calomnie, et ne doutent pas de la victoire. Le Christ est vainqueur, le Christ règne, le Christ commande.

Confirmez, Très-Saint-Père, par votre bénédiction, ce que votre exemple a déjà fait en nous, et que grâce à votre intercession auprès du Seigneur, nous voyions revenir la paix dont tous les peuples de l'Allemagne jouissaient auparavant. Que la foi s'affermisse, que la religion se ranime, et que cette année voie l'Église de notre patrie triomphante de ses ennemis, comme nous espérons qu'elle vous verra glorieusement triompher de toutes les persécutions (1).

Le Saint-Père a répondu :

« Non, avec l'esprit qui vous anime, avec le saint courage et l'indomptable confiance en Dieu qui inspire le discours que je viens d'entendre, vous n'avez pas à craindre d'être vaincus par les forces du démon. Celui qui a pris la parole pour vous tous, mes enfants, a parlé avec tant de vigueur et il a témoigné avec une telle fermeté sa foi dans le futur triomphe de l'Eglise que nous ne pouvons moins faire que d'ouvrir notre cœur aux plus douces espérances.

(1) On ne sera pas fâché de connaître le texte latin de cette énergique Adresse :
Beatissime Pater,

Cum omnes Germanicæ linguæ Catholici intimo in Sanctitatem Tuam amor etrahantur, nos qui ex illa natione in hac alma Urbe degentes Beatissimum Patrem præsentem videmus, præ cæteris decet in Te affectu et devotione fervere. Priusquam gitur, gratia tua ita benignissima concedente, ad pedes Sanctitatis Tuæ faustum felicemque annum gratulaturi nos projiceremus, in Ecclesia hospitii nationis nostræ de « Campo Santo » sacrificium Missæ summa solemnitate celebravimus; preces unanimes pro tua totiusque, qui Te gaudet Pastore, gregis salute fudimus; illius præcipue ovilis tui partis commemorantes, quam maxima jamjam impetit furia luporum.

Gratulaturi enim cum venissemus non possumus quin simul ad Patrem nostrum dilectissimum de persecutione illa loquamur, quæ cum fidem nostratam frustra conetur destruere, Catholicos Germaniæ omnes majori in dies fervore in Sanctam Matrem Ecclesiam majorique in Te Doctorem veritatis infallibilem afficit obedientia et amore Ac sane Te ducem videntes inconcussum in tanto discrimine rerum, Te impavidum et erectum, vocisque tuæ audientes Apostolicam libertatem filii tui animo aucti, in legum injustarum impetum excipiunt, calumniatorum tela tecum despiciunt, ac de victoria læti nihil dubitant. Christus vincit, Christus regnat Christus imperat. Confirma, Beatissime Pater, quod exemplar tuum operatum est in nobis benedictione tua; Teque apud Dominum intercedente, omnibus Germaniæ gentibus qua antea gaudebant pax revertatur. Firmetur fides, religio foveatur, et hic idem annus videat Ecclesiam patriæ nostræ de inimicis exultantem, quem Te visurum speramus gloriose triumphantem.

« Néanmoins je ne laisserai pas de vous dire quelques paroles qui servent à votre instruction et aussi à votre consolation au milieu de la lutte où nous sommes. Je les tirerai de l'Evangile de ce même jour, et vous verrez qu'elles ne se trouveront pas hors de propos en cette circonstance. Je vois ici des dames; elles seront plus que tout autre à même de comprendre toute la douleur qui a dû assaillir le cœur de la très-sainte Vierge lorsqu'elle s'aperçut qu'elle avait perdu en route son trésor le plus précieux, l'enfant Jésus.

« En effet, on l'avait perdu en chemin : saint Joseph le croyait avec la sainte Vierge, la sainte Vierge supposait qu'il faisait route à côté de saint Joseph. Le fait est que Jésus n'était plus avec eux. Il fallut revenir sur leurs pas et le chercher; on le trouva au milieu des docteurs, interrogeant et répondant tour à tour à ceux qui siégeaient dans la synagogue et disant des paroles si empreintes de sagesse qu'elles étonnaient tout le monde : tous ces docteurs *mirabantur super responsis ejus.*

« Pourquoi cet étonnement général ? Parce que tous ces docteurs ne le connaissaient pas; s'ils l'avaient connu, il se seraient rappelé que les Rois, à l'annonce de sa naissance, s'étaient rendus auprès d'Hérode et lui avaient dit : « Où demeure le roi de Judas, le roi d'Israël? » simple interrogation qui plongea dans une telle anxiété Hérode qu'il commença à trembler et avec lui toute la ville de Jérusalem. S'ils avaient connu que cet adolescent si sage dans ses réponses, si intelligent dans ses interrogations, était Jésus-Christ, il est fort probable qu'ils l'auraient chassé orgueilleusement de la synagogue ainsi qu'ils le firent pour l'aveugle-né qui voulait leur enseigner la vérité : « Qui es-tu? lui dirent-ils en ajoutant aussitôt : *Totus in peccatis, tu doces nos?* » Et cela dit, ils le chassèrent de la synagogue et ils en auraient fait autant à Jésus-Christ; car l'orgueil et la jouissance se cachaient sous la fausse humilité des Pharisiens... et de ces Pharisiens il y en a encore grand nombre aujourd'hui.

« Oui, il y en a encore un grand nombre. Poursuivons notre narration; voyez ce qu'il advint lorsque les temps furent arrivés où devait s'accomplir la rédemption du monde par la passion de Jésus-Christ : on entoure le Sauveur du monde, et on le traîne à travers les rues de Jérusalem. Le voilà devant le Pontife, il est interrogé : il répond des paroles de paix, remplies de respect, très-dignes enfin du Fils de Dieu. Néanmoins un bourreau qui était à l'audience, pris de rage à la seule voix de Jésus, leva une main sacrilége sur lui et fit descendre un soufflet sur ce visage que les anges contemplent avec un sentiment ineffable de bonheur et de respect.

« Jésus alors dit au bourreau avec un accent doux et ferme : « Si j'ai mal parlé, apporte ton témoignage contre moi ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu? *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo ; si autem bene, cur me cædis?*

« Mes chers enfants, celui qui vous a parlé jusqu'ici est le Vicaire de Jésus-Christ, Vicaire indigne tant qu'on voudra, et très-certainement fort incapable de représenter en quelque sorte la grandeur dont Dieu a voulu charger ses faibles épaules ; néanmoins j'ai le droit, et j'entends en user, de me servir des paroles de mon évêque, de l'évêque de mon âme : *episcopus animarum nostrarum;* j'ai le droit de dire à tous les puissants de ce monde, qui font la sourde oreille à mes paroles : *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo, si autem bene, cur me cædis?*

« Si je ne vous ai dit que la vérité, ô vous qui gouvernez les nations, si je n'ai parlé que de ce que tout le monde peut voir avec ses yeux, *cur me cædis?* Pourquoi supprimez-vous les Ordres religieux? Pourquoi empiétez-vous sur les droits sacrés de l'Eglise? Pourquoi lui ravissez-vous ses biens? Pourquoi prétendez-vous à ce qui ne vous appartient pas? *Si male locutus sum, testimonium perhibe.* Mais ils sont incapables d'apporter leur témoignage contre la vérité évidente ; ils se bornent à poursuivre la série de leurs suppressions, de leurs usurpations, et à continuer ainsi l'indigne persécution qu'ils ont commencée contre l'Eglise.

« Jésus-Christ veut que l'on respecte les souverains et les gouvernements. Oui, il le veut ; mais pourquoi le veut-il? Pourquoi leur a-t-il donné l'épée et le pouvoir de diriger les armées? Dans le but qu'ils protégent leurs sujets et qu'ils défendent la religion qui peut seule assurer le bonheur des peuples. Voilà pourquoi Jésus-Christ a donné les armes aux puissants de la terre : ce n'est pas pour qu'ils en tournent la pointe contre l'Eglise, mais au contraire pour qu'ils la défendent. Aujourd'hui tout le monde peut voir quelle protection on nous accorde. Laissons-là ce sujet qui n'a pas besoin d'être exposé plus longuement.

« Mais ce n'est pas encore assez ; ils ne veulent pas seulement détruire tout ce qui appartient à l'Eglise, mais aussi tout ce qui touche à la morale ; ils prétendent s'emparer de l'enseignement et des âmes de la jeune génération ; ils veulent que la jeunesse soit instruite et élevée selon leur caprice. Mais je leur rappelle une vérité incontestable lorsque je dis : Ce même Jésus Christ qui a enjoint aux peuples de respecter les hommes à qui il a décerné la puissance, a donné cet ordre à l'Eglise, à ses ministres : *Ite, docete omnes gentes.* Ces paroles il ne les a adressées ni aux Rois, ni

aux Empereurs, mais à l'Eglise. C'est à elle qu'il a donné la mission d'instruire tous les peuples; ce sont ses ministres qui doivent parcourir la terre d'un bout à l'autre, *docentes*, enseignant, *baptizantes*, administrant les sacrements, nourrissant tous les hommes de la parole de Dieu, et les édifiant par leur exemple. Je le répète, l'instruction est le privilége de l'Eglise.

« J'aurais à parler encore longuement sur ce sujet; mais je ne veux pas vous retenir davantage et je vais vous quitter. Mais ce ne sera point, mes chers enfants, sans vous donner la bénédiction apostolique. Je vous place sous la protection de Marie Immaculée (*à ce moment un frémissement de reconnaissance et d'amour s'empare de tout l'auditoire*), je vous place sous la protection de saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, et sous celle de vos anges gardiens. Que la Vierge très-sainte, que saint Boniface et les anges vous soutiennent dans la lutte! Qu'ils vous donnent la force et la constance nécessaire, soit à vous, ici présents, soit à vos frères qui sont unis avec vous en esprit, la constance et la force, dis-je, de conserver dans vos cœurs le dépôt sacré de la foi en Jésus-Christ et de le conserver à tout prix, même au prix de la vie.

« Oui, mes chers enfants, c'est là mon plus vif désir et je suis sûr que c'est là aussi votre volonté sincère. Il se peut qu'il y en ait parmi vous qui se disent: Hélas! ma volonté est bien faible; mais qu'ils n'aient pas peur et qu'ils ne cessent d'invoquer l'aide de Dieu. Lorsque la circonstance se présentera, *dabitur in illa hora quomodo et quid loquamini;* Dieu vous donnera à tous la grâce nécessaire.

« Maintenant, je vous bénis. Je vous bénis dans vos âmes, dans vos familles, dans les objets de dévotion que vous avez apportés avec vous; je vous bénis dans vos affaires, pourvu que ce soient toujours des affaires et des intérêts conformes à l'esprit de justice, dignes d'un bon chrétien et d'un bon athlète de Jésus-Christ. Je vous bénis enfin et d'une manière spéciale pour l'heure de votre mort. Puisse ma bénédiction vous donner dans ce moment solennel où l'âme passe du temps à l'éternité, une douce confiance dans la miséricorde de Dieu et être pour elle un gage sûr de son heureux passage au ciel où elle bénira et louera Dieu pendant tous les siècles! »

MONUMENT AU VÉNÉRABLE DE LA SALLE.

Nous ne nous lassons pas de rappeler à nos lecteurs la souscription ouverte pour l'érection de ce monument : la souscription et le monument sont une protestation de la France catholique contre l'enseignement irréligieux, un témoignage de reconnaissance pour l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité, et comme une pétition qui s'ajoute aux autres pour prouver que la France veut que la religion continue de présider à l'enseignement et à l'éducation des générations qui s'élèvent. Cette question de l'enseignement est la grande question du jour, question de vie ou de mort, et l'on vient encore d'entendre le Pape réclamer pour l'Église le droit d'enseigner les nations, ce qui revient à réclamer le droit de les régénérer et de les sauver.

Aujourd'hui, nous reproduisons un article publié par M. Poujoulat dans l'*Union*, en nous associant complètement à tout ce que dit l'éloquent publiciste :

Le projet d'élever un monument public en l'honneur du vénérable de La Salle, fondateur de l'institut des écoles chrétiennes, est une pensée à la fois grande et opportune. Elle est grande parce qu'elle glorifie le vrai dévouement au peuple ; elle est opportune parce que l'heure est venue de rendre un solennel hommage à ces humbles et infatigables ouvriers contre lesquels s'ameutent aujourd'hui tant de basses passions.

L'abbé de La Salle appartient à la seconde moitié de ce dix-septième siècle qui porte au front le diadème de toutes les gloires ; ce siècle, dont la beauté resplendit de plus en plus, eut des orateurs, des poëtes, des hommes d'Etat, des capitaines d'une supériorité remarquable ; il épuisa toutes les formes du génie, et, pour que rien ne lui manquât, il enfanta un homme de Dieu, saintement passionné pour les intérêts populaires.

Il est convenu dans une certaine littérature que, sous Louis XIV, pas une pensée ne fut donnée au peuple ; or, de cette époque est sorti le fondateur d'un institut où tout respire l'amour du peuple ; c'était le véritable esprit chrétien toujours plus ou moins vivant au sein de la société française depuis que le divin Fils de Marie y est adoré. Il s'est personnifié dans une œuvre que la ville de Rouen a vue dans sa fleur première, et qui, depuis un siècle et demi, n'a cessé de croître et de s'étendre. La congrégation des frères des écoles chrétiennes est comme un arbre béni qui couvre de ses rameaux les deux mondes. Onze supérieurs généraux se sont succédés comme une sorte de dynastie religieuse, et le onzième, le frère Philippe, a conquis, sans la chercher, une renommée qui forme

comme une couronne autour de sa vieillesse et autour de ses Frères.

La civilisation française a commencé par des écoles chrétiennes; il n'appartient qu'aux écoles chrétiennes de la garder, de la préserver. Les instituteurs du peuple, pénétrés de l'esprit évangélique, sont les plus utiles et les meilleurs ouvriers de cette civilisation. Ils inspirent le goût du travail, le goût du bien, le sentiment du devoir; ils élèvent en même temps qu'ils instruisent, ils préparent de bons citoyens, ils donnent d'honnêtes gens à un pays. Leurs vertus sont comme l'autorité de leurs leçons, et leur désintéressement est un exemple.

Il est juste, il est beau d'honorer ces choses et de décerner des honneurs publics à l'homme qui ouvrit ce grand sillon sans songer à lui-même; il y avait un abîme entre sa modestie et les honneurs de la statue, mais les hommages qu'il s'agit de lui rendre ne sont qu'une forme de notre respect, de notre reconnaissance nationale et une excitation au bien.

Plus le vénérable de La Salle était modeste, plus la pensée d'ériger en son honneur un monument public est grande. Et de plus elle est opportune, comme nous l'avons dit en commençant ces lignes. Il importe plus que jamais de faire la différence entre ceux qui aiment le peuple et ceux qui l'exploitent, entre ceux qui le servent et ceux qui se servent de lui. D'incroyables efforts sont faits pour perdre l'esprit et le cœur de l'enfance et de la jeunesse, pour écarter et discréditer les instituteurs chrétiens. Il faut lutter contre ces pernicieuses entreprises en mettant en lumière les dévouements qui accomplissent sans bruit tant d'utiles choses, il faut les soutenir en leur rendant justice et affermir leur existence en les montrant plus respectés.

On parle souvent de la question sociale; la solution de cette question est tout entière dans l'éducation du peuple. C'est par la propagande des écoles chrétiennes que nous préserverons le présent et que nous sauverons l'avenir. Le monument en l'honneur du vénérable de La Salle, qui doit être élevé à Rouen et pour lequel déjà les souscriptions abondent dans tous les diocèses, sera une nouvelle date de force grandissante dans l'humble histoire de ces amis du peuple, amis aussi du soldat, car ils ont su mourir pour lui.

POUJOULAT.

Les dons et souscriptions sont reçus au secrétariat de l'Archevêché, chez MM. les Curés, à la Maison-Mère des Frères des Ecoles chrétiennes, rue Oudinot, 27; au pensionnat des Frères, Passy, rue Raynouard, 68; à l'établissement de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard, 92; à Issy-sur-

Seine, Grand'Rue; à l'Ecole commerciale Saint-Paul, rue Saint-Antoine, 212; aux écoles libres tenues par les Frères, ci après désignées : rue de Courcelles, 9; Saint-Joseph-des-Allemands, rue Lafayette, 228; rue Saint-Honoré, 263; rue Saint-Dominique, 167; rue Nollet, 57, et chez MM. les membres du Comité :

Baudon, place du Palais-Bourbon, 6.

Blount, banquier, place de l'Opéra, 4.

Chardon Lagache, négociant, rue Caumartin, 3.

Léon Cornudet, rue de Rennes, 102.

Drouyn de Lhuys, rue François Ier, 47.

De Franqueville, château de la Muette, Passy.

Germiny (comte de), rue du Bac, 32.

Geslin (général comte de), commandant la place de Paris, place Vendôme.

Abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice.

Abbé d'Hulst, vice-promoteur du diocèse.

Abbé Langénieux, vicaire général.

Comte de Madre, boulevard des Invalides, 35.

Vicomte de Melun, rue Saint-Dominique, 76.

Duc de Noailles, rue Latour Maubourg, 60.

Marquis de Plœuc, député de Paris, sous-gouverneur de la Banque de France.

Poujoulat, rue Cherche-Midi, 33.

F. Philippe, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes.

E. Rendu, inspecteur général, rue de Clichy, 51.

Riant, conseiller municipal, rue de Berlin, 36.

Silvy, conseiller d'Etat, rue de Vaugirard, 47.

Abbé Simon, curé de Saint-Eustache.

Tavernier, ancien négociant, rue Neuve-des-Capucines, 20.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ALLEMAGNE

Au mois de novembre dernier, Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, adressa une lettre-circulaire à tous les membres de son clergé, et qu'il terminait en prescrivant de célébrer le 8 décembre, dans toutes les églises du diocèse, une messe solennelle destinée à les placer toutes sous la protection du Cœur de Jésus. Il retraçait à grands traits la persécution à laquelle était en butte le catholicisme dans l'Allemagne entière, déclarant ailleurs que la lutte entre Dieu et Bélial était entrée dans une phase de rigueur jusque-là inconnue. Il protestait en termes indignés contre la violence faite à la cons-

cience et à la liberté légitime des catholiques comme citoyens et pères de familles.

Le gouvernement prussien avait cru devoir prendre des mesures sévères contre ce qu'il appelait un commencement de sédition. A Posen, à Kœnigsberg, il fut défendu de suivre les prescriptions de l'archevêque.

Les directeurs et les professeurs du gymnase et du séminaire ont été rendus responsables, les uns pour avoir prescrit la lecture du mandement, les autres pour avoir obéi. Les ecclésiastiques de ces institutions, voyant l'impossibilité de se conformer aux dispositions de Mgr Ledochowski, avaient ordonné à leurs élèves de suivre les exercices religieux dans leurs églises paroissiales respectives.

Le gouvernement défendit alors aux directeurs de ces institutions d'envoyer leurs élèves dans les églises où devait avoir lieu la consécration au Cœur de Jésus.

Toutefois, les populations catholiques, sans se laisser intimider par les menaces des autorités, qui, d'ailleurs, n'avaient point encore reçu d'ordres précis, s'étaient rendues en grand nombre dans les églises.

Mais ce jour même, le 8 décembre, des dépêches importantes parviennent aux diverses autorités locales. Ordre est donné de n'écouter ni les réclamations, ni les prières du clergé et des populations catholiques. Toutes les églises doivent être fermées le jour fixé pour la consécration, et la force publique est requise de veiller à l'exécution de ces mesures.

Le gouvernement, qui espérait sans doute que l'indignation des catholiques donnerait lieu à quelques actes de répression, ne reçut sur l'attitude de la population polonaise que les nouvelles les plus rassurantes. Les prescriptions du gouvernement furent partout accueillies avec silence et résignation; mais la vérité des paroles de l'archevêque a reçu par là même une éclatante confirmation. — (*Liberté* de Paris.)

Ce récit d'un journal français qui n'est pas clérical montre où en est la persécution en Allemagne; c'est le culte même qui est proscrit, et M. de Bismarck prétend s'immiscer même dans la croyance et dans le dogme, ce qui n'empêche pas des journaux français, soi-disant libéraux (lisez le *Journal des Débats*) de lui donner raison.

SUISSE.

Voici l'espèce de constitution civile du clergé que le gouvernement de Genève propose au peuple de voter, et que M. Foisset a si

bien réfutée dans une lettre reproduite par les *Annales catholiques* (nº 53, t. II. p. 709) :

Le conseil d'Etat au peuple génevois.

Chers concitoyens,

Les circonstances semblent appeler de notre part quelques explications.

MM. les curés du canton auxquels nous avions interdit par un arrêté de reconnaître, sous quelque forme que ce soit, l'administration épiscopale que veut indûment exercer dans notre pays M. l'ancien curé de Genève, nous ont répondu par un refus péremptoire qui s'appuie sur la doctrine de l'autorité absolue de l'Eglise.

D'autre part, Mgr Marilley, l'évêque légitime du diocèse, dont nous ne devons pas laisser détacher notre canton, persiste à refuser de nous faire des présentations pour les cures vacantes.

Ces deux faits considérables nous mettent dans l'obligation de prendre des mesures.

Et d'abord la déclaration faite à l'autorité civile qu'on ne se conformerait pas à son arrêté semblait naturellement appeler une répression. Il y avait lieu de sévir non-seulement contre MM. les curés qui ont envoyé au conseil d'Etat la lettre du 4 octobre 1872, mais encore contre une partie des autres ecclésiastiques qui, sans être mis en cause, l'ont appuyée de leurs signatures ; quelques-uns de ces derniers, étrangers au canton, n'ont pas craint de témoigner de cette façon singulière leur reconnaissance pour l'hospitalité qui leur est accordée. Mais le conseil d'Etat a pensé que sévir avant des actes formels serait une mesure qui, par son caractère général, pourrait prêter à des accusations d'hostilité contre le catholicisme.

Il n'a pas voulu que la malveillance eût quelque chance de succès, si elle essayait de donner le change sur les sentiments dont il est animé. Il respecte toutes les convictions, et il ne saurait rien entreprendre contre aucun culte ; il n'a d'autre but, comme son devoir le lui prescrit, que de faire à son tour respecter l'autorité de l'État.

Il a donc préféré porter ses vues sur l'avenir qui réclame impérieusement une solution des difficultés nées à la fois de la déclaration de MM. les curés et du refus du concours de Sa Grandeur l'évêque du diocèse.

Il a pris dans ce sens des résolutions qui lui paraissent seules capables d'amener le résultat désiré. Il les soumettra, nettement formulées, à l'examen de la nouvelle législature.

Sans vouloir s'ingérer en aucune façon dans ce qui concerne les dogmes, il proposera des modifications importantes dans les formes organiques de l'Église catholique genevoise. Dans son idée, cette œuvre devra se faire en partie par voie constitutionnelle, en partie par la législation ordinaire. Ces changements ne seraient qu'une extension

naturelle de notre régime démocratique; ils auraient pour conséquence d'appeler nos concitoyens catholiques à la direction de leur propre culte, et de leur donner ainsi le moyen de contribuer puissamment à la garde des libertés civiles qui ne leur sont pas moins chères qu'aux autres membres de la famille génevoise.

Ces projets pour être élaborés avec maturité, réclameront un certain temps; ils ne sauraient être, à l'heure qu'il est, complétement exquissés. Toutefois, nous mentionnons les points suivants, particulièrement indiqués par les circonstances que nous venons de traverser :

1° Les curés seraient nommés par les paroissiens;

2° Aucun dignitaire ecclésiastique ne pourrait remplir les fonctions de curé;

3° Le serment de soumission aux lois et aux magistrats prêté par les conducteurs spirituels des paroisses, à leur entrée en charge, serait rédigé de manière à ne donner prise à aucune interprétation qui pût en affaiblir le sens;

4° Vu la déclaration par laquelle les curés du canton déclinent la compétence de l'État, il serait procédé à de nouvelles nominations dans toutes les paroisses, qui pourraient toutefois conserver par l'élection les titulaires actuels;

5° Les fabriques, selon le vœu de la Constitution, seraient organisées par la loi.

Sur ce grave sujet de l'application des formes populaires à l'Eglise catholique, réalisée déjà partiellement dans plusieurs cantons, le conseil d'État examinera avec attention toutes les idées qu'on voudra bien lui soumettre; il fait surtout appel au concours des nombreux citoyens catholiques qui estiment que les mêmes droits doivent appartenir à tous, qui pensent que le domaine civil est un bien commun à tous les enfants du pays et qui n'admettent à aucun titre, des aînés et des cadets dans la même patrie.

Chers concitoyens,

Resserrons toujours plus les liens qui nous unissent par l'égalité dans la réalisation des désirs légitimes et dans l'exercice de la vraie liberté.

Genève, 22 octobre 1872.

Au nom du conseil d'Etat,
Le chancelier, Moïse Piguet.

— Pendant que le rationalisme protestant de Genève persécute le catholicisme, le protestantisme achève de s'y dissoudre complètement. Chacun sait, dit l'*Union*, que la guerre est au sein de la prétendue Réforme. Il y a tout à l'heure soixante ans, une première dissidence se produisit. Un groupe assez nombreux abandonna l'Eglise nationale pour former une secte sous le nom de méthodisme. Cette petite Eglise était mécontente des allures rationalistes de l'Eglise nationale; elle se mit à cultiver dans des chapelles séparées les dogmes calvinistes purs sur la prédestination et l'inutilité des œuvres pour le salut.

L'Église nationale, épurée par le départ de ce qu'elle appelait un élément intolérant et exagéré, n'en continua pas moins à marcher dans les voies latitudinaires du rationalisme, si bien que, depuis vingt ans à peu près, l'excès du mal, le néant de l'incrédulité prétentieuse qui avait touché au cœur l'Église-mère du protestantisme genevois, fit de nouveau reculer d'épouvante une partie du troupeau, et un second mouvement de dissidence s'accentua. Cette fois-ci, les orthodoxes effrayés du rationalisme, ne se réfugièrent pas tous dans le méthodisme qui leur tendait les bras. Beaucoup préférèrent demeurer dans l'Église nationale et y faire nuance Ils étouffaient dans les petites chapelles du méthodisme, où dominaient, d'ailleurs, un esprit étroit et des idées anglaises qui répugnaient à leur patriotisme.

Il y eut donc beaucoup de bruit dans l'Église nationale : des querelles, plus encore, des compromis : mais en définitive une aigreur continuelle contre la nuance orthodoxe et la nuance rationaliste.

Cependant, comme il est dans la nature des choses, à Genève, que le mal moral va toujours en empirant, le protestantisme de l'Église nationale se corrompit de plus en plus : le rationalisme s'afficha de plus en plus; il devint hautain, si bien qu'il ne se contente plus d'être toléré : il prétend régner à son tour et disposer des destinées futures du protestantisme national à Genève.

Les prétentions des libéraux rationalistes se posèrent publiquement, au mois de novembre dernier, dans le consistoire (on nomme ainsi chez les protestants le corps institué, élu par le suffrage universel, qui décide de la doctrine et des choses administratives dans l'Église). Ce corps est composé de deux tiers de laïques et d'un tiers de ministres. Les pasteurs libéraux demandèrent la permission de se servir d'un catéchisme traduit de l'allemand complétement rationaliste, niant la divinité de Jésus-Christ, l'éternité des peines, les miracles, etc. — Les orthodoxes refusèrent d'autoriser ce catéchisme, lui reprochant, outre ses allures incrédules, des dehors hypocrites; vu que des passages de la Bible sont intercalés dans le texte rationaliste, de telle manière qu'ils donnent au livre une apparence d'horthodoxie chrétienne qu'il ne possède point en réalité.

Quoique en minorité, les libéraux n'ont pas voulu céder. Ils ont donné leur démission avec éclat, assurant que l'opinion publique était pour eux. Et leur allégation était vraie, car les seize membres démissionnaires ont été réélus à une forte majorité, le pasteur Cougnard en tête, et ce pasteur Cougnard, il est bon de le savoir, nie tout simplement l'enfer, la divinité de Jésus-Christ, l'inspiration de la Bible et les miracles, ce qui ne l'empêche pas de réclamer pour lui et ses adhérents le nom de chrétien.

Quant aux orthodoxes battus, ils ont encore la majorité dans le consistoire, mais comme le peuple s'est prononcé contre eux, les libéraux peuvent leur parler très-haut. Donneront-ils leur démission? ce serait logique; on croit plutôt à un accommodement. Mais ils sont débordés,

et ils ne gouvernent plus; ils sont obligés désormais de consentir à tout.

Sans doute, ils sont à plaindre; ils s'efforcent de conserver des lambeaux de christianisme, ce qui est fort respectable; mais grâce au principe protestant du libre examen, grâce à l'esprit révolutionnaire et remuant qui fait le fond du caractère genevois, ces orthodoxes sont parvenus à réaliser un degré dans l'échelle des inconséquences qui est tellement absurde qu'aucun esprit droit ne peut concevoir que l'on puisse rêver une pareille situation.

Aussi les libéraux ont beau jeu contre eux. En vertu du libre examen, ils demandent pourquoi ils n'ont pas le droit d'exercer jusqu'à l'extrémité ce droit de démolition que l'orthodoxie veut limiter. Puis M. Cougnard ne s'est pas gêné pour déclarer que ses collègues orthodoxes ne croyaient pas un mot de leur enseignement, et que de leur part c'était affaire d'attitude pour tromper le peuple.

— Le *vieux-catholicisme* est l'allié naturel du protestantisme dans la guerre contre l'Église; tout vieux-catholique est accueilli pour un frère par les protestants et les libéraux, surtout s'il est prêtre, et c'est ce qui arrive pour le curé Gschwind, que Mgr Lachat vient d'excommunier. Malheureusement les transfuges du catholicisme ne font guère honneur à ceux qui les accueillent. Voici, à ce propos, quelques renseignements que nous trouvons sur le curé Gschwind dans une correspondance datée de Fribourg le 18 novembre (1) :

L'abbé Gschwind, curé de Starrkirch, appartenait depuis longtemps à ce qu'on appelle le clergé *libéral* (mot qui a un sens plus large ici qu'en France); dès l'ouverture du Concile, il se fit remarquer par son zèle à entrer dans la conspiration dont Friederich et Dœllinger tenaient les fils. Il corrigea les épreuves de plusieurs écrits publiés à Soleure par des évêques ou des docteurs appartenant à ce qu'on appelait l'opposition conciliaire.

Le curé Gschwind publia, en outre, pour son propre compte, au printemps 1870, sous le pseudonyme de *Pérégrin* (ils avaient tous des pseudonymes, à l'imitation de *Janus*), une brochure sous le titre : *Le concile du Vatican et le mariage des prêtres.* Cet écrit où le célicat ecclésiastique est appelé « une institution maudite, qui crie vengeance vers le ciel, » fut envoyé à un certain nombre de Pères du Concile et entre autres à Mgr l'évêque de Bâle. Celui ci reçut en outre une lettre anonyme, mais qu'on a su plus tard avoir été *dictée* par M. Gschwind, dans laquelle l'évêque était avisé que la grande majorité du clergé de son diocèse, surtout les plus jeunes prêtres, partageait l'opinion de *Pérégrin.* Cet écrit, vanté par la presse libérale et répandu à profusion, fut un scandale pour le public et surtout pour la paroisse de Starrkirch, dont le curé passa dès le premier moment pour en être l'auteur. Peu de temps après, M Gschwind publia sous son nom des *Etudes théologiques et critiques*, où il comparaît les différentes sectes chrétiennes (et sous ce

(1) Adressée au *Bien public* de Gand.

nom il comprenait même l'Église catholique) à des planètes appartenant à un système unique et accomplissant leur révolution autour de la véritable Église chrétienne universelle. Enfin, il couronna le tout par une nouvelle publication intitulée : *Les réformes ecclésiastiques et le premier concile du Vatican.*

Cependant Mgr Lachat publia son mandement du carême 1871 sur les décrets du concile du Vatican et sur le dogme de l'infaillibilité. M. le curé de Starrkirch ne voulut point donner lecture de la partie du mandement consacrée à ce dogme. Il déclara même du haut de la chaire qu'il ne croyait pas à l'infaillibilité. L'autorité épiscopale, dans ce bienheureux diocèse de Bâle, est enchaînée par les gouvernements cantonaux, de sorte que Mgr Lachat devait se borner à faire donner des avertissements à M. Gschwind par des prêtres qui pouvaient avoir quelque influence sur le malheureux curé. Mais celui-ci n'en continua pas moins à affliger tous les fidèles et le clergé par son obstination, et il alla même jusqu'à écrire une lettre de dénonciation contre son évêque dans les *Katholische Stimme*, organe de la secte dœllingérienne à Lucerne.

L'Évêché de Soleure dut prendre d'autres mesures. Il fit appeler M. le curé Gschwind, le traita avec douceur et lui fit signer une promesse de ne rien enseigner de contraire à la croyance générale de l'Église et en particulier aux décrets du concile du Vatican. Mais cette promesse fut oubliée aussitôt que signée. M. Gschwind, sûr de l'appui du gouvernement de Soleure, aggrava encore ses torts; et Mgr l'évêque de Bâle s'est vu dans la nécessité de prononcer l'excommunication de ce malheureux prêtre et la révocation de ses fonctions ecclésiastiques.

Le pli, contenant la sentence, fut remis à M. le curé d'Olten, qui se rendit à Starrkirch, accompagné de son vicaire. Ils trouvèrent M. le curé Gschwind sur la route près du village. Ils remplirent leur mission, sans lui indiquer le contenu de la lettre. Mais M. Gschwind le devina, déchira le document sans en prendre connaissance et en disant : « C'est ainsi qu'autrefois un homme de Wittenberg (Martin Luther) traita un papier du même genre. » Bientôt après une pensée basse traversa l'esprit du malheureux curé, qui ajouta : « Je regrette de ne pas me trouver en un lieu où je pourrais faire de ce papier le seul usage qu'il mérite. »

Voilà le prêtre dont le gouvernement de Soleure se fait le protecteur, et qu'il veut maintenir dans sa paroisse malgré l'évêque et malgré les populations fidèles.

MISSIONS.

Nous lisons dans une lettre de Mgr Elloy, en date d'Apia (Archipel des Navigateurs), 12 janvier 1872, ce passage qui montre bien le patriotisme de nos missionnaires et les sympathies que la France trouve chez tous les peuples catholiques.

« Le vendredi, 14 avril 1871, dit Mgr Elloy, nous entrions au

port d'Apia... Enfin nous touchons de nouveau cette terre de Samoa, je revois ces fronts sur lesquels j'ai versé l'eau sainte du baptême, je reconnais tout le monde, les noms de tous me reviennent à la mémoire. Une autre joie m'attendait. Tous les missionnaires de l'Archipel se trouvaient réunis comme providentiellement à Apia; chacun m'apportait la nouvelle de sa mission, et moi, j'avais tant de choses à dire de Rome, du Concile et de la France. Pauvre France! La dernière nouvelle, hélas! que nous apprenions en quittant la Manche, était l'entrée des Prussiens dans Metz, la ville forte de mon cher pays de Lorraine. En même temps que nous, arrivait au port d'Apia une petite goëlette venant de la Nouvelle-Zélande, et apportant les nouvelles de la dernière malle de San-Francisco. Plusieurs navires d'une riche maison de commerce de Hambourg établie à Apia étaient en rade. A peine étions-nous à terre que les insolentes détonations de leurs canons nous apprenaient le triomphe définitif de la Prusse sur notre patrie. Beaucoup d'indigènes crurent qu'on tirait le canon pour l'arrivée de l'évêque; mais les ministres protestants anglais eurent bien soin d'annoncer que le grand soutien du papisme était brisé; et le consul anglais lui-même, dans une assemblée solennelle, faisait connaître, sous forme de discours préparatoire, que la France était complétement vaincue.

« A notre passage à Sydney, nous avions vu des Irlandais catholiques pleurer en apprenant les malheurs de la France; d'autres refusaient absolument d'y croire. Nous avons eu le même spectacle à Tonga et à Samoa. Partout le catholique, s'il se trouve mêlé à une population protestante, regarde la France comme une seconde patrie. Pourquoi donc nos hommes politiques ne tiennent-ils pas davantage à conserver à notre pays son caractère de catholicisme? O France! ô fille aînée de l'Église, toi qui envoies tes missionnaires dans toutes les contrées du monde, et qui les soutiens par tes aumônes, non, tu ne périras pas! Les vœux de deux cents millions de catholiques demandent la conversion de tes enfants rebelles et ta conservation. Dieu ne peut être sourd à tant de prières; il te sauvera. »

L'EGLISE CATHOLIQUE EN RUSSIE (1).

Pour ne pas se laisser égarer par les bruits de rapprochement entre la Russie et le Saint-Siége, qui sont mis de temps en temps

(1) Extrait et abrégé d'une correspondance de *l'Univers*.

en circulation, il importe d'être exactement renseigné sur les vrais rapports qui existent entre Rome et la Russie : il y a là une cause qui intéresse toute l'Eglise, et l'erreur universelle sur ce point aurait de graves inconvénients, peut-être des conséquences funestes.

Il ne faut jamais oublier, quand il s'agit de juger la conduite du gouvernement russe dans la question religieuse, le but que la Russie s'est proposé d'atteindre depuis l'annexion des provinces polonaises, et que depuis Nicolas surtout elle a poursuivi avec une logique et une persévérance qui seraient dignes d'une meilleure cause et auxquelles elle n'a même pas craint d'ajouter la perfidie et la violence. Ce but n'est plus à supposer comme une hypothèse; il est devenu un fait, il est devenu l'histoire, et le voici :

But général, tout politique : russifier les provinces polonaises;

But particulier comme moyen : employer pour cette besogne la religion, comme le moyen le plus efficace. Et partant :

1° Faire de tous les Ruthènes unis des schismatiques ; c'est ainsi qu'ils deviendront Russes. Fait accompli en 1838.

2° Faire de tous les diocèses latins une Eglise nationale, indépendante de Rome, pour la faire schismatique et russe. Fait qui a déjà reçu son commencement d'exécution par l'institution, au commencement de ce siècle, du collége ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, souverain et indépendant du Saint-Siége, et a reçu depuis une suite d'exécution par l'annexion à ce collége usurpateur de tous les diocèses (huit) de la province ecclésiastique de Varsovie. Il aura pour complément un métropolitain ou un patriarche de même sorte, aussitôt que la Russie jugera le moment opportun et trouvera son homme.

3° Imposer la langue russe à tous les Polonais, dans leurs rites sacrés, dans les chants de l'Eglise, dans les sermons, dans les livres de prières, en un mot, dans tout l'exercice de la religion, pour les forcer ainsi à apprendre le russe qu'ils ne veulent pas apprendre autrement; et à la fin les faire Russes, en abusant de la religion. Fait dont l'exécution est poursuivie dans ce moment par tous les moyens dont le gouvernement peut disposer.

Voilà ce qu'il faut ne jamais perdre de vue, quand on parle de la politique russe à l'égard de l'Eglise catholique, et surtout de ses rapports avec Rome. Il faut avant tout examiner alors si le fait, la mesure, la démarche dont on parle, aide ou n'aide pas la Russie dans la poursuite du but que nous venons d'exposer.

Ouvrons les yeux, et nous verrons que tout ce que la Russie a jamais proposé à Rome ne s'éloignait en rien de cette ligne de conduite; elle voulait toujours, tacticienne consommée dans l'art

suprême des hommes, rendre complice de sa machination celui-là même dont elle méditait la perte. L'histoire en serait longue, et ce n'est pas ici sa place. Mais nous n'avons qu'à ouvrir les yeux sur le présent et examiner les propositions que la Russie fait dans ce moment même à Rome, pour nous édifier sur son rôle et nous convaincre de ce que nous avançons.

En premier lieu, silence absolu sur les Grecs-unis, qui entrent dans la première catégorie des hommes et des choses dont s'occupe la politique religieuse russe. Pourquoi ? Parce que la Russie n'a plus besoin de tâcher de rendre Rome complice de ses attentats ; le seul diocèse grec-uni qui soit resté, est si bien pris dans ses filets, qu'il n'en échappera plus ; pauvre proie ! Et cependant la question est pendante et demande une solution. Le diocèse reste sans pasteur, parce que son évêque s'est enfui (cependant cet évêque était ennemi du nom polonais, tout à fait Russe en politique, et avait été obtenu à Rome au prix de grandes instances) ; et après la fuite de l'évêque, le diocèse reste sous une administration indue. Mais c'est précisément ce qui fait les affaires du gouvernement ; l'administrateur est un homme qui lui est dévoué corps et âme ; les affaires vont bien par conséquent, et le gouvernement russe n'en souffle mot. Il s'en gardera bien.

Passons à la seconde catégorie, c'est-à-dire au collége ecclésiastique catholique (excommunié) de Saint-Pétersbourg, qui se dit souverain, et dont toutes les pièces commencent par cette formule : *Par ordre souverain* ; vrai marchepied pour arriver à une Eglise nationale et indépendante de Rome. Sur ce point la Russie n'est pas muette ; au contraire, elle est éloquente. Elle adresse à Rome instances sur instances pour obtenir une approbation quelconque de ce collége. Elle s'est émue de la désapprobation dont Rome avait frappé cette institution mal venue, et elle s'évertue à lui trouver un certificat de bonne conduite, ou au moins de bonnes espérances pour l'avenir. Pour y arriver, elle a fait une fine distinction entre attributions juridiques et attributions administratives ; elle renonce aux premières pour son collége : il n'aura pas de juridiction, mais elle prétend aux secondes : le collége administrera. Je ne sais si parmi tous les théologiens et canonistes que l'Eglise possède actuellement, il s'en trouverait un qui pourrait fixer une ligne de démarcation bien nette entre juridiction et administration dans le cas présent ; ce qui est certain, c'est que dans la pratique, et en Russie, c'est impossible.

Le but de ces démarches est donc évident ; le gouvernement russe veut la sanction de son collége. S'il l'obtenait, chose impos-

sible, il aurait fait un pas de cent coudées vers son but, et c'est là le second motif pour lequel il se rapproche de Rome et revient à la charge, en essayant de forcer le Saint-Siége. Oui, c'est un rapprochement, si vous le voulez, mais semblable en tout aux autres trahisons commises par la Russie depuis un siècle déjà.

Venons maintenant à la dernière catégorie, c'est-à-dire à l'introduction de la langue russe dans tous les exercices de la religion des Polonais, ce qui les forcerait à n'entendre la parole divine et à ne prier Dieu qu'en russe. Nous l'avons déjà dit, cet emploi sacrilége et de plus violent de la religion pour une fin toute politique est le but avoué du gouvernement, dont il poursuit au grand jour l'exécution. Mais dans cette entreprise, qui a contre elle la nature même, le gouvernement était jusqu'à présent laissé à ses propres forces ; il s'en est aperçu et a craint pour l'entreprise.

C'est alors que son esprit de politique lui aura suggéré un conseil de choix : tâcher d'obtenir de Rome des facilités qui pourraient le mener au but. Ce n'est pas une vaine supposition de notre part, c'est un fait ; car la seconde affaire qui se traite maintenant à Rome, et nous le savons même de Saint-Pétersbourg, est l'approbation de la langue russe dans les exercices de la religion catholique *pour les anciennes provinces polonaises*. Notez bien que c'est seulement pour les provinces polonaises. Il ne sera pas plus libre aujourd'hui qu'il n'était hier de prêcher en russe ni à Pétersbourg, ni à Moscou, ni dans aucune bourgade de la vraie Russie ; c'est seulement pour les Polonais, afin qu'ils deviennent Russes. Voilà, dis-je, la seconde affaire qui se traite et qui rapproche le cabinet russe de Rome ; c'est un rapprochement qui ne diffère en rien du premier et ne rassure certes pas davantage.

En dehors de ces affaires, il n'y en a pas d'autres qui soient traitées entre le cabinet russe et Rome ; nous le pouvons dire avec toute assurance, et donner pour garants de notre assertion les autorités de Saint-Pétersbourg même, que nous avons déjà mentionnées plus haut. Il y a là des personnages, qui se glorifient de cette conduite et n'en font aucun mystère. On peut dire que la chose est publiquement connue. Nous affirmons donc qu'il n'y a pas d'autres *négociations* entre la Russie et Rome, et ces négociations, ou plutôt ces importunités de la part de la Russie n'ont, comme on le voit, aucun caractère de rapprochement, mais bien celui de trahisons, où l'avantage serait exclusivement du côté de la Russie, et, ce qui plus est, contre l'Eglise.

Il se peut (et même il le faut supposer), que l'agent officieux qui se trouve à Rome, ait mêlé à ses propositions et à ses instances réité-

rées force compliments et autant de vagues promesses ; mais nous savons aussi qu'à Rome on a pour ces marchandises des balances de bon aloi, et qu'on ne se laisse pas payer de mots. Nous sommes sûrs que l'endroit où l'on croit le moins aujourd'hui à un rapprochement entre le cabinet russe et Rome, est Rome même, et dans Rome le Vatican. Voilà la vérité sur toute cette affaire.

Concluons. Si la Russie veut qu'on croie à sa bonne intention à l'égard de la religion catholique, qu'elle nous en donne une preuve très-facile à donner. Elle consiste en ces deux simples points :

Premièrement, qu'elle efface de son code, en ce point barbare, la défense de se convertir à la religion catholique, et l'assimilation, qui s'y trouve, d'une semblable conversion au crime de lèse-majesté.

Secondement, qu'elle donne la liberté de prêcher en langue russe, non dans les provinces polonaises, c'est-à-dire en Pologne, où cela n'est pas nécesssaire, mais en Russie.

Nous osons dire que toute la Russie est là, dans ces deux points, dans ces deux mesures : la première négative, qu'aucun Russe, ou, ce qui est la même chose, qu'aucun schismatique ne se fasse catholique ; la seconde positive, que chaque catholique se fasse schismatique. Toute la Russie est là, c'est la Russie historique, la Russie telle qu'elle est et qu'elle veut être.

Pour changer cela il faut un miracle. Il viendra, ce miracle, et après lui ce changement, dût-il passer premièrement par les portes d'un enfer social. Mais quand il viendra, nous le verrons.

Aujourd'hui, ce qui existe, c'est la Russie telle qu'elle s'est formée, avec les deux points noirs, entre beaucoup d'autres qui constituent son essence. Il est impossible qu'elle les change sans cesser d'être ce qu'elle est ; d'elle-même, elle ne les changera jamais ; elle est et sera... Russie.

Entre cette Russie et Rome, en dehors de la lutte, il peut y avoir des compromis ; de vrais rapprochements, d'union, jamais.

LES ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX DE 1872.

En commençant cette année, il nous semble aussi opportun qu'intéressant de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les grands événements religieux qui se sont opérés dans le monde catholique, principalement au centre de la catholicité et dans notre chère France, pendant le cours de l'année qui vient de se terminer.

C'est vers Rome d'abord que se portent tous les regards, vers ce noble captif, vicaire du Christ, si grand dans sa captivité même, soutenant avec une fermeté inébranlable ses droits imprescriptibles, montrant au monde où sont la justice et la vérité, ne craignant pas de dire le *Non licet* aux usurpateurs, ayant des paroles de consolation pour tous, et prononçant ces grandes allocutions qui resteront comme un monument dans l'histoire religieuse contemporaine.

Nous avons vu, en effet, Pie IX, parler non-seulement dans les consistoires des 23 février, 6 mai, 29 juillet et 23 décembre, dans lesquels Sa Sainteté a préconisé onze archevêques et soixante-quinze évêques, mais dans plusieurs autres circonstances qui se sont présentées dans le cours de cette année, soit en s'adressant aux curés de Rome, aux femmes du Transtévère, aux enfants romains et à de nombreuses députations de la Ville Eternelle, qui se présentaient par milliers au Vatican; soit dans les audiences des dimanches de carême, parlant aux généraux des ordres monastiques, aux jeunes étudiants, à des Américains protestants, aux représentants des pays catholiques, à des artistes, aux membres de l'Union des dames catholiques, à des représentants des intérêts catholiques, aux députations belges, à 2,000 jeunes gens appartenant à Rome au cercle de l'Immaculée-Conception, aux membres de la confédération Pie, aux dames d'Albano, etc., — tenant à tous un langage écouté de tous.

En France, nous devons signaler d'abord les mandements épiscopaux pour le carême de 1872; qu'ils aient parlé de l'enseignement catholique ou de la prière, de l'éducation et des devoirs des chrétiens, du respect du pouvoir, du concile ou de la mission providentielle de la France, nos premiers pasteurs, en décrivant les maux, ont indiqué les remèdes avec une éloquence tout à la fois évangélique et patriotique. La France catholique, sentant le besoin de la prière publique, s'est levée tout entière; les manifestations religieuses comme les pèlerinages se sont multipliées, et par cette multiplication même un grand fait religieux et social, la restauration de la prière publique, en est résulté. Nous avons vu successivement les processions et la fête du Sacré-Cœur se développer le 7 juin, à Marseille, malgré des interdictions et des menaces; le couronnement de la statue de saint Joseph, à Beauvais, au nom du Saint-Père, le 11 juillet; les grands pèlerinages nationaux à Ars et sur la montagne de la Salette, à Lourdes, pèlerinages où la plupart de nos diocèses de France ont été représentés; les fêtes de la Bienheureuse de Maillé et de saint Martin, à Tours; le Vœu national de la France au Sacré-Cœur, et l'immense projet de la

construction d'un temple, résultat de ce vœu, à Paris; le pèlerinage et les processions d'Issoudun, dans le diocèse de Bourges ; le couronnement au nom du Saint-Père de Notre-Dame de la Délivrande, au diocèse de Bayeux; les pèlerinages de Sainte-Anne d'Auray où toute la Bretagne s'était donné rendez-vous les 8 et 15 décembre, et qui réunirent plus de 20,000 pèlerins; les processions à Notre-Dame de Fourvières avec les splendides illuminations de Lyon; les cercles d'ouvriers catholiques se développant dans toute la France, enfin la neuvaine de prières à Notre-Dame du Salut, et les prières publiques demandées par l'Assemblée nationale et recommandées par les évêques dans des lettres qui resteront comme un monument et comme une éclatante glorification de l'épiscopat, de son patriotisme, de sa science et de sa charité.

L'épiscopat catholique a perdu, en 1872, 3 cardinaux dont deux romains et un espagnol; 1 patriarche latin; 6 archevêques, dont deux italiens, un français, un américain, un péruvien et un grec; 22 évêques, dont sept italiens, cinq anglais, quatre français, trois américains, un belge, un autrichien et un mexicain.

Cardinaux et patriarches.

1° Le cardinal Fray-Cyrille DE ALAMEDA Y BREA, archevêque de Tolède, primat des Espagnes, ancien ministre général de l'ordre de Saint-François, grand chancelier de Castille, sénateur du royaume, né en 1781, nommé légat *à latere* par Grégoire XVI en 1843, créé cardinal le 13 mars 1858, mort le 30 juin;

2° Le cardinal Nicolas PARACCIANI-CLARELLI, né en 1799, d'abord évêque de Montefiascone et Corneto, créé cardinal le 22 janvier 1844, après avoir opté pour le siége suburbicaire de Frascati. Il était archiprêtre de la basilique vaticane, secrétaire des brefs apostoliques et grand chancelier des décorations pontificales. Il est mort le 7 juillet;

3° Le cardinal ange QUAGLIA, né en 1802, créé cardinal du titre des SS. André et Grégoire au mont Cœlius le 27 septembre 1861, préfet de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, mort le 27 août;

4° Mgr Joseph VALERGA, patriarche latin de Jérusalem, né en 1813, préconisé en 1847, mort le 2 décembre 1872.

Archevêques.

1° Mgr François-Emile CUGINI, archevêque de Modène (Italie,) né en 1805, mort le 22 janvier;

2° Mgr Jean-Martin SPALDING, archevêque de Baltimore, aux Etats-Unis, né en 1810, mort le 7 février;

3° Mgr Antoine SALOMONE, archevêque de Salerne (Italie), né en 1803 mort le 7 mars;

4° Mgr Mellon Joly, ancien évêque de Séez, ancien archevêque de Sens, chanoine du premier ordre du Chapitre de Saint-Denis, né en 1795, mort à Fontainebleau, le 22 avril;

5° Mgr Joseph-Sébastien Goyenèche y Barreda, archevêque de Lima, né en 1775, mort en mai;

6° Mgr Emmanuel Staravero, archevêque grec-uni de Dramas *in partibus*, né en 1819, sacré archevêque schismatique en 1840, et archevêque catholique sous le nom de Mélétius en 1861, mort le 11 septembre.

Evêques.

1° Mgr Jean-Baptiste-Charles Gazailhan, ancien évêque de Vannes, né en 1811, mort le 8 janvier;

2° Mgr Jean Mac-Gill, évêque de Richmond, province de Baltimore (Etats-Unis), mort le 14 janvier;

3° Mgr Jean Gray, évêque d'Hypsopolis *in partibus*, ancien vicaire apostolique du district septentrional de l'Ecosse, né en 1817, mort le 14 janvier;

4° Mgr Louis-Charles Buquet, évêque de Parium *in partibus*, né à Paris en 1796, mort le 17 janvier;

5° Mgr Guillaume-Placide Morris, évêque de Troie *in partibus*, ancien administrateur de l'Ile Maurice, né en 1794, mort en Angleterre le 18 février;

6° Mgr Jacques-Joseph Novella, évêque de Patare *in partibus*, ancien missionnaire en Chine, né en 1805, mort à Nice, au couvent de Cimiès, le 26 février;

7° Mgr Jacques-Joseph Jans, évêque d'Aoste (Piémont), né en 1813, mort le 31 mars;

8° Mgr Joseph Fessler, évêque de Saint-Hippolyte (Autriche), secrétaire du Concile du Vatican, né en 1812, mort en avril;

9° Mgr Léonard Todisco-Grande, évêque d'Ascoli et Cerignola (Italie), né en 1789, mort dans la dernière quinzaine de mai;

10° Mgr Philippe-Joseph Viard, évêque de Wellington, dans la Nouvelle-Zélande, en 1860, et dès 1845 évêque d'Orthosie *in partibus*, mort le 2 juin;

11° Mgr William Turner, premier évêque de Salfort (Angleterre), né en 1799, sacré en 1851, mort le 13 juillet:

12° Mgr Emmanuel de Condé, évêque de Saint-Louis-de-Potosi (Mexique), préconisé en 1869, mort au mois de juillet;

13° Mgr Edouard Walsh, évêque d'Ossory (Irlande), né en 1790, sacré en 1846, mort le 11 août;

14° Mgr Joseph-Marie Travezy, évêque de Massa-Maritime (Toscane), né en 1779, préconisé en 1825, mort dans le courant d'août;

15° Mgr Félix Romano, évêque d'Ischia (Italie), né à Torre-del-Greco, sous le Vésuve, préconisé en 1854, mort le 27 août;

16° Mgr Joseph Buscarini, né en 1819, évêque de Borgo-San-Donnino en 1871, mort le 20 septembre;

17° Mgr Alexandre Goss, évêque de Liverpool (Angleterre), né en 1814, élu évêque de Gerra *in partibus* et coadjuteur de Liverpool en 1850, titulaire depuis 1856, mort le 3 octobre ;

18° Mgr Louis Kobès, évêque de Modon *in partibus*, vicaire apostolique de la Sénégambie, né en Alsace en 1819, sacré en 1848, mort le 11 octobre ;

19° Mgr Michel O'Connor, ancien évêque de Pittsbourg (Pensylvanie), né en 1810, sacré en 1843 évêque de Pittsbourg, transféré au siége d'Erié en 1853, démissionnaire en 1860, mort le 18 octobre ;

20° Mgr Jacques-Antoine Colli, évêque d'Alexandrie (Italie), né en 1811, préconisé en 1867, mort le 1er novembre ;

21° Mgr Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai (Belgique), né en 1792, sacré en 1835, mort le 14 novembre ;

22° Mgr Joseph-Clair Reyne, né en 1824 au diocèse de Digne, évêque de la Basse-Terre en 1870, mort le 14 novembre.

Voici maintenant les nominations, installations et translations de l'épiscopat français et belge, survenues dans le cours de l'année 1872 :

Ont été nommés chanoines du premier ordre du chapitre de Saint-Denis :

1° Mgr Félix-François-Joseph-Barthélemy de Las-Cases, né en 1819, évêque de Constantine de 1857 à 1871, démissionnaire, a été nommé chanoine de Saint-Denis par décret du 27 février 1872, en remplacement de Mgr Robiou de La Tréhonnais, ancien évêque de Coutances, mort le 20 novembre 1871 ;

2° Mgr Frédéric Gabriel-Marie-François de Marguerye, né en 1802, évêque de Saint-Flour de 1837 à 1851, et d'Autun de 1851 à 1872, évêque démissionnaire, nommé, par décret du 1er août 1872, chanoine de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Gazailhan, décédé ;

3° Mgr Antoine-Charles Cousseau, né en 1805, évêque d'Angoulême depuis 1850, démissionnaire, nommé chanoine de Saint-Denis, par décret du 17 décembre 1872, en remplacement de Mgr Buquet décédé ;

4° Mgr Jean-Antoine-Marie Foulquier, né en 1798, évêque de Mende depuis 1849, démissionnaire, nommé chanoine de Saint-Denis, par décret du 16 décembre 1872, en remplacement de Mgr Mellon-Jolly, décédé.

Ont été installés dans le cours de 1872 :

1° Mgr Dom Anselme Nouvel, né en 1814, nommé le 16 octobre 1871, évêque de Quimper, préconisé le 22 décembre, sacré à La Pierre-qui-Vire, diocèse de Sens, le 4 février 1872, installé le 15 février suivant ;

2° Mgr François-Marie-Benjamin Richard, né en 1819, nommé évêque

de Belley le 16 octobre 1871, préconisé le 22 décembre, sacré à Paris le 11 février, installé le 15 février 1872;

3° Mgr Alfred DUQUESNAY, né en 1814, nommé évêque de Limoges, le 16 octobre 1871, préconisé le 22 décembre, sacré à Paris le 10 février 1872, installé le 6 mars 1872;

4° Mgr François-Xavier-André DE GAFFORY, né en 1810, nommé évêque d'Ajaccio le 27 février 1872, préconisé le 6 mai 1872, sacré à Paris le 6 octobre, installé le 27 du même mois;

5° Mgr Louis ROBERT, né en 1819, nommé évêque de Constantine en remplacement de Mgr de Las-Cases, démissionnaire, le 27 février 1872, préconisé le 6 mai suivant, sacré à Alger le 13 octobre, installé le 18 du même mois;

6° Mgr Victor-Jean-Baptiste-Paulin DELANNOY, né en 1824, nommé évêque de Saint-Denis de la Réunion, en remplacement de Mgr Maupoint, décédé, par décret du 10 février 1872, préconisé le 6 mai, sacré à Lille le 2 octobre, installé le 21 décembre 1872.

A été transféré de Carcassonne à la coadjutorerie de Bordeaux, avec future succession, Mgr François ROULET DE LA BOUILLERIE, né en 1810, évêque de Carcassone de 1855 à 1872.

Ont été nommés :

1° Evêque de Sébaste *in partibus infidelium*, auxiliaire de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, Mgr Pierre-Jean-Joseph SOUBIRANNE, né en 1828, préconisé le 22 décembre 1871, sacré à Paris le 4 février 1872;

2° Evêque de Lydda *in partibus infidelium*, auxiliaire de Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, Mgr Henri MONNIER, né en 1820, préconisé le 23 février 1872, sacré à Cambrai le 1er mai;

3° Evêque d'Autun, Châlon et Mâcon, en remplacement de Mgr de Marguerye, démissionnaire, Mgr Léopold-René DE LÉSÉLEUC DE KÉROUARA, né en 1814, nommé le 1er août 1872, préconisé le 23 décembre;

4° Evêque d'Angoulême, en remplacement de Mgr Cousseau, démissionnaire, par décret du 16 décembre, Mgr Léopold SÉBAUX, né en 1820;

5° Evêque de Carcassone, en remplacement de Mgr Roullet de la Bouillerie, promu à la coadjutorerie de Bordeaux, Mgr François LEUILLEUX, né en 1823, promu le 16 décembre 1872;

6° Evêque de Mende, en remplacement de Mgr Foulquier, démissionnaire, Mgr Frédéric SAIVET, né en 1828, nommé par décret du 16 décembre 1872;

7° Evêque de Tournai (Belgique), en remplacement de Mgr Labis, décédé, Mgr Edmond-Hyacinthe-Théodore-Joseph DUMONT DE CHASSART, né en 1828, préconisé le 23 décembre 1872.

J.-B.-LÉON MARET,
Miss. apost. curé du Vésinet.

VARIÉTÉS.

L'Enseignement sans religion. — En présence, dit la *Semaine religieuse* de Montpellier, en présence de la campagne entreprise par un haineux athéisme pour bannir la religion de l'enseignement, il y a grand intérêt à relire les lignes suivantes, telles que les donne l'analyse des procès-verbaux des conseils généraux, citée dans la séance du 15 germinal an X du Corps législatif. On y voit, par les résultats de l'épreuve déjà tentée durant la grande révolution, où en arriverait la France si jamais Dieu était chassé de nos écoles.

Les conseils généraux disaient donc :

« Il est temps que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion. Les professeurs ont enseigné dans le désert, parce qu'on a proclamé imprudemment qu'il ne fallait jamais parler de religion dans les écoles.

« L'instruction est nulle depuis dix ans; il faut prendre la religion pour base de l'éducation. Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la divinité, sans notion du juste et de l'injuste. De là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple féroce.

« Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations présentes et futures. »

Les Cardinaux. — Voici au sujet du Sacré-Collége quelques détails intéressants :

Le nombre des cardinaux vivants est de 45, dont 21 ont atteint ou dépassé 70 ans.

Voici leurs noms et leur âge :

LL. EEm. de la Lastra, 70 ans, Garcia, 70, De Silvestri, 70, Cullen, 71, Asquini, 71, Bizzarri, 71, Barili, 72, Vannicelli, 72, Barnabo, 72, Trevisanato, 72, De Bonnechose, 73, Antonucci, 75, Patrizi, 74, Rauscher, 76, Amat, 77, Mathieu, 77, Grassellini, 77, Donnet, 78, Caterini, 78, De Angelis, 81, Billiet, 90.

24 cardinaux ont moins de 70 ans.

Le nombre de chapeaux vacants est de 25.

Tous les princes de l'Église appartenant à la Curie Romaine sont en ce moment à Rome, excepté un seul, S. Em. le prince de Hohenlohe.

Les huit derniers cardinaux morts sont : LL. EEm. de Bonald, Gonella, Mattei, Corsi, Orfei, Alameda, Clarelli et Quaglia.

Depuis son avénement, enfin, le pape Pie IX a vu mourir 97 cardinaux.

Les Israélites. — Un journal allemand dresse la statistique suivante de la dispersion des Israélites en Europe :

En Pologne, il y a 1 juif sur 7 habitants, sur 38 en Autriche, sur 42 en Russie, sur 52 en Hollande, sur 61 en Turquie, sur 105 en Allemagne, sur 388 en Belgique, sur 412 en Italie et en Espagne, sur 416 en Angleterre, sur 463 en France, sur 495 en Suisse et 664 en Scandinavie.

Malgré l'infériorité du nombre, les Israélites se trouvent actuellement exercer une influence prépondérante dans la politique européenne et, forts de la presse dont ils ont le monopole presque partout, et de l'argent qui remplit leurs caisses, ils peuvent rêver la restauration de leur empire, sans que cela ait l'air d'être plus invraisemblable que tant d'autres événements extraordinaires que nous voyons s'accomplir sous nos yeux.

La synagogue de Berlin a reçu dernièrement, sous une enveloppe fermée par un grand sceau royal à l'écu du roi David, une grande pancarte où un juif de Brunn (Moravie), notifie à tous ses coréligionnaires son avénement à la couronne d'Israël. Il a pris le nom de Jesukiel : « Ceux qui ne me rendront pas hommage, dit-il, seront frappés de ma colère, et je viendrai prochainement à Berlin pour les excommunier en personne. J'ai notifié mon avénement aux grandes puissances et à la Turquie, à laquelle je viens d'enjoindre d'avoir à me mettre en possession de la Palestine et de la Syrie. »

Jusqu'à présent, ce Jésukiel n'est qu'un fou. Mais qui peut dire ce qu'il sera, lui ou quelqu'un de ses coréligionnaires, dans un ou deux ans?

Solidaires catholiques. — Il s'est fondé dans une paroisse du diocèse de Séez une association qui mérité d'être connue, à cause du but éminemment chrétien qu'elle veut atteindre. L'association est l'instinct dominant de nos jours et un besoin de notre époque. Qui n'a entendu parler, par exemple, de ce pacte infernal des *Solidaires* qui s'engagent par serment à écarter la religion et ses ministres du berceau et des alliances conjugales, du lit des moribonds et de la tombe des morts? C'était la contre-partie que rêvaient nos solidaires catholiques.

Trop souvent les illusions ou les ménagements cruels de la famille conspirent avec les surprises de la mort contre l'âme du malade. Convention fut prise, le 2 août 1867, entre les treize confrères de se prêter, en cas de maladie, aide et secours, de visiter fréquemment le malade, de l'avertir en cas de danger, et surtout de lui parler de la religion et des sacrements.

Il fut statué que le frère défunt serait escorté à sa dernière demeure par les membres de l'Association, qui feraient célébrer une messe pour sa prompte délivrance. Comme la parole d'honneur d'un honnête homme vaut ses serments, elle suffisait à leur convention ; seulement une agape

fraternelle vient chaque année cimenter l'union entre les confrères, rapprocher ceux que la fortune distingue, mais que l'âge et la charité rendent égaux, et fournir à tous l'occasion naturelle de se rappeler leurs engagements. Honneur à ces vétérans de la foi! Puisse leur exemple être un germe fécond dans tant de paroisses où il serait d'une imitation facile !

Instruction et moralisation. — Un honorable ami, dit la *Paix*, journal de Bruxelles, nous adresse les réflexions suivantes que nous avons déjà présentées nous-mêmes, mais qui restent d'une vive actualité :

« Parmi les sottises courantes une des plus fortes et des plus dangereuses consiste à prétendre que pour moraliser, éclairer et pacifier les gens il suffit de leur apprendre à lire et à écrire. Eh ! tous les meneurs révolutionnaires pourraient subir de ce chef un examen satisfaisant ; la plupart sont des lettrés, voire des journalistes et des vaudevillistes, et leurs partisans les plus actifs font leurs délices quotidiennes de la lecture de la presse subversive. Ils sont tellement « éclairés » qu'ils ne croient plus à rien, à rien qu'aux intérêts matérialistes de leur bourse et de leur appétit. Ils se sont si bien affranchis de toute « superstition malfaisante » qu'ils ne considèrent plus avec un certain respect que les gendarmes et les sorcières. N'est-ce pas dans les centres « éclairés et civilisateurs » que les communards pullulent et dominent quelquefois ? Comment les doctrinaires conservateurs (j'en connais de féroces), concilient-ils la peur qu'ils ont du socialisme avec les lâches efforts qu'ils prodiguent pour amener le triomphe des thèses radicales ? Ignorent-ils donc que leurs plus implacables ennemis sont ces savantasses cupides qui n'aspirent qu'à pêcher en plein trouble social ?

« Autres faits que j'ose garantir personnellement : les trois quarts du personnel du bagne de Toulon se composaient (en 1865, lors d'une étude que j'y fis) d'hommes très-capables de lire correctement la gazette et d'y écrire au besoin. Les trois quarts également de nos condamnés à long terme (c'est-à-dire en Cour d'assises, le tribunal correctionnel donne dés résultats inverses) sont formés de gens qualifiés d'instruits. La même proportion existe dans notre compagnie disciplinaire.

« Qu'est-ce à dire? que l'instruction est mauvaise, anti-sociale? Dieu me garde de ce blasphème ! Elle est assurément bonne, à tous les points de vue, et doit être favorisée dans les limites du possible, mais à la condition d'être morale et raisonnable, d'être une vraie instruction et non un moyen de dépravation. On peut dire d'elle ce qu'Esope pensait de la langue, à savoir qu'elle est à la fois la meilleure et la pire des choses, selon l'emploi qu'on en fait. »

Un souvenir de république. — *Paris-Journal* publie ce souvenir de la première république.

« Une des plus curieuses séances du club des Jacobins fut sans contredit celle du 21 juillet 1793.

« Ce jour-là l'ordre du jour embrassait deux propositions qui, toutes deux, furent votées à l'unanimité.

« 1° *Celle de faire guillotiner tous les individus français royalistes, hommes ou femmes, riches ou pauvres, aussitôt qu'ils auraient atteint 60 ans.*

« 2° *De saler ou mariner les chairs des suppliciés qui seraient reconnus* SAINES ET DE QUALITÉ MANGEABLE, afin que les aristocrates pussent devenir utiles à quelque chose après leur mort.

« Et quand on pense qu'il s'est trouvé des historiens pour glorifier cette époque, et excuser de pareils hommes ! »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

4. — **Histoire complète de la Pologne** depuis ses premières origines jusqu'à nos jours, par C.-F. Chevé, 3ᵉ édition. Paris. 1864, chez Ch. Blériot. — 2 vol. in-12 de LXVIII-264 et XXIV 372 pages. — L'histoire de la Pologne est l'une des plus intéressantes qu'on puisse lire, et elle est bien capable de fournir des leçons aux nations qui penchent vers leur ruine. Il y a là une nation qui a grandi, qui a prospéré et qui a occupé l'une des plus brillantes places parmi les autres, et elle est tombée ; des voisins avides se sont jetés sur elle comme sur une proie, ils l'ont déchirée, dépecée, et, aujourd'hui, il ne reste plus qu'un cadavre. Pourtant ce cadavre inspire encore à ses ennemis une terreur extraordinaire ; on sent qu'il y a en lui des germes de résurrection; les ennemis s'effraient, les amis espèrent. Ce que nous aimons dans l'*Histoire de la Pologne* écrite par M. Chevé, c'est l'amour pour la Pologne qui en anime toutes les pages, c'est l'esprit religieux, c'est surtout cette pensée qu'il a très-bien fait ressortir dans son premier volume, savoir que la Pologne, qui était devenue grande et forte par son unité de foi et par son catholicisme, ne conserve encore un reste de vie que parce qu'elle a conservé la foi et le catholicisme, et qu'elle retrouvera la puissance et la vie complète dans un retour complet au catholicisme. Il y a eu d'autres causes de décadence et de ruine ; les divisions religieuses, l'abandon des principes chrétiens et l'affaiblissement de la foi ont été les causes les plus funestes. La longue introduction placée en tête du premier volume montre bien cette vérité. Nous ne dirons pas pour cela que nous en partageons absolument toutes les idées, car on y trouve déjà les germes d'autres idées qui, selon nous, déparent complétement l'introduction placée en tête du second volume, et sont même en contradiction avec plusieurs de celles que l'auteur avait déjà exposées. M. Chevé, dans cette seconde introduction, se montre enthousiaste de la république universelle, il s'échauffe pour la Pologne au point d'en faire le Christ des nations, l'initiatrice universelle de la civilisation et de la liberté. Nous voyons là bien de l'exagération et bien du faux. L'initiateur de la liberté, c'est le christianisme, tel qu'il est intégralement enseigné par l'Eglise catholique; cette liberté n'a pas besoin de la république pour s'épanouir, et la royauté chrétienne n'y a rien d'antipathique. Il est d'autant plus re-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

grettable de voir ainsi l'auteur se lancer dans les théories et prôner cet état républicain que la Pologne a péri en partie parce que le pouvoir suprême n'y avait pas assez de consistance. En supprimant les deux introductions, surtout la seconde, et en se tenant sur une plus grande réserve dans ses dernières pages, M Chevé eût fait une œuvre aussi irréprochable qu'intéressante, et nous serions heureux de recommander son *Histoire de Pologne* à la jeunesse. Pourquoi n'en ferait il pas une édition plus sobre et plus exclusivement historique? Nous n'aurions qu'à féliciter son éditeur, s'il obtenait de lui ce travail d'épuration, qui doterait nos maisons d'éducation d'un bon livre de plus.

5. — **La famille Dumonteil** ou explication des sept sacrements par Mme Marie de Bray, Paris, 1872, chez Victor Sarlit. — In-12 de XIV-200 pages, avec de nombreuses gravures. — Mme de Bray, pseudonyme de Mlle Emilienne-Eugénie Dravigny, morte le 21 novembre 1869, a consacré sa plume à l'instruction de la jeunesse et surtout des jeunes filles; tous ses livres respirent une douce piété et sont d'une lecture intéressante. La *Famille Dumonteil*, l'une de ses premières productions, en est certainement une des plus heureuses. « Très-bien pensé et très bien écrit, dit M. le vicaire général de Meaux en l'approuvant, cet ouvrage révèle une âme excellente; il pourra être lu avec fruit, surtout par les jeunes personnes, auxquelles il est spécialement destiné. » Sous une forme attrayante, avec tous les charmes d'un récit qui captive l'attention, Mme de Bray montre combien les sacrements rendent la vie chrétienne aimable et facile. « Je voudrais, dit-elle dans sa préface, que loin d'être effrayées par les devoirs que l'Evangile leur impose, mes jeunes lectrices fussent bien persuadées qu'en accomplissant ses préceptes divins, elles trouveront la paix véritable et le contentement parfait. » Elle a réussi, c'est le meilleur éloge que nous puissions faire de son livre.

6. — **Clergé et politique**, Boutades et Raisons, par Elie Redon; 3e édition, Paris, 1873, chez Victor Sarlit, et Avignon, chez Fr. Seguin aîné. — In-12 de 192 pages. — Nous avons déjà parlé de ce livre, dont il paraît une 3e édition fort augmentée. Tout le bien que nous en avons dit, nous le disons encore, et nous sommes heureux de nous trouver d'accord sur ce point avec les plus hautes autorités. Sous une forme originale, avec un impitoyable bon sens, M. Elie Redon flagelle les erreurs, les hypocrisies, les mensonges; il est incisif, hardi, pressant. Quelques-uns pourront s'élever contre certains traits, mais M. Redon ne cherche pas à ménager certaines délicatesses. il ne veut que dire la vérité. Son livre donne des réponses à tous les arguments de la presse impie contre l'attitude conservatrice du clergé contemporain ; nous estimons qu'il est appelé à faire du bien et qu'il convient de le propager. C'est de la bonne et intéressante polémique, c'est un acte de courage; deux choses qui ne sont pas assez vulgaires pour qu'on les néglige.

7. — **L'instruction laïque**, Lettre à un homme du peuple, par Ernest Caron, instituteur libre à Paris; Paris, 1872, Victor Sarlit. — In-12 de 24 pages. — Lettre pleine de bon sens, et qui fait toucher au doigt les funestes conséquences de l'instruction laïque, c'est-à-dire sans Dieu. « La morale *sans* religion, dit très-bien l'auteur, ne peut être autre chose que la morale *contre* la religion, ou la morale *anti-religieuse.* » Il le montre fort bien. Donc, bonne petite brochure à lire.

8. — **Le taureau pris par les cornes**, ou un ministre protestant combattant le jésuitisme, par l'abbé Jules Gappe, du diocèse de Strasbourg; Strasbourg, 1872, chez E.-P. Le Roux, et Paris, chez Emile Vaton. — In-12 de 24 pages. — Vi-

goureuse réponse faite à M. Schæffer, pasteur protestant à Colmar, qui, dans un livre intitulé : *Non sint!* prétend qu'il faut prendre le taureau par les cornes, c'est-à-dire, avant tout, abattre les Jésuites. M. l'abbé Gappe réduit à rien les arguments du pasteur protestant, qui a sans doute abjuré tout patriotisme français, puisque la persécution suscitée aux Jésuites par M. de Bismark ne l'éclaire pas. Il est vraiment curieux de voir ce pasteur crier *sus aux Jésuites!* après avoir écrit un livre sur la tolérance. Mais ne sont-ils pas presque tous comme cela?

9. — **Monsieur Petit**, Souvenirs extraits de ses papiers, précédés d'une *Notice sur sa vie*, par Alf. Paisant; Paris, 1873, chez Gauthier-Villars. — In-12 carré de IV-106 p. — On peut dire en toute vérité que ceci est le récit de la vie et le recueil des pensées d'un homme de bien, d'un homme de devoir, d'un excellent chrétien et d'un professeur dévoué. M. Paisant, qui a recueilli ces souvenirs est un de ses anciens élèves; ce qu'il dit de lui, tous les anciens élèves de M. Petit le pensent, non-seulement tous ses anciens élèves, mais tous ses anciens collègues, tous ses amis, tous ceux qui l'ont connu. Celui qui écrit ces quelques lignes a été son ami des premières années, il l'a suivi dans toute sa vie, il l'a vu camarade, époux, citoyen, professeur, et il peut rendre ce témoignage à son historien qu'il n'a rien dit de trop sur le professeur à qui il a voulu élever ce monument de reconnaissance et d'affection. Le petit séminaire de Noyon où avait été M. Petit et l'université en divers postes occupèrent les plus nombreuses années de sa vie ; puis nous fûmes heureux de lui céder la chaire de rhétorique qu'il devait remplir avec tant de succès à l'institution Saint-Vincent de Senlis ; partout et toujours, il sut se faire estimer et aimer, et les pauvres, à qui il rendait tant de services comme président de la conférence de Saint-Vincent de Paul savent que les devoirs du professorat et l'amour de l'étude ne l'empêchaient pas de se livrer aux œuvres de la charité. Ce qu'il y avait de plus remarquable dans M. Petit, c'était, avec le dévouement au devoir, une loyauté parfaite, une complaisance à toute épreuve, un inaltérable sang-froid. Nous félicitons et remercions M. Paisant, aujourd'hui procureur de la république à Compiègne, d'avoir fait revivre cette belle et sympathique figure dans ses pages émues et dans les quelques écrits de M. Petit qu'il a cités; en ces jours où l'on cherche avec tant d'acharnement à détruire l'enseignement religieux, il est bon de montrer ce laïque chrétien qui a su si bien puiser dans sa foi le courage du professeur. Le livre de M. Paisant sera utile à tous; il sera surtout bien accueilli par les nombreux amis et les nombreux élèves de cet excellent homme, de ce bon et loyal chrétien.

J. CH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

Ainsi que nous l'avons annoncé nous avons continué à envoyer les livraisons de l'année 1873 des *Annales catholiques*, à ceux de nos abonnés qui n'ont pas refusé le premier numéro de janvier. Nous prions ceux de nos souscripteurs qui ont renouvelé ainsi leur abonnement de vouloir bien nous en envoyer le montant en un mandat sur la poste.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 1er FÉVRIER 1873 NUMÉRO 59.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA PERSÉCUTION GÉNÉRALE.

« Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et se mettre d'accord avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne. » Qui ne se souvient des clameurs soulevées par la condamnation de cette proposition dans toute la presse, dans tout le camp de la libre pensée? C'était un défi porté à la civilisation, au progrès, à l'esprit de liberté. Le Pape voulait replonger la société moderne dans les ténèbres du moyen-âge; il nous faisait reculer de dix siècles. Les gouvernements eux-mêmes s'émurent; tous s'entendirent pour empêcher la propagation d'une doctrine si funeste, et le gouvernement impérial, si intelligent, si éclairé, il le montrait depuis 1859, il devait le montrer en 1870, n'eut rien de plus pressé que d'interdire la publication de l'Encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* qui l'accompagnait.

A Rome était l'ennemi, à Rome le prêtre ignorant, incapable de comprendre le temps présent. Huit années ont passé depuis la mémorable encyclique de 1864, huit années dont les dernières ont été longues comme des siècles. Les événements ont-ils parlé comme la presse et les gouvernements, ou comme le Pape? A qui ont-ils donné raison? Où ont-ils montré que se trouvent les solides garanties de la paix, de la liberté, du progrès et de la bonne et vraie

civilisation? Dans les propositions condamnées par le Saint-Siége, ou dans la doctrine de ce siége infaillible, inébranlable comme la Pierre sur laquelle il est établi? La réponse est facile.

Et aujourd'hui même que le progrès moderne a amené les immenses tueries que nous avons vues, et les ruines, et les désastres, et les incendies; que la civilisation moderne nous a montré les nations se ruant sur les nations et s'arrachant des lambeaux de territoire comme on s'arrache les lambeaux d'une proie, que le libéralisme règne et triomphe partout et applique ses principes, baptisés il y a quatre-vingts ans dans le sang d'un roi et de milliers de victimes innocentes, aujourd'hui, quels sont les actes du libéralisme qui, en émancipant l'homme de la loi de Dieu, devait faire régner la liberté sur la terre?

La persécution partout, la persécution des plus honnêtes gens des citoyens les plus paisibles et les plus inoffensifs, de citoyens à qui l'on ne peut reprocher aucune infraction aux lois, au patriotisme desquels on est obligé de rendre hommage et qu'on ne peut condamner qu'en violant ouvertement les lois, les constitutions, ou en en fabriquant de nouvelles contre eux.

Voyons l'Italie. Là, le libéralisme a renversé plusieurs trônes, il a dépouillé de son domaine le Pontife, chef d'une religion qui compte deux cent cinquante millions de fidèles; il le tient prisonnier, et, après l'avoir dépouillé, après avoir placé l'Eglise dans une situation pire que dans les pays de mission, après s'être rendu maître des biens dus à la générosité des catholiques, il abat les uns après les autres tous les soutiens de cette grande institution qui a conquis l'empire romain, dompté et civilisé les Barbares, sauvé et restauré les lettres, les arts et les sciences, comblé, en un mot, l'Europe et surtout l'Italie de bienfaits. A mesure que l'Italie s'est faite, l'Eglise a été plus violemment persécutée, et, en Italie, l'Eglise c'est la très-grande majorité de la population. Maintenant il s'agit d'en finir avec les ordres religieux, et l'hypocrisie libérale, qui faisait semblant de vouloir les respecter à Rome, qui feignit ensuite de vouloir au moins respecter les maisons généralices, manœuvre de manière à se faire forcer la main et à frapper d'un seul coup tout ce qui reste encore debout.

Le Saint-Père en a appelé aux gouvernements catholiques, dès le milieu de l'année dernière; le 23 décembre, il a élevé la voix à la face du monde. Jusqu'à présent, nous ne voyons pas de quel côté l'on se prépare à lui porter secours. Les puissances schismatiques ou hérétiques s'inquiètent peu des protestations du Pontife : la catholique Autriche est aux mains de libéraux qui songent à proscrire

les ordres religieux ; la catholique Espagne est aux mains d'autres libéraux qui les ont déjà proscrits et qui songent à se débarrasser du clergé; le catholique Portugal n'a pas l'habitude de montrer de l'énergie; et, d'ailleurs, n'est-il pas aux mains des libéraux qui ont proscrit les Sœurs de charité? La catholique Italie est esclave sous le joug du libéralisme, la catholique Bavière s'est précipitée dans la politique oppressive de la Prusse, la catholique Belgique, hélas! semble n'avoir pu se débarrasser du joug du libéralisme anti-chrétien que pour voir un ministère catholique laisser faire par faiblesse et par timidité ce qu'aurait fait un ministère libéral et libre-penseur.

Reste la France catholique, qui a toujours été le refuge des causes opprimées et l'espérance de l'Eglise. Mais la France est écrasée, et on sent bien maintenant quel vide il s'est fait dans le monde depuis qu'on croit n'avoir plus à compter avec elle. La France se tait donc, elle aussi. Mais non, quoique écrasée, quoique impuissante, elle ne veut pas renoncer à son antique mission. La France catholique vit toujours : elle s'exprime par la voix de l'épiscopat et du clergé, par la voix de la presse, par la voix de quelques hommes généreux qui mettent de côté les misérables habiletés pour faire entendre les protestations de la conscience indignée.

Heureux sort de la France! oserons-nous dire au milieu des douleurs qui nous oppressent. Elle ne peut s'écarter du catholicisme, sans que de cruels désastres ne l'avertissent de l'erreur qu'elle commet. C'est elle qui a répandu dans le monde ces faux principes d'un libéralisme qui ne se signale que par ses exploits de tyrannie et de persécution, et voici que ces principes appliqués par son plus redoutable ennemi, vont lui devenir par cela même naturellement odieux. Ceux des Français que ni la raison ni la religion ne pourraient éclairer, vont l'être par le patriotisme. Il est difficile maintenant d'être Français sans être catholique, on n'osera plus chez nous être libéral, en voyant le Prussien libéral opprimer les consciences au nom du libéralisme.

Mgr l'évêque de Versailles vient d'adresser à l'Assemblée nationale une pressante invitation à prendre en main la cause des ordres religieux à Rome. Mgr Mabile est, en cette occasion, l'organe de tout l'épiscopat, nous pouvons ajouter de tous les honnêtes gens, de tous ceux pour qui la liberté n'est pas un vain mot. Puisse sa voix être écoutée! Ce n'est pas la France seulement, ce n'est pas le catholicisme seul qui profiteraient de la protection accordée aux ordres religieux, c'est la liberté dans le monde entier, et c'est la

civilisation amie, le vrai progrès que les ordres religieux ont porté jusqu'aux extrémités du monde avec les missionnaires et les savants qu'ils ont produits.

Nous avons fait connaître la pétition de Mgr l'archevêque de Rennes en faveur de l'aumônerie de l'armée et l'adhésion donnée à cette pétition par Mgr l'évêque de Vannes. Depuis, un grand nombre d'évêques ont envoyé leur adhésion ou écrit dans le même sens : les archevêques de Toulouse, de Tours et de Bourges, les évêques de Séez, de Beauvais, de Versailles, du Puy, d'Amiens, de Blois, etc., s'expriment tous de la même façon et appuient le projet de loi, que les *Annales catholiques* ont fait connaître. Les courages s'abaissent ou s'élèvent, selon que s'élève ou s'abaisse le sentiment religieux ; il importe donc que l'armée française soit religieuse, et cela importe d'autant plus maintenant que tous les Français sont appelés à devenir soldats. Si le soldat français était irréligieux, l'athéisme s'emparerait bientôt de toute la France ; or les peuples athées, les peuples sans religion périssent infailliblement et promptement.

En Allemagne, le ministre Falk vient de présenter au parlement trois projets de loi qui n'ont d'autre but que d'asservir complètement la religion et de la mettre tout entière dans la main de l'État : c'est la perfection du libéralisme. L'un de ces projets est destiné à faciliter la sortie de l'Eglise, c'est un appel à l'apostasie ; l'autre enlève à l'Eglise sa juridiction disciplinaire sur elle-même, de sorte qu'elle ne puisse se débarrasser des apostats qui prétendent rester catholiques; le troisième va à la source même de la doctrine, en forçant à peu près le jeune clergé à recevoir un enseignement hérétique et libéral.

Voilà le libéralisme! La constitution s'oppose à ces lois : qu'à cela ne tienne, on modifiera la constitution. Ainsi l'article 15 de la constitution porte : « L'Eglise évangélique et l'Eglise catholique, « ainsi que toute autre communauté religieuse, règlent et admi- « nistrent leurs affaires elles-mêmes. » C'est l'indépendance. La commission de la Chambre des représentants de Prusse propose d'ajouter : « Cependant elles restent soumises aux lois générales, « ainsi qu'à la surveillance légale de l'Etat; » et, avec cela, l'article 15 est parfaitement annulé. Un paragraphe de cet article dit : « Chaque communauté religieuse continuera à posséder et à jouir « des institutions, fondations et revenus destinés à leurs affaires « de culte, d'enseignement et de bienfaisance. » La commission propose de placer ces simples mots en tête de ce paragraphe :

« Dans la même mesure », c'est-à-dire autant que les lois le permettent et sous la surveillance de l'Etat; et le tour est fait. On n'enlève pas une syllabe de la constitution; quelques mots de plus, et c'est tout, et, en effet, ce n'est plus du tout la même chose. Les légistes allemands sont plus fins qu'on ne croit.

Il y a encore l'article 18, qui porte : « Le droit de collection, de « proposition, d'élection et de confirmation pour les emplois ec- « clésiastiques, est supprimé en tant qu'il appartient à l'Etat et « n'est pas fondé sur le patronat ou d'autres titres légitimes. » C'est clair et ce serait gênant pour l'Etat; la commission propose cet amendement : « Les conditions générales pour la préparation, « la nomination ou la démission des ecclésiastiques, ainsi que les « limites du pouvoir disciplinaire du clergé, sont déterminées par « la loi. La nomination des aumôniers et des institutions publiques « est réglée par des arrêtés spéciaux. » Cela n'est pas moins clair, c'est l'Etat qui doit être le maître en tout et partout. Et remarquons-le : toute la presse libérale, même de France, applaudit les Bismark et les Falk : ils frappent la religion, applaudissons; ils frappent aussi la liberté, et mortellement, qu'importe!

Veut-on avoir une idée du libéralisme des trois nouveaux projets de loi? En voici quelques échantillons :

Un paragraphe est ainsi conçu : « Le ministre des cultes est « autorisé à dispenser d'une partie des trois années d'études celui « qui aurait déjà suivi à une université allemande *d'autres cours* « *que ceux de la théologie* ou qui aurait fait des études à une uni- « versité *de l'État*, à l'étranger. » Encouragement à n'étudier plus que fort peu la théologie, et à fréquenter les universités rationalistes. Qu'on remarque ces mots : *A une université de l'Etat à l'étranger;* le *faucon* prussien (c'est le sens du mot Falk) ne craint pas les universités d'Etat de l'étranger, il sait qu'elles sont rationalistes, il ne redoute que les universités libres, comme celle de Louvain, qui sont catholiques.

Un autre paragraphe ordonne au président supérieur de s'opposer à la nomination d'un prêtre, si celui-ci n'est pas trouvé apte à ce poste *pour une raison civile ou politique.* Or, l'on sait que pour M. de Bismarck et pour les siens les décrets du concile du Vatican, comme les condamnations du *Syllabus*, sont essentiellement politiques; d'où il suit que les *vieux-catholiques* seuls seront aptes aux fonctions ecclésiastiques.

On le voit, c'est un schisme déclaré que le Bismarck prépare. Le clergé catholique est resté fidèle (il y a eu à peine une défection sur 1,000 prêtres, 30 apostats sur 30,000), il faut que les lois de l'État

les proscrivent pour qu'ils fassent place aux *vieux*. On pense que les lois passeront; ce ne sera pas sans que des voix généreuses, même de protestants, se soient fait entendre en faveur de la liberté. « Les « lois nouvelles, a dit un orateur, étouffent l'Église catholique et « coupent l'artère vitale dans son organisme. » C'est bien ce que l'on veut, et c'est ce qui attire à M. de Bismarck les applaudissements de toute la presse libérale. Mais il va ainsi à la persécution violente, et c'est ce qui tuera son système, avec l'empire allemand, nous l'espérons bien. L'épiscopat se tient fermement dans son droit et dans son devoir; le clergé se serre autour de l'épiscopat, les fidèles autour de leurs prêtres; M. de Bismarck, qu'on dit menacé de folie, apprendra que les canons Krupp sont impuissants devant la conscience chrétienne.

Un fait donnera une idée de la résolution des catholiques. La noblesse de Westphalie, puissante par la richesse et par le nombre, vient de décider qu'elle s'abstiendra de donner des fêtes et de paraître dans aucun divertissement public tant que durera la persécution contre l'Église. Les femmes se distinguent dans ce mouvement de protestation. C'est la foi et le courage qui se raniment partout. M. de Bismarck veut étouffer le catholicisme et établir sur ses ruines le règne de la franc-maçonnerie, dont il est le ministre; il n'aura réussi qu'à prouver à l'Église un triomphe de plus, et qu'à enterrer le protestantisme.

La Suisse libérale marche sur les traces de la Prusse libérale, on le sait. A Genève et dans le diocèse de Bâle, qui comprend les cantons de Soleure, de Berne, d'Argovie, de Thurgovie, de Zoug, de Lucerne et de Bâle-Campagne, les petits pachas libéraux tracassent les évêques, prennent en main la cause des excommuniés, déclarent qu'ils ne reçoivent pas les décrets du concile et prétendent gouverner l'Église. De la justice, des lois, des traités, du bon sens ils ne s'inquiètent guère : *sit pro ratione voluntas*. Mais là aussi ils trouvent un épiscopat aussi uni que résolu; là aussi il faudra en venir à la persécution violente, et la persécution violente a toujours été la voie triomphale de l'Église.

En voyant ce que fait l'Europe libérale, pourquoi le Japon cesserait-il de persécuter? Il applique là-bas, aux extrémités de l'Orient, les principes qu'appliquent les Occidentaux. Ses ambassadeurs sont ici, en France; l'un des chefs de la persécution est le chef de l'ambassade. Si l'on voulait imposer à ces Japonais le respect de la

liberté religieuse, n'auraient-ils pas à répliquer par des arguments *ad hominem*? Aussi ne paraît-on guère s'occuper de la question religieuse avec eux. On les festoie, on les promène; ces barbares de l'Orient sont vraiment aussi civilisés que les raffinés d'Occident.

On peut donc le dire, la persécution est générale. C'est pourquoi il faut redoubler de prières et de supplications. Une nouvelle fête va être célébrée dans l'Eglise, celle de la Purification de la sainte Vierge ou de la Chandeleur, où l'on chante ces belles paroles du vieillard Siméon : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ Israel.* Une dépêche télégraphique qui vient d'arriver de Rome nous apprend que le Pape accorde une indulgence plénière qui pourra être gagnée non-seulement à la suite de la neuvaine préparatoire à la fête, mais aussi en faisant la sainte communion le jour de la fête et en récitant les prières pendant l'octave. « Ce n'est, dit « le *Comité catholique de Paris* en communiquant cette dépêche « aux journaux religieux, ce n'est que par des prières réitérées et « ferventes que seront obtenus la délivrance du Souverain-Pontife « et le salut de la France. » Prions donc, et faisons violence au ciel.

J. Chantrel.

ALLOCUTIONS DE PIE IX.

Le 15 janvier, le Saint-Père a répondu comme il suit à l'adresse que lui présentaient les curés de Rome.

« L'Eglise, après avoir accompli les fonctions qui rappellent la naissance du divin Rédempteur à Bethléem; après la Circoncision, après la dispute avec les Docteurs, si on peut ainsi l'appeler, car nous savons que Jésus ne discutait pas, mais se bornait à interroger et à répondre, l'Eglise, dis-je, après nous avoir rappelé tout cela, fait commémoration des trois tentations auxquelles Dieu voulut permettre que Notre Sauveur fût en butte, et ce sont les tentations de l'ambition, de la présomption et de l'avarice. Dieu ne permit pas la plus immonde de toutes, parce qu'il ne voulut point que l'humanité eût, en reportant sa pensée sur la personne du Rédempteur, à se sentir souillée de quelque manière que ce soit par de semblables indignités.

« Les cérémonies sacrées de la Noël étant finies, nous reprenons

la lutte (qui ne date pas de cette année) avec les tentations du démon. On vient et on nous tente en nous offrant de l'argent et en disant : *mitte te deorsum* : oui, on nous tente lorsqu'on nous murmure à l'oreille : *hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me*. Tentation bien perfide et la pire de toutes celles que nous avons à subir. On se présente à nous et on nous dit mielleusement : Saint-Père, cédez à un bon mouvement; cherchons à nous arranger; ce sera pour votre mieux, ce sera pour notre paix à tous ; voici trois millions, six millions, ce que vous voudrez : *hæc omnia tibi dabo si cadens adoraveris me*. Les malheureux! Que répondre à de semblables propositions?

« La réponse c'est Jésus-Christ lui-même que l'a donnée pour nous, mes chers frères, et Jésus-Christ saura nous donner la force et le courage de suivre ses saintes traces jusqu'à la fin de notre carrière mortelle. En attendant, je vous recommande de répéter à vos paroissiens ce que je viens de vous dire sur mes résolutions; de cette manière ce sera comme si j'avais parlé à mon bon peuple de Rome.

« Enseignez-lui à résister aux tentations : pas de présomption, si nous voulons que nos prières soient exaucées. Dieu n'écoute que les cœurs humbles; pas d'avidité, pas d'avarice; ne suivons pas la grande séduction du jour qui est d'accumuler des trésors; un châtiment terrible frappera les hommes avides d'argent. Mais cela fait, encouragez vos bons paroissiens.

« Qu'ils n'oublient pas qu'après les tentations, un ange est venu consoler Notre-Seigneur Jésus-Christ; dites-leur donc qu'ils se gardent bien de succomber aux tentations; encouragez-les à les combattre et à ne jamais s'éloigner un seul instant de la pratique sainte de l'humilité et de la prière; après cela les anges de Dieu viendront et nous distribueront à tous le pain de la consolation, de même qu'au temps auquel je me reporte, *ministrabant ei*. Oui, Dieu finira par nous entendre.

« Tout récemment un bon religieux se présentait à moi et me faisait des excuses de sa surdité; effectivement il avait l'oreille très-dure. Il m'a raconté avec un visible bonheur que dans son pays on priait beaucoup pour le Pape, pour l'Eglise et pour la paix du vaste royaume auquel ce Père appartient. Espérons, espérons, lui ai-je répondu en élevant la voix : Dieu a les oreilles en meilleur état que les vôtres. Oui, je vous répète ce que j'ai dit à cet excellent religieux : Dieu nous entend et nous devons avoir confiance pleine et entière dans sa miséricorde.

« Maintenant je vous bénis dans vos personnes, dans vos familles,

dans les personnes et les familles de tous vos paroissiens. Je bénis aussi votre parole pour qu'elle puisse porter des fruits de vie éternelle. Que Dieu vous donne tout l'esprit de charité et de zèle qui vous est nécessaire dans la carrière, glorieuse et épineuse tout à la fois, à laquelle vous avez été élus par Dieu lui-même. »

Pie IX se fait tout à tous, faisaut entendre à tous le langage qui leur convient, parlant aux puissances avec toute la majesté de la fermeté apostolique, comme dans cet admirable discours aux Allemands que nous avons publié il y a huit jours, et prenant la douceur et la tendresse d'une mère lorsqu'il s'adresse aux petits enfauts. Ici c'est le Souverain-Pontife portant dans sa main les foudres divines, là, c'est le père et l'ami, donnant à sa parole l'attrait du sourire et les charmes de la plus suave simplicité. Voici l'allocution adressée par Pie IX à deux cents enfants de la bourgeoisie romaine, qui étaient venus avec leurs parents lui présenter leurs hommages, le 16 janvier :

« Il est doux à mon cœur de pouvoir commencer les quelques paroles que j'entends vous adresser à tous, par vous annoncer une nouvelle bien consolante qui m'a été apportée hier soir, et qui mérite encore, il est vrai, une définitive confirmation. Vous savez que lorsque le Seigneur permet aux hommes de découvrir des corps de saints qui sont restés longuement cachés, c'est en général un signe de ses bénédictions. Eh bien, j'ai appris hier soir qu'après de longues recherches dans l'église des Saints-Apôtres on était parvenu à découvrir les corps vénérés des deux apôtres saint Philippe et saint Jacques. On a mis la main sur les urnes, et l'on a trouvé beaucoup d'autres preuves venant confirmer que la tradition ne s'était pas trompée.

« La tradition, en effet, nous a toujours dit que ces deux corps devaient se trouver sous le maître-autel de cette église. Ayant dû refaire ce maître-autel on a réellement trouvé ces reliques précieuses.

« Vous savez qu'un de ces saints, l'apôtre Philippe, était le compagnon fidèle de Jésus-Christ et le suivait partout. Il se trouva avec lui lorsque, s'étant écarté des endroits habités, il pensa à nourrir la foule qui l'avait suivi jusque-là. Il fit le prodige que tout le monde connaît : il s'adressa à Philippe, et lui dit de chercher la nourriture pour toutes ces personues, et celui-ci lui répondit : « Maître, cela est impossible : il n'y a dans cette foule qui vous entoure qu'un jeune garçon, qui a apporté avec lui deux pains et quelques poissons.

« C'est bien là l'habitude des enfants. Je me rappelle que dans

le temps où je n'étais pas renfermé dans ces murs, je rencontrais souvent des petits garçons, surtout lorsque je faisais une promenade à Monte-Mario. C'est là, que je les rencontrais le plus fréquemment; je les arrêtais quelquefois et les interrogeais sur la doctrine chrétienne. Eh bien, j'ai presque toujours remarqué qu'ils apportaient avec eux leurs petites provisions. Ce n'est pas une mauvaise tendance que celle de se prémunir contre la faim; au contraire, elle démontre dans les petits enfants un certain esprit précoce de prudence; mais il ne faut pas tomber dans le vilain péché de la gourmandise, qui n'est pas rare à votre âge. Entendez-vous, mes petits? Prudents, oui, mais gourmands jamais.

« Maintenant je vais vous bénir de tout mon cœur; mais avant je veux vous imposer une petite obligation que vous accomplirez dans cette journée même. Vous savez que de grands maux pèsent maintenant sur le monde, et que contre ces maux il n'y a qu'une arme, et c'est la prière. Je veux que ce soir vous leviez tous vos petites mains au ciel en disant un *Ave Maria* pour que la Vierge très-sainte protége l'Eglise fondée par son Fils, et nous obtienne de lui la grâce de la constance et de la force contre les persécutions qui nous entourent. Partant de vos âmes innocentes, cette prière sera agréable à Dieu; espérons qu'elle sera exaucée.

« Que Dieu vous bénisse : puissiez-vous croître dans sa sainte crainte et dans l'obéissance à tout ce qui est juste, bon et profitable pour vos âmes. Je bénis vos parents et vos familles. Que Dieu leur accorde la force et la persévérance de vous maintenir tous dans les principes de la foi et de la loi divine, et d'arriver par cette voie, et au milieu des consolations que vous leur donnerez en cette vie, au but suprême qui est de vous voir tous unis avec eux dans le ciel où vous bénirez le Seigneur pendant toute l'éternité. »

Le 20 janvier, le Saint-Père, accompagné de Son Em. le cardinal Monaco, de plusieurs Prélats de la *Signature*, et d'autres personnages de sa noble Cour, s'est rendu dans la salle consistoriale où il était attendu par une députation de près de 200 dames romaines, appartenant à la pieuse Congrégation fondée dans l'église de Sainte-Rufline au Transtévère, sous l'invocation spéciale de l'Auguste Mère de Dieu.

La princesse d'Arsoli, présidente de la Congrégation, a exprimé, au nom de l'assistance, dans une éloquente Adresse, les sentiments de dévouement que les membres de la Congrégation de Marie nourrissent envers le Vicaire de Jésus-Christ.

Le Saint-Père a repondu par le discours suivant :

« Puisque vous appartenez à une Congrégation de Marie, je ne

saurais mieux faire que de vous rappeler un conseil qui nous vient de Marie et qui se trouve précisément dans l'Evangile d'hier où il est question d'un dîner nuptial. Jésus-Christ, qui voulait sanctifier le mariage et l'élever à la dignité de sacrement, étant invité à ce banquet, ne refusa point de s'y rendre.

« Qu'arriva-t-il ? Au beau milieu du festin la joie se change en tristesse, car le vin était venu à manquer et on n'avait aucun moyen de s'en procurer sur l'instant. Mais Jésus-Christ toujours aimable voulut bien faire le miracle de changer l'eau en vin. Mais sur la requête de qui accorda-t-il la grâce? Sur la requête de Marie, sa mère. C'est elle qui la demanda à son divin Fils et c'est elle aussi qui donna aux serviteurs de la maison les ordres et les dispositions relatives au miracle qui devait se produire.

« Il y a ici une importante observation à faire et je désire vivement que vous ne la perdiez jamais de vue, mes chères filles; cette observation se rapporte aux paroles dont la très-sainte Vierge se servit en cette circonstance. Que dit-elle aux hommes de la maison qui attendaient ses ordres et ceux de son fils? *Quæcumque vobis dixerit facite.* Tout ce que Jésus-Christ vous dira de faire, faites-le sans retard. Jésus ayant obéi sur l'instant, lorsqu'il eut ordonné d'apporter des cruches pleines d'eau, il en changea aussitôt en vin le contenu.

« Eh bien ! mes filles, Marie nous répète à tous aujourd'hui, à moi, à vous, à tout le monde : *quæcumque vobis dixerit facite.* Jésus-Christ nous a dit tant et de si belles choses que si nous méditons comme il convient tout son enseignement, nous y trouverons toujours quelque chose de nouveau à mettre en pratique pour notre bien temporel et spirituel.

« Nous devons donc chercher à suivre Jésus-Christ toujours de plus près qu'il nous est possible et persévérer jusqu'à la fin à marcher sur ses traces ; sans cela nous courrons le risque de le perdre de vue et de ne plus reconnaître quels sont ses désirs et ses conseils. Nous devons le suivre dans la joie de même que dans la tribulation; car c'est en lui seul que nous devons mettre notre confiance; c'est lui qui vient au secours de notre faiblesse, c'est lui qui nous accordera un jour la grâce de revoir le soleil plus resplendissant, la cessation des tremblements de terre et le calme rétabli dans l'ordre physique aussi bien que dans l'ordre moral.

« Voilà ce que j'ai à vous dire, mes chères filles : cela dit, je dois vous remercier des offrandes que vous m'avez apportées et vous donner ma bénédiction. Je bénis donc toutes les personnes ici présentes et leurs familles en priant Dieu de vous accorder

toutes ces aptitudes spéciales dont vous avez besoin pour diriger au bien les jeunes filles qui sont sous votre garde. Que la grâce de Dieu descende sur vous et rende féconds vos excellentes intentions et vos travaux; qu'elle vous accompagne jusqu'à votre heure dernière et soit un gage pour nous tous de nous rencontrer un jour tous ensemble en présence de ce Dieu que j'invoque, pour le bénir pendant tous les siècles. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Paris. — La souscription en faveur de l'œuvre du Vœu national de la France au Sacré Cœur at teint aujourd'hui le chiffre de 562,544 fr. 37 c.

— La souscription ouverte par l'*Univers* en faveur des Alsaciens-Lorrains atteint le chiffre de 364,407 fr. 41 c.

— Une école libre de frères Maristes vient d'être ouverte à Clamart. L'école est gratuite; c'est à une famille charitable de la paroisse que le pays doit ce bienfait, qui sera un principe de régénération pour la jeunesse de Clamart.

— M. l'abbé Caduc, l'un des plus anciens directeurs du grand séminaire de Saint-Sulpice, vient de mourir dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Arras. — Au mois d'août 1872, un congrès général des associations catholiques de France pour la classe ouvrière se tenait à Poitiers. Le congrès avait émis le vœu que des comités se formassent dans les divers diocèses pour s'occuper spécialement de ces œuvres indispensables à notre époque, étudier les moyens de les propager suivant les besoins particuliers de chaque région, et, tout en laissant à la liberté locale son initiative nécessaire, imprimer à l'effort catholique un cachet d'ensemble, gage de succès. Le diocèse d'Arras vient d'avoir à Aire, le 15 janvier, une première réunion du comité diocésain pour les associations catholiques ouvrières, sous la présidence de Mgr Lequette. Plus de soixante prêtres ou laïques asssistaient à la réunion. Trois commissions particulières furent aussitôt formées, pour s'occuper, la première, des œuvres ouvrières des villes, la deuxième, des œuvres militaires, la troisième des œuvres des campagnes et des mines. Cette première réunion donne les plus heureuses espérances. Il faut rendre ici hommage au zèle de Mgr Lequette, qui favorise toutes les œuvres destinées à procurer le développement du sentiment religieux, du R. P. Halluin, qui s'occupe à Arras avec un dévouement sans bornes des œuvres populaires, de M. l'abbé Debras, ancien aumônier volontaire de l'armée de Metz, et de Mgr Scott, curé doyen de la ville d'Aire.

— Mgr Lequette vient de publier une lettre pastorale portant publication dans son diocèse du décret que nous avons fait connaître concernant la cause de la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre. Dans cette lettre, le vénérable prélat annonce qu'il va se rendre à Rome pour remercier le Souverain-Pontife et pour hâter l'heureuse issue d'une cause si chère à ses diocésains.

Auch. — Un comité catholique vient de se fonder à Auch; il a pour but de défendre les droits du Saint-Siége, la liberté de l'Eglise et tout ce qui se rattache aux intérêts catholiques.

Le Puy. — Le couvent des Pères Jésuites de Vals, près Le Puy (Haute-Loire), possède en ce moment le fils du roi des Sakalaves, qui, sacrifiant sa couronne terrestre, s'est fait jésuite pour convertir son peuple. L'an prochain il doit retourner dans son île pour commencer son apostolat. Sa capitale est forte de 6,000 âmes, et ses troupes sont aussi bien disciplinées que celles de l'Europe. Son territoire est plus grand que la France, mais moins peuplé, bien entendu. Sa tante est reine de Madagascar.

Reims. — L'église de Mézières, que les obus prussiens avaient presque détruite, vient de se relever de ses ruines, grâce au zèle et au dévouement de son vénérable curé, M. l'abbé Sury. Les brèches sont réparées, et un artiste renommé, M. Marquant, a restauré les vitraux. Au-dessus du tympan du petit portail latéral se trouve une verrière, la plus curieuse sans contredit de toute l'église. A la nouvelle du bombardement, les catholiques de l'Irlande envoyèrent leur obole généreuse au digne curé. M. Marquant s'est inspiré de cette pensée de nos frères de l'Irlande. La verrière représente saint Patrice et Notre-Dame de l'Espérance, patronne de Mézières. En haut se font remarquer les armes de Mézières, et, au-dessous, cette inscription :

Ils m'ont incendiée,
Mais ils ne m'ont pas vaincue;
Il me reste mon Dieu
Ma gloire et mon épée.

Strasbourg. — M. Klotz, architecte de la cathédrale, vient d'adresser au maire de Strasbourg l'intéressant rapport suivant, contenant le détail des dégâts causés à l'antique édifice par le bombardement prussien :

Ce qui frappe d'abord, c'est de trouver des dégâts à toutes les parties de l'édifice, dans toutes les expositions et à toutes les hauteurs. On comprend à la rigueur que, par l'envoi de projectiles, on ait voulu empêcher le service de surveillance du poste d'observation établi à la plate-forme, mais quel motif pouvait-on avoir de prodiguer les projectiles aux étages inférieurs et de les battre en brèche comme un vulgaire bastion? On ne pouvait ignorer qu'ils étaient l'œuvre si connue d'Erwin de Steinbach, du plus célèbre maître de l'Allemagne au moyen-âge.

Entre le 18 août et le 27 septembre, c'est-à-dire pendant 38 jours, la cathédrale compte 24 jours de bombardement; plus de 300 parties différentes de la maçonnerie ont été atteintes; les débris et décombres ont formé la charge de plus de 300 voitures.

La toiture a pris feu dans la nuit du 26 au 27 août. Plus de 600 stères de bois et de planches avec au moins 12,000 kilogrammes de cuivre et de fer se sont trouvés en combustion, et cependant, malgré l'énorme chaleur développée par cet incendie, les voûtes ont résisté et n'ont même pas eu de crevasses.

Pour ce qui est des vitraux, sur 4,600 panneaux environ, placés dans 71 fenêtres et couvrant, en chiffres ronds, une surface de 4,500 mètres carrés, 670 ont pu être enlevés à temps. Sur les 3,930 panneaux restants, 1,221 ont été détériorés : 13 fenêtres seulement ont été préservées de toute atteinte.

Heureusement, l'administration avait fait exécuter dès avant la guerre des dessins réduits et coloriés, au cinquième, de la véritable grandeur de chaque vitrail, au fur et à mesure des restaurations, et elle pourra, grâce à ces copies, atténuer, sinon réparer un désastre si vivement senti par tous les amis de l'art.

Voici, pour terminer, l'évaluation des dépenses nécessitées par les travaux de réparation du vénérable édifice.

1. Restauration de la pierre de taille. 240,000 fr.
2. Construction de nouvelles toitures. 187,000
3. Réparation de vitraux peints et parties

mobilières.	143,128
4. Fournitures diverses et travaux urgents et provisoires.	27,872
Total	598,000

Tarentaise. — M. l'abbé Turinaz vient d'être nommé au siége de Tarentaise en remplacement de Mgr Gros, démissionnaire à cause de son grand âge.

SAINT PHILIPPE ET SAINT JACQUES LE MINEUR.

On a vu, dans l'un des discours précédents du Saint-Père, qu'on venait de découvrir à Rome, dans la basilique des Saints-Apôtres, les corps saints de saint Philippe et de saint Jacques le Mineur. Le R. P. Bonelli, des Mineurs conventuels, curé de cette église, a communiqué aux journaux catholiques de Rome la relation suivante de ce grand événement, qui a réjoui le cœur de Pie IX et qui réjouira tous les catholiques :

Voici, dit le R. P. Bonelli, une nouvelle fort heureuse qui réjouira sans doute grandement le monde chrétien.

La basilique des Saints-Apôtres de Rome est dédiée tout spécialement aux deux apôtres Philippe et Jacques le Mineur, parce que leurs saints corps y reposent, on ne sait avec certitude depuis quelle époque, mais fort probablement depuis le cinquième siècle. On ignorait cependant le lieu précis où ils avaient été déposés ; il existait même une tradition d'après laquelle ces précieux corps avaient été cachés de manière à ne pouvoir être retrouvés. Mais un antique manuscrit découvert, il y a quelques mois, dans les archives de notre couvent, disait expressément que le tombeau de ces deux saints apôtres se trouvait sous le maître-autel.

Actuellement et par suite des travaux de restauration de la basilique, le maître-autel devant être quelque peu élevé, il a fallu le déplacer pièce par pièce ; et on en a profité pour rechercher les corps saints des deux apôtres. En effet, après avoir transporté de la sorte l'autel avec ses larges marches, on commençait à abattre hier matin (15 courant) le mur épais qui formait l'intérieur de l'autel, lorsque, vers dix heures du matin, on a découvert précisément sous la mense de l'autel et au niveau du pavé de la nef deux grandes plaques de marbre phrygien réunies ensemble et surmontées d'une croix équilatérale, en relief, et se plongeant jusqu'aux quatre extrémités. Soulevant la pierre qui correspond perpendiculairement au marchepied de l'autel, on a trouvé une pièce souterraine formée de gros murs, mais vide. On a enlevé la seconde pierre, c'est-à-dire celle qui correspond perpendiculairement à la mense de l'autel, et l'on a trouvé une nouvelle pièce toute plaquée de beau marbre phrygien, et au milieu de cette pièce une caisse en bois de hêtre, presque entièrement vermoulue et contenant les osse-

ments et les cendres des deux saints apôtres Philippe et Jacques le Mineur.

Mais en déplaçant ces saints ossements pour les déposer dans une nouvelle caisse, la commission d'archéologie sacrée s'est aperçue qu'il existe une ouverture circulaire juste au milieu de la pièce souterraine, et cette ouverture donne sur un second loculus, entièrement orné du même marbre phrygien et renfermant des fragments d'ossements, de de la cendre et des éponges empreignées de sang.

Le procès-verbal ayant été dressé et signé par plusieurs personnes présentes, on a fermé et scellé les nouvelles *capsules*, les unes hier soir après l'*Ave Maria*. les autres aujourd'hui, avec une grande piété et émotion des assistants; elles ont été déposées dans la custode des saintes reliques de la basilique.

Hier soir, à l'entrée de la nuit, le R. P. Général et moi nous nous sommes empressés d'aller donner l'heureuse nouvelle à Pie IX, qui, en apprenant le récit détaillé, s'en est réjoui, comme l'on s'en doute bien, et en a béni le Seigneur; et dans son inépuisable charité et munificence nous a mis dans la main 100 napoléons d'or sans que nous les lui eussions demandés, disant gracieusement que c'était un peu de mortier pour reconstruire l'urne sacrée des saints Apôtres.

Pour placer plus dignement les cendres de ces deux glorieux apôtres, on a déjà construit un hypogée sacré dans l'édification duquel on a découvert les débris du pavé, des bases et des substructions de la très-antique basilique primitive, qui demeureront toujours visibles.

Mais la rigueur des temps qui courent a forcé les RR. PP. mineurs conventuels de l'église des Très-Saints-Douze-Apôtres, lesquels, confiants dans le nom du Seigneur, ont entrepris une restauration aussi gigantesque, à surseoir depuis plus de six mois au travail ardu qu'il faudrait pour achever cet insigne monument de Rome chrétienne, à cause du manque absolu de moyens pécuniaires.

Ce serait, en conséquence, une œuvre non-seulement chrétienne, mais encore très-avantageuse à l'art, si quelque âme pieuse se décidait à concourir avec libéralité à l'achèvement de la restauration déjà avancée.

Rome, du couvent des Très-Saints-Douze-Apôtres, 16 janvier 1873.

FRÈRE GIOVANNI BELLONI, des mineurs conventuels, curé de la basilique et procureur général de l'Ordre. »

Saint Jacques le Mineur est l'apôtre qui a écrit l'Epître aux douze tribus d'Israël dispersées dans le monde, *duodecim tribubus quæ sunt in dispersione,* épître dans laquelle se trouve le fameux passage relatif à l'Extrême-Onction, et qui commence par recommander une vertu dont nos jours ont bien besoin, la joie dans les épreuves, *omne gaudium existimate, cum in tentationes varias incideritis.*

L'église des Saints-Apôtres avait d'abord été dédiée aux seuls

apôtres saint Philippe et saint Jacques. Les uns attribuaient la fondation de cette église à Constantin, les autres en reculaient la construction jusqu'au temps de Pélage Ier, au sixième siècle. Ce qui est certain, c'est que la basilique actuelle, commencée par Pélage Ier, fut terminée sous le pape Jean, son successeur, comme le constatait ce distique qui était inscrit sur l'arc majeur de la tribune :

Pelagius cœpit, complevit Papa Joannes,
Unum opus amborum, par micat et meritum.

Paul Ier et Adrien Ier firent une première restauration de cette église vers la fin du huitième siècle; un siècle plus tard, Etienne V y fit de nouvelles réparations. D'autres restaurations furent pratiquées au quatorzième siècle; au commencement du dix-huitième Clément XI la fit réédifier presque entièrement. C'est à partir du dix-septième siècle qu'on la voit consacrée en général aux douze apôtres; une inscription placée par Clément XI confirme ce titre ; ce fut Benoît XIII qui acheva l'œuvre et qui consacra la nouvelle église. Les travaux entrepris dans ces derniers temps sous les auspices de Pie IX ont amené, comme on vient de le voir, la précieuse découverte de saint Philippe et de saint Jacques.

LA PAPAUTÉ.

M. de Belcastel, parlant, dans la séance du 15 janvier, à l'occasion de la démission de M. de Bourgoing, ambassadeur de France auprès du Saint-Siége, a rendu à la Papauté ce bel hommage, que nous reproduisons avec les mouvements de l'Assemblée :

Oui, Messieurs, plus que jamais le monde a besoin du Saint-Siége et de sa pleine indépendance. Ce que peut cette magistrature de vérité, ferme, immortelle et libre, en dehors de tout pouvoir humain, ce qu'elle peut pour la civilisation, la société chrétienne l'a prouvé. Pour mesurer cette puissance, il suffit de regarder les peuples infidèles, et, près de nous, les cités qui renient le baptême après l'avoir reçu, il suffit de les regarder à certaines heures. (Mouvement.)

Eh bien, cette société chrétienne, elle est en péril aujourd'hui.

Dans le conflit des forces primant le droit, dans le chaos d'idées et de doctrines, véritable anarchie intellectuelle dont s'alarmait naguère le chef du pouvoir, quand l'idée de la justice est obscurcie, quand la morale elle même secoue l'autorité de la religion dont elle procède et se proclame indépendante, quand il sévit parmi nous comme une famine de vérité, n'est-il pas vrai que la nécessité d'une règle fixe, supérieure

à tous les balancements de l'opinion publique, se fait davantage sentir?

N'est-il pas vrai que la présence du magistrat de vérité sur le trône de Pierre est plus nécessaire que jamais, je ne dis pas à la liberté des consciences catholiques, mais à la conscience et à la raison du genre humain? (Oui! oui! — Très-bien! très-bien! à droite.)

Que protégez-vous au Vatican? C'est plus qu'un prêtre et plus qu'un roi, c'est le principe même de l'affranchissement du monde. (Applaudissements à droite.)

Depuis quinze siècles l'histoire le crie. Sans parler de la force divine, la force morale de la papauté a délivré le monde de la tyrannie de la force, multitude ou Césars. (Vive approbation à droite.)

VOLTAIRE.

Dans une des dernières séances de l'Assemblée nationale, M. Jean Brunet, député de Paris, a prononcé un excellent discours, dans lequel il a énergiquement flétri le patriarche du libéralisme, Voltaire. En voici un fragment.

... Maintenant parlons de l'influence du christianisme ou de l'athéisme sur l'ensemble de la nation.

J'avoue franchement que j'ai été stupéfait autant que peiné, pour ne pas dire un autre mot, d'entendre dire à cette tribune : « Mais en basant l'instruction sur la foi religieuse, vous allez contre le mouvement national. »

Car c'est là le grand mot et le grand principe athée que l'on a fait retentir de tous côtés et sans cesse par une foule de publications, d'agissements subversifs et d'influences malsaines, qui entraînent les masses de nos populations ahuries sous le nom de progrès! (Très-bien! très-bien! à droite.)

Les personnes qui osent émettre de pareilles opinions sont sans doute des personnes qui croient que la France date de ce cynique Voltaire... (Exclamations à gauche. — Oui! oui! à droite), de ce cynique Voltaire qui a eu l'infamie de faire un poëme licencieux sur cette personnalité nationale, le type de la pureté, de la grandeur, du courage et du dévouement, qu'on peut appeler la vraie fondatrice de la France moderne, sur Jeanne d'Arc!... (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite et au centre droit.)

C'est une honte d'entendre exprimer des opinions pareilles, et cette honte elle est pour ceux qui, sacrifiant les quinze siècles glorieux de notre histoire nationale, professent que la France date de

cet écrivain qui a été s'enrichir en s'aplatissant devant les despotes de toute espèce. Voltaire n'était-il pas l'homme-lige de Frédéric, dit le Grand, qui fut un homme parjure, violent, moqueur et cynique lui-même... (Vive approbation à droite. — Mouvements divers) qui fut un modèle de politique spoliatrice, machiavélique et antilibérale, et que Voltaire a toujours adulé et justifié à outrance!

Enfin, messieurs, laissons cela ; ne parlons plus d'un caractère misérable, mais constatons une chose déplorable, c'est que l'on a fait de cet écrivain le point de départ de ce qu'on a dit être le siècle des progrès et du mouvement national.

Oui, en effet, il a inauguré le siècle des attaques licencieuses, fausses, moqueuses, empoisonnées et dévastatrices, qui ont sapé les princi es constitutifs et les institutions de notre glorieuse société séculaire de la France chrétienne.

Oui, l'athéisme a triomphé avec ce Voltaire, malgré les mensonges contraires qu'il a mis dans le bloc de ses œuvres ; car avec lui et après lui, beaucoup d'autres sont venus, dont il est inutile de rappeler les noms, et qui ont formé une fourmilière, une active et intrigante cohorte d'esprits plus ou moins audacieux et plus ou moins faux, qui se sont appelés les libres penseurs ; leur travail de rongeurs a été terrible ; aussi, lorsqu'après cette cohorte sont arrivés les hommes d'action de l'athéisme, tout fut ravagé et renversé. Or, je vous le demande, est-ce là le mouvement progressif de la France ? est-ce là le mouvement national, celui qui n'agit que par des ruines et des crimes ? celui où toutes les grandes opérations sont concentrées entre les mains de Marat, de Hébert, de Chaumette, de Babeuf, de Saint-Just, de Robespierre ? Voilà les conséquences ! (Vives marques d'approbation à droite.)

LE 21 JANVIER.

Le lugubre anniversaire du 21 janvier a été célébré cette année, à la Chapelle expiatoire et dans un grand nombre d'églises de Paris, avec un concours plus nombreux que jamais. La France sent qu'elle a à expier ce grand crime national, duquel datent tous ses malheurs, et elle prie à la fois pour la victime et pour les bourreaux. Cette année, la majorité des membres de l'Assemblée nationale, et des personnes de tout rang, de toute condition, se sont rendus à la Chapelle expiatoire; on a été non moins ému que frappé d'y voir les membres de la famille d'Orléans, M. le duc de

Nemours, M. le duc d'Aumale, M. le prince de Joinville, et le représentant de M. le comte de Paris, retenu à Chantilly par une grave indisposition de Mme la comtesse de Paris. On a aussi remarqué la présence de M. le général de Geslin, commandant de la place de Paris, en grand uniforme.

Nous ne voulons pas insister sur ces détails; nous ne voulons que profiter de cette occasion, pour montrer, en nous servant d'un témoignage non suspect, comment sait mourir un roi chrétien, et combien Louis XVI était digne de l'amour de la France.

Voici ce que dit M. Edgar Quinet, qui ne peut être suspect de royalisme, au chap II du liv. XII de son ouvrage intitulé : *La Révolution :*

Pendant que toute une nation se déchaînait autour de la prison du Temple, un seul homme était calme et semblait étranger à la tourmente : c'était le prisonnier. Rien ne marquait plus en lui le roi que l'indifférence souveraine au milieu des outrages, car on lui avait ôté jusqu'à son nom. On l'appelait Louis Capet, comme si on eût aboli par là le souvenir de ses ancêtres. Jamais on ne surprit en lui un moment de trouble, pourtant il ne pouvait se faire illusion sur son sort. Aucune réponse barbare, même celle de Jacques Roux : *Je suis ici pour vous conduire à l'échafaud*, ne put le faire sortir de cette mansuétude qu'il dut à sa piété sincère.

Il lisait Tacite et la *Vie de Charles Ier*, qui lui montrait d'avance le chemin du supplice. Il enseignait le latin à son fils; il méditait, il priait dans une petite tour, quand il pouvait se dérober quelques instants aux regards de ses gardiens. Jamais plus grande paix au milieu d'une plus grande tragédie; ce calme, qu'on ne pouvait concevoir, ajoutait à la haine. Etait-ce un sage, un prêtre, un instituteur? Le dernier homme du peuple peut apprendre de ce roi à bien mourir.

La veille du 21 janvier, à neuf heures du soir, la reine, Madame Elisabeth, le Dauphin, la Dauphine, tombent à ses genoux ; ils se tiennent longtemps embrassés au milieu des sanglots. Au moment de se quitter, ils se promettent de se revoir le lendemain. Mais cet adieu devait être le dernier. La nuit fut mêlée de prières et de moments de sommeil. Un peu avant le jour, vers six heures, le roi entendit la messe et communia. Il ne fit pas avertir la reine, ayant pris déjà congé des affections terrestres.

Santerre le pressait, la foule attendait. Louis XVI entra encore une fois dans la tourelle où il avait coutume de chercher, de trouver la paix et la résignation. Il en sortit armé contre la mort, puis il dit : « Partons! »

Il traversa Paris dans le fond d'une voiture fermée, les yeux attachés sur les prières des agonisants et sur les psaumes. Le silence était profond autour de lui. On ne voyait que des haies de baïonnettes, comme si la ville se fût gardée elle-même contre le mourant.

Quand il arriva au pied de l'échafaud, sa lecture n'était pas finie. Il l'acheva paisiblement, sans se hâter ; il ferma le livre, puis il descendit de voiture, s'abandonna aux bourreaux. Comme on s'aprêtait à lui lier les mains, le roi se retrouva dans Louis Capet et s'indigna. Il voulut résister; mais, sur un signe de son confesseur, le roi céda ; il ne resta que le chrétien.

« Je pardonne à mes ennemis. » Tous les tambours de Santerre n'ont pu étouffer ces paroles ni les empêcher de retentir dans la postérité. Louis XVI seul a parlé de pardon du haut de cet échafaud, où tous les autres devaient apporter des pensées de vengeance ou de désespoir. Par là il semble régner encore sur ceux qui vont le suivre dans la mort avec les passions et les fureurs de la terre. Lui seul paraît en être détaché, déjà posséder le ciel, quand les autres se disputent jusque sous le couteau des lambeaux de partis déchirés.

Samson eut beau montrer au peuple la tête de Louis XVI, la tourner à tous les bouts de l'horizon ; il n'avait décapité qu'un homme, non un système ; et à qui devait profiter ce spectacle? La monarchie y perdit moins que la république.

NOTES SUR NAPOLÉON III.

La mort de Napoléon III, si rapprochée de sa chute et d'une chute dont les causes se rattachent toutes aux coups portés à l'Église et au Saint-Siége, offre un sujet de méditation qui n'est pas près de s'épuiser. Nous avons, dans notre avant-dernier numéro, rapporté les renseignements qui avaient été fournis à la presse catholique, et reproduit tout au long la lettre de M. Georges Seigneur sur les dispositions intimes de l'ex-empereur. Nous avons dit que ces dispositions ne nous paraissaient ni aussi sûres ni aussi fermes que pouvait le croire l'écrivain catholique et impérialiste, et nous nous sommes réjouis de ce qu'on rapportait d'édifiant sur les derniers temps de la vie et sur les derniers moments de Napoléon III. Là-dessus, c'est la vérité que l'on doit rechercher avant tout ; c'est pourquoi, aujourd'hui, nous nous croyons obligés de reproduire une correspondance adressée à l'*Univers* et qui paraît parfaitement renseignée.

On avait dit que l'empereur Napoléon, avant d'affronter les chances des douloureuses opérations qu'il a subie, s'était rapproché des sacrements; que peu de temps avant sa mort il s'était confessé et avait communié, et qu'il avait encore sa connaissance quand il reçut les derniers sacrements. M. A. Lacordaire écrit à ce sujet :

Voici ce que l'aumônier de Chislehurst, M. Goddard, dont le témoignage est naturellement le plus positif, a nettement déclaré quand il a été poussé dans ses derniers retranchements. Si ce n'est pas le texte exact de ses paroles, que je n'ai pas sténographiées, par une excellente raison facile à apprécier, c'est leur sens net et complet que je vais reproduire, en laissant à M. Goddard la parole :

« La mort de Sa Majesté a été tellement soudaine qu'elle a surpris tout le monde. Avant la première opération, l'empereur paraissait tellement fort et en état de la supporter, que personne, et lui moins que tout autre, ne songea à le prémunir, en cas de malheur, des secours de la religion. Cette première opération fut si habilement faite, que l'on crut devoir procéder à la seconde, peut-être un peu trop hâtivement; mais rien ne paraissait menaçant dans les symptômes de la maladie. Elle fut un peu plus douloureuse que la première, mais on se croyait néanmoins en état de procéder à la troisième.

« Quand le chirurgien, par simple formalité, tâta à dix heures le pouls du malade, il se retourna vers ses collègues en leur disant : » « Magnifique, magnifique! » et il reprit la conversation entamée, qu'il continua quelques minutes. Au moment de sortir, il saisit de nouveau et par manière d'acquit, le bras du malade, et tout surpris du changement qui s'était produit, il commanda d'appeler l'impératrice, et on m'envoya chercher en toute hâte. L'empereur reconnut sa femme; quand j'arrivai, je m'empressai de lui administrer les derniers sacrements; je *crois* qu'en ce moment il avait encore assez de connaissance pour savoir ce que je faisais. En tout cas, a dit M. Goddard, j'ai beaucoup de confiance, car l'empereur avait fait avec beaucoup de ferveur sa *dernière communion qui a eu lieu à Pâques*, et sa vie à Chislehurst était tellement réglée qu'il n'avait aucune occasion de pécher. »

Il est impossible d'être plus clair; or, la fête de Pâques ayant eu lieu le 31 mars dernier, on ne peut traiter de peu de temps une période de plus de neuf mois.

L'abbé Goddard s'est étendu ensuite sur les dispositions religieuses du jeune prince, auquel, avant son départ pour Woolwich, il faisait chaque jour une sorte de catéchisme de persévérance que le jeune homme suivait fort attentivement, faisant répéter lorsqu'il ne comprenait pas exactement. Il avait l'habitude de s'approcher des sacrements deux fois par an, à Pâques et à Noël, et dernièrement M. Goddard lui ayant dit qu'il devrait le faire plus fréquemment, il lui répondit ingénument : « Mais c'est à vous, monsieur l'abbé, à me diriger à cet égard; je ferai ce que vous me direz. »

Il faut convenir que le récit de M. Lacordaire est moins consolant que ceux qui avaient été faits d'abord.

Parmi les anecdotes qu'on raconte sur le défunt empereur, l'*Unità Cattolica* de Turin rapporte celle-ci :

Après la paix de Villafranca, en 1859, un Vénitien, ami de l'empereur dès le temps de son exil, vint le visiter à Paris.

— Que disent de moi les Italiens ? demanda l'empereur.

— Sire, répondit franchement le Vénitien, ils disent que Votre Majesté s'est moquée d'eux, parce que vous aviez promis de délivrer l'Italie des Alpes à l'Adriatique, et vous avez conclu la paix à Villafranca.

— Dites à vos compatriotes, répliqua Napoléon III, que les commerçants s'obligent quelquefois à payer une somme fixée en plusieurs versements, surtout lorsqu'il s'agit d'une grave affaire... Eh bien ! j'ai fait le premier versement, je ferai le second.

Le second versement a été fait, en effet ; mais, dit l'*Unità Cattolica*, Dieu est un débiteur aussi exact que pouvait l'être Napoléon III, et lui aussi a pris deux échéances pour le payer : la première, à Sedan, le 2 septembre 1870, la seconde, à Chislehurst, le 9 janvier 1873. L'*Unità* ajoute ces paroles :

S'il reste encore d'autres comptes à régler, les impies peuvent être sûrs que Dieu ne les oubliera pas. Dieu paye quelquefois en plusieurs versements, quelquefois aussi d'un seul coup. Il ne faut pas se faire d'illusions en ne regardant qu'au moment présent. Où serez-vous demain ? Rappelez-vous que le 15 janvier, on a entendu chanter, près du cercueil de Napoléon III, ces terribles lamentations :

Quid sum miser tunc dicturus,
Quem patronum rogaturus,
Cum vix justus sit securus?

LE MOUVEMENT CATHOLIQUE EN AUTRICHE (1).

Le mouvement catholique en Autriche prend d'année en année une importance plus considérable. Comme il arrive toujours, la persécution a communiqué à l'Eglise une force nouvelle. Le gouvernement a été entraîné par le parti libéral dans une ligne de conduite hostile à la religion. La législation funeste de 1868, les mesures arbitraires et tyranniques prises contre le clergé, contre les institutions et les établissements ecclésiastiques, ont réveillé l'esprit des catholiques et ranimé leur courage.

Il y a une vingtaine d'années, une sorte de léthargie semblait

(1) Extrait et abrégé d'une correspondance de l'*Univers*, janvier 1873.

peser dans ce pays sur les catholiques. Chacun remplissait ses devoirs religieux; mais, à peu d'exceptions près, personne ne s'occupait des affaires de l'Eglise. On semblait ignorer les liens indissolubles qui rattachent la catholicité tout entière à l'Eglise de Rome, mère de toutes les autres.

L'ancien régime, si peu favorable qu'il fût à l'Eglise, avait su garder les dehors, éviter tout conflit éclatant et prêter à l'Eglise l'appui de son bras séculier lorsque l'autorité civile devait en profiter. Il en était résulté un certain assoupissement des âmes et une tendance à penser qu'il est utile à l'Eglise de se placer sous la dépendance de l'Etat.

Le concordat, conclu en 1855 entre l'empereur François-Joseph et le Saint-Siége, réveilla l'attention des catholiques. L'autorité indépendante et suréminente de l'Eglise apparut alors nettement aux yeux de tous. Les discussions que fit naître le concordat, les études et les enquêtes qu'il provoqua chez les esprits sérieux, enfin le rétablissement des relations jusqu'alors fort difficiles entre l'autorité ecclésiastique et les fidèles, eurent pour conséquence d'obliger amis et ennemis à affirmer sans ambages leurs sentiments favorables ou hostiles.

Les persécuteurs de l'Eglise ne purent plus se retrancher derrière un voile hypocrite, les masques tombèrent. Un certain nombre d'hommes, esprits indécis et cœurs timides, n'osant soutenir jusqu'au bout les conséquences de leur foi, s'irritèrent contre un état de choses qui ne leur laissait plus la liberté de l'indifférence. D'autres enfin — en grand nombre, Dieu merci! — se rattachèrent à l'Eglise plus fortement que jamais et sentirent leurs convictions raffermies et leur courage fortifiés par la désertion du premier et la défaillance du second.

Néanmoins le mouvement inauguré par le concordat fut d'abord assez lent et peu apparent. L'absolutisme démocratique contenait d'un côté les tendances des ennemis de l'Eglise et paralysait, de l'autre, les efforts des catholiques.

Le libéralisme moderne aboutit toujours à la guerre contre l'Eglise; c'est ce qui advint en Autriche. Grâce à la liberté de la presse, le parti libéral surexcita partout les passions antireligieuses.

Dans les Assemblées législatives, des majorités factices dénaturèrent la véritable opinion du pays, en essayant de la représenter comme hostile au catholicisme.

Enfin, le gouvernement lui-même, imbu de détestables principes,

fut entraîné par le parti libéral dans le mouvement irréligieux. Une crise était inévitable; elle éclata en 1867.

Profitant des revers que l'empire venait d'éprouver en 1866, assurés du concours de Reichsrath, qu'ils dominaient entièrement, et du gouvernement dont les membres étaient sortis de leurs rangs, les libéraux jetèrent le gant à l'Eglise et à son autorité suprême.

Le Reichsrath ne tarda pas, en effet, à compléter son œuvre par les fameuses lois de mai 1868, relatives aux mariages, aux écoles et aux rapports de l'Etat et des confessions religieuses.

Le gouvernement avait, de sa seule autorité, rompu le concordat : on voulut y mettre une apparence de formes légales. Mais au lieu d'avouer franchement qu'on l'abolissait parce qu'on le trouvait gênant on eut recours à un subterfuge ridicule; on prétendit que le contrat avait perdu sa validité à cause du changement qui s'était opéré dans la personne de l'un des contractants par la proclamation de l'infaillibilité pontificale! C'est à M. de Stremayer, ministre des cultes en 1869, et de nouveau chargé depuis un an de cette fonction, que le monde est redevable de cette singulière découverte. Et en même temps, ce docteur ingénieux prétend maintenir et exercer les droits que par le même concordat l'Eglise avait concédés à l'Etat. D'après lui, le Pape seul aurait perdu ses droits.

Ces mesures arbitraires et hypocrites ont ramené sous le drapeau de l'Eglise plus d'esprits qu'ils n'en ont détourné. Les événements ont aussi éclairé bien des intelligences naguère incertaines et encouragé bien des volontés naguère chancelantes. Les catholiques comprennent maintenant mieux que jamais l'importance des questions qui s'agitent, la nécessité du combat et le devoir qui s'impose à tous de proclamer son opinion et de la défendre.

Des institutions catholiques de tout genre (associations, cercles catholiques, etc.), se fondent partout. A Vienne, ce boulevard du libéralisme impie, chaque quartier, chaque faubourg possède quelqu'une de ces associations. Les campagnes en sont pourvues comme les villes; même dans les pays qu'on pourrait croire complétement envahis par l'irréligion, à en juger par l'esprit qui anime leurs diètes, tels que la Haute-Autriche et la Styrie, des milliers de catholiques s'unissent par des associations et concertent leur action par une entente commune. C'est même dans ces pays-là que les associations catholiques, dirigées par des hommes éminents, déploient le plus d'activité.

Longtemps la presse libérale a exercé une sorte de monopole. Aujourd'hui des journaux parfaitement établis défendent partout

la cause catholique. Chaque province a les siens. A Vienne, le *Vaterland*, journal politique de premier ordre, fondé par le parti conservateur, apparaît au premier rang de ceux qui combattent pour l'Eglise et interprète avec autant de courage que de talent les idées et les sentiments des catholiques. A Prague, le *Tech*, écrit en langue bohême, et le *Frischvoran*, en langue allemande, servent également la cause catholique.

D'excellents journaux populaires paraissent à Vienne, à Gratz, à Linz. Lorsqu'on connaît le pouvoir qu'excerce chez nous la presse libérale alliée aux grandes puissances financières et à l'autorité civile, lorsqu'on est témoin des persécutions que la presse catholique éprouve chaque jour de la part du gouvernement, on apprécie hautement les mérites de ces hommes dévoués et intrépides qui mettent leur talent et leur force au service de l'ordre et de la vérité.

Le parti catholique s'unit et se consolide de plus en plus. Néanmoins, jusqu'à ce jour, il n'a pas exercé une influence notable sur la marche des affaires. Cet insuccès a été la suite naturelle d'une erreur et d'une faute. L'erreur consistait à croire qu'on pouvait défendre la cause catholique sans se mêler aucunement à la politique; la faute, conséquence de l'erreur, a été de vouloir limiter l'opposition contre le gouvernement aux matières purement religieuses et à se tenir à l'écart des partis politiques.

L'expérience des dernières années a cependant montré au parti catholique qu'il n'était pas possible d'arriver à quelque chose en pactisant avec le système libéral; c'est le système *tout entier* qu'il faut combattre, et on ne le vraincra que sur le terrain politique.

Un des principaux motifs qui avaient éloigné le parti catholique des divers partis de l'opposition était l'incompatibité de leurs tendances. Cette incompatibilité n'existe plus depuis que les fractions les plus importantes de l'opposition se sont ralliées au programme du parti du droit (*Ostreichische Rechts Partei*). Ce programme ne renferme rien que les catholiques ne puissent entièrement accepter, il peut efficacement les aider à réclamer la liberté de l'Eglise et le maintien de la religion dans les écoles.

Aussi le parti catholique a-t-il à peu près unanimement adhéré à ce programme. Parmi les associations adhérentes, on compte celle de Prague, en Bohême; et cette adhésion a cela de remarquable, qu'elle indique, de la part des catholiques allemands, l'intention de combattre le système actuel. Jusqu'à présent, les dissentiments nationaux l'avaient emporté sur toute autre considération, pour empêcher les catholiques allemands de s'allier au reste de l'opposi-

tion. Aujourd'hui, le parti catholique s'ébranle sur toute la ligne pour livrer bataille au système libéral. Bientôt on aura à compter avec lui.

EMPEREUR ET PAPE (1).

L'empire *évangélique* de Berlin et les petits cantons suisses qui le prennent pour modèle s'engagent dans une politique des plus rétrogrades. Il faut remonter au cœur du moyen âge pour trouver quelque chose d'analogue à la guerre qu'ils poursuivent maintenant contre l'Eglise; et c'est déjà à la cour des empereurs d'Allemagne que se nouaient toutes les intrigues qui soumirent à une si longue épreuve la patience des papes. La ténacité allemande a toujours été féconde en artifices pour faire surgir des querelles interminables là où les esprits moins anguleux ne découvrent pas ombre de matière à discussion. Au moyen âge, les empereurs d'Allemagne eurent avec les papes de longs démêlés sur une question semblable à celle que l'on remet au jour en ce moment: la nomination aux fonctions ecclésiastiques. Les empereurs voulaient se mettre en lieu et place du pape et des évêques, et disposer à leur gré des évêchés et des cures. L'histoire a donné à ces prétentions un nom qui rappelle combien elles étaient déplacées et injustes, le nom de *querelle* des investitures, quelque chose du genre de ce que le bon sens populaire appelle *querelle d'Allemands*.

Alors comme aujourd'hui les querelleurs allemands donnaient pour leur raison que les droits du pape et des évêques étaient inconciliables avec l'état féodal de l'empire; on disait: Les évêques sont des princes vassaux de l'empereur, c'est donc de l'empereur et non du pape qu'ils doivent recevoir leur institution, absolument comme M. Carteret dit: Messieurs les curés sont des fonctionnaires de l'Etat qui les paye. C'est donc de l'Etat, et non de l'évêque et du pape, qu'ils doivent recevoir les ordres. La vérité, le droit et la justice finirent par avoir raison, et l'empereur Henri IV vint avouer ses torts à Grégoire VII, au château de Canossa. M. de Bismark a beau déclarer qu'il n'ira pas à Canossa, il en prend le chemin, et tôt ou tard sa politique y aboutira, car la justice peut attendre, mais elle ne peut pas périr.

On a donc bien tort de vouloir attribuer un caractère nouveau à la guerre religieuse déclarée aujourd'hui par le pouvoir civil; elle a le caractère du moyen âge, le caractère de l'ère des persécutions

(1) Extrait du *Courrier de Genève.*

romaines. Le cri de guerre est celui des Juifs demandant la mort de Jésus-Christ: *Nolumus hunc regnare super nos*, nous ne voulons pas qu'il règne sur nous. L'Infaillibilité, le Syllabus, les institutions de l'Eglise sont inconciliables avec les Etats modernes; voilà le texte stéréotypé de tous les discours et toasts des hommes d'Etat, petits et grands. Mais quand l'Etat était féodal au lieu de moderne, quand il était empire romain, quand il était aux mains de Pilate et d'Hérode, la même impossibilité de conciliation servait de prétexte à toutes les persécutions. — « L'essentiel de la crise actuelle est « donc moins une lutte entre le protestestantisme et le catholicisme, « qu'un combat contre le royaume de Dieu entre ceux qui veulent « et ceux qui ne veulent pas que Dieu règne sur eux. »

C'est ainsi que s'exprime, sur la situation et les luttes créées à l'Eglise catholique, un digne protestant d'Allemagne, M. de Gerlach, premier président de la cour d'appel de Magdebourg. Il vient de consacrer à ces questions une brochure intitulée: *Kaiser und Papst* (Empereur et Pape). Il commence par exprimer son étonnement de ce que M. de Bismark traite les évêques et les catholiques d'ennemis de l'empire, un an après l'accueil gracieux que l'empereur Guillaume a fait à une députation des chevaliers catholiques de l'ordre de Malte. A ces députés, l'empereur a dit « qu'il voyait dans l'occupation de Rome un acte de violence et une usurpation de la part de l'Italie, et que, la guerre finie, il aviserait, de concert avec d'autres souverains, aux mesures à prendre contre cet acte. » Ces paroles de l'empereur sont d'ailleurs conformes à la déclaration du discours du trône de 1867, portant: « Mon gouvernement s'efforcera de donner satisfaction à mes sujets catholiques, qui ont droit à ma sollicitude en faveur de l'indépendance du chef de l'Eglise catholique. » Ces droits des catholiques, reconnus avant l'occupation de Rome, ne subsisteraient-ils plus aujourd'hui, que le Pape est absolument privé de tout pouvoir temporel? Et cependant le parti catholique, dans le Reichstag allemand, qui ne fait que revendiquer ces droits, est le même que le chancelier accuse, en quelque sorte, de félonie.

L'auteur entre ensuite dans l'exposé historique du conflit entre le chancelier et le parti catholique. Il montre d'abord l'inanité de cette assertion que les décrets du Concile du Vatican étaient cause du conflit. Ces décrets sont affaires *intérieures* de l'Eglise, ils ne touchent en rien au Concordat qui règle les rapports entre l'Etat prussien et le Saint-Siége. L'empereur Guillaume, malgré ces décrets, n'a-t-il pas blâmé, en 1871, l'occupation de Rome? A la même époque, mécontent des votes du parti catholique, le chance-

lier n'a-t-il pas prié le pape d'exercer son influence sur ce parti dans le sens de la politique prussienne? En janvier 1872, le chancelier n'a-t-il pas déclaré en plein parlement, que le gouvernement prussien ne songeait point à s'immiscer dans les questions de dogme, et que tout dogme reconnu par tant de millions de concitoyens devait lui être sacré? Ainsi, jusqu'à cette époque, les décrets du Concile du Vatican n'avaient point donné lieu à un conflit.

Tout d'un coup la scène change, des lois de plus en plus odieuses sont présentées et votées, jusqu'à celle des jésuites, que M. de Gerlach dénonce comme la plus violente, et dirigée indirectement contre le Pape et tous les catholiques.

Résumant tous ces faits, M. de Gerlach montre qu'ils préparent la ruine de l'empire allemand, tandis que l'Église en sortira victorieuse.

« Les persécutions, dit-il, ne font que la fortifier. En effet, les forces morales grandissent sous la pression. L'Église catholique est actuellement plus zélée, plus compacte, plus unie en elle-même, plus confiante, plus preste, plus énergique, plus militante et mieux organisée qu'elle ne l'était au commencement de 1871. Les catholiques romains ont raison de se réjouir de ce que leur Église gagne à l'intérieur en foi, en esprit de sacrifice et de prière, en onction dans le culte et dans toutes les vertus chrétiennes. Il est également clair que la force intérieure des ordres religieux, surtout de celui des Jésuites, a dû augmenter d'une manière parallèle. Autour des proscrits se concentrent tous ceux qui les aiment en les protégeant, aidant, conseillant, espérant et aimant. »

Le vaillant juriste répond à la question, *si les catholiques sont ennemis de la patrie,* s'ils sont amis de la France :

« C'est le libéralisme qui sème en Allemagne l'esprit qui a tué la France. Il scinde et divise les Allemands, il désorganise, il affaiblit l'Allemagne en profanant l'école, le mariage, l'État, l'Église, autant d'idées françaises. Il persécute les ordres religieux, laisse pour toujours sans assistance le chef de l'Église catholique, bloqué qu'il est dans sa résidence par un usurpateur révolutionnaire. »

Après avoir exposé, comme nous l'avons signalé plus haut, que les persécutions sont utiles à l'Église catholique, il nous fait ce portrait du protestantisme :

« Et vis-à-vis de ces phénomènes, le protestantisme s'en va en se dissolvant, désuni dans sa doctrine, vacillant dans son culte et ne connaissant d'autres remèdes, pour obvier à la ruine totale, que des synodes sans discipline. Car il est évident que des majorités indisciplinées, élues d'en bas, n'apporteront jamais ni unité, ni ordre

dans une croyance. La position qu'a prise le conseil ecclésiastique supérieur contre le prédicant Lisco et contre le *Protestanten-Verein*, n'a d'autre sens que d'être une capitulation pour livrer à l'ennemi la dernière forteresse, qui est le Symbole des Apôtres. »

C'est cependant le protestantisme qui pousse M. de Bismark et qui l'applaudit. Plusieurs consistoires protestants avaient adressé au Reichstag des pétitions contre les Jésuites; les pasteurs font contre les catholiques des brochures qui dépassent même ce que M. de Bismark peut permettre.

Sur la fin du mois de septembre, il s'est tenu un congrès de pasteurs protestants (*Kirchentag*) dans la ville de Stalle, sous la présidence de Bethman-Holweg. Il s'est déclaré pour le système de M. de Bismark; il l'a remercié d'avoir proscrit les Jésuites et exprimé son désir de voir organiser une Église nationale. Le congrès a demandé aussi qu'il fût mis fin à l'*égalité confessionnelle* entre protestants et catholiques, quoiqu'elle soit garantie par la Constitution.

Pourquoi voit-on le protestantisme donner ainsi la main à tous les abus de la force, à la violation des Constitutions, à toutes les calomnies contre l'Église? C'est que le protestantisme est descendu en masse dans les rangs de l'incrédulité; le protestantisme ne veut plus que Dieu règne sur lui, et, dans la lutte actuelle, il accourt sous les drapeaux de ceux qui ne veulent plus du règne de Dieu sur le monde. La brochure de M. de Gerlach devrait être un avertissement écouté de tous les protestants qui ont encore conservé quelques convictions religieuses et qui s'intéressent au maintien de l'ordre social. Qu'ils n'écoutent pas leurs vieilles frayeurs du Pape et de Rome; le Pape, l'infaillibilité, n'est qu'un prétexte; c'est Dieu qui est le vrai but de toutes les haines excitées et exploitées par les pouvoirs civils modernes.

LE DENIER DE SAINT PIERRE

Bachaumond, le chroniqueur du *Constitutionnel*, répond de bonne encre à un M. « Poinat, » qui dans l'*Opinion nationale* gémissait sur les quêtes organisées à Paris pour le Denier de Saint-Pierre.

Un M. Poinat, « propriétaire, » adresse à l'*Opinion nationale* une lettre dans laquelle il est dit :

« Dimanche dernier, par ordre de M. l'archevêque de Paris, des quêtes avec réclame ont été faites, dans toutes les églises, en faveur de notre pauvre Saint-Père le Pape, c'est-à-dire « denier de Saint-Pierre. »

« Cet argent, si mal employé, le serait beaucoup mieux s'il servait à venir en aide aux inondés de la Seine, dont beaucoup sont sans asile, sans pain et sans travail.

« Il serait beaucoup plus humanitaire de faire des quêtes pour soulager ces malheureux que d'envoyer à Rome des monceaux d'or versés aux tonneaux des Danaïdes. »

Comme fond et comme forme, cet autographe appartient au genre gai, et voilà pourquoi je m'en empare.

M. Poinat s'indigne contre la fondation du Denier de Saint-Pierre. Franchement, je trouve qu'il a l'indignation bien illogique.

N'est-ce pas, en effet, lui et le parti dont relève la feuille où il dépose ses lettres qui, en spoliant le Saint-Siége de ses États et de ses ressources naturelles, ont obligé les catholiques à créer au Pape une source extraordinaire de revenus? Ces quêtes qui l'offusquent si fort, c'est lui et sa bande qui les ont rendues nécessaires, et quand on a détroussé les gens, il faudrait au moins ne pas hurler contre eux quand on les voit tendre la main.

Le Vatican ne demande pas mieux que de ne plus prélever chaque année sur la générosité des catholiques la somme indispensable à ses besoins, et de la voir affecter à une autre destination charitable; il est tout à fait de l'avis de M. Poinat sur l'excellent emploi qu'auraient pu trouver à des œuvres françaises les fonds récoltés dimanche. Aussi, que M. Poinat fasse restituer à l'Eglise ses domaines, et je lui garantis que jamais il n'entendra plus parler du Denier de Saint-Pierre.

Une chose qui, en sa qualité de propriétaire, révolte les instincts conservateurs du correspondant de l'*Opinion nationale*, au point de le ramener à la mythologie, — au moins par voie de comparaison, — c'est que Rome ne garde rien « des monceaux d'or » qui lui sont versés. Voilà justement ce qui fait du Denier de Saint-Pierre l'œuvre par excellence, l'œuvre renfermant toutes les autres œuvres. Quand on quête pour le Pape dans une église, on quête en même temps pour tous les souffrants, tous les déshérités, tous les éprouvés de ce monde.

Cet argent que vous envoyez à Rome, il vous revient ensuite éparpillé sur mille points de la carte où l'appellent quelque infortune à consoler, quelque fléau à combattre.

M. Poinat, en mettant son obole dans la bourse des quêteurs du Denier de Saint-Pierre, aurait donc pu soulager du même coup les inondés auxquels il s'intéresse, — au moins sous forme épistolaire, — car le Pape ne manquera certes pas d'adresser son secours pour ces malheureux comme il l'a fait pour les Alsaciens-Lorrains, les paysans ruinés par la guerre et les orphelins des deux guerres, celle des barbares et celle des bandits.

Une autre fois, M. Poinat fera bien de tourner à plusieurs reprises sa plume dans l'écritoire avant de se mêler de régler la charité catholique et de reporter sa sollicitude sur celle de ses coreligionnaires politiques.

Ce n'est pas ceux-là au moins qu'on accusera jamais de brûler leurs billets de Banque aux souscriptions. Ils ont une façon toute simple d'entendre la charité; ils la suppriment... J'aime encore mieux, n'en déplaise à M. Poinat, « les tonneaux des Danaïdes » de l'Eglise catholique.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

10. — **Histoire du capitaine fédéré Révol**, par l'abbé Crozes, aumônier de la Roquette; 3e édition, Paris, 1873, chez E. de Soye et fils. — In-12 de 156 pages. — Voici la troisième édition d'un petit livre dont nous avons déjà eu occasion de dire beaucoup de bien, moins que nous n'en avons entendu dire de ceux qui l'ont lu. Nous ne reviendrons donc pas sur l'éloge de ce touchant et charmant récit; nous dirons seulement que la nouvelle édition se distingue des deux précédentes par un nouveau chapitre assez considérable, dans lequel est publiée une lettre du trop fameux Rochefort : c'est là un document qui a son prix, et il n'est pas le seul de ce livre que nous voudrions voir entre les mains de tous ces malheureux qu'on a nourris de la haine du prêtre, et qui ne le haïssent que parce qu'ils ne le connaissent pas.

11. — **Le vénérable serviteur de Dieu Nunzio Sulprizio**, jeune artisan de Naples; Lille et Paris, chez J. Lefort. — In-12 de XVI-144 pages. — C'est ici l'histoire d'un saint jeune homme de ce siècle, né en 1817, mort en 1836. Pie IX a signé, le 14 juillet 1859, le décret d'introduction de la cause de sa canonisation. Rien de plus édifiant, et qui vienne plus à propos, que l'histoire de cette belle vie d'un enfant du peuple, qui est d'abord élevé avec une grande sollicitude, qui perd ses parents, qui tombe ensuite sous la tutelle d'un oncle cruel et cupide, et qui est obligé de se livrer aux plus durs et aux plus écrasants travaux. Prévenu de la grâce dès ses plus tendres années, Nunzio Sulprizio montre la patience d'un martyr et toutes les vertus d'un saint; il fait l'édification de tous ceux qui l'entourent, et, dans la longue maladie, fruit des mauvais traitements qu'il a reçus, qui finit par l'emporter, il trouve encore le moyen de rendre service à ceux qui sont malades avec lui. Nunzio Sulprizio est vraiment le modèle de l'apprenti chrétien ; il a vécu dans les mêmes conditions que nos jeunes apprentis et ces milliers de jeunes gens qui remplissent les ateliers et les usines, et montré que, même dans notre siècle, un jeune apprenti peut pratiquer ses devoirs et toutes les vertus de l'Evangile. On a donc parfaitement bien fait d'écrire cette belle vie pour la jeunesse française ; et nous trouvons qu'il y là l'un des meilleurs livres à répandre dans la classe ouvrière.

12. — **Notre-Dame du Pontmain**, par l'abbé V. Postel, du clergé de Paris; Paris, 1873, chez Adolphe Josse. — In-12 de VIII-472 pages. — L'apparition de la sainte Vierge à des enfants du Pontmain, le 17 janvier 1871, est venue compléter, pour ainsi dire, celles de la Salette en 1846 et de Lourdes en 1858. Chacune de ces apparitions a son caractère particulier : les avertissements et les menaces à la Salette, l'espérance à Lourdes, l'assurance d'un prochain salut au Pontmain. Les événements ont admirablement confirmé les paroles de la sainte Vierge; au Pontmain, l'accomplissement s'est opéré au bout de quelques jours, un premier accomplissement, du moins, car il est à espérer qu'il n'est que le signe d'un autre plus complet que la France obtiendra par les prières, selon la parole de l'Apparition. M. l'abbé Postel, en racontant cet événement dans tous ses détails, vient donner un nouveau retentissement aux paroles et aux promesses de la sainte Vierge, et, grâce à son livre, on a un tableau presque complet de ces apparitions de la Reine du ciel, que la

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

France aime à appeler particulièrement sa Reine. Un livre, le plus considérable, est consacré à l'apparition du Pontmain, avec le récit préliminaire des apparitions précédentes qui ont eu lieu depuis quarante ans en France; avant ce livre, il y en a un qui sert d'introduction, et qui s'occupe des sanctuaires élevés en l'honneur de la sainte Vierge et des pèlerinages en général; après ce livre, il y en a un troisième, où l'on rappelle les principales apparitions de la sainte Vierge dans les âges précédents. Nous recommandons *Notre-Dame du Pontmain* à nos lecteurs pieux et aux hommes du monde qui veulent se rendre compte des faits merveilleux de notre temps.

J. CH.

Le Gérant: PUTOIS-CRETTÉ.

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de 32 pages in-8* Les abonnements se font pour un an ou pour six mois, et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous, au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine	»	20

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 8 février 1873 Numéro 60.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

6 février 1873.

Lorsqu'on suit avec quelque attention les événements, l'on est frappé de la logique qui préside à leur développement: c'est la loi de cet enchaînement logique qui permet aux esprits supérieurs de prévoir longtemps d'avance les conséquences des prémisses posées; elle devrait guider les hommes d'Etat, tous ceux qui tiennent à un certain degré les destinées des peuples dans leurs mains, pour les empêcher de commettre les fautes dont les peuples ont tant à souffrir, et ces hommes doivent les connaître, puisqu'on en lit pour ainsi dire le texte à chaque pas dans l'histoire. Ces lois ne sont pas autre chose que la volonté souveraine de Dieu, qui nous laisse libres, mais qui ne nous donne pas l'indépendance, et qui nous permet bien de choisir entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, mais qui ne peut permettre que l'adoption du mal et de l'erreur nous procure la prospérité et le bonheur. On peut violer les lois de Dieu, on ne peut échapper aux conséquences de cette violation; on peut

adopter de faux principes, on ne peut faire que ces faux principes produisent d'heureuses conséquences; on peut rejeter la vérité, on ne peut faire que le mensonge amène l'ordre et le progrès.

C'est ainsi qu'en voulant arriver à la liberté par la négation du catholicisme, par les principes de ce qu'on appelle le libéralisme, on s'est précipité dans le despotisme le plus absolu ; c'est ainsi que l'épanouissement complet du libéralisme a fait disparaître à peu près toutes les libertés dont jouissait l'Europe chrétienne, et aboutit de nos jours à cette persécution générale dont nous esquissions, il y a huit jours, les principaux traits; mais c'est ainsi, ajouterons-nous, que Dieu, qui veut la liberté et le triomphe de son Eglise, laisse l'erreur se détruire par ses propres succès et prépare les victoires nouvelles de la vérité.

Qu'on voie si tout n'est pas merveilleusement disposé : un Pape intrépide, des évêques tous unis au Pape et fermes dans la défense des droits de la conscience, un clergé qui n'a jamais montré plus de constance, la foi des peuples qui se réveille de toutes parts, et les intelligences qui s'éclairent à la lumière des événements, qui se déprennent de l'erreur en voyant à quelles terribles conséquences elle aboutit.

A Rome, le peuple ne peut plus se tromper sur les bienfaits de la royauté pontificale, depuis qu'il jouit des félicités apportées par la Révolution. Il voit les confiscations succéder aux confiscations, les couvents dépouillés et supprimés, tout ce qui fait la vie et la splendeur de Rome menacé de mort, et il comprend ce qu'il faut entendre par ce mot de liberté qu'on faisait retentir avec tant de fracas à ses oreilles. Ce qu'il voit de plus clair, c'est qu'il est offensé dans sa foi, dans ses affections, dans ses habitudes, c'est qu'il meurt de faim. Une vingtaine de couvents viennent encore d'être expropriés pour cause d'utilité publique; les maisons généralices elles-mêmes sont menacées par la nouvelle loi, dont un article déja voté par la chambre des députés, les supprime. On a enlevé au Pape ses États, en protestant que le souverain spirituel serait respecté dans tous ses droits, et on lui enlève tout ce qui l'aide à gouverner l'Église. On ne peut plus maintenant s'y méprendre : les plus aveugles voient ce que n'ont cessé de voir les catholiques éclairés, ce que le Pape et les évêques disaient dès le premier jour : c'est à l'Église même et au catholicisme qu'on faisait la guerre en attaquant le pouvoir temporel, c'est le catholicisme qu'on veut détruire.

Une fois la France abattue, la franc-maçonnerie allemande s'est senti les coudées franches ; elle encourage l'Italie, et poussera chez elle la persécution jusqu'à ses dernières conséquences. Nous avons fait connaître les lois par lesquelles le prince de Bismarck, chancelier de l'empire et premier ministre de la maçonnerie, prétend écraser le catholisme. Ces lois seront votées ; mais les catholiques, soumis à César et fidèles à Dieu, sauront résister. Les évêques allemands viennent d'envoyer une protestation collective contre ces lois ; le clergé déclare qu'il restera inviolablement attaché aux évêques, et les laïques, indignés des coups qu'on porte à la religion, après le dévouement dont ils ont fait preuve dans la dernière guerre, se montrent résolus à tout souffrir plutôt qu'à consentir à la suppression de leurs droits. La lutte prend chaque jour un caractère plus vif « On veut la guerre, dit un journal catholique de Berlin, la *Germania* ; eh bien ! nous acceptons la guerre. » Et de tous les côtés arrivent aux évêques des adresses qui témoignent de la résolution des catholiques. M. de Bismarck, en commençant cette campagne, ne s'attendait sans doute pas aux difficultés qu'il rencontrerait ; il croyait soumettre l'Église catholique comme on soumet une congrégation protestante : il a rencontré la conscience, c'est une force qui lui était inconnue et qui brisera le fragile édifice construit par le canon.

Les petits persécuteurs de la Suisse, poussés et encouragés par le grand Allemand, voient aussi les persécutions aboutir à des conséquences qu'ils n'avaient point prévues. Ils ont signifié à Mgr Lachat évêque de Bâle, qu'il n'est plus évêque, mais les catholiques ne l'entendent pas ainsi, et les coups qu'on dirige contre leur évêque leur montrent où l'on veut aller ; les *vieux catholiques* se sont trop tôt démasqués. A Genève, il arrivent peu à peu à créer cet évêché qu'ils prétendaient détruire en attaquant Mgr Mermillod. On a vu que l'évêque de Lausanne, Mgr Marilley, avait prié le Saint-Père d'accepter sa renonciation au gouvernement du canton de Genève, que Mgr Mermillod administrait comme son auxiliaire. Le Saint-Père a accepté cette renonciation et, en même temps, il a nommé Mgr Mermillod, évêque d'Hébron *in partibus*, vicaire apostolique de Genève. Ce n'est pas encore le rétablissement de l'évêché de Genève, mais déjà Genève forme une province ecclésiastique spéciale. Nous espérons bien que Mgr l'évêque d'Hébron deviendra évêque de cette province nouvelle, que le Pape est obligé, à cause des persécutions libérales, de traiter en pays de mission.

Dans une magnifique lettre pastorale adressée à son troupeau, Mgr Mermillod a publié le bref pontifical qui l'institue vicaire apostolique, et en a fait connaître les motifs; le bref a été lu dans toutes les églises catholiques du canton. C'est une violation de la loi, crient les libéraux; la loi interdit la publication des actes émanés de Rome, avant qu'il y ait approbation du conseil d'État. Ils crient cela, au moment même où ils violent les plus solennels traités, où ils persécutent les catholiques et cherchent à expulser les évêques! Les catholiques ne s'y trompent pas, et ils déclarent qu'ils ne peuvent voir une loi dans ce qui est une atteinte à la liberté de leur conscience et au droit de la parole de Dieu.

Signalons, en Autriche-Hongrie, un fait consolant pour l'Église. L'évêque de Bosnie et Sirmium, dont la résidence est à Diakovar, Mgr Strossmayer, qui s'était montré au concile du Vatican parmi les plus déterminés opposants à la difinition de l'infaillibilité, vient enfin de faire publier les actes du concile dans son diocèse : il ne reste désormais plus un seul évêque qui n'ait accepté les deux constitutions du Vatican.

En Belgique, les catholiques ont à lutter pour la conservation de leurs cimetières. La loi qui régit les cimetières est la même en Belgique qu'en France, c'est-à-dire que, dans les communes où il y a plusieurs cultes, des portions séparées sont attribuées aux différents cultes, les catholiques conservant le droit d'avoir une enceinte spéciale consacrée par la bénédiction de l'Église. Les libres-penseurs du pays, qui sont les maîtres dans quelques administrations municipales, à Gand notamment, prétendent n'avoir plus que des cimetières communs, où le prêtre catholique aura seulement le droit de bénir en particulier la fosse de chacun de ses coreligionnaires. Les catholiques protestent au nom de la conscience et de la loi; à Gand, où l'on vient d'ouvrir un cimetière de cette espèce, l'évêque a protesté; des réunions de catholiques ont eu lieu pour soutenir les réclamations de l'évêque, une souscription a été ouverte pour subvenir aux frais de la lutte qui s'engage et pour aider les familles catholiques pauvres à faire enterrer leurs morts dans les cimetières consacrés. Les libres-penseurs veulent absolument envahir et profaner les cimetières catholiques; ils laissent les protestants et les juifs parfaitement libres, ce sont les catholiques qui doivent avoir la douleur de voir souiller ainsi le suprême asile où ils attendent la résurrection bienheureuse.

En France, la loi pour la répression de l'ivresse vient d'être

promulguée; c'est une loi qui pourra avoir quelque utilité, mais ce c'est qu'un palliatif : la religion seule, en reprenant son empire, pourra arrêter les terribles progrès d'un vice dont les ravages s'étendent de plus en plus.

Plus de soixante évêques ont appuyé, jusqu'ici, le projet de loi sur l'aumônerie de l'armée présenté par MM. Fresneau et Caron; un nombre au moins aussi considérable vient d'insister auprès de M. Thiers pour obtenir l'intervention du gouvernement français en faveur des couvents et des maisons généralices de Rome. C'est l'épiscopat français tout entier qui fait encore une fois entendre sa voix sur deux questions d'une importance majeure; nous aimons à espérer que cette voix sera écoutée, qu'une nouvelle spoliation ne sera pas accomplie à Rome, et que la jeunesse française, aujourd'hui appelée sans exception sous les armes, ne sera pas exposée à perdre sa foi et ses mœurs en consacrant les plus belles années de la vie à la défense de la patrie.

M. Jules Simon a envoyé aux évêques, à la date du 6 janvier, une circulairequi n'a été connue que dans ces derniers jours. Le ministre des cultes demande aux évêques leur avis sur une mesure qu'il a dessein de prendre, et qui augmenterait considérablement le nombre des cures inamovibles en France. Nous ne connaissons, jusqu'à présent, que la réponse d'un seul prélat à la circulaire ministérielle; cette réponse, qui est de Mgr l'archevêque de Rennes, n'est pas encourageante pour le ministre. Il est probable que les autres prélats répondront dans le même sens, et ce sera l'échec d'une tentative faite pour diminuer l'autorité des évêques et pour augmenter l'influence de l'Etat sur le clergé, qui ne demande ni cette diminution d'autorité, ni cette augmentation d'influence, parce qu'il ne songe qu'à travailler au bien des âmes et à la régénération de la patrie sous l'autorité légitime des évêques et dans la pleine indépendance du ministère ecclésiastique à l'égard de toute ingérence civile.

J. CHANTREL.

JURISPRUDENCE.

Donation d'immeubles. — Etablissements ecclésiastiques ou religieux. — Réserve du droit de louer l'immeuble en faveur du donateur.

La donation d'un immeuble, faite à un établissement ecclésiastique ou religieux avec la stipulation que le donateur en restera locataire pendant un temps et moyennant un loyer déterminé d'avance, peut être autorisée s'il est reconnu que le loyer sincèrement stipulé représente réellement la valeur locative de l'immeuble donné.

L'article 949 du Code civil permet d'une manière générale aux

donateurs de faire la réserve à leur profit de la jouissance ou de l'usufruit des biens meubles ou immeubles donnés ; il a été dérogé à cette règle de droit commun, *en ce qui concerne seulement les établissements ecclésiastiques ou religieux*, par l'article 4 de l'ordonnance royale du 14 janvier 1831, ainsi conçu : « Ne pourront pas être pré-« sentées à notre autorisation les donations qui seraient faites à des « établissements ecclésiastiques ou religieux avec réserve d'usufruit « en faveur du donateur. » Cette disposition prohibitive, par cela même qu'elle est exceptionnelle, doit être restreinte aux cas où le bienfaiteur conserve la jouissance gratuite de l'immeuble dont il ne cède, en réalité, que la nue-propriété. On a soulevé la question de savoir s'il y a lieu de l'appliquer lorsque le donateur se borne à vouloir rester locataire d'une maison qu'il a destinée à un archevêque en prenant un engagement de lui payer un loyer de 600 francs pendant sa vie. Dans ce cas, il est vrai, le donateur continue d'habiter la maison donnée; mais l'établissement ecclésiastique est réellement saisi de l'usufruit puisqu'il reçoit un loyer égal au revenu ordinaire de l'immeuble. M. le Ministre des cultes, consulté sur cette question neuve, a pensé que la donation projetée pouvait être approuvée : néanmoins, il a fait observer, en adressant la lettre suivante au préfet de la Marne, qu'elle ne serait susceptible d'être autorisée qu'autant que la stipulation d'un loyer ne déguiserait pas une réserve d'usufruit, et que le loyer fixé d'avance représenterait exactement la valeur locative de la maison donnée.

Paris, 21 juillet 1866.

Monsieur le préfet,

M. Alfred Gérard, notaire à Reims, m'informe que M. l'abbé Tournier, curé doyen de la cathédrale de cette ville, est propriétaire d'une maison ayant appartenu autrefois à la Fabrique, et qu'il a l'intention de la laisser à l'Archevêché, pour venir en aide aux œuvres diocésaines et particulièrement à la caisse des retraites des prêtres âgés et infirmes du diocèse ; mais désirant habiter jusqu'à sa mort cette maison qu'il a fait disposer et approprier pour son usage particulier et ses goûts personnels, M. Tournier voudrait, sinon s'en réserver l'usufruit, ce qui est prohibé par l'article 4 de l'ordonnance réglementaire du 14 janvier 1831, du moins ne consentir à la libéralité que sous la condition que, pendant sa vie, il lui serait passé bail de l'immeuble moyennant un loyer de 600 francs par ans, qu'il paierait entre les mains du trésorier. M. Gérard demande si, avec cette réserve, le projet dont il s'agit peut se réaliser.

La donation d'une maison, sous la condition que le donateur en restera locataire par préférence à tous autres, pendant un temps et

moyennant un prix déterminés d'avance, ne me pas paraît tomber sous la prohibition contenue dans l'article 4 de l'ordonnance du 14 janvier 1831. Il est toutefois indispensable, pour qu'une donation de cette nature puisse être autorisée : 1° que la stipulation du loyer soit reconnue bien sincère, et ne déguise pas une réserve réelle d'usufruit ; 2° que le loyer stipulé représente la valeur locative véritable de l'immeuble. En effet, si le montant de la location était inférieure à cette valeur locative, cet excédant constituerait au fond une réserve partielle d'usufruit.

Je vous prie, M. le préfet, de faire connaître aux parties intéressées que sous le bénéfice de ces observations, la donation proposée pourra être approuvée.

(Lettre du 21 juillet 1866, de M. le Ministre de la justice et et des cultes à M. le préfet de la Marne.)

PERSÉCUTION EN SUISSE.

Son Exc. Mgr le chargé d'affaires du Saint-Siége en Suisse vient d'adresser au Conseil fédéral une nouvelle protestation contre les actes du gouvernement de Genève. Voici le texte de ce document :

Berne, le 27 décembre 1872.

A Leurs Excellences Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les membres du haut Conseil fédéral, à Berne.

« Le soussigné, chargé d'affaires du Saint-Siége apostolique près de la Confédération suisse, ayant envoyé le 10 août de l'année courante aux hautes autorités fédérales une protestation au nom du Saint-Père contre la loi genevoise du 2 février et le décret du 29 juin sur les communautés religieuses, s'attendait à voir que le haut Conseil fédéral aurait été mis en état par le gouvernement de lui donner une réponse satisfaisante.

« Par contre, le soussigné, jusqu'à ce jour, au lieu d'avoir une réponse quelconque, a eu le regret de voir les droits des catholiques du canton de Genève violés et menacés toujours plus par les arrêtés du 20 septembre portés contre l'évêque auxiliaire, le vicaire général et le curé de Genève, et par la proclamation du 22 octobre, annonçant des projets de loi attentatoires à la constitution et aux droits de l'Église sur le serment et la nomination des curés.

« Devant cette regrettable situation, le soussigné est obligé d'adresser aux autorités fédérales une nouvelle protestation, au nom du Saint-Siége, contre ces actes et contre ces projets, qui sont en même temps une atteinte manifeste aux dispositions formelles du

bref de 1819, aux garanties promises solennellement au Saint-Siége et enregistrées dans l'acte d'acceptation du gouvernement de Genève du 1er novembre de la même année et aux articles des constitutions fédérale et cantonale en faveur de la liberté de la religion catholique en Suisse et spécialement à Genève.

« Le soussigné, en réservant de nouveau au Saint-Siége les mesures à prendre pour sauvegarder efficacement les intérêts des catholiques de Genève, prie le haut Conseil fédéral de vouloir donner connaissance de cette protestation aux autorités cantonales genevoises, en leur rappelant la première note qu'il a déjà envoyée le 10 août dernier.

« Le soussigné saisit cette occasion de réitérer au Conseil fédéral l'assurance de sa haute considération.

« AGNOZZI. »

La persécution contre l'Eglise n'en suivra pas moins son cours; nos lecteurs se rappellent toute la série des résolutions déjà prises par l'autorité civile contre l'organisation ecclésiastique du canton; ils savent quelles doivent appeler le peuple à choisir lui-même ses pasteurs, renversant ainsi toute l'économie de la hiérarchie catholique.

Voici, d'après le *Journal de Genève*, le projet qui est sorti de cette machination, et que le conseil d'État va soumettre à l'approbation du Grand-Conseil :

« Le Grand-Conseil,

« Sur la proposition du conseil d'État,

« Décrète ce qui suit.

« Pour être soumis au vote populaire :

« Art. 1er L'Etat reconnaît et salarie le culte catholique institué sur les bases suivantes :

« Art. 2. L'évêque diocésain reconnu par l'Etat peut seul, dans les limites de la loi, faire acte de juridiction et d'administration épiscopales.

« Il ne peut nommer un vicaire général ni aucun autre fondé de pouvoirs sans l'assentiments de l'État.

« Cet assentiment peut toujours être retiré.

« Art. 3. Les paroisses catholiques du canton ne pourront jamais faire partie d'un diocèse qui comprendrait un territoire étranger à la Suisse.

« Dans aucun cas le siége de l'évêché ne pourra être établi dans le canton de Genève.

« Art. 4. Les curés et les vicaires sont nommés par les citoyen

catholiques inscrits sur les rôles des électeurs cantonaux. Ils sont révocables.

« Art. 5. Aucun dignitaire ecclésiastique ne peut remplir les fonctions de curé ni celle de vicaire dans une paroisse du canton.

« Art. 6. La loi détermine le nombre et la circonscription des paroisses, les formes de l'élévation et la révocation des curés et des vicaires, le serment qu'ils prêtent en entrant en fonctions, l'organisation et l'administration temporelle du culte. Elle stipule à cet égard les sanctions nécessaires.

« Art. 7. Chaque paroisse catholique a un conseil de fabrique. La loi règle ce qui a rapport à cet objet.

« Art. 8. Le conseil d'État exerce le droit de *placet* sur les bulles, brefs, rescrits, décrets et autres actes émanés du Saint-Siége, ainsi que les amendements, lettres pastorales et autres actes de l'évêque diocésain.

« Art. 9. Sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi, et notamment les articles 130 et 133 de la Constitution de 1847.

« *Dispositions transitoires.*

« Les curés et les vicaires actuellement en fonctions et nommés suivant le mode précédemment en vigueur, seront soumis à la réélection, conformément aux prescriptions des articles 4, 5 et 6 de la présente loi. »

LES FRÈRES A ALEXANDRIE.

Le Frère Adrien, dans une lettre écrite au directeur de l'*Œuvre des Écoles d'Orient*, donne les détails qui suivent sur les écoles des Frères des écoles chrétiennes à Alexandrie (Égypte) en 1872. Après avoir rappelé que les Frères ont été appelés à Alexandrie en 1847, et qu'ils n'étaient d'abord qu'au nombre de quatre, il continue ainsi :

En 1852, nous dûmes céder aux Pères missionnaires français le local qu'ils nous avaient offert. Encouragés par la population, soutenus par Mgr Guasco, nous fûmes recueillis par les Révérends Pères de Terre-Sainte, qui nous offrirent une généreuse hospitalité, en attendant qu'on nous eût construit le vaste établissement dans lequel nous sommes aujourd'hui.

Depuis lors, la protection des religieux franciscains ne nous a jamais manqué; la main de Dieu s'est toujours étendue sur nos travaux, la sympathie nous a été acquise. Aujourd'hui 15 janvier

1872, nous sommes 38 religieux; 338 élèves fréquentent nos 6 classes gratuites; 175 notre demi-pensionnat et 64 le pensionnat. Il y a même des raisons d'espérer que dans un avenir prochain de nouvelles classes gratuites s'ouvriront dans quelque endroit de la ville, et que la France, reconnaisssante de nos services, nous facilitera la création de diverses écoles.

Ce qui, il y a quelques années, était chose utile est devenu d'une nécessité majeure aujourd'hui, où non-seulement des classes hérétiques pullulent en notre ville, mais où l'on voit des écoles ouvertement athées s'installer sous de hautes protections et faire à notre établissement non une concurrence honnête, mais une guerre lâche, à l'aide d'un journalisme tout aussi bassement flatteur pour ses protégés qu'il est sciemment injuste envers nous.

Nos classes sont, avant tout, chrétiennes : c'est notre titre le plus beau; c'est d'ailleurs notre nom, notre raison d'être. Quel que soit le pays où nous allons, nous sommes les Frères des *Ecoles chrétiennes*. Juifs et musulmans, hérétiques, schismatiques, indifférents et athées, tous le savent, et ils nous envoient leurs enfants. Ces élèves écoutent notre enseignement; ils voient que nous sommes tels que notre nom l'indique; et toutefois quelle conscience moins violentée que la leur! Le sectaire, quel qu'il soit, perd de son fanatisme en voyant le catholicisme à l'œuvre. Ces enfants nous aiment, et, par suite, ils s'attachent à la religion qui nous dirige. C'est ainsi qu'avec l'aide de Dieu, le concours de notre pieux archevêque et des Révérends Pères de Terre-Sainte, nous élevons la jeunesse dans ces principes de foi chrétienne qui peuvent seuls sauver la société moderne.

L'enseignement de notre maison comprend, outre le programme des écoles et pensionnats dirigés par nos confrères d'Europe, l'étude des diverses langues usitées en Égypte. Le commerce étant le but vers lequel se dirige la carrière de la plupart de ces enfants, les études commerciales sont une des parties essentielles de notre programme. Les élèves de toutes nations fréquentent nos classes. Chacun est tenu à l'observation exacte d'une discipline sage et discrète qui maintient l'ordre, accélère les progrès et fait de toutes ces nationalités un petit peuple dont Dieu et Rome sont la devise.

Si nos élèves du pensionnat et du demi-pensionnat ont leur part à nos soins, les élèves de l'école gratuite, divisés en 6 classes, sont l'objet d'une attention d'autant plus grande que leur position sociale est plus malheureuse. Certes, nous ne pouvons oublier la fin de notre institut; et non-seulement nous prodiguons à ces enfants toute l'instruction que réclament leurs besoins, mais pour un

bon nombre d'entre eux nous y ajoutons encore la nourriture et le vêtement.

Malgré nos désirs, ces classes gratuites sont toujours insuffisantes pour bien des familles qui voudraient y voir leurs enfants.

Tout en reconnaissant Dieu comme premier moteur de nos travaux, de nos succès, nous pouvons croire qu'il veut bien se servir de nous pour réaliser un peu de bien en ces pays infidèles; et cela nous encourage.

LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Nous extrayons du discours prononcé dernièrement par M. Antoine Molière à l'inauguration du cercle de Saint-Georges, à Lyon, les passages suivants qui présentent le résumé de l'histoire et du but de la belle œuvre des Cercles catholiques ouvriers :

.... Puisque vous voulez faire partie de notre sainte milice, il faut bien que je vous dise plus expressément ce qu'elle est, ce que nous voulons, où nous tendons. Peu de mots suffiront pour vous faire connaître une des plus belles inventions de l'esprit catholique de notre temps. Son histoire, en effet, est courte autant que brillante; et les succès de cette Œuvre, dès ses débuts, prouvent assez bien que Dieu l'a visiblement bénie.

Et d'abord, son premier berceau, ne craignons pas de le dire, est en Allemagne (la fraternité chrétienne ne connaît pas de frontières); et son premier père n'est autre qu'un simple ouvrier *cordonnier*, je devrais même dire *savetier*, dont la grande âme s'éleva du degré le plus humble de la destinée jusqu'à ce haut sommet où la reconnaissance populaire couronne de ses hommages éternels les vrais bienfaiteurs de l'humanité. Cet homme, devenu par un prodige de travail et de vertu le vénérable prêtre Kolping, a doté son pays d'établissements qui se comptent par centaines, qui comptent leurs associés par milliers, que dis-je? par centaines de mille, et qui, par les avantages spirituels et temporels qu'on y trouve, contrebalancent, au profit des ouvriers catholiques et de la société elle-même, tout le mal de démoralisation, d'impiété ou de désordre, que multiplient les sociétés antireligieuses et secrètes de tout genre et de tout nom.

Cette Œuvre si grandiose et si prospère avait depuis longtemps aussi préoccupé de généreuses âmes dans notre pays. Il était même réservé au génie français de compléter cette belle institution en la transformant en un rendez-vous encore plus fraternel de tous les

membres de la communion catholique. De sérieux efforts avaient été tentés par ces hommes de bien modestes, qui sont les précurseurs et les préparateurs dévoués de toutes les bonnes choses. Mais, sauf quelques rares et heureuses exceptions dans notre capitale, l'Œuvre n'avait pu s'implanter profondément sur ce sol si tourmenté, et dans ces esprits cependant affolés de progrès, enivrés de ce grand mot de fraternité qui est l'indispensable base de cette création nouvelle. Hélas! c'est que ceux auxquels on s'adressait ne comprenaient que cette fraternité révolutionnaire du trop fameux Proudhon, lequel disait si crûment à ses frères en désordre : « Fraternité, fraternité, tant que vous voudrez, pourvu que je sois l'aîné, et vous autres les cadets. » Ces singuliers niveleurs ont beau, en effet, fulminer d'ordinaire contre le droit d'aînesse comme entaché à leurs yeux de féodalité, ils s'en accommoderaient encore assez bien, comme on le voit, pour eux-mêmes, et, à coup sûr, ne le vendraient pas pour un plat de lentilles. N'est-ce point eux aussi qui parlent sans cesse des différentes couches classes sociales, pour les opposer et les envenimer réciproquement?

Oh! que l'esprit chrétien est loin de toutes ces théories d'absolutisme et de violences! Aux yeux des vrais chrétiens, il n'y a pas, à proprement parler, de classes diverses; il n'y a que des âmes, des âmes également nobles, également inestimables, puisque toutes, toutes, elles sont teintes du sang rédempteur. Aux yeux des vrais chrétiens encore, la fraternité n'est pas une vaine abstraction, inexplicable même pour ceux qui nient Dieu, le Père suprême, et l'unité originelle du genre humain. Ce n'est pas un mot menteur, bon au plus à surexciter les jalousies, les envies, les haines dans les âmes; c'est un sentiment divin, résultant du fait également divin de la création d'un seul couple, duquel descend toute l'immense famille humaine : fait qui est le titre de noblesse de tout homme et le principe inviolable de ses devoirs d'humanité; c'est plus encore, c'est la communauté de nature avec le Dieu homme, et par conséquent la divinisation de cette fraternité de Jésus-Christ. Ce n'est plus l'homme, en effet, que l'homme voit en son semblable moins heureux, c'est celui même qui a dit : « Toutes les fois que vous ferez le bien à l'un de ces miens frères les plus petits, c'est à moi que vous l'aurez fait. »

Voilà la fraternité qui ne procède ni par la violence des révolutions, ni par des chimères d'égalité aussi ridicules qu'inutiles, mais par l'amour, le véritable amour, qui supprime toute inégalité, parce qu'il se sacrifie, c'est-à-dire se dispense et se donne lui-même à un frère tendrement aimé.

Or, il a fallu de grands malheurs publics et les lueurs mêmes de la foudre, pour faire briller aux yeux des hommes, hélas! trop portés à l'égoïsme, cette divine vérité, ce mot sauveur.

C'est le lendemain de nos affreuses luttes civiles, après ces lamentables horreurs éprouvées par tous les cœurs honnêtes, que la lumière d'en haut s'est faite providentiellement sur ce grand moyen de salut social, l'association fraternelle de tous les chrétiens, grands et petits, contre les deux ennemis mortels de la civilisation : l'irréligion et l'immoralité.

De jeunes et grands cœurs, des cœurs de soldats chrétiens, ont conçu cette pensée et l'ont réalisée avec cette rectitude d'intention et cette netteté de but qui caractérisent les gens d'épée. De la même main dont ces braves avaient relevé la patrie renversée par des parricides, ils ont saisi la Croix rédemptrice, l'ont plantée sur le sol encore sanglant, et, la main sur le cœur, ont convié tous ces frères égarés à l'oubli, à la paix, à l'amour réciproque, au nom du Christ.

L'appel a été entendu, les mains offertes ont été saisies avec étonnement d'abord, serrés avec cordialité plus tard. C'était comme un courant électrique, s'établissant du haut en bas de la société, et faisant fondre toutes les glaces des préventions de classes, comme une illumination victorieuse, dissipant toutes les ténèbres des préjugés de position : il n'y avait plus là que des Français, parce qu'il n'y avait plus que des chrétiens. Le doigt de Dieu s'y manifestait vraiment : c'était évidemment le moyen de pacification, providentiellement inspiré à ces jeunes amis, pour refaire de la pauvre France si divisée un véritable peuple de frères.

De tous côtés, cette admirable initiative a été applaudie, et ce bel exemple suivi. Une vaste organisation a dès lors été formulée, et elle a dû s'imprégner de l'esprit éminemment chrétien de ceux qui avaient conçu cette Œuvre.

Comme nous vous le disions en commençant, elle est devenue la vaste milice du bien, en opposition de cette milice, hélas! bien plus vaste, du mal, qui mine sourdement le sol sur lequel, tous, nous marchons avec une si grande insouciance. N'est-ce pas vous dire que cette noble société n'a rien de commun avec ces associations souterraines, qui procèdent par le mystère et les serments, c'est-à-dire par la servitude imposée et subie; mais qu'en elle tout est volontaire d'abord, toujours libre ensuite, et que tout s'y passe sous le soleil de Dieu?

Dans son discours prononcé à Poitiers l'éloquent capitaine de Mun a exposé, avec une précision de termes militaires très-heureuse, la nature et l'organisation des Cercles catholiques d'ou-

vriers. « C'est une armée, dit-il ; or, à toute armée il faut, en premier lieu, des cadres solides, c'est-à-dire des hommes éprouvés, rompus à la pratique du métier et chargés d'instruire les autres ; en second lieu, un recrutement, non pas par embauchage et tentation, mais par raison, par affection et par communauté de foi ; en troisième lieu, un lien commun de sentiment, de principes et de devoirs. » Le tout enfin est complété par le livret-diplôme, qui est délivré au membre du Cercle, et qui est tout à la fois son titre d'honneur et son passeport d'entrée dans tous les cercles de France.

... Les trois moyens que les mécréants emploient pour tout renverser, sont : l'athéisme, l'ignorance et le mensonge effrontément professés, et la répudiation systématique de toute tradition...

A ces trois moyens de désordre, qui ont déjà fait tant de ruines, notre orateur veut qu'on en oppose également trois, qui ont produit tout ce qui s'est fait de grand dans le monde : la foi, l'amour et l'enthousiasme : la foi, qui transporte les montagnes ; l'amour, plus fort que la mort ; l'enthousiasme, qui emporte et ravit les âmes.

Pour vivifier ces moyens, selon nous, il faut aussi qu'ils revêtent ces trois formes si fécondes : la prière, ce puissant levier qui ébranle tout, jusqu'au cœur de Dieu, jusqu'à sa divine volonté ; l'exemple, ce prédicateur irrésistible, parce qu'il fait ce qu'il prêche, sans avoir l'air de prêcher ; le zèle enfin, ce feu sacré du bien, qui se nourrit de sa propre flamme, en la communiquant toujours.

Les Cercles d'ouvriers, en rapprochant perpétuellement ce qu'on appelle improprement les classes, en y développant l'enseignement sous toutes ses formes, en facilitant les rapports des ouvriers des diverses villes entre eux, en les familiarisant avec les idées d'ordre, que leur imposera l'administration de leur cercle par eux-mêmes, ces cercles seront donc comme une véritable initiation sociale de l'ouvrier, par la religion et par la sympathie humaine la plus affectueuse entre eux et les membres associés.

Cette pensée, que dis-je ? cette création est donc une grande chose, quelque chose même de plus grand que ces anciennes corporations, qui avaient cependant jadis donné au travail de tout ordre une organisation si puissante et si utile. L'esprit réformiste du dix-huitième siècle, qui ne savait que détruire, les a brisées pleinement, au grand préjudice de l'ouvrier, au grand danger de la société elle-même, au lieu d'en corriger patiemment les abus qui les avaient altérées.

Depuis cette erreur si regrettable, l'ouvrier, replacé dans son isolement originel, s'est trouvé exposé sans défense à toutes les

séductions de l'esprit de désordre, à tous les rêves malsains de la misère ; et le gouffre, toujours ouvert sous ses pas, de ces sociétés, qui l'exploitent en paraissant le servir, l'a déplorablement englouti. On sait à quels excès et à quels malheurs ces associations damnables ont entraîné et leurs fortunés membres eux-mêmes et tous les ouvriers abusés : tous les droits mis en question, toutes les libertés menacées, depuis celle de la propriété, ce fruit légitime du travail, jusqu'à ce travail lui-même réglé arbitrairement ou arbitrairement interdit.

On avait voulu affranchir l'ouvrier ; et les vieilles corporations elles-mêmes sont dépassées dans leurs plus criants abus.

Il serait temps qu'une digue fût opposée au torrent. Cette digue inébranlable, elle va commencer à se former de tous les cœurs vaillants de ces hommes de foi, qui, sortis de tous les rangs sociaux et unis par une fraternité divine, vont se serrer les uns contre les autres, pour préserver, au péril même de leur vie, les trésors premiers et derniers de toute civilisation : la croix du Christ, la foi en ses promesses et l'amour de la patrie du temps, cette sainte image de la patrie éternelle. Car, disons-le en terminant, le vrai patriotisme est religieux ; son culte veut un autel, parce qu'il en faut un à tout sacrifice.

« Si un homme, a dit le grand poëte italien Silvio Pellico, insulte aux autels, à la sainteté conjugale, à la décence, à la probité, et qu'il crie : Patrie ! patrie ! ne le croyez point. C'est un hypocrite de patriotisme ; c'est un mauvais citoyen. »

Le mal est tel aujourd'hui que ces hommes néfastes ne se croient même plus obligés d'être hypocrites : le culte de la patrie ne vaut pas plus à leurs yeux, dans le fond, que celui du Dieu même. Tout est descendu, hélas ! au plus bas niveau des appétits et des convoitises.

L'œuvre que nous accomplissons est donc une œuvre aussi éminemment patriotique qu'elle est sérieusement religieuse, puisqu'elle a pour objet de nous ramener à l'amour et au culte du Dieu de Charlemagne, de saint Louis et de Jeanne d'Arc.

Espérons qu'elle marquera dans l'histoire de notre temps, et qu'elle y apparaîtra comme la plus haute expression de la bienveillance divine dans la grande œuvre de la régénération et du salut de notre cher pays.

NOTRE-DAME DU SALUT.

L'Association de Notre-Dame du Salut, qui a tant contribué au mouvement religieux des prières publiques, n'est pas encore aussi connue qu'elle mérite de l'être ; c'est pourquoi nous reproduisons ici le programme de cette belle œuvre, heureux de contribuer ainsi à l'étendre et à la propager.

Due à l'inspiration du R. P. Picard, religieux de l'Assomption, l'Association de Notre-Dame du Salut se propose de travailler à la moralisation de la classe ouvrière, elle vient en aide à toutes les œuvres ouvrières déjà existantes, provoque la fondation de nouveaux établissements, tels que patronages, cercles, en un mot, elle est le centre où toutes les œuvres ouvrières fondées ou à fonder peuvent puiser *l'argent*, *l'expérience*, *le concours le plus dévoué.*

Voici d'ailleurs le programme de l'Œuvre que nous sommes priés de faire connaître :

La société, en Europe, est profondément divisée, elle n'est plus, comme autrefois, une famille dont tous les membres vivaient de la même foi, adoraient le même Dieu, obéissaient au même père.

Elle est transformée en un vaste champ de bataille que se disputent deux frères ennemis, le riche et le pauvre ; en un vil marché où s'agitent des intérêts contraires, l'intérêt des classes aisées, l'intérêt des classes laborieuses.

Le travail du dimanche, l'absence de corporations, l'agglomération dans les grandes villes, les grands chantiers, les grandes usines, le cabaret, la mauvaise presse, entretiennent la discorde avec l'immoralité.

Les Sociétés Internationales sont là pour s'emparer de la situation, attiser la haine, encourager la révolte.

Le mal grandit tous les jours; comment conjurer le péril qui menace la société tout entière?

Les Economistes se présentent avec leurs études et leurs expériences; ils se flattent de nous sauver avec leurs théories : vaines illusions d'une science sans Dieu ! Les commotions sociales répondent à ces expériences et à ces théories.

La science spéculative est vaine au jour du danger, c'est la science pratique qu'il nous faut, la science des hommes de zèle et du dévouement.

Au lieu d'user leur vie en discussions inutiles sur le rapport entre le capital et le travail, ces hommes, ces vrais amis du peuple, jettent dans la balance leur foi et leur cœur; ils combattent la haine par l'amour; ils fondent des œuvres.

Ces *œuvres catholiques*, ces écoles pour les enfants des fabriques, orphelinats industriels, réunions de patrons, cercles d'ouvriers, cercles de commis, patronages des apprentis, patronages des jeunes ouvriers, œuvres de première communion, etc., etc., sont au sein de nos perturbations les véritables moyens d'action sur le peuple.

Ces œuvres existent-elles?

Oui. — Des cœurs d'apôtres ont su les créer; ils se condamnent à la misère pour les faire vivre; ils les fécondent de leurs sueurs et s'il faut davantage ils donnent leur sang (1). Nobles exemples qui sollicitent des imitateurs, mais qui restent encore à l'état d'exception.

Grâce à eux la France possède peut-être les types des diverses œuvres à établir, mais en réalité ces œuvres manquent presque totalement. Que de centres industriels en sont complétement dépourvus! Que d'associations fondées sont en souffrance! Combien d'autres périssent parce qu'elles ne sont pas soutenues!

Les fondateurs et directeurs d'œuvres se plaignent tous de leur isolement; ils ne savent à qui adresser leurs enfants lorsque ceux-ci quittent la ville où un refuge leur est assuré; ils ne savent auprès de qui puiser des renseignements indispensables.

Ils réalisent un bien local, mais ils sont impuissants à produire les résultats efficaces qui nous sauveraient.

POUR NOUS SAUVER, IL NOUS FAUT UNE ASSOCIATION GÉNÉRALE, UNE SORTE DE LIGUE DES SOCIÉTÉS OUVRIÈRES CATHOLIQUES.

Le Bureau central des associations ouvrières catholiques répond en partie à cette nécessité. Il invite *tous les Directeurs d'œuvres à fonder, pour la défense et la lutte, une* UNION *fraternelle;* mais il est pauvre, il ne peut pas demander de subventions à ses adhérents, tous directeurs de maisons pauvres; il appelle le secours d'une autre œuvre. C'est cette œuvre indispensable, ce sont en même temps les œuvres générales du *salut social*, que se propose L'ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DU SALUT.

L'Association est dirigée par un *Conseil central dont le siége est à Paris, rue François Ier, n° 8.*

Les associés se divisent en *membres actifs* et *membres souscripteurs.*

Les membres *actifs* doivent se pénétrer de l'esprit de l'œuvre, esprit essentiellement catholique. Ils comprendront aisément que pour réussir dans une entreprise aussi délicate, l'argent ne suffit pas, il importe de donner sa prière et son dévouement.

(1) M. l'abbé Planchat a été fusillé dans le quartier de Paris qu'il évangélisait depuis plusieurs années avec un zèle infatigable.

Les personnes qui les entourent ou dépendent d'eux, comme leurs ouvriers, employés, domestiques, seront l'objet de leur première sollicitude ; ils établiront, autant qu'ils le pourront, des habitudes chrétiennes dans leurs familles.

Ils feront connaître l'Association et chercheront des souscripteurs ou des adhérents.

Ils réciteront aux intentions de l'œuvre un *Pater* et l'invocation : *Notre-Dame de Salut, priez pour nous.*

Les membres *souscripteurs* versent leur cotisation et sont invités à faire la même prière.

Deux sortes de cotisations sont adoptées : l'une à 50 centimes par an, et l'autre à 5 francs par an.

Les cotisations sont recueillies par les chefs de dizaine, qui les remettront aux collecteurs et collectrices.

LA STATUE DE VOLTAIRE (1).

Personnages : VOLTAIRE, M. DE BISMARK, M. EDMOND ABOUT.

La scène se passe à Paris, en février 1871.

VOLTAIRE, *présentant M. About à M. de Bismark.*

M. Edmond About, lauréat de l'Université de France, auteur de la *Grèce contemporaine*, de *Rome contemporaine*, de *l'Égypte contemporaine* (A M. About) : Allons, mon ami, offrez vos respects à M. le Comte. (A M. de Bismark) : Et de quelle langue voulez-vous qu'il se serve avec vous?

M. DE BISMARK.

De quelle langue ?

VOLTAIRE.

Oui.

M. DE BISMARK.

Parbleu ! de la langue qu'il a dans sa bouche. Je crois qu'il n'ira pas emprunter celle de son voisin.

VOLTAIRE.

Je vous dis de quel idiome, de quel langage ?

M. DE BISMARK.

Ah ! c'est une autre affaire.

VOLTAIRE.

Le garçon a fait à Charlemagne d'excellentes humanités; il a, depuis, beaucoup couru l'Europe et l'Afrique. Voulez-vous qu'il vous parle latin?

(1) Dialogue publié en 1871 par le *Courrier des Alpes*, et qui renferme des vérités toujours de circonstance. Le rôle que M. About vient de jouer à Rome nous engage à le reproduire aujourd'hui.

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Grec?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Turc ?

M. DE BISMARK.

Non.

VOLTAIRE.

Français ?

M. DE BISMARK.

Non, non; alsacien, alsacien, alsacien.

VOLTAIRE.

Ah! alsacien. Fort bien, notre jeune homme est justement de Saverne...

M. ABOUT.

Oui, monsir le gomte, de Saberne, bir fus serbir.

M. DE BISMARK, *de même.*

Quelle langue admirable, et comme cet alsacien sonne agréablement à mes oreilles!

M. ABOUT.

Monsir de Bismark, je salue en fus un crand homme, un frai baladin

M. DE BISMARK.

Hein ! Qu'est-ce que cela veut dire? Je suis un baladin!

VOLTAIRE.

Au contraire, il dit que vous êtes un vrai paladin..., vous oubliez qu'en ce moment il parle alsacien.

M. DE BISMARK.

Oh! c'est vrai.

M. ABOUT.

Monsir de Bismark, moi aussi j'ai daché te vaire quelque chausse bir l'empire d'Allemagne. J'ai abbordé ma betite bierre à l'étifice. Gomme mon maître ici brésent, j'ai drafaillé bir le roi de Brusse. Vous avez beudêdre entendu barler te ma betite prochure : *La Brusse en mil huit cent soixante*? Si Vodre Excellence le tésirait, je bourrais lui en cider les plus peaux passages.

M. DE BISMARK.

Je les écouterais avec le plus vif plaisir.

M. ABOUT, *récitant.*

« Nous nous sommes pris d'une vive sympathie — ma brochure a été gombosée en français, il le vallait, — nous nous sommes pris d'une vive sympathie pour les Allemands à mesure que nous les avons mieux connus... L'Allemagne est portée par une inspiration légitime vers l'unité et le progrès. Les Allemands ont compris qu'il était inutile et presque ridicule de nourrir trente-sept gouvernements lorsqu'il suffirait

d'un seul. Ils présentent l'énorme accroissement de force et de prospérité, de dignité et de grandeur, que la centralisation leur donnera quelque jour, et ils marchent au but d'un pas résolu, malgré toutes les entraves. Jamais cette noble nation n'a été plus grande que de 1813 à 1815, car jamais elle n'a été plus une... L'Allemagne n'avait qu'une seule passion, qu'un seul cœur; elle se leva comme un seul homme, et la défaite de nos armées montra ce que pouvait l'unité allemande (1). »

VOLTAIRE *à M. de Bismark.*

Hein! que dites-vous de ce garçon-là?

M. DE BISMARK.

Nous en ferons quelque chose.

M. ABOUT, *continuant.*

« Que l'Allemagne s'unisse : la France n'a pas de vœu plus ardent ni plus cher... Que l'Allemagne s'unisse; qu'elle forme un corps assez compact pour que l'idée de l'entamer ne puisse venir à personne. La France voit sans crainte une Italie de 26 millions d'hommes se constituer au Midi, elle ne craindrait pas de voir 32 millions d'Allemands fonder une grande nation sur sa frontière orientale. »

M. DE BISMARK *se caressant la moustache.*

Tout cela est aussi bien pensé que bien écrit.

M. ABOUT.

« Le peuple allemand aime la Prusse. Il regarde ses progrès avec une admiration sympathique et un intérêt filial. Si elle se décidait à jouer le rôle du Piémont, tous les Allemands s'empresseraient de lui aplanir les voies. Aujourd'hui surtout, le régent du royaume S. A. R. le prince de Prusse, parait être l'objet d'une adoration poussée jusqu'au fanatisme. Nous sommes heureux d'apprendre que l'unité allemande a trouvé un centre, et rien ne pouvait nous être plus agréable que de voir la nation se grouper autour d'un esprit ferme et droit (2). »

M. DE BISMARK.

Bon jeune homme!

VOLTAIRE.

Monsieur le comte, ce n'est pas parce que c'est mon élève ; mais je puis dire que j'ai sujet d'être content de lui et que tous ceux qui le voient en parlent comme d'un garçon qui n'a point de méchanceté.

(Tout en causant, Voltaire, M. de Bismark et M. About sont arrivés par le square du boulevard du Prince-Eugène, au pied de la statue de Voltaire.)

M. DE BISMARK, *levant les yeux.*

Tiens, c'est votre statue.

VOLTAIRE.

Oui, c'est celle qui m'a été élevée dans les derniers jours de l'Empire, entre Forbach et Sedan, avec le produit de la souscription Havin,

(1) *La Prusse* en 1860, par Edmond About, Paris, chez Dentu, 1860, pag 528.

(2) Op. cit., p. 14. C'est l'empereur Guillaume, alors régent de Prusse, que célébrait ainsi M About, en 1860.

Ære Havino, M. Chevreau étant préfet de la Seine, *Henrico consule* (1).

M. DE BISMARK.

Votre statue, monsieur de Voltaire, sera beaucoup, mieux à sa place à Berlin qu'à Paris, et comme j'ai l'habitude de prendre mon bien où je le trouve, je vais donuer l'ordre à mes soldats de la descendre de son socle et de l'emballer comme une pendule. Nous l'emporterons dans mes bagages et sur son piédestal nous ferons graver ces vers :

Chaque peuple à son tour a régné sur la terre,
Par les lois, par les arts, et surtout par la guerre :
Le siècle de la Prusse est à la fin venu (2).

(On entend dans le lointain une musique militaire jouant une marche triomphale).

VOLTAIRE.

Qu'est-ce que cela?

M. DE BISMARK.

C'est l'avant-garde de l'armée prussienne qui entre dans Paris.

VOLTAIRE.

O Paris! O Paris! sois digne si tu peux du vainqueur que tu recevras dans tes enceintes (3). Quel bonheur, monsieur le comte, de pouvoir dans quelques instants redire à votre roi Guillaume ces paroles que j'adressais un jour à *mon roi* (4), à Frédéric-le-Grand : « Sire, me voilà dans Paris; c'est je crois votre capitale (5). »

(Le soleil se lève et dore de ses premiers rayons le toit de la mairie du XIe arrondissement — la mairie du citoyen Mottu.)

VOLTAIRE.

Voici le jour. Adieu mes amis.

(Son ombre s'évanouit dans les airs. — Le bruit de la musique se rapproche.)

M. ABOUT, *portant les mains à son front.*

Ah! malheureux que je suis! qu'ai-je fait? (*Il s'évanouit sur le pavé.*)

M. DE BISMARK, *très-légèrement ému.*

Pauvre garçon! (relevant les yeux vers la statue de Voltaire). Toutes réflexions faites, je la laisserai ici : cette statue au cœur même de Paris, n'est pas pour me déplaire. Un homme n'a cessé, pendant toute

(1) La statue de Voltaire a été érigée sur le square Monge, le 4 août 1870, à l'heure où les Prussiens arrêtaient l'armée de Metz dans sa marche sur Verdun. Le 3 octobre suivant, le même jour que Paris assiégé apprenait l'entrée des Prussiens à Strasbourg, le *Bulletin municipal* de M. le maire Etienne Arago (!!) annonçait l'entrée de Voltaire plus avant *au cœur de la grande cité*. La statue du square Monge fut transférée au square du Prince-Eugène, et c'est là qu'elle se trouvait au commencement de mars 1871.

(2) Lettres au roi de Prusse de M. de Voltaire, 1er mai 1775.

(3) Op. cit., 1er septembre 1740.

(4) Op. cit., 11 mars 18 9 : « Vous êtes fait pour être *mon roi*, bien plus assurément que saint François d'Assise ou saint Dominique ne sont faits pour être mes saints; c'est donc à mon roi que j'écris. »

(5) Op. cit., juin 1742.

sa vie, de dénigrer la France devant les étrangers; il a applaudi aux victoires de la Prusse, il a revendiqué comme un titre de gloire le nom de Prussien, et c'est à cet homme, au *Prussien* Voltaire — que les Français élèvent une statue, et ils choisissent pour cela l'heure où la Prusse victorieuse envahit la France! — Ces Welches me font toujours rire!

(Il allume un cigare et après avoir salué de la main la statue de Voltaire, remonte les boulevards jusqu'à la hauteur de la rue de la Paix, passe devant la colonne Vendôme et se dirige par la rue de Rivoli vers les Champs-Elysées où, de l'Arc de Triomphe aux Tuileries, retentit la marche prussienne *Pariser Einzug*.)

EDMOND BIRÉ.

L'HISTOIRE DU DÉLUGE SUR LA BRIQUE.

Les Chaldéens avaient des livres plus lourds que les nôtres, puisque chaque page avait l'épaisseur d'une brique ou d'une tuile cuite. Ces briques, chargées d'inscriptions en caractères que la patience des savants contemporains commence à déchiffrer, ont déjà rendu plus d'un témoignage favorable à la Bible, comme l'avaient fait avant elles les inscriptions hiéroglyphiques de la vieille Egypte. Dieu se sert ainsi de l'ardente curiosité de notre temps et des travaux des hommes les plus éloignés, souvent, de songer à la défense des saints Livres, pour affermir la foi qui s'affaiblit, et fournir de nouvelles armes à l'apologétique chrétienne contre les attaques de plus en plus violentes de l'incrédulité et de l'hostilité.

Il y a une quinzaine d'années que l'une de ces inscriptions cunéiformes (c'est le nom qu'on donne, on le sait, à l'écriture assyrienne et chaldéenne à cause de sa forme) fut transportée de Ninive au Muséum britannique. Ce monument écrit remonte à l'an 660 avant J.-C., et il a été copié sur un original rédigé peut-être dix-huit siècles auparavant. M. Georges Smith l'a traduit sous ce titre : *Histoire du déluge*, et, il y a quelques jours, il a fait, en présence de M. Gladstone et de l'élite de la société de Londres, lecture de sa traduction, à laquelle s'attache l'autorité de l'un des plus habiles déchiffreurs des inscriptions cunéiformes. En voici un passage, qui montrera un accord merveilleux entre le récit de Moïse et du vieil historien chaldéen, avec les seules altérations apportées par l'idolâtrie du second narrateur. Ce passage est un extrait de la onzième tablette de l'inscription; c'est Sisit, le Noé chaldéen, qui parle :

« Je fis entrer dans le vaisseau tous mes serviteurs mâles et femelles, et aussi les bêtes des champs, les animaux des champs

et les fils de l'armée. Tous, je les fis monter dans le vaisseau. Schamas envoya un déluge, et il parla ainsi du sein de la nuit: « Je ferai pleuvoir à flots; entre dans le vaisseau et ferme ta porte. » Il envoya un déluge et il parla ainsi du sein de la nuit: « Je ferai pleuvoir à flots. » Le jour que je célébrais sa fête, le jour qu'il avait désigné, j'eus peur, j'entrai dans le vaisseau et fermai ma porte. Pour guider le vaisseau, à Buzursadirabi, le pilote, je remis le vaisseau dans sa main. La tempête se leva le matin dans toute sa fureur au milieu d'elle, large, immense; Vul tonnait et et Nebo et Saru allaient en avant; les porteurs du trône couraient par-dessus montagnes et plaines; le destructeur Nergal renversait tout; Niniz allait en avant et jetait bas; les esprits répandaient la destruction; dans leur gloire ils effleuraient la terre; de Vul, le déluge s'éleva au ciel; la brillante terre fut changée en un désert; la surface de la terre, comme... il balayait, il détruisait toute vie de la face de la terre...; la tempête puissante par-dessus le peuple toucha le ciel. Le frère ne voyait pas son frère: elle n'épargnait personne. Au ciel, les dieux craignaient la tempête et cherchaient un refuge; ils montèrent au ciel de Anu. Les dieux s'affaissaient sur eux-mêmes, semblables à des chiens qui cachent leur queue.

« Ishtar prononça un discours, elle proféra ces paroles, la grande déesse: « Le monde s'est adonné au péché, et moi, en présence des dieux, j'ai prophétisé le mal; quand je prophétisais le mal en présence des dieux, mon peuple était livré au mal, et je prophétisais ainsi: j'ai engendré l'homme et ne le laisse pas remplir la mer comme la race des poissons. » Les dieux pleuraient avec elle; les dieux se lamentaient sur leurs siéges; leurs lèvres étaient couvertes du mal à venir.

« Six jours et autant de nuits passèrent, le vent de la tempête et de l'ouragan écrasait; le septième jour, l'ouragan se calma, et la tempête, qui avait détruit comme un tremblement de terre, s'apaisa. La mer se sécha, et le vent et la tempête finirent. J'étais emporté à travers la mer. L'auteur du mal et tous les humains qui péchèrent, leurs cadavres flottaient comme des roseaux. J'ouvris la fenêtre, et la lumière pénétra à l'intérieur; elle passa par-dessus mon refuge, je m'assis dans mon calme, et la paix entoura mon refuge. Je fus transporté au rivage, à la limite de la mer, qui recouvrait la terre d'une hauteur de douze mesures.

« Le vaisseau alla au pays de Nizir; la montagne de Nizir arrêta le vaisseau, et il ne put pas la traverser. Le premier et le second jour, la même montagne de Nizir. Le troisième et le quatrième jour, la même montagne de Nizir. Le cinquième et le sixième jour,

la même montagne de Nizir. Le septième jour, j'envoyai une colombe, et elle partit. La colombe partit, chercha un lieu de repos, ne le trouva pas et revint. J'envoyai une hirondelle, et elle partit. L'hirondelle partit, chercha un lieu de repos, ne le trouva pas et revint. J'envoyai un corbeau, et il partit. Le corbeau partit, vit les cadavres flottants sur les eaux, en mangea, erra au loin, et ne revint pas. J'envoyai les animaux aux quatre vents, je répandis une libation et j'élevai un autel sur le sommet de la montagne. »

Voilà le témoignage de la brique et de la terre cuite ; n'est-ce pas le cas de rappeler cette parole divine : « Si ceux-là se taisent, les pierres crieront, *lapides clamabunt* » ? Ce sont les pierres elles-mêmes qui viennent proclamer la véracité de nos saints Livres et détruire les objections de l'incrédulité.

LE JOURNALISME ANTICHRÉTIEN (1)

Le journalisme chrétien est une fonction de vérité et de charité ; le journalisme antichrétien, un engin de mensonge et de haine : le journalisme neutre, qui ne se montre pas ami et se défend d'être ennemi de la religion, est un écho politique, un salon littéraire, un comptoir de commerce, un magasin de modes ; bref, une entreprise, ou un ballon gonflé de vanité.

L'auditoire du premier, ce sont toutes les âmes droites, généreuses, dont les aspirations montent au-dessus de la terre. Le second a pour champ d'action les esprits où l'orgueil remplace la foi, les cœurs dominés par les plus basses passions, tous ceux pour qui détruire est un besoin.

Le dernier sert d'amusement à la foule curieuse, indifférente et désœuvrée, qui jouit ici-bas, sans désir et sans souci pour la vie future.

En philosophie, le premier croit à un Dieu vivant et créateur, à une providence dirigeant tout en ce monde, à la vie surnaturelle et à la prière. Le second, sous une variété de formes et de noms, est athée et n'a de foi qu'au destin. Le dernier, quand il pense, admet un Dieu, mais confiné dans son ciel, et abandonnant l'homme à lui-même.

En politique, l'un est le champion infatigable de l'autorité forte et d'une sage liberté. L'autre aime l'autorité et la liberté pour lui seul, il ne se complaît que dans la violence despotique ou anarchi-

(1) Extrait du *Catholique* de Rome.

que. Le troisième redoute ce qui est fort et ce qui est violent, il a peur de l'autorité et de la liberté, il accepte volontiers tout ce qui affaiblit l'une et l'autre.

La monarchie pure, la révolution, une forme quelconque de gouvernement parlementaire, découlent comme conclusion logique des principes du triple journalisme.

Sans doute, ces trois catégories dans lesquelles nous renfermons toute la presse quotidienne et périodique, ont leurs subdivisions et celles-ci leurs nuances, multiples comme les esprits et les caractères dans l'humanité. Mais chaque individu porte sur son visage des traits de famille qui permettent de le classer. Ou l'un des extrêmes, le vrai et le faux, ou un moyen terme oscillant entre l'affirmation et la négation, la logique n'admet pas d'autre place pour la parole humaine, pas plus qu'elle ne permet à la volonté d'échapper à l'un de ces états : la vertu, la tiédeur et le vice.

Sans nous arrêter sur le journalisme chrétien, nous venons de suite au titre de cet article. Quel *but* se propose, quels *moyens* emploie, quelle *influence* exerce la presse antichrétienne ? Trois questions à résoudre.

I

L'homme rendu à lui-même, sans Dieu à adorer ni à craindre, sans autorité à respecter que celle de la force, sans frein à subir que celui de l'impuissance ; par conséquent plus de religion, plus de morale révélée, plus de droit divin : en leur place, l'homme, la raison, sa nature, principes de toute croyance, source de tout droit et de tout devoir ; donc détruire le naturel, le divin, le supérieur à l'homme, et sur leurs ruines dresser l'homme entièrement affranchi, pleinement maître, complètement Dieu, n'est-ce point là, au fond, ce que veut et ce que poursuit le journal antichrétien ?

Son grand inspirateur s'écriait au commencement des temps : Je me ferai l'égal du Très-haut et je deviendrai semblable à lui. Voilà le mot d'ordre : il est net, il est bien compris, fidèlement accepté et suivi sans déviation. Une fois sans Dieu, l'homme serait semblable à Dieu, c'est-à-dire son propre principe, sa propre fin à lui-même, indépendant, absolu.

Quand, il y a un siècle, Voltaire écrivait aux siens : *Ecrasons l'Infâme*, c'est-à-dire la religion, le Christ, le Dieu de la Bible, traduisant ainsi en style moderne le cri de Satan, il donnait au journal antichrétien sa devise de destruction religieuse. Ces mots, à un degré plus ou moins haut de dilution, voilés dans l'application ou adoucis par quelques commentaires, ou diverses fois éta-

lant toute leur haine brutale, composent toute la substance du premier article dans le journal antichrétien. Ils sont le canevas obligatoire sur lequel on exécute tous les dessins.

Les déclamations contre le surnaturel, le miracle, le dogme révélé, toutes choses qui surpassent la raison humaine et qui par conséquent l'asservissent; les outrages au Pape et les applaudissements à qui le persécute; les vieilles objections contre l'Église et les fables sur son histoire répétées et remises à neuf; les caresses dont on entoure les apostats, la chaleur mise à la défense de ce qu'ils appellent leurs droits; la campagne ouverte contre l'enseignement congréganiste, la demande à hauts cris de l'instruction laïque; le catholicisme présenté comme source de l'ignorance : à quoi tend tout cela, sinon à prouver ce que Voltaire écrivait au prussien Frédéric II, que « notre religion est sans contredit la plus ridicule, la plus absurde et la plus sanguinaire qui ait infecté le monde »; sinon à persuader les peuples de bannir l'*infâme* de leur esprit et de leur cœur?

Si Dieu n'est pas, l'homme est à soi-même sa fin, il est sa règle de morale.

Aime-toi toi-même au-dessus de toutes choses, aime les autres pour l'amour de toi. Cette maxime, un des chefs de la philosophie allemande, le prussien Fichte, l'inscrivait au commencement de ce siècle en tête de ses élucubrations morales. Tout pour soi, tout à soi. La nature nous commande par ses instincts; il faut lui obéir. Les passions, voilà la loi. S'y conformer, en évitant la publicité, l'éclat, en ne donnant pas prise à une répression sociale, voilà le devoir. Tout autre précepte est un empiètement sur la liberté de l'homme, une agression à ses droits. La charité est une hypocrisie du cœur pour capter l'estime et la reconnaissance; de plus elle blesse la dignité de l'homme, qui ne doit pas être abaissé par les secours qui lui viennent de son égal. Philanthropie, oui, quand elle soulage la douleur produite en nous par la vue de la misère d'autrui. Assistance mutuelle, oui : elle resserre les liens du compagnonnage. Solidarité entre les *frères*, oui; elle est le ciment de l'édifice maçonnique.

Dans les journaux antichrétiens lit-on une autre morale? Fleur que la logique fait épanouir sur la tige de l'athéisme!

Dieu, c'est le mal! blasphémait Proudhon. Dieu est surtout le mal social, blasphème la presse antichrétienne. Car, avec Dieu, le pouvoir est un droit et l'obéissance un devoir. Et l'homme ne doit obéir qu'à soi, et a droit au pouvoir que lui donne sa nature et sa force. L'homme est l'égal de l'homme. Si l'un commande à l'autre

au nom d'un droit, il usurpe, il est tyran; contre lui l'insurrection et un devoir. Que chacun se choisisse un mandataire, qu'il lui délègue ses droits, toujours libre de les reprendre. Ainsi tous seront souverains, et cependant libres et égaux. L'autorité sur l'homme est un sacrilége; la condamnation à mort et la guerre, des crimes de lèse-majesté; la propriété, un vol fait à l'individu. Égalité humaine, souveraineté de tous, communisme et paix universelle : ces mots entrent seuls dans la théorie sociale antichétienne.

Nous biffons Dieu, écrivait un journal de la Commune de Paris. Biffons-le, répète la presse antichrétienne, de l'intelligence, des mœurs et de la société.

Libre pensée, morale indépendante, république universelle, et l'homme sera affranchi !

Voilà le *but*. Quel sont les *moyens*?

(*La suite au prochain numéro*).

PENSÉES.

Le grand secret pour faire beaucoup de choses est de n'en faire qu'une à la fois.

—

Un peu d'ambition conduit à la vertu, beaucoup au vice.

—

Il n'y a personne qui désire plus d'être critiqué que celui qui mérite le plus d'éloges.

—

La cause de toutes nos fautes vient de ce que nous obéissons plus facilement à la passion du jour qu'à l'intérêt du lendemain.

—

Recevoir, prendre et demander, voilà, en trois mots, le secret des courtisans.

—

La modestie est au mérite ce que sont les ombres aux figures dans un beau tableau, elle lui donne de la force et du relief.

—

L'économie est fille de la prudence et sœur de la tempérance.

—

Ne demandez pas que les choses vous arrivent comme vous le désirez, mais désirez qu'elles arrivent comme elles viennent, et vous serez toujours contents.

—

Pour amener les autres à penser comme nous, nous devons nous efforcer bien moins de leur imposer nos idées que de leur montrer que ces idées sont les leurs.

—

Les journaux sont les meilleurs moyens de publicité.... après les confidences.

—

La fatigue nous apporte les deux plus précieux biens du monde, l'oubli et l'espérance.

—

Le mouvement du corps est le repos de l'esprit.

—

L'estime des gens de bien est un collier qu'on perd d'une fois et en un instant, et qu'on ne retrouve qu'anneau par anneau, perle par perle.

VARIÉTÉS.

Statistique de la Compagnie de Jésus. — Un journal catholique italien donne la statistique suivante du nombre des Jésuites de 1838 à 1868, et qu'il dit être très-exacte :

En 1838. . . . . . , .	3067	Jésuites.		
— 1841.	3565	—	en plus.	498
— 1844.	4139	—	—	574
— 1847.	4757	—	—	618
— 1850.	4600	—	en moins.	157
— 1853.	5209	—	en plus.	609
— 1856.	5968	—	—	359
— 1859.	6897	—	—	929
— 1862.	7411	—	—	514
— 1865.	7949	—	—	538
— 1868	8584	—		635

Il résulte de cette statistique que les vocations pour la Compagnie de Jésus augmentent d'une manière notable, et l'on peut être sûr que la persécution actuelle ne fera qu'accélérer ce mouvement : c'est une loi de l'histoire de l'Église. Mais, en même temps, quand on considère ce nombre de 8 à 10 mille jésuites répandus dans toutes les parties du monde et en grande partie occupés à la conversion des sauvages, ne voit-on pas qu'il est ridicule pour les gouvernements de prétendre que ce sont là les plus dangereux ennemis de la société et de l'Etat? C'est par millions que l'on compte les francs-maçons et les internationalistes, et c'est aux Jésuites qu'on s'en prend! Que l'on dise donc une bonne fois qu'on ne veut plus de caractères indépendants, de religieux, de prêtres, de catholiqus : ce sera plus franc.

Le Siècle en aveu. — Le 8 novembre 1855, on lisait ceci dans le *Siècle* :

« ..... Napoléon ne trouva plus d'écho dans la nation épuisée ; son étoile avait pâli ; ses destinées allaient s'accomplir : il succomba à Waterloo.

« *La branche aînée des Bourbons fut, dans cette circonstance, l'ancre de salut* dont nous avons parlé. Sans elle, sans le prince que la mort de Louis XVI et celle de son jeune fils avaient fait le chef de la famille royale, *la France eût été peut-être démembrée; l'étranger se serait partagé nos belles et riches provinces.* Dieu ne le permit pas ! »

Inutile de rien ajouter à cette citation.

Les ruines de Troie. — Un archéologue allemand, M. Henri Schliemann, possesseur d'une grande fortune, que son travail et son intelligence lui ont acquise dans le commerce, fait en ce moment exécuter des fouilles considérables « dans les champs où fut Troie. »

Admirateur passionné d'Homère dont, au temps de son enfance, les récits de son père, pauvre petit marchand du Mecklembourg, lui avaient pour la première foi révélé les héros, M. Schliemann, sa fortune faite, a résolu de se consacrer tout entier à l'étude des questions archéologiques qni se rapportent à *l'Iliade* et à *l'Odyssée.*

Déjà, il y a quelques années, il publiait en double édition, l'une allemande, l'autre française, sous ce titre : *Ithaque, le Péloponèse et Troie*, le résultat de ses premières recherches. Ensuite il obtenait du gouvernement turc l'autorisation d'entreprendre à ses frais, et sans aucune subvention. des fouilles sur l'emplacement où il supposait que Troie s'élevait jadis, à condition que la moitié des trouvailles appartiendrait au musée de Constantinople.

Muni de son firman, M. Schliemann, le 11 octobre de l'année dernière, faisait commencer les travaux et ouvrir une énorme tranchée dans une éminence de la plaine troyenne, appelée Hisarlik, (c'est-à-dire en turc

citadelle, acropole, qu'il conjecturait, d'après divers indices, avoir été Pergame, l'antique citadelle de Priam. Il était résolu, coûte que coûte, de faire creuser jusqu'au sol primitif.

Pendant près d'un an, les travaux se sont poursuivis, plus ou moins interrompus ou contrariés par des difficultés de toute sorte. Enfin, au mois de septembre dernier, il paraît qu'on a mis à nu le sol primitif. On a trouvé, lisons-nous dans un journal allemand, à une profondeur de 14 mètres, les ruines d'une maison portant des traces d'incendie, et, dans une maison, le squelette complet d'une femme avec ses parures d'or. Sur le sol primitif, on a aussi trouvé les ossements d'un enfant.

Ces découvertes, sur lesquelles nous attendons des détails plus précis, semblent confirmer d'une manière éclatante les conjectures de M. Schliemann. Il aurait bien véritablement rendu à la lumière les vestiges de la citadelle de ces « Dardaniens de Troie, » dont parlait une inscription hiéroglyphique de Ramsès II, quinze siècles avant notre ère, et que la poésie d'Homère a rendus immortels.

On attache beaucoup d'importance à des terres cuites que M. Schliemann a trouvées par milliers, dit-on, dans ses fouilles et qui présentent des symboles appartenant à une époque préhistorique. Jusqu'à présent, paraît-il, aucun musée au monde ne possédait de terres cuites de ce genre, si ce n'est le musée de Parme, où s'en trouvent deux spécimens.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

13. — **Hymne au pétrole**, dédié aux républicains présents et à venir, par Alfred Carquillat; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-12 de 36 pages — Voici des vers sans prétention, mais non sans raison, et qui montrent ce qu'on peut attendre des amis du pétrole. L'auteur les fait parler et l'on ne peut pas dire qu'il leur prête des pensées étrangères à leurs aspirations, quand il leur fait dire, par exemple :

A bas tous ces nigauds de frères et de sœurs,
Fanatisant les gens, débitant les cœurs!
Citoyens, aidez-nous à chasser ces bons frères!
Ils élèvent nos fils, et n'en sont pas les pères!
O laïques, venez; mort à tous ces bandits!
A nous la maison neuve, à lui le vieux taudis!..
A quoi bon ces gens-là, qui n'ont que des mé-
[dailles
A donner aux enfants, au lieu de nos ripailles!

L'Hymne au pétrole est un hymne d'indignation; peut-on en chanter d'autres quand il s'agit des pétroleurs?

14. — **De l'enseignement laïque**, par M. Auguste Séguier, professeur de littérature française à la Faculté de Clermont; Paris et Clermont-Ferrand, chez Charles Douniol et chez Boucard. — In-8 de 24 pages. — Cette brochure est la reproduction d'un discours prononcé à la rentrée des Facultés, le 11 novembre 1872. L'intention de l'auteur nous paraît bonne : il voit l'enseignement d'abord exclusivement entre les mains du clergé, s'émanciper de plus en plus et tendre à devenir exclusivement laïque, et il trouve que ces deux périodes de l'histoire de l'enseignement ont eu leur raison d'être et ont produit de bons résultats, mais que le moment est venu d'accorder une égale protection à l'enseignement laïque et à l'enseignement congréganiste ou clérical; de plus, il veut que l'enseignement laïque soit moral et religieux. Il y a dans tout cela du vague et de la confusion : du vague, car on ne voit pas bien si M. Séguier pose le dogme chrétien à la base de l'enseignement laïque; de la confusion, car il a l'air de croire que le clergé repousse les laïques de l'enseignement, ce qui n'est pas, et que ceux qui réclament l'enseignement laïque ne demandent que l'exclusion du prêtre et du religieux tandis que, en réalité, c'est l'enseignement sans Dieu et sans foi qu'ils demandent. Le discours laisse donc l'esprit en suspens ; il n'y a pas de conclusion nette et bien arrêtée, résultat, sans doute, de la fausse position où se trouve un professeur chrétien qui se croit obligé d'exalter les bienfaits de l'Université, malgré les funestes effets produits par l'éducation universitaire.

15. — **Seconde lettre de Mgr l'évêque d'Orléans** aux supérieurs et professeurs de ses petits séminaires sur la Circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, relative à l'enseignement secondaire; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In 8 de 64 pages. — La lettre de Mgr Dupanloup, datée du 31 décembre 1872, fait complète justice, dans l'intérêt de l'enseignement et de la haute culture intellectuelle, des fausses idées qui ont inspiré la trop fameuse circulaire ministérielle du mois d'octobre dernier. Mgr Dupanloup commence par indiquer les points sur lesquels on est d'accord, et ce sont précisément ceux sur lesquels le ministre se rapproche de la méthode suivie dans les établissements ecclésiastiques; puis il prend corps à corps la circulaire, défend contre elle la grammaire, le thème, la composition latine et les vers latins, et conclut que l'application des idées de M. Jules Simon con-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

duirait à la ruine des humanités et à l'anéantissement certain de la haute éducation en France. Tous les esprits élevés, et qui rêvent pour la France autre chose que le niveau démocratique, accepteront ces conclusions.

16. — **Neuvaines et prières à Notre-Dame du perpetuel secours**; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-24 de 104 pages. — Il y avait dans l'île de Crète une image miraculeuse de la sainte Vierge, honorée sous le titre de *Notre-Dame du perpétuel secours*. Lors de l'invasion des Turcs au quinzième siècle, cette image fut emportée à Rome par un pieux commerçant, et l'image fut déposée dans l'église de Saint-Mathieu, où elle continua d'être, pendant trois siècles, l'objet de la dévotion populaire, que de nombreux miracles ranimaient d'année en année. L'église de Saint-Mathieu fut démolie au commencement de ce siècle pendant la domination française. L'image vénérée resta cachée pendant soixante ans; mais, il y a quelques années, elle fut retrouvée et rendue à la vénération publique, e 26 avril 1866, dans l'église des Pères Rédemptoristes, bâtie près de l'ancienne église de Saint Mathieu. La sainte image a été couronnée le 23 juin 1867; la fête s'en célèbre tous les ans le 16 juin. Des prodiges multipliés montrent que la sainte Vierge aime à être invoquée sous le titre de *Notre-Dame du perpétuel secours*, titre qui doit, de nos jours, inspirer une confiance plus nécessaire que jamais. C'est pour venir en aide à la piété des fidèles, qu'a été composé le petit livre dont nous donnons plus haut le titre; les neuvaines et les prières qu'il renferme permettront d'employer fructueusement les neuvaines faites à la sainte Vierge.

17. — **Encore un mot sur Lourdes**, tiré de l'Album dôlois; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-18 de 32 pages. — Récit pieux et intéressant du pèlerinage fait à Lourdes, les 5, 6, 7 et 8 octobre 1872, par l'un des pèlerins de la ville de Dôle; il mérite d'être lu et donne quelques détails qui n'ont pas trouvé place dans ceux qui ont déjà été publiés.

18. — **Imitation de sainte Monique ou Conseils à une chrétienne**; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-18 de 296 pages. — L'auteur de cet excellent petit livre ne se fait pas connaître; son œuvre montre qu'il est maître dans la vie spirituelle et qu'il en a étudié les parties les plus pratiques. La mission de la femme chrétienne est grande dans tous les temps elle est grande surtout de nos jours, où elle doit s'efforcer par ses exemples, par ses vertus, par ses conseils, de ramener à la foi et à la pratique de la religion tant d'hommes qui s'en écartent; la jeune fille peut déjà agir sur un frère, sur un père; l'épouse a une grande puissance sur un époux; la mère est presque toute-puissante sur un fils, comme l'a été sainte Monique, qui, dans ce livre, est l'interlocutrice et la maîtresse de la femme chrétienne. Il y a là une suite de dialogues, qui forment autant de chapitres, comme dans l'*Imitation*, et qui, dans un style pur, élégant, persuasif, traitent successivement de la mission de la femme en général, de la recherche de la perfection, de la vie de famille, de l'épouse, de la mère, des serviteurs, des amis, de la veuve, de la charité, du soin des pauvres malades, du soin des orphelins, de la charité envers les riches, de la piété, des devoirs envers la patrie et envers l'Eglise, enfin, de la mort. L'*Imitation de sainte Monique* est l'un des livres qui nous paraissent le plus dignes d'être recommandés aux femmes chrétiennes.

J. Ch.

Le Gérant: Putois-Cretté.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 15 février 1873 Numéro 61.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LES QUESTIONS RELIGIEUSES.

Le monde présente en ce moment un spectacle aussi intéressant que douloureux. Partout ce sont des luttes de principes et d'idées. L'homme a voulu secouer le joug de Dieu, le joug de la religion; il a prétendu se passer de tous ces principes sur lesquels les sociétés reposaient depuis le commencement des siècles, et il a proclamé que la raison émancipée, que les progrès de la science suffiraient amplement à consolider les sociétés et à procurer ici-bas à l'humanité le bonheur auquel elle aspire.

Où en est-on?

Où est ce bonheur si ardemment poursuivi? Où est la sécurité sociale?

A la place, nous voyons des guerres effroyables et des conflits qui en préparent d'autres plus épouvantables encore.

Dieu, dont la Providence veille à la conservation de son Eglise, qui est son œuvre, laisse aux faux principes, à l'erreur, le loisir de se développer, afin que la vue des conséquences ouvre enfin les yeux qui s'obstinent à rester fermés. Les leçons n'ont pas manqué, les enseignements sont venus de toutes parts; puisque cela n'a

point suffi, il faut bien qu'il y ait encore d'autres leçons et d'autres enseignements; on les aura, et alors il n'y aura plus moyen de contester la bonté et la vérité de la doctrine catholique, il faudra revenir à la confession de la vérité dans toute son intégrité, à la pratique de la morale telle qu'elle se trouve dans l'Evangile, au culte de Dieu, tel que Jésus-Christ est venu l'établir sur la terre.

Nous touchons à une crise suprême, tout le monde en a le pressentiment; cette crise sera salutaire, nous en avons la conviction; elle sera d'autant plus courte et moins terrible, que tous ceux qui connaissent et aiment la vérité feront plus d'efforts pour la faire aimer et recevoir de ceux dont l'aveuglement s'obstine à ne trouver en elle qu'une ennemie de la liberté et du bonheur.

Le concile du Vatican a fortement ébranlé le monde moral et religieux, cela devient de plus en plus évident, et la guerre franco-prussienne est venu donner une secousse non moins profonde et non moins providentielle. Il est déjà certain que la chute de l'empire a épargné à la France une tentative de schisme qui aurait probablement amené une persécution non moins grave qu'en Allemagne; il devient de jour en jour plus clair que la persécution allemande va ranimer les catholiques et porter un coup fatal au protestantisme, qui est la source des maux que souffre l'Europe, et à la franc-maçonnerie, qui est l'inspiratrice de tout ce qui se fait contre le Saint-Siége et contre l'Eglise catholique. Il en sera de même en Suisse, il en sera de même partout : nous arrivons à ces temps que Joseph de Maistre pressentait dans les premières années de ce siècle, et que toutes les prophéties s'accordent à présenter comme prochains.

Mais l'extension de la lutte, qui s'étend à presque tous les pays, rend très-difficile d'en suivre chaque semaine les principales péripéties; nos pages ne suffiraient pas à reproduire même la dixième partie des magnifiques documents émanés du Saint-Siége, de l'épiscopat, du clergé et des laïques, monuments immortels d'une constance dont profiteront les générations futures et dont elles comprendront mieux que nous la grandeur. Ce que nous ne pouvons faire chaque semaine, nous voulons cependant le faire d'une façon assez complète pour que les *Annales catholiques* présentent un tableau suffisamment développé de l'histoire de l'Eglise. Mais nous prions nos lecteurs de n'être pas trop impatients, et de nous permettre de prendre les unes après les autres ces questions religieuses si multipliées, afin de les traiter avec plus d'ensemble, et par consépuent avec plus de clarté et d'intérêt.

Qu'on juge de cette multiplicité de questions par l'énumération rapide, et encore incomplète, que nous allons en faire.

Si nous allons aux extrémités du monde, nous trouvons la persécution au Japon et en Chine; en Afrique, nous avons à suivre les travaux des missionnaires, qui ont tant de mal à pénétrer dans ces immenses contrées plongées dans la plus grossière idolâtrie. En Amérique, le Canada est agité par la question de l'enseignement religieux, dont la liberté vient d'être à peu près supprimée par une loi inique de la législation du Nouveau-Brunswick. Les Etats-Unis se préoccupent aussi de cette question, qu'on retrouve à peu près dans tous les pays chrétiens, où ceux qui ont conservé quelque croyance religieuse luttent pour conserver l'enseignement de la religion contre ceux qui veulent chasser Dieu de l'instruction, et ne plus donner qu'un enseignement athée. L'Eglise souffre au Mexique, où sa liberté est menacée ; il y a des difficultés religieuses à la Nouvelle-Grenade et au Pérou la franc-maçonnerie travaille, au Brésil, à éteindre les croyances catholiques et suscite aux évêques, aux Lazaristes, aux Sœurs de la charité, des difficultés quotidiennes. Nous ne voyons guère, dans ces immenses régions, que le Chili, où l'Eglise jouisse d'une liberté assez complète, non sans lutte, cependant, et l'Equateur, qui a le bonheur de posséder un président pour qui la religion est le premier bien d'un Etat.

Si nous revenons en Europe, nous voyons le schisme grec s'étendre dans toute la Turquie et sur la Russie; en Turquie, il a réussi, grâce aux intrigues de la Russie et à la faiblesse des puissances catholiques, à provoquer un schisme funeste parmi les Arméniens-unis; en Russie, il travaille avec une persévérance infernale à l'extinction du catholicisme et ne paraît parfois se relâcher de ses rigueurs que pour atteindre plus sûrement son but en le cachant aux regards peu attentifs.

L'Angleterre est préoccupée de la question de l'enseignement, débattue entre les hommes religieux, les *sécularistes* qui repoussent la religion, et les partisans des écoles mixtes, où se perd la foi de la jeunesse catholique. Cette question marche. Grâce à l'énergie des catholiques, on peut espérer qu'elle se résoudra dans le sens de la liberté religieuse, et que même l'Irlande obtiendra, probablement avant la France, cette université catholique qu'elle demande depuis si longtemps; mais il faudra lutter vigoureusement pour en arriver là.

La Belgique, gouvernée par des ministres catholiques, n'en a pas moins une presse acharnée à la destruction de la religion ; la loi de l'enseignement, favorable au catholicisme, est chaque jour battue

en brèche, et c'est la possession même de leurs cimetières que les catholiques se voient disputer par la libre-pensée.

En Espagne, on sait que l'Eglise est dans le plus misérable état ; en Portugal, où les catholiques se réveillent, c'est encore la franc-maçonnerie qui domine dans le monde officiel. L'Italie, formée d'usurpations et d'annexions sacriléges, soumise à l'influence allemande, fait chaque jour un pas de plus dans la persécution : les évêques nouvellement nommés ne reçoivent aucun secours de l'État, qui a confisqué les revenus de leurs évêchés ; les ordres religieux ont été supprimés dans presque toute la péninsule, et, maintenant, ce sont les maisons même de Rome qui sont menacées, sans qu'on voie la diplomatie se préoccuper de cette question de liberté et de propriété ; il en serait bien autrement si le moindre Juif se trouvait molesté dans ses droits ou dans sa personne. La grande question italienne est toujours la question romaine, la question du renversement définitif ou de la restauration de la Papauté dans tous ses droits.

En France, les questions religieuses sont à la tête de toutes les autres : question de l'aumônerie de l'armée, question de l'enseignement, et, depuis quelques jours, question de l'inamovibilité des desservants, qu'une circulaire de M. Jules Simon vient de susciter, et nous n'indiquons que les questions qui occupent en ce moment même les esprits.

Mais c'est en Suisse et en Allemagne que les questions religieuses excitent aujourd'hui les plus vifs mouvements. A Genève, Mgr Mermillod et son clergé soutiennent la lutte avec une invincible constance ; à Soleure, c'est Mgr Lachat qui est en butte aux coups du libéralisme, du protestantisme et du schisme, et il ne montre pas moins de constance que son illustre collègue. Nous n'avons guère pu qu'indiquer, semaine par semaine, les principales péripéties de ces glorieux combats ; nous nous proposons d'en retracer l'histoire d'une façon plus suivie.

C'est aussi ce que nous ferons pour la persécution qui sévit en Allemagne. Commencée pendant le Concile par une diplomatie qui poussait au schisme, un moment apaisée pendant la guerre, parce que la Prusse avait besoin des catholiques, elle a repris avec une intensité qui fait prévoir des luttes violentes. Tout l'épiscopat allemand marche comme un seul homme, et c'est déjà un gage de victoire ; parmi ces glorieux évêques, il y a des noms qui brillent déjà d'un éclat plus vif, comme ceux de Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, de Mgr Namzanowski, grand aumônier de l'armée, de Mgr Kremenz, évêque d'Ermeland, de Mgr Martin, évêque de

Paderborn, et de Mgr de Ketteler, évêque de Mayence. Le clergé se montre digne des évêques, et les catholiques, depuis les membres les plus considérés de la noblesse jusqu'aux fidèles des plus humbles classes, montrent une foi et un courage qui permet d'entrevoir un prochain triomphe. Mais la lutte sera terrible, acharnée : les Jésuites ont été expulsés, d'autres religieux bannis, la liberté de la chaire atteinte, les écoles catholiques soustraites à la surveillance du clergé, le clergé lui-même menacé dans son recrutement, et nous avons signalé les lois qui ont pour but de mettre l'Eglise dans la main de l'Etat et de rendre les apostasies de plus en plus faciles. M. de Bismark, accoutumé à vaincre tous les obstacles, ne peut se résoudre à voir dans la conscience chrétienne un obstacle invincible : il l'apprendra à ses dépens, mais il ne cédera qu'après avoir employé tous les moyens, même ceux de la plus tyrannique violence : on peut y compter.

Telle est la situation religieuse du monde, telles sont les questions religieuses qui l'agitent. Il n'y a rien là qui doive décourager les catholiques : l'Eglise a vu de plus furieuses tempêtes sous les empereurs romains, sous les empereurs ariens, à l'époque des invasions, lors de la grande défection du seizième siècle et dans les dernières années du dix-huitième siècle ; le vaisseau de l'Eglise a triomphé de ces tempêtes, il y a puisé une nouvelle force, et tout annonce que les épreuves actuelles sont comme la dernière convulsion de l'agonie du protestantisme et de toutes les erreurs qu'il a entraînées après lui.

Il y a une parole divine qui interdit le désespoir : *Confidite, ego vici mundum ;* il y a un fait qui doit donner la plus grande confiance, c'est que *habemus pontificem magnum. Dieu et Pie IX*, voilà le mot d'ordre des catholiques, ce sera le cri de la victoire.

J. Chantrel.

LE CATHOLICISME A JERSEY.

A propos de l'ouverture solennelle d'une nouvelle église, dédiée à saint Martin, au centre de l'île de Jersey, cérémonie à laquelle présidaient, le 4 septembre dernier, Mgr Danell, évêque de Southwark (Angleterre), et Mgr Fournier, évêque de Nantes (France), le corres-

pondant anglais de l'*Univers* a écrit les intéressantes pages qui suivent sur l'histoire du catholicisme dans cette île.

I

La tradition fait remonter à Childebert, roi des Francs, l'établissement du christianisme à Jersey. Selon les chroniqueurs, il aurait fait présent des îles de la Manche à des réfugiés du pays de Galles, parmi lesquels saint Sampson, évêque de Dol en Bretagne. C'est à cette période que paraît avoir vécu un ermite, Hellarius, qui a donné son nom à la capitale de l'île, Saint-Hélier. Mais la trace la plus positive de l'établissement du catholicisme ne remonte qu'à 856, époque à laquelle fut érigée la célèbre abbaye de Saint-Hélier, habitée par des moines augustins, et qui devait plus tard perdre de son importance, lors de la construction à Cherbourg d'un autre monastère du même ordre, qui devint la maison principale.

La religion disparut complètement de Jersey à l'arrivée du gouverneur Walter Raleigh, nommé par la reine Élisabeth et porteur des ordres les plus sévères, et l'île entière vivait sous les lois et les canons religieux décrétés par Jacques Ier, lorsque survint la révolution de 1789. Bon nombre d'ecclésiastiques vinrent chercher un refuge dans les îles de la Manche pour éviter la constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée. Parmi ces réfugiés, on comptait les évêques de Bayeux, de Coutances, de Dol et de Troyes. Les ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, étaient au nombre d'environ deux ou trois mille.

L'émigration comptait également un grand nombre de nobles, et parmi ceux dont le pays a gardé le souvenir, je puis citer les Bourdonnais de la Feronay, de Labédoyère, de la Houssay, d'Armaillé, de Coëtlogon, de Chateaubriand, de Chevreuse, de Beaumont, de la Bretonnière et bon nombre d'autres. Naturellement toutes ces personnes voulaient suivre les exercices de leur religion, mais l'on dut se contenter dans le principe de célébrer la sainte messe dans des chambres prêtées par des familles jersaises.

Enfin, en 1804, on se cotisa pour louer un vieux magasin pauvre et incommode qui rappelait à un certain point les catacombes et on le convertit tant bien que mal en chapelle sous l'invocation de saint Thomas. Ce fut la première paroisse établie dans l'île depuis la réforme, et à partir de cette époque, on put continuer librement les chants liturgiques et les solennités de l'Église.

II

En 1806, l'abbé de Grennoville, plus tard préconisé évêque de

Saint-Malo, fut nommé vicaire général pour l'administration des catholiques de Jersey et eut pour successeurs MM. Le Suédois et Lerunigo. Le calme s'étant rétabli en France, la plupart des familles aisées retournèrent dans leur patrie; mais à partir de cette époque Jersey vit arriver chaque année un nombre toujours croissant d'ouvriers, de marchands, et, je dois le dire, parfois de gens sans aveu provenant de toutes les parties de la France.

M. l'abbé Le Suédois étant mort en 1834, l'abbé Lerunigo étant rentré en France, la congrégation de Saint-Thomas resta sans pasteur pendant plusieurs mois. Après bien des démarches on obtint de la bienveillance de Mgr de Rennes un prêtre de son diocèse, l'abbé Morlais, ancien vicaire de Dol. Mais à cette époque le magasin converti en chapelle était devenu trop petit, et l'on dut acheter une chapelle anabaptiste située dans le Newstreet, que l'on transforma en chapelle catholique. Elle fut bénite le 23 octobre 1843, et c'est elle qui réunit encore aujourd'hui la population catholique française de Saint-Hélier. Seulement, la congrégation n'ayant pu payer le prix d'achat, s'élevant à 23,000 francs, elle est obligée d'en payer les intérêts, évalués à 900 francs par an.

En 1860, M. Morlais crut devoir donner sa démission par suite de l'affaiblissement de sa santé, et le 23 octobre de la même année, il installait M. Volckeryck, prêtre belge du diocèse de Gand, comme son successeur dans la congrégation de Saint-Thomas, qui se composait alors de 5,000 Français, tous dans l'indigence. Le nouveau pasteur entrait en fonctions avec une église grevée d'une redevance annuelle de 900 francs, sans posséder la moindre école et n'ayant pour ressource que l'obole de sa pauvre congrégation, et cependant, grâce à son zèle, il a dû appeler il y a six ans à son aide un autre prêtre, belge comme lui et du même diocèse, l'abbé Reynaert, et il vient encore de s'adjoindre M. l'abbé Baste, du diocèse de Séez.

La nécessité de fonder des écoles dans un pays comme Jersey se faisait d'autant plus sentir que les protestants profitaient de l'absence d'institutions catholiques pour attirer dans les leurs les enfants des émigrants, qui se trouvaient dès lors exposés à toutes les séductions dont on savait les entourer. M. Volckeryck résolut de commencer par les filles, et il sollicita le concours des dames de Saint-André, de Tournay, sans dissimuler les difficultés de l'entreprise. Ces bonnes religieuses n'hésitèrent point, et au mois de juillet 1863 elles vinrent prendre possession d'un local situé en face de l'église Saint-Thomas, que l'on avait loué pour leur usage.

Dieu bénit leurs efforts. Le chiffre des élèves, qui ne dépassait pas la quarantaine en commençant, s'élevait à cent cinquante, trois

ans après, et l'on dut songer à se procurer un établissement plus grand et surtout plus convenable. Une pension placée à côté de l'église se trouvait précisément à vendre. Ces dames l'achetèrent, la firent arranger à leur convenance et y transportèrent leurs élèves, dont le nombre est aujourd'hui d'environ deux cent trente. Dans ce chiffre, il faut compter une quarantaine de protestantes que leurs parents, séduits par la bonne éducation des dames de Saint-André, ne craignent pas de leur confier. On ne les prend point par surprise, car les bonnes religieuses ont soin de les prévenir loyalement que les petites filles, sans être astreintes aux exercices de la chapelle, devront suivre tous les cours de l'intérieur parmi lesquels se trouve le catéchisme. Espérons que cette bonne graine semée dans ces jeunes cœurs, aidée de l'exemple des sœurs, portera, au moins chez quelques-unes, des fruits bien consolants.

III

J'ai parlé des arrangements nécessités dans la nouvelle demeure des dames de Saint-André; c'est qu'en effet l'amour-propre des Jerseyais nécessite des frais considérables pour des maisons de ce genre. Tout le monde ne peut pas payer la légère rétribution demandée aux parents, et, pour leur faciliter l'entrée à l'école, on ne demande aux moins aisés que la moitié du prix, tandis que les pauvres sont admis gratuitement. Or les parents de ceux qui payent la somme entière ne voudraient à aucun prix voir leurs filles sur les mêmes bancs que ceux qui ne payent que moitié, de même que ces derniers ne veulent entendre parler d'aucune relation avec les pauvres. De là la nécessité d'établir trois catégories, ce qui, en dehors des aménagements à introduire dans la maison, exige un nombre bien supérieur d'institutrices : aussi ces dames sont-elles au nombre de quatorze, et j'ai pu admirer, sous la conduite de Mme la supérieure, établie depuis le commencement, le bon ordre qui a présidé à leur installation dans ce nouveau local, qui sera du reste bientôt abandonné lui-même.

En effet, ces dames ont acheté un peu plus haut que l'église une vaste maison qui portait le nom de Monséjour et qui est assez vaste pour abriter non-seulement les religieuses, mais encore un certain nombre de pensionnaires. On construit en ce moment, à gauche de la maison, une chapelle élégante à laquelle les sœurs auront accès de l'intérieur de leur couvent. De l'autre côté, on élève une vaste école, dans laquelle on pénétrera par trois entrées différentes et correspondant aux trois catégories. Le bas, déjà presque terminé,

ne forme qu'une seule salle voûtée de 50 mètres de longueur et est spécialement destinée aux écoles dominicales.

Le local abandonné en 1866 par les dames de Saint-André ne resta pas longtemps vide, car le 23 octobre de la même année, des Frères de la doctrine chrétienne venaient en prendre possession pour procurer aux garçons les bienfaits dont jouissaient déjà les filles. La progression a été la même et leurs écoles comptent aujourd'hui deux cent quarante-trois élèves; mais le local est réellement par trop insuffisant. Les élèves sont entassés les uns sur les autres dans cinq petites chambres mal aérées et trop étroites de moitié. Quant aux bons Frères, qui sont au nombre de cinq, je n'ose pas en parler. N'ayant pour cour, si toutefois on peut lui donner ce nom, qu'un espace d'environ dix pieds carrés, encaissé entre quatre murs, ils sont obligés pour respirer un peu après les classes, de monter sur le toit de la maison, exposés aux intempéries d'un climat fort variable. La salle dans laquelle ils prennent leurs modestes repas se convertit la nuit en dortoir.

Bref, il faut tout le dévouement de ces bons frères pour supporter ce genre d'existence, et leur courage, bien que plus modeste que celui déployé par leurs collègues sur les champs de bataille, n'en est pas moins agréable aux yeux de Celui qui voit tout.

Les enfants des deux écoles se réunissent tous les dimanches à l'église, les garçons à la tribune, et les filles en bas. La messe de neuf heures est dite spécialement pour eux. Ils chantent des cantiques et entendent une instruction donnée à leur intention par chacun des prêtres, à tour de rôle.

Tels sont les changements apportés par M. Volckeryck dans la mission française de Jersey; il a eu et il a encore bien des difficultés à surmonter, mais il a su prouver, une fois de plus, que dans l'œuvre des missions les Belges savent rivaliser de zèle avec les Français. Du reste, je dois ajouter qu'il est admirablement secondé par les deux missionnaires qui lui sont adjoints, MM. Reynaert et Baste.

A. Lacordaire.

LE COUP D'ÉTAT DE M. JULES SIMON.

Le P. Sengler, préfet des études à l'école libre de Saint-Joseph, à Lille, vient de publier sous ce titre une brochure, qui montre de la façon la plus vive ce qu'il y a de funeste dans les réformes classiques de M. Jules Simon (1). Le passage suivant résume la pensée de l'auteur :

(1) Lille, chez L. Quarré.

Il fallait des réformes, nous en convenons. Mais quelle réforme? Le point est délicat; essayons cependant.

Et d'abord, allons à la source du mal. L'éducation libérale est tombée en France, parce qu'on a laissé tomber l'éducation classique, essentiellement fondée, comme nous l'avons dit, sur l'étude des langues anciennes. Or, qu'on veuille bien le remarquer, l'étude des langues anciennes a cessé d'être sérieuse et profitable pour la jeunesse française du jour où tomba le prestige des lettres latines, où la faveur passa aux sciences, où l'Université elle-même ouvrit les portes à l'enseignement encyclopédique.

On se rappelle les attaques furibondes du romantisme contre la littérature classique, les vers grotesques et grossiers par lesquels Victor Hugo exhalait sa haine contre les *pédagogues*, et souillait indignement l'auréole de l'éducation traditionnelle. Et cette auréole cependant est nécessaire, surtout en présence des sciences. Celles-ci se soutiennent d'elles-mêmes; dans les pans éblouissants de leur robe, elles portent l'or et les merveilles de l'industrie. Il n'en est pas de même des lettres : elles sèment, et de longues années se passent avant que l'on voie jaunir la moisson. La récolte sera incomparablement plus belle; mais bien des gens ne peuvent se faire à ce long espoir. C'est aux maîtres de l'éducation, c'est aux amis intelligents des belles-lettres, à leur ramener la faveur publique, à leur prodiguer des encouragements, à leur réserver les plus hautes distinctions honorifiques.

Or, depuis la Restauration, quel a été le sort des lettres? Quel encouragement ont-elles reçu? Non-seulement le prestige des sciences a été en croissant, mais chaque année les lettres ont dû reculer d'un pas. Si du moins les sciences avaient consenti à partager leurs honneurs avec les études philosophiques, tout restait à peu près dans l'ordre; mais elles voulurent régner sans rivales, et, indignées de n'être qu'au second rang, elles firent si bien qu'elles peuvent aujourd'hui se flatter d'avoir détrôné les lettres, et caresser l'espoir d'être prochainement débarrassées de leur ennuyeuse compagnie. M. Jules Simon leur laisse entrevoir ce riant avenir.

Nous le disons franchement : avec les programmes actuels de l'Université, il n'est pas possible de faire de solides études classiques.

Les succès au baccalauréat ne disent rien, absolument rien. Quelle culture demande-t-il, et quelles preuves? Des versions médiocres, des dissertations médiocres, des discours latins médiocres, et encore ce dernier reste des vraies études latines va-t-il bientôt disparaître. Le programme oral a absorbé les trois quarts du temps

destiné jadis aux études littéraires dans les classes de grammaire, dans celles d'humanités, dans les cours de philosophie surtout. Qu'est-ce actuellement, malgré la meilleure volonté des maîtres sérieux, que cette dernière année de collége? « Un dressage violent et mécanique, » répond M. de Laprade; et M. Demogeot, « une préparation hâtive, un bourrage. »

On croit se justifier en disant que c'était le mouvement du siècle, auquel l'Université ne cessera d'obéir. Eh bien! ce fut une faute; le devoir de l'Université était de résister : elle a failli à sa mission; et voici que la dernière circulaire du grand-maître vient de signer contre les lettres latines un arrêt de mort. Que les institutions libres, du moins, soient unanimes à protester de parole et d'action!

Puisqu'il y avait à réformer, *que fallait-il donc faire?*

Ce qu'il fallait faire, c'était, avant tout, de distinguer les choses et les temps, de garantir le principal, de contenir l'accessoire dans de justes limites.

Ce qu'il fallait faire, c'était de garder avec soin la tradition classique et séculaire des études : à la base une forte instruction primaire, une première éducation essentiellement chrétienne; puis les études grammaticales des langues anciennes; après elles les humanités proprement dites; enfin, au sommet, la philosophie et les sciences. Ainsi faisait-on jadis : il suffisait de quatre années, quelquelquefois de trois, de deux même pour les études grammaticales latines et grecques, parce que les enfants y arrivaient mieux préparés, et surtout frais encore et ardents au travail. L'Université a cru bien faire en commençant le latin en septième et même en huitième : à elle la responsabilité de ces huit ou neuf années interminables de latin, dont la perspective est si effrayante, le parcours si ennuyeux, le résultat une ignorance et une incapacité lamentables.

Débarrassez donc du latin les classes de huitième et de septième, fortifiez les enfants de neuf à onze ans, sur les études fondamentales, l'enseignement religieux, les principes de la grammaire française, l'orthographe, l'analyse, l'histoire sainte et l'histoire de l'Église, les premières notions de géographie et les éléments du calcul. Faites-leur désirer les études latines au lieu de les y jeter avant le temps. De même pour le grec, rejetez-en, comme autrefois, la première étude en cinquième : plus développés d'esprit et de corps, plus rompus au mécanisme de la langue française et de la langue latine, les élèves, en un an, arriveront à des résultats que, dans les conditions actuelles, on n'obtient pas en deux ans.

Ce qu'il fallait faire, c'était de resserrer dans un espace plus étroit les études accessoires, pendant les classes de grammaire et

le cours d'humanités ; et, puisqu'il faut bien leur faire l'honneur de leur en ouvrir les portes, de ne leur permettre que de rares apparitions, de discrètes visites à des moments perdus, réservant toujours aux lettres la partie la plus considérable, les heures les plus précieuses.

Ce qu'il fallait faire, puisque les langues vivantes réclamaient une place, c'était de les tenir à une distance respectueuse, de leur assigner, en dehors des classes réglementaires, le temps suffisant pour en donner aux élèves cette première connaissance qui, plus tard, permet d'acquérir dans quelques semaines la faculté de parler l'anglais ou l'allemand.

Ce qu'il fallait faire, c'était de créer un cours de philosophie vraiment sérieux, à la place de cette année de *chauffage*, comme on dit, année où les élèves sont censés faire leur philosophie, où, en réalité, ils font plus encore de mathématiques, de physique, d'histoire, de littérature, préoccupés d'une seule chose, d'arriver à cette triste médiocrité qu'ils savent être requise et suffisante pour le diplôme. Il convenait de décharger l'examen oral du baccalauréat ès-lettres des trois quarts de ces connaissances positives exigées jusqu'ici en dehors de la littérature et de la philosophie.

Enfin, *ce qu'il fallait faire*, pour rendre possibles et efficaces les réformes qui viennent d'être indiquées, et dont il est difficile de contester l'urgente nécessité, c'était de reculer les limites d'âge pour le baccalauréat et pour les écoles du gouvernement.

Si le cours des études classiques se terminait paisiblement par deux bonnes années de philosophie et de sciences (aboutissant, nous le voudrions bien, à un examen séparé de celui des lettres) ; si l'élément littéraire dans le concours d'admission pour les écoles du gouvernement, au lieu d'être écrasé par la partie scientifique était réhabilité aux yeux des candidats par un coefficient plus élevé et une part plus large au succès final, quelle vigoureuse impulsion pour les humanités ! Pourvu, du moins, qu'au lieu de supprimer le discours latin au baccalauréat ès-lettres, comme on nous le fait craindre, on fortifie au contraire la partie écrite de l'examen et l'influence de la composition latine !

Voilà, ce nous semble, sur quel point aurait dû se faire la réforme de l'enseignement secondaire, pour être une véritable réforme, c'est-à-dire pour restaurer les études classiques, la haute éducation intellectuelle et morale, la formation de l'homme vraiment supérieur.

UNE LETTRE DE M. THIERS

SUR LE CLERGÉ ET SUR L'UNIVERSITÉ.

Le *Messager du Midi* a publié, il y a quelques semaines, cette lettre très-curieuse que M. Thiers adressait, à la date du 8 mai 1848, à M. Madier de Monjau, ancien magistrat et représentant du peuple; c'est un document historique :

Paris 18 mai 1848.

Mon cher Madier,

Voici mon avis sur des questions fort importantes du moment présent :

Vous connaissez l'entêtement ordinaire de mes opinions politiques, sociales et économiques; vous savez mon peu de goût pour la députation ; vous êtes donc bien convaincu que je ne ferai pas le sacrifice d'une seule de mes façons de penser à la multitude électorale; mais je suis quelquefois dépité en voyant les sottes opinions que me prêtent plusieurs de vos amis à l'égard du clergé. Il me semble qu'après avoir lu ce que j'ai écrit sur le Concordat, ils devraient être un peu éclairés sur mes sentiments vrais.

En tout cela, la révolution de février aurait changé beaucoup à ce sujet et ne permettrait pas un doute, si on en avait un seul. J'ai toujours cru qu'il fallait une religion positive, un culte, un clergé, et qu'en ce genre, ce qu'il y avait de plus ancien était ce qu'il y avait de meilleur, car c'était ce qu'il y avait de plus respectable.

Aujourd'hui que toutes les idées sociales sont perverties et qu'on va nous donner dans chaque village un instituteur qui sera un phalanstérien, je regarde le curé comme l'indispensable rectificateur des idées du peuple. Il lui enseignera du moins, au nom du Christ, que la douleur est nécessaire dans tous les états, qu'elle est la condition de la vie, et que quand les pauvres ont la fièvre, ce ne sont pas les riches qui la leur envoient.

Sans salaire, il n'y a pas de clergé. Beaucoup de catholiques se trompent à cet égard, et s'imaginent qu'en renonçant au salaire ils ne seront affranchis que de la peine de toucher leur argent ; mais voilà tout. Le joug sera de fer pour eux comme pour nous, et ils mourront de besoin dans leur servitude aggravée.

Qu'on soit bien convaincu que dans les neuf dixièmes de la France on laisserait mourir de faim les prêtres. En Vendée, peut-être, on les nourrirait, de grands propriétaires pourraient former une caisse où il y aurait quelques millions (ce dont je doute), mais Dieu sait ce qu'on ferait de ces millions!

Je ne cesse, mon cher Madier, de vous le dire depuis deux mois : avec ce système, nous ferions rétrograder la France à l'Irlande.

Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social.

Lorsque l'Université représentait la bonne et sage bourgeoisie française, enseignait nos enfants suivant la méthode de Rollin, donnait la préférence aux saines et vieilles études classiques sur les études physiques et toutes matérielles des prôneurs de l'enseignement professionnel : oh ! alors, je lui voulais sacrifier la liberté de l'enseignement.

Aujourd'hui, je n'en suis plus là. Et pourquoi? Parce que rien n'est où il était. L'Université, tombée aux mains des phalanstériens, prétend enseigner à nos enfants un peu de mathématiques, de physique, de science naturelle et beaucoup de démagogie. Enfin, je ne vois de salut, s'il y en a, que dans la liberté de l'enseignement.

Je ne dis pas qu'elle doive être absolue et sans aucune garantie pour l'autorité publique; car enfin, s'il y avait un enseignement Carnot, et au-delà un enseignement Blanqui, je voudrais bien pouvoir au moins empêcher le dernier. Mais, en tous cas, je répète que l'enseignement du clergé, que je n'aimais point pour beaucoup de raisons, me semble maintenant meilleur que celui qui nous est préparé.

Telle est ma façon de penser sur tout cela. Je suis tout ce que j'étais, mais je ne porte mes haines et ma chaleur de résistance que là où est aujourd'hui l'ennemi. Cet ennemi, c'est la démagogie, et je ne lui livrerai pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique.

S'il fallait livrer ceci à l'impression, je le raisonnerais plus fortement et avec plus de convenance de langage. Mais on peut communiquer cela à vos amis sans indiscrétion. Je n'en désavouerai rien que l'impression, car j'aime à faire ma toilette pour paraître en public.

Adieu, tout à vous. A. THIERS.

LES IDÉES D'UN AMI DE BISMARK (1).

La *Gegenwart* a récemment publié un article, qui a été remarqué, et qui sortait de la plume d'un ami du prince de Bismark, M. E. de Hartmann, attaché au ministère de la guerre.

(1) *Gazette de Liége.*

M. Friedberg, canoniste de la cour, avait déjà dit que « l'Eglise catholique est une institution dangereuse pour l'Etat. » Or, on s'est beaucoup occupé dans ces derniers temps des moyens pour disloquer et anéantir cette dangereuse institution. On a proposé tour à tour le protestantisme, la science, la civilisation par l'Etat, etc.

Mais, d'après M. de Hartmann, la seule force capable de mettre un terme à l'institution dangereuse de l'Eglise catholique « c'est le militarisme prussien. »

Il n'est point question d'idées pour triompher des préceptes et des dogmes du catholicisme, la force brutale, le militarisme, voilà, dit l'ami du chancelier de l'empire, ce qui en viendra le plus facilement à bout.

« Les batailles de Kœnigsgratz, de Metz et Sedan, dit-il, ont été faites en somme de compte contre le catholicisme...

« Depuis l'empire des Césars romains le catholicisme a été la plus imposante organisation qu'on ait vue.

« Aussi les ultramontains n'ont-ils vu qu'avec haine se développer une organisation plus puissante encore que la leur et cette organisation, qu'ils abhorrent, est le militarisme des Hohenzollern.

« Ce militarisme est l'antithèse du catholicisme; c'est pourquoi la lutte engagée actuellement entre ces deux puissances ne peut finir qu'avec l'anéantissement de l'une ou de l'autre.

« Pour mettre fin à cette lutte, il faut que l'Etat force le clergé à rendre aux individus la liberté de conscience et qu'il mette un terme à la hiérarchie ecclésiastique qui place des sujets allemands sous la dépendance de chefs étrangers.

« Rien ne favorisera davantage la transformation de l'Eglise catholique en églises nationales que la suppression du pouvoir temporel du Pape, et cette suppression est certainement le plus rude coup qui ait été porté au catholicisme depuis dix siècles.

« La troisième phase de l'ancienne guerre entre l'Etat et l'Eglise a commencé; et, cette fois, les chances sont trop belles du côté de l'Etat pour que celui-ci n'en sorte pas triomphant et ne mette pour toujours un terme à la domination des Papes! »

Telles sont les paroles de M. de Hartmann, l'ami de M. de Bismark. On voit qu'il traite cette question fort légèrement et un peu trop à la militaire. Pour lui, le catholicisme n'est qu'une organisation; et comme il a foi davantage en l'organisation militaire, il suppose que cette dernière vaincra l'autre. En attendant, il est plein d'espérance.

Seulement, M. de Hartmann devrait se rappeler que les Césars romains disposaient aussi d'une puissante organisation militaire et

que, pourtant, ils ne sont pas venus à bout de l'Eglise catholique, dont l'organisation alors n'était que dans l'enfance. S'il a la puissance militaire, l'Eglise a la parole du Christ, et cette parole a triomphé de toutes les persécutions depuis Néron jusqu'à nos jours.

« Il faut se réjouir, dit la *Volkszeitung* (*Gazette du peuple*) de Cologne, de ce que la situation s'éclaircit et que nous savons où l'on veut en venir. Ce n'était donc qu'hypocrisie lorsqu'on déclarait ne vouloir en aucune façon heurter les libertés de l'Eglise et que les jésuites, les purs ultramontains seuls étaient les ennemis de l'Empire. »

A côté des paroles de M. de Hartmann sur la papauté, il ne serait pas sans intérêt de placer ici les paroles du grand historien protestant Macaulay :

« La papauté, dit celui-ci, n'est nullement en décadence, elle est pleine de vie et de force. Les missionnaires que l'Eglise catholique continue d'envoyer jusqu'aux extrémités de la terre sont pleins de zèle comme jadis ceux qui, sous la conduite d'Augustin, abordèrent sur les côtes de l'Angleterre.

« Cette même Eglise résiste aux têtes couronnées ennemies avec le même esprit qu'elle résista jadis à Attila. Le nombre de ses enfants est plus grand que jamais. Elle a vu naître tous les gouvernements et toutes les institutions religieuses actuellement dans le monde, et rien ne nous fait prévoir qu'elle n'en verra pas aussi la fin... »

Joseph Tocourt.

LA CHARITÉ DE PIE IX.

Chaque fois que le monde catholique témoigne de son dévouement pour le Souverain-Pontife, en déposant à ses pieds l'obole de l'amour filial, les organes de la secte ne manquent pas de s'écrier que le Vatican est un puits qui absorbe tout sans jamais rien donner, voulant ainsi faire entendre, lorsqu'ils ne le disent pas sans détour, que Pie IX « ne connaît pas la charité chrétienne. »

Nous apportons presque chaque jour, en citant les actes de générosité du Saint-Père, la réfutation de ces paroles aussi sottes que fausses et montrons par les faits le noble emploie que Pie IX sait faire des aumônes du monde catholique. Ces aumônes ne font que passer par ses mains : son cœur est le canal par lequel elles se déversent sur ceux de ses enfants qui sont dans le besoin. La persistance de la mauvaise presse dans ses mensongères assertions, nous oblige à

revenir sur ce sujet et à démontrer par d'autres faits, que de toutes les vertus qui ornent le front vénérable et auguste de notre Saint-Père, la plus belle, la plus éclatante, la plus digne d'admiration est précisément la charité.

Nous ne prétendons pas faire une énumération complète de tous les actes de bienfaisance qui ont illustré son règne; il faudrait pour cela écrire un volume; il nous suffira de citer au hasard les faits qui se présentent en ce moment à notre mémoire.

Lors de son voyage au Chili, il trouva dans une cabane rustique un officier anglais qui, abandonné de tous, se tordait, en proie à d'horribles souffrances, sur un misérable grabat. Bien qu'il se trouvât devant un hérétique, Pie IX, qui n'était alors que l'abbé Jean Mastaï-Ferretti, s'arrêta pour lui prodiguer des secours abondants et de tendres consolations.

Un jeune paysan, les yeux baignés de larmes, faisait un jour de vains efforts pour pénétrer à travers la haie des gardes suisses jusqu'au Saint-Père auquel il voulait présenter une supplique. Pie IX ordonna de le laisser approcher, l'écouta avec une bonté paternelle, et touché de l'amour filial qui l'avait porté à une telle démarche, pourvut aux besoins de sa vieille mère, jusqu'au moment où elle mourut.

C'est à la charité de Pie IX que les pauvres de l'Irlande durent de ne pas succomber aux tortures de la faim en 1847. La somme qu'il leur fit parvenir s'élevait à plus de 60,000 francs. Dans l'espace de peu d'années, il employa en œuvres de charité l'immense somme d'environ 6,000,000 qui lui fut offerte par la catholicité, durant le temps de son exil à Gaëte.

Le Sultan envoya à Pie IX une magnifique selle garnie des pierres précieuses les plus rares et la reine d'Espagne lui fit don d'un calice d'or ruisselant de pierreries et de diamants. Sa Sainteté fit vendre toutes ces pierres précieuses et en employa le produit à l'ouverture de fours publics à l'usage des pauvres et à la construction de maisons pour loger les familles malheureuses.

Il n'existe pas une nation, pas une province, pas une ville, pas une bourgade visitée par le malheur, qui n'ait ressenti les effets de la générosité de Pie IX. Sa charité, chaque jour invoquée, ne l'est jamais en vain.

Pour rester dans les faits qui se passent actuellement sous nos yeux, nul n'ignore que notre Saint-Père le Pape s'est lui-même chargé de l'entretien des nouveaux évêques d'Italie auxquels le gouvernement des Lanza et des Sella refuse la jouissance des avantages matériels attachés à leur haute dignité, dans le but sans doute de

les priver de la satisfaction de faire du bien autour d'eux. Lesdits évêques s'élevant au nombre de plus de cent, cet acte d'immense charité coûte au Vicaire de Jésus-Christ de *six à huit cent mille francs* par an.

Nous avons parlé en son temps du suicide de César Filibek, de ce sectaire qui avait été envoyé à Rome pour attenter à la vie de Pie IX, et qui, après avoir employé au service de la secte sa fortune et sa jeunesse, fut oublié de ses anciens complices, comme il s'en plaignait avec amertume dans sa dernière lettre. Si sa veuve et son fils ont aujourd'hui un toit et du pain, c'est à la charité de Pie IX qu'ils en sont redevables.

Un épouvantable accident venait dernièrement priver de la vie une certaine Maria Fabre et laissait sur le pavé ses trois jeunes enfants. Pie IX a pourvu à leur avenir, en les plaçant à ses frais dans des maisons chrétiennes d'éducation. L'infâme feuille garibaldienne la *Capitale*, qui accompagnait la triste nouvelle de la mort de cette femme de cette sotte réflexion : « Nous verrons ce que saura faire la charité des prêtres, » s'est bien gardée d'instruire ses lecteurs de l'acte bienfaisant de notre Saint-Père ; mais le fait n'en est pas moins là ; et il parle plus éloquemment que toutes les louanges.

Nous le répétons, nous n'avons fait que citer au hasard quelques traits auxquels on pourrait justement appliquer ces paroles du poëte... *rari nantes in gurgite vasto*. Mais ils démontrent suffisamment combien sont absurdes les assertions des organes sectaires et expliquent le zèle croissant des fidèles pour l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, qu'on pourrait tout aussi bien appeler le Denier des pauvres. — (*Journal de Florence.*)

LE JOURNALISME ANTICHRÉTIEN

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

II

Dieu a de profondes racines dans l'âme humaine. Ce besoin de croire, d'espérer et d'aimer qui nous tourmente, besoin jamais satisfait tant qu'on ne trouve pas Dieu, nous permet difficilement de renoncer à ce terme. Faits par Dieu et pour Dieu, nous sommes des échos où notre principe et notre fin rencontrent toujours un retentissement, quelque affaibli qu'il soit, à mesure qu'on avance dans la vie. L'œuvre se ressent toujours de l'ouvrier. Dieu s'est signé en nous : un de ses bienfaits est que cette signature, susceptible d'être

altérée par l'usage de notre libre arbitre, n'est presque jamais entièrement effacée.

Comment donc le journal antichrétien réussira-t-il à détruire Dieu dans l'âme? Il lui faut dépolir l'intelligence pour que Dieu ne s'y reflète plus, et tourner le cœur en bas pour qu'il n'aspire plus à Dieu.

Mentir et corrompre, voilà ses deux moyens.

« Le mensonge, écrivait Voltaire à son digne ami Thiériot, n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une très-grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. Mentez, mes amis, mentez. »

Qu'on nous pardonne de citer plusieurs fois Voltaire dans la question qui nous occupe. Il est un des premiers initiateurs et sans contredit le plus parfait modèle de la presse antichrétienne. Un des aînés par le mérite dans la famille du premier esprit déchu, Voltaire a du serpent tentateur le venin subtil et le sifflement enchanteur jusqu'à la mort.

Voltaire mentait *comme un diable*, dans toute l'acception de ces mots; ses amis l'imitaient; ses disciples d'aujourd'hui continuent le maître.

« Criez et faites crier; c'est là mon refrain : » écrivait-il à Damilaville. Le refrain aujourd'hui se répète et se pratique.

L'on ment et l'on crie contre le vrai et contre le juste, contre l'Église, contre le Pape, contre le prêtre, contre le religieux.

S'il arrive une défection sacrilége, une chute scandaleuse, car l'Eglise, humaine dans ses membres, demeure en eux sujette aux faiblesses de l'humanité, on grossit la faute, on la charge de couleur et on la jette aux quatre coins du monde. Puis on écrit en grosses lettres l'*ab uno disce omnes*, et l'on conclut. Quand le jour présent n'apporte rien à la chronique scandaleuse, on invente hardiment. Bientôt viendront les démentis, mais on se garde de les reproduire, ou l'on appelle à meilleure information : ainsi la calomnie demeure et la ruine est faite. D'autres fois on exhume le passé. Les vieilles plaisanteries de Voltaire sur la Bible, les contes de certains annalistes, l'histoire écrite à la façon des Centuriateurs de Magdebourg, tout cela est servi aux lecteurs comme un pain de la plus pure farine. Les lecteurs se nourrissent, et le mensonge circule peu à peu dans leurs veines.

Puis on plaisante à propos du miracle, des pratiques de dévotion, des cérémonies religieuses, des préceptes de l'Eglise.

C'est que, comme l'écrivait Voltaire à Mme de l'Epinay, » il faut

rendre l'*Infâme* ridicule et ses fauteurs aussi. » Du rire au mépris, du mépris au dégoût, du dégoût à la haine la pente est glissante. Sans y prendre garde et presque sans le vouloir, on la descend jusqu'au bas.

Aussi les mots de *fanatisme*, de *superstition* ornent toutes les pages. Le fanatisme sacerdotal, la superstition du vulgaire, les *préjugés* d'enfance, la *crédulité* des masses, seul appui de la religion :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense.
Notre crédulité fait toute leur science. (Voltaire, *Œdipe.*)

et les expressions retentissantes de *droits de la raison*, *de liberté de conscience*, *de culte intérieur*, *de religion de l'humanité* sont la monnaie courante échangée avec le lecteur contre sa foi et son sens chrétien.

Pourtant l'intelligence ne s'obscurcissant pas assez vite sous les fumées du mensonge, on travaille à corrompre le cœur. Un cœur tourné en bas, a besoin de ne plus croire à ce qui est en haut et fait que l'intelligence n'y croit plus.

On corrompt par le roman impur, par la revue de théâtres obscènes, par le narré impudique d'aventures scandaleuses, par les maximes immorales.

La passion est présentée comme le cri de la nature, et celle-ci comme la règle des mœurs. Jouir est tout le positif, tout le réel de cette vie.

Dieu, l'immortalité, le devoir, la vertu sont des mots ; ce qui se voit, ce qui se goûte, voilà des faits, et les faits sont toute la vérité. La sensation est tout l'homme. Donc, suivant le mot du cynique Arouet, « quiconque attrape le plaisir, fait son salut. »

Voilà ce que sait dire aux cœurs la presse antichrétienne. Ainsi, pour me servir de la comparaison étrange peut-être, mais juste, dont un grave génie de nos premiers siècles infligeait le châtiment à certains prôneurs fanatiques des idoles, c'est-à-dire du mensonge, ainsi, du fond de leurs marais, ces batraciens coassent tous les jours vers le ciel, avec d'autant plus de bruit que plus épaisse est la fange où ils se plongent : *tanto tumultuosius, quanto sordidius de luto et cœno.*

Il arrive cependant que des mots de la langue honnête apparaissent au milieu des mots du mensonge et de l'immoralité. On parle du vrai et du juste, de devoir, de dignité morale, d'honneur humain ; on blâme certains excès ; on s'élève contre certaines abominations. Qu'on ne s'y trompe pas. La haine recourt à ces hypocrisies pour frapper un coup plus assuré. C'est Voltaire disant :

Soyez juste, il suffit; le reste est arbitraire :

les premiers mots servent à faire accepter ceux qui suivent. C'est encore le seigneur de Ferney allant à la messe, mais *pour s'y faire encenser*, comme lui-même s'en vante ; ou bien faisant ses Pâques, et puis écrivant qu'il vient de jouer une bonne comédie.

Tout est bon, dès lors que cela fait du mal à l'esprit et au cœur.

Telle est l'atmosphère de mensonge et de corruption formée autour du lecteur. Peut-il y respirer impunément? Quelle est l'*influence* du journalisme antichrétien ?

(*La fin au prochain numéro.*)

LA LOI CONTRE L'IVRESSE.

Voici le texte de cette loi, votée par l'Assemblée nationale et promulguée par le président de la République :

Art. 1er. — Seront punis d'une amende de un à cinq francs inclusivement ceux qui seront trouvés en état d'ivresse manifeste dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics.

Les articles 474 et 483 du Code pénal seront applicables à la contravention indiquée au paragraphe précédent.

Art. 2. — Au cas de nouvelle récidive, conformément à l'article 483, dans les douze mois qui auront suivi la deuxième condamnation, l'inculpé sera traduit devant le tribunal de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de seize francs à trois cents francs.

Quiconque ayant éte condamné en police correctionnelle pour ivresse, depuis moins d'un an, se sera de nouveau rendu coupable du même délit, sera condamné au maximum des peines indiquées au paragraphe précédent, lesquelles pourront être élevées jusqu'au double.

Art. 3. — Toute personne qui aura été condamnée deux fois en police correctionnelle pour délit d'ivresse manifeste, conformément à l'article précédent, sera déclarée par le second jugement incapable d'exercer les droits suivants : 1° de vote et d'élection; 2° d'éligibilité; 3° d'être appelée ou nommée aux fonctions de juré ou autres fonctions publiques, ou aux emplois de l'administration ou d'exercer ces fonctions ou emplois; 4° de port d'armes, pendant deux ans à partir du jour où la condamnation sera devenue irrévocable.

Art. 4. — Seront punis d'une amende de un à cinq francs inclusivement les cafetiers, cabaretiers et autres débitants qui auront donné à boire à des gens manifestement ivres, ou qui les auront reçus dans leurs établissements, ou auront servi des liqueurs alcooliques à des mineurs âgés de moins de seize ans accomplis.

Toutefois, dans le cas où le débitant sera prévenu d'avoir servi des

liqueurs alcooliques à un mineur âgé de moins de seize ans accomplis, il pourra prouver qu'il a été induit en erreur sur l'âge du mineur; s'il fait cette preuve, aucune peine ne lui sera applicable de ce chef.

Les articles 474 et 483 du Code pénal seront applicables aux contraventions indiquées aux paragraphes précédents.

Art. 5. — Seront punis d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 francs à 300 francs, les cafetiers, cabaretiers et autres débitants qui, dans les douze mois qui auront suivi la deuxième condamnation prononcée en vertu de l'article précédent, auront commis un des faits prévus audit article.

Quiconque, ayant été condamné en police correctionnelle pour l'un ou l'autre des mêmes faits, depuis moins d'un an, se rendra de nouveau coupable de l'un ou l'autre de ces faits, sera condamné au maximum des peines indiquées au paragraphe précédent, lesquelles pourront être portées jusqu'au double.

Art. 6. — Toute personne qui aura subi deux condamnations en police correctionnelle pour l'un ou l'autre des délits prévus en l'article précédent, pourra être déclarée par le second jugement incapable d'exercer tout ou partie des droits indiqués en l'article 3. — Dans le même cas, le tribunal pourra ordonner la fermeture de l'établissement pour un temps qui ne saurait excéder un mois, sous les peines portées par l'art. 3 du décret du 29 décembre 1851. Il pourra aussi, sous les mêmes peines, interdire seulement au débitant la faculté de livrer des boissons à consommer sur place.

Art. 7. — Sera puni d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 16 francs à 300 francs, quiconque aura fait boire jusqu'à l'ivresse un mineur âgé de moins de seize ans accomplis. — Sera puni des peines portées aux articles 5 et 6 tout cafetier, cabaretier ou autre débitant de boissons, qui, ayant subi une condamnation en vertu du paragraphe précédent, se sera de nouveau rendu coupable, soit du même fait, soit de l'un ou de l'autre des faits prévus en l'article 4, 1°, dans le délai indiqué en l'article 5, 2°.

Art. 8. — Le tribunal correctionnel, dans les cas prévus par la présente loi, pourra ordonner que son jugement soit affiché à tel nombre d'exemplaires et en tels lieux qu'il indiquera.

Art. 9. — L'art. 463 du Code pénal sera applicable aux peines d'emprisonnement et d'amende portées par la présente loi. — L'Art. 59 du même Code ne sera pas applicable aux délits prévus par la présente loi.

Art. 10. — Les procès-verbaux constatant les infractions prévues dans les articles précédents seront transmis au procureur de la République dans les trois jours au plus tard, y compris celui où aura été reconnu le fait sur lequel ils sont dressés.

Art. 11. — Toute personne trouvée en état d'ivresse dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics, pourra être,

par mesure de police, conduite à ses frais au poste le plus voisin pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait recouvré sa raison.

Art. 12. — Le texte de la présente loi sera affiché à la porte de toutes les mairies et dans la salle principale de tous les cabarets, cafés et autres débits de boissons. — Un exemplaire en sera adressé à cet effet à tous les maires et à tous les cabaretiers, cafetiers et autres débitants de boissons. — Toute personne qui aura détruit ou lacéré le texte affiché sera condamné à une amende de un à cinq francs et aux frais du rétablissement de l'affiche. Sera puni de même tout cabaretier, cafetier ou débitant chez lequel ledit texte ne sera pas trouvé affiché.

Art. 13. — Les gardes champêtres sont chargés de rechercher concurremment avec les autres officiers de police judiciaire, chacun sur le territoire sur lequel il est assermenté, les infractions à la présente loi. — Ils dressent des procès-verbaux pour constater ces infractions.

JURISPRUDENCE.

LE TESTAMENT DE L'ABBÉ DEGUERRY.

La 1re chambre de la Cour d'appel était saisie d'un procès aussi remarquable par les questions de droit qui y étaient soulevées que par les personnes qui s'y trouvaient engagées. Les héritiers naturels de l'abbé Deguerry, ancien curé de la Madeleine, un des otages fusillés par la Commune, plaidaient en nullité de son testament, fait en faveur de M. Petit, professeur particulier. Me Lenté était leur avocat. Me Rousse plaidait pour le légataire.

Me Lenté s'est borné à présenter des moyens de droit. Il l'a fait avec beaucoup de talent et une parfaite convenance.

Me Rousse est une des gloires du barreau de Paris, tout à la fois jurisconsulte, littérateur et orateur. Il a parlé admirablement, avec une originalité et une distinction des plus entraînantes.

M. l'abbé Deguerry n'avait que des parents éloignés, des cousins sous-germains. Il avait fondé deux établissements qui sont la gloire de sa vie : l'asile Sainte-Anne, établissement de refuge pour les vieillards, et l'Œuvre des Petits-Catéchismes, association de jeunes filles riches et pauvres de la paroisse. Les riches avaient apporté l'argent nécessaire à la fondation; toutes y recevaient en commun des leçons de religion. Les pauvres y apprenaient, en outre, des ouvrages de mains, propres à leur procurer une existence honorable. Les deux établissements avaient coûté ensemble 703,000 fr. en chiffre rond. Ils étaient possédés par l'abbé Deguerry.

Me Lenté a soutenu que M. Petit, légataire universel de M. De-

guerry, n'était qu'une personne interposée, un légataire chargé de transmettre les biens du testateur aux fondations qu'il avait établies de son vivant, qui ne devait posséder ces biens que pour les établissements dont il s'agit et pour leur en perpétuer la jouissance et la propriété; que, finalement, il n'y avait donc de légataires que deux fondations incapables d'acquérir et de posséder des droits de propriété.

M. Petit, interrogé sur ces faits et articles, a déclaré que la fortune de M. l'abbé Deguerry lui avait été laissée personnellement, sans aucune sorte de condition; qu'il croyait avoir été institué légataire à cause de l'amitié qui le liait avec M. Deguerry et de leur conformité de vues et de sentiments; que son intention était de continuer l'œuvre de M. Deguerry, mais qu'aucun engagement, aucune recommandation ne le liait à cet égard; cependant, il croirait manquer à l'amitié et à la confiance du testateur en ne continuant pas les institutions auxquelles celui-ci avait attaché une affection bien connue.

Prenant la cause dans cet état, Me Rousse, en même temps qu'avec une clarté et une justesse saisissantes il restituait à la disposition testamentaire son véritable caractère, a parlé avec une grande élévation de son ami martyr, de son vieux curé qu'il était allé visiter dans sa prison à la Roquette, qu'il avait tenté de délivrer, qu'il n'avait pu retirer des mains des assassins.

A la suite des débats, M. le procureur général a donné son avis qui peut ainsi se résumer :

Au point de vue du droit et de la loi, le testament doit être maintenu. On n'y rencontre pas de fidéi-commis.

Les trois conditions qui le constituent ne s'y trouvent point réunies, et les juges, souverains appréciateurs de l'existence de ces deux conditions, ne parviendront pas à les rencontrer dans les faits de la cause. M. le procureur général est allé plus loin que Me Rousse n'avait cru devoir le faire. J'admets, dit-il, que M. Petit se croie obligé à continuer l'œuvre du testateur. Cette obligation morale ne constitue pas un fidéi-commis. Si M. Petit agit comme il a déclaré vouloir le faire, c'est en toute liberté qu'il le fera. Rien ne l'y contraint; le testament ne renferme rien qui puisse lui en imposer la nécessité. Si je laisse un legs à mon ami, parce que, sans vouloir rien lui imposer, je sais qu'il fera de mes biens l'usage que j'en faisais, parce que je sais qu'il ne croirait pas user dignement, honorablement et amicalement de ma fortune en agissant différemment, personne ne pourra dire qu'il y a un legs déguisé et une interposition de personne.

Il y a là transmission pure et simple de la propriété, pour en user selon le libre arbitre de celui à qui elle est déférée. Quant au devoir moral, quelqu'évident qu'il soit, il n'est pas légalement obligatoire; il ne constitue pas l'obligation. La loi n'a pu défendre un legs de cette nature; il n'est que la manifestation et l'exercice de la liberté des dispositions testamentaires.

Voici le texte de l'arrêt qui est intervenu :

« La Cour,

« Considérant que, par son testament en date du 3 avril 1871, l'abbé Deguerry a institué son légataire universel Philippe Petit, sans charge ni condition ;

« Que les consorts Deguerry arguent de nullité ce legs, comme fait par interposition de personne au profit d'incapables, ou de personnes incertaines, et qu'il s'agit de décider si le testament renferme pour Philippe Petit un legs véritable ou un simple fidéi-commis qu'il s'agirait d'annuler ;

« Que vainement on a cherché à tirer à cet égard des inductions, soit d'un testament antérieur de l'abbé Deguerry, soit des réponses faites par Philippe Petit dans son interrogatoire sur faits et articles, soit de diverses autres circonstances, pour établir qu'il y avait concert, au moins tacite, entre le testateur et le légataire, celui-ci ne recevant dans la réalité qu'un fidéi-commis, et les vrais bénéficiaires du legs universel étant, ou des personnes inconnues, ou les deux établissements non autorisés fondés par l'abbé Deguerry sous les noms de l'Œuvre de Sainte-Anne et de l'Œuvre des Petits-Catéchismes de la Madeleine;

« Considérant que si, par un testament antérieur du 18 mai 1860, l'abbé Deguerry avait nommé Philippe Petit son exécuteur testamentaire, rien n'indique que le testament du 3 avril 1871, révoquant le premier, il ait entendu réduire Petit au même office sous le voile d'un legs; et que d'ailleurs le premier testament contenait déjà une institution universelle au profit de Philippe Petit pour le cas où de précédentes dispositions seraient venues à défaillir ;

« Considérant que la pensée qu'aurait eue le testateur, et qui aurait dicté principalement son testament, que Philippe Petit, son légataire, continuerait après lui l'entretien de ses deux œuvres de charité susénoncées, ne serait pas une raison d'invalider le legs ;

« Que l'Œuvre de Sainte-Anne et celle des Petits-Catéchismes de la Madeleine n'appartenaient pas à une communauté religieuse, ou à une collectivité quelconque de personnes; qu'elles n'avaient d'existence, comme l'ont déclaré les premiers juges, que par les locaux qui y étaient affectés ; qu'elles reposaient en entier sur l'abbé Deguerry qui était propriétaire des deux immeubles où elles étaient installées et qui les

administrait suivant son plein gré, suivant l'inspiration de ses sentiments de charité;

« Considérant que le testateur a pu disposer de sa fortune en prévoyant que le légataire de son choix, animé des mêmes intentions généreuses que lui, l'emploierait à la continuation des œuvres de charité par lui entreprises :

« Que, s'il en était autrement, la liberté de la bienfaisance serait entravée pour le testateur pendant sa vie, puisqu'il ne pourrait créer que sans le développement et les bases capables de les rendre véritablement fécondes, des œuvres de charité condamnées presque inévitablement à se dissoudre, quand sa succession serait appréhendée par ses héritiers;

« Que le droit des héritiers du sang au profit desquels la loi n'a pas institué de réserve, ne saurait aller jusqu'à paralyser de pareilles dispositions;

« Qu'il suffit à la validité du legs que le légataire soit investi de l'entière propriété des choses léguées, qu'il soit libre d'en disposer à son gré et qu'il n'y ait entre le testateur et lui ni pacte exprès, ni concert tacite pour faire, par voie de simple fidéi-commis, la libéralité soit à des personnes incapables de recevoir, soit à des personnes incertaines;

« Considérant, à ce sujet, que Philippe Petit était depuis trente ans l'ami de l'abbé Deguerry, et lié étroitement à lui dans la pratique de la bienfaisance; que ces circonstances expliquent le legs dont il a été gratifié;

« Qu'il ne ressort d'aucun des documents de la cause et d'aucune des réponses de l'interrogatoire que Petit soit engagé d'honneur et de conscience à ne pas garder le bénéfice du legs, et ne soit de la sorte qu'un fidéi-commissaire;

« Qu'il a affirmé son droit de légataire et que, s'il s'est déclaré disposé à soutenir les Œuvres de charité fondées par l'abbé Deguerry, il ne fait que se prévaloir à cet égard de la liberté où il est, en l'absence de tout engagement d'une nature quelconque, d'exercer sa bienfaisance propre, et de faire honneur, comme il lui convient, à la mémoire du noble martyr, son bienfaiteur et son ami;

« Considérant que les autres circonstances de la cause, relevées par les appelants, ne peuvent pas mieux servir à la démonstration d'un fidéi-commis;

« Que les appelants n'apportent pas de justification à l'appui de leur assertion qu'une partie de la fortune de l'abbé Deguerry aurait été secrètement remise à Philippe Petit, et serait par lui dissimulée;

« Qu'aucun indice n'autorise à élever des doutes sur l'exactitude de l'inventaire qui a constaté toutes les valeurs dont pouvait se composer la fortune mobilière de l'abbé Deguerry, telle qu'elle restait après l'envahissement et le pillage de la maison curiale par les bandes de la Commune de Paris;

« Qu'il suit de tout ce qui précède que le testament de l'abbé De-

guerry contient, dans l'institution universelle dont Philippe Petit est l'objet, non un fidéi-commis, mais un legs réel dont Philippe Petit est l'unique bénéficiaire;

« Sur les conclusions subsidiaires en preuve posées par les appelants;

« Considérant que les faits de l'articulation sont ou étrangers à la question de fidéi-commis, ou vagues, ou relatifs à de simples ouï-dires, et manquent ainsi des conditions de pertinence et d'admissibilité;

« Par ces motifs,

« Sans s'arrêter à la demande en preuve, qui est rejetée, non plus qu'aux nullités ou fins de non-recevoir qui n'ont été ni précisées, ni plaidées,

« Confirme le jugement dont est appel. »

Cour d'appel de Paris. (1re Chambre). — Présidence de M. le premier président Gilardin. — (Audience du 28 janvier 1873.)

QUESTIONS LITURGIQUES.

I

Pour gagner les indulgences, il est nécessaire d'observer les conditions imposées par le souverain Pontife. Aucun acte ne peut y suppléer. Ce sont des conditions *sine qua non.* Une personne invoquerait en vain l'impossibilité où elle se trouve de poser ces conditions, elle ne gagnera pas l'indulgence, à moins qu'il ait été pourvu par l'indult de concession. Conséquemment les sourds-muets, qui se trouvent dans l'impossibilité physique d'articuler des prières vocales, seront privés de toutes les indulgences, pour l'obtention desquelles ces sortes de prières sont requises. De même il est requis, pour gagner les indulgences attachées à l'*Angelus*, de se mettre à genoux, aux jours non exceptés. Celui qui ne remplira pas cette condition ne pourra donc profiter des indulgences, quel que soit le motif pour lequel il ne s'agenouille pas.

On a demandé à Rome 1° s'il était nécessaire de réciter l'*Angelus*, à genoux et au son de la cloche, pour gagner les indulgences apostoliques; — 2° si, le samedi à midi, cette prière pourra être récitée sans être à genoux, pour gagner les mêmes indulgences.

A la 1re question on a répondu affirmativement; à la 2e négativement parce que cette prière ne peut être récitée debout pour gagner les indulgences que les dimanches, le samedi au soir et le

temps pascal, selon ce qui a été réglé par Benoît XIV le 20 avril 1742.

II

Comme nous venons de le dire, il est nécessaire, pour gagner les indulgences, d'observer les conditions imposées par le souverain Pontife. On aurait beau invoquer l'impossibilité où l'on se trouve de remplir des conditions, on ne gagnerait pas l'indulgence, à moins qu'il n'y ait été pourvu par une nouvelle concession du Saint-Père. Dans l'intérêt des sourds-muets, le cardinal Brignole demande à la Congrégation des Indulgences : si et comment les sourds-muets peuvent suppléer à l'impuissance de réciter les prières enjointes pour gagner les indulgences. La Congrégation des Indulgences, accueillant favorablement sa demande, résolut de prier sa Sainteté d'accorder : Que si parmi les œuvres imposées pour gagner les indulgences se trouvent des prières publiques, les sourds-muets puissent gagner ces indugences, pourvu qu'ils assistent à ces prières et qu'ils y prient de cœur; 2° Que s'il s'agissait de prières privées, leurs confesseurs puissent commuer ces mêmes prières en œuvres pies manifestées d'une certaine manière.

Dans une audience du 15 mars 1852, Sa Sainteté a non-seulement approuvé cette demande, mais elle a ordonné de publier cette faveur par un décret général.

VARIÉTÉS.

Antiquités péruviennes. — On écrit de Berlin que M. de Bunsen, chargé d'affaires de l'empereur d'Allemagne au Pérou, vient d'envoyer au musée de Berlin une collection d'antiquités péruviennes, qui sont d'autant plus précieuses que la civilisation de l'Amérique du Sud, détruite avec la conquête espagnole, n'était représentée dans la section ethnologique de ce musée que d'une manière très-imparfaite. Les idoles domestiques en argent, qui font partie de l'envoi nouveau, ressemblent à celles que possède déjà le musée; parmi les urnes, quelques-unes datent d'une période antérieure à celle à laquelle appartiennent les urnes péruviennes vues jusqu'à présent à Berlin. D'autres sont l'ouvrage d'Indiens déjà convertis au christianisme. Les momies surtout sont d'une haute valeur; trois sont complétement habillées et accompagnées des objets qui, au Pérou, se trouvent ordinairement dans les tombeaux : le sac pour la nourriture, le vase à boire et l'appareil de

tissage qu'on ajoutait dans les tombeaux des femmes. Une des momies porte dans les bras l'image d'argile de son enfant, dont la naissance avait probablement causé sa mort. Les étoffes dans lesquelles elles sont enveloppées sont extrêmement rares. En général, les anciens tissus péruviens n'arrivent qu'exceptionnellement dans les musées européens; ceux dont il est question ici se distinguent encore par la richesse de leurs dessins.

Antiquités romaines. — On vient de découvrir à Rome les restes du piédestal de la statue équestre colossale en bronze de Domitien, qui, suivant le témoignage de Stace, était placée au milieu du Forum.

Cette découverte, qu'on espérait faire tôt ou tard, était considérée comme devant donner la solution de beaucoup de difficultés relatives à la topographie de Rome antique.

Suivant beaucoup de savants, le Forum aurait plusieurs fois changé de place. Parmi les ruines, les noms attribués aux unes par un écrivain étaient attribués à d'autres par l'écrivain qui venait ensuite; il n'y avait plus qu'incertitude au milieu de ces débris.

Le Forum tout entier était couvert de décombres qui s'étaient élevés graduellement; Denys d'Halicarnasse avait donné ce renseignement que le Forum était placé entre le mont Palatin et le Capitole. Donatus, en interprétant trop à la lettre ce document, comprit que le Forum devait s'étendre dans la direction des églises de Santa-Martina et de Saint-Adrien, vers l'Aventin, plutôt que vers l'arc-de-triomphe de Titus, comme on le supposait. Son opinion fut suivie par un grand nombre d'antiquaires et donna lieu à de longues controverses. Or, on comprend qu'en changeant ainsi l'emplacement du Forum, chaque théorie devait attribuer des noms différents à tous les édifices. La découverte seule du piédestal de la statue de Domitien pouvait lever toute incertitude.

En continuant les excavations au milieu du Forum (suivant l'opinion la plus générale, qui le place dans le voisinage de l'arc de Titus), on a découvért l'encoignure d'une construction placée sur le pavé de travertin; on reconnut bien vite que c'était la base du piédestal d'une statue colossale. Elle a la forme d'un parallélogramme, parallèle dans sa longueur à la voie Sacrée, dont elle est distante d'environ quarante pieds. Le piédestal mesure quatre mètres soixante centimètres en largeur et environ sept mètres en longueur; mais, autant qu'on en peut juger actuellement, il semble avoir été un peu plus long.

Le père Marquette. — Il est des noms qui sont à peu près inconnus, et qui méritent cependant de l'être, à cause des services qu'ont rendus ceux qui les portaient. Le nom du P. Marquette est l'un de ceux-là, et pourtant, comme le dit très-justement le *Catholic World* de New-York,

qui en esquisse la biographie, ce missionnaire devrait être connu même des enfants des écoles. François-Jacques Marquette naquit à Laon (Aisne) en 1637, d'une des plus anciennes et des plus estimables familles de cette vieille cité. Sa mère, Rose de la Salle, avait des liens de parenté avec le vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1654, à l'âge de dix-sept ans; en 1666, on l'envoya au Canada, et dès lors, il ne cessa de parcourir ces immenses régions, où on lui avait donné successivement à évangéliser les Montagnais, le pays des Trois-Rivières, les bords du lac Supérieur, le Sault et Lapointe, centre des tribus Outaouaks ou Ottawas. L'Illinois actuel et les pays voisins, qui appartenaient alors à la France, furent aussi les témoins de ses travaux apostoliques; les Algonquins, les Sioux, les Hurons entendirent ses prédications. Tout en annonçant la parole de Dieu, il étudiait le pays et enrichissait de ses découvertes la science géographique. On ignorait alors quel était le vrai cours de Mississipi : les uns conjecturaient qu'il coulait au sud-ouest et se jetait dans le golfe de Californie, les autres qu'il se portait dans le golfe du Mexique, d'autres qu'il prenait une direction plus orientale et se jetait dans l'Océan Atlantique, sur les côtes de la Virginie.

Le P. Marquette eut la gloire de résoudre le problème, et d'ouvrir l'intérieur du continent américain au christianisme et à la civilisation. Ce ne fut pas une entreprise facile que de descendre ainsi le Mississipi jusqu'à son embouchure, mais le zélé missionnaire et ses compagnons surmontèrent tous les obstacles; la *Relation* du P. Marquette est pleine d'intérêt, et maintenant encore on pourrait y trouver bien des renseignement utiles. Cette découverte, au reste, ne fit pas le bruit qu'elle méritait, mais la France n'en profita pas moins. L'on sait que la Nouvelle-France, à la fin du règne de Louis XIV, s'étendait du Canada au golfe du Mexique, à travers les Etats-Unis d'aujourd'hui, et que toutes ces possessions étaient reliées par des forts qui maintenaient les communications sur une longueur de plusieurs centaines de lieues. Les fatigues abrégèrent la vie du P. Marquette, qui mourut le 18 mai 1675.

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de* 32 *pages in*-8. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois, et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous, au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie............................	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie.....	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne ...	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine.............	»	20

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

19. — **Vie d'Anne-Catherine Emmerich**, par le R. P. Schmæger, rédemptoriste, traduite de l'allemand par l'abbé de Cazalès; Paris, 1868-1872, chez Bray et Retaux. — 3 volumes in-8 de x-544, VIII-496 et 604 pages, avec portrait. — Voici la vie d'une pieuse femme qui a vécu de nos jours, que des centaines de témoins encore vivants ont vue, et qui a présenté les phénomènes les plus extraordinaires, les plus inexplicables à la science. L'auteur s'est entouré de tous les témoignages; le livre est revêtu de l'approbation de l'évêque de Limbourg, et le nom de M. de Cazalès, le traducteur, est une autorité suffisante pour garantir l'élégance et la fidélité de la version française. C'en est assez pour rassurer le pieux lecteur, et lui faire admirer en toute sécurité les voies mystérieuses et douloureuses par lesquelles il a fait passer la stigmatisée de Dulmen. — Après une introduction fortement pensée, dans laquelle il traite de l'intuition, des visions, des apparitions magnétiques et des grâces extraordinaires accordées à certaines âmes, le P. Schmæger entre dans le récit de la vie d'Anne-Catherine Emmerich, et il montre par les faits qu'elle fut dans les mains de la Providence un instrument d'expiation pour l'Eglise. Il raconte les incidents multipliés de l'enquête ecclésiastique à laquelle elle fut soumise, et nous ne craignons pas de dire que cette narration, qui offre un attrait particulier, devra fixer l'attention non-seulement des personnes pieuses, mais aussi de tous ceux qui s'occupent d'histoire et de philosophie mystique. Les lecteurs les plus frivoles et les plus superficiels se plairont à contempler, ne fût-ce que par curiosité, cette jeune fille attirant autour de son lit de souffrance les regards du monde catholique. Rien n'est laissé dans l'ombre, pas même les doutes et les attaques de la fausse science qui, sous le masque *du magnétisme* et de *la double vue*, vient jouer la partie du démon auprès de cette âme presque angélique. Dans les derniers chapitres apparaît la figure poétique de Clément Brentano, ballotté par le doute, cherchant sa voie à travers le labyrinthe des erreurs de cette époque, éclairé au foyer de la foi, réchauffé par la charité d'Anne-Catherine et fixé par elle au giron de l'Eglise de Jésus-Christ. La seconde et dernière partie, plus intéressante encore que la première, débute par le récit de la violence exercée sur Anne-Catherine par les francs-maçons. Ils l'enlèvent de vive force de sa demeure par ordre du président de la province, la retiennent prisonnière pendant quatre semaines, et se livrent à son égard à des traitements indignes. L'auteur expose ensuite ses dons extraordinaires, tout ce qu'elle opéra pour le Pape, l'Eglise, les mourants, les âmes du purgatoire, puis son commerce avec son ange gardien, la sainte Vierge, les saints et le paradis, ainsi que ses visions purement historiques touchant les principaux personnages de l'ancien et du nouveau testament, les martyrs et les premiers siècles, Louis XVI, Marie-Antoinette, ces illustres victimes de la révolution concentrée dans *ce petit homme au teint jaune, à l'air sinistre, qu'elle vit sacrer par le Pape.* A mesure que le lecteur approche de la fin des volumes, l'intérêt grandit et l'émotion arrive à son comble lorsque le biographe dépeint en traits de feu les derniers moments de cet athlète agonisant qui, après des efforts inouïs pour atteindre le but, tombe et meurt en

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

saisissant la couronne. Son corps inanimé s'affaissa doucement le 9 février 1824. Depuis cette époque, ses écrits ont été répandus à profusion et ont porté dans bien des cœurs la lumière, la consolation et la paix. Malgré cette sèche analyse, il est facile de prédire à cette vie un succès d'autant plus durable qu'elle est en opposition directe avec les tendances et les doctrines avouées d'un siècle qui affiche le naturalisme et le matérialisme le plus brutal et qui repousse de parti pris tout ce qui porte la marque du surnaturel et du divin. Nous dirons donc aux catholiques : prenez ce livre et, en attendant la décision suprême de l'Eglise sur les merveilles qu'il renferme, nourrissez votre foi, édifiez votre piété, réchauffez votre amour dans ces pages inspirées et imprégnées pour ainsi dire du souffle céleste. Aux incroyants de toute espèce nous dirons aussi : prenez ce livre, lisez-le de bonne foi, et, si vous ne parvenez pas à renverser le monument historique qu'il renferme, expliquez-nous du moins par les données de la science moderne, dont vous êtes si fiers, les faits extraordinaires qu'il raconte. Vous trouverez dans ces trois volumes matière à exercer toute la puissance de l'esprit de critique avec lequel vous espérez en vain détruire notre foi et notre croyance au surnaturel.

20. — **Les mauvais jours,** notes d'un bourru sur le siége de Paris, par Zénaïde Fleuriot; Paris, 1872, chez C. Dillet. — In-12 de 288 pages. — Les notes d'un bourru sont intéressantes et instructives; elles offrent de temps en temps des boutades qui sont pleines de bon sens, et des tableaux de Paris pendant la guerre qui sont d'une remarquable fidélité. Ces notes se prolongent jusqu'à la fin de la Commune, et ces vers qui les terminent, indiquent à la fois l'esprit qui les anime et le but que poursuit l'auteur :

France! à genoux! sanglote et prie,
Dans les pleurs lave ton affront,
Et puis remets, ô ma patrie,
La couronne à ton noble front.

21. — **Le théâtre chez soi,** comédies et proverbes, par Mlle Zénaïde Fleuriot; Paris, 1873, chez C. Dillet. — In-12 de 288 pages. — Voilà bien, en effet, des comédies et des proverbes qui peuvent être joués en familles. Les uns sont en vers, les autres en prose; tous ont du mérite et offrent un véritable intérêt, avec d'utiles leçons pour la jeunesse; il y a telles scènes qui seraient dignes d'un théâtre plus élevé, mais ce n'est pas nous qui blâmerons Mlle Fleuriot de n'aspirer pas à travailler pour ce théâtre.

22. — **Secrets du foyer domestique,** par Mlle S. Ulliac Trémadeure; Paris, 1869, 6e édition, chez C. Dillet. — In-12 de 264 pages. — Il y a dans cette nouvelle un véritable talent de narration, des scènes d'intérieur prises sur le vif, des pages attendrissantes, et une bonne étude des caractères. Au fond, c'est une femme qui a à se plaindre d'un mari dont l'avenir se perd à cause de la funeste passion qu'il a pour les liqueurs fortes. Elle gémit, elle ose faire quelques observations; mais elle ne réussit complètement qu'en se tournant vers Dieu pour en obtenir la force et le courage, de sorte que, lorsqu'elle a le bonheur de ramener son mari, elle peut se reprocher à elle-même de n'avoir pas su d'abord prendre les meilleurs moyens. Tout cet ensemble est très-moral. Nous regrettons seulement que l'auteur, en choisissant ses héros dans la religion protestante, se soit privée de ressources qui auraient pu rendre son livre encore plus intéressant et plus émouvant. Il y a, dans le catholicisme, des sources de grâces, dans la confession, par exemple, et dans la communion, qui donnent à l'épouse une bien plus grande force de résignation et de persuasion; nous aurions voulu que cela fût au moins indiqué par quelques réflexions jetées çà et là.

J. CH.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

Le Gérant : POTOIS-CRETTÉ.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 22 FÉVRIER 1873 NUMÉRO 62.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

20 février 1872.

ROME ET L'ITALIE. — On a les meilleures nouvelles de la santé du Saint-Père. Tous ceux qui le voient s'accordent à dire que Pie IX semble prendre de nouvelles forces à mesure que les années s'accumulent sur sa tête. Ses ennemis ont beau essayer de faire courir les bruits les plus alarmants sur cette santé si précieuse au monde catholique, les discours et les actes de Pie IX sont là pour les démentir : ces bruits ne font ainsi que dévoiler les infernales espérances des ennemis de l'Eglise; personne n'y croit plus, et l'on se rappelle que déjà, en 1864, ceux qui conclurent la convention de septembre spéculaient sur la mort prochaine du Souverain-Pontife. La mort a fermé les yeux de l'un des deux contractants; l'autre a vu l'une de ses filles précipitée des grandeurs que méprise d'ailleurs sa solide piété; il vient de voir l'un de ses fils précipité d'un trône offert par la révolution, il peut trembler pour une autre fille assise sur un autre trône; ne peut-il pas se demander si le Pontife, dont il attendait la mort en 1864, n'aura pas à prier

pour le repos de l'âme du roi d'Italie comme il prie pour le repos de l'âme de l'empereur des Français?

Le décret de canonisation du B. Benoît-Joseph Labre a été lu le dimanche, 9 février au Vatican, on trouvera là-dessus des détails un peu plus loin.

M. de Corcelles, ambassadeur de France près du Saint-Siége, a présenté solennellement au Pape ses lettres de créance.

Pie IX, qui veille avec une sollicitude merveilleuse sur tous les besoins de l'Eglise, a envoyé à Mgr Mermillod un bref de félicitation et d'encouragement pour la lutte qu'il soutient contre les petits tyrans de Genève, et il vient d'adresser aux Arméniens catholiques une Encyclique pour les prémunir contre le schisme qui les désole. Dans cette Encyclique, dont le texte n'est pas encore publié, après avoir parlé des efforts incessants du Saint-Siége pour faire refleurir en Orient la pureté de la foi, Pie IX déplore le mal produit par le schisme arménien, œuvre de la ruse et de la violence. Imitant les hérétiques de tous les temps, les Arméniens rebelles ont usurpé le nom de catholiques. Dans la question actuelle, il s'agit, non de la discipline, comme ils le disent, mais du dogme, puisqu'ils se révoltent contre l'autorité de l'Église.

Le Saint-Père constate l'appui qu'il a obtenu d'abord près des autorités ottomanes, et il réfute ensuite les calomnies lancées contre le Saint-Siége par les néo-schismatiques. Il n'est pas vrai que le Saint-Siége ait outrepassé ses droits dans l'élection des évêques; il a seulement sauvegardé la dignité du caractère épiscopal, et revendiqué les droits imprescriptibles de la chaire de Saint-Pierre, sans manquer aux prescriptions des saints canons, réclamant l'administration des biens ecclésiastiques de l'Église arménienne. Il n'a pas davantage empiété sur les droits du gouvernement ottoman. L'Église réclame seulement les prérogatives qui lui sont propres; mais elle n'a jamais manqué et ne manque jamais de faire rendre à César ce qui est à César.

Le Pape termine son Encyclique en recommandant au clergé et au peuple fidèles de se garder des embûches schismatiques, de conserver soigneusement la pureté de la foi et l'unité avec le Saint-Siége apostolique, même au prix de l'exil, de la prison et de la mort, comme l'ont fait leurs ancêtres.

Pendant qu'il est obligé de porter ainsi ses regards sur les contrées lointaines et de raffermir les catholiques en Turquie, en Suisse et en Allemagne, Pie IX voit la Révolution, qui se prépare à Rome même à porter les derniers coups aux institutions les plus utiles à l'action du Saint-Siége. Si les gouvernements réclament en

faveur des ordres religieux, ils le font assez faiblement pour que l'Italie révolutionnaire ne craigne pas d'aller en avant. Ce ne sont pas seulement les couvents ordinaires, ce sont les maisons généralices qu'on veut supprimer : on prétend bien encore tolérer les généraux d'ordre dans quelque coin de leurs anciennes maisons, mais ce n'est là, si l'on s'arrête à cette mesure, qu'une de ces transitions comme il y en a tant eu depuis 1859; on menace d'abord de tout détruire, et la diplomatie s'émeut, puis on épargne provisoirement quelque chose, et la diplomatie se rendort. Triste sommeil qui prépare un réveil terrible!

France. — La France catholique continue ses efforts pour la régénération du pays. Les évêques ont envoyé au chef du gouvernement les lettres les plus pressantes en faveur des ordres religieux; à l'Assemblée nationale, ils ont envoyé des pétitions fortement motivées en faveur du projet de loi présenté par MM. Fresneau et Carron pour l'aumônerie de l'armée, et tous, soit dans des lettres rendues publiques, soit dans des lettres particulières, ont montré à M. Jules Simon que le projet d'augmenter le nombre des cures inamovibles, sur lesquels il les avait consultés, ne pouvait être accepté tel qu'il était présenté, et que, dans tous les cas, il n'y avait rien à faire sans une entente préalable avec le Saint-Siége Maintenant, ils publient leurs lettres pastorales et mandements pour le carême, et c'est une nouvelle effusion de lumière, c'est un enseignement aussi sage qu'opportun qui va encore une fois éclairer les esprits que les événements ont préparés à recevoir favorablement la vérité catholique.

En même temps de nouvelles manifestations religieuses se préparent. Une caravane de pèlerins doit se rendre à Rome pour les fêtes de Pâques. une autre ira jusqu'à Jérusalem; plus près de nous les pèlerinages vont recommencer : dans quelques jours, les pèlerins se rendront à Sempigny, près de Noyon, où sainte Philomène est l'objet d'un culte tout spécial; nos lecteurs n'ont pas oublié qu'un grand pèlerinage se prépare aussi à saint Joseph, dans le sanctuaire élevé à Beauvais en l'honneur du saint patriarche. Les foules vont de nouveau se précipiter vers les sanctuaires de la sainte Vierge, et faire violence au ciel pour le salut de la nation et le triomphe de l'Eglise.

Il paraît que l'on doit supprimer, dans le projet de loi sur l'organisation du conseil supérieur de l'instruction publique, l'article relatif à la section permanente : la suppression de cette section, dans

laquelle l'Université avait nécessairement la prépondérance, est un fait favorable à la liberté d'enseignement.

Le chiffre de la souscription en faveur de l'œuvre du Vœu national de la France au Sacré-Cœur, s'élevait, le 15 février, à 581,462 fr. 52 cent.; c'est là un grand acte de foi, qui permet d'espérer, malgré tant de causes de découragement.

La souscription ouverte dans les colonnes de l'*Univers* en faveur des Alsaciens-Lorrains dépasse aujourd'hui 440,000 francs : c'est une réponse écrasante pour les journaux qui prétendent que les catholiques manquent de patriotisme et ne trouvent d'argent que pour le Saint-Père; nous voudrions bien voir où en est le chiffre de leurs souscriptions pour les Alsaciens-Lorrains. Ils seraient fort empêchés de la montrer, mais aussi ils se gardent bien de faire connaître à leurs lecteurs le chiffre de la souscription catholique.

Les ennemis de l'Église ne peuvent avoir quelque succès qu'en altérant ou en masquant la vérité.

Rappelons encore, à ce propos, que le dimanche 9 février, l'éloquent évêque d'Angers, Mgr Freppel, prêchait à la Madeleine, en présence de Mgr l'archevêque de Paris, un sermon de charité pour l'œuvre des Alsaciens-Lorrains. Mme la maréchale de Mac-Mahon était à la tête des dames quêteuses : l'éloquent évêque a voulu quêter lui-même après son sermon, et ce sont plusieurs milliers de francs qui sont venus d'un coup grossir le trésor de nos malheureux compatriotes. Qu'on nous permette de reproduire ici quelques paroles du vénérable prédicateur : « Je disais en commençant, s'est écrié Mgr Freppel vers la fin de son discours, qu'entre la France et les provinces qui lui ont été violemment arrachées, les liens n'étaient pas rompus, j'entends les liens de cœur et d'affection réciproque. Or, rien n'est plus propre à resserrer ces liens que de prouver à nos compatriotes de l'Alsace et de la Lorraine que nous n'avons pas cessé de voir en eux des frères, et de les traiter comme tels : ces marques de dévouement et de générosité ne pourront que faciliter un retour qui est dans tous nos vœux; car l'on me permettra bien, avant de descendre de cette chaire, d'y laisser l'expression de mes espérances avec celle de mes regrets : je l'ai dit assez haut à notre heureux vainqueur pour avoir le droit de le redire aujourd'hui et je ne cesserai de le répéter jusqu'à mon dernier soupir : « Vous avez eu tort de vouloir régner sur « des hommes qui n'ont pas voulu, qui ne veulent pas encore, qui « ne voudront jamais de votre domination : cela n'est digne de « personne, ni de vous, ni de la France, ni de l'Allemagne, ni du « dix-neuvième siècle, ni de la civilisation, ni du christianisme.

« L'empereur romain disait : Varus, rends-moi mes légions ! Un « million d'Alsaciens et de Lorrains vous crient : Rendez-nous « notre patrie ! » Eh ! bien, cette patrie, vous la rendrez tôt ou tard, d'une manière ou de l'autre, car ce n'est rien de bâtir des murs, d'élever des forteresses : vous n'avez pas même pu effleurer les cœurs ; les cœurs ne sont pas à vous, les cœurs sont à la France ! »

Voilà comment les évêques catholiques savent relever les cœurs, consoler les grandes infortunes et entretenir l'espérance ! Et les bourses s'ouvrent comme les cœurs ; il se produit un mouvement de charité et de patriotisme qui présage le salut.

ALLEMAGNE. — Les catholiques d'Allemagne doivent comprendre de plus en plus que ce n'était pas pour la religion et pour l'indépendance qu'ils combattaient en faisant la guerre à la France. Le joug s'appesantit sur eux de plus en plus lourd. Disons-le à leur honneur, ils se montrent dignes de souffrir pour Jésus-Christ, et ils sont un admirable exemple pour les catholiques du monde entier. Les évêques marchent à la tête du troupeau avec un invincible courage : sans faire entendre un seul cri de révolte, ils maintiennent fermement leur droit, protestent contre l'injustice, usent de tous les moyens que les lois leur fournissent pour résister à l'oppression. Nous commençons plus loin la reproduction d'un admirable Mémoire qu'ils viennent d'adresser au ministère d'Etat pour montrer l'injustice des trois lois qu'on prépare contre l'Eglise. Non contents de parler collectivement, ils s'adressent chacun en particulier ou au Roi, ou au Parlement ; ils luttent pied à pied ; et ils sont merveilleusement secondés par le clergé, par la noblesse catholique, par le peuple catholique.

Veut-on avoir une idée du courage de ces catholiques, qu'on lise ce passage d'un article de la *Germania* de Berlin, qui l'intitule le *Cri de la conscience* : « Le gouvernement, dit la *Germania*, veut la « guerre ; eh bien ! soit, il l'aura. Mais on va nous livrer un combat « qui nous visera dans notre conscience... Déjà des milliers de « prêtres ont renouvelé devant leurs évêques le serment qu'ils « prêtèrent au pied de l'autel le jour de leur ordination ; d'autres « milliers sont dans l'intention de suivre cet exemple. Il n'y a point « d'épouse ou d'enfant qui les retienne. Ces liens terrestres ne sont « pas là qui les entravent. Ils ne servent que Dieu et les hommes de « bonne volonté. Que leur importe l'argent ? Que leur fait la « prison ? Leur argent ! ce ne sont point eux qui le perdent, mais

« les pauvres, et s'ils sont privés de la liberté, le préjudice n'est « point pour eux, mais bien pour l'Etat. Mais des prêtres captifs, « c'est chose édifiante pour l'Eglise, et elle gagnera en force inté« rieure et en vertu à cet exemple. C'est un grand combat, un « combat sacré, celui qu'affronte en ce moment le clergé catholique « contre la Prusse; car il sera combattu au nom de la conscience. « Et qu'on essaye maintenant de nous la ravir, soit par le fer, soit « par le sang! »

Angleterre. — En Angleterre, les fanatiques du protestantisme essayent de se mettre à l'unisson avec les persécuteurs de l'Allemagne; mais l'esprit public s'oppose à leurs tentatives, ils ne viennent pas à bout de ressusciter l'ancienne intolérance. L'Eglise catholique est libre en Angleterre, et les premiers pasteurs réunis envoient à ceux de leurs frères qui souffrent, en Allemagne et en Suisse, des consolations et des encouragements précieux.

Les archevêques et évêques d'Irlande, réunis à Dublin, viennen d'adresser en commun à leurs troupeaux respectifs une lettre pastorale pour annoncer la consécration solennelle de l'île au Sacré-Cœur. Cette lettre pastorale est la condamnation des erreurs et des crimes du dix-neuvième siècle. Trois choses, disent les vénérables prélats, sont essentielles au bien de l'Eglise ici-bas : la conservation de la foi, principe même de sa vie; le maintien de l'autorité hiérarchique, d'où provient son organisation vitale; sa libre action sur les âmes par la parole et les sacrements, condition de son développement. C'est cette triple base que les gouvernements et les impies de toute classe s'efforcent de renverser. Mais l'Eglise résiste; plus la tempête est violente, plus les moyens auxquels elle a recours doivent être puissants; la dévotion au Sacré-Cœur est un de ces moyens que Dieu a réservés pour les tristes temps où nous vivons.

Ecoutons un moment les vénérables prélats disant aux catholiques quels sont leurs devoirs dans les temps présents : « Quels devoirs, disent-ils, incombent aux enfants de cette Eglise dont l'existence même est en butte aux attaques d'une multitude d'ennemis invétérés? Le premier de ces devoirs, il n'y a pas à en douter, c'est de résister de toute notre énergie aux efforts qui ont pour objet d'abolir la foi catholique. Persuadés que la foi est une vertu divine, nous devons la protéger dans nos âmes et dans les âmes de ceux qui dépendent de nous, contre la pernicieuse influence des mauvaises lectures. Savez-vous qu'un livre — fût-il re-

marquable, — un journal — fût-il écrit d'une manière brillante, — est ouvertement ou insidieusement hostile à l'esprit de foi, n'ayez aucune lâche déférence pour l'opinion publique, et ne vous exposez pas au risque de le lire. Mais outre que vous devez protéger votre foi, vous devez encore la fortifier. Dans ce dernier dessein, à la prière et à l'audition constante de la parole de Dieu, vous devez ajouter la lecture des ouvrages écrits pour défendre et expliquer la doctrine catholique. Ne vous laissez pas séduire par l'exemple de ceux qui justifient la lecture des livres dangereux sous prétexte que de nos jours il est nécessaire de connaître ce qui se dit contre la religion. Quand des hommes dont le savoir catholique se borne à de vagues réminiscences d'un catéchisme appris dans l'enfance, dépensent la meilleure partie de leur temps sur des livres ou gonflés de blasphèmes, ou assumant une gravité scientifique, ou étincelants d'esprit et de grâce littéraire, est-il étonnant qu'ils en arrivent au triste naufrage de leur foi ? Et, naturellement, plus ces malheureux s'exposent aux influences contraires à la foi, plus ils évitent les sermons et autres instructions religieuses que notre sainte mère l'Eglise met à la portée de ses enfants. En somme, nous devons user de la plénitude de nos droits de citoyens pour protester contre les attaques dirigées contre l'Eglise, et spécialement contre l'injustice qui nous est faite en matière d'éducation. »

L'éducation, voilà l'un des premiers objets de la sollicitude de l'épiscopat irlandais. Il y a plus de quarante ans qu'il lutte pour en assurer l'esprit religieux et catholique, et pour obtenir la création légale d'une Université catholique. Cette préoccupation est telle, que les hommes d'Etat d'Angleterre se voient obligés de la partager et d'y faire droit dans une certaine mesure. M. Gladstone, premier ministre de la reine d'Angleterre, qui a déjà *désétabli*, comme on dit, l'Eglise anglicane d'Irlande, réduite aujourd'hui à vivre de ses propres ressources, encore très-considérables, vient de développer le plan qu'il a imaginé pour donner satisfaction à l'Irlande en matière d'enseignement supérieur. Ce plan menace l'existence de l'Université de Dublin, comme Université exclusivement protestante. On peut s'attendre à des débats fort vifs sur cette question ; mais M. Gladstone a l'espoir de réussir.

Espagne. — Une nouvelle révolution vient d'éclater dans ce pays. Le roi Amédée, fils de Victor-Emmanuel, a abdiqué le 11 février, et la république a été proclamée. Cette république sera-

t-elle plus favorable à la religion que la monarchie qu'elle remplace? Quand on sait que les hommes qui sont à la tête du gouvernement sont des philosophes plus ou moins positivistes ou incrédules, il n'est que trop facile de répondre par la négative. L'un des premiers actes de ce gouvernement a été, si nos informations sont exactes, de proclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat : on sait ce que cela veut dire.

Portugal. — Le Portugal, gouverné par des ministres francs-maçons, mais protégé par l'esprit doux et tranquille de sa population, se préoccupe des événements d'Espagne. Ces préoccupations ont déjà fait oublier un événement, qui avait, dans les derniers jours de janvier, vivement affligé les Portugais. Nous voulons parler de la mort de l'impératrice douairière du Brésil, arrivée le 26 janvier. Cette princesse, veuve depuis le 24 septembre 1834, de don Pedro Ier, empereur du Brésil, fille du prince Eugène, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstædt, et sœur de la reine-mère de Suède, vivait retirée à Lisbonne, où elle ne s'occupait que d'œuvres de charité et de piété. C'était elle qui avait attiré à Lisbonne les Sœurs de charité, que les francs-maçons vinrent à bout de faire expulser. Elle avait fondé dans l'île de Madère un hôpital pour les poitrinaires, en mémoire d'une fille qu'elle y avait perdue par l'effet de cette terrible maladie qui ne sait pas pardonner. Elle s'occupait avec une vigilance extraordinaire de la propagation des bons livres, et répandait partout ses pieuses libéralités avec une humilité qui les lui faisait cacher avec le plus grand soin. Nous avons eu l'occasion de connaître plusieurs de ces libéralités faites à des églises pauvres, en France ou à l'étranger. Quelques semaines seulement avant sa mort, comme on lui avait exposé les besoins d'une petite communauté catholique qu'entretient à Montreux, en Suisse, un vénérable prêtre français, qui voudrait édifier une église convenable pour cette communauté fidèle, la pieuse princesse avait aussitôt envoyé une somme importante, mais à la condition expresse que le nom de la donatrice resterait inconnu. La mort nous permet de révéler maintenant un secret que la reconnaissance ne gardait qu'à regret; que d'autres qui pourraient l'être, et qui montreraient que les pauvres de Lisbonne avaient bien raison d'accompagner en pleurant la dépouille mortelle de l'impératrice douairière du Brésil!

L'impératrice *Amélie*-Auguste-Eugénie-Napoléone, duchesse de Bragance, était née le 31 juillet 1812. Depuis de longues années elle souffrait d'une maladie de cœur qui exerçait sa patience; dans les

premiers jours de janvier, le mal fit tout à coup des progrès effrayants ; les douleurs de la princesse étaient extrêmes, mais elle les supportait avec une angélique patience ; les dernières heures furent calmes ; elle s'éteignit le 26 janvier au matin, munie de tous les secours de la religion, admirée de tous ceux qui l'assistaient et pleurée de toutes les personnes qui vivaient près d'elle et qui avaient pu apprécier tout ce que son cœur renfermait de piété, de tendresse et de bonté.

Suisse. — En Suisse, la persécution redouble ses rigueurs. Mgr Lachat, évêque de Bâle, *destitué* (les persécuteurs le croient) pour avoir excommunié deux prêtres apostats, mais vénéré de tous les vrais catholiques de son diocèse et toujours reconnu par les deux cantons de Lucerne et de Zug, oppose l'invincible fermeté du droit aux attentats de l'injustice et de la tyrannie. On le chassera de son palais, on ne pourra l'empêcher d'être l'évêque de plus de trois cent mille catholiques, qui se voient arracher leur pasteur par une infime minorité de libres-penseurs, de protestants et de schismatiques.

A Genève, on en est arrivé aussi aux mesures violentes. La fermeté des catholiques et leur attachement à leur évêque ne font qu'exaspérer M. Carteret et ses complices. A la suspension du traitement des curés coupables d'avoir lu le bref épiscopal qui nomme Mgr Mermillod vicaire apostolique pour le canton de Genève, les fidèles ont répondu par l'ouverture d'une souscription. Quant à Mgr Mermillod, qui a déclaré s'en tenir au bref pontifical, les tyranneaux de Genève ont pensé que sa présence ne pouvait plus être tolérée dans la ville libre qui donne la plus large hospitalité aux communards et aux libres-penseurs de toute sorte, et Mgr Mermillod a été conduit à la frontière, sans autre forme de procès. La libre-pensée est partout la même : l'ennemie acharnée de la liberté et du droit.

Nous allons voir maintenant où aboutira cette vaste persécution dont M. de Bismark tient les fils. La force brutale et la force morale sont en présence. Qui l'emportera ? Pour nous, nous n'avons pas le moindre doute sur l'issue du combat.

J. Chantrel.

CANONISATION DU B. JOSEPH BENOIT LABRE (1).

Une mémorable cérémonie, qui est aussi un événement dans l'histoire de l'Eglise comme dans notre propre histoire, a eu lieu le 9 février, dans la grande salle du Trône au Vatican, en présence du Pape. Il s'agissait de la lecture de deux décrets de la congrégation des Rites; le premier, concernant le B. Labre, le second, concernant le Vén. serviteur de Dieu frère André de Burgio, laïc profès de l'Ordre des mineurs capucins.

Vers dix heures du matin, la salle du Trône et les salles adjacentes étaient remplies par la foule des prêtres et des religieux qui avaient la faculté d'assister à cette cérémonie d'un caractère privé et essentiellement ecclésiastique.

Le Pape a pris place sur le trône, ayant à sa droite et assis Son Em. le cardinal Patrizi, préfet de la congrégation des Rites, à sa gauche, Son Exc. M. l'ambassadeur de France, en uniforme, assis aussi, et tout le personnel de l'ambassade debout. Autour du trône se tenaient NN. SS. les évêques d'Arras, de Nîmes, de Montauban, de Carcassonne, de Luçon, NN. SS. les archevêques d'Otrante et de Québec, Mgr l'évêque de Lorette et d'autres prélats.

Mgr Bartolini, secrétaire de la sacrée congrégation des Rites a, sur l'ordre du Pape, lu les décrets, puis les postulateurs des deux causes, qui sont pour le B. Labre D. François Virili de la congrégation du Très-Précieux Sang, et le R. P. général de l'Ordre des capucins pour le vén. frère André, ont remercié Sa Sainteté.

Le P. D. François Virili, qui a conduit à une si glorieuse fin la cause à laquelle la France est tant intéressée, a prononcé en italien un discours dont voici le sens très-abrégé :

« Selon le temps où ils vivent, les saints ont des vertus précisément opposées aux vices qui dominent dans le monde. Parmi les vices du jour apparaît un égoïsme implacable.

« Mais Dieu a suscité le B. Labre. Benoît-Joseph Labre a parcouru les divers sanctuaires de l'Europe, portant partout l'exemple d'une vertu héroïque, et plaise au Ciel qu'il trouve aujourd'hui des imitateurs de son mépris du monde et de son amour de Jésus et de Marie. Grâce à la divine Providence, l'Eglise glorifie devant le siècle ce pauvre : *Suscitat de pulvere egenum et de stercore elevat pauperem, ut sedeat cum principibus, et solium gloriæ teneat.* »

Le pieux postulateur a ajouté qu'il avait la confiance que le Bien-

(1) D'après une correspondance de l'*Univers*.

heureux implorait instamment la miséricorde de Dieu, tant pour la France qui lui a donné le jour, que pour l'Europe qu'il a parcourue saintement, pour Rome où repose son corps, pour l'Ordre vénérable du patriarche séraphique auquel il appartient en qualité de tertiaire.

« Dans cette circonstance de glorieuse exaltation, a-t-il dit, je supplie Votre Sainteté d'accepter les respectueux hommages de gratitude de la France catholique représentée ici par son excellent ambassadeur, par divers membres de l'épiscopat, entre lesquels le vénérable évêque d'Arras, Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, qui a tant fait pour cette grande cause, ainsi que par beaucoup de prêtres de ce peuple très-chrétien. Je dois aussi présenter à Votre Sainteté les actions de grâces des Romains, et entre autres de l'archiconfrérie de la Trinité-des-Pèlerins, dont le Bienheureux fut membre et quelquefois hôte (1), et de l'archiconfrérie des Amis de Jésus et de Marie, qui eut le Bienheureux pour frère et assistant dans les exercices du chemin de la Croix au Colisée. Enfin, celui qui a postulé dans la cause du bienheureux Labre dépose au pied du trône ses très-humbles remerciements et implore la bénédiction apostolique. »

Après ces paroles de D. Fr. Virili, Mgr l'évêque d'Arras a adressé au Saint-Père un très-beau discours en latin.

Le révérendissime Père général des capucins, postulateur de la cause du vénérable frère André, remercia ensuite le Saint-Père, qui répondit aux discours par une de ces improvisations où la piété et l'énergie des pensées ont tour à tour éclaté en traits émouvants. Voici ses paroles :

« Dieu, toujours admirable dans l'ordre de sa Providence, Dieu, le fondateur de l'Eglise, œuvre de ses mains, œuvre grande et belle, n'a jamais cessé de la protéger dans tous les temps, dans toutes les circonstances, dans toutes les batailles. Il l'a protégée, comme nous lisions dans l'Evangile de ce matin, à la troisième heure, à la sixième heure, à la neuvième heure; il l'a protégée jusqu'à la onzième heure qui est peut-être l'heure présente. Il l'a protégée dans le commencement, puisque, pendant que la rage des tyrans était à son comble, il opposait à leur férocité la constance des martyrs, faisait renaître les forces et la vigueur chez les timides et les faibles, et multipliait pendant ce temps les disciples de Jésus-Christ.

(1) Le Bienheureux Labre avait reçu l'hospitalité à Turin, à Gênes et à Rome dans les hospices de cette archiconfrérie.

« Dieu protégeait son Eglise quand elle était en butte à l'effronterie de l'hérésie, et il la protégeait en suscitant la sainteté, la sagesse des docteurs, qui confondaient les hérétiques, quand ils ne les convertissaient pas, et illuminaient les fidèles pour qu'ils pussent connaître la vérité et la justice. Il protégeait son Eglise, quand on prétendait la noyer dans toute sorte de souillures et de passions, et il opposait à ces hontes la pureté des vierges, la patience des confesseurs, la multiplicité des saints qui se répandaient sur toute la surface de la terre.

« De nos jours, que fait le Seigneur dans son Eglise ? Quel est le principal ennemi qui nous fait la guerre ? C'est l'incrédulité. Quel est le remède que Dieu lui oppose. Quelle est l'armure de la foi que Dieu oppose à cette attaque infernale et diabolique ? C'est l'esprit d'une grande partie des populations chrétiennes ; ce sont les peuples, en grande partie, qui, dispersés sur la surface de la terre, s'opposent à cette incrédulité qui est le résumé de tous les maux de l'enfer; et ils s'y opposent en faisant des pèlerinages de dévotion ; ils s'y opposent en fréquentant les églises et en chantant les louanges du Seigneur ; ils s'y opposent par la fréquentation des sacrements; ils s'y opposent par les saintes industries de la charité, soit en procurant la sanctification des fêtes, soit en encourageant le soulagement des infirmes, soit en essuyant les larmes de la veuve dans sa pauvreté, en un mot, de mille manières, pour montrer que Dieu, même dans ces jours néfastes, vient au secours de son Eglise et soutient sa divine Epouse qui est, comme je l'ai déjà dit, l'œuvre de ses mains.

« Or, après tout cela, qui ne verra qu'un des moyens dont Dieu s'est servi pour protéger son Eglise, c'est la multitude des décrets émanés de ce Saint-Siége pour la béatification et la canonisation des saints ? En effet, qu'est-il arrivé ?

« Ces saints que nous avons béatifiés et canonisés, se répandent dans toute l'Europe, se répandent dans tout le monde : il n'y a point de royaume, il n'y a point d'empire, je dirai même il n'y a point de province qui n'ait ses saints; et à cette occasion les églises ont fait fête parce que c'était une grande consolation pour les fidèles d'avoir un concitoyen canonisé ; les bons chrétiens ont lu la vie de ces saints; ils ont examiné avec admiration les miracles par eux opérés ; ils ont examiné avec encore plus de fruit les exemples de leurs vertus, et ils se sont ainsi efforcés de les imiter, de manière à faire connaître au monde que le démon ne peut pas être encore vainqueur, parce qu'il y a une force qui combat et détruit ses œuvres et qui, avec l'aide de Dieu, reste victorieuse...

« Après tout cela, nous voyons comparaître ces deux serviteurs de Dieu, dont vous avez entendu résumer les vertus; nous les voyons comparaître pour combattre. Et que combattent-ils? Ils combattent les parties qui composent le tout ensemble de l'iniquité moderne. Nous voyons paraître ces serviteurs de Dieu pour combattre l'orgueil, pour combattre l'avarice, pour combattre la luxure: l'orgueil, qui ne connaît point d'autre Dieu que la raison; l'avarice, qui ne connaît point d'autre Dieu que la matière; la luxure, qui ne connaît que la fange et les ordures.

« Ces trois éléments forment le grand arbre, comme je l'ai déjà dit, de l'iniquité moderne. A l'ombre de cet arbre se posent toutes les bêtes les plus dégoûtantes du monde; sur les branches de cet arbre se posent les oiseaux nocturnes et les oiseaux de rapine. L'orgueil forme la racine, l'avarice forme le tronc, la luxure forme les branches.

« Ces deux serviteurs de Dieu paraissent et ils parlent par leur pauvreté, par leur simplicité, et ils s'opposent à l'orgueil avec leur humilité; ils s'opposent à l'avarice avec leur désintéressement; ils s'opposent à l'impureté avec la chasteté de leur vie et avec leur mortification. Oh! combien Dieu est admirable dans ses miséricordes! Voilà l'Eglise qui s'embellit de deux héros de plus! Voilà l'Eglise qui, par eux, s'anime. L'Eglise est dépouillée, et elle marche d'un pas léger dans le chemin de la vertu; l'Eglise est blasphémée, et elle prie pour ses blasphémateurs; l'Eglise est haïe, et elle dit à Dieu: Pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font.

« Toutefois l'Eglise, avec l'aide de Dieu, bien qu'elle pardonne, bien qu'elle prie, quand il s'agit de soutenir la sainteté des principes de la justice et la sainteté de tout ce qui appartient à l'ensemble de la religion, ah! cette Eglise bénie ne baisse point alors la tête; et si elle doit baisser la tête, elle ne la baissera, avec l'aide de Dieu, que sous le poids de la hache.

« Eh bien! prions donc Dieu et remercions-le de ces nouveaux exemples qu'il nous présente; prions-le qu'il ne nous abandonne point. Dieu, certainement, n'abandonnera pas son Eglise; il ne l'abandonnera pas, bien qu'il semble à quelques-uns que dans ce moment il nous ait oubliés.

« Non, Dieu ne nous abandonnera pas; il continuera toujours à garder, à purifier, à sanctifier son Eglise. En attendant, prions-le pour cette Eglise, prions-le afin qu'il verse sur cette Eglise ses plus abondantes bénédictions. Et puisque, par une heureuse coïncidence, les deux saints dont il s'agit appartiennent l'un à l'Italie,

et l'autre à la France, je vous dirai de prier Dieu pour qu'il bénisse ces deux pays. Ah ! que Dieu bénisse celui qui gouverne la France et lui inspire toujours des conseils de plus en plus salutaires; qu'il bénisse celui qui gouverne l'Italie et lui dise le *fiat lux*, afin qu'il puisse sortir du profond abîme dans lequel il s'est jeté en marchant dans les ténèbres les plus profondes et dans les nuits les plus orageuses.

« Que Dieu bénisse ensuite les nombreux millions de Français et d'Italiens qui sont constants dans l'exercice de leurs devoirs et qui lèvent les mains au ciel pour implorer les miséricordes divines, et qui élèvent leurs voix pour dire à Dieu : *Miserere nostri, Domine, miserere nostri*. Que Dieu vous bénisse, vous tous; qu'il bénisse mes coopérateurs dans l'exercice de leurs fonctions. Qu'il bénisse aussi ce pauvre vieillard qui vous parle, et puisqu'il doit porter un grand poids, il lui sera permis de dire que si *senex portat, puer regit*, comme il fut dit autrefois et comme nous l'avons vu dans les premiers jours de ce mois.

« Que Jésus-Christ soit donc avec nous. Oui, qu'il soit avec nous et qu'il nous inspire force et courage pour soutenir les droits de l'Eglise; qu'il soit avec nous et qu'il nous accorde la patience et la résignation au milieu des continuelles tribulations qui nous environnent.

« Je lève donc la main et j'invoque le Seigneur pour qu'il fasse descendre cette bénédiction sur moi, sur vous, et sur tous ceux que j'ai nommés tantôt.

Benedictio Dei omnipotentis, Patris, et Filii et Spiritus Sancti, descendat super vos, et maneat, maneat, maneat semper ! »

Voici le décret de canonisation qui a été lu, le dimanche 9 février, en présence du Saint-Père, de l'ambassadeur de France et des nombreux prélats désignés plus haut :

DÉCRET.

CAUSE ROMAINE OU BOULONNAISE DE LA CANONISATION
DU B. BENOIT-JOSEPH LABRE, CONFESSEUR.

Sur la question de savoir si l'approbation préalable de deux miracles existant, et après le culte de vénération décerné audit bienheureux par le siége apostolique, il peut être procédé sûrement à sa canonisation solennelle.

Celui qui, pendant qu'il vivait au milieu des hommes, était pauvre, humble et méprisable, le B. Benoît-Joseph Labre, élevé après sa mort au plus haut des cieux, revêtu des splendeurs des saints et couvert

d'une couronne incorruptible de gloire, a été placé par le souverain Juge des mérites sur un siége d'immortalité. Mais pour qu'il fût exalté d'autant plus haut sur la terre qu'il s'était humilié plus bas, le Roi tout-puissant l'a illustré du pouvoir des miracles, faisant connaître ainsi que ce bienheureux personnage, qu'il a voulu honorer devant ses anges, devait être pareillement honoré devant les hommes.

Obéissant à la volonté divine, notre Très-Saint-Père Pie IX, Souverain-Pontife, après l'enquête de la congrégation des Sacrés Rites, a décrété « qu'il constait de deux miracles » opérés par Dieu sur l'intercession du bienheureux Benoît-Joseph Labre. Il ne manquait plus, pour que cette cause insigne de canonisation fût conduite à sa fin, que la même congrégation des Sacrés Rites examinât la question de savoir *si l'approbation préalable de deux miracles existant, et après le culte de vénération décerné par le siége apostolique, il pouvait être procédé sûrement à la canonisation solennelle du bienheureux Benoît-Joseph Labre.*

C'est pourquoi lorsque le révérendissime cardinal Constantin Patrizi, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collége, préfet de la Congrégation des Sacrés Rites et rapporteur de la cause, eut posé cette question dans l'assemblée générale, tenue en présence de notre Très-Saint-Père dans le palais apostolique du Vatican, le dix-neuvième jour des calendes de février de l'année courante (1), tous ceux qui étaient présents, les révérendissimes pères cardinaux et les consulteurs, répondirent unanimement par l'affirmative. Cependant le Saint-Père différa de rendre son jugement et exhorta les assistants à se mettre à prier, pour que l'Esprit-Saint l'inspirât favorablement dans ses délibérations.

Enfin, il choisit ce jour du dimanche de la Septuagésime pour prononcer sa sentence décrétoriale, et pour cela, d'abord, il célébra le divin sacrifice eucharistique dans la chapelle privée du palais pontifical du Vatican ; ensuite, se dirigeant vers la grande salle et s'asseyant sur son trône, il fit approcher le révérendissime cardinal Constantin Patrizi, rapporteur de la cause, avec le R. P. Laurent Salvati, coadjuteur du promoteur de la sainte Foi, et moi le secrétaire soussigné, et ceux-ci, étant debout, décréta : *qu'il pouvait être procédé sûrement à la canonisation du B. Benoît-Joseph Labre.*

Il ordonna de promulguer cet édit, de l'insérer dans les actes de la congrégation des Sacrés Rites, et d'expédier, sous bulle de plomb, les lettres apostoliques concernant la solennité de la canonisation, qui sera célébrée, un jour ou l'autre, dans la basilique patriarcale du Vatican, le cinquième jour des ides de février de l'an 1873 (2).

C., évêque d'Ostie et de Velletri.
Cardinal Patrizi, préfet de la congrégation des Sacrés Rites.

(Place du sceau.)

Dominique Bartolini, secrétaire de la congrégation des Sacrés Rites.

(1) Le 14 janvier.
(2) Le 9 février.

On remarquera que ce décret porte que la solennité de la canonisation sera célébrée, *un jour ou l'autre*, dans la basilique Vaticane. Ce jour peut être rapproché par les oblations des fidèles. Il suffira pour cela que nos évêques ordonnent des quêtes et que les journaux catholiques ouvrent des souscriptions. Il y a ici une cause catholique et française. Ne peut-on pas espérer que le B. Labre précipiterait, par son intercession, le triomphe de la cause romaine, qui sera le triomphe de la France?

L'EPISCOPAT PRUSSIEN.

Les évêques catholiques de Prusse viennent de présenter au *ministère d'Etat royal* un calme et vigoureux *Mémoire* qui est la condamnation absolue et irréfutable des trois projets de loi dont nous avons parlé. S'il n'y avait pas un parti pris de détruire ou d'asservir l'Eglise, ce Mémoire ferait reculer les persécuteurs, à qui l'on montre si bien où sont la justice, le droit et le véritable intérêt de l'État. Mais on ne peut compter sur ce succès : les persécuteurs iront jusqu'au bout; seulement, les catholiques seront raffermis, et l'impiété des persécuteurs paraîtra plus détestable. Le Mémoire a été présenté par les archevêques de Cologne et de Posen, *au nom et sur l'invitation de tous les évêques du pays*, le 30 janvier 1873. Nous le reproduisons :

Il y a quelques jours, le ministère royal présenta au Landtag des projets de loi dont les dispositions touchent aux parties les plus intimes de l'Eglise catholique et empiètent audacieusement dans la sphère de ses droits.

En même temps, on a demandé au Landtag de leur accorder son approbation le plus tôt possible.

Mais, d'après le droit naturel et positif, d'après un usage immémorial dans les pays allemands, les rapports entre l'Eglise et l'Etat ne peuvent être réglés légitimement et en sauvegardant l'intérêt des deux parties que par une entente commune. En conséquence, les évêques prussiens devaient au moins attendre l'occasion de se prononcer sur des projets de loi concernant l'Eglise catholique et d'une telle gravité. Ils se seraient alors trouvés dans la position d'accepter des dispositions particulières du projet de loi sans violer leurs devoirs; pour quelques autres il eût été probablement nécessaire de s'entendre avec le Saint-Siége apostolique. Maintenant que ces projets de loi, qui affectent la vie intime de l'Eglise, ont été émis par le gouvernement royal en vertu de la toute-puissance qu'il s'est arrogée, et sans en avoir traité ou conféré préalablement avec les organes ecclésiastiques autorisés, nous n'a-

vons plus qu'à présenter une protestation formelle et solennelle contre les dispositions de ces projets de loi et les lois qui en contiendront la substance; nous y voyons une atteinte aux droits naturels et légitimement acquis de l'Eglise catholique, à la liberté de conscience et de religion des catholiques.

Nous nous permettons d'ajouter les remarques suivantes sur plusieurs points traités par les projets de loi. Nous ne prétendons pas toutefois épuiser la matière dans un Mémorandum dicté par les circonstances et rapidement écrit. Nous nous réservons de revenir sur les considérations du droit commun et les principes qui sont impliqués.

D'après la doctrine catholique que nous regardons comme vraie, sans aucune restriction, et que nous croyons reposer sur la révélation divine, d'après la conviction intime et bien fondée que notre liberté de conscience est inviolable ; — d'après les droits naturels, la *nature de choses* et les lois de l'intelligence ; — d'après les droits historiques honorablement acquis par l'Église catholique en Allemagne et dans les provinces catholiques de la monarchie qui ont été incorporées au royaume de Prusse, non pas d'une manière illégale, mais avec des droits reconnus par la parole solennelle d'un roi, et qui assurent l'existence entière et indépendante de leur religion et de leur Église ; — d'après les concordats convenus entre le Saint-Siége apostolique et la couronne de Prusse et les autres provinces qui en dépendent, et d'après les bulles de circonscription ; — enfin d'après les dispositions de la constitution prussienne, qui reconnaît ce droit à l'Eglise catholique comme aux autres confessions : l'Eglise catholique possède en Prusse le droit inaliénable et sacré de maintenir dans toute son intégrité son enseignement doctrinal et moral, sa constitution et sa discipline, de régler et d'administrer ses propres affaires par des organes investis d'un droit légitime.

Le droit essentiel et primordial de tout évêché catholique et de tout catholique est de faire partie de l'Église catholique dont le chef est le Pape, de rester et de se maintenir dans l'unité de la foi et d'entretenir librement des relations avec le Pape qui, d'après la doctrine catholique, est, en vertu de l'institution divine, le fondement et le souverain pasteur de toute l'Eglise catholique. Le second droit, qui n'est pas moins essentiel et qui est commun aux évêques et aux catholiques, c'est de n'être gouverné et dirigé dans les choses religieuses et ecclésiastiques que par des supérieurs ecclésiastiques légitimes et reconnus par les évêques que la hiérarchie place sous le Pape, parce que d'après notre foi catholique, ils ont été établis par Dieu pour administrer les diocèses qui leur ont été confiés d'après les prescriptions de Jésus-Christ et les lois de l'Église. Par conséquent, tout évêque a trois principaux devoirs à remplir à l'égard de son diocèse; à ces devoirs qui lui ont été imposés par Dieu lui-même, correspondent autant de droits pour l'exercice desquels il a besoin de liberté et d'indépendance.

Premièrement. — Il est de son droit et de son devoir de prêcher et

de confirmer l'enseignement catholique doctrinal et moral, et d'administrer les sacrements.

Secondement. — Il est de son droit et de son devoir de choisir, d'après les prescriptions de l'Église, d'élever, d'envoyer et d'investir des fonctions ecclésiastiques les prêtres et de désigner les inférieurs ecclésiastiques qui l'aident dans son ministère apostolique et lui tiennent lieu de représentants.

Troisièmement. — Il est de son droit et de son devoir d'inviter et d'obliger les ecclésiastiques à l'accomplissement des devoirs de leur ministère et les fidèles à l'accomplissement de leurs devoirs de chrétiens; de les exclure de la communion de l'Eglise s'ils refusent opiniâtrément d'obéir aux enseignements de l'Eglise, aux prescriptions de la foi, à ses lois, et s'ils sont ecclésiastiques, de les priver de leurs charges spirituelles et de leur interdire les fonctions sacerdotales.

Ces trois devoirs ont entre eux des rapports si intimes qu'ils ne peuvent exister indépendamment les uns des autres.

Or, l'évêque ne pourra préserver pure et intacte la doctrine catholique, ou dispenser aux fidèles les moyens de salut que l'Eglise est en état d'offrir, qu'à la condition de posséder à lui seul le contrôle et la surveillance du clergé sous ses ordres.

Et s'il n'a aucun pouvoir sous ces deux rapports, il peut encore moins protéger la religion catholique de toute falsification et préserver de toute ruine la constitution de l'Eglise, s'il lui est défendu d'éloigner de ses fonctions spirituelles l'ecclésiastique hérétique ou schismatique, ou du moins indigne, et d'exclure de sa communion celui qui nie opiniâtrément la vérité de la foi catholique, l'adversaire acharné de la constitution et des lois de l'Eglise.

Les projets de loi du gouvernement attaquent et nient ces droits essentiels de l'Eglise catholique et de ses évêques, droits sans lesquels ils sont hors d'état de remplir leurs devoirs, et cela pour des raisons multiples.

Le projet de loi sur l'éducation et l'instruction des ecclésiastiques paraît reconnaître, il est vrai, aux évêques, le droit de conférer des charges aux ecclésiastiques, mais il en restreint le libre exercice en attribuant à l'Etat non-seulement le droit de demander compte de cette mesure, mais aussi de décider en dernier ressort après en avoir apprécié les raisons. Il est vrai que cette disposition exclusive n'est applicable qu'au point de vue des principes civils et nationaux. Seulement, nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'en vertu de cette disposition, on pourra dans certaines circonstances porter les plus graves atteintes à la liberté de l'Église, à l'intégrité de l'état ecclésiastique et aux ecclésiastiques les plus respectables et les plus zélés dans l'accomplissement de leurs devoirs, si la puissance séculière peut décider seule et d'une manière exclusive sur l'installation d'un ecclésiastique après l'examen des raisons apportées à l'appui et des principes qui en sont la base.

D'ailleurs, cette disposition est en opposition avec les droits que possède l'Eglise catholique et la liberté que lui a reconnue la constitution prussienne de s'administrer par ses propres lois. Si, après une entente réciproque, l'Eglise a permis à plusieurs gouvernements de se prononcer contre l'installation d'un ecclésiastique pour des motifs purement civils et politiques, l'Etat ne peut s'arroger un tel droit de sa propre autorité; en outre, il ne faut pas oublier que ce droit n'a été reconnu et accordé que pour des installations définitives et presque toujours pour un curé de paroisse seulement. Le projet de loi, au contraire, étend ce droit aux simples desservants et aux installations simplement provisoires; cette prétention dont nous entendons parler pour la première fois, tout comme le projet de loi nous le donne à comprendre, tient à un système de persécution plus étendu contre la liberté et l'indépendance de l'Eglise catholique, avec les dispositions sur l'éducation du clergé.

Ces dispositions attaquent de la manière la plus intime et la plus pernicieuse la vie intérieure de l'Eglise, ses intérêts les plus chers et la liberté de la foi catholique. Nous nous exprimerons avec toute la franchise qui convient à notre caractère et que nous devons à l'Etat. Le premier de tous les devoirs, le plus important des droits de l'Eglise et des évêques, c'est l'éducation du clergé. Depuis dix-huit siècles, ce droit n'a jamais été contesté à l'Eglise, et en aucun lieu du monde, si ce n'est en Autriche dans le siècle précédent, et dans une partie du dix-neuvième dans quelques Etats allemands, mais jamais avec cette restriction auquel veut les soumettre, en Prusse, le projet de loi du gouvernement. En outre, partout où existe l'Eglise catholique, on lui reconnaît, comme de simple bon sens, le droit d'élever les ecclésiastiques dans des institutions ecclésiastiques consacrées à l'instruction et à l'éducation : en Angleterre, dans le nord de l'Amérique, en Hollande et en Belgique.

En Italie, en Espagne, en France, où les révolutions ont souvent outragé l'Eglise et l'ont noyée dans des flots de sang, il n'est jamais venu à l'idée de personne de lui contester le droit d'élever les ecclésiastiques tant que l'exercice de la religion catholique leur fut autorisé et libre. Dans le concile général de Trente, l'Eglise a réglé par une loi que toute personne qui veut embrasser l'état ecclésiastique doit être élevée dans un séminaire, et que chaque évêché doit avoir un séminaire. Les bulles de circonscription qui traitent de ces matières portent expressément que cette loi recevra son exécution dans tous les évêchés. Lorsque les évêques prussiens permettaient aux élèves de théologie de fréquenter les universités de Bonn et de Breslau et l'Académie de Munster, ainsi qu'un grand nombre d'écoles du premier degré, ils ne voulaient pas et ne pouvaient pas renoncer au droit et au devoir d'élever leur clergé et de lui donner une éducation théologique. Ils ne pouvaient le permettre qu'à la condition que les facultés de théologie de ces établissements de l'Etat seraient soumises à l'autorité ecclésias-

tique sous le rapport théologique et religieux, et que par cette dépendance et les convictions religieuses des professeurs, l'Eglise aurait les garanties suffisantes pour la catholicité des professeurs et de l'enseignement, et que, par un contrôle parfaitement organisé, la pureté des mœurs et la vie religieuse des jeunes élèves recevraient une protection suffisante; ils voulaient, en outre, que l'université eût pour l'Eglise et pour les candidats de son sacerdoce les égards et l'attention qui leur sont dus. Mais lorsque, au contraire, comme nous l'avons vu récemment à Bonn, la majorité des professeurs de la faculté de théologie renie la foi de l'Eglise et se révolte contre l'autorité ecclésiastique; lorsque, néanmoins, ces professeurs restent à leurs postes et sont chargés de représenter la faculté, et lorsque la majorité des professeurs de la faculté se range de leur parti, alors la situation est intolérable et la supporter plus longtemps serait une faute bien grave de la part des évêques.

(*La fin au prochain numéro.*)

UNE UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Lorsqu'en 1834, les évêques de Belgique rétablirent l'ancienne Université de Louvain, ils ne se doutaient certes pas du succès qui viendrait un jour couronner leurs efforts. Qui, à cette époque, eût jamais espéré qu'une œuvre entièrement laissée à l'initiative privée, sans subsides, sans haute protection du pouvoir, parviendrait à être un jour l'établissement d'enseignement supérieur le plus important de la Belgique? Qui eût jamais pu croire qu'une Université, fondée par des catholiques, réunirait autour d'elle autant d'étudiants que les deux Universités réunies de l'État? Ce qui, il y a quarante ans, eût semblé une chimère, une utopie, est devenu aujourd'hui une réalité. Les succès toujours croissants de l'Université catholique de Louvain sont là pour nous montrer que l'œuvre des évêques, à défaut des bénédictions du pouvoir, a été fécondée par les bénédictions de Dieu. Grâce aux catholiques belges, l'Université de Louvain occupe en Belgique le premier rang parmi ses rivales, et les pays où n'existe pas la liberté de l'enseignement supérieur envient cette magnifique création.

L'Annuaire de l'Université catholique de Louvain pour 1873, qui vient de paraître, nous fournit l'occasion d'étudier de plus près cette Université et de jeter un coup d'œil sur ses professeurs, ses étudiants et les différents détails de sa vie.

Le corps professoral, ayant à sa tête pour Recteur Magnifique,

Monseigneur Namèche, et pour Vice-Recteur, M. le chanoine Cartuyvels, comprend 69 professeurs, qui se répartissent par faculté comme suit :

Faculté de Théologie	12
» de Droit.	13
» de Philosophie et Lettres	15
» de Médecine	15
» des Sciences, y compris les Ecoles spéciales.	14
Total. .	69

Pendant l'année académique 1871-1872, le nombre des étudiants inscrits s'est élevé à 1045, parmi lesquels on compte 888 Belges et 157 étrangers.

Les 888 Belges se répartissent entre les provinces de la manière suivante :

De la province d'Anvers	97
» de Brabant.	235
» de la Flandre Occidentale. . . .	95
» de la Flandre Orientale.	102
» de Hainaut.	162
» de Liége.	34
» de Limbourg	31
» de Luxembourg	36
» de Namur	96
Total. .	888

Les 157 étrangers se classent comme suit :

D'Allemagne, 17; d'Angleterre, 2; d'Australie, 1 ; d'Autriche, 1 ; de Bade, 2; de Bavière, 2; du Brésil, 4; du Chili, 1 ; des Etats-Unis, 12; des Etats-Pontificaux, 19 ; d'Italie, 3; de France, 15; de Guatemala, 1 ; d'Irlande, 27; du Grand-Duché de Luxembourg, 6; du Paraguay, 1; des Pays-Bas, 25; du Pérou, 1; de Pologne, 3; de Portugal, 6; de Russie, 2 ; de Suisse, 6.

Les 1045 étudiants inscrits en 1871-1872 se répartissent par Faculté de la manière suivante :

Faculté de Philosophie et Lettres. . . .	107
» des Sciences.	182
» de Droit	251

» de Médecine.		215
» de Théologie.		116
Écoles spéciales		182

Tout fait prévoir que le nombre des étudiants inscrit à Louvain pour l'année académique 1872-1873 dépassera celui de l'année précédente. Les inscriptions prises pendant les deux premiers mois s'élèvent déjà à 1024.

Plusieurs colléges et établissements académiques dépendent de l'université de Louvain. Des 42 colléges qui avaient été fondés avant la Révolution française, 4 existent encore actuellement, ce sont : celui du Saint-Esprit, pour les élèves en Théologie; celui du pape Adrien VI, pour les étudiants en Philosophie et en Droit; celui de Marie-Thérèse, pour les étudiants en Sciences et en Médecine, et celui de Juste-Lipse, pour les élèves de l'école normale. Les autres établissements de l'Université sont : la bibliothèque, un laboratoire de Chimie générale, un laboratoire de Chimie analytique, un laboratoire de manipulations chimiques, un musée et laboratoire de Chimie industrielle, un cabinet de Physique, un jardin botanique, un cabinet de Minéralogie, un musée de Métallurgie et d'exploitation des mines, un cabinet de Zoologie et d'Anatomie comparée, un cabinet et amphithéâtre d'Anatomie, un cabinet de Physiologie expérimentale, un musée archéologique, un cabinet de Pharmacie et des Cliniques dans les hôpitaux.

Mais laissons là les chiffres pour nous occuper de diverses sociétés existant parmi les étudiants de Louvain et dont l'Annuaire contient les intéressants rapports.

Il y a d'abord la *Société littéraire* dont font partie la plupart des professeurs de l'Université et qui comprend 40 étudiants.

La *Société d'Emulation*, quoique composée d'étudiants et présidée par un professeur n'a pas de mention spéciale dans l'Annuaire, comme ne dépendant pas de l'Université.

La littérature française est spécialement cultivée par les membres de la Société littéraire. Les lettres flamandes comptent également des admirateurs parmi les étudiants de Louvain. La *Société de Littérature flamande* (Taal-en letterlievend Studentengenootschap der katholieke Hoogeschool, onder de zinspreuk : *Met Tijd en Vlijt*) est une des plus florissantes des sociétés académiques. Elle compte 32 membres actifs et 76 membres assistants. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le rapport présenté par son secrétaire, M. Van Winkel, pour se convaincre que les membres de cette société ne sont pas restés inactifs pendant l'année 1871-1872.

A côté de la Littérature, la Science. La *Société de Médecine* de l'Université Catholique de Louvain, qui comprend environ 70 membres actifs, a aussi un bilan de nombreux et intéressants travaux.

Au milieu des préoccupations de l'étude, les étudiants de Louvain savent aussi trouver l'heure de la Charité. L'œuvre de la charité est essentiellement l'œuvre de la jeunesse chrétienne et l'étudiant ne peut mieux consacrer ses heures libres qu'au soulagement des misères de ses frères malheureux. La *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, la mère de toutes les œuvres charitables, compte parmi les étudiants de Louvain de nombreux membres, répartis en cinq conférences. Le rapport sur les travaux des conférences pendant l'année écoulée n'indique malheureusement pas le nombre d'étudiants qui en font partie.

La deuxième partie de l'Annuaire contient le règlement de l'Université, le règlement et la composition des comités de l'association des anciens étudiants de l'Université et une intéressante notice sur la Sodalité ou Congrégation de la Très-Sainte Vierge, existant parmi les étudiants.

Enfin, divers documents concernant l'histoire de l'Université de Louvain terminent l'Annuaire.

Telle est, en quelques mots, l'Université Catholique de Louvain, l'œuvre la plus belle et la plus féconde des catholiques belges, que M. Le Play n'hésite pas à qualifier d'excellente et que feu monseigneur Malou considérait comme une des gloires de l'Eglise en Belgique. En dépit des efforts de la secte libre-penseuse et de la guerre dirigée contre elle par la presse libérale, vivant de la charité des catholiques, et livrée à ses propres ressources, elle vit, grandit et prospère. Une jeunesse, chaque année plus nombreuse, signe évident de la confiance dont elle jouit auprès des familles, accourt se ranger autour de ses chaires qu'illustre l'élite de la science. Aussi a-t-elle le droit d'être fière des succès qu'elle remporte et sommes-nous heureux de pouvoir les constater. Ils témoignent hautement de l'excellence de l'enseignement catholique et libre. Quand on a devant soi une Université comme celle de Louvain, il est difficile de prétendre que les catholiques sont ennemis de la Science.

(*Etudiant Catholique.*)

LA FRÉQUENTATION DES ÉCOLES.

MM. les inspecteurs d'Académie se préoccupent du peu d'assiduité des élèves gratuits, et cherchent en général à assurer la fréquentation des écoles par les enfants, gratuits ou payants. L'intention est excellente. Un rédacteur du *Pas-de-Calais* signale l'une des principales causes du mal et le remède à y apporter; nous croyons qu'on ferait bien de méditer les réflexions d'un homme qui a pour lui l'expérience et la connaissance des choses dont il parle (1).

Nous mettons en fait, dit-il, que le motif principal qui porte les trois quarts au moins des enfants à fréquenter les écoles, est le désir d'apprendre le catéchisme. Plus le catéchisme est en honneur, et plus les écoles voient leurs élèves nombreux et assidus : un enfant est fier, le jour où il peut prouver à ses parents que, grâce à ses progrès dans la lecture, il peut maintenant apprendre son catéchisme, seul et sans secours étranger. Il ne faut pas se faire illusion; c'est là ce que les parents demandent avant tout à l'instituteur et ce que les enfants vont chercher à l'école, — bien plus qu'une instruction, si *primaire* qu'elle soit : plusieurs sont, d'ailleurs, incapables de l'acquérir; la plupart ne tardent pas à l'oublier.

Pour peu qu'on ait étudié les écoles, surtout les écoles des campagnes, on devra reconnaître que les efforts des maîtres et des inspecteurs, unis à l'influence de l'Université, leur procurent moins d'élèves que l'influence de l'Eglise. C'est parce que l'Eglise a élevé la première communion à la hauteur d'une institution que les enfants vont chercher à l'école la science de la lecture. Abolissez la première communion et le catéchisme, et bientôt l'école sera déserte.

Donc c'est l'Eglise qui fait fréquenter l'école, et plus grande sera son influence dans l'école, plus celle-ci sera fréquentée.

Malheureusement ce fait, si saillant, qui frappe les yeux de tout observateur impartial, semble être ignoré de la plupart des hommes placés par l'Etat à la tête de son enseignement; car on ne peut se dissimuler que l'Université s'efforce de séparer l'Ecole de l'Eglise; et en cela non-seulement elle se montre injuste, puisqu'elle se sert de l'argent des contribuables pour élever leurs enfants contrairement à leurs désirs, mais encore elle se montre la plus mortelle ennemie de l'école.

(1) *Pas-de-Calais,* numéro du 13 février.

Nous ne voulons donner de cette tendance de l'Université que quelques preuves.

Et d'abord l'Eglise n'est pas un être abstrait; elle vit, elle agit, elle est représentée dans chaque paroisse par un homme qui l'y *personnifie*, si nous osons dire ainsi; cet homme, c'est le curé. Comment se fait-il donc que trop souvent MM. les inspecteurs, sans aucun grief personnel contre le curé, *affectent* de visiter l'école, sans se faire accompagner par ce représentant de l'Eglise, et même sans lui demander le moindre renseignement, à lui qui est pourtant l'inspecteur-né de l'école, en supposant même qu'il n'en soit pas l'inspecteur légal?

Comment se fait-il ensuite que l'on donne à l'enseignement un caractère naturaliste qui, s'il n'était corrigé par un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices, heureusement inconséquents avec les principes de l'Université, empêcherait les curés d'envoyer les enfants à l'école et les obligerait même à les en éloigner?

Cette accusation est grave, nous le savons, mais les preuves abondent.

N'est-il pas vrai que le catéchisme n'est plus, sinon en pratique, du moins dans les programmes et les circulaires officiels, l'enseignement dominant, et qu'il tend par suite à perdre dans l'école cette prééminence, cette place d'honneur qui le relevait aux yeux des enfants, pour se voir un jour peut-être relégué au second plan?

N'est-il pas vrai que les encouragements officiels vont plutôt à l'instituteur qui s'occupera de gymnastique et d'agriculture, qu'à celui qui cultivera dans l'âme de ses enfants la science de Dieu et formera à la gymnastique chrétienne, aux luttes de la vertu des volontés naturellement rebelles au bien?

N'est-il pas vrai que certains inspecteurs ont recommandé de ne plus faire lire le catéchisme à l'école!!! Ils en donnent pour prétexte qu'on y trouve trop de... *Qu'est-ce que* et de *Qui est-ce qui*. — Mais ces locutions ne sont-elles pas françaises, et n'offrent-elle pas à la lecture une difficulté spéciale qui vaut bien la peine d'être vaincue par des efforts répétés?

Et d'ailleurs, quand le commençant sera familiarisé avec ces formules, il passera sans s'y arrêter, et trouvera plus loin cette nourriture de son esprit que ne sauraient lui donner des livres entièrement remplis d'expressions banales, de mots qui n'attirent l'attention que par leur rareté ou leur singularité; l'acquisition de ces livres entraîne pour les parents la dépense d'une journée de travail, et l'enfant n'en retire aucun profit.

N'est-il pas vrai enfin que l'on a chassé des écoles autant que possible les livres sérieusement chrétiens, comme la Doctrine chrétienne, de Lhomond, les Devoirs du chrétien, du Vénérable de la Salle, pour les remplacer par des livres où il n'est plus question que d'un Dieu relégué dans les profondeurs du ciel, et dont l'action ne se fait guère sentir ici-bas, que d'une religiosité toute de sentiment et d'une morale sans sanction, qui n'a rien de compromettant pour les libres-faiseurs?

C'est ainsi que le surnaturel, s'il n'est pas injurieusement banni des écoles, en sera peu à peu silencieusement écarté; c'est ainsi que, si l'image du Christ règne encore dans les écoles, son esprit en disparaît.

Sans doute ceux qui liront ces lignes ont vu avec indignation les forfaits de la Commune chassant des écoles le crucifix; mais doivent-ils être moins indignés de voir que l'enseignement officiel tend à empêcher la religion de fortifier l'esprit et de nourrir l'âme des enfants?

Voilà le mal, un mal lamentable, l'invasion du naturalisme dans les écoles; voilà le monstre que les autorités scolaires doivent combattre : chaque coup qu'elles lui porteront sera une victoire pour les écoles, qui seront d'autant plus fréquentées qu'elles seront plus chrétiennes.

Et de plus, comme un bien en amène un autre, le surnaturel reprenant son rang dans les écoles assainira la science : car, après tout, la science, ne fût-ce que la science de la lecture, si elle n'est pas toujours un mal, n'est pas toujours par elle-même un bien. Les pétroleux qui ont brûlé Paris savaient lire, eux aussi : en ont-ils commis moins d'horreurs! Non. C'est que l'esprit de l'Église n'avait pas présidé à leur éducation : l'Université avait pu en faire des savants; — Peste soit de tels savants! — l'Eglise seule en eût fait des hommes de bien, des hommes de cœur, des hommes utiles à leur pays.

Le tout n'est pas de savoir lire, mais de savoir bien lire, de lire des choses bonnes pour l'esprit, pour le cœur et pour le caractère; or de telles lectures, l'Église seule peut en diriger le choix. Toute science, même celle de la lecture, toute science sans la foi ne saura que bouleverser les individus, puis les sociétés; et pour des écoles qui ne produiraient que ces résultats, plût à Dieu qu'elles fussent fermées!

On s'occupe aussi d'adultes.

Hélas! malgré tous les cours d'adultes, combien de jeunes gens

désapprennent à lire, qui ne le désapprendraient pas, si chaque dimanche ils avaient l'habitude de porter un livre à la messe!

Les efforts très-louables sans doute, mais bien peu utiles de MM. les instituteurs, pour faire ces cours d'adultes, seraient donc bien mieux employés à inspirer aux enfants l'estime de leur livre de messe, en leur apprenant par exemple, le samedi soir, la manière de s'en servir le lendemain, et en leur faisant ressortir quelques-unes des leçons qu'il renferme. Dès lors les enfants continueraient à lire, et ils s'instruiraient de vérités bien supérieures à celles que tous les cours d'adultes pourront leur infuser.

Pourquoi aussi le chant, toujours recommandé sur le papier officiel, n'est-il enseigné dans aucune école? Ce serait encore un excellent moyen d'empêcher les jeunes gens, qui naturellement aiment à chanter, de désapprendre la lecture; ce serait de plus un bon moyen de les discipliner : car rien ne force plus à rompre sa volonté propre que le chant, inflexible dans ses intonations, dans sa mesure, etc., et ce n'est pas une pure fable sans aucun fond de vérité, que celle d'Amphion bâtissant par le son de sa lyre les murs de Thèbes, ou celle d'Orphée apprivoisant, au son de ses instruments de musique, les monstres des bois et civilisant les premiers habitants de la Grèce. Enfin, ce serait un excellent moyen d'unir l'École à l'Église union si profitable pour celle-là, puisque, placée en dehors des influences de l'Église, elle ne saurait être que stérile et produire des fruits secs.

Nous aurions à parler encore des bibliothèques populaires; mais nous avons été déjà trop long.

Rappelons donc seulement que l'Église avait fait mieux que de de fonder des bibliothèques scolaires; elle avait fondé des bibliothèques de famille, dont il reste encore aujourd'hui quelques épaves échappées aux fureurs des révolutions. Qui a pu retrouver sans émotion, près du foyer de ses ancêtres, une de ces vieilles Vies des Saints, un exemplaire d'une de ces deux cents éditions que Ribadéneira eut dans notre pays avant la révolution de 1793?

Pour qui donc ont été faites ces deux cents éditions sinon pour un peuple de lecteurs? Et quand est-ce que l'Université fera parvenir à sa deux centième édition, dans notre siècle de progrès, un ouvrage volumineux dont la réimpression exige aujourd'hui douze volumes in-octavo!

Soyons assurés que l'Église avait résolu, et supérieurement, tous les problèmes dont l'Université cherche aujourd'hui la solution; — 1° *Écoles nombreuses :* Il y en avait au moins une près de chaque église, et ordinairement deux, dont une pour les filles; — 2° *Fré-*

quentation des écoles : Nous avons eu occasion de consulter, il y a quelques années, les registres de l'état civil d'une commune de l'arrondissement de Montreuil; de 1737 à 1789, *sur cent hommes,* témoins aux actes, *quatre-vingt-treize avaient signé;* pour les femmes, la proportion était moindre, parce que cette commune, n'étant qu'une annexe peu importante, n'avait qu'une école; 3° *Instruction gratuite :* Nous habitons une commune où la fabrique jouissait d'une rente de cent bottes de paille, à vendre après la Noël, pour acheter aux indigents les fournitures de classes; — 4° *Instruction obligatoire,* autant qu'il est désirable qu'elle le soit, par l'importance attachée à la première communion.

Il n'y manque, on le voit, que *l'instruction laïque;* mais nous aimons à croire que ce *desideratum* ne laissera pas beaucoup de regrets, vu les échantillons que nous avons eus déjà.

LE JOURNALISME ANTICHRÉTIEN

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents.)

III

Introduit sous la machine pneumatique, l'oiseau s'agite un moment, étend les ailes et meurt. L'âme, à laquelle le journal athée soutire tous les jours un peu de vérité et de vertu, finit par ne plus respirer; elle devient une âme sans Dieu, un je ne sais quoi qui n'a plus de nom. Car, une âme n'est digne de son nom qu'à la condition d'avoir la vie, et Dieu est indispensable à la vie de l'âme plus encore que l'air à celle du corps. Dieu est l'air de l'âme, il est sa vie : *Deus vita animæ*, c'est le mot d'un philosophe et d'un chrétien.

Dans presque toutes les classes de la société on reçoit le journal antichrétien.

Aux degrés supérieurs, et même aux plus élevés de l'échelle sociale, plusieurs ne croient plus, ou du moins désirent ne plus croire; ils lisent ce qui va le mieux à leur esprit éteint et à leur cœur fermé. Autour de ces morts les feuilles athées s'enroulent comme des suaires, les lient et les resserrent davantage au fond de leur sépulcre. Pour eux, plus d'espoir; ils se sont faits insensibles à la vie qui règne au-dessus d'eux, ils n'entendent plus, ils ne voient plus. Seul un grand cri de Celui qui fit rentrer la vie en

place de la corruption du tombeau, peut les ramener au jour. Puisse le divin *Veni foras* retentir souvent !

La curiosité en pousse d'autres à lire ; ils veulent constater de leurs propres yeux jusqu'où font descendre la passion et la haine. Cela, disent-ils, les guérit en les épouvantant. Ainsi les Spartiates enivraient les Ilotes, pour se dégoûter à jamais de l'ivrognerie par le spectacle de la dégradation qui la suit.

Nous n'aimons pas cet expédient. Celui des Spartiates est immoral, celui-ci est peu digne, il est dangereux. Un fils a horreur d'entendre des injures jetées au front de son père ou de sa mère ; et quiconque converse tous les jours avec le menteur, y perd la délicatesse de son amour envers la vérité. Et puis, la marche de l'erreur est subtile, et souvent rencontre pour arriver à l'âme la complicité du cœur. La curiosité imprudente de l'esprit a causé plus d'une ruine.

Quelques-uns lisent pour connaître et réfuter. Triste besogne de promener le scalpel sur la calomnie et le blasphème, d'analyser les enfantements d'âmes infectées d'erreurs et de haines ! Besogne quelquefois nécessaire, car, pour préserver et guérir de la maladie, le médecin a besoin d'étudier le cadavre.

Mais, où tout est inexcusable et où le ravage est grand, c'est dans les classes populaires.

Le peuple, qui généralement ne connaît des livres que le dehors, l'ouvrier, l'humble marchand, tous ceux qui gagnent le pain du corps par un labeur quotidien, sont la proie facile d'un journalisme impie. L'homme a un penchant inné à croire à l'homme, et il y croit d'autant plus aisément qu'il n'a pas appris par l'étude que l'homme peut tromper et trompe souvent. Cela est écrit, cela est affirmé avec hardiesse, donc cela est vrai ; voilà tout le raisonnement du peuple. Dans le principe, son esprit se défie, son cœur proteste, puis il commence à douter ; il se plaît en ce qu'il lit, il le propage, il le défend ; enfin il croit ; ou plutôt il ne croit plus à Dieu, ni à la vertu, mais aux calomnies et aux conseils honteux. Alors la famille perd son chef, ou un père et une mère, leur fils, la société compte des révoltés de plus, et l'Internationale grossit ses rangs.

Cette puissnnce de destruction, l'ennemi ne l'ignore pas, aussi il pullule en feuilles athées, il les secoue en tourbillon immonde, les fait ramper et s'insinuer partout. Le sou que tous jusqu'aux plus pauvres peuvent donner, il ne demande que cela. Voilà comment l'ouvrier, l'homme de peine ou de négoce, peuvent le soir se reposer de leur travail du jour dans une lecture malsaine, et le lendemain, quand ils retournent à leur tâche quotidienne, abandonner à

de jeunes fils, à une femme, ces papiers écrits au pétrole et qui suintent le vice.

Ainsi se forment les individus, les générations et les peuples : individus sans morale, familles sans amour et sans respect, peuples sans dogmes. Voilà la société de l'avenir !

Quand, par ces volcans du journalisme, l'enfer vomit tous les jours ses fumées et sa lave, que deviendrait le monde, s'il n'avait pas au milieu de lui l'Eglise, colonne de lumière et nuée rafraîchissante ? Le monde va à l'anthropophagie, disait il y a trente ans Louis-Philippe ; nous ajoutons : le monde y serait déjà sans l'Eglise.

Pauvre peuple, que l'on égare et que l'on méprise ! instrument des instincts féroces, jouet des infâmes calculs ! Pauvre peuple, que l'on fait vivre de ce qui le tue, et que l'on fait mourir à ce qui vivifie !

Arrêtons ici nos traits de plume. Ont-ils esquissé un tableau ressemblant ? Plût à Dieu que nous ayons trop chargé les tons et trop forcé les lignes ! Hélas ! nous craignons plutôt d'être demeuré au-dessous de la réalité.

Nous pourrions maintenant citer bien des noms de journaux antireligieux, et justifier par des extraits de leurs articles tout ce que nous avons dit précédemment. Ce serait trop long et surtout trop triste. Contentons-nous de dire que, à elle seule, la malheureuse Rome compte plus d'une dizaine de ces feuilles impies, presque toutes à un sou. Il y a deux ans, Rome ignorait cette peste ; l'invasion du 20 septembre lui a ouvert les portes.

Denon, rapportent les *Débats* (octobre, 1851), ayant dessiné le portrait de Voltaire, eut le malheur de le faire ressemblant. Quand Voltaire le reçut, il écrivit à son peintre : « Je ne sais pourquoi vous m'avez dessiné en singe estropié. »

Singe estropié ! ô la bonne définition de Voltaire par lui-même ! Le singe parfait dans l'ordre moral est Satan, ce singe de Dieu, dont il grimace la vérité par le mensonge habile, la liberté par l'orgueil et la licence, l'amour par la volupté. Les journalistes antichrétiens, qui imitent les manières de ce maître, ont droit à la définition de Voltaire et nous ne leur ferons pas le tort de les en priver.

O. M.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

23. — **Le mois de saint Joseph** d'après les docteurs et les saints, par Mlle Netty du Boys ; Paris, 1873, chez Poussielgue. — La librairie Poussielgue publie en ce moment la deuxième édition d'un petit volume destiné à propager l'une des plus consolantes dévotions favorisées par l'Eglise, la dévotion à saint Joseph. Une main pieuse a su extraire des traités des écrivains sacrés et des ouvrages de saints, les passages les plus éloquents sur « *cet homme juste* » protecteur de la sainte Vierge et le père nourricier de Jésus-Christ. Ces fragments choisis avec un discernement exquis et distribués, par une gradation pleine de clairvoyance et de justesse, entre chacun des jours du mois de mars, mettent sous nos yeux la pensée des maîtres les plus autorisés, des Docteurs, des Saints, des grands Papes sur les mérites et la dignité de saint Joseph ; leur vénération pour l'excellence de sa vie humble et cachée si pleine de tristesse chrétienne, et leur confiance en la puissance de son intervention. Quel plus sympathique, plus consolant modèle pour le chrétien de « *notre siècle orageux* » que cette vie de silence, d'abnégation tranquille, de dévouement sans faiblesse et sans regrets, que ce concours muet et obscur mais énergique et assidu à la volonté de Dieu ! Une introduction, œuvre personnelle de l'auteur, précède le Recueil et esquisse en quelques pages, pleines de grâce, de charme et d'érudition, l'historique de la dévotion à saint Joseph, son développement en France à partir du sixième siècle et les efforts des Papes pour l'encourager. Dans la deuxième édition, cette introduction s'est encore enrichie de nouveaux détails historiques et archéologiques sur le culte de saint Joseph en Orient et en Occident, et de nouvelles preuves de la priorité de la France dans la dévotion à ce grand saint. Cette introduction est ainsi devenue un document historique d'une haute valeur et que les hagiographes seront désormais forcés de consulter et de citer pour tout ce qui concerne la sainte Famille. Les plus hauts suffrages ont accueilli l'apparition de cet utile et charmant volume. Mgr l'évêque d'Orléans dans une lettre insérée déjà en tête de la première édition a donné à cet ouvrage un témoignage éclatant de son approbation ; et voici qu'au milieu de ses douleurs et du fond de sa captivité, notre saint-père le Pape Pie IX vient d'adresser à l'auteur, Mlle Netty du Boys, un bref en date du 30 septembre 1872, par lequel il la félicite hautement de son œuvre, du talent qu'elle y a déployé, de son zèle pour la propagation de la dévotion à saint Joseph, et prédit à ce petit volume les fruits les plus abondants.

24. — **Jean-Jacques Rousseau et le siècle philosophe**, par L. Moreau ; Paris, 1870, chez V. Palmé. — In-8 de 426 pages. — Il y a là un ouvrage sur lequel nous ne craignons pas d'attirer l'attention de nos lecteurs. C'est une étude forte, profonde, complète sur Rousseau, son école, son siècle, son entourage. M. Moreau est un érudit, et le public sait que son érudition a toujours été mise au service de la vérité. M. Moreau est un écrivain, et il fait de son style une arme. Dans cette analyse exacte et impitoyable, le dix-huitième siècle est fouillé jusqu'au fond des entrailles. Il est montré tel qu'il est. Les mensonges dont il s'est paré s'évanouissent comme des fantômes. Jean-Jacques Rousseau est pris corps à corps, et rien ne reste de lui que ce qui doit en rester. C'est une critique courageuse, une bonne œuvre et un beau livre. C'est un antidote contre

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

les poisons que le dix-huitième siècle a répandus dans l'air et que chacun respire, même à son insu. Nous engageons fortement les familles chrétiennes à s'en souvenir.

25. — Le *Catéchiste illustré* ou *Cours abrégés de Religion et d'Histoire sacrée*, ornés de vignettes et de gravures héliographiques, d'après les grands maîtres, par M. l'abbé J. Regnaud, vicaire à Saint-Eustache, auteur du *Catéchiste moniteur des Persévérants*. (Chez l'auteur, 4, impasse Saint-Eustache, Paris.) — Pour donner à nos lecteurs une juste idée de ce nouveau travail entrepris par M. l'abbé Regnaud, il nous suffira de reproduire le passage suivant de son prologue : « Après avoir dans le *Catéchiste* longuement exposé la religion aux jeunes persévérants, nous allons, dit-il, essayer de l'enseigner aux enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion. Ils pourraient sans doute lire avec utilité nos leçons de la Persévérance ; mais ils y trouveraient bien des choses que leur intelligence encore trop faible serait incapable de comprendre. Il nous paraît donc nécessaire de mettre en leur main un ouvrage, dont l'enseignement sera mieux proportionné à leur esprit. C'est, d'ailleurs, ce que nous recommande le Catéchisme du concile de Trente, dont nous faisons la base de notre enseignement. « Il ne faut pas s'imaginer, dit-il, qu'il n'y a qu'une sorte de personnes à instruire, et qu'ainsi une seule méthode uniforme et toujours la même lui suffit pour former tous les fidèles à la vraie piété. Les uns sont comme des enfants nouvellement nés ; les autres ont déjà commencé à prendre quelque accroissement en Jésus-Christ. Il en est aussi que l'on pourrait dire parvenus à la force et à la vigueur de l'âge. Donc il est nécessaire de considérer avec soin ceux qu'il faut nourrir de lait et ceux qui réclament une nourriture plus solide, afin de procurer à chacun la nourriture la plus propre à augmenter ses forces spirituelles, jusqu'à ce que « tous parviennent à l'unité de la même foi et de la même connaissance du Fils de Dieu, à l'homme parfait et à la mesure de l'âge complet de Jésus-Christ. » Pour mettre plus à la portée des enfants les éléments de la doctrine chrétienne que nous désirons leur inculquer, nous nous bornerons à l'explication substantielle du catéchisme, qu'ils sont obligés d'apprendre et de savoir par cœur, avant d'être admis à la première communion. Quoiqu'ils aient ordinairement beaucoup de mémoire, il n'est pas facile de les instruire solidement ; car la mobilité de leur esprit, toujours prompte à passer d'un objet à l'autre, arrête souvent leurs progrès. Afin de les favoriser en captivant leur attention, nous résumerons chacune de nos leçons par une image et par une histoire. L'image représentera, d'une manière vivante, les vérités et les préceptes qui en seront l'objet ; et l'histoire les mettra en action par un fait, auquel ils se rattacheront et qui en rendra le souvenir plus durable et la pratique plus efficace. Chaque leçon se terminera par une résolution et par une prière en rapport avec l'enseignement que nous y aurons donné. »

Le Gérant : Putois-Cretté.

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de* 32 *pages in*-8. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine	»	20

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 1er MARS 1873 NUMÉRO 63.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

27 février 1873.

Le grand événement religieux de ces jours derniers est l'exil de Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève. Dans la tempête qui secoue maintenant le vaisseau de l'Eglise, Mgr Mermillod est le premier directement frappé. Dieu l'a ainsi voulu, afin que l'iniquité éclatât aux yeux d'une façon plus lumineuse; car l'acte brutal qui vient de s'accomplir à Genève par la main du fanatisme révolutionnaire, atteint, comme le dit M. Veuillot, « l'un des hommes les plus connus et les plus justement aimés de la grande patrie civilisée. La situation de Mgr Mermillod à Genève, son zèle apostolique, sa participation si active à tant de bonnes œuvres, l'ont mis en rapport personnel avec quantité de personnages éminents de tous les ordres et de tous les pays. L'aménité de son caractère et son inépuisable charité, ne lui ont pas fait moins d'amis dans les rangs inférieurs de la société. On pourrait dire que sa parole toujours prête a fait descendre plus de pain dans les mains des indigents et jeté plus de vêtements sur les membres nus que n'en ont fourni

depuis cent ans toutes les aumônes et surtout toutes les lois de la république de Genève. »

Écoutons l'illustre publiciste : « On a vraiment de la peine, dit-il, à se défendre de quelque mépris pour les hauts et magnifiques seigneurs démocratiques de la république de Genève, quand on pense que Mgr Mermillod est, en somme, exilé par M. Carteret. D'un côté, l'évêque honoré du monde, illuminé d'éloquence, plein de cœur, répandant le flot nourrisant (à la lettre) de sa doctrine, bâtissant des églises, des écoles et des asiles pour les pauvres, enseignant et défendant la liberté; de l'autre, ce fameux M. Carteret, écrivain des plus enfoncés dans les ténèbres des librairies les plus infréquentées, saute-ruisseau d'un tel ordre que sa politique elle-même rougirait de sa littérature, si sa littérature venait à être connue. Or l'évêque est exilé par le trissotin. »

C'est cette semaine, plus que jamais, que nous nous sentons dans l'impossibilité de dire et de publier les documents qui s'accumulent, à la gloire de l'Eglise catholique, en Allemagne, en Suisse, en France, en Angleterre. De toutes les parties du monde, les témoignages de sympathie et d'admiration viennent aux courageux confesseurs de la foi et du devoir, aux évêques d'Allemagne, à Mgr Mermillod, à Mgr Lachat : ce sont les évêques qui encouragent leurs frères, les prêtres qui envoient des adresses chaleureuses, des laïques, et on les compte par milliers et par milliers, qui protestent de leur fidélité à l'Église. Que de magnifiques monuments de l'unité catholique! quel concert admirable, au-dessus duquel s'élève la grande voix du prisonnier du Vatican, victime, lui aussi, de la révolution impie, et modèle de ses frères et de ses enfants !

Nous ferons ce que nous pourrons pour mettre sous les yeux des lecteurs des *Annales catholiques* les plus importants de ces documents; nous en reproduisons quelques-uns aujourd'hui, nous continuerons dans les numéros suivants ; mais nous tenons à donner tout de suite, d'après les journaux catholiques de la Suisse, la *Semaine catholique*, le *Courrier de Genève*, etc., qui nous arrivent encadrés de deuil, le récit de l'expulsion de Mgr Mermillod : c'est une des glorieuses pages de l'Eglise, et qui rappelle les plus touchantes scènes des anciennes persécutions.

J. CHANTREL.

EXIL DE MGR MERMILLOD.

C'est le lundi, 17 février, que les tyrans de Genève, désespérant

de faire céder le vicaire apostolique, exécutèrent le coup de main avec l'habileté qui est dans les traditions de leur police : tout s'accomplit en trois quarts d'heure.

Les commissaires chargés du coup étaient entrés à l'évêché à onze heures et demie du matin; à midi un quart ils en sortaient tout joyeux avec leur victime entre les mains. Les geôliers étaient visiblement satisfaits du plein succès de leurs mesures de précaution pour ne laisser transpirer au dehors aucun bruit. Toutes les personnes qui entraient à l'évêché se trouvaient prisonnières et ne pouvaient plus sortir, la porte étant gardée par deux gendarmes en costume civil, postés à l'intérieur, pendant que M. Coulin et son secrétaire étaient montés dans les appartements de Monseigneur. L'heure, du reste, avait été choisie à dessein, midi et quart, heure où toutes les familles dînent. Un grand nombre d'agents de police étaient postés en expectative sur divers points autour de Notre-Dame.

Ce déploiement de force était bien inutile, puisqu'on opérait dans un si grand secret. Une dizaine de personnes seulement, qui se trouvaient dans les rues et sur les places qui avoisinent l'évêché, sont accourues au moment où elles ont vu Monseigneur monter en voiture. Elles ont à peine eu le temps d'approcher et de prononcer quelques paroles et quelques cris d'indignation. Une femme du peuple, qui était arrivée la première, poussait des sanglots en criant : « C'est une infamie; les catholiques ne sont donc bon que « pour payer des impôts! »

M. Coulin commençait à s'impatienter; le cocher était à la portière de la voiture, attendant des ordres sur la direction à prendre; M. Coulin essaya plusieurs fois de demander à Monseigneur où il voulait être conduit. Monseigneur, persistant à refuser toute indication, le commissaire désigne la route de Fernex (1), et, d'un ton très-vif, ordonne au cocher de partir précipitamment. La précipitation fut si grande, en effet, que les prêtres qui voulaient suivre Monseigneur n'avaient pas encore eu le temps de monter dans une voiture prise à la hâte près de là; ils eurent un instant de retard et ne purent rejoindre la voiture de Monseigneur qu'après quelques minutes, à la sortie de la ville. Inutile de dire que personne, sur le parcours, ne soupçonnait que, dans cette petite voiture de place, il y eût un évêque entre les mains d'un geôlier.

Monseigneur fut constamment gardé à vue dans ses appartements par M. Coulin. Pendant que, debout, il dictait sa protestation, en-

(1) Ou Ferney.

touré des prêtres de Notre-Dame, tous debout aussi, M. Coulin était là, assis sur un fauteuil que Sa Grandeur lui avait offert.

Les prêtres qui étaient arrivés chez Monseigneur, isolément, à mesure qu'ils revenaient, l'un de faire un enterrement, deux autres de faire le catéchisme aux enfants, un quatrième de remplir une œuvre de son ministère dans la ville, étaient dans la consternation et l'angoisse, ne sachant pas si on venait arrêter leur évêque pour l'enfermer dans un cachot ou le conduire en exil. Enfin lorsqu'ils entendirent prononcer le mot de *bannissement*, ils sentirent leur cœur soulagé d'un grand poids; l'un d'eux dit : « Ah ! c'est cela ! Dieu soit béni ! »

Un autre s'adresse à Monseigneur et lui dit : « Monseigneur, il « faut que nous commandions des voitures, nous voulons tous « vous suivre. » A ces mots, M. Coulin se lève et supplie de ne faire aucune démonstration; il s'adresse au prêtre qui avait parlé de suivre Monseigneur et lui dit : « Croyez bien, Monsieur, que je ne « remplis pas une tâche bien agréable, il n'est pas nécessaire de « me créer des embarras. » Le prêtre lui répond : « Mais, Monsieur, « nous ne voulons pas vous livrer Monseigneur, *nous ne savons pas* « *pas ce que vous en feriez;* nous voulons le suivre partout, laissez-« nous aller chercher des voitures. » M. Coulin répond, en enfonçant la main dans la poche de son pantalon : « Oh ! Monsieur, « voici mon pistolet. » Puis il tire de sa poche un *sifflet* qu'il présente, en ajoutant : « Voilà mes armes, c'est un sifflet avec lequel « je donne l'alarme quand il y a du feu, ou bien encore quand il y « aurait du bruit dans vos églises. » Cette déclaration et cette exhibition n'avaient satisfait personne. Le prêtre insiste : « Non, « nous ne vous livrerons pas Monseigneur, vous iriez le déposer « et l'abandonner seul sur un grand chemin, à la frontière, nous « le suivrons. » Néanmoins, il était toujours interdit de sortir pour faire préparer des voitures.

Sur ces entrefaites, la cloche de Notre-Dame sonnait l'*Angelus* de midi ; Monseigneur dit à ses prêtres : « Messieurs, nous allons réciter l'*Angelus.* » Tous se mirent à genoux; à ce moment M. Coulin voulut se retirer au corridor : « Restez, monsieur Coulin, lui « dit Monseigneur, la prière ne fait pas de mal. » — « Au contraire, » répond M. Coulin, et il reste.

Après la récitation de l'*Angelus* et de trois *Gloria Patri*, Monseigneur a ajouté en latin, quelques invocations dont nous donnons la traduction.

C'est d'abord quatre invocations tirées des *litanies des Saints :*

Afin que vous daigniez conserver dans la sainteté de la religion N. S.

P. le Pape et tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique. — R. Nous vous supplions, Seigneur, écoutez-nous.

Afin que vous daigniez nous conserver nous-mêmes et nous fortifier dans votre saint service. — R. Nous vous supplions, etc.

Afin que vous daigniez accorder la paix et l'unité à tout le peuple chrétien. — R. Nous vous supplions, etc.

Afin que vous daigniez humilier les ennemis de la sainte Eglise. — R. Nous vous supplions, etc.

Puis les invocations :

Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous. Cœur immaculé de Marie, priez pour nous.

Saint Michel, saint Joseph, saint Pierre, saint Paul, tous les saints évêques de Genève, priez pour nous.

On a récité ensuite deux fois la prière à la sainte Vierge, *Sub tuum præsidium*. Et enfin ces prières, qui rappellent la dernière cène de Jésus au milieu de ses disciples, se sont terminées par une invocation à saint François de Sales, évêque de Genève.

Monseigneur, en se levant, a demandé quel était l'office du lendemain. On lui a répondu : C'est la Comméinoraison de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; c'était en effet l'office propre pour le canton de Genève. « Ah! cette office me conviendra bien », dit Monseigneur.

C'est en ce moment que Monseigneur demanda à M. Coulin une minute pour aller se revêtir de sa soutane violette, ce qui lui fut accordé. Puis il revint bientôt, et lut cette protestation d'un ton ferme :

Nous, Gaspard Mermillod, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève, citoyen suisse genevois, protestons au nom des droits de l'Eglise catholique, au nom de la liberté des consciences catholiques violée dans ma personne, au nom de mes droits de citoyen libre de la République helvétienne, protestons contre l'arrêt de bannissement par lequel le Conseil fédéral me met hors du territoire de mon pays, sans m'avoir entendu en personne, sans jugement aucun et sans que j'aie jamais violé ni lois ni Constitution, et pour avoir défendu la fidélité au Bref gracieusement accordé par le Saint-Père en 1819 et à l'arrêté du conseil d'Etat de la même année promettant de respecter les droits des catholiques.

Devant les atteintes du gouvernement qui, depuis trois ans, viole les droits des catholiques, leurs institutions, leurs écoles libres, la juridiction spirituelle et la constitution de l'Eglise, devant les menaces de schisme imposé par une majorité protestante dans le conseil d'Etat et dans le grand Conseil, le Saint-Siége a exercé, dans la mesure la plus modeste, son droit et son devoir de défendre la foi et les consciences

catholiques attaquées, et, en cela, il ne viole aucun droit et ne porte aucune atteinte au pouvoir civil.

J'obéis à Dieu plutôt qu'aux hommes, et par cet acte je défends la liberté religieuse, l'indépendance spirituelle de la conscience violée en ma personne, et je reste le vicaire apostolique, le chef spirituel du clergé et des catholiques du canton de Genève. Je les bénis au nom de Jésus-Christ et de son Vicaire Pie IX qui m'envoie. Je bénis aussi ceux qui me persécutent, qui me mettent hors de mon pays et à qui je n'ai fait que du bien.

Je ne cède qu'à la force, et, appréhendé au corps, je me laisse enlever, répétant à cette heure les paroles de mon Maître, notre Sauveur Jésus-Christ : Que la paix soit sur Genève, paix dans la vérité et dans la justice.

Je proteste donc en présence des témoins soussignés et de M. Coulin (Jean-Georges), commissaire de police, et de son secrétaire, Emile Bastian, chargés du décret de bannissement.

Fait à Genève, dans ma résidence épiscopale, bâtie des deniers recueillis par moi, le 17 février, à midi, 1873.

† Gaspard Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève.

Signé :

Joseph-Victor Dunoyer, vicaire général.
Marc Lany, recteur.
L'abbé Félix Girard, vicaire à Notre-Dame.
M. Dénériaz, vicaire à Notre-Dame.
A. Calpini, prêtre à Notre-Dame.
A. Duval, citoyen genevois.
F. Collet, secrétaire.
L. Jeantet, vicaire à Notre-Dame.
L. Chavaz, vicaire à Notre-Dame.

Ces signatures furent apposées séance tenante par Mgr Mermillod et par les neuf témoins présents. Puis Monseigneur dit au commissaire de police :

« Maintenant, Monsieur Coulin, il faut me mettre la main dessus, « parce que je ne veux céder qu'à la force. » M. Coulin fit, instinctivement, paraît-il, un pas en avant vers Monseigneur, puis il s'arrêta et dit : « Oh ! mais c'est bien inutile ; je viens avec ordre de vous « arrêter de vive force ; voici l'insigne de mon autorité ; cela suffit ; « moi, je ne suis pas fort. » Il est à noter que ce Monsieur, qui semblait douter de sa force musculaire devant la personne de Monseigneur, est un des hommes les plus richement dotés en masse corporelle. Quant à l'insigne de l'autorité que M. Coulin tira de sa poche, c'est un petit instrument ayant un manche noir et arrondi

à son extrémité en une boule revêtue d'une enveloppe métallique ciselée, façon argent.

Cet instrument, pour les dimensions et pour la forme, est exactement comparable au goupillon dont les prêtres se servent pour l'aspersion de l'eau bénite, sauf qu'il paraît massif et pourrait au besoin servir d'assommoir. On parle quelquefois d'élever autel contre autel ; pour cette circonstance, il faut changer les termes : on élevait goupillon contre goupillon, c'est le goupillon de l'État qui venait essayer de briser le goupillon de l'Église.

Après la signature de la protestation, tous les prêtres tombèrent à genoux pour demander la bénédiction de leur évêque ; Monseigneur, après les avoir bénits, les embrassa et se mit en marche pour se rendre à l'église. Au corridor, M. Coulin demandait à tous où Monseigneur voulait être conduit ; un des prêtres présents lui dit : « Conduisez-le à l'Evêché » (à Genève, ce nom sans addition : l'Evêché, désigne l'ancien palais épiscopal de Genève, qui est maintenant une prison de l'État) ; un autre lui dit : » Il est chez lui, « laissez-le dans sa maison ; si vous l'arrachez de sa maison, vous « devez savoir où le conduire sans qu'on vous le dise ; si vous en « êtes embarrassé, conduisez-le à l'hôtel de ville ou chez M. Car- « teret. »

Ici M. Coulin proteste encore de la répugnance avec laquelle il accomplit cette mission dont on l'a chargé. Un des prêtres lui dit : « Eh bien ! alors, ne nous tenez pas tous prisonniers ici, laissez- « nous sortir pour faire préparer des voitures. » L'agent répond sur un ton légèrement irrité : « Je ne puis pas, j'ai des ordres, je « dois les faire exécuter. »

On descend à l'église ; M. le grand-vicaire Dunoyer et M. le recteur de Notre-Dame veulent marcher aux côtés de Monseigneur, mais ils ne le peuvent pas ; cette place leur est disputée par les commissaires, qui semblent craindre qu'on ne veuille leur *jouer un tour*, selon leur style. Monseigneur traverse la sacristie, ouvre la porte qui donne entrée à l'église et s'agenouille sur le seuil. Tous les prêtres sont à genoux derrière lui ; alors les commissaires, voyant que c'était bien un véritable acte de foi et de piété qui s'accomplissait et non une tentative d'évasion, se retirèrent un peu en arrière. Après quelques instants d'adoration, Monseigneur baise à trois reprises le pavé de son église, puis il se lève et se laisse conduire par les commissaires à la voiture. Avant de sortir de la sacristie, il se retourna vers le Saint-Sacrement et prononça cette parole : *Et tu dominare in medio inimicorum tuorum ;* mais vous, Seigneur, régnez au milieu de vos ennemis.

Sur le parcours, il rencontra son barbier; il lui dit en souriant : « Mon ami, vous ne pourrez pas me raser, aujourd'hui, c'est le « conseil d'Etat qui me fait la barbe. »

Nous avons déjà raconté plus haut les circonstances de l'entrée en voiture et du départ. Lorsque la voiture se fut éloignée de quelques pas, Monseigneur se porta la main sur le front en disant : « Ah, j'ai oublié ma mère! je crains qu'on ne lui raconte les « choses autrement qu'elles ne se sont passées; cela augmentera ses « craintes et sa douleur; pauvre femme de soixante-quinze ans! « M. Lany, pourriez-vous descendre pour aller la prévenir ou la « faire prévenir par un de ces Messieurs? » (Pendant ce temps, M. Coulin se disait à lui-même à demi-voix : « Ah oui! il y a de ces malheurs. ») M. Lany lui fit observer que le retour des prêtres qui l'accompagnaient se ferait promptement et qu'aussitôt on irait chercher sa mère pour l'amener auprès de lui, là où les commissaires l'auraient conduit. Monseigneur consentit à cela et se mit alors à réciter avec M. l'abbé Lany les prières de l'*Itinéraire des clercs*, qui sont dans le bréviaire. Après une demi-heure de marche, on se trouvait devant la porte de la cure du Grand-Saconnex; M. Lany lui dit : « Monseigneur, n'aimeriez-vous pas voir « M. le curé du Grand-Saconnex? — Oui, répondit-il, mais je suis « prisonnier; je ne veux rien demander. »

A la frontière de France, les voitures s'arrêtent. Monseigneur met pied à terre; les prêtres qui le suivaient descendent aussi et s'approchent de lui. L'un d'eux s'adresse au commissaire : « Voyez, « je vous l'avais bien dit que vous déposeriez Monseigneur tout « seul au milieu d'une route, à la frontière; ne fallait-il pas que « nous fussions là autour de lui. » Le commissaire répond : « Oh! « mais comment pouvez-vous dire cela, moi qui ai tout offert à « Monseigneur! » En effet, M. Coulin avait offert de laisser sa voiture à la disposition de Sa Grandeur, ce que les prêtres qui suivaient ne savaient pas encore. Mais Monseigneur l'avait refusée et avait déclaré vouloir être mis en liberté, puisqu'il n'était plus sur la terre du canton, souvent appelée jadis la terre de la liberté. Avant de lui rendre la liberté, M. Coulin lui demanda s'il pouvait se tenir pour assuré qu'il ne rentrerait pas. « Soyez sans crainte, répondit « Monseigneur, non je ne rentrerai pas; en tous cas, si je rentre, « ce ne sera pas aujourd'hui. »

Avant de quitter ses geôliers, il leur adressa ces paroles : « Je « prie Dieu pour que cet acte que vous venez d'exécuter ne devienne « une source de malheurs ni pour vous, ni pour moi, ni pour ceux « qui vous ont envoyés; que Dieu leur pardonne et les bénisse! Le

« gouvernement de Genève accueille tous les communards, chasse « aujourd'hui un évêque citoyen ; mon pays en sera déshonoré, j'en « ai le regret. Je ne comprends pas qu'ils aient si peur de l'eau « bénite quand ils n'ont pas peur du pétrole. »

De là Monseigneur marcha à pied, entouré de ses prêtres, pendant environ dix minutes, jusqu'à l'entrée de Fernex. Sa vivacité d'esprit habituelle lui rappela aussitôt le souvenir de l'ancien hôte de cette ville, déjà bien oublié maintenant de ces bons et paisibles habitants qui allaient l'accueillir avec tant de sympathie : « Eh « bien! dit-il, voilà Calvin qui m'envoie à Voltaire ; comment vont-« ils s'entendre entre eux deux (1)? »

Mgr Mermillod fut reçu par le curé de Fernex, qui mit son presbytère à sa disposition. De toutes parts, d'ailleurs, on offre l'hospitalité à l'illustre évêque; mais Mgr Mermillod veut rester près de la frontière, à la portée de ses chers diocésains, qui viennent en foule le visiter. Dimanche dernier, les visiteurs étaient au nombre de trois mille, et ce fut l'occasion des scènes les plus touchantes.

Dès le 19 février, le Saint-Père, qui avait, quelques jours auparavant envoyé un Bref d'encouragement à Mgr Mermillod, lui fit parvenir à Fernex le télégramme suivant par le cardinal Antonelli : « Le Saint-Père, douloureusement ému à la nouvelle de votre exil, « prie Dieu de vous accorder, ainsi qu'à votre clergé et aux catho-« liques genevois, sa puissante assistance; il vous envoie de tout « son cœur la bénédiction apostolique. »

ALLOCUTION DE PIE IX.

AUX PRÉDICATEURS DU CARÊME.

Le 20 février, le Saint-Père a reçu dans la salle du trône une députation composée des curés des cinquante-quatre paroisses de Rome et des ecclésiastiques qui prêcheront durant le prochain carême. Sa Sainteté, après avoir agréé l'hommage d'amour filial de ces vénérables ecclésiastiques, leur a adressé le discours que je transcris :

« La divine miséricorde, remplie de sollicitude pour le bien de la famille humaine, lorsqu'elle reconnut que celle-ci était réduite au comble du désordre, descendit sur la terre, se revêtit de la nature humaine et vécut parmi les hommes pour les ramener dans la voie de la vérité et de la justice. Jésus-Christ vint sur la terre, mais

(1) Tout le monde connaît le séjour de Voltaire à Ferney ou Fernex, séjour qui lui valut le titre de *patriarche de Ferney*.

mundus eum non cognovit. Il y a pis : ceux-là mêmes au milieu desquels il choisit de passer sa vie, se refusèrent à le reconnaître : *Nolumus hunc regnare super nos.*

« Il me semble qu'on peut dire la même chose des temps où nous vivons. Jésus-Christ ne cesse pas (ainsi qu'il advient toujours) de nous faire entendre sa voix : il le fait de plusieurs manières, soit par les châtiments de sa justice, soit par la voie de sa miséricorde : cependant *mundus non cognoscit.* Mais il y a quelque chose de plus horrible encore : non-seulement on ne le reconnaît point, on blasphème contre son saint nom et vous tous pouvez avoir lu ou du moins entendu parler des blasphèmes que certaine presse a répandus, redits, répétés ces derniers jours contre le divin Rédempteur. Ces publications prouvent qu'il est un nombre de personnes qui disent : *Nolumus hunc regnare super nos.*

« Dans cet état de choses, quel est notre devoir? Notre devoir est de nous opposer avec toutes nos forces au débordement d'iniquité. *Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri*, poursuit l'évangéliste saint Jean. Donc, tous ceux qui ont reçu Jésus-Christ (et ce bonheur nous est commun à tous ici présents) doivent s'employer à ce que les égarés retournent au chef de famille, redeviennent fils de Dieu. Je sais que le travail est long et pénible et que les difficultés sont nombreuses; mais entrons dans le temple. Oui, entrons dans le temple; c'est là que nous nous présentons tous les jours aux pieds de l'Éternel pour sacrifier la victime, c'est-à-dire pour lui offrir le sang précieux de Jésus-Christ : eh bien! c'est là que nous devons puiser notre force. C'est là qu'est la source de vie qui doit nous enivrer, c'est elle qui étanchera notre soif et celle de toute la famille humaine.

« Voyez Jésus-Christ, dont toute la vie est pour nous un objet d'exemples : voyez où il se manifeste ; c'est dans le temple qu'il se fait connaître pour la première fois. Là Jésus se montra en présence des prêtres, des scribes et des pharisiens. Ces derniers, remarquant la belle physionomie du jeune homme qui était au milieu d'eux, l'interrogèrent, et ses réponses furent telles qu'elles excitèrent leur étonnement et l'admiration de tous ceux qui l'environnaient : *stupebant super responsis ejus.* Et lorsque la très-sainte Marie lui fit doucement le reproche d'avoir ainsi quitté ses parents, bien que pour peu de temps : « Eh! ne savez-vous pas, répondit-il, que je « dois toujours, toujours me trouver là où se trouvent les choses « qui regardent le Père? »

« Voilà, chers fils et frères en Jésus-Christ, voilà ce que nous devons faire nous-mêmes; partout où il s'agit des intérêts de notre

Père éternel, partout où il s'agit des intérêts de Dieu violés par les hommes, c'est là, là que nous devons nous trouver comme des athlètes, comme des soldats qui combattent sur les champs de bataille pour soutenir sa gloire, pour ramener les âmes à lui, en un mot pour sauver le plus possible de ces égarés qui courent après les clameurs et les séductions du monde.

« Je le répète, je sais qu'il y a beaucoup d'embûches et que la raillerie, l'insulte et la menace nous environnent toujours. Mais est-ce que Jésus-Christ lui-même n'a pas été très-souvent exposé à ces misères pendant qu'il était sur la terre? *Si me persecuti sunt, et vos persequentur*. Jésus-Christ a même voulu faire un acte qui m'étonne certes comme il vous surprend tous, c'est-à-dire permettre au démon de le tenter. Le démon le tenta par la vanité, par l'appétit, par l'orgueil : *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me*. Je sais bien, et tout le monde sait, que Jésus-Christ était le maître de tout, le maître des provinces, des royaumes et des empires même; néanmoins il permit au démon de le tenter, fait extraordinaire et qui doit contenir un grand enseignement.

« Et à ce propos voici une interrogation : Ne pourrait-on pas dire, après ce fait, que pour s'asseoir sur un trône usurpé, pour pouvoir le garder d'une façon quelconque, mais à coup sûr durant peu de temps, pour prendre ce qui ne vous appartient pas, il faille se mettre à genoux devant le démon? *Si cadens adoraveris me*. On peut bien arriver à s'asseoir sur les trônes... mais; enfin cela suffit.

« Donc, Jésus-Christ, après avoir souffert que le démon le tentât, lui dit : *Vade, Satana*. Et alors, qu'arriva-t-il? Les anges descendirent du ciel, *et ministrabant ei*, ils le consolaient et le secouraient, parce que, s'étant associé la nature humaine, il avait besoin d'être secouru, d'être soulagé.

« Et pourquoi ne devons-nous pas espérer nous-mêmes? Je ne dis pas que les anges viendront nous secourir; mais pourquoi ne pouvons-nous pas nous-mêmes élever notre esprit vers Dieu, nous soulager et puiser en lui ce courage qui est un gage de paix et de tranquillité, même au milieu de la plus horrible tempête? Mais oui, mes chers fils, nous devons espérer! *venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos*. Voilà l'ange consolateur, voilà la voix de Jésus-Christ qui doit résonner à notre oreille. Venez et ne doutez pas. Saint Grégoire dit : *Præcedit tentatio ut sequatur victoria; Angeli assistunt ut victoris dignitas comprobetur*.

« Il est vrai que par nous-mêmes nous ne pouvons pas nous juger dignes d'un si grand bien, mais nous puisons un grand senti-

ment de confiance dans le nombre si considérable des bons, dans l'esprit général qui règne dans une grande partie de l'Eglise catholique et qui distingue tant d'évêques, lesquels, dans certaines parties de l'Europe, donnent au clergé et au peuple un si noble exemple d'intrépidité et de courage pour soutenir les droits de Dieu. Ce sont là des faits qui doivent inspirer à nous-mêmes le courage nécessaire pour pouvoir combattre les ennemis de la vérité et de la justice.

« Courage donc, combattons avec une sainte vaillance et n'ayons aucune crainte, car Dieu sera avec nous ; il sera notre compagnon et notre soutien. Pour vous armer pour la bonne bataille je dis donc, par exemple, aux prédicateurs qui vont parler aux religieuses, aujourd'hui sujettes à tant de vexations : Recommandez-leur d'élever leur esprit vers Dieu. Je viens de réciter l'office de sainte Martine (qui est tranféré du 30 janvier à ce jour) (*Calendrier du Vatican*) : dites-leur que cette sainte était une dame romaine, laquelle employa ses biens en faveur de tous les pauvres, mais qui n'eut pas peur de l'arrogance des tyrans ni de la cruauté des bourreaux, qui n'eut peur de rien et consacra sa vie à Dieu. Je ne dis pas que les religieuses doivent aller au-devant du martyre; mais il est bon de ne pas négliger certains exemples qui peuvent servir à donner du courage, et c'est à vous, chers fils, de les suggérer.

« Je dis ensuite aux prédicateurs du peuple : Vous aussi efforcez-vous toujours d'inspirer au peuple le respect de la loi sainte de Dieu; encouragez-le et félicitez-le de ce qu'ici même à Rome il y a encore tant de personnes qui s'emploient au bien des âmes, au soulagement du pauvre et qui s'efforcent d'essuyer les larmes de la veuve; inspirez-leur le courage et dites que Dieu les regarde du haut du ciel, et qu'il enverra les anges gardiens pour les conserver dans cet esprit de vertu, de résignation et de courage chrétien.

« Je dis encore aux curés qu'ils aient de la patience envers leurs paroissiens, et c'est ici le cas de dire : *Argue, obsecra, increpa in omni patientia;* parce que, chers fils, c'est là le point important ; si vous avez toujours eu besoin de patience, maintenant il vous en faut plus que jamais. Mais enfin, que chacun de vous fasse son devoir, et en exerçant la patience, n'oubliez pas de la conseiller aux autres, car tous en ont besoin selon les circonstances et les temps. Espérons, espérons ! si les anges, je le répète, ne viennent pas nous aider, le bon Dieu se rappellera sa tendresse infinie, et nous bénira afin que, grâce à sa bénédiction, nous puissions bientôt voir les effets de sa divine miséricorde.

« Je vous bénis, chers fils ; je vous bénis dans l'organe de la pa.

role, afin que vous puissiez annoncer avec force et liberté la parole de Dieu ; mais je vous bénis plus spécialement dans votre esprit et votre cœur, afin que vous-mêmes vous mettiez en pratique ce que vous prêchez et que vous puissiez aussi sanctifier les peuples par votre exemple. Que cette bénédiction vous accompagne tous les jours. Transmettez-la aux religieux, aux religieuses, et partout où vous vous trouverez, dites que le Pape bénit tout le monde, prie pour tous ; comme homme privé, il n'est pas digne, mais c'est comme Vicaire de Jésus-Christ qu'il élève la voix au ciel, et à ce titre le Seigneur daigne quelquefois l'écouter : voilà pourquoi dites à tous que mes prières ne feront jamais défaut pour soutenir les faibles et obtenir la guérison des hommes corrompus. Dites que cette bénédiction doit les encourager eux-mêmes aussi bien que vous. Que Dieu me bénisse aussi, qu'il bénisse la ville de Rome et la préserve des maux terribles qui la menacent; espérons, oui, espérons que Dieu l'en préservera. »

PIE IX ET SAINT GRÉGOIRE VII.

Récemment M. l'abbé Margotti, directeur de l'*Unità cattolica* de Turin, faisait parvenir au Saint-Père l'argent que son journal avait recueilli pour le Denier de Saint-Pierre. En même temps, le vaillant écrivain suppliait Pie IX de bénir l'idée qu'il lui soumettait de célébrer le huitième centenaire de l'élévation au pontificat du pape Grégoire VII. Voici la réponse que M. l'abbé Margotti a reçue du moderne Grégoire. Elle est datée du 6 février, et nous en empruntons la traduction française au *Journal de Florence* :

PIE IX, PAPE,

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Si la nouvelle offrande que tu Nous as présentée, cher fils, est un témoignage splendide de la piété filiale des fidèles envers Nous, spécialement dans ces temps déplorables, elle n'en est pas moins un résultat très-louable du zèle avec lequel, en vrai soldat de la justice et de la vérité, tu défends intrépidement la cause de Dieu et de l'Eglise ; bien qu'entouré de beaucoup de difficultés, non-seulement tu n'abandonnes point le terrain, mais tu raffermis les timides, soutiens les chancelants et encourages tous à combattre la plus noble des guerres.

« Dans l'accomplissement de ces devoirs, il est hors de doute qu'on

trouve un grand élément de force dans l'espérance d'une victoire certaine, et c'est pour cela qu'il est utile de rappeler la mémoire séculaire, qui vient se renouveler pour la huitième fois dans l'année courante, de l'élection du très-intrépide et très-saint pontife Grégoire VII; de ce Pape qui parut souvent vaincu et fut même amené à mourir dans l'exil pour avoir haï l'iniquité et aimé la justice, dans la lutte qu'il eut à soutenir avec le très-puissant empereur de l'Allemagne, mais néanmoins reconquit à l'Eglise ses droits usurpés et parvint à rétablir la discipline.

« De nos jours, à vrai dire, la guerre est plus acharnée et plus dangereuse, soit parce qu'on n'envahit plus seulement tel ou tel autre droit de l'Eglise, mais on attaque la puissance même qui lui fut donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, on combat tout ensemble et la constitution de cette Eglise et la religion catholique et les droits de la société en cherchant à en dénouer les liens; soit parce que la lutte n'est pas entre l'Eglise et un prince seul, mais qu'elle s'étend à presque tous les puissants du siècle; soit enfin, parce qu'ainsi que tu le remarques justement, on rencontre de nombreux Henri et qu'il ne se trouve plus de Mathilde à leur opposer.

« Mais comme nous avons la certitude que les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre l'Eglise, les difficultés si grandes et si nombreuses qui nous entourent, loin d'abattre notre courage, doivent au contraire nous ouvrir l'âme aux plus grandes espérances; car, si nous avions présent à la mémoire l'invincible oracle divin, la guerre même si atroce, si vaste et si multiforme qui se fait en ce moment, par une insondable permission de Dieu, contre l'Eglise, doit naturellement engendrer dans le cœur des croyants la persuasion qu'il se prépare pour cette même Eglise un triomphe dépassant, par son étendue et par son éclat, tous ceux qu'elle a remportés jusqu'à ce jour. Et la circonstance même que Dieu, dans des luttes moins graves et de moindre danger, lui envoyait toujours un appui dans les armes de quelque prince ou dans l'activité et l'autorité de saints personnages, tandis que, dans la lutte actuelle, plus grave que toutes les autres, ces appuis lui font défaut, cette circonstance, dis-je, est bien faite pour démontrer que c'est Dieu lui seul qui s'est réservé la victoire finale sur ses ennemis.

« C'est là une vérité qui devient plus évidente encore si l'on considère que la racine des maux présents consiste principalement en ce que les hommes, non contents de tourner leur âme et toutes leurs forces vers les choses de la terre et d'abandonner entièrement ainsi toute préoccupation des choses de Dieu, ont expressément

rejeté ce Dieu loin d'eux et se sont placés de la sorte dans une telle condition qu'il semble bien qu'on ne pourra plus les rappeler à Dieu sinon par quelque fait qu'on ne puisse pas facilement attribuer à une cause seconde, mais qui soit de telle nature qu'elle contraigne tout le monde à lever le regard au ciel et à s'écrier : Voilà une œuvre de la main de Dieu et qui est merveilleuse à notre regard.

« Mais, pour hâter un si heureux événement, il n'y a que la prière, l'aide des saints, et principalement celle de cette Vierge Immaculée qui peut par la prière tout ce que Dieu peut par le commandement. En conséquence Nous tenons comme très-opportune la pensée qui t'est venue de saisir l'occasion de la commémoration de l'élection de saint Grégoire VII, qui a si vaillamment combattu pour l'Eglise, pour rallumer et propager avec toutes tes forces, par le moyen de ton journal bien méritant, cet esprit de prière chez le peuple chrétien. Car Nous avons la confiance que la clémence divine, suppliée avec une insistante ferveur, accomplira enfin ce qu'elle semble préparer par une longue série de prodiges au moyen desquels elle soutient son Eglise au milieu de la tempête.

« En attendant, comme augure de la faveur céleste et comme gage de Notre bienveillance paternelle, Nous te donnons à toi et à tous ceux qui par ton moyen Nous ont fait parvenir le témoignage de leur charité et dévotion, Notre très-affectueuse bénédiction apostolique. »

ENCYCLIQUE AUX ARMÉNIENS.

Le Saint-Père vient d'adresser aux Arméniens catholiques une Encyclique qui expose admirablement la question ; nous nous proposions d'étudier ici cette question ; il nous suffira de reproduire le document pontifical, après quoi nous n'aurons plus besoin que de faire connaître à nos lecteurs les incidents nouveaux. Nous empruntons la traduction de l'*Univers*.

LETTRE ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE AU PATRIARCHE, AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE DU RITE ARMÉNIEN EN COMMUNION ET EN GRACE AVEC LE SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE.

A nos vénérables frères Antoine-Pierre IX, patriarche de Cilicie, aux archevêques et évêques et à nos chers fils les prêtres et les fidèles du rite arménien, en grâce et en communion avec le siége apostolique.

PIE IX PAPE.

Vénérables frères et chers fils,
Salut et bénédiction apostolique.

I. — Vingt-quatre ans ont déjà passé depuis qu'à l'époque où le

retour des jours sacrés rappelle l'avénement de l'astre nouveau qui apparut en Orient aux nations qui devaient être illuminées par sa clarté, Nous avons adressé aux Orientaux notre lettre apostolique (1), par laquelle Nous voulions en même temps affermir les catholiques dans la foi et ramener à l'unique bercail du Christ ceux qui se trouvent malheureusement en dehors de l'Eglise catholique.

A ce moment luisait pour Nous le joyeux espoir que, par le secours de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la pureté de la foi chrétienne se propagerait davantage et que l'on verrait refleurir en Orient le zèle de la discipline chrétienne. A cet effet, Nous promettions d'appliquer Notre autorité à fixer et à ordonner cette discipline selon la règle des saints canons. Combien, depuis lors, Nous avons eu de sollicitude pour les Orientaux, et de quelle charité Notre cœur les a entourés, Dieu le sait. Quant aux mesures que nous avons prises pour arriver à cette fin, tout le monde les connaît, et plût à Dieu que tout le monde les comprît convenablement ! Mais, par un jugement insondable de Dieu, il est arrivé que les choses n'ont aucunement répondu à Notre attente ni à Nos soins. En sorte qu'au lieu de Nous réjouir, Nous avons à Nous plaindre et à gémir, à cause du nouveau fléau dont sont accablées certaines églises d'Orient.

2. — Ce que Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de la foi, avait déjà prévu autrefois pour nous avertir (2), à savoir que beaucoup viendraient, en son nom, qui diraient : « Je suis le Christ » et séduiraient un grand nombre d'hommes, vous avez été contraints de le voir devant vous et d'en faire la douloureuse expérience. Car l'adversaire et l'ennemi de tout le genre humain, après avoir excité, il y a trois ans, un nouveau schisme parmi les Arméniens à Constantinople, s'applique de toutes ses forces, au moyen de la sagesse du siècle, de discours hérétiques, de ruses, de subtilité, de fraude ou même, lorsqu'il le peut, par la force, à ruiner la foi, corrompre la vérité et déchirer l'unité. Déplorant et démasquant tout ensemble ces hypocrisies et ces ruses, saint Cyprien disait (3) : « Le diable « arrache les hommes de l'Eglise, et lorsqu'ils sembleraient appro- « cher déjà de la lumière et près d'échapper à la nuit du siècle, il « répand de nouvelles ténèbres sur leur ignorance, afin que, décli- « nant des doctrines et de l'observation de l'Evangile du Christ, ils « s'appellent néanmoins des chrétiens, et que, tout en marchant « dans les ténèbres, ils imaginent qu'ils possèdent la lumière.

(1) Cette lettre apostolique est la lettre *In supremat* datée du 6 janvier 1848.
(2) Math. xxiv, 5.
(3) Lib. de Unit., n° 3.

« Ainsi les flatte et les trompe cet ennemi qui, selon la parole de « l'Apôtre, se transfigure en ange de lumière (II Cor. XI, 14), et « envoie ses suppôts comme des ministres de justice, prêchant la « nuit au lieu du jour, la mort au lieu du salut, le désespoir, sous « prétexte d'espérance, la perfidie sous couleur de la foi, et l'Ante- « christ sous le nom de Christ; afin que, mentant avec les appa- « rences de la vérité, ils soustraient par leurs artifices ceux qui les « écoutent, au pouvoir de la vérité. »

3. — Or, bien que les commencements de ce nouveau schisme aient été, comme il arrive d'ordinaire, entourés de beaucoup d'obscurités, Nous en avons cependant pressenti la méchanceté et les périls, et Nous Nous y sommes opposé aussitôt par deux lettres apostoliques écrites l'une le 24 février 1870, qui commence par ces mots : *Non sine gravissimo*, et l'autre du 20 mai de la même année, qui commence par ces mots : *Quo impensiore*. Mais la chose marcha de telle sorte que les auteurs et les fauteurs de ce schisme ne craignirent pas, au mépris des exhortations, des avis et des censures de ce siége apostolique, d'élire un pseudo-patriarche. Cette élection Nous l'avons déclarée absolument nulle et schismatique; quant à l'élu et aux électeurs, Nous les avons chargés des peines canoniques par Notre lettre du 11 mars 1871, qui commence par ces mots : *Ubi prima*. Or, après avoir occupé par la violence les églises des catholiques, après avoir envoyé en exil le patriarche légitime, Notre vénérable frère Antoine-Pierre IX, après avoir envahi à main armée le siége patriarcal de Cilicie qui est au Liban, ils se sont emparés de la préfecture civile elle-même, se sont imposés à la nation catholique arménienne, et depuis, par tous les moyens, ils s'efforcent de l'arracher comme eux à la communion du Saint-Siége apostolique et à l'obéissance qui lui est due. Parmi eux, celui qui travaille surtout à ces fins, c'est un des prêtres néo-schismatiques, Jean Kupélian, qui précédemment excitait déjà le peuple et fomentait le schisme dans la ville de Diarbékir ou Amida, et qui, pour ce fait, avait été nommément et publiquement excommunié et retranché de l'Eglise catholique par sentence de Notre vénérable frère Nicolas, archevêque de Mardin, délégué apostolique en Mésopotamie et dans les autres pays, agissant par Notre autorité. Car, après avoir reçu du pseudo-patriarche une consécration épiscopale sacrilége, ce prêtre infidèle s'est emparé du pouvoir de l'évêque, et, par persuasion ou par menace publique, il prétend soumettre à sa puissance les catholiques du rite arménien. Que s'il en était jamais ainsi, le catholiques se verraient ramenés à cette misérable condition où ils

étaient réduits il y a quarante-deux ans, lorsqu'ils étaient soumis au pouvoir des vieux schismatiques de leur rite.

4. — Pour Nous, selon la coutume de Nos prédécesseurs, dont les plus illustres Pères et évêques des Eglises d'Orient ont toujours réclamé, dans des circonstances pareilles, l'autorité, le patronage et l'appui, Nous n'avons rien négligé pour éloigner de vous de si grands maux. C'est dans ce but que Nous avons envoyé à Constantinople Notre légat extraordinaire. C'est pour cela encore, et afin qu'on ne puisse Nous reprocher d'avoir manqué à quoi que ce soit, que Nous avons écrit Nous-même une lettre privée au très-haut empereur ottoman, afin que les dommages infligés aux Arméniens catholiques fussent réparés selon les lois de la justice, et que le pasteur expulsé fût rendu à son troupeau. Mais il a été fait obstacle à Nos vœux par les artifices de ceux qui osent se dire catholiques quand ils sont les ennemis de la croix de Jésus-Christ.

4. — Aussi les choses en sont manifestement venues à ce point qu'il est fort à craindre que les auteurs du nouveau schisme, en même temps qu'ils s'enfonceront dans le mal, n'arrivent à séduire et à entraîner dans la voie de perdition ceux qui sont faibles dans la foi ou qui manquent de prudence, aussi bien parmi les Arméniens que parmi les catholiques des autres rites. C'est pourquoi, en raison même de Notre charge apostolique, Nous sommes poussé à vous parler de nouveau et à avertir tout le peuple, en dispersant les ténèbres et les épais nuages qui ont été, Nous le savons, amoncelés autour de la vérité, afin que Nous soutenions ceux qui sont fermes, que Nous soutenions ceux qui chancellent, et que Nous ramenions au bien, par le secours de Dieu, ceux qui se sont misérablement éloignés de l'unité catholique et de la vérité, si toutefois ils veulent écouter ce que Nous demandons à Dieu de toute Notre âme.

6. — La plus grande ruse dont on se sert pour couvrir le nouveau schisme, c'est le nom de catholiques que ses auteurs et ses sectateurs ont l'audace d'usurper, malgré les condamnations dont ils ont été frappés par Notre autorité et Notre jugement. En effet, les hérétiques et les schismatiques n'ont jamais manqué de s'appeler ainsi catholiques et de publier les plus belles choses en leur honneur, afin d'attirer à l'erreur les princes et les peuples ; c'est ce que signalait entre autre le prêtre saint Jérôme (1) quand il disait : « Les « hérétiques ont coutume de dire à leur roi ou à Pharaon : Nous « sommes les fils des sages qui nous ont transmis depuis le com« mencement la doctrine apostolique; nous sommes les fils des rois

(1) Comment, in Isaïæ caput XIX, 12-13.

« antiques que l'on appelle rois des philosophes, et chez nous la « science des Écritures s'ajoute à la sagesse du siècle. »

7. — Et pour prouver qu'ils sont catholiques, les néo-schismatiques invoquent une certaine déclaration de foi, comme ils disent, produite par eux le 6 février 1870, et qu'ils déclarent ne s'écarter en rien de la foi catholique. Mais quand donc a-t-il été permis à quelqu'un de prouver qu'il est catholique en rédigeant à son choix des formules de foi où l'on a coutume de cacher ce qu'il ne plaît pas de découvrir ? Pour être catholique, l'histoire de l'Eglise tout entière en fait foi, il faut au contraire souscrire absolument tout ce qui est professé par l'Église.

8. — Ce qui achève de prouver que la formule de foi ainsi rédigée par eux est captieuse et pleine de fraude, c'est qu'ils ont rejeté la déclaration de profession de foi proposée, selon l'ordinaire, par Notre autorité. A cette profession il leur avait été ordonné de souscrire par Notre vénérable frère Antoine-Joseph, archevêque de Tyane, délégat apostolique à Constantinople, et qui les en avertit par une lettre à eux adressée le 29 septembre de la même année. En effet, il est contraire aussi bien à l'institution divine de l'Eglise qu'à sa constante et perpétuelle tradition, d'admettre que quelqu'un puisse justifier de sa foi catholique et se donner vraiment pour catholique s'il ne satisfait aux prescriptions du Saint-Siége apostolique, car c'est à ce Siége (1), à cause de sa primauté que l'Eglise, c'est-à-dire l'universalité des fidèdes doit se rattacher : celui donc (2) qui abandonne la chaire de Pierre, sur qui est fondée l'Eglise, ne saurait, sans mentir proclamer qu'il est dans l'Eglise, car celui-là est schismatique (3), et pécheur qui élève une autre chaire contre la chaire de saint Pierre, de laquelle (4) émanent les droits qui appartiennent aux membres de cette communauté vénérable.

9. — C'est ce que comprirent très-bien les plus illustres évêques des Églises orientales. Aussi, dans le synode de Constantinople, tenu en l'année 536, Memnas, évêque de cette ville (5), faisait-il publiquement, avec l'approbation des Pères, la déclaration suivante : « Pour nous, votre charité le sait, nous suivons le siége « apostolique et nous lui sommes soumis ; nous avons dans « notre communion tous ceux qui sont dans sa communion, et

(1) S. Irénée, Lib. III, Contra hæreses. Cap III.
(2) S. Cyprien, Lib. de Unitate, n. 4.
(3) S. Optat de Milèv., de Schism. Donatist.
(4) Concil. Aquilej. et S. Ambros., ep. XI, Ad Imperatores.
(5) Labb., Collect. concil. Edit. Venet. T. VII, C. 1279.

« tous ceux qu'il condamne sont de même condamnés par nous. » Plus abondamment encore et plus vivement, saint Maxime (1), abbé de Scutari et confesseur de la foi, disait, en parlant de Pyrrhus le Monothélite : « S'il ne veut ni être hérétique, ni être appelé de ce nom, qu'il ne contente pas celui-ci ou celui-là. Car de « même que tous sont scandalisés par lui quand un seul est scan« dalisé, de même, s'il en contente un seul, tous seront satisfaits. « Qu'il se hâte donc de satisfaire tout le monde en satisfaisant le « siége de Rome. Car une fois Rome satisfaite, tout le monde « le tiendra partout pour un homme pieux et orthodoxe. Autre« ment, c'est en vain qu'il parle, celui qui s'imagine persuader ou « surprendre tous ceux qui sont pareils à moi et qui ne satis« font pas et ne veulent pas implorer le très-saint Pape de la très« sainte Eglise romaine, c'est-à-dire le siége apostolique qui, de « par la vertu de Dieu incarné, de par les saints synodes, les textes « saints et les saints canons, commande par toute la terre, à « toutes les saintes Eglises de Dieu et a sur elles toute autorité « avec le pouvoir de lier et d'absoudre. » C'est pourquoi encore Jean, évêque de Constantinople, faisant pour sa part ce que devait bientôt faire le huitième synode œcuménique tout entier, déclarait « que ceux qui ont été séparés de la communion de l'Eglise, c'est« à-dire ceux qui ne sont pas d'accord sur toutes choses, avec le « siége apostolique, leurs noms ne doivent pas être prononcés « dans la célébration des saints mystères (2). » Par où il signifiait clairement qu'il ne les tenait point pour catholiques. Tout cela est si important et d'un tel poids, que quiconque aura été jugé schismatique par le Pontife romain ne doit pas se permettre d'usurper le nom de catholique aussi longtemps qu'il n'admettra pas complétement et ne respectera pas le plein pouvoir du Souverain-Pontife.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'EPISCOPAT PRUSSIEN.

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Voici la fin du mémoire présenté par l'épiscopat prussien au ministère d'État, le 30 janvier dernier :

Telle est en résumé la situation actuelle, qui, d'après les motifs que

(1) Epist. Ad Petrum illustrem. Coll. conc., T. VI, Col. 1520.

(2) Libell. Joannis, Episc. Constantinopolitani ad L. Hormisdam. Concil. œcum. VIII. Action. 1.

nous avons fait valoir, nous inspire les craintes les plus sérieuses sur les tendances du projet de loi. Il ne conteste pas formellement, il est vrai, aux évêques et à l'Eglise le droit de donner au clergé une éducation théologique, mais il le rend en grande partie illusoire. Le projet de loi ordonne d'abord à tout élève de théologie, sous peine d'exclusion de toute fonction spirituelle, de fréquenter pendant trois ans une université allemande et défend aux évêques d'appeler celui qui n'aura point satisfait à cette condition. Seuls, les séminaires existants et reconnus par l'État comme établissements théologiques sont ouverts à ceux qui appartiennent au diocèse, mais ils sont interdits à tous les autres, — odieuse et partiale disposition exceptionnelle contre des établissements qui ne sont tolérés que comme une nécessité et dans les bornes les plus étroites. On a peine à comprendre cette défense faite aux élèves de théologie d'appartenir en même temps à un séminaire, si l'on ne veut y voir une défense de continuer le convict à Bonn, et de maintenir l'organisation toujours en vigueur à Munster. On exige, sous la même peine, que les élèves de théologie, outre l'examen de *maturité*, subissent une épreuve sur les sciences philologiques, historiques et philosophiques qui font partie du programme des cours de trois années à l'Université; cette exigence est sans précédent et n'a jamais été imposée pour aucune autre faculté. Cette disposition exclusive, si souverainement odieuse, et, avant tout, ce *triennium* de l'Université n'a point tant pour but de donner aux élèves de théologie une teinture de ces sciences que d'influer sur leurs convictions et leurs principes. On veut « une éducation nationale », et l'on affirme qu'une éducation ecclésiastique ne peut donner que des idées antinationales et antipatriotiques.

C'est là une accusation que l'on élève sans cesse contre nous et avec une opiniâtreté toujours nouvelle. Nous, nos évêques, notre clergé fidèle et les catholiques de toutes les classes, nous ne sommes point les derniers à remplir nos devoirs à l'égard du roi et de l'État ni dans notre amour sincère pour la patrie. L'éducation qui fait de nos théologiens de bons prêtres et de fidèles serviteurs de l'Église, en fait aussi des sujets fidèles et consciencieux de la puissance séculière.

Aussi avons-nous malheureusement raison de craindre que l'expression « éducation nationale » ne signifie proprement éducation non catholique, et qu'elle ait pour but d'inspirer aux candidats de l'état ecclésiastique des conditions et des vues non ecclésiastiques. Dans les grands conflits élevés par l'apostasie d'un certain nombre de professeurs de théologie, non-seulement les ecclésiastiques, mais aussi les étudiants de théologie ont fait preuve dans toute l'Allemagne d'une fidélité sincère et inébranlable qui a consolé les cœurs attristés des évêques et du peuple catholique tout entier. Nous craignons que, par les dispositions du projet de loi, on ne travaille à faire dévier de la route du devoir ces convictions et cette fidélité. On a déjà parlé d'un esprit ultramontain, comme on aime à le dire, qui a pris la haute main dans le clergé et que l'on doit combattre par l'éducation nationale. Seulement cet esprit,

que notre clergé a conservé dans sa foi et dans sa fidélité ecclésiastique, n'est point un esprit de parti qu'il a su se former de ses propres mains, ce n'est que l'esprit pur et sans mélange de la foi catholique, c'est l'esprit permanent et sans caprices de toute l'Église catholique, c'est l'esprit de notre peuple catholique qui lui a été transmis de temps immémorial par ses ancêtres, c'est l'esprit qu'ils ont emporté loin de leur toit domestique et qu'ils conservent dans leur intégrité. Si cet esprit devait être affaibli, altéré, faussé ou étouffé en eux par cette éducation nationale, alors nous préférerions sans réserve une persécution déclarée et sanglante à une pareille éducation nationale; car elle entraînerait les jeunes gens appelés à l'état ecclésiastique loin de leur vocation sacerdotale, de leur foi catholique.

Quant aux dispositions du projet de loi sur les études des gymnases, sur les convicts et les séminaires, nous avons déjà fait remarquer que l'Église a un droit positif et naturel sur ces institutions. Dans tout le monde catholique et en vertu des lois de l'Église, il y a des institutions semblables. Les évêques se sont ordinairement bornés, en Allemagne, à diriger les convicts, dont les élèves fréquentent les gymnases de l'État, et partout où existent des écoles moyennes, ils les ont créés de concert avec les autorités civiles et d'après les prescriptions générales de l'instruction publique adoptées par le gouvernement. Les élèves de ces institutions ecclésiastiques et des simples convicts se sont toujours signalés par leurs succès et la moralité de leur conduite, d'après les témoignages unanimes des autorités ecclésiastiques et civiles; ils ont très-bien subi les épreuves exigées par l'État, et la plupart d'entre eux ont obtenu les meilleures notes. Maintenant on veut interdire ces établissements et les frapper de mort; les convictions de ces enfants et de ces élèves, c'est-à-dire leur esprit religieux et leur amour pour l'Église, sont l'unique reproche qu'on leur adresse. Ces convicts et ces institutions sont pour beaucoup d'enfants de nos familles chrétiennes et pour quelques-unes de l'étranger l'unique moyen de satisfaire les désirs intimes de leur cœur et leur vocation prononcée pour l'étude et l'état ecclésiastique. Sans elles, un grand nombre devrait renoncer à l'étude, ou, ce qui serait plus funeste encore, aller loin de la maison paternelle, et dans es conditions les plus défavorables, exposer leur religion et leur vertu à de pernicieuses influences et faire une chute déplorable. Ces institutions sont pour l'Église le moyen le plus efficace pour élever de dignes ecclésiastiques en nombre suffisant. Les dispositions du projet de loi ruinent l'état ecclésiastique et blessent l'Église et le peuple catholique dans leurs intérêts les plus sacrés et les plus chers. Et quelle injustice!

Sous le prétexte mensonger et outrageant que l'éducation des convicts dégrade l'esprit, le caractère et les sentiments patriotiques, on défend à l'Église catholique ce qu'on lui permet partout ailleurs et que l'on considère comme utile et efficace. L'État élève ses officiers dès le plus jeune âge dans sa maison des cadets; les pensionnats de tout genre et pour toutes les professions sont libres; et c'est à l'Église seule et aux

catholiques que l'on défend d'avoir et de conserver des pensionnats pour les enfants des familles catholiques et pour les élèves de l'état ecclésiastique, et ces institutions leur sont plus utiles qu'à tous les autres.

Nous nous contenterons des remarques suivantes sur l'exercice des pouvoirs disciplinaire et pénal de l'Église. Le droit essentiel de toute société sans lequel elle ne peut assurer sa propre existence, c'est le droit d'exclure de son sein les membres qui ne se soumettent pas aux lois de la société et travaillent à sa ruine.

L'Église catholique, dont l'esprit est un esprit de douceur et d'amour, n'use de ce moyen d'une manière publique que rarement et uniquement pour l'amendement de ceux qui ont encouru cette sévérité, et lorsque l'intérêt général lui fait de cette mesure un devoir nécessaire. Mais lorsqu'elle est obligée de suivre son devoir, elle doit y avoir recours, et elle ne peut y renoncer sans travailler par là à sa propre ruine. Lorsque des prêtres et des professeurs de la religion catholique renient la foi catholique, refusent d'obéir à l'autorité ecclésiastique, deviennent ennemis de la foi et contempteurs de l'Église, elle doit alors exclure l'apostat non-seulement de ses fonctions ecclésiastiques, mais encore de la communion de l'Église elle-même.

Aussi nous a-t-il paru étrange de rencontrer dans le projet de loi la défense de l'excommunication, sous prétexte que tout citoyen a droit au libre exercice de ses droits politiques d'électeur ; cette défense est aussi peu justifiée que la défense d'avoir recours contre les ecclésiastiques à des châtiments corporels ou à des moyens disciplinaires. Mais de telles défenses sont très-bien placées dans un projet de loi qui a pour but d'éveiller des préjugés dans l'esprit des incrédules et des ignorants, et de leur inspirer de la haine contre l'Eglise catholique et contre ses serviteurs.

Dans le cas, et Dieu nous en préserve, où l'Etat porterait des lois qui obligeraient ou contraindraient les membres de l'Eglise catholique à se révolter contre l'Eglise, il pourrait naître un conflit entre les lois de l'Etat et l'exercice de la puissance disciplinaire et pénale de l'Eglise. Nous catholiques, nous nous trouverions alors en temps de persécution, et nous évêques, nous devrions remplir notre devoir au mépris des amendes ou des peines plus dures encore. Nous ne pouvons nous empêcher d'avouer que les menaces d'amendes exorbitantes, dont le projet de loi fait mention et qui ont trait aux évêques, nous ont profondément émus. En vérité, il serait indigne de son caractère, l'évêque que la crainte d'une amende pécuniaire ferait hésiter dans l'accomplissement de son devoir. Nous devons, par conséquent, protester de la manière la plus solennelle contre toute limitation, contre tout anéantissement de la puissance disciplinaire de l'Eglise. Rien ne saurait nous empêcher de défendre et de conserver dans toute son intégrité la pureté de la foi, l'organisation et la constitution de l'Eglise par les moyens mis à notre disposition par les lois ecclésiastiques.

Le projet de loi permet l'exclusion de la communion de l'Eglise, mais il en défend la promulgation publique; nous ne pouvons accorder ces deux dispositions, car le but principal de l'excommunication c'est de défendre les intérêts publics de la communion ecclésiastique contre les empiétements et les erreurs des particuliers. Au milieu d'une foule d'autres dispositions nous remarquons celles qui prétendent protéger le clergé contre le pouvoir des évêques. Telle est la disposition que nul ecclésiastique ne peut être puni *disciplinariter* sans avoir été entendu et sans avoir observé les formes régulières; qu'aucun ecclésiastique ne doit être relégué plus de trois mois dans un établissement de démérite, et qu'en outre il est nécessaire que l'Etat surveille le procès et en prenne connaissance. Mais, tout au moins l'Etat n'est-il pas compétent pour recevoir et statuer sur appel des décisions des juges ecclésiastiques, l'érection des cures succursales sur la rive gauche du Rhin et la défense de l'amovibilité.

Nous avons la certitude que le clergé catholique tout entier n'aura pas la moindre reconnaissance pour les auteurs de ce projet de loi. Il sait parfaitement que dans la nomination et la mutation des places les évêques restent toujours consciencieusement fidèles aux devoirs de leur ministère et aux prescriptions du droit canonique, qui protégent de mille manières les droits et les intérêts des ecclésiastiques; il sait parfaitement encore que dans les succursales établies par l'administration française, ils ont toujours égard aux principes canoniques qui les concernent.

Quant à l'exercice de la puissance disciplinaire il n'est, en fait, que d'un usage très-rare au milieu de notre clergé estimable et vertueux. Lorsqu'un ecclésiastique a commis une faute, toute immixion de la puissance séculière lui cause bien plus de douleur que la pénitence légitime et douce que lui inflige son évêque. L'appel du tribunal ecclésiastique au tribunal civil est le renversement de l'indépendance de l'Église; les limites entre l'Eglise et l'Etat disparaissent, et les évêques sont entièrement hors d'état de reconnaître comme légitime et valable un appel de ce genre et de substituer les défenses qu'il porte aux lois générales de l'Eglise. Aussi sommes-nous au moins certains que tout ecclésiastique dont la foi et la vocation n'auront subi aucune atteinte, refusera d'avoir recours à ce moyen et d'en appeler au tribunal de la puissance séculière. Le projet de loi, tout en s'efforçant d'amoindrir de plus en plus le droit essentiel de l'Eglise de conserver sa pureté par l'excommunication, la suspense, la déposition, et surtout par l'exercice de son pouvoir disciplinaire, accorde à l'Etat le droit le plus large de déposer de leurs fonctions les ecclésiastiques, et même les évêques. Seulement, comme l'Eglise ne favorise pas ceux qui violent l'ordre civil et national, l'Etat n'a pas et n'aura jamais le droit d'arrêter réellement le cours des peines ecclésiastiques et de déposer de leurs fonctions ceux qui les ont reçues non de l'Etat, mais de l'Eglise.

D'après le projet de loi, on créera un tribunal civil pour les affaires

ecclésiastiques. Nous ne pouvons une fois pour toutes reconnaître une pareille compétence, et nous n'y voyons qu'un procédé imaginé par le gouvernement pour tranformer en une Eglise nationale non catholique l'Eglise catholique libre et indépendante, d'institution divine. Que l'on nous traduise devant l'un ou l'autre de ces tribunaux, nous espérons de la grâce de Dieu que la force ne nous manquera pas pour donner de notre foi des témoignages aussi inébranlables, et de supporter pour la liberté de l'Eglise les plus durs traitements avec autant de joie que nos innombrables devanciers et collègues qui dans le ministère apostolique nous en ont laissé l'exemple dans les siècles passés.

En terminant, nous devons protester dans les termes les plus énergiques contre la disposition du projet de loi qui établit que le pouvoir disciplinaire ne peut être exercé que par les autorités spirituelles du pays même, nous déclarons y apporter une oppositions solennelle parce qu'elle tend à anéantir la juridiction souveraine du souverain pasteur de l'Eglise.

La paix entre l'Eglise et l'Etat est le gage du salut de tous les deux et de la société. Les évêques, le clergé et le peuple catholique ne sont hostiles ni à l'Etat ni à l'empire; ils ne sont ni intolérants, ni injustes, ni pleins de haine contre les autres confessions. Ils ne demandent qu'à vivre en paix avec tout le monde, et ils n'exigent qu'une chose : qu'on les laisse vivre tranquilles et sans inquiétude selon leur foi, dont ils reconnaissent intimement la vérité et la divinité, qu'on ne viole pas l'intégrité de leur religion et de l'Eglise ni la liberté de leur conscience; et ils sont fermement résolus à défendre énergiquement et sans faiblir, par tous les moyens légitimes, leur liberté légitime et jusqu'au dernier de leurs droits ecclésiastiques. Mais, dans l'intérêt de l'Etat et de l'Eglise, nous devons prier et conjurer du fond de notre cœur les chefs de l'Etat et tous ceux qui exercent quelque influence dans les affaires de l'Etat, de renoncer à la voie dangereuse dans laquelle on est entré, de rendre à l'Eglise catholique et à ses membres adhérents, dont le nombre s'élève à 14 millions dans le royaume de Prusse et dans l'Allemagne, la paix, la sécurité légitime et la liberté générale; de ne pas nous imposer, malgré nous, des lois dont l'observation est moralement impossible pour tout évêque et incompatible avec les devoirs de son ministère qu'il a juré de remplir, et avec la liberté de conscience pour lui comme pour tout prêtre et pour tout catholique, et dont l'exécution violente attirerait des malheurs inouïs sur notre peuple sincèrement catholique et sur notre chère patrie.

LA GANGRÈNE CATHOLIQUE.

Nos lecteurs connaissent l'antique complainte doctrinaire et libre-penseuse sur la décadence des nations catholiques comparée

à la prospérité croissante des peuples protestants. D'après ces écrivains, le catholicisme est une *gangrène*, qui infecte, ronge et dévore la France, l'Espagne, l'Italie, tandis que, grâce au protestantisme, l'Angleterre et surtout la Prusse sont florissantes, vigoureuses, pleines de séve et de vie. Examinons donc un moment cette question.

Voici d'abord un témoignage qui n'est pas suspect, celui de M. E. de Laveleye, un professeur de l'Université de Gand, un rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*, un homme de l'école du *Journal des Débats*, qui salue la religion chapeau bas, mais dont toutes les tendresses sont pour le protestantisme et la philosophie. Or, il y a quelques jours, adressant une lettre au journal flamand le *Volksbelang*, M. de Laveleye s'exprimait ainsi : « En répandant « les idées voltairiennes, on arrive à tenir l'ultramontanisme en « échec. Jusqu'à présent, cela a réussi en France, en Italie, en Es« pagne et en Portugal. Mais ce succès a coûté cher; car, *en répan« dant le scepticisme, l'on a affaibli les ressorts moraux et préparé « cet état morbide et confus* dont les nations catholiques ont tant de « peine à sortir. En réfléchissant sur des événements récents « (*M. de Laveleye fait sans doute allusion à la Commune*) et sur la « situation actuelle du continent, nous sommes amenés à cette « conviction que *la solution proposée par la Révolution française « n'a pas réussi.* »

On le voit : la citation est topique.

De l'aveu de M. de Laveleye, si la France, l'Italie, l'Espagne, etc., sont dans un « état morbide et confus, » ce n'est point parce qu'elles sont catholiques, c'est, tout au contraire, parce qu'elles ne le sont plus et que le « scepticisme » voltairien y a produit d'épouvantables ravages.

C'est du reste ce qu'atteste l'histoire.

Les gouvernements du Régent en France, de Pombal en Portugal, d'Aranda en Espagne, n'étaient ni ultramontains, ni même chrétiens : ils étaient scandaleusement corrompus et corrupteurs. C'est surtout au dix-huitième siècle, au siècle de Voltaire, qu'on peut appliquer avec raison le mot de Tacite : *Corrumpere et corumpi sæculum vocatur.*

Et, sous nos yeux, le bon sens et l'évidence des faits contemporains confirment ces grands enseignements historiques.

A qui persuadera-t-on que c'est par excès de catholicisme que la France se débat, depuis plus de quatre-vingts ans, entre des révolutions et des catastrophes? A qui fera-t-on accroire que c'est grâce à l'influence de l'Église que l'Italie est devenue la terre classique

du carbonarisme? A qui pourra-t-on démontrer que ce sont « les idées ultramontaines » qui ont livré l'Espagne et le Portugal aux *pronunciamientos* d'un militarisme sans loyauté et aux conspirations toujours renouvelées des Loges?

Oui, M. de Laveleye a raison et nous aimons à voir cet apologiste involontaire confirmer par ses aveux les enseignements de l'Encyclique et du *Syllabus* sur l'apostasie des nations, et justifier les anathèmes du Saint-Siége contre la franc-maçonnerie!

S'il fallait d'autres preuves de la justesse de ces appréciations, nous n'aurions pas de peine à les trouver dans les écrivains les moins suspects de cléricalisme.

Il y a quelques mois, un publiciste de la *Revue des Deux-Mondes*, M. E. Montégut, écrivait les lignes suivantes : « La banqueroute « de la révolution française est désormais, un fait accompli, irrévo- « cable... Il n'est pas une seule de ses promesses qu'elle n'ait été « impuissante à tenir... De quelque côté qu'on regarde, l'avorte- « ment est complet et l'enfant qu'elle a mis au monde *meurt de ce* « *qui le fait vivre et vit de ce qui le fait mourir.* »

C'est bien là « l'état morbide et confus » de M. de Laveleye. Ecoutons d'autres aveux.

Voici ce qu'écrivait naguère dans *Paris-Journal* un feuilletonniste, M. Xavier Aubryet, qui unit à une plume spirituelle et sensée un grand talent d'observation :

« Qu'est-ce qui se passe chez nous? Sans doute la famille religieuse n'est pas encore abolie et l'église comme le temple ne sont pas déserts. A côté des vieilles fidélités, toutes les jeunes intelligences n'ont pas répudié les croyances qui font leur honneur et il y a encore des adorations qui rachètent bien des blasphèmes. Mais, *dans le sens général du mot*, un grand bienfait s'est retiré de nous; *nous sommes menacés de perdre la foi religieuse* de même que nous avons perdu la foi monarchique; *un souffle de négation dessèche les cerveaux les plus puissants comme les plus humbles;* l'âme des peuples, comme l'âme des docteurs, *n'est plus avec Dieu;* cette France nouvelle, qui insulte à l'ancienne, ainsi qu'un fils qui bat sa vieille mère, cette France-là est aussi bien à mille lieues du protestantisme que du catholicisme, et elle ne veut pas plus de Calvin que de Pie IX. Ce qui lui est insupportable, ce qui exaspère ses instincts de révolte, c'est l'élément religieux, à quelque degré qu'il soit; la mosquée lui est aussi suspecte que la cathédrale, et le Coran la blesserait autant que l'Evangile. Ce qu'elle poursuit avec une fureur aveugle et sauvage, *c'est l'idée de Dieu sous toutes ses formes;*

elle a déclaré la guerre, — la guerre des rues — au surnaturel; elle se ferait tuer au besoin pour confesser le néant. »

Voilà la photographie religieuse et morale de la « France nouvelle » issue des « immortels principes de 89 ! »

Ne trouvez-vous pas qu'il y a lieu, en présence de ce tableau fidèle, d'attribuer à « la gangrène catholique, » les malheurs et la décadence de la nation française?

M. Xavier Aubryet arrive, dans l'article que nous venons de citer, à une conclusion toute différente : « Politiquement et reli-« gieusement, dit-il, c'est encore le catholicisme qui serait capable « de sauver la France. Il y a dans l'institution catholique une vi-« talité d'ordre et d'équilibre, une séve d'éternité qui referaient « notre constitution épuisée. Loin d'être une cause d'appauvrisse-« ment, il est la meilleure hygiène d'une nation malade, et l'Alle-« magne tremblerait si l'Italie, l'Espagne et la France s'avisaient « de s'appeler un jour les peuples repentis. »

Comme nous le disions plus haut, l'histoire confirme la justesse de ce jugement.

La France catholique, la France de Charlemagne, de saint Louis, celle de Louis XIV lui-même, tout envahie qu'elle fût déjà par le paganisme moderne, n'a pas à redouter de comparaison avec la France de Robespierre, de Gambetta, de Jules Favre et des autres.

L'Italie de Grégoire VII, d'Innocent III, de Dante, de Léon X vaut bien celle de Cavour et de Garibaldi; Venise, Florence et Gênes n'ont pas, malgré la « régénération » de la Péninsule, retrouvé leur antique gloire, et la Rome de Victor-Emmanuel n'éclipse pas celle des Papes!

L'Espagne de Ferdinand et d'Isabelle, de Ximenès, de Charles-Quint, de Philippe II, l'Espagne d'Albéroni lui-même ne fait pas petite figure en regard de l'Espagne de MM. Zorilla et Castelar.

Le Portugal d'Albuquerque peut soutenir la comparaison avec la nation portugaise d'aujourd'hui, véritable momie, contenue par des bandelettes maçonniques et drapée dans un linceul de cotonnade anglaise!...

Il y aurait bien des choses à dire aussi sur la « prospérité » des peuples protestants.

L'édifice social s'y tient debout, c'est vrai, mais remarque-t-on assez qu'il s'appuie sur des bases catholiques?

La constitution traditionnelle de l'Angleterre est l'œuvre des âges chrétiens.

Au-delà de la Manche comme au-delà du Rhin, nous voyons fleurir, faussés dans leurs applications, mais néanmoins maintenus

dans leur antique formule, les principes contre lesquels le libéralisme contemporain se déchaîne avec le plus d'acharnement : l'alliance de l'Église et de l'État, l'observation légale du dimanche, la reconnaissance publique et officielle des droits de Dieu.

C'est déjà beaucoup, et la proclamation de ces mêmes principes par une nation catholique, si déchue qu'on la suppose, ne contribuerait pas peu à la remettre dans la voie de la régénération et du salut.

Quant au protestantisme, nous voudrions bien savoir quelle vertu civilisatrice peuvent lui attribuer ceux-là mêmes qui le confondent avec la libre-pensée dont ils sont obligés d'avouer l'influence funeste ou la stérilité. N'est-ce pas la *Discussion* qui disait, il y a quelques jours, en se ralliant aux théories de M. E. de Laveleye : « Dans le protestantisme *toutes les consciences savent se dé-* « *ployer* et, dans certaines régions, *la ligne qui le sépare de la phi-* « *losophie est absolument imperceptible* ? »

Qu'est-ce à dire, sinon que le protestantisme est une Église ouverte à tous les vents, un bercail sans pasteur et, pour tout exprimer en un mot, la religion des gens qui n'en ont pas ? C'est bien là en effet le triste spectacle que nous avons sous les yeux. Le principe dissolvant du libre-examen a porté ses fruits et les rejetons de Luther et de Calvin, ces prétendus « réformateurs » du christianisme, ne sont plus d'accord sur un seul article du Symbole, pas même sur le dogme primordial de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La vérité vraie, la voici : les nations protestantes doivent au catholicisme ce qu'elles ont gardé de bon dans leur constitution traditionnelle ; elles doivent, au contraire, au protestantisme l'anarchie des croyances et le relâchement des mœurs.

Cela est du reste logique.

Le principe du libre examen mène droit à la libre-pensée, c'est-à-dire à la révolte des intelligences contre la loi de Dieu.

Le principe de l'inutilité des bonnes œuvres mène droit à la morale indépendante et à la justification de l'égoïsme.

Aussi que voyons-nous ? Sous un luxe apparent et au milieu du faux éclat d'une civilisation purement matérielle, les grandes cités protestantes sont devenues tout à la fois les capitales de la débauche et les sinistres métropoles de la misère.

C'est un point de vue qui mérite de n'être point négligé. Lorsqu'on y réfléchit un peu, on serait tenté d'aboutir à cette conclusion : dans les pays protestants, les institutions publiques, restées chrétiennes, valent mieux que le peuple ; dans les pays catholiques,

mais gangrénés par la Révolution, le peuple, bien souvent, vaut mieux que les institutions et les lois.

Il suffit d'ailleurs de quelques réminiscences historiques pour apprécier l'influence funeste du protestantisme sur la civilisation. Qui niera que le monde ait perdu au déchirement de la chrétienté? Qui pourrait dire jusqu'où serait allé l'épanouissement du progrès chrétien, si la tunique du Christ n'avait pas été lacérée, si l'Europe avait pu conserver l'incomparable trésor de l'unité religieuse! Toutes nos luttes, toutes nos misères, toutes nos décadences et jusqu'aux angoisses de l'heure actuelle datent de là. C'est l'irrécusable enseignement de l'histoire. Les limites imposées à cet article ne nous permettent pas de donner à cette démonstration tous les développements qu'elle comporte. Elle a été faite, d'ailleurs — et de main de maître — par Jacques Balmès dans son livre immortel : *Le Protestantisme comparé au catholicisme.* Ni l'hérésie, ni la libre-pensée n'ont répondu à cette puissante apologie : elle est, en effet, irréfutable. Nous y renvoyons ceux qui voudraient approfondir l'importante controverse rapidement esquissée dans cet article. Il nous suffira de terminer ces réflexions en reproduisant la conclusion de l'éminent publiciste espagnol : « Ni l'individu, ni la société ne « doivent rien au protestantisme, pas plus sous l'aspect social, po- « litique ou littéraire que sous l'aspect religieux... Avant le Pro- « testantisme, la civilisation européenne avait reçu tout le dévelop- « pement alors possible; le Protestantisme faussa le cours de la « civilisation et apporta des maux immenses aux sociétés modernes. « Les progrès réalisés depuis le Protestantisme n'ont pas été obte- « nus par lui, mais en dépit de lui. »

LA VRAIE BASE SOCIALE (1).

Notre société européenne, travaillée par une révolution déjà séculaire, n'est qu'une pyramide posée sur sa pointe; situation, comme dit la mécanique moderne, d'équilibre instable, où le centre de gravité se déplace sans cesse, parce que tout y est renversé, parce que la base est là où devrait être le sommet, parce que le sommet se trouve là où devrait être la base.

Le sommet de tout ordre social régulier, c'est Dieu. La révolution a banni Dieu et l'a remplacée par l'homme. Dès lors tout oscile, tout chancelle, tout est dans la société agitation fiévreuse, convulsions morbides et finalement mortelles.

C'est ce que ne sauraient trop méditer les hommes politiques qui ont conçu le généreux dessein de mettre un terme à cette perpétuelle tourmente qui nous agite et, depuis un siècle, rend tout gou-

(1) *Correspondanee de Genève.*

vernement impossible. Qu'ils travaillent, s'ils ont souci de réussir, à faire rentrer l'idée divine dans nos institutions et de là dans nos mœurs. Le prince dans tous les Etats, quel que soit d'ailleurs son titre, doit reconnaître Dieu comme le suprême souverain.

Tant que le prototype, l'idéal de nos lois sera la déclaration des droits de l'homme, nous ne connaîtrons pas nos devoirs sociaux envers Dieu. Cette orgueilleuse formule a fait du peuple le souverain; souveraineté inventée par des sophistes, décrétée par des sots, exploitée par des scélérats. Il est temps de renoncer à cette théorie creuse, de rompre avec ces principes qui n'ont enfanté que des désastres.

La théorie catholique, la seule qui contienne le secret de la vie sociale, supprime-t-elle les droits de l'homme? Non, mais elle les subordonne aux droits de Dieu. On cherche des garanties contre les rois. Il n'y a de garantie solide que celle-là.

Jamais un homme qui a le sentiment de sa grandeur ne se soumet au joug de son semblable que par intérêt ou nécessité, à moins qu'il ne voie sur son front le sceau divin. Or, intérêt et nécessité sont choses variables. Il n'y a d'immuable que Dieu. Les intérêts et la nécessité changeant, changeantes aussi deviennent les fortunes des pouvoirs. De là il résulte qu'un Etat ne saurait avoir de stabilité qu'en s'appuyant sur l'immuable qui est Dieu. Autrement, disloquée, décomposée, en proie à toutes les tyrannies, la société n'a plus de repos. Ni ses ressources, ni même l'unité de race, ne sauraient le lui rendre.

L'Autriche, bigarrée de races diverses, fut heureuse et forte aussi longtemps qu'elle fut chrétienne. La France, une et compacte, riche et prospère, a renié son Dieu. Depuis lors qu'a été son histoire? Celle de ses bouleversements et des ruines qu'ils ont produites. Ainsi avec le lien chrétien, le faisceau de la monarchie des Habsbourg demeurait serré et ne pouvait se rompre. Sans ce lien, même avec son unité, la France s'est fractionnée en lambeaux.

En ce moment-ci, quel est le royaume qui se sente solide? Tous, hélas! sont chancelants et malades. Les plus gravement atteints sont les Etats catholiques. Pourquoi? Parce qu'ayant gaspillé plus de grâces divines, ils sont plus rigoureusement punis. La Russie schismatique, l'Angleterre et l'Allemagne protestantes, ont encore une apparence de force, parce qu'il y a encore dans ces nations un principe religieux. Mais ce principe conservateur commence à s'user. M. de Bismark, en jouant à l'athéisme, travaille plus efficacement que personne à la destruction de son propre ouvrage. L'heure du châtiment ne tardera guère pour les nations rationalistes. Quel sel les garantira de la décomposition?

Que les nations catholiques retournent à Dieu. La vie, la force, la prospérité renaîtront pour elles. Elles retrouveront leur âge d'or, au soleil du catholicisme. Que la France créée pour être le soldat de l'Eglise, ramasse l'épée de Clovis ou de Charlemagne, en reprenant leur foi. Qui dira les splendeurs que l'avenir lui réserve?

Le comprend-elle enfin? Ceux qui l'aiment se plaisent à l'espérer. Les Français, individuellement, semblent revenir à Dieu. Comme nation, ils doivent à Dieu une réparation. L'Assemblée nationale,

en décrétant que des prières publiques seraient demandées aux évêques, a fait un grand acte de patriotisme et de politique. La France à genoux, spectacle grandiose qui fait palpiter nos cœurs d'espérance! A l'apostasie officielle de 1789, il est rassurant de voir opposer l'acte officiel de la France repentante et suppliante.

Quelqu'un entretenait naguère un homme d'Etat, celui que son expérience et son génie ont placé à la tête de tous les diplomates, de ces espérances que la France nous fait concevoir. « Quand dans un problème, répondit-il, les chiffres sont si contraires, il est difficile de faire des calculs bien certains. Toutefois si les Français prenaient le parti de se faire saints, ils ont pour cela l'étoffe nécessaire. Or, si la France est sainte, le monde entier fera comme elle, moins peut-être pour plaire à Dieu que par habitude d'imiter la France. Dans l'état où nous sommes tout est possible, même l'impossible. »

Cette réponse nous remplit de radieuses pensées. Dieu a fait les nations guérissables. Il faut avouer que pour se guérir, la France a fait déjà de grands efforts. Puisse-t-elle achever de vomir le venin de 1789 et, rendue à la santé, elle sera l'espoir, la joie, la gloire de ce qu'il y a encore de bon en notre Europe, et la terreur de tout le reste.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

AVIS

Ainsi que nous l'avons annoncé et selon l'usage établi pour les publications du genre de la nôtre, nous avons continué à envoyer les livraisons de l'année 1873, *à ceux de nos abonnés qui n'ont pas refusé le premier numéro de janvier. Nous rappelons de nouveau à ceux de nos souscripteurs qui ont reçu ces livraisons depuis deux mois, et renouvelé de cette manière leur abonnement, de vouloir bien nous en envoyer le plus tôt possible le montant, en un mandat sur la poste, autrement il leur sera présenté dans le courant de mars une traite de* 8 *fr. représentant la valeur des six premiers mois de* 1873, *plus les frais que nécessitera ce recouvrement à domicile.*

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 8 mars 1873 Numéro 64.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. Chantrel

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

7 mars 1873.

La Révolution a frappé l'Eglise dans son chef avec l'espérance de jeter ainsi dans son sein le trouble et l'anarchie; mais, comme le dit l'*Unità cattolica* de Turin, jamais l'Epouse de Jésus-Christ n'a paru plus forte qu'aujourd'hui, *tanquam acies ordinata*, comme une armée rangée en bataille. Pie IX a donné l'exemple de la fermeté, de la constance, du courage, de la résistance héroïque, et tous les évêques, tous, sans une seule exception, le suivent. Ceux de la Prusse ont été les premiers à souffrir des coups que leur portaient les hommes d'Etat unis aux hérétiques et aux schismatiques; mais ils ont soutenu et soutiennent noblement l'attaque. Le *Mémoire* qu'ils ont présenté le 30 janvier (1) aux ministres du roi Guillaume, est acclamé en Allemagne comme un chef-d'œuvre de sagesse, de force et de modération. Le Saint-Père en a éprouvé une grande consolation; les évêques sont dignes du Pontife.

D'autres évêques, en Suisse, sont en butte aux furieuses colères du despotisme libéral, et déjà celui de Genève est en exil; Mgr Lachat est menacé d'expulsion pour avoir excommunié deux prêtres apostats; Mgr Greith, évêque de Saint-Gall, commence à

(1) Nous l'avons reproduit dans nos deux derniers numéros.

être tourmenté, parce qu'il a publié un mandement dans lequel il défend l'infaillibilité pontificale; mais ces trois prélats restent inébranlables, et leurs quatre autres collègues se déclarent prêts à souffrir avec joie les mêmes persécutions. L'adresse d'adhésion sympathique envoyée à l'évêque de Bâle par ses vénérables collègues indique la ferme union de l'épiscopat suisse; c'est un document qui restera dans l'histoire à côté du Mémoire de l'épiscopat prussien.

En Italie nous voyons une centaine d'évêques qui ne sont pas reconnus par le gouvernement, qui sont dépouillés de leurs revenus, et qui, forcés de vivre dans les cellules des séminaristes, insultés par les journaux, tourmentés par le fisc, accomplissent intrépidement les œuvres de leur apostolat, et travaillent avec un zèle merveilleux à la sanctification de leurs diocèses. Une seule chose les afflige, ce sont les obstacles qu'ils rencontrent à chaque pas, et qui les empêchent de faire à leurs peuples tout le bien qu'ils désirent. Voilà deux ans qu'ils souffrent la pauvreté; rien n'a pu les éloigner de l'obéissance au souverain Pontife, ni les détourner de l'accomplissement de leur devoir.

Les évêques de Belgique, qui n'ont pas à lutter contre la persécution, envoient leurs encouragements à ceux de leurs frères qui souffrent; tout récemment, réunis à Tournai, le 2 février, à l'occasion du sacre de Mgr Dumont, ils ont adressé au roi Léopold II une lettre collective dans laquelle ils exposent avec une grande fermeté le dommage qu'apporterait à la liberté et à la conscience des catholiques la suppression des grandes institutions d'enseignement religieux qui existent à Rome, et supplient Sa Majesté belge de joindre l'action de son gouvernement à celle des autres gouvernements de l'Europe, pour arrêter dans leur entreprise les hommes qui ont juré d'enlever à la Rome moderne le glorieux caractère de capitale du monde chrétien et de priver ainsi l'Italie de sa principale grandeur. Cette question des ordres religieux reste toujours aussi vive : la révolution impie ne cesse pas de vouloir la résoudre contre l'Eglise; il paraît cependant que les gouvernements font quelque chose; l'Angleterre protestante elle-même a réclamé en faveur des établissements anglais, et l'on a appris avec une vive satisfaction que notre ambassadeur auprès du Saint-Siége, M. de Corcelles, prépare en faveur des établissements français un Mémoire qui produira une profonde sensation. Espérons encore que l'œuvre de spoliation sera enrayée. Ce n'est plus seulement l'Eglise, c'est la royauté usurpatrice, c'est la société tout entière qui sont menacés en Italie; peut-être l'imminence du danger ouvrira-t-elle les yeux

et inspirera-t-elle quelques sages résolutions. Nous ne l'espérons pas beaucoup; mais nous savons que Dieu veille sur son Eglise, que Pie IX souffre et prie, et que l'Eglise tout entière fait entendre ses supplications.

L'épiscopat français, heureusement tranquille jusqu'ici comme l'épiscopat belge, envoie aussi ses encouragements et ses félicitations aux évêques qui souffrent pour la justice, et proteste énergiquement contre les actes du gouvernement usurpateur qui se prépare à détruire les ordres religieux et les institutions catholiques les plus utiles. Les évêques d'Angleterre en font autant, ainsi que leurs frères d'Irlande, qui viennent de consacrer leurs diocèses au Sacré-Cœur, et qui se préparent à la lutte pour la liberté de l'enseignement catholique. L'épiscopat autrichien ne restera pas en arrière : bientôt, nous le savons, il élèvera la voix contre les usurpations et les spoliations sacriléges qui s'accomplissent sur les bords du Tibre, et l'épiscopat hongrois lutte déjà contre les attaques portées par le parlement de Pesth aux Jésuistes et à la sainteté du mariage chrétien.

Où trouver en Europe, dirons-nous encore avec l'*Unità cattolica*, où trouver une constance, une concorde, une fidélité égale à celle que montre l'Épiscopat catholique? Les rois s'abandonnent les uns les autres, les gouvernements se combattent, les partis se déchirent; mais la sainte famille du catholicisme ne forme qu'un cœur et qu'une âme. Si nous n'avions pas de raisons surnaturelles pour espérer la victoire, ne nous resterait-il que la sublime attitude du Pape et de tous les évêques pour nous rassurer, que cela seul suffirait pour nous convaincre que l'Église de Dieu ne peut périr.

La conduite des libéraux suisses porte ses fruits, elle achève de déconsidérer le libéralisme. C'est ce que M. Dechamps, ministre d'État de Belgique, montrait bien, il y a quelques jours, par les paroles suivantes prononcées au cercle catholique de Charleroi :

« J'interroge, disait-il, j'interroge ceux qui s'appellent ici libéraux et qui nous parlent de la constitution; que pensent-ils de toutes ces violations de toutes les libertés, de ce mépris de la conscience humaine, de ce despotisme sans masque, de cette persécution avouée? Si je lis leur presse, je n'entends aucune protestation, aucune indignation; au contraire, on loue MM. de Bismark de son énergie, Carteret de son courage, Victor-Emmanuel de son esprit libéral.

« Cette guerre à l'Église catholique, faisant litière de toutes les libertés modernes, vous laisse indifférents ou arrache même vos applaudissements, et vous nous parlez de l'emprisonnement problé-

matique de Galilée, de la révocation de l'édit de Nantes et d'autres abus des âges anciens ; vous avez soulevé l'univers par les cris indignés que vous a fait pousser le petit Mortara placé librement dans une excellente institution d'enseignement ; vous nous reprochez le *Syllabus*, mais le *Syllabus* libéral le voilà en action, à nos portes, sous nos yeux, c'est l'Allemagne, c'est la Suisse, c'est l'Italie, c'est la Pologne, c'est la suppression brutale de toute liberté, c'est l'oppression ouverte, c'est l'internement et l'exil, c'est la persécution.

« Et ce sont vos frères en libéralisme qui font tout cela, et vous n'avez pas un mot d'indignation pour protester, et vous gardez un silence complice, et c'est vous qui nous interrogez sur notre fidélité à garder notre constitution ! Si le mot hypocrisie n'était pas *anti-parlementaire*, ne serait-ce pas le cas de l'appliquer ? On l'a dit déjà : l'heure approche, elle est venue où les chrétiens seuls, les catholiques seuls, seront à défendre la liberté de la conscience humaine. »

Tout cela est bien capable de désabuser les libéraux de bonne foi, ceux qui crient encore que le *Syllabus* de Pie IX est contraire à la vraie liberté, tandis qu'il en est, au contraire, la sauvegarde. Du reste, nous tenons à le dire, l'exil de Mgr Mermillod n'a pas été accepté sans protestation, même dans le conseil d'État de Genève et de la part de quelques protestants honnêtes. Il y en a eu jusqu'à 6 contre 90, qui ont soutenu que l'exil était illégal et immérité ; leurs noms méritent d'être connus, ce sont ceux de MM. Dufaux, J. Fazy, Gindre, Aug. Gros, Léschaud et C. Martin. M. James Fazy, l'ancien président du conseil d'État, s'est surtout élevé, quoique radical, avec une généreuse indignation contre les violences dont Mgr Mermillod a été l'objet, et il était beau de voir l'orateur octogénaire retrouver toute son ardeur pour montrer à ses concitoyens qu'ils marchaient à rebours de la liberté. « Le conseil fédéral et le conseil d'État, s'est-il écrié, ont violé les droits d'un citoyen. Ce n'est plus là un conflit religieux, c'est une question politique. Dans la circonstance actuelle, plus de quarante articles de notre constitution ont été violés. Pour faire respecter chez nous les droits individuels, nous avons déjà affronté les périls d'une guerre avec la France, à propos du Louis-Napoléon qui avait compromis notre sécurité extérieure bien plus que ne l'a fait M. Mermillod. Au reste, l'article 57 de la constitution fédérale, qui donne au conseil fédéral le droit d'expulsion, dit en termes formels qu'il s'agit des *étrangers* qui compromettraient la sécurité de la Suisse ; ce droit n'existe donc pas contre des *citoyens suisses.* »

Déclarant qu'il n'y a que la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui puisse empêcher les conflits de cette nature, ce qui est vrai pour un

pays protestant où les catholiques sont aussi nombreux que les protestants, sans avoir le pouvoir, M. Fazy a ajouté : « Le vicariat apostolique de Genève n'est pas autre chose que l'application de ce principe de séparation que vous ne pouvez empêcher. Le Pape n'est pas une puissance étrangère, depuis qu'il n'a plus de pouvoir temporel; celui qu'il désignait pour représenter son autorité spirituelle ne demandait absolument rien à l'Etat; la manière dont cette question a été envisagée à Berne est absolument tirée par les cheveux. Il fallait l'esprit conservateur doctrinaire du président actuelle de la conféràtion (M. Cérésole) pour oser déduire de deux paragraphes de la constitution les conséquences qu'il en a tirées. Ah! Messieurs, on nous mènerait loin si nous laissions passer cela sans montrer clairement que, si nous sommes disposés à suivre la confédération dans une voie conforme à nos lois, nous ne permettrons pas qu'on fasse chez nous la loi en foulant aux pieds les droits individuels. »

Les libéraux de Berne, qui ont si bien aidé ceux de Genève, n'ont pas encore *exilé* Mgr Lachat, à qui ils donnent jusqu'au 15 avril pour se soumettre, mais ils l'ont *destitué*, comme si un pouvoir quelconque pouvait destituer un évêque catholique, dont l'autorité est de nature essentiellement spirituelle. Les diocésains de l'évêque de Bâle ne consentent pas à accepter cette *destitution*. Une protestation se signe actuellement dans le Jura bernois à l'adresse des membres du grand conseil de ce canton; les signataires de cette adresse, et ils se comptent par milliers, ne se montrent pas disposés à subir le joug libéral; c'est le vieux sang de la libre Helvétie qui coule dans leurs veines; la Suisse, un jour, bénira ces catholiques d'avoir sauvé sa liberté et son indépendance. Voici ce document, qui fait tant d'honneur aux catholiques du Jura bernois :

Messieurs,

Considérant :

1° Que le Christ seul a institué les évêques avec ordre de prêcher l'Évangile à toutes les nations, sans solliciter préalablement de celles-ci une autorisation quelconque ayant trait à cette portion si importante de leur ministère sacré;

2° Que les évêques élèvent exclusivement de Dieu, pour tout ce qui concerne leur caractère divin, leur autorité toute spirituelle, leur juridiction sur tous leurs diocésains laïques et prêtres;

3° Que la puissance séculière demeure absolument sans droit pour les dépouiller de ces prérogatives qu'elle n'a pu leur donner;

4° Qu'en s'arrogeant un droit de cette nature, les gouvernements se

poseraient évidemment en usurpateurs d'attributions essentielles à l'Eglise catholique ;

5° Qu'ainsi ils l'auraient bientôt privée de ses pasteurs légitimes, et par le fait entraînée forcément à sa ruine :

Les soussignés, tous catholiques du Jura bernois, voient avec stupeur le sort qui semble réservé à leur bien-aimé pontife, Mgr Eugène Lachat, évêque de Bâle, à la suite d'un vote à son encontre des délégués des cinq Etats diocésains.

A leurs yeux ce vote est attentatoire au plus haut chef :

(*a*) Aux convictions religieuses, qu'ils sont inébranlablement résolus de conserver pour eux et pour leurs descendants, comme c'est leur droit et leur devoir ;

(*b*) A la liberté de conscience, à eux garantie par la constitution du canton autant qu'à la confession réformée, liberté qu'ils seraient prêts à défendre au prix de leur vie elle-même ;

(*c*) A la paix confessionnelle qui serait troublée, et par le vote précité, et par la protection inexplicable accordée à un prêtre traître à sa foi, à son Eglise et à tous ses serments.

Ce prêtre, ils le repoussent, comme ils repousseront toujours ceux qui le suivraient dans ses égarements.

A moins d'un ordre émanant directement du Saint-Siége, ils ne cesseront jamais de reconnaître Mgr Eugène Lachat pour leur unique et légitime évêque. Jusques alors, en matière religieuse, ils n'écouteront que sa voix et celle de ses prêtres demeurés en communion avec lui.

La force, Messieurs, peut dilapider les fortunes, emprisonner les corps et les tuer, mais jamais des cœurs résolus comme les nôtres ne se laisseront arracher leurs croyances, leurs libertés religieuses. Ces biens, ils les tiennent de Dieu, et ils ont le devoir de les garder intaçts.

En portant ces déclarations, aussi franches que pacifiques, à votre connaissance, Messieurs, les soussignés ont l'honneur de vous prier de faire cesser la persécution et d'accorder à leur Église la protection que lui garantit la Constitution. C'est dans cet espoir qu'ils demeurent au for civil, Messieurs, les plus respectueux et les plus soumis de vos administrés.

Si l'on en juge par les nouvelles qui nous arrivent de l'extrême Orient, le gouvernement japonais est un gouvernement tout à fait libéral à la suisse ou à la prussienne. Les chrétiens déportés ou emprisonnés en 1870 gémissent toujours dans l'exil ou dans les cachots. Il paraît cependant que la fureur des persécuteurs s'est un peu calmée. Ce sont de brillantes promesses, c'est l'appât de la délivrance qu'ils font miroiter devant leurs victimes pour les amener à l'apostasie. Il y a quelques mois, on avait recours de préférence à la torture. Au fond, la situation n'a pas changé : renier Jésus-Christ et signer de son sang la promesse de n'être plus chrétien, ou

bien languir au fond des prisons, voilà la liberté laissée dans ce Japon dont l'Europe accueille les ambassadeurs avec tant d'honneurs et d'égards!...

Une lettre de Rome affirme en termes exprès qu'Iwacoura, le chef de l'ambassade japonaise, a donné son approbation à la persécution et s'en est fait l'avocat.

C'est du reste ce que confirme l'extrait suivant d'une lettre du Japon publiée le 27 septembre 1872 par les *Missions catholiques :* « Dites donc au monde chrétien, dites à la France catholique que Néron règne encore au Japon, que sa cruauté continue à se rassasier des sueurs, du sang et des larmes de nos chrétiens. Dites à notre gouvernement que ces hommes qui bientôt lui arriveront de l'extrême Orient (*Iwacoura* et Ce), pour demander à notre pays sympathie et alliance, ont affiché des édits qui insultent à notre foi, qu'ils ont trempé leurs mains dans le sang de nos frères. »

Nous le répétons : après l'accueil trop empressé, selon nous, que les ambassadeurs du Japon ont reçu en Europe, il est plus que temps qu'on leur fasse entendre une parole ferme, et au besoin, énergique, en faveur des chrétientés japonaises.

Cette ferme parole sera-t-elle dite ? On peut en douter.

J. Chantrel.

ALLOCUTION DE PIE IX

AUX DAMES DU CERCLE CATHOLIQUE.

Le 23 février, vers midi, le Saint-Père a reçu une députation de sep cents dames, désireuses de protester en présence du Vicaire de Jésus-Christ contre les scènes ignobles du carnaval. Ces dames appartenant à un cercle catholique qui a pour but de maintenir la pratique de la religion parmi les femmes du peuple, représentaient les quatre paroisses de San Giovanni de Fiorentini, Santa Lucia del Gonzafone, San Celso, San Salvatore in Lauro, et étaient présidées par les curés de ces paroisses ainsi que par M. le marquis Cavaletti, président du cercle, et par Mme Stampa, vice-présidente. A une très-belle adresse lue par M. le curé de San Celso, le Saint-Père répondit par un discours dont le *Journal de Florence* publie ce résumé :

« On ne peut le nier, a dit Sa Sainteté, les femmes peuvent travailler grandement au bien de la société par leur bonne conduite ; car une femme pieuse et sage vaut un trésor. Au contraire, une femme animée de mauvais sentiments peut faire un grand mal à la société.

« Pour vous, vous vous êtes engagées dans la bonne voie, et voilà pourquoi vous venez visiter le Vicaire de Jésus-Christ, afin de recevoir sa bénédiction. Vous ressemblez à ces pieuses femmes dont nous parle l'Évangile, qui accompagnèrent le Christ au Calvaire et voulurent partager ses douleurs.

« La femme selon Dieu se distingue surtout par un cœur compatissant; et à ce propos, je vous raconterai pour votre consolation deux faits, dont l'un m'est arrivé à moi personnellement. Il y a quarante-deux ans, une révolution éclata. J'étais alors évêque, et comme les révolutionnaires prennent toujours pour point de mire les hommes appartenant à l'Église, je me décidai à m'éloigner de mon siége. J'avais parcouru une dizaine de milles au milieu des bois, lorsqu'enfin, me sentant fatigué, j'entrai dans une chaumière pour m'y reposer. Là je trouvai deux sœurs, pauvres femmes, occupées au travail, et qui, à la vue de leur évêque réduit en cet état, l'accueillirent par des larmes de compassion.

« Elles m'offrirent un peu de pain et m'invitèrent à boire, pour restaurer mes forces. Croyez-le bien, cette attention me toucha et je sus gré à ces femmes de leur bonne volonté.

« L'autre fait arriva en 1849 à une personne attachée à mon service, et qui dut aussi s'enfuir à cette époque, parce qu'on voulait l'emprisonner, à cause de son attachement au Pape.

« Deux femmes réduites à la pauvreté et qui habitaient la ville où il se trouvait, l'accueillirent et le tinrent caché pendant deux mois, c'est-à-dire jusqu'au moment où les Autrichiens vinrent délivrer la ville de ces mécréants. Je continue même par esprit de reconnaissance à faire une petite charité à ces femmes.

« Vous aussi, faites tout le bien que vous pourrez : vous attirerez ainsi sur vos enfants la bénédiction du Ciel et vous les préserverez des dangers actuels. Je vous recommande aussi de prier et d'implorer miséricorde, comme le faisait l'aveugle de Jéricho au moment où Jésus passait près de lui. Jésus-Christ, ainsi que le raconte l'Évangile, allait à Jéricho, en compagnie de ses apôtres; lorsqu'il arriva près de Jéricho, un aveugle se mit à crier : *Jesu fili David, miserere mei.* Ceux qui accompagnaient Jésus essayaient de lui imposer silence; mais il criait de plus en plus fort. Alors Jésus-Christ l'appela et lui dit : « Que veux-tu? » Il répondit : *Domine, ut videam.* Jésus reprit : *Fides tua te salvum fecit.* Remarquez ce miracle qui s'opère instantanément, et voyez si ce n'est pas une preuve de la divinité de Jésus-Christ. *Respice;* et l'aveugle recouvre la vue et suit Jésus, en le louant et en le remerciant.

« Vous aussi criez : *Jesu fili David, miserere mei :* Répétez ces paroles quand vous prierez dans les églises. Je sais que plusieurs vous railleront pour vous éloigner de la prière. On vous présentera aussi de mauvais exemples pour tâcher de vous attirer dans la voie du mal ; tantôt des mascarades indignes, tantôt des bals qui sont de vraies orgies infernales. C'est par ces moyens qu'on tâche de corrompre cette ville chérie, qui n'en est pas moins la capitale du monde catholique.

« Mes filles, fermez les yeux à ces scélératesses qui corrompent les mœurs et troublent le bon ordre. Faites tout votre possible pour que personne de votre entourage ne participe à ces actes diaboliques, et répétez avec l'aveugle de Jéricho : *Jesu fili David, miserere nostri.* Jésus, ayez pitié de nous, voyez notre patrie devenue un objet de mépris, depuis qu'elle fait la guerre à l'Eglise, aux prêtres et aux vierges du Seigneur.

« En vous donnant ma bénédiction, j'invoque sur vous la bénédiction du Père éternel. En ma qualité de Vicaire de Jésus-Christ, j'ai le droit de me servir de ses mêmes paroles : *Quos dedisti mihi, Pater non perdam ex eis quemquam.* Faites que je puisse conduire à vos pieds toutes ces âmes que vous m'avez confiées, afin qu'elles aient le bonheur d'entendre ces consolantes paroles : Venez, âmes bénies, au paradis.

« Gardez avec soin et constance le trésor de la foi. Je vous bénis, vous, vos maris et vos familles. Que Dieu les préserve de tout mal : *Pater mi, serva eos.* « Délivrez-les des perfides insinuations des impies. » En attendant, espérez que Dieu se souviendra très-prochainement de ses miséricordes. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que si vous méritez d'être un jour reçues dans le sein de Dieu, vous pourrez le louer durant les siècles des siècles. »

ALLOCUTION DE PIE IX AUX AMÉRICAINS.

Le Saint-Père a reçu, dans les derniers jours du mois de février, une députation choisie d'Américains. A l'adresse que M. Glover, illustre avocat de New-York, a lue au nom de l'assistance, Sa Sainteté a répondu en français par le discours suivant que nous reproduisons d'après le *Journal de Florence :*

« Les belles et tendres expressions de dévouement et de fidélité que je viens d'entendre ont apporté à mon cœur une consolation d'autant plus grande qu'elles n'expriment pas seulement les sentiments de ce petit cercle de personnes ici présentes, mais aussi

ceux de tous les catholiques d'Amérique. En vérité, ces protestations si sincères et énergiques me rendent grandement obligé envers la nation qui me les offre.

« Oui, je sens l'obligation de lui en être très-reconnaissant, et en même temps de prier pour un pays si particulièrement béni de Dieu, soit dans la fertilité du sol, soit dans la prospérité industrielle. Croyez-bien que je prie Dieu qu'il augmente tous ces biens et les féconde de plus en plus, mais sans laisser, bien entendu, d'avertir tout le monde que ces biens ne doivent pas être l'unique amour de ceux qui les possèdent. L'Amérique du Nord est incomparablement plus riche que toute autre contrée, mais ses richesses ne doivent pas former son unique trésor.

« Dans l'Evangile que j'ai lu à la messe de ce matin, Jésus-Christ a dit : *Ubi est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum*. Or, l'Amérique est une nation consacrée à un grand commerce et à des trafics de tous genres : cela est bien, car enfin il faut que tous se pourvoient de ce qui est nécessaire aux besoins de la vie ; le trafic honnête de ce que la Providence nous a donné est permis à tous, et il est juste que les pères de famille particulièrement songent à élever et maintenir leurs enfants selon les exigences de leur propre état. Il n'y a pas le moindre mal à penser à tout cela, mais il ne faut pas porter un amour excessif aux richesses, il ne faut pas trop s'y attacher, il ne faut pas trop enchaîner le cœur aux trésors de la terre. Ce culte fatal de la prospérité exclusivement matérielle est condamnée par Jésus-Christ.

« Jésus-Christ aussi avait sa petite bourse, il avait même un administrateur, qui fut Judas; mais vous savez où celui-ci alla finir par suite de son attachement immodéré à l'argent. Que l'on possède donc de l'argent, que l'on cherche honnêtement même à augmenter son avoir afin de pouvoir améliorer le sort de sa famille, rien n'est plus juste et plus naturel. mais c'est à une condition, c'est de ne pas attacher le cœur à ces biens de la terre, de ne pas en faire une sorte de culte.

« C'est l'unique réflexion que je voulais faire avant de vous quitter; du reste, je vous engage à prier Dieu. Prions-le tous qu'il nous protége toujours et qu'il nous donne force et courage au milieu des tribulations et des dangers qui se déchaînent de toute part contre l'Eglise. Ici nous sommes comme sur un volcan, et pour comble de malheur le gouvernement semble se plaire à ouvrir le cratère de ce volcan. Mais Dieu nous sauvera.

« Et maintenant je vous donne ma bénédiction, afin que la foi vive qui vous anime et vous conduit ici s'accroisse toujours davan-

tage en vos âmes pour votre bonheur, et s'étende de plus en plus en Amérique, et afin que ceux qui viennent à Rome de cette contrée soient rendus meilleurs s'ils sont déjà bons ; sinon (car tous ne sont pas réellement bons) qu'il s'en retournent éclairés et convertis. Recevez donc la bénédiction que je vous donne de tout mon cœur. Recevez-la pour vous, pour vos familles, pour vos œuvres, pour toutes vos affaires, et surtout recevez-la pour le terme de votre vie, afin que vous puissiez obtenir ce qui constitue notre véritable fin, c'est-à-dire la possession du ciel, afin qu'il vous soit donné d'y aller, d'exprimer votre amour à Jésus-Christ, en le louant et le bénissant pendant toute l'éternité. »

DISCOURS DE MGR MERMILLOD.

Nous avons dit un mot, dans notre dernier numéro, de la magnifique manifestation qui a eu lieu à Ferney, où trois mille des diocésains de l'évêque exilé sont venus témoigner à leur Pasteur leur attachement et leur fidélité. C'est dans la cour du collége de Ferney que les visiteurs ont été reçus. L'apparition de Mgr Mermillod fut le signal des plus vives acclamations.

Après avoir salué la foule et avoir pris place sur l'estrade qui lui avait été préparée, le vicaire apostolique de Genève fit successivement la lecture des adresses que lui apportaient : au nom de tous les catholiques genevois, M. le docteur Silva ; au nom du peuple de Carouge, pays natal de Monseigneur, M. Berthier ; et au nom du *Pius-Verein*, M. J. Dupont. Les enfants de Carouge avaient voulu en outre offrir à Mgr Mermillod, avec deux bouquets, une courte adresse d'une touchante simplicité.

Toutes ces adresses avaient été fréquemment interrompues et terminées par de vigoureux applaudissements. Mgr Mermillod répondit :

« Je ne sais comment répondre à cette éclatante et libre manifestation. Vous pouviez vous réunir à Genève, à Carouge, ce berceau de mon enfance, à Carouge, dont l'élite des citoyens vient de m'exprimer la fidélité et l'attachement ; mais là je n'ai pas le droit de vous bénir. Vous venez vous réunir ici sur la terre amie et hospitalière, je vous bénis comme évêque et comme votre chef spirituel. (Bravos.)

« Si Dieu, lundi, a permis que je fusse conduit comme un vagabond entre deux commissaires, vous réparez aujourd'hui ce déshonneur de mon pays.

« Votre présence, votre concours empressé, vos acclamations montrent que le peuple catholique de Genève n'est pas solidaire des violations du droit et de la conscience. (Bravos.)

« Il y a des moments où il paraît difficile de concilier deux choses, pourtant toujours conciliables : le devoir du chrétien et le devoir du citoyen, l'obéissance à l'Eglise et l'obéissance aux pouvoirs humains.

« On m'a accusé de troubler le pays par mon ambition. (Une multitude de voix : *Pas vrai! non! non!*) Toute mon ambition a été de bâtir des églises pour la prière, des hôpitaux pour les souffrants, des écoles pour l'instruction du peuple (bravos prolongés), mendiant sur tous les chemins de l'Europe en disant que Genève était la terre du droit et de la liberté. Et cette ambition m'a conduit dans l'exil où vous venez m'entourer!

« On m'a demandé de renoncer aux fonctions de vicaire apostolique que le Pape m'a confiées pour vos âmes et vos consciences. Quand en Chine ou au Japon un vicaire apostolique veut entrer sur la terre que le chef de l'Eglise lui ordonne d'aller évangéliser, on lui demande, pour lui laisser franchir la frontière, de marcher sur e crucifix. Eh bien! est-ce que je puis marcher sur le crucifix, sur la liberté de vos âmes pour repasser les frontières de mon pays? (Plusieurs voix : *Non! non!* Bravos prolongés.)

« Le catholicisme, chassé par l'hérésie, a attendu trois cents ans aux portes de Genève sans pouvoir y rentrer. Je puis rester trois jours à la frontière en attendant que le droit et la liberté rentrent dans mon pays.

« Il y a deux ans, quand cette nation gémissait sous l'invasion étrangère, j'accueillais à Genève autour de moi des Français désolés, des soldats meurtris; je ne comprenais pas alors le malheur d'être privé de son pays, d'être forcé de vivre loin de sa patrie, je le comprends aujourd'hui.

« Loin de mon pays, je tourne vers lui mes regards mouillés de larmes; quand, dans cette église de Fernex, je célèbre le saint sacrifice, et, qu'en bénissant le peuple, ma main se porte du côté de Genève, je sens mon cœur oppressé, oppressé non par le fiel et l'amertume, — je n'en ai contre personne, — mais par le souvenir de mon peuple séparé de moi. Oui, j'ai emporté dans mon cœur l'amour de ma patrie, et, par-dessus les frontières qu'il m'est interdit de franchir, je lui envoie du fond de mon âme des bénédictions que rien n'arrêtera.

« Je ne puis bénir Genève dans Genève, je la bénirai de mon asile d'exilé. Ce pays hospitalier m'ouvre les bras; le curé de cette ville, les autorités supérieures et locales m'entourent de leur cœur et de leurs tendresses; plusieurs évêques, de nobles familles m'offrent leurs palais pour résidence.

« Mais non. Je veux rester à la frontière pour vous aimer. (Plu-

sieurs voix : *Vive la France!* — Toutes les voix : Bravo !) Je veux rester à la frontière comme une protestation contre le droit violé et en attendant la résurrection de l'honneur de Genève. (Bravos.)

« Vous m'apportez ici le témoignage de vos sympathies. Vous représentez le principe de la liberté de conscience. Dans nos luttes religieuses, rappelons-nous l'Irlande : O'Connell réunissait les Irlandais, il leur disait : « Ne faites rien d'illégal, mais ne trahissez « jamais votre foi et votre conscience. (Bravo! bravo !)

« C'est quelque chose de grand et de solennel que de vous voir accourir des extrémités du canton, d'Hermance, de Corsier, de Choulex, de Chêne, de Veyrier, de Bernex, pour vous réunir ici.

« C'est la première fois depuis 1815 que les catholiques affirment leur liberté dans une démonstration aussi imposante, et ils le font sur une terre étrangère. Dans les plis de ma soutane, j'ai emporté de mon pays les droits et là liberté de la conscience, et un jour je les y reporterai. (Bravos prolongés.)

« Ce que je défends, ce n'est pas ma personne, c'est la liberté du foyer domestique, l'éducation des familles, toutes les joies et les espérances de la patrie. (Bravos.)

« Et maintenant, tout n'est pas fini par cette manifestation. Par la voix du président du cercle, par la voix du jeune et ardent orateur du *Pius-Verein*, vous m'avez juré obéissance et fidélité. (Toutes les voix : *Oui! oui! oui!*) En dehors de mon autorité, vous n'auriez que des schismatiques, que des prêtres intrus qui ne seraient ni la religion de vos pères, ni l'honneur de vos consciences (bravos), vous respecterez les prêtres que je vous ai envoyés.

« Vous respecterez ma parole qui vous arrivera par eux. C'est tout ce que je vous demande. En dehors du Pape, en dehors de l'autorité qu'il m'a donnée pour vos âmes, il n'y a que schisme, de quelque part qu'il arrive sous l'impulsion de la centralisation du pouvoir, ou sous une impulsion allemande, ou sous une impulsion occulte quelconque. Quant aux autorités de mon pays, je ne leur demande rien, si ce n'est le respect de l'art. 130 de la Constitution et la liberté religieuse.

« Demandez maintenant avec moi : *Vive la Suisse libre! Vive Genève libre!* (Acclamations et applaudissements, bravos, *Vive Monseigneur!*) *Vive l'indépendance de la patrie suisse, des droits religieux de la cité de Genève!*

« Je voudrais remercier la France, saluée par toutes les nations comme la fille aînée de l'Eglise. (*C'est vrai!* bravos.)

« Nous ne pouvons être qu'un instant ensemble. Avant de vous laisser reprendre le chemin de vos foyers, je vous bénis ; vous por-

terez mes bénédictions au sein de vos familles, soyez les messagers de la paix. Qu'on sache qu'il n'y a pas à Genève de meilleurs citoyens que les catholiques. (Longues acclamations. « *Vive Monseigneur ! Vive le Vicaire apostolique ! Vive Pie IX !*)

Après le discours de Monseigneur, dit le *Courrier de Genève,* un des professeurs du collége entonna le chant du *Magnificat.* La joie et l'espérance étaient rentrées dans les cœurs; c'était bien un cantique d'allégresse qu'il fallait; presque tous prirent part au chant; ce fut un des chants les plus solennels que nous ayons jamais entendus.

Après le chant du *Magnificat*, Monseigneur adressa encore quelques paroles :

« Je voudrais remercier ici les maires, les adjoints et les conseillers municipaux qui, dans leur réunion et leur protestation au grand Conseil, ont eu le courage de s'affirmer et de s'avancer pour la défense des libertés et de l'honneur de la patrie. (Bravo! bravo!)

« Je voudrais remercier les orateurs qui ont été vos interprètes. (Bravo! bravo!) Je vous remercie de votre belle et touchante manifestation.

« Nous sommes à une heure de courage public, et non à une heure de lâcheté. Merci à tous, je vois parmi vous des figures connues et amies. Je voudrais vous serrer la main à tous.

« Rentrez dans vos foyers, calmes et paisibles.

« Et quand on vous demandera ce que signifient vos démonstrations, ce que vous voulez obtenir, dites que vous ne voulez que la liberté de pratiquer votre religion, la liberté qui vous a été promise en 1815 par les traités qui vous ont attachés à Genève (Bravo !), la liberté promise en 1847 par la constitution que vous avez votée (Bravo!), la liberté promise en 1868 par une loi constitutionnelle. (Bravo!)

« Nous nous séparons; je vous laisse mon cœur ; emportez dans mon pays mes bénédictions, les bénédictions du Vicaire apostolique, de l'Evêque et du citoyen. »

Le *Courrier de Genève* ajoute :

Après ces dernières paroles, la fanfare du collége exécute encore un morceau. Monseigneur veut traverser la foule; ce n'est qu'avec une peine inouïe qu'on parvient à lui frayer un passage. Chacun veut lui dire une parole, baiser son anneau, lui serrer la main.

Malgré cette multitude, il n'y a pas eu le moindre désordre, ni à Ferney ni sur les routes, pas eu la moindre parole répréhensible, si ce un mot prononcé par une voix restée sans écho : *A bas le Conseil d'Etat!* Ce mot a été immédiatement réprouvé par toute l'assemblée et par un signe expressif de Monseigneur.

Trois gendarmes français, en grande tenue, étaient aux derniers rangs de l'auditoire; ils n'ont pu que partager les émotions communes.

Après quelques minutes passées au salon du collége, Monseigneur est remonté à l'église où étaient réunies les femmes qui, elles aussi, étaient venues d'un grand nombre de paroisses du canton. Sur le parcours, la rue était tellement encombrée d'hommes, qu'on ne pouvait que très-difficilement avancer.

Tous, du reste, voulaient s'approcher de Monseigneur, lui dire encore une parole et recevoir sa bénédiction en redisant les titres qu'ils avaient à un témoignage spécial de sa part. Les uns l'avaient connu au collége, d'autres avaient fait leur première communion avec lui; des vieillards avaient été les amis de son père, etc.

Près de l'église, il y eut une scène touchante entre toutes; un vieillard s'approche et lui dit : « Monseigneur, je ne me raserai plus, je « laisserai croître la barbe jusqu'à votre retour de l'exil. J'ai fait cela « pendant l'exil de Mgr Marilley, je le ferai encore pendant votre « exil. »

L'église était remplie de femmes. Monseigneur, déjà fatigué, ne put leur adresser que quelques mots :

« Vous venez, pieuses enfants, catholiques dévouées, vous venez, comme l'a fait il y a un instant une assemblée de 3,000 hommes, affirmer votre foi à ciel ouvert. Pour vous, votre mission est de prier; vous hâterez par vos prières le retour de l'exil; il faut qu'à Genève vous soyez les femmes les plus pieuses, les plus dévouées, les plus charitables et je dirai les plus chrétiennes. Il faut que vous fassiez voir la vérité à travers la charité.

« Emportez mon souvenir et mes bénédictions. Priez pour que Genève retrouve la paix dans la lumière, la foi et la charité. »

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Avant l'ouverture des portes de l'église, Monseigneur demanda aux assistants de réciter avec lui trois *Notre Père* et trois *Je vous salue, Marie*, 1° pour l'Eglise catholique si éprouvée; 2e pour la chère et bien-aimée Genève; 3° pour la France hospitalière.

LE CARÊME.

Le carême est revenu; c'est une occasion de plaisanteries pour les incrédules, de bravades pour les pauvres ignorants qui n'en comprennent pas les avantages et les bienfaits. On regarde l'abstinence de certains mets, la tempérance dans le manger, comme des pratiques ridicules, aussi contraires à la nature qu'à la raison,

sans se douter que l'abstinence quadragésimale et le jeûne ne sont pas moins recommandés par l'hygiène que par la morale.

Je connais les avantages de la tempérance, disent quelques esprits orgueilleux, mais je ne me crois pas pour cela astreint au jeûne du Carême. C'est une question d'obéissance à l'Eglise : on reconnaît la sagesse de ses prescriptions, mais on se révolte contre le commandement; c'est rejeter les plus salutaires prescriptions pour le plaisir de méconnaître l'autorité de Dieu.

Il y a aussi les gens soi-disant de bonne société qui se croient à l'abri des inconvénients de l'intempérance, parce qu'ils s'abstiennent des grossières jouissances des classes inférieures. Ils se trompent : les intempérances de la bouche sont plus fréquentes et plus générales qu'ils ne le pensent. Ce n'est pas le peuple qui se précipite aux *buffets* qui suivent les bals et les soirées, bals qui se prolongent jusqu'au lever du jour, et qui, rien que pour cela, sont extraordinairement nuisibles à la santé.

Il est donc insensé de crier contre le Carême, puisqu'il est certain que le Carême est naturel, utile et même nécessaire, aux yeux de la médecine comme aux yeux de la religion : ceux qui, après les excès du carnaval, après les intempérances de la table poursuivies pendant une année entière, refusent d'obéir aux lois du Carême, sont punis souvent par des jeûnes forcés et par de sérieuses maladies; ils ne veulent pas écouter l'Église, ils sont obligés de se soumettre aux prescriptions du médecin.

Pour appuyer ces considérations, nous traduisons ici l'article d'un médecin italien qui a publié, le 23 février dernier, dans un journal qui est loin d'être clérical, l'*Opinione*, un article intitulé : *Sobriété et Gastronomie*. Le médecin ne songe pas à justifier le Carême, il se tient exclusivement dans la sphère de la science, et il fait ainsi, sans y penser, la plus splendide apologie du Carême chrétien. Nous croyons que nos lecteurs seront bien aises d'avoir sous les yeux ce témoignage, qui viendra pour eux s'ajouter à tant d'autres.

« Les excès de la table, dit le médecin italien, sont d'autant plus pernicieux, qu'ils se répètent chaque jour et plusieurs fois par jour. Parmi les nombreux désordres condamnés par l'hygiène, il n'y en a pas qui se présente sous des apparences plus séduisantes et plus trompeuses, et auxquels on se laisse aller plus facilement. On prend avec la plus grande facilité l'habitude de se remplir chaque jour l'estomac au-delà des bornes convenables. Il y a des excès qui ont pour frein la satiété elle-même ; il n'en est pas ainsi des excès de la table, qui deviennent d'autant plus exigeants et indomptables,

qu'on s'y est laissé aller plus souvent. Napoléon avait donc bien raison de dire que le courage de la tempérance est plus difficile que le courage moral et politique.

« Un très-grand nombre de personnes, écrit le professeur Mantegazza dans son excellent traité d'hygiène, mesurent la longueur de leurs repas et le nombre des plats qu'ils absorbent sur l'état de leur fortune. Si, avec trois mille livres de rente, ils ne prennent que deux plats sans dessert, lorsqu'ils en ont dix mille, ils mangent six plats et un somptueux dessert, comme si la capacité de leur estomac avait triplé avec leurs revenus. La fortune, dans ce cas, ne s'accroît que pour compromettre la santé et abréger la vie. »

« Dès le siècle dernier, Montesquieu, quoique n'étant pas médecin, avait observé que *le souper tue la moitié de Paris, et le dîner l'autre.* Il est certain que, si l'on supprimait les péchés de la gourmandise, les médecins et les pharmaciens chômeraient forcément pendant six mois de l'année.

« Ce n'est pas contre la gastronomie vraie et sagement entendue que l'hygiène s'élève, mais bien contre la voracité et la gloutonnerie. Il est permis d'être un fin gastronome, comme l'était Brillat-Savarin (qui était de plus un esprit très-fin), mais il n'est pas permis d'être un vulgaire glouton qui regarde plus à la quantité qu'à la qualité des mets. Les Français expriment très-bien cette différence en distinguant le *gourmet* du *gourmand.*

« Dante a réservé une place dans son enfer aux gourmands, dont il nous a présenté un type si remarquable dans son concitoyen Ciacco. Mais combien qui mériteraient d'être placés sur le même rang que ce Ciacco, que les vers immortels du poëte ont arraché à l'oubli! Combien d'autres qui ont abrégé et qui abrégent leur vie par la *damnable faute de la bouche!* L'antiquité nous a transmis de nombreux exemples de la plus extraordinaire voracité et de la plus effrénée gloutonnerie; chez quelques-uns, ce vice a pris de si gigantesques proportions, qu'on pouvait le prendre pour une faim maladive, pour une vraie maladie. C'est parmi ces derniers qu'il faut placer ce Vitellius dont la faim insatiable paraît avoir créé le type légendaire de Gargantua, rendu si célèbre par la plume de Rabelais.

« L'hygiène ne nous condamne pas à l'excessive sobriété de Cornaro, qui, dans les dernières années de sa vie quasi-séculaire, ne mangeait plus que deux jaunes d'œuf par jour, et qui avait conservé une telle lucidité d'esprit qu'il publia alors un traité sur la sobriété. Elle ne nous condamne pas non plus à renouveler les ridicules subtilités de la balance de Sanctorius, avec laquelle ce fameux

médecin pesait jusqu'au scrupule la quantité de ses aliments. Il avait calculé, après de longues recherches, quelle était la quantité de nourriture strictement nécessaire à son corps, et il avait fait construire un siége spécial fixé à une balance suspendue au plafond. Quand il mangeait, il se plaçait sur ce siége, et aussitôt que la balance marquait qu'il avait atteint la quantité fixée de nourriture, il cessait de manger, que son appétit fût ou non satisfait ! On a vu, disons-le, dans l'interminable histoire des excentricités humaines, des excentricités pires et plus ridicules que celles-là.

« Sans aller à ces exagérations, il y a moyen de conserver la modération et de vivre en paix avec l'hygiène, même en satisfaisant aux réclamations impérieuses de l'estomac le plus exigeant. Un des plus éminents hygiénistes de nos jours, le professeur Fonssagrives, de Montpellier, a écrit qu'on pouvait faire trois parts des aliments qui s'étalent sur les tables les mieux garnies : la première, pour la réparation des forces, la seconde pour la satisfaction du palais, la troisième, enfin, pour la préparation des maladies futures. En effet, celui qui donne pour unique but à sa vie la satisfaction de la sensualité gastronomique, ruine sa santé, et se prépare, s'il y arrive, une vieillesse hérissée de douleurs et de précoces infirmités. Il viendra un jour où il s'écriera avec Mirabeau : « Mes « jeunes années, comme des prodigues, ont déshérité les der« nières. »

« C'est particulièrement aux vieillards qu'il convient de recommander la sobriété. L'estomac a été appelé, avec raison, le laboratoire de l'apoplexie, et cette vérité s'applique d'une manière toute spéciale aux vieillards gourmands et intempérants. Cette menace est perpétuellement suspendue sur leurs têtes.

« Au reste, quiconque vit continuellement entre deux indigestions, l'une qui finit et l'autre qui commence, doit désespérer tout à fait d'arriver à un âge avancé. Ses organes digestifs, sans cesse surexcités, refuseront un jour de remplir leurs fonctions accoutumées, et il est bien plus sûr, en même temps que plus digne, de rester sobre par sa propre volonté, que d'être contraint à la sobriété par le dépérissement de la santé ou par l'impuissance des organes.

« Enfin, celui qui apprécie à quelque degré les ineffables plaisirs de la vie intellectuelle, doit à tout prix éviter les intempérances de la table. Qu'on ne vienne pas nous citer les exemples contraires de brillants esprits qui ont su, au milieu des orgies, conserver intacte la vigueur de l'esprit et la puissance créatrice du génie. Il y a des exceptions qui ne prouvent rien, ou qui prouvent tout au plus que

ces hommes joignent à une grande puissance intellectuelle une vigueur de corps non commune. Pour la grande majorité des hommes, la noble activité de l'esprit résiste difficilement aux attaques quotidiennes de l'intempérance; les plus belles qualités de l'âme sont bientôt étouffées par les fumées des libations bachiques et des repas luculliens. »

LE JOURNALISME INDIFFÉRENT.

Naguère le Vésuve était en fureur. On avait cru le vieux monstre endormi, et la curiosité amenait sur sa crête silencieuse des foules avides de fouler impunément aux pieds une terre que le passé dans l'histoire peignait couronnée de flammes et revêtue de cendres. Mais voilà que le volcan a mugi de nouveau. Ses flancs déchirés ont vomi des feux et des laves en fusion; la mort a coulé de son sein, amoncelant des cadavres; un linceul de ruines recouvre les œuvres de vie que l'homme et la nature avaient multipliées autour de la montagne; ramené violemment de la jactance de son orgueil à l'humilité de sa faiblesse, ou jeté dans le désespoir, l'homme s'est enfui, criant vers Dieu ou le blasphémant.

En rompant aussi épouvantablement son calme prolongé, la vieille montagne a prouvé à sa manière qu'il y a des haines qui ne pardonnent pas.

Cette révolution dans l'ordre physique n'est qu'une image affaiblie des révolutions sociales. Quel que soit son orgueil, la société moderne ne peut se cacher qu'elle ait ses volcans, et que ceux-ci, aujourd'hui silencieux, pourront vomir demain la mort que leurs flancs nourrissent.

Nous croyons l'avoir précédemment prouvé, quoique en traits rapides : le journalisme antichrétien est un danger social, un volcan toujours en activité. Que fait-on pour prévenir une éruption ?

Des hommes d'intelligence et de cœur affirment la nécessité de percer avec l'acier de la vérité les flancs de la montagne ou de la consumer par le feu de la charité, et ils s'emploient énergiquement à cette œuvre de salut.

Mais la foule des esprits légers et des cœurs anémiques se construit des maisons pour s'abriter, des remparts pour se défendre quand jaillira la lave; elle arme des canons pour tirer sur la montagne quand menacera la révolte; puis, sûre de l'avenir, se riant des fureurs de son terrible voisin, et raillant de leurs craintes ceux

qu'elle nomme des esprits craintifs et exagérés, elle se livre aux plaisirs du jour.

Ainsi, pendant que les chrétiens attaquent de front la presse antichrétienne, le journalisme indifférent cherche entre les deux adversaires une position mitoyenne, espérant échapper à l'un et à l'autre par sa neutralité.

Quels sont les *caractères*, qu'elle est l'*action sociale* de ce journalisme.

I

Rien d'aussi difficile à peindre qu'un objet sans couleur; là où il ne trouve pas de lignes déterminées et fixes, l'artiste se désespère. Or, le journalisme neutre, son nom le témoigne assez, manque de couleurs, n'a point des lignes arrêtées; son caractère est de n'en pas avoir.

La substance, le principe de tout être, enseignait le wurtembergeois Schelling, est l'indifférence des différents. Cette notion très-peu claire, mise à la tête d'un système très-obscur, convient à merveille à la presse neutre. Définissons-la donc la presse indifférente entre les différentes, ou indifférente aux différences.

Cette presse n'est pas chrétienne, parce qu'elle ne défend pas la religion, ni antichrétienne parce qu'elle ne l'attaque pas. Elle n'est point athée, puisqu'elle reconnaît un Dieu; ni théiste, puisqu'elle repousse le seul Dieu que la raison aidée par la foi puisse admettre, le Dieu vivant dans le monde par sa providence, par ses lois obligatoires, par ses manifestations surnaturelles, qui sont la révélation et le miracle, le Dieu en société de grâce avez les hommes formant un corps qui est l'Église. Si elle parle du ciel, ce n'est que de sa rosée, unique chose qu'elle lui demande. Elle a de la tendresse pour toutes les religions, du respect pour tous les cultes, qu'elle accepte tous, parce qu'elle ne s'attache à aucun.

Cette presse tient de l'homme et du singe. Elle n'est point l'homme, puisqu'elle n'affirme pas dans l'homme la présence d'une âme spirituelle et immortelle, que Dieu seul peut remplir et dont les aspirations doivent s'élever au-dessus du sensible et par-delà l'opinion, la gloire et l'intérêt humain. Elle n'est pas encore le singe, parce qu'elle n'a pas de goût pour l'origine, ni pour les grimaces, ni pour les mœurs simiennes.

Elle n'est point révolutionnaire, car la violence et les convulsions sociales lui déplaisent; et en outre elle est enracinée à la société régulière par la propriété, les richesses et les emplois : l'ordre matériel qui lui assure la jouissance tranquille de la graisse de la

terre, trouve en elle un défenseur. Elle n'est pas conservatrice, car elle ne remonte pas jusqu'au principe véritable de l'autorité qui est Dieu, elle ne considère pas la loi dans sa source qui est Dieu, elle n'établit point le droit humain sur son fondement substantiel qui sont l'origine et la fin divines de l'homme. Le suffrage universel, la voix de la raison, le règne de la loi, le respect de soi et d'autrui, l'honnêteté naturelle, l'intérêt commun, l'utilité privée et les droits de l'homme, voilà les mots usités de son dictionnaire social.

Dans la science, elle s'applique aux faits sans se prononcer sur les causes. Après avoir cherché, analysé, classifié, et formulé des lois, elle s'arrête ; le pourquoi, la raison dernière, la place et la fin dans l'ordre universel, les hauts principes métaphysiques, base indispensable de la vraie science, elle se garde de les aborder. Elle étudie la chaîne des êtres, mais ne va pas jusque-là où se rattachent le premier et le dernier anneau. Les sommets, elle les proclame inaccessibles à l'œil humain, ce qui équivaut à dire qu'il n'y a pas de sommets; car, en général, elle ne croit pas à l'existence des mystères, laissant à entendre que la raison humaine est la mesure du vrai et que par conséquent ce qui lui échappe n'est pas.

En histoire, les événements l'occupent tout entière; mais cette main invisible qui, tout en conservant la liberté aux individus et aux nations, les fait servir à un plan dans l'unité duquel tout à sa place et l'occupe en temps marqué, elle ne la soupçonne pas.

Hélas! nous faisons le travail de Pénélope, en tissant ces fils dont l'ensemble pourrait former un dessin. La figure, que nous voudrions saisir, est instable, elle se défait elle-même à chaque instant. Car écoutez les principaux représentants de la presse indifférente. Aujourd'hui ils affirment, demain ils nieront, et ensuite ils craindront d'affirmer et de nier. Un jour nos alliés et le jour suivant nos adversaires, le besoin et l'impression du moment les guident. Jamais fixés ni pour ni contre les principes, en religion, en politique, en science, ils suivent le flux et le reflux de l'opinion, des faits et des individus. Ils habitent ainsi les frontières de la vérité et de l'erreur, vivent d'excursions et d'emprunts chez les voisins, se servent pour monnaie courante du oui et du non.

Au demeurant, leur langage est honnête et leur tenue décente ; n'aimant point l'attaque brutale, ni la calomnie grossière, ni les mots honteux du vice, ils se comportent en gentils-hommes. Sceptiques de bon ton, aimables causeurs, lettrés habituellement corrects, savants à la mine sérieuse, ils ont entrée partout ; les salons s'ouvrent à leurs journaux, à leurs revues, à leurs brochures ;

dans ce temps où l'incrédulité n'est plus à la mode et où la foi craint trop de s'avouer, ils règnent.

Ces parfaits païens reculent notre âge de dix-huit siècles, et nous transportent aux temps d'Auguste et de Néron. Moralistes comme Sénèque, discoureurs à la manière de Cicéron, ennemis de la doctrine bestiale d'Epicure et des atomes de Lucrèce, connaissant à peine la Croix dont ils traitent la sagesse de folie et la force d'infirmité, chacun d'eux pourrait se définir avec le prince des parleurs romains en ce temps-là : je suis un beau *douteur* : *Ego magnus opinator sum.*

Mais quelle est, sur notre génération l'*influence sociale* de ces hommes ?

(*La suite au prochain numéro.*)

BENOIT-JOSEPH LABRE.

Ce ne sera point un des événements les moins importants et les moins significatifs de notre siècle que la *canonisation* du *Bienheureux Benoît-Joseph*, actuellement poursuivie à Rome. Spectacle vraiment bien étrange! A une époque et dans un pays où l'amour effréné du luxe, des richesses, du pouvoir, des jouissances, semble avoir atteint ses dernières limites, quelle nouvelle merveille allons-nous voir? Un pauvre vieillard découronné, dépouillé de toute puissance humaine, réduit à lui-même, à l'état de *mendiant*, va glorifier aux yeux du monde étonné un homme qui fut ici-bas humble, petit, pauvre et *mendiant*. A sa voix deux cents millions de chrétiens vont tomber à genoux devant ce pauvre, ce *mendiant*, décoré du nom de *Saint*, et invoquer humblement avec confiance sa puissante protection.

Chose non moins étrange et digne de remarque! Parmi beaucoup d'autres personnages inscrits sous le titre de *Bienheureux* sur les diptyques de l'Eglise qui attendent depuis longtemps le complément de leur gloire avec le titre de *Saint*, ce ne sont pas de nos jours les plus grands, les plus puissants sur la terre qui obtiennent cette sublime faveur. Mais l'Eglise va choisir de préférence ceux qui furent ici-bas humbles, petits et pauvres. Il y a quelques années c'était une simple petite bergère, la *Bienheureuse* Germaine Cousin qui, sous le titre de *Sainte*, devenait la patronne de Toulouse et de la France entière. Bientôt sans doute nous allons voir un pauvre mendiant, un pieux pèlerin le *Bienheureux Benoit Labre*, devenir à son tour, sous le nom de *saint Labre*, un nou-

veau patron de notre chère France qui a tant besoin aujourd'hui de célestes protecteurs.

On cite un trait touchant dans la vie de ce grand serviteur de Dieu. J'aime à le rappeler ici, au milieu de tant d'autres qui emplissent sa merveilleuse histoire.

Benoît Labre, au printemps de 1773 (il y a cent ans aujourd'hui), se rendait en pèlerinage de Rome à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice. Il avait traversé le midi de la France, se dirigeant vers l'Espagne, lorsqu'il arriva près de la ville de Saint-Bertrand de Comminges. C'était le soir, il marchait, absorbé, selon sa coutume, dans de pieuses méditations. En pénétrant dans un petit bois, il entend tout à coup des cris perçants comme ceux d'un homme assassiné et en péril de la vie. N'écoutant que sa charité, le pieux pèlerin se dirige vers le côté d'où partent ces cris, et aperçoit un malheureux voyageur, baigné dans son sang et couvert d'horribles blessures. A cette vue, touché d'une vive compassion, il déchire quelques lambeaux de ses vêtements pour panser les plaies de cet infortuné et court à une fontaine voisine pour y puiser de l'eau, afin d'étancher le sang qui coulait en abondance de sa blessure.

En ce moment passent deux cavaliers qui, prenant Benoît Labre pour l'un des assassins, l'arrêtent, le garottent étroitement et le conduisent à la ville. Ils ramènent avec eux le malheureux voyageur privé de sentiment et ne donnant aucun signe de vie. Jeté dans une sombre prison, Benoît Labre, loin de se plaindre, remercie Dieu de l'avoir jugé digne de souffrir cette tribulation pour son amour. Cependant son compagnon blessé, en revenant à la vie, se hâta de faire connaître l'innocence de celui qu'il nommait son libérateur, et dont il bénissait la rencontre providentielle. Benoît Labre fut alors retiré de sa prison, et on lui permit de rester quelque temps dans l'hôpital, où l'on avait transporté le malheureux voyageur.

Il y demeura quinze jours durant lesquels il ravit tout le monde d'admiration par sa piété et par les soins affectueux qu'il donnait aux malades et aux moribonds. Il les continua surtout avec une vive tendresse auprès de l'infortuné voyageur qu'il avait rencontré dans le bois, et qui, grâce à ces soins et aux ardentes prières du pieux pèlerin, se guérit promptement de ses blessures. Devenu convalescent, le voyageur dit alors à son charitable ami : « Au moment du danger et lorsque vous êtes accouru vers moi, j'avais fait vœu d'un pèlerinage en l'honneur de la Vierge Marie. Permettez-moi donc maintenant de l'accomplir avec vous, qui êtes mon libérateur. »

A quelques jours de là deux pieux pèlerins se rendaient à Barce-

lone; puis on les voyait cheminer côte à côte vers le vénérable sanctuaire de Notre-Dame de Montserrat. L'un d'eux s'en allait remercier la sainte Vierge de sa protection signalée; l'autre, heureux d'avoir été choisi pour l'humble instrument de cette protection, allait y remercier aussi celle dont on n'a jamais imploré en vain le tout-puissant secours.

MAXIME DE MONTROND.

ENCYCLIQUE AUX ARMÉNIENS

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

10. — Or, comme les néo-schismatiques ne sont pas le moins du monde disposés à cette soumission, ils se sont, imitant en cela les pratiques des récents hérétiques, réfugiés dans un nouveau prétexte en prétendant que la sentence du schisme et d'excommunication portée contre eux par notre vénérable frère, l'archevêque de Tyane, délégué apostolique à Constantinople, était injuste, et par suite de nulle valeur et de nulle force ; ils ont donc refusé de s'y soumettre en invoquant encore ce motif qu'ils ne le pouvaient faire, de peur que les fidèles, trompés par leur ministère, ne passassent aux hérétiques. Or, ces prétextes sont absolument nouveaux; les anciens Pères de l'Eglise ne les connurent ni ne les admirent jamais. Car « dans l'Eglise entière tout le monde sait que le siége « de saint Pierre, apôtre, a le droit d'absoudre tout ce qui est lié « par les sentences de n'importe quel pontife, attendu qu'il a le « droit de juger toutes les Eglises, et qu'il n'est permis à personne « de juger contre son jugement (1). » C'est pourquoi lorsque les hérétiques jansénistes osèrent enseigner de semblables doctrines et prétendre que l'excommunication infligée par le prélat légitime pouvait être méprisée, sous le prétexte qu'elle était injuste, par conséquent qu'il fallait que chacun, malgré elle, remplit ce qu'il croyait être son devoir, Clément XI, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, par sa constitution *Unigenitus*, rendue contre les erreurs de Quesnel, proscrivit et condamna ces propositions comme n'étant pas différentes de certains articles de Jean Wicleff, précédemment condamnées par le synode de Constance et par Martin V.

En effet, bien qu'il puisse arriver, par suite de l'infirmité humaine, que quelqu'un soit injustement affligé de censures par son évêque, il est pourtant nécessaire, comme l'enseigne notre prédé-

(1) S. Gelas. Ad Episcopos Dardaniæ, epist. 26, § 5.

cesseur saint Grégoire le Grand (1), que « celui qui est sous la « main du Pasteur redoute d'être condamné même injustement, et « qu'il ne conteste pas témérairement le jugement de son Pasteur, « de peur que, même condamné injustement, il ne prenne occasion « de se rendre coupable, lui qui ne l'était pas, par l'orgueil qui le « pousse à cette contestation. » Que s'il faut redouter cette rébellion, même quand on est injustement condamné par son pasteur, que dire de ceux qui sont condamnés parce que, rebelles à leur pasteur et à ce Siége apostolique, ils déchirent et mettent en lambeaux, par un schisme nouveau, la robe sans couture, c'est-à-dire la sainte Eglise de Jésus-Christ !

11. — Mais la charité, dont les prêtres surtout sont tenus d'entourer les fidèles, il faut, selon l'avertissement de l'Apôtre, qu'elle vienne d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi qui n'est pas hypocrite (2). Et faisant l'énumération des vertus par lesquelles nous devons nous montrer véritablement comme les ministres de Dieu, il ajoutait : Montrez en vous une charité qui ne soit pas hypocrite, c'est-à-dire la parole de vérité (3). Enfin, Jésus-Christ lui-même, le Dieu qui est charité (4), a dit hautement qu'il faut tenir pour des païens et des publicains ceux qui n'écoutent pas l'Eglise (5). Du reste, à Euphemius, évêque de Constantinople, qui opposait de semblables raisons, notre prédécesseur saint Gélase répondait (6) : « Le troupeau doit suivre le pasteur qui ramène « aux salutaires pâturages, et ce n'est pas au pasteur de suivre son « troupeau errant par des chemins qui le perdent, » car « le peuple doit être enseigné, non suivi, et s'ils refusent de nous entendre quand nous les avertissons de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas, nous ne devons pas nous plier à leur volonté » (7).

12. — Mais les schismatiques nous disent qu'il s'agit non pas du dogme, mais de la discipline, car c'est celle-ci qu'a en vue notre constitution *Reversurus*, publié le 12 juillet 1867 ; par suite, on ne peut, disent-ils, leur refuser ni le nom, ni les prérogatives de catholiques. Combien cette échappatoire est futile et vaine, nous ne mettons pas en doute que vous le sentez parfaitement. Car ceux qui résistent audacieusement aux prélats légitimes de l'Eglise, et surtout au Souverain-Pontife, et qui refusent de suivre leurs ordres

(1) Hom., XXVI, in Evangelia, 7-6.
(2) I, Tim, 1, 5.
(3) II Cor., VI, 6.
(4) I, Joan. IV, 8.
(5) Matt., XVIII, 17.
(6) Epist. III, ad Euphemium, n. 15.
(7) S. Cœlestin. PP., ad Episcopos Apul. et Calab., n. 3.

en méconnaissant même leur dignité, ceux-là, l'Eglise catholique les a toujours tenus pour des schismatiques, et, comme ces actes sont à la charge de la faction arménienne de Constantinople, il n'est personne qui puisse les juger à l'abri de l'accusation de schisme, quand bien même ils n'auraient pas été condamnés de ce chef par l'autorité apostolique. En effet, l'Eglise, selon que les Pères l'enseignent (1), c'est le peuple uni au prêtre, et le troupeau adhérant à son pasteur; par suite, l'évêque est dans l'Eglise, et l'Eglise est dans l'évêque, et si quelqu'un n'est pas avec l'évêque, il n'est pas non plus avec l'Eglise. D'ailleurs, comme le remarquait notre prédécesseur Pie VI dans ses Lettres apostoliques (2), par lesquelles il condamnait la constitution civile du clergé en France, souvent la discipline fait tellement corps avec le dogme, et elle influe tellement sur sa conservation dans toute sa pureté, que les saints conciles n'ont pas hésité, en plusieurs circonstances, à séparer de la communion de l'Eglise, par un anathème, les violateurs de la discipline.

13. — Mais les néo-schismatiques sont allés plus loin, car « il n'est « pas de schisme (3) qui ne se forge quelque hérésie afin qu'il pa- « raisse s'être justement éloigné de l'Eglise. » Ils n'ont donc pas craint de nous accuser, nous et ce Saint-Siége, comme si, ayant dépassé les limites de notre pouvoir, nous avions, en édictant certains règlements de discipline à observer dans le patriarcat arménien, porté la faux dans la moisson d'autrui. Et, en effet, ils soutiennent que les Eglises orientales ne sont tenues que de conserver la communion et l'unité de foi avec nous, mais, qu'en ce qui regarde la discipline, elles ne sont aucunement soumises au pouvoir apostolique de saint Pierre. Or, non-seulement cette doctrine est manifestement hérétique depuis la définition et la déclaration du concile du Vatican sur la force et la raison de la puissance pontificale, mais en tout temps l'Eglise catholique a tenu cette doctrine pour hérétique et l'a détestée comme telle. Ainsi les évêques du concile œcuménique de Chalcédoine, proclamant d'une façon éclatante par leurs actes la suprême autorité du Siége apostolique, demandaient humblement à saint Léon, notre prédécesseur, l'approbation et la confirmation même de leurs décrets concernant la discipline.

14. — Et en vérité « le successeur de saint Pierre (4), par cela « même qu'il est établi en sa place, possède de droit divin la garde

(1) S. Cyprian. ep. 66, ad Florentium Pupianum, n. 8.
(2) *Quot aliquantum*, in ep., ad Tit. c. III. v. 10, 11.
(3) S. Hieron in ep. ad Tit. c. III, v. 10-11.
(4) Pius VI in Brev. *Super soliditate*. 28 nov. 1786

« de tout le troupeau du Christ, afin que, de concert avec l'épis-« copat, il exerce le pouvoir du gouvernement universel; mais, « pour les autres évêques, la garde particulière de leur troupeau « leur est donnée, non de droit divin, mais de droit ecclésiastique, « non par la bouche de Jésus-Christ, mais par la disposition hié-« rarchique, afin qu'ils puissent étendre sur le troupeau le pouvoir « ordinaire du gouvernement. » Que si le droit de faire cette désignation était méconnu à saint Pierre et à ses successeurs les fondements mêmes et les prérogatives des plus anciennes Églises seraient ébranlés; « car si Jésus-Christ (1) a voulu que Pierre eût quelque « chose de commun avec les autres princes, jamais il n'a donné que « par lui ce qu'il n'a pas refusé aux autres. » Et, par le fait, « c'est « lui (2) qui honora le siége d'Alexandrie où il envoya le disciple « évangéliste ; c'est lui qui confirma le siége d'Antioche, où il resta « sept ans, bien qu'il dût le quitter. » Et à propos des décrets qui, dans le concile de Chalcédoine, furent rendus au sujet du siége de Constantinople, nous avons le témoignage de l'empereur Marcien (3) et de l'évêque de Constantinople lui-même, Anatole (4), qui confessaient qu'à ces décrets l'approbation et la confirmation du Siége apostolique étaient absolument nécessaires.

16. — Ainsi, à moins qu'on ne s'écarte de la tradition constante et perpétuelle de l'Eglise, abondamment confirmée par les témoignages des Pères, les néo-schismatiques, encore qu'ils se proclament catholiques, ne pourront en aucune sorte se persuader qu'ils méritent ce nom. Et si l'adresse astucieuse des fourberies hérétiques n'était suffisamment éclatante et connue, l'on ne pourrait comprendre comment le gouvernement ottoman peut tenir pour catholiques ceux qu'il sait avoir été séparés de l'Église catholique par notre jugement et notre autorité. En effet, pour que, sous la domination ottomane, la religion catholique puisse se pratiquer librement et en sécurité, selon qu'il y est pourvu par les décrets du très-haut empereur, il faut de toute nécessité qu'on admette ce qui appartient à l'essence même de cette religion, comme par exemple la primauté de juridiction du Pontife romain, et il faut qu'on laisse à son jugement comme au chef et au pasteur universel et suprême le soin de décider qui est catholique ou non. C'est là un principe reçu par toutes les nations, et l'on ne penserait pas autrement s'il s'agissait d'une société humaine et privée.

(1) S. Leo, serm. 3, in anniv. Assump. suæ.
(2) S. Gregorius M., lib. VII, ep. 40, ad Eulog. Ep. Alexandrin.
(3) Marcian. ap. S. Leonem, epist. 100.
(4) Anatolius ad S. Leonem, epist. 132, n. 4.

17. — Mais ces néo-schismatiques attestent qu'ils ne combattent aucunement les institutions de l'Eglise catholique. A les entendre, ils ne veulent qu'une chose, et c'est de défendre les droits de leurs églises, de leur nation, ceux même de Sa Hautesse impériale, qu'ils nous accusent d'avoir violés. En sorte que tout le trouble actuel ils ne craignent pas d'en rejeter la cause sur nous et sur ce Saint-Siége, comme faisaient autrefois les schismatiques acaniens (1) pour notre prédécesseur saint Gélase, et avant eux les ariens pour notre prédécesseur Libère, qu'ils accusaient auprès de l'empereur Constance parce qu'il refusait de condamner saint Athanase, évêque d'Alexandrie, et de recevoir ces hérétiques dans sa communion (2). De quoi l'on peut s'attrister, mais non pas être surpris, car selon que le très-saint Pontife Gélase l'écrivait à l'empereur Anastase : « C'est souvent une disposition des malades d'accuser les médecins « qui veulent les ramener à la santé par des remèdes convenables « plutôt que d'abandonner ou de répudier les appétits qui leur sont « nuisibles. » Puis donc que tels paraissent être les chefs principaux au moyen desquels les néo-schismatiques se concilient la faveur et obtiennent le patronage des puissants pour leur détestable cause, il est nécessaire, pour que les fidèles ne soient pas induits en erreur, d'en traiter plus longuement que s'il s'agissait seulement de réfuter ces calomnies.

18. — Nous ne voulons certes pas ici rappeler où en était venue la situation des Eglises catholiques établies en Orient après que le schisme eût prévalu et que, Dieu vengeant sur l'empire des Grecs la division opérée dans l'unité de l'Eglise, cet empire fût renversé. Il n'est pas non plus dans notre dessein de rappeler combien ont travaillé nos prédécesseurs, aussitôt que cela leur fut possible, afin de ramener les brebis égarées au seul et vrai troupeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cependant, et bien que les fruits n'aient pas abondamment correspondu au labeur, plusieurs Églises et divers rites revinrent, par la miséricorde de Dieu, à la vérité et à l'unité catholiques. Ce sont ces Églises que le Saint-Siége apostolique, prenant dans ses bras comme des enfants nouveau-nés, s'occupa de protéger tout particulièrement, afin de les affermir dans la foi catholique et de les sauvegarder de toute tache d'hérésie.

19. — Aussi, sur le rapport qu'on voyait se répandre en Orient les dogmes impies d'une secte déjà repoussée par le Siége apostolique et tendant surtout à rabaisser la primauté de la juridiction pontificale, le pape Pie VII, d'heureuse mémoire, vivement ému de

(1) S. Gelas. epist. 12, ad Anastasium Augustinum, n. 1.
(2) S. Athanas. in hist. Arianor. ad monach., n. 35.

la gravité du péril, jugea bon d'y pourvoir aussitôt de peur que dans ces luttes et les vaines équivoques accumulées autour de ces questions, le vrai sens des mots transmis par les ancêtres ne s'effaçât peu à peu de l'esprit des chrétiens fidèles. A cet effet, il fit adresser aux patriarches et aux évêques orientaux le vieux formulaire de notre prédécesseur saint Hormisdas, et en même temps il leur ordonna (1) qu'aussi loin que s'étendrait la juridiction de chacun d'eux, ils prescrivissent à tous les évêques, à tous les prêtres du clergé régulier et séculier ayant charge d'âmes de souscrire, s'ils ne l'avaient déjà fait, à la profession de foi exigée par Urbain VII. La même chose devait être exigée de ceux qui, dans l'avenir, devaient être admis aux ordres ecclésiastiques ou promus à quelque ministère sacré.

20. — Or, à quelque temps de là, c'est-à-dire en l'année 1806, au monastère de Carcaphas, situé dans le diocèse de Beyrouth, il se tint un synode appelé synode d'Antioche. Les actes de ce synode étaient empruntés secrètement et frauduleusement au synode de Pistoie, déjà condamné, et renfermaient, partie textuellement, partie dans une rédaction équivoque, quelques-unes des propositions de ce synode de Pistoie, déjà condamné par le Saint-Siége de Rome; d'autres propositions, sentant le baïanisme et le jansénisme, étaient opposées au pouvoir ecclésiastique, ébranlaient la constitution de l'Église et s'élevaient contre la saine doctrine et la discipline approuvée par l'Église. Tous ces décrets du synode de Carcaphas furent donc, à l'insu du Siége apostolique, imprimés en arabe l'année 1810, et ils avaient soulevé de nombreuses querelles entre les évêques, lorsque enfin le synode fut désapprouvé et condamné par notre prédécesseur Grégoire XVI, d'heureuse mémoire (2). En même temps le Pape ordonnait aux évêques d'emprunter les règles du gouvernement et de la doctrine à d'autres synodes anciens depuis longtemps approuvés par le Saint-Siége. Plût à Dieu que le synode ayant été condamné, les erreurs dont il fourmillait eussent pris fin, car ces doctrines perverses ne cessaient de se répandre sourdement en Orient, cherchant l'occasion opportune où elles pourraient se produire aux yeux de tous. Vainement essayée, il y a environ vingt ans, cette rébellion, les néo-schismatiques ont osé naguère l'accomplir.

21. — Or, la discipline étant le lien de la foi, il était nécessaire que, selon son droit et son devoir, le Siége apostolique s'appliquât à la défendre. A ce devoir très-grave, Rome n'a jamais manqué,

(1) Encycl. S. C. de Propag. Fide, 6 julii 1803.

(2) Greg. XVI, apost. litt. Melchitarum catholicorum, 16 septembris 1835.

bien que, par le malheur des temps et des circonstances, elle ait pu tenir compte parfois des nécessités présentes, tout en attendant des temps meilleurs que la miséricorde de Dieu nous obtint à la fin pour un temps. En effet, sur les instances de nos prédécesseurs Léon XII et Pie VIII, aidés des souverains catholiques d'Autriche et de France, le très-haut empereur ottoman, ayant reconnu la séparation qui est entre catholiques et hérétiques, arracha ceux-là au pouvoir civil de ceux-ci, et il leur permit de se donner, selon la coutume civile du pays, un chef ou préfet. A cette époque, pour la première fois, il fut permis d'établir en toute sécurité à Constantinople des évêques du rite arménien jouissant de l'autorité ordinaire ; il fut permis d'élever des églises catholiques du même rite, de professer et d'exercer publiquement le culte catholique : aussi, notre prédécesseur Pie VIII, d'heureuse mémoire, érigea-t-il aussitôt Constantinople (1) en siége primatial et archiépiscopal des Arméniens ; sa sollicitude l'y poussait afin que la discipline catholique y pût opportunément et convenablement refleurir.

(1) Apostolicis litteris quod jamdiu, 6 jul. 1830.

(La suite au prochain numéro.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

26. — **Le dessus du panier**, histoires pour la jeunesse, par Jean Grange; Tours, 1873, chez Alfred Mame et fils. — Grand in-12 de 142 p., avec une gravure. — « Tous les livres destinés à l'enfance devraient être de petits chefs-d'œuvre, » dit l'auteur, qui montre ainsi qu'on doit soigner la forme des livres destinés à l'enfance, et surtout la forme de ces livres qui doivent être donnés en prix, et qui peuvent faire tant de bien dans les familles, où ils sont accueillis comme des amis, parce qu'ils sont la récompense du travail de l'enfant. M. Jean Grange a joint l'exemple au précepte. Il a choisi dans ses écrits, tous marqués au coin du bon sens et de la religion, le *dessus du panier*, comme il le dit, c'est-à-dire ce qui lui a paru le plus beau et le plus intéressant. Le choix est excellent, et ceux qui liront dans son livre la *Journée d'un curé*, le *Brûleur de saints*, les deux *Proverbes* : tant vaut l'homme, tant vaut la terre; si jeunesse savait, si vieillesse pouvait; la *vertu de M. Brinaud*, etc., serait certainement de notre avis. Nous ne connaissons pas les autres ouvrages qui composent la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne*, format petit in-8, que publie la maison Mame, de Tours ; s'ils valent celui que nous avons sous les yeux, nous promettons à cette *Bibliothèque* un brillant succès.

27. — **La sainte maison de Lorette**, par l'abbé A. Grillot, 4e édition; Tours, 1873, chez Alfred Mame. — Grand in-8 de XVI-224 p. avec gravures. — L'auteur de ce livre savant et pieux, M. l'abbé Grillot, vicaire de la paroisse de

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

Saint-Pierre à Mâcon, né le 1er avril 1832, est mort le 22 mars 1872; cette mort prématurée est une perte sérieuse pour les lettres chrétiennes. Tous ceux qui liront ce livre partageront les regrets de ses amis et estimeront ce prêtre pieux et fervent, qui sait si bien défendre la religion et écrire avec tant d'intérêt. On sait par quelle série de miracles la maison que la sainte Vierge habitait à Nazareth fut transportée, d'abord en Dalmatie, puis en Italie, pour s'arrêter définitivement où elle se trouve actuellement. M. l'abbé Grillot discute les faits et établit solidement le miracle; puis il fait l'histoire de Lorette, celle des miracles qui se sont accomplis dans la sainte maison. C'est avec un vif intérêt qu'on lit les chapitres consacrés aux pèlerinages du B. Benoît-Joseph Labre et aux martyrs de Castelfidardo. Le volume se termine par un *Itinéraire et guide de l'étranger à Lorette;* c'est un appendice fort utile, et dont voudront avoir à se servir tous ceux qui le liront, car l'auteur leur aura sans doute inspiré le désir de faire le saint pèlerinage dont il parle avec tant d'amour et de bonheur.

28. — **Impressions et souvenirs d'un voyageur chrétien**, par Xavier Marmier, de l'Académie française; Tours, 1873, chez Alfred Mame. — Grand in-8 de XII-256 pages, avec gravures. — On sait quel intérêt présentent les *Voyages* de M. Marmier, à qui ses récits ont ouvert les portes de l'Académie françaises. M. Marmier, qui est chrétien, a voulu faire quelque chose pour la jeunesse chrétienne, en donnant ce volume à la *Bibliothèque illustrée* dont MM. Mame viennent de commencer la publication. C'est un exemple que suivront nos meilleurs écrivains, sans doute, et la jeunesse aura ainsi une collection intéressante qu'elle pourra lire sans danger; les chefs des écoles et des colléges auront des livres qu'ils pourront choisir pour les distributions des prix. Les *Impressions et souvenirs* se divisent en deux parties : Du Tyrol à Constantinople, et de Constantinople au Jourdain. L'intérêt va toujours croissant dans le récit de ces voyages; nous recommanderons spécialement les chapitres intitulés : l'*Aveugle d'Innsbruck*, l'*Epée de Sobieski*, et tous ceux qui sont consacrés aux lieux saints de Nazareth, le Carmel, Jérusalem, Bethléem, Béthanie, le Jourdain, la mer Morte. Nous signalerons seulement une inadvertance, ou une obscurité de rédaction (page 203), qui donnerait à penser que le Sauveur est né à Nazareth; cette inadvertance est parfaitement réparée dans le chapitre consacré à Bethléem; mais nous pensons qu'il y aurait là quelques phrases à modifier. Avons-nous besoin d'ajouter que nous recommandons vivement les *Impressions et souvenirs d'un voyageur chrétien?*

29. — **Agnès de Lauvens**, ou Mémoires de sœur Saint-Louis, contenant divers souvenirs de son éducation et de sa vie dans le monde, recueillis et publiés par Louis Veuillot, 9e édition; Tours, 1873, chez Alfred Mame. — Grand in-8 de 264 pages, avec gravures. — Encore un excellent volume de la *Bibliothèque illustrée.* « C'est la peinture fidèle et naïve d'une maison d'éducation religieuse. Une pensionnaire emploie ses loisirs à mettre par écrit le détail des choses qui lui plaisent et la touchent le plus durant la dernière année qu'elle passe au couvent; sortie de cet asile, elle se complaît à rappeler les souvenirs qu'elle a gardés; les jugements qu'elle porte sur le monde achèvent le tableau de l'éducation qu'elle a reçue. C'est toute l'économie de cet ouvrage, et tout ce qu'on a eu dessein d'apprendre aux lecteurs intelligents. » Ainsi s'exprime M. Veuillot dans l'avant-propos de cet ouvrage, dont le succès indique l'intérêt et le mérite. Tout y est vivant, naturel; il y a des observations d'une finesse remarquable, et des pages que n'eût pas désavouées Mme de Sévigné; et tout

est inspiré par la religion, imprégné des plus doux parfums de la piété, sans jamais cesser d'être agréable et charmant. Un excellent livre à mettre entre les mains des jeunes filles et des jeunes femmes.

30. — **Histoire de Bertrand Du Guesclin**, comte de Longueville, connétable de France, d'après Guyard de Berville; Tours, 1873, chez Alfred Mame. — Grand in-8 de 240 pages, avec gravures. — Cet autre volume s'adresse plus spécialement aux garçons ; nous estimons pourtant qu'il plaira aussi aux dames. Nous n'avons pas besoin de rappeler la vie de Du Guesclin, ses premières années, ses passes-d'armes, ses exploits, les nobles qualités de son âme, les services rendus par lui à la France, qu'il avait trouvée agonisante, et qu'il laissait, en mourant, presque débarrassée de ses ennemis. L'histoire du brave chevalier vient à propos dans les circonstances actuelles. Il sera bon que la jeunesse française la lise et la relise ; elle y puisera de nobles inspirations elle y apprendra comment le patriotisme s'allie avec la religion, et par quels actes de dévouement et de courage les nations se relèvent après les plus épouvantables désastres.

J. Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de* 32 *pages in*-8. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie............................	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie.....	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne....	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine.............	»	20

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Ainsi que nous l'avons annoncé et selon l'usage établi pour les publications du genre de la nôtre, nous avons continué à envoyer les livraisons de l'année 1873, *à ceux de nos abonnés qui n'ont pas refusé le premier numéro de janvier. Nous rappelons de nouveau à ceux de nos souscripteurs qui ont reçu ces livraisons depuis deux mois, et renouvelé de cette manière leur abonnement, de vouloir bien nous en envoyer le plus tôt possible le montant, en un mandat sur la poste, autrement il leur sera présenté dans le courant de mars ou d'avril, une traite de* 8 *fr. représentant la valeur des six premiers mois de* 1873, *plus les frais que nécessitera ce recouvrement à domicile.*

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 15 mars 1873 Numéro 65.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. Chantrel

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

14 mars 1873.

Rien de nouveau dans la situation générale du monde religieux. L'Allemagne, la Suisse, l'Italie donnent les mêmes spectacles de tyrannie exercée au nom de la liberté; partout les catholiques montrent la même constance, et une députation qui comptait parmi ses membres des hommes venus de tous les pays chrétiens, a porté devant Pie IX la protestation indignée de toutes les consciences religieuses.

Nous nous contenterons aujourd'hui de grouper ici les faits les plus intéressants pour la religion, en France et à l'Etranger.

Rome. — On trouvera plus loin le discours du Saint-Père à l'Adresse des catholiques.

Le 9 mars, Pie IX a reçu les délégués du comité central de l'Union catholique italienne, résidant à Florence, lesquels lui ont soumis un projet de pèlerinage à Assise, dans le but d'honorer saint François, un des principaux fondateurs des ordres religieux, au moment où le parlement italien prépare la destruction des corporations catholiques.

Sa Sainteté a donné son approbation à ce projet, en exprimant l'espoir que cette démonstration hâterait le triomphe de l'Église.

Le pèlerinage à Assise s'effectuera incessamment.

France. — Mgr l'archevêque de Paris a adressé la lettre suivante à Mgr Mermillod :

Monseigneur,

C'est avec un profond sentiment d'indignation que j'apprends l'injuste et arbitraire mesure dont Votre Grandeur a été frappée par le gouvernement de Genève. Je ne viens point cependant vous adresser des paroles de condoléance; c'est une grande gloire pour vous d'avoir été ainsi distingué par les ennemis de l'Église. Tandis qu'ils vous conduisaient en exil comme un criminel, vous n'avez pu éprouver d'autre sentiment que celui des Apôtres, lesquels, selon le récit de saint Luc, après avoir été maltraités, « s'en allaient pleins de joie hors du conseil, parce « qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir cet outrage pour le nom de « Jésus. »

Expulsé de votre patrie et des lieux de votre juridiction spirituelle, pour cause de fidélité aux devoirs de votre charge, vous emportez avec vous l'honneur et le titre d'un confesseur de la foi. L'histoire de l'Eglise racontera vos épreuves et celles de notre vénérable collègue, Mgr l'évêque de Bâle, et vous glorifiera tous deux pour votre noble conduite et pour votre calme courage.

Vous rendez l'un et l'autre un éclatant hommage à la vérité de notre foi, en même temps que vous manifestez au monde la sainteté et la dignité du caractère épiscopal.

Dans ce que vous souffrez pour la justice, il y a un grand enseignement: cette persécution apprend à un siècle passionné pour toutes les libertés, où est la liberté véritable. Elle démontre que cette liberté légitime n'est ni dans l'esprit des sectaires, ni dans les systèmes des sophistes, toujours disposés, quand ils ont la force en main, à faire prévaloir leurs volontés arbitraires et despotiques. Ils ne sauraient étendre jusqu'aux fidèles enfants de l'Eglise catholique l'indulgence et la protection qu'ils accordent aux ennemis de la religion et de la société.

Ainsi est arraché ce masque de tolérance dont se couvrent ces pharisiens de la liberté; la vérité éclate à tous les yeux, et chacun est édifié sur ce qu'il faut penser de vos persécuteurs.

La terre de France, Monseigneur, vous sera plus hospitalière que votre patrie. Les catholiques s'empresseront de vous y entourer, vous et Mgr Lachat, de leur vénération et de leur amour, et moi-même je serais heureux de vous offrir un asile fraternel dans mon propre diocèse, où votre nom est depuis longtemps connu et béni.

Veuillez bien agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

† J. HIPP., *archevêque de Paris.*

— Le R. P. Monsabré a repris ses conférences à Notre-Dame. L'éloquent dominicain consacrera les conférences de cette année à la démonstration des vérités fondamentales de la religion. L'immense concours qui se presse autour de sa chaire montre l'intérêt que prend la génération contemporaine aux questions qui ont la religion pour objet.

— Le 5 mars a eu lieu, dans la rue de Grenelle Saint-Germain, une très-intéressante réunion. Le comte Albert de Mun a, comme d'habitude, très-vivement intéressé un nombreux auditoire par une éloquente allocution sur l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Il y en a maintenant cinq d'établis à Paris et qui réussissent parfaitement. En traçant le tableau trop vrai des plaies de notre organisation sociale, M. Albert de Mun a indiqué les remèdes et, avec sa parole imagée et convaincue, il a manifesté une foi invincible dans un triomphe prochain de la vérité catholique.

— Mgr Chalandon, archevêque d'Aix, vient de mourir. Né à Lyon le 15 février 1804, vicaire-général de Metz, puis coadjuteur de Belley en 1850 et évêque de ce diocèse en 1852, enfin, archevêque d'Aix, en 1857, Mgr Chalandon fut l'ami, le confident, l'évêque du curé d'Ars. Il a prêché avec un succès et un zèle remarmarquables un grand nombre de retraites ecclésiastiques. On dit que le gouvernement a l'intention de désigner pour le siége archiépiscopal d'Aix Mgr Forcade, évêque de Nevers.

— La *Semaine du fidèle*, du Mans, annonce que les quatorze prêtres de la Mayenne, mis à mort le 21 janvier 1794 sur la place publique de Laval, vont prochainement être déclarés martyrs par le Saint-Siége.

— La souscription ouverte pour élever à Rouen une statue au vénérable de La Salle, dépasse aujourd'hui la somme de 50,000 fr.

— Les catholiques de France sont convoqués à Chartres dans les derniers jours de mai, pour un grand pèlerinage national. Mgr l'évêque de Chartres a sanctionné ce projet.

— Un service religieux a eu lieu à la cathédrale de Metz, à l'occasion du 30e anniversaire du sacre de Mgr Du Pont des Loges, évêque de Metz. M. le maire et plusieurs membres du conseil municipal assistaient à cette cérémonie, désireux de témoigner ainsi au vénérable prélat l'attachement respectueux que lui a voué la cité messine.

Citons, à ce propos, les dernières lignes du mandement pour le carême du vénérable évêque, qui a conservé un cœur si français, malgré la conquête :

Et vous, dit-il, familles fugitives, de qui nous avons reçu les adieux, et que nous n'avons plus la consolation de retrouver parmi nos ouailles, oh ! si la voix de votre vieil évêque arrive jusqu'à vous, sachez qu'il vous dit aussi avec Paul : « Nous sommes séparés de visage, mais non de cœur. » *Desolati a vobis aspectu, non corde.* Que ne nous est-il permis d'ajouter avec lui : « Ce n'est que pour un temps. » *Ad tempus horæ!*

Mais quels que soient les desseins de l'adorable Providence, que nous acceptons, que nous glorifions, les liens de la sainte charité qui nous unissent en Notre-Seigneur Jésus-Christ ne sauraient se rompre. Vous nous avez appartenu. De vous comme de ceux qui nous restent nous voulons, comme l'Apôtre, pouvoir dire jusqu'à la fin avec humilité et avec confiance : « Quelle est notre espérance? quelle est notre joie? quelle est notre couronne de gloire? n'est-ce pas vous, devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, au jour où il nous apparaîtra. »

La mort vient d'enlever aux lettres chrétiennes M. Foisset, a qui l'on doit plus d'un livre goûté des hommes religieux. Ancien conseiller à la cour d'appel de Dijon, mais se reposant des fonctions qu'il avait noblement remplies par l'étude désintéressée des lettres, M. Foisset avait consacré la dernière partie de sa vie à faire connaître les grandes âmes dans le commerce desquelles il avait vécu. Ami de M. Ozanam, du Père Lacordaire, de M. de Montalembert, M. Foisset s'était donné la tâche de raconter leurs vies. Il a achevé celle du Père Lacordaire. Il allait mettre la dernière main au portrait qu'il traçait de M. de Montalembert.

— Un rapport officiel vient d'être publié sur les établissements hospitaliers de France. Nous y trouvons le tableau suivant des diverses congrégations desservant le plus grand nombre d'hôpitaux :

	Établissements.
Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.	216
— de la Charité de Nevers.	109
Les filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).	58
Les sœurs de Saint-Charles (Nancy).	56
— de la Présentation de la Sainte-Vierge (Tours).	38
— de Saint-Paul (Chartres).	34
— de la Charité de Strasbourg.	30
— de la Charité d'Evron.	30
— du Saint-Sacrement (Romans).	30
— de Saint-Thomas de Villeneuve (Paris).	28
— de Saint-Charles (Lyon).	25
— de la Charité de Bourges.	23

Les sœurs Trinitaires (Valence)	. . . .	25
—	de l'Enfant-Jésus (Lille).	24
—	de Sant-Thomas de Villeneuve (Aix). .	22
—	de Saint-Joseph (les Vans).	20

Sur 1,577 hospices ou hôpitaux que nous possédons, la plupart ont été fondés avant la Révolution. Et « le clergé, dit le rapport des inspecteurs, qui possédait alors des revenus considérables, en usait largement pour fonder ces maisons-Dieu, dont la porte s'ouvrait à la première plainte de la misère, au premier cri de la douleur. »

ANGLETERRE. — L'Église catholique vient encore de faire une conquête glorieuse dans ce pays. Le révérend J. R. Madan, maître-ès-arts de l'Université d'Oxford et ancien président du collége de Saint-Boniface, à Warminster, a fait son abjuration entre les mains de Mgr Clifford, évêque de Clifton.

— Le bill de M. Gladstonne, relatif à l'Université de Dublin, rencontre des obstacles qu'il ne pourra surmonter que difficilement. Il déplaît également aux protestants et aux catholiques; les évêques d'Irlande ont déclaré qu'ils ne pouvaient l'accepter s'il ne subissait pas de profondes modifications.

JAPON. — Des nouvelles plus favorables aux chrétiens sont arrivées récemment du Japon, où le gouvernement paraîtrait enfin décidé à cesser la persécution. Il faut accueillir ces nouvelles avec joie, mais non sans quelque défiance. Le gouvernement japonais peut faire quelques avances dans le but de favoriser le succès de l'ambassade qu'il a envoyée en Europe; on fera bien de ne point trop se fier à ses promesses.

SUISSE. — Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de connaître les propositions qu'émet le directeur de l'intérieur de la confédération helvétique, M. Bodenheimer, contre l'Eglise. On en conclura à l'affinité réelle qui existe entre ces dispositions et les projets de lois prussiens.

1° L'État doit sévir rigoureusement contre la promulgation et l'enseignement du dogme de l'infaillibilité par une loi pénale analogue aux peines contre le crime de haute trahison.

2° L'Église ne devra en aucune manière entrer dans la vie publique des citoyens. Ce principe renferme :

a La tenue des registres de l'état-civil par des laïques.

b Introduction du mariage civil obligatoire.

c Les cimetières doivent être déclarés propriétés communales, et l'inhumation affaire de la commune et non de l'église.

d Interdiction de toutes censures ecclésiastiques, soit contre les prêtres, soit contre les laïques.

e Le droit canonique devra être soumis à une codification et à la sanction de l'État.

f Abolition de toute juridiction ecclésiastique.

3° Que l'État s'empare du domaine de l'enseignement.

4° L'État devra exiger des candidats à la prêtrise une instruction plus solide en théologie, en philosophie, et le certificat de maturité. Cette instruction leur serait donnée dans des universités suisses. Il faudrait dès lors une faculté de théologie catholique à l'université de Berne.

5° Compression de la puissance cléricale par l'État :

a Par l'appui et la protection donnés aux prêtres libéraux fidèles à leurs conventions et exposés aux persécutions de la curie épiscopale.

b Par la suppression immédiate de la nonciature.

c Par l'abolition du célibat immoral et contre nature des prêtres catholiques, et protection à ceux d'entre eux qui réclameront leur droit matrimonial.

d Aggravation de l'expulsion des Jésuites et extension de l'interdit aux écoles des couvents.

e Élection périodique des curés par le peuple. Abolition de l'amotion par les évêques.

f Défense de faire de la politique en chaire.

g Réduction ou abolition des dispenses ecclésiastiques.

h Interdiction des quêtes pour le Denier de Saint-Pierre.

i Restriction du droit d'accepter des legs, donations en faveur des congrégations, couvents, etc. »

Voilà donc le sens de la fameuse devise : *l'Église libre dans l'État libre*. Pourquoi M. le directeur de l'intérieur de la République helvétique ne demande-t-il pas « les catholiques aux bêtes ? Ce serait plus simple.

— Les *vieux-catholiques* de Genève, ou plutôt les libéraux et les incrédules qui ont provoqué le bannissement de Mgr Mermillod, prétendent remplacer l'illustre évêque par M. Loyson, époux de Mme Merriman. Ils ont appelé le moine défroqué par une lettre ; M. Loyson croyait qu'ils étaient *trois cents* : ce serait peu pour une ville qui compte près de 30,000 catholiques; mais on l'a mis au défi de citer les noms de *vingt* catholiques bien avérés; le défi n'a pas été relevé.

Turquie. — On écrit de Constantinople, le 7 mars, que la Porte vient de faire don au gouvernement français des ruines de l'ancienne église d'Abougosch, en Palestine. De toutes les églises aban-

données jadis bâties à l'époque des croisades, celle d'Abougosch est la mieux conservée. Les voûtes de ses trois nefs sont intactes ; elle pourrait être facilement rendue au culte. Elle est située sur le bord de la route que suivent entre Jaffa et Jérusalem tous les pèlerins qui visitent la Terre-Sainte.

PIE IX ET LES DÉPUTÉS DU MONDE CATHOLIQUE.

Le 7 mars, une députation des catholiques de tous les pays du monde, les deux Amériques, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, la Pologne, la Suisse, a été reçue vers midi, au Vatican, par le Saint-Père. Les députés étaient au nombre de cent quarante-sept, appartenant à la plus haute noblesse de ces pays, à la science, aux arts, aux illustrations politiques, à la presse. Le duc Salviati, de Rome, s'était joint à eux avec onze membres de la Société des intérêts catholiques et un grand nombre de membres des diverses colonies étrangères, en résidence à Rome.

A une Adresse énergique écrite en français, et par le prince de Lichstenstein, protestant contre la destruction des ordres religieux, que menace la révolution italienne, et contre la lâcheté des gouvernements qui laissent accomplir cet acte de spoliation, Pie IX a répondu :

« Les sentiments exprimés dans l'Adresse que je viens d'entendre excitent ma reconnaissance. Quant aux vérités que contient cette Adresse, elles sont en partie très-dures, mais ce sont des vérités.

« Pour y répondre, je prendrai les paroles du premier vicaire de Jésus-Christ, je prendrai les paroles de saint Pierre.

« S'adressant à diverses villes et nations, le prince des apôtres écrivait aux fidèles du Pont, à ceux de Galatie, à ceux de Bythinie, à ceux d'Asie, et il n'écrivait à tous ensemble qu'une seule lettre.

« En cette circonstance, vous représentez devant moi, sous d'autres nationalités et avec d'autres langues, les fidèles auxquels s'adressait saint Pierre. Aussi j'accueille vos vœux, et comme l'apôtre je vous dis : *Gratia vobis et pax multiplicetur*. Que les grâces de Dieu embellissent toujours vos âmes et que la paix de Jésus-Christ soit le trésor de vos cœurs. *Gratia et pax multiplicetur*.

« Je sais bien, ajoutait l'apôtre, que cette paix ne peut être durable, que la paix sera toujours accompagnée de luttes et de guerres, comme l'a été le divin Maître dont il est écrit : *Prophetaverunt prophetæ passiones Christi et glorias posteriores*.

« En sorte que nous aussi nous devons espérer qu'après avoir souffert les tribulations et les peines, moi avec vous, et vous, et

tous ceux que vous représentez avec moi, nous pourrons chanter les miséricordes de Dieu et les Hosannah et les gloires de l'Eglise de Jésus-Christ.

« Saint Pierre me l'enseigne avec une foi entière, et la foi de Pierre, vous le savez, est le plus beau trait de son caractère. C'est la foi qui lui a fait dire à Jésus-Christ qui demandait ce que pensaient les hommes : *Tu es Christus filius Dei vivi;* et qui lui mérita ce titre de Bienheureux : *Beatus es Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi :* Tu es bienheureux, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui a mis dans ta bouche la déclaration de ma divinité, mais parce que mon Père qui est aux Cieux te l'a révélée : *non quia caro et sanguis revelavit tibi, sed Pater meus qui in cœlis est.*

« Et de là vient l'ordre qu'a reçu saint Pierre d'être le fondement de l'Eglise. Sans doute, il est très-vrai que Jésus-Christ lui-même est le fondement de l'Eglise, qu'il est la pierre angulaire sur laquelle s'élève ce temple magnifique; mais Jésus-Christ a voulu associer son Vicaire à lui-même, et dans le contact des deux pierres, Pierre l'apôtre a obtenu une part des grandeurs de Jésus-Christ, et a été orné des vertus de Jésus-Christ : *Quæ mihi sunt potestate propria, hæc tibi sint participatione communia.*

« Sur cette pierre est donc fondée l'Eglise de Jésus-Christ, et cette Eglise s'élève, et, dans sa majesté, traversant les nuées, touche au ciel, où elle entend les voix qui répètent sans cesse : *Quodcumque solveris super terram erit solutum et in cœlis, et quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis.*

« Voilà les paroles qui ont mis en fureur l'enfer, qui ont suscité les entreprises perfides et ingrates des fils de l'enfer. Les fils de l'enfer, parcourant les voies de la terre, n'ont pu entendre sans frémir ce pouvoir souverain donné par Dieu à son Vicaire. Et qu'est-il advenu ? Il est advenu qu'ils se sont rués contre les fondements de l'Eglise.

« Les tyrans ont attaqué l'Eglise avec la hache et la roue, les hérétiques avec le mensonge et les fausses doctrines, les incrédules avec l'impiété, les sectes avec tous les moyens à la fois. Quelquefois, hélas ! l'Eglise est aussi attaquée par certains catholiques qui croient tout arranger des deux côtés, qui croient qu'en cédant quelque droit, les égarés viendraient à nous, et ainsi ils oublient la sentence de Jésus-Christ : *Nemo potest duobus dominis servire.*

(*Le Saint-Père prononce ces mots avec force et l'auditoire ne peut réprimer son assentiment et son émotion.*)

« En somme, voilà la fin que se proposent certains maîtres de

la société. Ils voudraient que le clergé fût élevé à leur façon ; ils voudraient que le clergé fût séparé des évêques; ils voudraient que les évêques fussent séparés du Pape, ils voudraient enfin que tous les gouvernements ressuscitassent un certain papisme et césarisme byzantin. Et cela ne pourra jamais être effectué. Parce que, de même que le césarisme byzantin tomba d'abord dans le ridicule; et, puisque Dieu le voulut détruire par une main infidèle, de même peut-être.....

(*Ici le Pape n'a pas achevé sa phrase, qui demeure, avec cette suspension, comme une menace aux ennemis de l'Eglise.*)

« Quels sont les conseils de Dieu, je l'ignore. Mais l'expérience du passé me fortifie et me remplit d'espoir pour l'avenir.

« En attendant, que ferons-nous? Nous ferons ce que vous faites. Je suis édifié par votre conduite et par votre courage : vous prenez votre courage de moi, et moi, je l'avoue candidement (*càndidamente*), je le prends de vous.

« Allons donc et combattons. Et surtout que parmi les directeurs et les pasteurs des âmes il n'y en ait pas un seul qui, tandis que Judas s'agite et court de tous côtés pour combattre Jésus-Christ et son Eglise, puisse mériter le reproche du divin Maître : *Non potuistis una hora vigilare mecum.*

« Ah! que tous soient donc vigilants comme le sont admirablement la plus grande partie. Qu'ils soient vigilants comme les sentinelles du haut des tours pour connaître les mouvements de l'ennemi, afin de l'éloigner, de le combattre et de le vaincre.

« C'est là le désir de mon cœur et la grâce que je demande à Dieu tout-puissant.

« Pasteur éternel des âmes, faites que ceux qui vous représentent sur la terre soient toujours animés du souffle de votre grâce. du souffle de vos inspirations. Tenons-nous tous unis dans la bataille. C'est l'union, oui, l'union qui surmontera tous les obstacles et toutes les oppositions. *Pastor æterne, non deseras gregem tuum, sed per Beatos Apostolos tuos continua protectione custodias.* Protégez, ô Jésus, par les successeurs de vos apôtres, par le clergé, protégez ce troupeau, le troupeau que Dieu a confié à Vous et à moi, afin que nous puissions, à l'aide de cette protection, repousser les assauts de nos ennemis et remporter la victoire.

« Espérons, et que cette union entre les fidèles et le clergé, entre le clergé et les évêques, entre les évêques et le souverain Pontife, forme une phalange serrée qui ne craigne point et dompte les fureurs adverses.

« Mon Dieu, bénissez nos intentions ; bénissez ces chers fils qui me

« font une telle couronne d'honneur; bénissez leurs familles; que, « revenant dans leur foyer et dans leur patrie, ils portent des bénédictions qui retrempent leurs cœurs contre les attaques de « l'enfer. Bénissez-les dans le cours si rapide de la vie, et qu'ils se « souviennent de ce jour et de ce moment. Bénissez-les à l'heure « de la mort, afin que, remettant leur âme dans vos mains, vous « les trouviez dignes de vous bénir pendant les siècles des siècles. »

CHRISTIANISME ET RÉVOLUTION.

Un auteur protestant, Gibbon, dit que « les évêques ont construit la Société moderne comme les abeilles font leur ruche. » Or, c'est de la société chrétienne que les frelons révolutionnaires ont juré la perte.

Le but infernal de cette conjuration des ténèbres ne se montrait pas autrefois au grand jour, et les adeptes seuls étaient initiés au sens véritable de la célèbre formule : ÉCRASONS L'INFAME... L'incendie de nos bibliothèques, la destruction des registres de l'état civil et du grand livre de la dette publique, l'assassinat des otages, la profanation de nos temples et le martyre de nos prêtres font enfin éclater aux yeux le sens terrible de la Révolution.

En 93, les conjurés feignaient de ne s'attaquer qu'aux abus qui se glissent dans toutes les institutions humaines. En immolant les personnes au nom d'une revendication de la justice qu'ils profanaient, ils semblaient avoir pour excuse un sentiment exagéré du droit. Cela a été répété et propagé avec une complaisance qui étonne; mais cette complaisance, ou plutôt cette méprise du sentiment public, à l'égarement duquel la complicité de quelques écrivains a tant travaillé, n'est plus possible. L'heure est venue où une sincère critique doit s'appliquer à l'histoire sans complaisance comme sans faiblesse : nous avons enfin le droit et le devoir de dire la vérité.

La vérité est que, sous le prétexte de corriger quelques abus, la révolution a tout détruit et que la société française, qui ne subsiste que par les débris qu'elle conserve encore de ses anciennes institutions, serait menacée d'une perte totale si nous ne nous hâtions de revenir aux principes mêmes de nos glorieuses traditions nationales.

Les épiscopales abeilles de la ruche chrétienne avaient recueilli le parfum des belles lettres pour en dispenser le miel bienfaisant dans les écoles illustres qui vivaient à l'ombre de l'Église. — La Révolu-

tion a détruit ces écoles. Maintenant elle ne veut même plus souffrir le peu que l'Université garde encore de ses pieuses traditions, et nous sommes menacés de tomber sous l'instruction laïque de l'athéisme.

Les industries, le commerce et les corps de métiers vivaient protégés par les corporations, les patronages, les confréries : la révolution a pulvérisé tout cela, brisé tous les liens d'une solidarité fraternellement protectrice; elle nous a livrés à l'enfer d'une concurrence sans entrailles, elle a voué surtout les malheureux ouvriers à toutes les misères et au désespoir qu'engendre l'isolement.

Autrefois, chacun et tous étant unis par les liens des devoirs, des droits et des coutumes, selon le rang qu'on occupait dans la hiérarchie sociale, tous les rangs de la société s'honoraient de la possession d'hommes remarquables et de robustes honnêtetés. Si des abus altéraient l'harmonie de cette ordonnance des choses, on pouvait y remédier, il aurait suffi d'un sincère bon vouloir : — au lieu de cela, la Révolution nous a mystifiés d'une mensongère et hypocrite égalité, sous le masque de laquelle tous les aigrefins pêchent en eau trouble, et les démagogues, bavards sans vergogne, poussent le peuple abusé au bouleversement du peu d'ordre qui subsiste, pour s'emparer des préfectures, se distribuer des places à la barbe du pauvre peuple, déçu, puis abandonné et rejeté dans le même isolement encore aggravé par les désastres qu'engendre toute révolution.

... En attendant que des circonstances propices permettent de reconstituer les véritables institutions salutaires que le pays attend, l'Eglise reprend ou plutôt poursuit son action réparatrice sur les âmes françaises, car les meilleures lois seraient de peu d'efficacité pour le salut de la patrie si les esprits n'étaient point réconciliés.

De tous côtés, les rayons de la ruche sociale se recommencent. Nous avons été heureux de faire connaître à nos lecteurs la prospérité consolante des cercles des ouvriers et des employés catholiques. Parmi les œuvres qui tendent à l'union de la paix sociale, l'une des plus intéressantes est l'association de Notre-Dame de Salut, dont l'assemblée annuelle a eu lieu dernièrement, sous la présidence de Mgr de Ségur.

Cette association a tenu sa séance dans la chapelle des Augustins de l'Assomption, rue François Ier, 8, où elle fut fondée, il y a un an, par le R. P. d'Alzon, grand vicaire de l'évêché de Nîmes, dont la noble et féconde activité sème sur ses pas de nombreuses et excellentes œuvres chrétiennes.

Cette association a pour but le salut de la France par la prière et la régénération des ouvriers.

Parmi les fruits de son activité bénie, nous nous bornerons à mentionner ceux dont le succès a été un événement public. On se rappelle que l'association de Notre-Dame de Salut, en s'unissant l'année dernière au pèlerinage de Notre-Dame de la Salette, sous la conduite du R. P. Picard, eut l'honneur d'exciter la rage des radicaux de Grenoble et d'être accueillie par les insultes de ceux qui devaient faire cortége au banquet gambettiste.

C'est la même association qui a inspiré la neuvaine pour les prières publiques célébrées pour la rentrée des députés à Versailles, neuvaine consacrée par l'approbation d'un grand nombre de NN. SS. les évêques, et qui a réuni au pied des autels les fidèles du monde entier : les catholiques de Russie et ceux d'Amérique jusqu'à San-Francisco et même en Prusse, sous les yeux de M. de Bismark, se sont tous associés dans une même prière pour demander à Dieu le salut de la France!...

L'association propage avec succès la pétition pour obtenir l'observation du dimanche, sans laquelle le travail d'un peuple ne saurait être béni, et son influence, unie à celle du comité de l'union des associations catholiques pour la classe ouvrière, s'est étendue jusque sur les travaux de nos législateurs pour la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

Nous renonçons, faute d'espace, à donner un résumé des remarquables rapports lus dans l'assemblée de l'association de Notre-Dame de Salut, et nous devons nous borner à les mentionner.

La séance a été ouverte par une allocution du très-bon et T. R. P. Picard, directeur de l'Association.

La parole a été ensuite donnée au comité des dames de l'œuvre, dont l'active charité devrait rendre jaloux leurs confrères du sexe fort, s'ils ne préféraient être justement fiers des prouesses chrétiennes de leurs gracieuses sœurs.

Le R. P. Vincent de Paul Bailly, dans un discours tout plein de ce pétillant et aimable esprit qui fait qu'on est forcé de l'aimer pour l'expression de sa pensée autant que pour le cœur excellent qui l'inspire, a fait l'histoire générale de l'Association et de ses œuvres.

La séance a été close par une touchante allocution de Mgr de Ségur où l'illustre prélat exalte la charité chrétienne avec les accents de cette élévation et de cette édifiante piété qui est la physionomie propre de la personne de Mgr de Ségur. Qu'on nous permette de citer, en terminant, une pensée par laquelle le R. P. Bailly a caractérisé le noble et digne serviteur de Dieu : Mgr de Ségur fait

penser à ce proverbe de notre vieille et chère Alsace : « A crosse de bois évêque d'or. » — (*Assemblée nationale*).

LE JOURNALISME INDIFFÉRENT

(Suite et fin.)

II

Personne ne saurait donner ce qu'il n'a pas, dit un proverbe vulgaire ; la presse indifférente, dépourvue qu'elle est de convictions et d'énergie morales ne peut donc communiquer ni les unes ni les autres. Cependant la conviction dans l'esprit et l'énergie dans les caractères, voilà les deux conditions nécessaires du salut social. Où les intelligences n'ont plus de dogmes qui les fixent, ni les volontés de résolutions qui recueillent leurs forces, toute vie défaille et toute espérance de résurrection s'évanouit.

La presse indifférente ne fonde donc rien, ne défend ni ne protége rien, ne repousse aucune attaque, ne détourne aucun danger, ne répare aucune ruine. Sceptique, elle est comme le scepticisme, absolument inféconde, radicalement impuissante.

Hélas! nous ne disons pas assez. Si le journal sceptique ne peut édifier. Il peut détruire; s'il n'enrichit l'homme d'aucune vérité, ni d'aucune vertu, il ouvre en lui mille portes à l'erreur et au vice, et rompt dans son cœur les digues qui y retiennent le torrent des passions et l'empêchent d'y exercer ses ravages.

Nous ne voyons d'autre différence entre l'action de la presse antichrétienne et celle de la presse neutre, sinon que celle-ci sape dans ses fondements l'édifice du vrai et du bien, tandis que celle-là le heurte de front; la première va à son but par la voie droite et ouverte de la négation, la seconde, sans but avoué, arrive au même terme que l'autre, mais par le chemin tortueux et hésitant du doute.

Ainsi l'une a sur l'autre le mérite de la franchise et l'avantage de la logique : c'est pourquoi, tout en détestant l'une et l'autre, nous aimons mieux la première que la seconde... comme adversaires.

Esope parle en un endroit de la manière de bâtir une ville dans les airs. C'est très-ingénieux pour un conte, et nous nous souvenons que, dans notre jeunesse d'écolier, nous admirions fort le procédé du fabuliste phrygien. La classe des écrivains que nous rattachons au journalisme indifférent a pris au sérieux la construc-

tion aérienne, et s'emploie tout de bon à la réaliser. Enfermez des pierres, du ciment et des hommes dans de grands paniers, faites-les enlever par des aigles, que les ouvriers mettent les pierres sur les pierres, les fixent avec le ciment, et la ville en l'air sera bâtie. Ainsi disait le fabuliste; et vraiment son problème allait de soi, s'il avait ajouté aux ouvriers, aux matériaux et aux moyens de transport si heureusement imaginés, un fondement plus solide que les couches atmosphériques.

Eux aussi, les artisans de la presse neutre, parviennent à trouver tous les éléments de l'édifice à construire, moins les fondements. Ils réunissent ces vérités secondaires de l'ordre pratique, ces préceptes au nom de l'intérêt particulier, de l'estime publique, de l'utilité sociale; ils cimentent ces matériaux avec un style conciliant et honnête, les badigeonnent de mots éclatants, transportent tout cela dans les couches supérieures de la société, et la besogne est faite, la cité du progrès est construite, l'édifice social est dûment élevé.

Oui, tout y est, moins la base. Vous parlez de devoir, d'honnêteté, de vertus sociales, de droits de l'homme, de respect à la propriété, d'obéissance à l'autorité, de vénération pour les principes : qu'est-ce que tout cela sans Dieu, sans la Providence, sans une morale révélée, sans la foi à l'autre vie, sans le besoin de la prière, sans l'intervention du surnaturel dans les sociétés? Si l'homme ne trouve pas au fond de sa conscience une voix intime et puissante qui lui prêche le devoir, s'il ne croit pas à un Être principe absolu, d'où toute autorité découle, où tout droit a sa source et toute loi son exemplaire; à un Être, fin suprême, à qui vont ses désirs et en qui ses espérances se reposent, vos théories sociales appuyées sur le respect de l'autorité et des droits individuels sont des bulles de savon, vos leçons de morale les plus pathétiques n'ont d'autre puissance que celle des mots, puissance bien faible contre les convoitises des individus et les instincts des masses. La logique conserve contre vous toute sa rigueur et les passions toute leur véhémence; et c'est un léger contrepoids à ces deux forces que votre littérature, la dextérité de vos argumentations, la chaleur de vos exhortations à la vertu. La négation ouverte des vérités religieuses, morales et politiques, aura donc toujours raison contre vous, puisque vous ne pouvez la combattre sans recourir à ce que vous repoussez d'ailleurs.

Ainsi, impuissance fondamentale à rien établir, à rien défendre, premier vice de la presse neutre; débilitation insensible de l'intel-

ligence et du cœur, autre vice non moins réel et non moins funeste.

L'homme ne s'arrête pas sur la pente du scepticisme; une fois qu'il s'y hasarde, il la descend jusqu'au bas. En n'osant donc se prononcer, en laissant planer le doute sur les grands sujets de la méditation humaine, Dieu, le surnaturel, l'âme, la vie future, etc., les écrivains neutres habituent l'esprit de leurs lecteurs à l'indécision, puis au doute, enfin à l'indifférence sur les vérités les plus capitales. Par là, l'esprit se désintéresse de la vérité, se dégoûte des dogmes, et tourne son activité tout entière vers les faits, les hypothèses, les calculs scientifiques, les recherches savantes et les subtibilités critiques, toutes choses qui l'enflent au lieu de le nourrir.

Tenue ainsi à jeun d'un aliment substantiel, l'âme faiblit dans sa volonté. N'étant plus appuyés sur des convictions arrêtées, ni inspirés par des croyances profondes, les caractères perdent de leur noblesse, de leur énergie et deviennent incapables de résister aux fortes épreuves. Ce qui était force se change en opiniâtreté, la douceur dégénère en condescendance coupable, les qualités vont à leur excès et par conséquent au vice. Voilà pourquoi on ne trouve presque plus dans les circonstances difficiles et au milieu des périls sociaux, de ces courages indomptables unis à une tranquillité d'âme que rien n'émeut, de ces types humains à intention droite, à résolution inébranlable, à invincible patience, à exécution victorieuse, de ces hommes en un mot qui font honneur à l'homme.

Tout est doute et scepticisme dans les intelligences, indécision et tiédeur dans les volontés : l'homme est une surface plus ou moins brillante et polie, mais sans profondeur et sans résistance, surface dans laquelle ce qui se passe réfléchit un moment, mais où rien de ce qui est ne s'arrête ni ne demeure. La manière superficielle de traiter les sujets les plus graves, la légèreté apportée dans tout ce qui touche à la religion, à l'Église, à l'action divine dans le monde et aux relations de la créature au créateur, l'attention constamment attirée aux faits du moment, aux progrès matériels, aux découvertes des sciences naturelles, aux mille variations de la mode et de l'opinion, tout cela réduit l'âme publique à l'état d'inconsistance où nous la voyons aujourd'hui; et cet état, en neutralisant l'effort des esprits encore voyants et des volontés encore bonnes, livre sans défense les sociétés à une poignée d'audacieux déterminés à tout oser.

D'où vient cette couche de sable étendue sur le genre humain, qui le rend un sol mouvant où rien n'est plus stable, où tout est à

la merci du premier coup de vent un peu fort ? Nous n'hésitons pas à l'affirmer : c'est là, en grande partie, l'effet de la presse indifférente, dont l'influence pèse sur les classes instruites de la société. Oui, ce sont les penseurs sans principes, les littérateurs sans doctrines, les savants sans dogmes, les théoriciens utopistes, qui font que, selon le langage de l'Écriture, les vérités sont diminuées parmi les fils des hommes, que la justice défaille sur la terre et que chacun parle des paroles vaines ; état voisin de la mort, et d'où la société ne se retirera que par ce cri de détresse jeté en haut : *Salvum me fac, Domine* (1).

LES ETABLISSEMENTS FRANÇAIS A ROME.

Ces établissements, sur lesquels la loi préparée par le gouvernement italien contre les ordres religieux vient de reporter l'attention, sont au nombre de *dix-huit*, que feu Mgr Lacroix énumère ainsi, selon l'ordre chronologique, dans un travail publié en 1868 sous ce titre : *Mémoires historiques sur les institutions de France à Rome, puisés dans leurs archives et autres documents, la plupart inédits.*

1. — L'an 756. — Chapelle impériale et royale de Sainte-Pétronille, à Saint-Pierre du Vatican ; fondation de Pépin le Bref, après son couronnement par le pape Étienne II.

2. — Vers l'an 800. — Hospice et cimetière pour les pèlerins français à Saint-Sauveur *in Ossibus*, fondé par Charlemagne près de la basilique Vaticane. Il occupait l'emplacement du palais bâti plus tard pour le Saint-Office. Pendant la république de 1849, les garibaldiens, qui occupaient ce palais, y ayant pratiqué des fouilles, découvrirent des ossements provenant du cimetière français, et convièrent le peuple romain à venir contempler ces restes des *victimes infortunées de la barbare inquisition!*... L'établissement fut transféré, au quinzième siècle, à Saint-Louis-des-Français.

3. — Vers l'an 1230. — Auditorat de Rote pour la France. Il y a eu cinquante-trois auditeurs depuis Pierre de Colmier jusqu'à Mgr Isoard, nommé en 1867.

4. — Vers la même époque. — Cléricat national du Sacré-Collége et du Consistoire pour la France. Les clercs nationaux français, espagnols et allemands sont successivement de service au Consistoire, suivant leur année de tour ; ils y remplissent, chaque fois qu'il y a lieu, les fonctions de postulateurs du *pallium* pour les archevêques de leurs nations respectives.

(1) *Psaume* XI.

5. — 1454. — Saint-Louis-des-Français, confrérie, paroisse et hôpital. L'historique de cet établissement est trop connu du commun des lecteurs pour que nous ayons besoin de le résumer. L'église de Saint-Louis a toujours été célèbre par la beauté des cérémonies. La bibliothèque possédait une rare collection d'œuvres des anciens maîtres de musique sacrée, que le gouvernement français a fait transporter, il y a trente-cinq ans, au conservatoire de musique, à Paris. Pour aider le Pape à payer le subside de guerre imposé par le traité de Tolentino, l'établissement de Saint-Louis envoya 20,000 écus d'argenterie à la monnaie. La paroisse établie en cette église fut supprimée en 1840. Trois ans après, la vie commune fut imposée aux chapelains.

6. — 1455. — Saint-Yves-des-Bretons, paroisse, confrérie et hospice. N'est plus paroisse depuis 1824. L'hospice était déjà supprimé depuis longtemps, parce que les pèlerins trouvaient place à Saint-Louis. Aujourd'hui l'église, qui a besoin de restaurations importantes, est desservie par un recteur assisté d'un clerc, tous deux logés dans une maison y attenante et de sa propriété.

7. — 1473. — Chapelle de la Purification dite des Quatre-Nations. C'était une chapelle de Saint-Étienne. Le cardinal Berardi, collateur, la céda à perpétuité à une confrérie de laïques d'*au-delà des Alpes*, qui s'y établit sous le titre de la Purification de la Sainte-Vierge. Elle se composait de fidèles de France, de Bourgogne, de Lorraine et de Savoie, ceux d'Allemagne et de Flandre s'étant retirés.

En 1867, l'église et la maison ont été cédées à la congrégation française des sœurs de Troyes.

8. — 1478. — Chapelle du Saint-Sauveur, *in Thermis*, salle des Thermes d'Alexandre Sévère convertie en chapelle chrétienne dès la fin du sixième siècle, et desservie depuis 1478 par le clergé de Saint-Louis-des-Français.

9. — 1482. — Donation en faveur du chapitre de Saint-Jean-de-Latran. Louis XI avait abandonné en 1482, à ce chapitre, les revenus de divers biens et droits féodaux situés en Périgord. Comme la perception en était difficile, Henri IV y substitua ceux de l'abbaye de Clarac qui devaient être répartis, une partie entre huit des chanoines désignés par le roi, et l'autre entre tout le clergé de la basilique. Ces revenus s'élevaient en 1791 à environ 40,000 francs. Charles X voulant indemniser le chapitre de la spoliation qu'il avait subie, lui alloua 24,000 francs par an sur la liste civile aux conditions fixées par Henri IV. Napoléon III avait renoué cette tradition brisée de nouveau sous la monarchie de Juillet. C'est en reconnais-

sance de cette restauration que le chapitre faisait célébrer une messe chaque année, le 20 avril, anniversaire de la naissance de l'empereur.

10. — 1494. — Eglise et couvent de la Trinité-au-Mont-Pincius. Charles VIII, son ambassadeur le cardinal de la Grolaye et Louis XII contribuèrent à la fondation de cet établissement entrepris par des Minimes français. Etienne Gueffier, mort à Rome, en 1660, après y avoir été pendant plus de trente ans chargé d'affaires, laissa 10,000 écus aux Minimes, à charge par eux de construire l'escalier de la Trinité, qui fut commencé en 1723. En 1818, le duc de Blacas, ambassadeur de France, fit un essai infructueux pour replacer les Minimes à la Trinité, d'où la révolution les avait chassés. En 1828 l'établissement fut cédé à des religieuses françaises du Sacré-Cœur, avec cette nouvelle charge de prélever sur les revenus 1200 écus pour l'entretien de dix frères des Écoles chrétiennes. C'est la seule église érigée en titre cardinalice que la France ait à Rome.

11. — 1615. — Œuvre Pie française de Lorette, fondation du cardinal de Joyeuse pour l'entretien de deux chapelains chargés de célébrer deux messes par jour dans la basilique de Lorette pour lui et sa famille.

12. — 1619. — Couvent de Saint-Denys aux Quatre-Fontaines, fondé par les Mercédaires de Provence en 1619, cédé en 1850, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, au cardinal Patrizi, protecteur de la congrégation des sœurs de Notre-Dame, à charge par celle-ci de disposer de plusieurs demi-bourses en faveur de jeunes françaises.

13. — 1622. — Eglise et confrérie de Saint-Nicolas-des-Lorrains. Les Lorrains eurent d'abord une simple chapelle à Saint-Louis sous le vocable de Saint-Nicolas, puis à partir du 5 octobre 1622 l'église de Saint-Nicolas *in Agone*.

14. — 1652. — Saint-Claude-des-Bourguignons. Établissement fondé par Outhenin, chanoine de la métropole de Besançon. L'église est aujourd'hui desservie par un recteur choisi parmi des prêtres polonais appartenant par leur ordination à des diocèses français.

15. — 1829. — Ecole des Frères français dans le quartier des Monts. Voir pour leur entretien la fondation précédente de la Trinité-du-Mont-Pincius.

16. — 1830. — Fondation Sisco (de Bastia) par Sisco, chirurgien de Pie VII, en faveur de quatre étudiants en médecine envoyés à Rome par le conseil municipal de Bastia et y touchant chacun 20 écus par mois.

17. — 1834. — Œuvre Pie Wicar (de Lille). Wicar, peintre flamand, légua de quoi entretenir à Rome un certain nombre d'étu-

diants en beaux-arts choisis par le conseil municipal de Lille. C'est la commission des établissements français qui administre ce legs, d'après la volonté du testateur.

18. — 1851. — Ecole française du palais Polytherme, tenue par les Frères des Ecoles chrétiennes et relevant directement de l'ambassade.

Les fondations françaises faites depuis 1851, ou quelques autres antérieures à cette date, sont l'œuvre de congrégations ou de particuliers.

CAS DE CONSCIENCE.

Le prêtre qui publie des bans de mariage termine la proclamation en faisant injonction à ceux qui sauraient des empêchements audit mariage projeté entre les futurs dénommés, de les révéler.

Est-ce une simple formule? Non.

L'Eglise impose aux fidèles l'obligation de révéler les empêchements qu'ils connaissent.

D'après tous les théologiens, cette obligation est grave, c'est-à-dire entraîne, si elle n'est pas accomplie, un péché grave devant Dieu, surtout lorsqu'il s'agit des empêchements dirimants qui rendent le mariage nul et invalide, ou mieux, empêchent le mariage d'être réellement contracté.

On doit révéler les empêchements occultes quand même on serait seul à les savoir.

Cette obligation ne concerne pas seulement ceux qui assistent à la publication des bans, ou les habitants de la paroisse; elle s'étend à tous ceux qui ont connaissance de l'empêchement qui existe au mariage annoncé. Cette obligation n'affecte point celui qui est tenu au secret par devoir de profession, ou la personne qui ne pourrait révéler l'empêchement sans se diffamer elle-même, ou qui aurait, en l'accomplissant, à redouter raisonnablement de graves inconvénients. Mais, dans ce dernier cas, il est facile de prévenir les désagréments en parlant confidentiellement à qui de droit.

C'est au curé qui a publié les bans que l'on doit faire la déclaration de l'empêchement, surtout lorsqu'il y a inconvénient à s'adresser directement aux parties contractantes, ou que les parties contractantes, averties charitablement, persistent à vouloir s'épouser sans le révéler elles-mêmes et demander dispense.

ENCYCLIQUE AUX ARMÉNIENS

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

22. — Quelques années plus tard, dès que cela nous parut opportun, nous érigeâmes (1) des siéges épiscopaux suffragants du siége primatial à Constantinople, et alors fut établie la méthode à observer pour l'élection des évêques. Ensuite il fut pourvu, par l'autorité du sultan lui-même, à ce que le pouvoir du préfet civil, comme ils disent, n'empiétât pas sur les choses sacrées, ce qui est complétement opposé aux lois de l'Église catholique. C'est ce que décide le diplôme impérial du 7 avril 1857, donné à notre vénérable frère Antoine Hassoun, alors primat de ce siége. Enfin lorsque, sur la demande des Arméniens eux-mêmes, nous eûmes, par la lettre apostolique *Reversurus*, réuni au siége patriarcal de Cilicie l'Eglise primatiale de Constantinople en abrogeant ce titre, il sembla opportun et même nécessaire de sanctionner les principaux chefs de cette même constitution. A cet effet, on réunit le synode patriarcal que, par notre lettre apostolique *Commissum*, datée du 12 juillet 1867, nous ordonnions de célébrer le plus promptement possible, afin de travailler avec soin à ce qu'il fût établi un ordre parfait de discipline dans tout le patriarcat arménien.

23. — Mais l'homme ennemi s'occupa bientôt de semer la zizanie dans l'Eglise arménienne de Constantinople, quelques-uns ayant soulevé la question de la préfecture civile qu'ils accusaient le nouveau patriarche d'avoir accaparée. De cette controverse il naquit bientôt un grand trouble, et le même patriarche fut accusé d'avoir trahi les droits de la nation, parce qu'il avait reçu, selon son devoir d'évêque catholique, notre constitution. Dès lors, c'est contre cette constitution que se tournèrent tous les conseils, toutes les machinations et tous les sarcasmes des dissidents.

24. — On reprochait surtout deux choses dans cette constitution : ce qui concerne l'élection des évêques, et ce qu'elle avait décidé touchant l'administration des biens ecclésiastiques. Car les dissidents accusaient calomnieusement ces dispositions d'être attentatoires aux droits de la nation et même à ceux de Sa Hautesse Impériale. Or, bien que l'on doive parfaitement connaître ce que nous avons défini en ce double sujet, il nous plaît cependant de le redire, car ils furent toujours nombreux, et ils le sont toujours, ceux qui (2) parlent dans la vanité de leur sentiment à cause de l'ignorance qui est en eux ; et il en est d'autres (3) qui, pareils aux

(1) Apostolicis litteris Universi Dominici Gregis die 30 aprilis 1850.

(2) Ephes., IV, 17-18.

(3) Prov., XXII, 7.

devins et aux augures, parlent constamment de ce qu'ils ignorent.

25. — Nous avons ordonné que le patriarche fût élu par le synode des évêques, à l'exclusion des électeurs laïques, et même de tous les clercs qui ne seraient pas revêtus du caractère épiscopal. Nous avons défendu en outre que l'élu prît l'exercice de son pouvoir, en d'autres termes fût intronisé, avant d'avoir reçu du Siége apostolique les lettres qui le confirment dans sa charge. Pour les évêques, nous avons ordonné qu'ils fussent élus de cette sorte : tous les évêques de la province assemblés en synode proposeront au Siége apostolique trois candidats, choisis parmi les ecclésiastiques recommandables. S'il est impossible à tous les évêques de venir au synode, la proposition devra être faite par au moins trois évêques diocésains réunis en synode avec le patriarche. Quant aux évêques absents, ils enverront par écrit cette triple désignation. Cela fait, le Pontife romain choisira un des candidats, qu'il mettra à la tête de l'Église vacante. Du reste, nous avons dit que nous ne doutions pas que les évêques s'appliqueraient à proposer toujours des sujets dignes et convenables, afin que nous ou nos successeurs ne fussions jamais contraints par le devoir de notre charge apostolique d'élire de nous-même un candidat non proposé, pour le mettre à la tête de l'Eglise vacante.

26. — Ces dispositions, si l'on voulait les examiner d'un esprit étranger aux passions des partis, on verrait quelles sont toutes conformes aux saints canons et à la foi catholique. Pour ce qui regarde l'exclusion des laïques dans l'élection des évêques, il faut, afin de ne rien soutenir qui soit contraire à la foi catholique, soigneusement distinguer entre le droit d'élire des évêques et la faculté de rendre témoignage en ce qui regarde la vie et les mœurs des candidats à élire. La première prétention devrait être rapportée aux fausses maximes de Luther et de Calvin, qui allaient jusqu'à dire qu'il était de droit divin que les évêques fussent élus par le peuple. Or tout le monde sait que cette maxime a été et est réprouvée par l'Eglise catholique. Car jamais, ni de droit divin ni de droit ecclésiastique, le peuple n'eut le pouvoir d'élire les évêques ou les ministres des sacrements.

27. — Quant au témoignage du peuple, en ce qui regarde la vie et les mœurs de ceux qui doivent être promus à l'épiscopat, « depuis (1) que les évêques catholiques commencèrent à être chassés de leurs siéges par la violence des ariens, que favorisait l'empereur Constance et qui y faisaient monter leurs sectateurs,

(1) Pius VI, Apost. litt. Contr. civilem cleri Constitutionem, 10 mars 1791.

« comme saint Athanase (*Hist. Arian ad Mon.*, 4°) le déplore, « la nécessité des temps contraignit d'appeler le peuple aux élec- « tions d'évêques, afin qu'il fût excité à maintenir et protéger sur « son siége l'évêque qu'il savait avoir été élu en sa présence. » Et il est vrai que cette coutume se pratiqua quelque temps dans l'Église. Mais comme il en sortait de continuelles discordes, des tumultes et d'autres abus, il fallut éloigner le peuple des élections et se passer de son témoignage ou de son désir au sujet de la personne à élire; car, ainsi que le remarque saint Jérôme (1) « souvent le « jugement du peuple et de la foule se trompe; quand il s'agit « d'appuyer un prêtre, chacun cherche à favoriser ses propres « mœurs, de sorte qu'on poursuit la nomination, non pas tant d'un « bon candidat que d'un candidat qui vous ressemble. »

28. — Néanmoins, dans la méthode à observer pour l'élection, nous avons vu laisser au synode des évêques pleine liberté de s'enquérir de la façon qui leur conviendrait le mieux des qualités du candidat, sans exclure même le témoignage du peuple, si cela leur convenait ainsi. Et par le fait, les actes transmis au Saint-Siége attestent que, même après que notre constitution eut été rendue publique, ce mode fut employé par les évêques arméniens lorsqu'il s'agit d'élire, il y a trois ans, un évêque pour les pays de Sébaste et de Tokat. Mais nous n'avons pas cru et nous ne croyons pas encore devoir en agir de même au sujet de l'élection du patriarche, et cela tant à cause de son éminente dignité que parce qu'il est préposé à la tête de tous les évêques de sa contrée, et que, enfin, il appert des actes transmis à ce Saint-Siége que toujours les élections des patriarches de n'importe quel rite oriental ont été faites par les seuls évêques, si ce n'est quand le contraire était exigé par des circonstances impérieuses et extraordinaires, comme, par exemple, quand c'était le moyen pour les catholiques de se protéger contre le pouvoir et la violence des schismatiques auxquels ils étaient soumis; car alors, en se choisissant eux-mêmes un autre patriarche, ils manifestaient clairement par cela même leur séparation d'avec les schismatiques, et confirmaient leur véritable et sincère conversion à la foi catholique; c'est ce qui eut lieu pour l'élection d'Abraham Pierre Ier,

29. — Mais ce que plusieurs supportent plus impatiemment, et ce dont ils se plaignent, c'est, d'une part, que nous ayons réservé à ce Saint-Siége apostolique le droit et le pouvoir de choisir l'évêque sur la liste des trois ou en dehors, et, d'autre part, que nous ayons fait défense à l'évêque élu d'être intronisé avant que son élection

(1) Lib. I, adv. Jovinian., n. 4. 34.

n'ait été confirmée par le Pontife romain. Sur ces deux points, ils nous opposent les coutumes de leurs Eglises et les canons, comme si nous nous étions écarté de la pratique des saints canons. A quoi l'on pourrait répondre avec notre prédécesseur saint Gélase (1), qui était en butte, de la part des schismatiques acaciens, à la même calomnie : « Ils nous opposent les canons, disait-il, mais ils ne « savent pas ce qu'ils disent, puisque ce sont eux qui les violent en « refusant d'obéir au premier siége de l'Eglise, qui leur conseille « des choses sages et justes. » Et, en effet, ce sont les canons eux-mêmes qui reconnaissent l'universelle autorité divine de saint Pierre sur toute l'Eglise ; et ce sont eux qui proclament, comme il a été dit au synode d'Éphèse (2), que jusqu'à présent et toujours saint Pierre vit dans ses successeurs pour exercer ce jugement et cette autorité : aussi, à ceux qui croyaient que, par l'intervention du Pontife romain, on diminuait quelque chose des priviléges des Églises de la royale ville de Constantinople, l'évêque de Larisse, Etienne, pouvait répondre en toute confiance et avec raison : « L'au-« torité du Siége apostolique qui a été donnée au Prince des « apôtres par Dieu notre Sauveur, l'emporte sur tous les privi-« léges des saintes Eglises, et c'est ce que confessent d'un même « accord toutes les Eglises du monde (3). »

30. — D'ailleurs, si vous rappelez à votre esprit l'histoire de vos contrées, vous y trouverez les exemples de pontifes romains usant de ce pouvoir, lorsqu'ils ont jugé que l'exercice en était nécessaire pour la sauvegarde des Eglises d'Orient. Ainsi le pontife romain Agapet, déposa, par son autorité propre, l'évêque Anthime du siége de Constantinople. De même, notre prédécesseur Martin Ier confia ses pouvoirs pour l'Orient, à Jean, évêque de Philadelphie (4), et, *en vertu*, disait-il, *de l'autorité apostolique qui nous a été donnée de Dieu par saint Pierre*, *le prince des apôtres*, il prescrivit au susdit évêque de constituer des évêques, des prêtres et des diacres dans toutes les villes des provinces qui étaient alors soumises, soit au siége de Jérusalem, soit au siége d'Antioche. Que si l'on se reporte à des époques plus récentes, vous verrez que l'évêque de Mardin des Arméniens a été élu et consacré par l'autorité de ce Siége apostolique. Enfin, ce soin des Eglises, nos prédécesseurs l'ont confié aux patriarches de Cilicie, et c'est par le bon plaisir du Saint-

(1) In Commonit. ad Faustum. n. 5.
(2) Œcumen. syn. Ephesin., act. 3.
(3) Steph. Lariss. Episcopus in Libell. oblat. Bonif. II, et Rom. syn., an 531.
(4) Epist. ad Joan. Philadelph. Labbe collect. Concil. Ed. Venet. Tom VII, col. 22.

Siége que l'administration du pays de Mésopotamie leur a été attribuée. Tout cela est parfaitement conforme au pouvoir de ce Siége suprême de Rome que l'Eglise des Arméniens, si l'on en excepte les temps lamentables du schisme, a toujours reconnu, proclamé et respecté. Et l'on ne doit pas en être surpris quand on voit se maintenir en pleine vigueur, même chez ceux d'entre vous qui sont encore éloignés de la foi catholique, l'antique tradition de ce grand évêque et martyr Grégoire, dont vous vous glorifiez avec raison comme ayant été l'Illuminateur de votre nation, lui que Chrysostome (1) appelle un soleil se levant sur les contrées de l'Orient, et dont les rayons éclatants ont porté la lumière jusque chez les Grecs, quand on voit, disons-nous, se maintenir la tradition qu'il avait reçu son autorité du Siége apostolique auprès duquel, malgré les fatigues d'un long et pénible voyage, il n'hésita pas à se rendre publiquement.

31. — Or, après avoir longtemps réfléchi sur les choses anciennes et les faits récents, nous avons été poussé, par des motifs très-graves et mûrement pesés, à prendre enfin cette décision, et cela non par aucune suggestion d'autrui, mais par Notre propre mouvement et de science certaine. En effet, chacun comprend aisément que de la régulière élection des évêques dépend le bonheur éternel et souvent aussi la félicité temporelle des peuples. Or, en considérant les circonstances de temps et de lieu, il importait de veiller à ce que l'autorité d'instituer de saints évêques fût ramenée tout entière au Siége apostolique, d'où elle procède. Cependant il nous a semblé bon de tempérer cette autorité de telle sorte qu'au synode des évêques fût conservé le pouvoir d'élire le patriarche, et qu'il appartînt en même temps à ce synode de proposer à notre choix trois candidats convenables pour les siéges vacants. C'est ce qui a été établi par la constitution que nous avons rappelée plus haut.

32. — De plus, afin, en cette question, d'exciter les nonchalants et d'ajouter un stimulant pour ceux qui sont déjà pleins de zèle, nous avions déclaré que nous espérions qu'il nous serait toujours proposé des sujets convenables et dignes d'un si grand honneur, de façon que nous ne fussions jamais *contraint* de préposer au siége vacant une autre personne que l'un des trois candidats. Ce point, du reste, avait été déjà l'objet des mêmes précautions et du même conseil dans la méthode (2) établie par nous en 1853. Or Nous avons appris que de ces paroles, d'ailleurs si modestes, il en est

(1) Encom. S. Greg. Armenor. Illumin. ex homiliar. Armen. in oper. S. J. Chrysost Parisiis, 1864. Tom. XII, col. 943.

(2) Instruct. *Licet* 20 Augusti 1853.

qui avaient pris sujet de soupçonner que la proposition des évêques par le synode pût être de nulle valeur auprès de Nous et complétement illusoire. D'autres sont allés plus loin et ont pensé que ces paroles cachaient le dessein de confier à des évêques latins le gouvernement des Arméniens. A la vérité, des accusations si ineptes ne méritent aucune réponse : car ceux-là seulement ont pu se permettre de les produire qui se sont perdus en leurs imaginations, et qui ont tremblé de peur, là où il n'y avait nul sujet de crainte. Au sujet de notre droit d'élire un sujet en dehors de la liste ternaire, Nous n'avons pas cru devoir le passer sous silence, afin que dans l'avenir on ne fût jamais amené à en rendre l'exercice nécessaire pour le Siége apostolique. Mais ce droit et ce devoir, même si Nous n'en avions rien dit, seraient restés dans leur intégrité : car les droits et priviléges qui ont été donnés à ce Saint-Siége par Jésus-Christ lui-même peuvent bien être attaqués, mais non pas renversés, et il n'est pas au pouvoir de l'homme de renoncer au droit divin qu'il serait souvent obligé d'exercer par la volonté de Dieu lui-même.

33. — Au reste, bien que toutes les choses aient été établies de la sorte pour les Arméniens, il y a plus de vingt ans, et qu'il ait été plusieurs fois question, depuis, d'élire des évêques, jamais il n'est arrivé jusqu'ici que Nous ayons à user de ce pouvoir ni que, même plus récemment, après la publication de la constitution *Reversurus*, nous ayons reçu une liste de trois noms dans laquelle nous n'ayons pu choisir un évêque. Quant à ce que Nous avons dit, que Nous ferions de nouveau pour que le synode des évêques, en se conformant aux lois prescrites par nous, nous mît à même de ne point élire un sujet qui n'aurait point été proposé, le nouveau schisme qui déchire l'Eglise arménienne a été l'obstacle qui nous a empêché de le faire. Mais nous avons confiance que les temps ne seront jamais assez calamiteux pour que les Pontifes romains soient contraints de préposer aux évêchés des candidats qui n'auraient point été proposés par le synode des évêques.

34. — Nous voulons encore ajouter quelque chose au sujet de la défense par laquelle les patriarches ne peuvent être intronisés avant leur confirmation par ce Saint-Siége apostolique. Et d'abord tous les anciens monuments attestent que jamais l'élection des patriarches n'a été tenue pour faite et accomplie sans le consentement et la confirmation du Pontife romain ; ensuite, il est prouvé par la demande qu'en faisaient les empereurs, que cette confirmation était toujours sollicitée par les patriarches eux-mêmes. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples dans une ques-

tion aussi claire, Anatole, évêque de Constantinople, qui certainement n'avait pas bien mérité du Siége apostolique, que dis-je, Photius lui-même, le premier auteur du schisme grec, sollicitèrent du Pontife romain la confirmation de leur élection et usèrent pour cela de l'intervention des empereurs Théodose, Michel et Basile. De même pour Maxime, évêque d'Antioche, les Pères de Chalcédoine (1), bien qu'ils eussent déclaré nuls tous les actes du concile ou plutôt du brigandage d'Ephèse, qui avait substitué cet évêque à Domnus, les Pères, dis-je, le voulurent placer sur son siége par ce motif que « le saint et très-saint Pape qui a confirmé l'épis- « copat du saint et vénérable Maxime, évêque d'Antioche, a « montré par son juste jugement qu'il approuvait son mérite. »

35. — Que s'il s'agit des patriarches de ces Eglises qui, ayant abjuré le schisme, sont rentrés, à des époques plus récentes, dans l'unité catholique, vous n'en trouverez aucun qui n'ait pas demandé la confirmation du Pontife romain. Et les Pontifes romains, par leurs lettres, les ont tous confirmés, de telle sorte que, par le même acte, ils les instituaient et les plaçaient directement à la tête de leurs Eglises. Or, il arriva que le Saint-Siége le tolérant en raison de l'éloignement de ces contrées, des périls de la route, et des dangers que leur faisait souvent courir la tyrannie des schismatiques du même rite, les patriarches élus exerçaient leur pouvoir avant leur confirmation par le Souverain Pontife, la même concession ayant été faite également par dispense en Occident, à cause de l'utilité et de la nécessité des Eglises, pour ceux qui étaient très-éloignés (2). Mais il est juste de remarquer que ces causes aujourd'hui ont cessé; car les voyages n'offrent plus les difficultés d'autrefois, et les catholiques, par la bienveillance de Sa Hautesse l'empereur ottoman, ont été soustraits au pouvoir civil des schismatiques. Or, il n'est personne qui ne voie qu'on peut ainsi plus sûrement pourvoir à la conservation de la foi qu'aux temps où un élu indigne d'une si grande charge pouvait monter sur le siége patriarcal et troubler à son gré l'Eglise avant d'avoir reçu la confirmation apostolique; et certainement on prévoit ainsi les causes de troubles qui pourraient s'élever s'il arrivait que le patriarche élu, étant rejeté par le Saint-Siége apostolique, dût abandonner son siége.

36. — Ainsi, pour peu qu'on examine attentivement les choses en elles mêmes, tout ce qui a été établi par notre constitution l'a été pour la conservation et l'accroissement de la foi, aussi bien que pour la vraie liberté de l'Eglise et pour assurer l'autorité des évê-

(1) Concil., Chalced. Act. X.
(2) Concil. Later. IV. Can. 26.

ques, dont les droits et priviléges fondés, appuyés et fortifiés sur la fermeté du Siége apostolique, ont toujours été, à la prière des évêques, de quelque dignité qu'ils fussent, vigoureusement défendus par les Souverains Pontifes contre les hérétiques et les ambitieux.

37. — Quant aux droits nationaux, comme ils disent, nous n'avons pas besoin de nous étendre longuement pour répondre à ce sujet. Car s'il s'agit seulement des droits civils, ces droits se rattachent au pouvoir du souverain à qui il appartient d'en décider selon le mode qu'il aura jugé le plus convenable pour l'utilité de ses sujets. Mais si la chose doit être entendue dans le sens des droits ecclésiastiques, personne ne peut ignorer que jamais les catholiques n'ont connu dans l'Eglise, dans sa hiérarchie et dans ses réglements, aucun de ces droits nationaux ou droits des peuples. En effet, bien que de toutes parts les nations et les peuples se soient rassemblés dans l'Eglise, Dieu, sous la conduite du prince des Apôtres, saint Pierre, le suprême pasteur qu'il a mis à la tête de tous, les a si bien réunis dans l'unité de son nom, que désormais il n'y a plus, comme disait l'Apôtre, ni gentil, ni juif, ni scythe, ni barbare, ni homme libre, ni esclave, mais Jésus-Christ est tout et en tout (1). D'où il suit que le corps tout entier de l'Eglise, étant compacte et offrant un admirable enchaînement, grâce au parfait assemblage des membres inférieurs, chaque membre qui grandit selon la grâce fait grandir le corps pour l'édifier dans la charité (2), car le Seigneur, non-seulement n'a donné aux nations et aux peuples aucun pouvoir sur l'Eglise, mais, par le commandement qu'il leur a fait de croire, il a donné les nations aux apôtres, pour qu'elles fussent enseignées (3). C'est pourquoi, en présence des apôtres et des anciens rassemblés, saint Pierre déclarait publiquement que Dieu l'avait élu, afin que par sa bouche les nations reçussent l'enseignement de l'Evangile, qu'elles devaient croire.

38. — On dit aussi que les droits de Sa Hautesse impériale ont été violés par nous. C'est là une calomnie banale dont les hérétiques ont depuis longtemps abusé. Inventée d'abord par les Juifs contre le Christ-Dieu, elle a été très-souvent employée par les païens auprès des princes catholiques eux-mêmes, et plût à Dieu qu'elle ne fût pas encore employée par eux en cette circonstance. C'est pourquoi saint Jérôme (4) a écrit que « les hérétiques adulent le pou« voir royal, et en usent ainsi pour imputer aux rois leur orgueil

(1) Coloss., III, 11.
(2) Ephes., IV, 16.
(3) Matth., XXVIII, 19.
(4) Comment. in Amos. cap. VII., v. 10, 11.

« et pour que le roi paraisse faire ce qu'ils font eux-mêmes : ils « accusent auprès de lui les soldats et les prédicateurs de la foi, et « ordonnent aux docteurs de ne point prêcher en Israël pour ne pas « aller contre la volonté du prince, parce que c'est Béthel, c'est-à-« dire la *Maison de Dieu,* et ils font en sorte que la fausse Eglise « soit réputée comme la maison du royaume et la sanctification du « roi. »

Ces impudentes calomnies, il suffirait de les anéantir par le mépris et le silence, tant elles sont éloignées des doctrines de la foi catholique, de nos mœurs et de nos institutions. Mais il faut avoir égard aux simples et aux ignorants afin qu'ils n'aient pas le malheur de penser mal et méchamment de nous et du Siége apostolique, à cause des calomnies des méchants, « qui, des accusations dont « ils chargent les autres, cherchent à se faire une ressource pour « leurs vices (1). »

39. — La doctrine de l'Eglise catholique, reçue de Dieu même et transmise par les saints apôtres, est qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ; c'est pourquoi nos prédécesseurs n'ont jamais négligé, quand il en a été bésoin, d'inculquer la fidélité et l'obéissance due aux princes. Par là, de même que l'administration des choses civiles appartient en propre aux empereurs, ainsi les affaires religieuses concernent uniquement les prêtres. A ces affaires il faut rattacher tout ce qui est nécessaire à l'établissement et au maintien de la discipline extérieure de l'Eglise ; car ce serait une hérésie, comme l'a enseigné notre prédécesseur Pie VI, de vénérable mémoire, de prétendre que l'usage de ce pouvoir reçu de Dieu constitue un abus de l'autorité ecclésiastique (2). Le Siége apostolique a toujours fermement travaillé à maintenir tout à fait intacte cette distinction des pouvoirs, et tous les saints Pontifes ont ouvertement blâmé l'immixtion des princes séculiers dans les choses ecclésiastiques, immixtion que saint Athanase appelle un spectacle nouveau et une invention de l'hérésie arienne (3) ; il suffit de citer parmi eux : Basile de Césarée, Grégoire le Théologien, Jean Chrysostome, et Jean Damascène. Celui-ci déclarait hautement « que personne ne lui persuaderait que « l'Eglise doit être administrée par les édits des empereurs ; mais « qu'au contraire elle est régie par les décrets des Pères, qu'ils « soient civils ou non (4). »

(1) Greg. Nazianz. orat. 43, in laud. S. Basil. 4, 68.
(2) Const. *Auctorem fidei,* propos. 4.
(3) Hist. Arianor. Ad Monach. n. 52.
(4) Orat. 2. De sacr. imagin. n. 16.

C'est pourquoi les Pères du concile œcuménique de Chalcédoine (1) dans la cause de Photius, évêque de Tyr, proclamaient aussi hautement, de l'assentissement des ministres de l'empereur eux-mêmes : « Contre les règles aucune pragmatique (c'est-à-dire « aucun édit impérial) ne prévaudra : que les canons des Pères « aient toute autorité. »

Et sur la demande de ces mêmes ministres : « Si le saint concile « portait ce décret sur toutes les pragmatiques faites au détriment « des canons », tous les évêques répondirent : « Toutes les prag- « matiques cesseront : les canons subsisteront, et que cela soit fait « par vous. »

40. — Il y a deux points dans lesquels on prétend que les droits impériaux ont été violés par nous, savoir : De ce que nous avons réglé le mode d'élection et d'instruction des saints évêques, et défendu au patriarche d'aliéner sans le conseil du Siége apostolique, les biens ecclésiastiques.

41. — Mais qu'y a-t-il qui rentre plus dans l'ordre des choses ecclésiastiques que les élections des évêques ? Nous ne lisons nulle part dans les saintes lettres qu'elles aient été remises à l'arbitraire du prince ou du peuple, tandis que les Pères de l'Eglise, les conciles œcuméniques, les constitutions apostoliques ont toujours reconnu et décidé qu'elles appartenaient à la puissance ecclésiatique. Si donc, quand il s'agit de l'instruction d'un pasteur ecclésiastique, le Siége apostolique règle le mode d'élection, comment peut-on dire que les droits de Sa Hautesse impériale ont été violés, puisqu'il exerce les droits, non d'un autre, mais de sa propre puissance ? L'autorité des saints évêques sur le peuple qui leur a été confié est éminente et vénérable; mais il n'y a rien en elle que doive craindre le pouvoir civil, parce qu'il aura toujours dans les évêques, non un ennemi, mais un soutien des droits légitimes du prince. Que si, à cause de la faiblesse humaine, il en était autrement, le Siége apostolique lui-même ne négligerait rien pour reprendre un évêque qui se soustrairait vraiment à la fidélité et à la soumission due au prince légitime. Et il n'y a plus à craindre qu'un ennemi du prince légitime puisse se glisser à l'épiscopat, car, d'après la loi de l'Eglise, une longue information a lieu préalablement sur ceux qui doivent être promus, afin qu'ils soient reconnus doués des vertus que l'apôtre requiert en eux. Celui-là ne les aurait point qui ne serait pas trouvé un observateur du précepte du bienheureux Pierre, prince des apôtres (2) : « Soyez soumis à toute créature humaine à cause

(1) Concil. Chalced., act. IV.

(2) S. Petr. II, 13.

de Dieu : soit au roi, comme ayant tout le pouvoir ; soit aux supérieurs comme délégués par lui pour le châtiment des méchants et la perfection des bons, parce que telle est la volonté de Dieu, en faisant le bien pour imposer silence à l'ignorance des téméraires, comme des hommes vraiment libres, et non des hypocrites qui se font de la liberté un masque d'iniquité, mais comme des serviteurs de Dieu. »

42. — Mais si, comme il a paru utile au souverain ottoman, à Constantinople, et à ses successeurs, on trouve bon de confier aussi aux évêques et aux autres membres du clergé des fonctions civiles et un droit d'administration, il ne faut pas pour cela que la pleine et entière puissance de l'Eglise dans leur élection puisse être amoindrie. Car il serait absurde que les choses du ciel fussent subordonnées et assujetties aux choses de la terre, et les spirituelles aux temporelles. Du reste, il serait toujours loisible à Sa Hautesse Impériale de confier à un autre la fonction et la puissance civile, si elle le jugeait utile, sous la réserve pour les évêques catholiques du plein et libre exercice de la puissance ecclésiastique. On sait assez que cela a eu lieu dans d'autres circonstances, et notamment par un firman spécial du très-haut empereur des Turcs en 1857.

43. — Comme toutes les choses ont déjà été signifiées officieusement en notre nom et commandement à la Sublime-Porte par notre vénérable frère l'archevêque de Thessalonique, notre légat extraordinaire à Constantinople, il est évident qu'il faut s'abstenir de ressasser ces calomnies et ces accusations banales, afin de parler pour les adversaires déclarés et plus soucieux d'un parti que de la vérité.

(*Suite et fin au prochain numéro.*)

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de* 32 *pages in*-8. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie........................	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie.....	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne ...	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine.............	»	20

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

31. — **La femme d'un avocat,** par Mme C. des Prez de la Ville Tual; Paris, 1872, chez J. Mollie. — In-12 de 176 pages. — L'avocat dont il s'agit n'est pas chrétien, il ne croit pas; l'égoïsme lui a desséché le cœur, l'orgueil l'a éloigné de la religion; mais il a près de lui une femme douce et patiente qui offre à Dieu ses larmes, une jeune fille qui prie pour son père; ces larmes et ces prières attirent la grâce divine, et l'avocat redevient chrétien, le bonheur vient habiter chez cette famille qui n'a plus qu'un cœur et qu'une âme. Tout cela est naturellement amené, le récit est vif et intéressant: la *Femme d'un avocat* est un bon livre.

32. — **Vie et mort,** ou petite photographie des péchés capitaux et des vertus qui leur sont opposées, par l'abbé Dubois, du diocèse de Belley; Lyon, 1873, chez P. N. Josserand. — In-18 de VIII-144 p. — Les principales sources de mort sont les sept péchés capitaux, et les principales sources de vie sont les sept vertus opposées aux sept péchés capitaux. C'est ce que M. l'abbé Dubois montre d'une manière saisissante et agréable, au moyen de raisonnements et par de nombreux exemples, dans ce petit livre, en exposant les biens et les maux qui résultent pour les individus, les familles et les sociétés, de leur fidélité et de leur obéissance à la loi divine, ou de leur habitude à l'enfreindre. Excellent petit livre à répandre dans les familles.

33. — **L'Araucanie et son roi,** par E. Mahon de Managhon; Paris, 1873, chez E. Dentu. — In-18 de 72 pages. — Il est convenu, en France, que la royauté de M. de Tounens, en Araucanie, est une simple affaire de plaisanterie; M. de Monaghan ne le croit pas, et il défend avec une grande conviction cette royauté; le caractère de M. de Tounens, la grandeur et l'utilité de ses plans, etc. Nous ne voulons pas discuter cette question; nous nous contenterons de dire que le plaidoyer se lit avec intérêt, et qu'il s'y trouve sur l'Araucanie des renseignements géographiques, ethnographiques, etc., qu'il est bon de connaître, quelle que soit l'opinion qu'on se forme de M. de Tounens et de son gouvernement.

34. — **Souvenirs de voyage, les Hébreux dans l'Isthme de Suez,** par le Dr Constantin James (extrait des *Stations d'hiver du Guide aux eaux*), Paris, 1872, chez Victor Palmé. — In-12 de 100 pages. — Dans ces *Souvenirs*, le Dr Constantin James part de Marseille, visite l'isthme de Suez, l'Egypte, la mer Rouge, revient par l'Italie, assiste à Rome, le 8 décembre 1869, à l'ouverture du Concile, rejoint Marseille et raconte la tentative d'assassinat dont il a été l'objet en chemin de fer. Tout cela est fort intéressant; ce qui l'est le plus, ce sont les pages qu'il consacre à l'étude du passage de la mer Rouge par les Hébreux: il étudie la marche du peuple de Dieu, fixe l'endroit où il a dû passer la mer et où les Egyptiens ont été engloutis, prouve la réalité du miracle raconté par Moïse, et écrit ainsi un commentaire nouveau de la Bible qui montre le parfait accord du récit mosaïque avec les connaissances que l'on a actuellement sur le pays. A ce titre, les *Souvenirs de voyage* du savant docteur ont leur place marquée dans la partie religieuse de toutes les bibliothèques.

35. — **L'architecture du monde des atomes,** dévoilant la struc-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

ture des composés chimiques et leur cristallogénie, par Marc-Antoine Gaudin ; Paris, 1873, chez Gauthier-Villars. — In-12 de xx-232 pages. — Ceci est un livre de science pure, mais qui mérite d'être signalé ici, d'abord parce qu'il fait faire un progrès remarquable aux sciences physiques et chimiques; ensuite parce qu'il apporte une nouvelle confirmation de la merveilleuse simplicité des œuvres de Dieu et de l'ordre merveilleux qui préside à ces œuvres, que Dieu a faites avec *nombre, poids* et *mesure;* enfin, parce qu'il témoigne de l'esprit religieux de l'auteur, qui se sépare nettement des positivistes et des matérialistes, en déclarant que le manque de symétrie dans l'axe qui existe dans les germes et leurs produits, « dénote une intention formelle, ou, pour mieux dire, une toute-puissance créatrice. » Le livre de M. Gaudin, reçu avec applaudissement dans le monde savant, doit donc être aussi favorablement accueilli dans le monde religieux. Il est une preuve de plus de l'accord de la vraie science avec la foi, et de cette vérité que, plus la science est complète, plus facilement elle s'accorde avec les dogmes de la vraie religion.

36. — **Vie de la bienheureuse Lidwine**, par M. l'abbé Coudurier; Paris, 1864, chez Ambroise Bray. — In-12 de 314 pages. — Nous avons parlé dans notre numéro du 15 février (*Bulletin bibliographique*, numéro 19) de Catherine Emmerich, la célèbre stigmatisée. La *Vie de la bienheureuse Lidwine*, qui vivait à Schiedam, en Hollande, dans les premières années du quinzième siècle, n'offre pas des merveilles moins intéressantes. Lidwine avait demandé à Dieu de souffrir comme une victime d'expiation; elle fut exaucée, et sa vie se passa dans des souffrances continuelles, corporelles et morales. Elle eut le don des miracles et le don de prophétie. Lorsqu'elle s'éteignit, la vénération des peuples témoigna de l'influence qu'elle avait exercée et de l'admiration qu'on avait pour ses vertus. Aujourd'hui encore, elle est l'objet d'un culte fervent en Hollande, et les âmes pieuses se plaisent à attribuer en partie à son intercession les conquêtes du catholicisme dans ce pays protestant. Puisée aux sources les plus authentiques, pleine d'édification et d'intérêt, la *Vie de la bienheureuse Lidwine* par M. l'abbé Coudurier sera utile, comme le dit Mgr l'évêque de Belley dans son approbation, « non-seulement aux personnes infirmes et malades (à qui l'auteur le dédie particulièrement), mais encore à tous ceux qu'anime le sentiment de l'amour de Dieu et de l'amour des âmes. »

J, Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Ainsi que nous l'avons annoncé et selon l'usage établi pour les publications du genre de la nôtre, nous avons continué à envoyer les livraisons de l'année 1873 *à ceux de nos abonnés qui n'ont pas refusé le premier numéro de janvier. Nous rappelons de nouveau à ceux de nos souscripteurs qui ont reçu ces livraisons depuis deux mois, et renouvelé de cette manière leur abonnement, de vouloir bien nous en envoyer le plus tôt possible le montant en un mandat sur la poste, autrement il leur sera présenté, dans le courant de mars ou d'avril, une traite de* 8 *fr. représentant la valeur des six premiers mois de* 1873, *plus les frais que nécessitera ce recouvrement à domicile.*

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 22 mars 1873 Numéro 66.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

20 mars 1873.

Pendant que d'heureux événements permettent d'entrevoir pour la patrie française une prochaine libération, l'Église catholique continue de lutter et de souffrir dans un grand nombre de pays.

A Rome même, on sait que ce sont les ordres religieux qui sont le plus menacés. Cependant, nous sommes heureux de constater là un certain temps d'arrêt, comme une dernière hésitation de ceux qui veulent porter ce coup à l'Église, et, sans en concevoir trop d'espérance, nous aimons à voir, dans cette hésitation le fruit d'une action diplomatique, des protestations qui se font entendre de toutes les parties du monde catholique, protestations qui ont été portées devant le Saint-Père par la députation dont nous avons parlé ; le fruit, enfin, des supplications qui s'élèvent de toutes parts et qui vont redoubler d'énergie près du tombeau de Saint-François d'Assise.

En Allemagne, les modifications à la constitution demandées par le gouvernement, qui veut être plus libre d'enchaîner l'Église, sont

à peu près votées. Pour le moment, le poids de la persécution se porte sur Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, coupable de maintenir l'enseignement de la religion dans la langue polonaise, que le gouvernement veut proscrire. Mgr Ledochowski, ancien nonce à Bruxelles, était, naguère encore, l'un des prélats les plus favorablement vus de l'empereur Guillaume; maintenant il est considéré comme un prélat rebelle et menacé des plus rigoureuses mesures : ce seul fait indique le chemin parcouru depuis quelques mois.

En même temps, l'Alsace-Lorraine voit bannir les religieux qu'on prétend *affiliés* ou *apparentés* aux Jésuites, les Liguoriens, les Frères du Précieux Sang, les Dames du Sacré-Cœur, etc. Telle est la liberté religieuse qu'ont gagnée nos malheureux frères sous la domination nouvelle! Mgr Rapp, grand vicaire du vénérable évêque de Strasbourg, vient d'être aussi l'objet d'une mesure de rigueur; sous prétexte de manœuvres politiques, il a reçu ordre de quitter le pays dans les quarante-huit heures.

La Suisse catholique n'est pas plus heureuse. Mgr Lachat est mis en jugement pour n'avoir pas consenti à livrer les fonds ecclésiastiques qu'on lui redemandait; on le traite comme évêque destitué et rebelle ; le prélat ne peut reconnaître cette destitution, et c'est ainsi qu'on arrive à la violence, comme il n'était que trop facile de le prévoir.

En Angleterre, le fanatisme protestant cherche à exciter les passions contre les catholiques et surtout contre l'épiscopat, sous le prétexte que c'est à l'impulsion du Pape qu'est dû l'échec éprouvé par le bill de M. Gladstone relatif à l'université de Dublin : on peut s'attendre de ce côté à des difficultés pour les évêques d'Irlande et d'Angleterre; mais on peut être sûr aussi que l'épiscopat de la Grande-Bretagne sera digne de celui de l'Allemagne et de la Suisse.

Nous avons dit que de bonnes nouvelles étaient venues du Japon, mais qu'il était sage de se tenir en défiance. Il se confirme, en effet, que les chrétiens indigènes, aujourd'hui prisonniers et exilés, ont reçu la promesse d'une amnistie ; mais on ne sait pas encore si la promesse a été remplie, et, comme on n'en connaît pas les termes, on craint qu'elle n'ait été faite que pour les chrétiens qui auraient la faiblesse d'apostasier.

L'Eglise de France vient de perdre encore l'un de ses plus vénérables chefs. Le cardinal Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, né le 28 février 1783, évêque de Maurienne en 1826, promu à Chambéry le 27 avril 1840, créé cardinal le 27 septembre 1861, après la réunion de la Savoie à la France, est mort le 15 mars, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; il était le doyen de l'épiscopat

français. Indiquons aussi, pour y revenir la semaine prochaine, la mort de M. l'abbé Combalot, que nous apprenons aujourd'hui même.

On annonce pour demain vendredi, à Rome, une réunion de cardinaux en forme de consistoire, dans laquelle le Saint-Père pourvoirait à un certain nombre de siéges épiscopaux aujourd'hui vacants.

On avait espéré que la statue de Voltaire, endommagée par un obus de la Commune, précisément à l'endroit où le roi de Prusse avait donné au philosophe une si singulière et si frappante marque de son estime, resterait enfouie dans l'atelier où on l'avait transportée pour la restaurer. Cet espoir a été déçu : la statue parfaitement radoubée, vient d'être replacée sur son piédestal. Il convient d'ajouter que la chose s'est faite sans pompe et sans discours : le *Siècle* n'a pas essayé de faire une manifestation en l'honneur de son triste héros, qui se glorifiait si volontiers d'être *prussien*.

Nous allions oublier M. Loyson-Merriman, qui est arrivé à Genève et qui a parlé au milieu d'une foule de curieux, nous ne dirons pas de *vieux-catholiques*, car un naïf correspondant du *Journal des Débats* avoue lui-même qu'il n'y a pas de *vieux-catholiques*, ou, autrement dit, de catholiques libéraux à Genève ; mais il espère que la présence de M. Loyson-Merriman *pourra* en susciter quelques-uns. Bon succès au pauvre moine défroqué !

J. Chantrel.

ADRESSE DES CATHOLIQUES A PIE IX.

Voici le texte de l'adresse de la députation catholique lue par le prince de Lichstenstein, et à laquelle le Souverain-Pontife a répondu par le discours publié dans le numéro précédent des *Annales :*

« Très-Saint Père,

« Quand par la plus indigne violation du droit des gens la capitale de vos Etats fut envahie, les auteurs de cet exécrable attentat affirmaient hautement qu'ils n'en voulaient qu'à votre royauté temporelle. Ils se feraient un honneur, disaient-ils, de respecter votre pouvoir spirituel, de protéger l'Eglise et le libre exercice de votre autorité sur les âmes.

« Ces assurances hypocrites ne trompèrent que ceux qui voulurent être trompés. On s'aperçut bientôt que les gardiens n'étaient que des geôliers, et les protecteurs de détestables oppresseurs.

« Nous n'avons, depuis lors, cessé d'élever la voix pour avertir

nos gouvernements que l'unité de l'Italie n'est qu'un prétexte à l'asservissement de l'Eglise; que l'injure faite à votre trône atteint quiconque est revêtu d'une autorité légitime, et que dans l'attaque dirigée avec une ruse et une violence infernales contre votre indépendance, l'indépendance de tous est mise en péril.

« Que de fois, depuis, par leurs procédés iniques, vos persécuteurs ont confirmé nos prévisions et justifié nos craintes!

« Mais voici qu'aujourd'hui ils méditent une nouvelle et plus audacieuse entreprise. C'est sur le cœur même de l'Eglise qu'ils s'apprêtent à étendre leurs sacriléges mains.

« Car les ordres religieux, pépinières inépuisables de saints, d'apôtres, de docteurs, foyers sacrés où s'alimente le feu de la charité, du zèle et de la science, sources privilégiées d'où sort plus pur et plus chaud le sang du Christ pour circuler dans les veines de l'Eglise, dont vous êtes la tête auguste, peuvent être comparés à ce noble siége de la vie qu'on appelle le cœur.

« Ils forment en même temps autour de votre trône sacré une cohorte d'intrépides défenseurs. Ils en sont l'inexpugnable rempart, la colonne inébranlable qui soutient le temple du Seigneur.

« Voilà la raison secrète de la haine que Satan souffle partout contre eux. C'est par ces titres et les vertus qu'ils supposent qu'ils ont mérité d'être, surtout en ce moment, presque partout l'obje de persécutions implacables.

« Mais avec les ennemis qui s'acharnent à la fois contre vous, Très-Saint Père, et contre eux, pas de conciliation possible. La guerre contre de tels adversaires, n'est pas à craindre; ce qu'il faut redouter avec eux c'est la paix. Sans doute ils seraient très-heureux de conclure avec vous quelque compromis perfide: ils désirent ardemment voir s'établir un accord tacite, un certain système de tolérance réciproque. Ils espèrent que par lassitude vous serez réduit à accepter leur *modus vivendi*.

« Mais cette concorde entre le spoliateur et le spolié, entre le bourreau et la victime, grâce à Dieu, ne saurait jamais être qu'un rêve. Le bon sens le démontre; votre infatigable voix, Très-Saint Père, nous l'enseigne. Elle n'a cessé, en toute circonstance, de s'élever avec une énergie toujours croissante contre chaque nouvel attentat de vos oppresseurs et n'a pas permis au monde de croire, un seul instant, que le Pasteur suprême s'accorderait avec le loup cruel qui ravage son troupeau.

« Non, non, Pierre vivant en votre personne déploiera toujours contre Hérode son héroïque fermeté. C'est de tout leur cœur que vos enfants applaudissent à votre courage et prient Dieu de vous

prodiguer les secours en proportion des dangers qui augmentent et de la violence croissante de la lutte.

« Si tous les signes du temps ne nous trompent, cette lutte touche à son terme. Les persécuteurs auront bientôt comblé la mesure, et Dieu, dont la justice est lente parce qu'elle est sûre, leur réserve dans un avenir prochain le châtiment des traîtres, la trahison par leurs complices.

« Sans doute, autant du moins que les regards humains peuvent deviner l'avenir, nous courons au-devant de terribles épreuves; mais nous les envisageons sans effroi. Soutenus par la grâce divine, encouragés par votre exemple héroïque, nous les traverserons sans faiblir et avec Votre Sainteté nous finirons par remporter la victoire.

« Soyez assuré, Très-Saint Père que, si l'Europe gouvernementale vous a tristement délaissé, le peuple catholique se sent plus obligé de se grouper autour de vous. La défection de ses chefs politiques lui fait mieux sentir le devoir d'occuper à leur place le poste d'honneur auprès de votre prison.

« Il s'y tient avec amour, il s'y tiendra plus ferme que jamais. La lumière se fait dans les esprits. Les fidèles sentent mieux de jour en jour par quelle sagesse surnaturelle vous étiez éclairé quand vous écrasiez de vos anathèmes des doctrines perverses qui furent le germe empoisonné de tous les malheurs de l'Europe et du monde. Désormais le *Syllabus* et la mémorable encyclique qui l'accompagne seront, aux yeux des vrais croyants, le phare qui luit dans l'obscurité de la tempête, l'étendard de salut qu'il faut défendre sous peine de périr.

« Mais ce sont précisément ces espérances et ces craintes, au milieu desquelles flotte le cœur des vrais enfants de l'Église, qui nous ont déterminés, Très-Saint Père, à venir nous prosterner à vos pieds sacrés, pour y témoigner solennellement de toute l'horreur que nous inspire l'attentat nouveau qui se trame, tout près de votre Siége apostolique, contre les ordres religieux qui en sont les plus intrépides défenseurs. Le secours de nos voix ne leur fera pas défaut. Ils sont assurés du vôtre, et quand la famille chrétienne tout entière, et le Père et les enfants, élèvent jusqu'au ciel leurs protestations et leurs prières, l'oreille de Dieu les écoute et la colère céleste est bien près de frapper les coupables et de venger l'Epouse du Christ et son Vicaire. »

Voici la liste nominative des membres de la députation catholique reçue par le Saint-Père le 7 mars :

ALLEMAGNE. — 1. Comte de Schonbourg Vonderglauchau, *Président*;

— 2. Comte Louis Arco-Zinneberg; — 3. Comte Ferdinand de Hompesch; — 4. Baron Charles de Boselager; — 5. Baron de Schroter; — 6. Comte de Ballestrem; — 7. Comte Hahn; — 8. Comte Steinlein; — 9. M. Charles-Jacques Alff; — 10. M. Freytag; — 11. M. Jacoby; — 12. M. Ziegler; — 13. M. Egon Risse; — 14. Prince Radziwille.

Angleterre. — 1. Duc de Norfolt, *Président*; — 2. Comte de Denbigh; — 3. Vicomte de Saint-Asaph; — 4. M. Berkeley; — 5. M. Maxwell; — 6. M. W. Maxwell; — 7. M. de la Barre Bodenham; — 8. M. Henri Clifford; — 9. M. Bishop; — 10. M. Lane Fox; — 11. M. Sills; — 12. Monseigneur Weld; — 13. M. Oakley; — 14. M. Winchester; — 15. M. Dun op.

Irlande. — 16. Comte de la Poer; — 17. Chevalier Errington.

Autriche-Hongrie. — 1. Prince Alfred de Lichtenstein, *Président*; — 2. Prince Maurice Lobkowitz; — 3. Comte Charles Schonborn; — 4. Comte Georges Buquoi; — 5. Venceslas de Stulc, prévôt de Wisherad; — 6. Comte Badenfelt; — 7. Comte François Thun; — 8. Comte Charles Seilern; — 9. Landgraf Jos. Furstenberg; — 10. Baron Adolphe Brenner; 11. M. Charles Garber, de Vienne; — 12. M. Antoine Breier, député; — 13. Comte Ferdinand Brandis; — 14. Comte Henri d'Avernas; — 15. Comte Alfred d'Avernas; — 16. Chev. de Hartmann; — 17. M. Ulrich Moser (de Gratz); — 18. Baron Ernest Gudenus; — 19. M. Neusser; — 20. Comte Antoine Brandis; — 21. Baron de Reyer; — 22. R. P. Edmond Hager, Bénédictin; — 23. Comte Edgard d'Herbach; — 24. Comte Clément Brandis; — 26. Deux paysans; — 28. Deux ecclésiastiques; — 29. M. André Eisel.

Belgique. — 1. M. Joseph de Hemptinne, *Président*; — Monseigneur de Moreau d'Andoy; — 3. Chanoine Béthune; — 4. M. de Cannart d'Hamale, sénateur; — 5. Comte de Robiano; — 6. Baron H. Surmont; — 7. Baron A. Surmont; — 8. Baron Werner de T'Serclaes; — 9. Comte Van de Werve; — 10. M. Alf. de Kerchove; — 11. Baron Despierres; — 12. Baron Heyndrycx; — 13. Comte Henri d'Ursel; — 14. M. Alfred Piers de Raveschoot; — 15. Baron Maurice van der Bruggen; — 16. M. Martial Deudon d'Heisbrouk; — 17. M. Paul Leirens; — 18 M. Roels.

Espagne. — 1. D. Don Silvestro Rongier; — 2. D. Don Luigi Gonzalès; — 3. M. Abad de Aparicio; — 4. D. Marzial Aguirre; — 5. D. Eduardo Soler.

Etats-Unis. — 1. M. James Glover; — 2. D. Dean; — 3. M. M. Milmore; — 4. M. Garder; — 5. M. Hromandko.

France. — 1. M. Louis de Vergès, *Président*; — 2. M. Pigeon; — 3. Vicomte de Deserseul; — 4. Comte Urbain de Maillé; — 5. Comte d'Antin; — 6. Comte de Laizer; — 7. M. Perdrigeon; — 8. M. Santi (Gérard de Montesquieu); — 9. M. Prosper Dugas; — 10. M. Alphonse Desgorges; — 11. M. Elisée Munet; — 12. M. d'Anzou; — 13. M. Le Mire; — 14. M. de Buisseret; — 15. Comte de Bermont; — 16. M. Moulas; — 17. M. Féburier; — 18. M. de la Rochebrochard; — 19. M. Chiè-

vres ; — 20. Ab. de Coutaud; — 21. Ab. de Vareilles; — 22. Ab. Rouault; — 23. Ab. Chabaut.

Hollande. — M. Nolet.

Italie. — 1. Docteur Acquaderni ; — 2. Marquis Guidotti; — 3. Docteur Gardini ; — 4. M. Ludovic Lazzaroni ; — 5. Duc della Regina ; — 6. Duc de Popoli ; — 7. Prince de Montemileto ; — 8. Comte Caimi ; — 9. Marquis del Monte ; — 10. Comte Servanzi ; — 11. Comte Fil. Scotti ; — 12. Comte Gherardo Gherardi ; — 13. Comte Adorni ; — 14. Comte Giov. Zabeo ; — 15. Comte di Acciano ; — 16. Comte Guillaume de Ludolf ; — 17. Marquis Raggi ; — 18. Conseil Cocchi ; 18. Command. Alberi ; — 20. Prince di S. Mauro ; — 11. Avv. Grassi ; — 22. Comte de S. Severino ; — 23. D. César Salari ; 24. Duc de Castelluccio ; — 25. Prince Diego Pignatelli.

Rome. — 26. Duc Salviati ; — 27. Prince Borghese ; — 28. Prince Baudini Giustiniani ; — 29. Marquis Giov. Patrizi ; — 30. Marquis Pio Capranica ; — 31. Prince de Sarsina ; — 32. Marquis Cavaletti, sénateur de Rome ; — 33. Marquis Jérôme Cavaletti ; — 34. Prince de Campagnano ; — 35. Duc Grazioli ; — 36. Marquis Ricci Paracciani ; — 37. Prince Lancellotti.

Suisse. — 1. Rév. P. Alessio Caroni ; — 2. M. Louis Ruska ; — 3. avocat Pierre Ruska.

Section de la Société romaine des intérêts catholiques spécialement chargée de recevoir les députés. — J. Mgr Stonor, *Président* ; — 2. Commandeur Descemet ; — 3. Baron Van den Branden de Reeth ; — 3. Baron Ernest de Schonberg ; — 5. Rév. M. Janig ; — 6. Capitaine D. Coppinger ; — 7. M. Vansittart ; — 8. M. Com. Kropt ; — 9. M. Mauro Lenti ; — 10. Commandeur Frezza, *secrétaire* ; — 11. M. l'abbé Jean Siemienski, polonais.

Récapitulation. — Allemagne.	13
Angleterre, Irlande.	17
Autriche.	31
Belgique.	18
Espagne.	5
Etats-Unis.	5
France.	23
Hollande.	1
Italie.	37
Suisse.	3
Section Société internationale catholique.	10
Polonais.	1
Total	164

PÈLERINAGE A SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

Dans la matinée du 8 mars, dit le *Journal de Florence*, le Saint-Père a reçu dans la salle dite de la comtesse Mathilde la commission spéciale chargée par l'*Union catholique italienne* de Florence, d'organiser un pèlerinage au sanctuaire d'Assise.

La commission a soumis son projet à l'approbation de Sa Sainteté par l'adresse suivante, qui a été lue par M. le chevalier Grassi :

Très-Saint Père,

Réunis hier à nos frères des autres nations catholiques, nous avons protesté devant vous contre le nouvel outrage fait à la religion, à votre autorité et aux droits des peuples chrétiens par la suppression des ordres religieux à Rome et par la spoliation de ces maisons, qui sont comme le cœur de ces grands corps moraux répandus sur toute la terre.

Mais pour nous, Italiens, il ne nous suffit pas d'offrir à l'Eglise et à Votre Sainteté ces expression de douleur, ces protestations. Habitants de cette terre sur laquelle Dieu a placé le Siége de son vicaire, et où il a permis, dans ses insondables desseins, qu'une politique antichrétienne vînt à prévaloir, nous devons faire quelque chose de plus.

C'est pourquoi le comité florentin de l'Union catholique italienne, laquelle réunit en une vaste fédération presque toutes les associations qui ont surgi dans ces derniers temps pour combattre les combats du Seigneur, adhérant aux délibérations qui furent prises par les représentants de ces associations, lors du congrès tenu à Bologne dans le mois de décembre dernier, soumet à Votre Sainteté, par mon intermédiaire, le projet d'un pèlerinage italien à Assise, ayant pour but non-seulement de réveiller l'esprit chrétien en général, mais spécialement de renouveler la première ferveur du tiers-ordre de saint François.

Ainsi, tandis que l'on s'efforce de briser l'existence ou au moins d'arrêter le développement des ordres religieux, nous invitons les Italiens à vénérer la tombe d'un illustre fondateur dont le nom répand la gloire sur notre patrie, à participer dans le tiers-ordre à la vie religieuse.

Le monde méprise la pauvreté et combat la perfection chrétienne; pour nous, nous proclamons hautement l'honneur de la pauvreté et le zèle de la perfection, en glorifiant le religieux qui fut pauvre par excellence; et, en face d'une société où le pauvre se nourrit de haine et de guerre contre le riche qui l'humilie et l'opprime, nous

nous efforcerons de réveiller dans le riche l'esprit d'abnégation, de sacrifice et de charité, et d'exciter avec l'aide de Dieu, dont votre bénédiction que nous implorons sera le gage, le désir des Italiens de devenir dans le tiers-ordre les frères du roi saint Louis, de Dante Alighieri, de Pie IX.

Le Saint-Père a répondu par le discours suivant :

« Voici une nouvelle manifestation que vous venez ajouter à celle que vous avez faite en vous unissant à ces courageux et excellents catholiques qui sont venus en ma présence rendre témoignage de la foi de tant de nations. A cette première manifestation, dis-je, vous venez en ajouter une autre, par laquelle vous entendez faire connaître de plus en plus aux ennemis de Dieu et de l'Eglise que vous ne rougissez aucunement du nom de chrétiens, que vous voulez être vrais chrétiens, et pour cela marcher dans la voie que nous a tracée Jésus-Christ lui-même.

« Quelle a été la conduite de Jésus-Christ, lorsqu'il s'est agi de confesser sa divinité à la face de ses ennemis? Il n'a pas hésité un seul instant. On lui demande : *Si tu es filius Dei vivi?* Il répond avec fermeté : *Ego sum.* Jésus-Christ savait que cette confession lui devait coûter; il savait qu'elle allait le charger de la croix et l'acheminer vers le Calvaire, et cependant il répond *ego sum*, il n'hésite pas un instant, il se manifeste tel qu'il est. Il le fit pour enseigner que le courage est la première vertu du chrétien en semblable circonstance, et pour nous rappeler que les hommes peuvent bien tuer le corps, mais qu'ils n'ont aucune action sur l'âme; ils peuvent bien nous ravir l'existence temporelle, mais ils ne peuvent en aucune façon compromettre notre salut éternel.

« Bien certainement, ainsi que vous le pensez, il est dans mon intention d'approuver le nouveau témoignage que vous voulez donner au monde de votre foi et de votre courage, et de bénir l'excellente idée qui vous est venue du pèlerinage à Assise. Vous savez qu'il y a eu dans l'ancien temps des pèlerins qui ont fait le tour de la ville de Jéricho, l'arche sacrée sur les épaules et les trompettes à la bouche; vous savez que ces pèlerins ont fini par obtenir de Dieu le miracle de voir tomber en même temps ces murailles et les forces des ennemies qui étaient derrière elles. Eh bien! je vous souhaite, mes enfants, le même triomphe. Puissiez-vous, en accomplissant votre pèlerinage, armés des trompettes de la prière et portant l'arche de la charité, puissiez-vous, dis-je, avoir la consolation de mettre en déroute l'armée de l'enfer et de délivrer

la forteresse de la chrétienté, cette forteresse dont je vous parlais hier, dont il est écrit : *portæ inferi non prævalebunt.*

« Les mêmes vœux et les mêmes bénédictions d'hier, je les renouvelle aujourd'hui, en exprimant de plus en plus l'espoir que ces vœux seront exaucés. Oui, oui, croyez-le, ce n'est pas sans un motif digne de sa haute providence que Dieu opère ces prodiges de grâce, même au milieu de l'impiété et de la perversité qui, de nos jours, dominent partout. Tout sert à ses hauts desseins, même l'impie, même le criminel, car il l'a dit lui-même : il est nécessaire qu'il y ait des scandales. Le caractère spécial de ce temps est néanmoins qu'il y ait peu de conversions, ce qui doit renfermer un mystère profond de la sagesse divine, ce mystère même qui fit que le mauvais larron, même en mourant à côté de Jésus-Christ, ne se sentit pas touché et mourut impénitent.

« Allez donc, mes enfants, et que Dieu soit loué avec vous dans ce saint pèlerinage : qu'il vous donne le pouvoir qu'il donna jadis aux pèlerins de Jéricho et que vos pas puissent amener la chute des murailles que l'enfer nous a élevées tout autour. »

BREF PONTIFICAL

A L'ASSOCIATION DES CATHOLIQUES ALLEMANDS.

Nous avons fait connaître l'Association des catholiques allemands dont le centre est à Mayence, et qui compte plusieurs centaines de mille membres. Cette association a reçu de Pie IX le bref suivant, dont nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'importance :

PIE IX, PAPE,

Très-chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Au moment où nous voyons avec une extrême douleur s'élever presque partout la persécution contre l'Eglise, nous ressentons une grande joie de voir que vous, nos fils bien-aimés, loin d'être abattus et découragés, êtes réfortifiés plutôt par les assauts de l'ennemi, sans considérer les obstacles qui se dressent de toutes parts, et bien que l'un de ceux qui auraient dû aider votre entreprise vous ait refusé son appui, vous avez créé une Association catholique qui, s'étendant sur l'Allemagne entière, est appelée à opposer toutes vos forces réunies à l'attaque de l'ennemi.

Votre association ne saurait en ce moment atteindre son but, qui est de protéger l'enseignement de l'Eglise, aussi bien que le droit et la libre pratique de la religion dans le domaine de la vie

publique, si vous ne franchissiez pas les limites restreintes de la piété privée et ne faisiez opposition, avec tous les moyens que vous fournit la Constitution, à l'arbitraire illimitée et à cette foule de lois injustes que l'on dirige contre l'Eglise.

En effet, si tous les droits de l'autorité ecclésiastique sont violés, si la liberté de l'administration du culte divin est supprimée, si l'on ferme la bouche au sacerdoce, le peuple catholique doit, fort de son droit sacré, se lever tout entier pour protéger sa religion, marcher avec énergie, sur le terrain de la légalité contre ses adversaires et résister à l'arbitraire.

Cette situation par trop lamentable, à elle seule devrait suffire pour faire évanouir ce rêve détestable, si souvent réprouvé, d'après lequel le pouvoir civil serait la source de tout droit, et suivant lequel l'Eglise même est soumise à l'omnipotence de l'Etat. Sachent donc tous les chrétiens que Jésus-Christ, à qui tout pouvoir au ciel et sur la terre a été confié, l'a transmis à son Eglise, qu'il lui a ordonné d'enseigner tous les peuples sur l'immense surface du globe, sans l'autorisation et même malgré la défense des princes, et qu'il a condamné, sans en excepter les rois, tous ceux qui refusent d'écouter l'Eglise et de lui obéir. C'est donc avec une profonde douleur que nous avons appris que cette erreur pernicieuse est non-seulement défendue par les hommes étrangers à l'Eglise, mais même acceptée et reçue par quelques catholiques.

C'est pourquoi vous qui, du milieu de si grandes perturbations, avez été appelés par la Providence divine à la défense de l'Eglise et de la religion catholique et à venir en aide au clergé opprimé, vous n'avez nullement outrepassé votre mission en combattant sous sa direction dans les premiers rangs de la bataille. Au contraire, vous ne faites que rendre, en vérite, au clergé captif, un service qui est un devoir filial.

Mais dans ce combat vous n'entrez pas en lice seulement pour votre liberté religieuse et pour le droit de l'Eglise, mais aussi pour votre patrie et la société humaine, qui forcément marchent à la dissolution et à la ruine si on leur retire le fondement de l'autorité divine et de la religion.

En remerciant de tout cela Dieu, qui donne à l'Eglise, son épouse si cruellement éprouvée et assaillie de toutes parts, assistance pour vous et les autres fidèles de l'univers, nous prions de tout notre cœur pour votre association et nous lui promettons la puissante protection céleste et les dons les plus précieux de la grâce, pour qu'elle ne s'écarte pas de la bonne voie, qu'elle ne refuse pas à l'autorité ecclésiastique l'obéissance qui lui est due, et qu'elle ne faiblisse

pas dans cette lutte pénible et prolongée. En attendant, nous vous accordons comme gage de la grâce divine et comme preuve de notre bienveillance paternelle, à vous tous et à votre œuvre, avec la plus grande affection, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 10 février 1873, dans la vingt-septième année de notre pontificat.

PIE IX, Pape.

ENCYCLIQUE AUX ARMÉNIENS

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

44. — Mais nous avons été grandement surpris d'apprendre qu'à l'occasion de la loi établie et confirmée par nous au sujet de la vente des biens ecclésiastiques, non-seulement nous voulions usurper les droits impériaux, mais même revendiquer pour nous les biens des Eglises arméniennes. Les biens ecclésiastiques appartiennent aussi certainement aux Eglises que les biens civils aux citoyens, et ce sont moins les canons que le droit naturel lui-même qui ont fait voir à tout le monde qu'ils étaient leur propriété. L'administration de ces biens, qui était laissée, dans les premiers siècles de l'Eglise, à la discrétion et à la conscience des évêques, les décrets des conciles postérieurs ne manquèrent pas de la régler par des lois déterminant le mode de gestion et les causes d'aliénation légitime; en cela l'ancien pouvoir des évêques a été circonscrit et remis au prudent jugement du concile, ou même des évêques supérieurs. Mais comme il ne semblait pas qu'il eût été suffisamment pourvu à la sécurité des biens ecclésiastiques, soit à cause de la tenue assez rare des conciles, soit pour tout autre motif, l'autorité du Siége apostolique a dû intervenir, et par elle il fut établi que les biens de l'Eglise ne pourraient être vendus sans l'assentiment du Souverain-Pontife.

45. — Cette disposition parut si grave et si nécessaire pour leur intérêt, qu'il fût statué dès longtemps que les élus aux églises cathédrales, métropolitaines et patriarcales devaient s'obliger, sous la religion du serment, à l'observance de cette règle. Que ce serment ait été prêté quant aux biens de leur mense par les patriarches du rite oriental eux-mêmes, dès que leurs Eglises revinrent à la vérité et à l'unité catholique, les actes conservés dans nos archives apostoliques l'attestent; et il n'en est pas un seul d'entre eux qui n'ait promis par serment d'observer la susdite loi. Cela a été fait et se fait encore chaque jour par les évêques du rite latin

de tous pays, royaume ou république, sans que les puissances civiles se soient jamais plaintes que leurs droits fussent violés par cette pratique. Et en effet, par ces lois, le Souverain-Pontife n'usurpe rien, ne s'arroge rien ; il s'en tient uniquement ou à décider après information et eu égard à l'avantage des Eglises, ce que l'évêque doit faire dans tel cas particulier, ou à donner à l'évêque lui-même le pouvoir de décider, comme un père de famille en userait avec ses enfants. Mais que nous ayons étendu dans notre constitution, aux autres frères ecclésiastiques, la règle déjà imposée aux patriarches pour le bien de leur mense de ne la point subir sans l'assentiment du Siége apostolique, aucun de ceux qui veulent juger sainement ne pourra nous soupçonner d'avoir agi sans les plus graves raisons, dont nous savons que nous aurons à rendre compte à Dieu. Qu'il suffise de savoir, ce que tout homme sage comprendra sans peine, qu'il a été pourvu ainsi plus sûrement et plus efficacement à la sécurité des Eglises et à la conservation des biens ecclésiastiques, sans qu'il fût porté de préjudice aux droits légitimes de chacun par notre susdite constitution.

46. — Comment les droits de Sa Hautesse Impériale ont-ils été violés, ainsi qu'on le prétend, par nos décrets, nous avouons franchement ne pas le comprendre du tout ; tant il s'en faut que nous l'ayons voulu ou que nous ayons cru que cela pût arriver. Car, si l'on ne peut dire que la puissance dont les patriarches et les évêques jouissent dans l'empire turc lui-même, relativement à l'administration des biens ecclésiastiques, est contraire à ces droits, on ne veut pas le dire davantage de celle que le Siége apostolique exerce selon son devoir et son droit, en déterminant, avec son autorité, la manière dont les Pontifes sacrés doivent en user pour l'édification, et non la destruction. — Il est manifeste que nous avons ainsi pourvu à la conservation de ces biens, et que cette disposition sera très-utile dans les Eglises établies en Orient : lorsque les passions se seront calmées, tout le monde le reconnaîtra ; et la postérité, si ces lois sont religieusement observées, en éprouvera les avantages. Mais comme le sultan a affirmé par ses décrets leur liberté, et nous a signifié qu'il exerçait très-bénignement sur eux son patronage, nous ne doutons pas qu'après un examen sérieux des faits et le rejet des calomnies entassées par des adversaires, il ne doive se réjouir plutôt que se plaindre des mesures qui doivent tourner à leur utilité manifeste.

47. — Elle n'est pas moins calomnieuse cette objection imaginée récemment et acceptée malicieusement par les Orientaux dissidents qui n'ont pas songé de traiter le Pontife romain, vicaire de Jésus-

Christ, comme une puissance *externe* qui s'insinue dans les affaires extérieures des États et le gouvernement des peuples, ce qu'il faut absolument empêcher, disent-ils, afin que les droits de Sa Hautesse Impériale demeurent à l'abri de tout envahissement, et que toute issue soit fermée, de manière que les autres princes ne soient pas encouragés à se permettre de semblables empiètements.

48. — Mais il est facile de comprendre combien ces suppositions sont fausses et contraires au bon sens et à la divine économie de l'Église catholique. Il est faux d'abord que les Pontifes romains se soient écartés des limites de leur puissance, et immiscés dans l'administration civile des États et qu'ils aient usurpé les droits des princes. Si les Pontifes romains sont en butte à cette calomnie, parce qu'ils statuent sur les élections des évêques et des ministres saints de l'Église, sur les causes ou autres affaires qui concernent la discipline ecclésiastique, dite extérieure, de deux choses l'une : ou on ignore, ou on repousse la divine et immuable organisation de l'Église catholique. Celle-ci est toujours restée et restera toujours stable; et il ne peut être aucunement exigé qu'elle soit assujettie à des changements, surtout dans les pays où la liberté propre et la sécurité de l'Église catholique ont été assurées par les décrets du chef de l'État. En effet, comme il est de dogme, dans la foi catholique, que l'Église est une et que le Pontife romain est son chef et le père et le docteur de tous les chrétiens, celui-ci ne peut être dit étranger pour aucun des chrétiens ni pour aucune des Églises particulières des chrétiens, à moins qu'on ne prétende que le chef est étranger aux membres, le père au fils, le maître aux disciples, le pasteur au troupeau.

49. — Du reste, ceux qui ne craignent pas d'appeler le Siége apostolique une *puissance étrangère*, déchirent l'unité de l'Église, par cette manière de parler, ou fournissent prétexte de schisme, puisqu'ils dénient par cela même au successeur du bienheureux Pierre le titre et les droits de pasteur universel, et, par conséquent, défaillent de la foi due à l'Église catholique s'ils sont au nombre de ses fils, ou portent atteinte à la liberté qui lui est due s'ils ne lui appartiennent pas. Car Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait manifestement un devoir pour les brebis de connaître et d'entendre la voix du pasteur et de le suivre, et, au contraire de fuir l'*étranger*, *parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers* (1). Si donc le Souverain-Pontife est réputé *externe*, c'est-à-dire étranger pour quelques églises particulières, celle-ci aussi sera étrangère au Siége apostolique, et par conséquent à l'Église catholique, qui seule a été fondée

(1) Joan., x, 5.

par la parole du Seigneur sur Pierre. Ceux qui se séparent de ce fondement ne conservent plus la divine et catholique Église, mais s'efforcent de faire une Église humaine, laquelle, unie par les seuls liens humains de la nationalité, comme on dit, ne serait plus reliée par le moyen de ses prêtres fermement attachés à la chaire de Pierre, et ne participerait pas de sa solidité, et ne serait plus dans l'unité universellement formée et indissoluble de l'Église catholique.

50. — Toutes ces choses, vénérables frères et chers fils, nous avons jugé à propos, dans la situation critique du moment, de vous les écrire, à vous qui avez reçu en partage la même foi que nous dans la justice de notre Dieu et sauveur Jésus-Christ, afin de fortifier au milieu de ce trouble votre droiture d'esprit. Car vous voyez s'accomplir chez vous ce que les saints apôtres de Dieu nous ont prédit depuis longtemps, savoir qu'il viendrait dans les derniers jours des hommes de fraude et de mensonge marchant selon leurs propres concupiscences. Veillez donc, afin de n'être pas transportés dans un autre évangile que celui qui vous a appelés à la grâce du Christ, et cet autre évangile, ce sont les factieux qui vous troublent et veulent changer l'évangile du Christ. Car ils veulent vraiment changer l'évangile du Christ, ceux qui s'efforcent d'ébranler le fondement sur lequel Jésus-Christ a bâti son Église, et nient ou rendent vaine la charge universelle de paître les brebis et les agneaux confiés au bienheureux Pierre dans l'Évangile. A la vérité, « Dieu permet et tolère que ces choses arrivent, le libre arbitre et personnel restant toujours, afin que, lorsque le péril de la vérité éprouve vos cœurs et vos esprits, la foi intacte des éprouvés brille d'une lumière resplendissante (1). » Mais vous devez, suivant le précepte de l'Apôtre, éviter ceux qui s'avancent chaque jour dans le mal et n'admettre par aucun subterfuge en votre société aucun de ceux qui communiquent avec de tels hommes, ainsi que vous avez noblement et courageusement fait jusqu'ici, afin de conserver immaculée dans vos cœurs la foi catholique.

51. — « Mais que personne n'essaye de vous circonvenir, comme cela a été pratiqué par les anciens schismatiques, prétendant qu'*il ne s'agissait pas de religion mais de morale*, ou que le Siége apostolique ne traitait pas la cause de la communion et de la foi catholique, mais se plaignait du tort particulier d'avoir paru méprisé par eux; car ceux qui sont dans l'erreur ne cessent de répandre de tels propos et autres semblables afin de tromper les simples (2). » Car

(1) S. Cyprian. Lib de Unit. Eccl., n. 10.
(2) S. Gelasius, quæst. 18, ad Episcop. Dardan. n. 6.

il est déjà manifeste, par leurs déclarations et leurs écrits répandus dans le public, que c'est la primauté de juridiction attachée à ce Siége apostolique dans la personne du bienheureux Pierre par Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est ouvertement attaquée, lorsque le droit de l'exercer sur les Églises du rite oriental est attaqué. Notre susdite constitution a pu être l'occasion ou le prétexte pour les turbulents ou les ignorants de propager l'erreur, mais non la cause. « Or le Siége apostolique (1), en une si grave affaire, ne s'attriste « pas de l'injure, mais il défend la foi et la communion sincère, « afin que ceux qui ont paru se jeter avec mépris contre lui, aujour-« d'hui, s'ils reviennent dans un véritable esprit de pénitence à « l'intégrité de la foi et de la communion catholiques, il les reçoive, « après qu'ils auront accompli de tout cœur les règles paternelles « usitées en tels cas, dans la plénitude de sa charité. »

Et, afin que le Dieu très-miséricordieux daigne nous accorder cette grâce que nous lui demandons humblement depuis si longtemps dans l'humilité de notre cœur, nous désirons et nous voulons que vous le priiez de même à cet effet.

52. — Du reste, vénérables frères et chers fils, fortifiez-vous dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu ; recevez l'armure de Dieu afin que vous puissiez rester debout dans les jours mauvais, en opposant à toutes les adversités le bouclier de la foi ; et n'ayez pas votre vie pour plus précieuse que vous-mêmes. Souvenez-vous de vos ancêtres qui n'ont pas hésité à subir l'exil, la prison et la mort même afin de garder pour eux et pour vous ce don admirable de la vraie foi catholique : car ils savaient bien que ceux-là ne sont pas à craindre qui tuent le corps, mais celui-là qui peut nous jeter en enfer corps et âme. Remettez donc aux pieds de Dieu toute votre sollicitude ; car il a soin de vous et il ne souffrira pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ; mais avec la tentation il vous enverra le secours, afin que vous puissiez résister. Alors vous vous réjouirez en lui, s'il faut maintenant que vous soyez un peu tristes à cause des tentations diverses qui vous assaillent. Mais c'est ainsi que se fera l'épreuve de votre foi, bien plus précieuse que l'or qui est éprouvé par le feu, et elle vous sera comptée pour la louange. l'honneur et la gloire au jour de la révélation de Jésus-Christ. Au nom de ce même Dieu, notre Sauveur, nous vous supplions de faire que vos paroles et vos actes soient uns, que vous soyez parfaits dans le même cœur et dans le même esprit, étant soucieux avant tout de garder l'unité de la foi dans le lien de la paix. Que cette

(1) S. Gelas. loc. cit.

paix de Dieu, qui surpasse toute expression, garde vos intelligences et vos cœurs en Jésus-Christ notre Seigneur. C'est en son nom et par son autorité que nous vous donnons du fond de notre cœur, à vous, vénérables frères et chers fils qui persévérez dans la communion et l'obéissance à ce Saint-Siége, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 janvier de l'année 1873, et de notre Pontificat la vingt-septième.

PIE IX, PAPE.

BREF PONTIFICAL

SUR LE CATHOLICISME LIBÉRAL.

Le Saint Père vient d'adresser au Cercle catholique de Saint-Ambroise, qui réunit toute la jeunesse chrétienne de Milan, le bref suivant, qui a une grande importance, à cause de la condamnation du catholicisme libéral, que Pie IX y renouvelle :

A Nos chers fils le président et les associés du cercle Saint-Ambroise à Milan.

PIE IX, PAPE

Chers fils, salut et bénédiction appstolique.

Au milieu de ces temps si douloureux pour l'Eglise, c'est assurément un grand adoucissement à notre douleur que le zèle de ces catholiques qui, voyant les persécutions auxquelles leur religion est en butte et le péril de leur prochain, sont poussés à professer plus ouvertement leur foi, s'appliquent avec plus d'ardeur à retirer leurs frères du danger, se dévouent avec plus de zèle aux œuvres de miséricorde et mettent leur gloire principale à se montrer plus étroitement rattachés à nous et plus humblement soumis aux enseignements de cette chaire de vérité et de ce centre d'unité.

Cette attitude, en effet, est le signe auquel on reconnaît d'une façon indubitable les vrais enfants de l'Église. C'est elle qui constitue cette force inexpugnable de l'unité qui seule peut s'opposer victorieusement à la fureur, aux ruses et à l'audace de ses ennemis. Et c'est juste. Car, à quiconque considère le caractère de la guerre soulevée contre l'Église, il apparaîtra que toutes les machinations de l'ennemi visent à détruire la constitution de l'Eglise et à briser les liens qui unissent les peuples aux évêques et les évêques au Vicaire de Jésus-Christ. Quant au Pape, ils l'ont dépouillé de son domaine temporel afin que, le soumettant à une puissance étrangère, il fût privé de la liberté qui lui est nécessaire pour gouverner

la famille catholique. Et c'est pour cela qu'ils s'attaquent surtout à lui afin que, le Pasteur étant frappé, les brebis soient dispersées.

Cependant, et bien que les fils du siècle soient plus habiles que les fils de la lumière, leurs ruses et leurs violences auraient sans doute moins de succès si un grand nombre, parmi ceux qui portent le nom de catholiques, ne leur tendaient une main amie. Oui, hélas! ils ne manquent pas ceux qui, comme pour marcher d'accord avec nos ennemis, s'efforcent d'établir une alliance entre la lumière et les ténèbres, un accord entre la justice et l'iniquité au moyen de ces doctrines qu'on appelle *catholiques libérales,* lesquelles, s'appuyant sur de pernicieux principes, approuvent le pouvoir laïque quand il envahit les choses spirituelles, et poussent les esprits au respect, ou tout au moins à la tolérance des lois les plus iniques, absolument comme s'il n'était pas écrit que *personne ne peut servir deux maîtres.*

Or, ceux-ci sont plus dangereux et plus funestes que les ennemis déclarés, à la fois parce qu'ils secondent leurs efforts sans être remarqués ou même sans donner leur avis et parce que, se tenant pour ainsi dire sur la limite des opinions condamnées, ils se donnent l'apparence d'une véritable probité et d'une doctrine sans tache, qui allèche les imprudents amateurs de conciliation et qui trompe les gens honnêtes, lesquels sauraient sans cela s'opposer fermement à une erreur déclarée. De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir pour les tourner toutes ensemble contre l'ennemi.

Toutefois, vous pourrez facilement éviter leurs embûches, si vous avez devant les yeux cet avis divin : *C'est par leurs fruits que vous les connaîtrez ;* si vous observez qu'ils affichent leur dépit contre tout ce qui marque une obéissance prompte, entière, absolue aux décrets et aux avertissements de ce Saint-Siége; qu'ils n'en parlent que dédaigneusement en l'appelant curie romaine ; qu'ils accusent tous ses actes d'être imprudents ou inopportuns; qu'ils affectent d'appliquer le nom d'ultramontains et de jésuites aux fils de l'Eglise les plus zélés et les plus obéissants; enfin que, pétris d'orgueil, ils s'estiment plus sages que l'Eglise, à qui a été faite la promesse d'un secours divin, spécial et éternel.

Pour vous, chers fils, souvenez-vous qu'au Souverain-Pontife, qui est le vicaire de Dieu sur la terre, il appartient de décider ce qui regarde la foi, les mœurs et le gouvernement de l'Eglise, selon ce que Jésus-Christ a dit de lui-même : *Celui-là disperse qui ne recueille pas avec moi.* Faites donc consister votre sagesse dans une obéissance absolue et dans une libre et constante adhésion à cette

chaire de Pierre. Car, animés ainsi du même esprit, vous serez parfaits dans le même sentiment et la même pensée, et vous affermirez cette unité qu'il faut opposer aux ennemis de l'Eglise. Par là, vous rendrez très-agréables à Dieu et très-utiles au prochain les œuvres de charité que vous avez entreprises, et vous apporterez une véritable consolation à notre âme, douloureusement affligée des maux qui accablent l'Eglise.

A cette fin, nous vous souhaitons le secours céleste et l'abondance des dons de la grâce d'en haut. Et comme présage de ces grâces et comme gage de notre bienveillance paternelle, nous vous accordons, chers fils, du fond du cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 mars de l'année 1873, la vingt-septième de notre Pontificat.

Pie IX Pape.

L'ESPRIT DE L'ÉGLISE (1).

Quand, après avoir réparé l'humanité déchue de la justice de son origine, Jésus-Christ remonta au ciel, il laissait son Église semblable à un vaisseau divinement construit, abondamment fourni des provisions de voyage, ayant au gouvernail un pilote à l'infaillible regard et sur ses flancs douze infatigables rameurs, muni d'un livre ouvert pour boussole, déployant ses blanches voiles fixées aux vergues qui coupaient en croix le grand mât, et tout prêt à appareiller. Il y manquait le principe moteur; mais il était promis; on l'attendait.

Voici en effet que le ciel s'ouvre, l'Esprit de Dieu descend dans la véhémence de sa force sur l'œuvre du Verbe de Dieu; et le navire mystérieux, pénétré dans toutes ses parties par le souffle de la divinité, commence son voyage sur la mer du temps, glissant à travers les écueils, voguant tantôt sur les eaux tranquilles, et tantôt s'élevant sur les vagues en courroux qui viennent échouer contre ses flancs et les obscurcir de leur écume; recueillant dans son cours tous les passagers qui veulent le port, ne perdant que ceux qui l'abandonnent pour se confier aux flots avec le seul appui de leurs propres forces.

Depuis dix-huit cents ans le vaisseau poursuit sa route, sans lassitude et sans défaillance, laissant derrière lui le même sillage lumineux; le souffle qui l'anime aujourd'hui est le souffle qui l'animait hier; et ce souffle demeure en lui jusqu'au jour où le vaisseau, ayant parcouru toute la mer orageuse du temps, entrera dans l'o-

(1) Extrait du *catholique* de Rome.

céan pacifique de l'éternité, ramenant à leur principe tous ses passagers et les faisant reposer dans leur fin.

Ce vent qui enfle les voiles du vaisseau ecclésiastique, cet esprit national de la grande nation des fils de Dieu retournant à leur Père, cet esprit de la grande famille chrétienne, famille dont la perpétuité et la catholicité sont l'image de l'éternité et de l'immensité de Dieu son chef, cette âme mystérieuse de toutes les âmes qui vivent et qui se préparent à la perfection de la vie, c'est l'Esprit du Père et du Fils, l'Esprit de Dieu, l'Esprit-Saint par essence.

Nous ne pouvons l'étudier en lui-même, car tout est mystère dans sa nature; mais nous le pouvons contempler dans ses manifestations qui le reflètent.

Esprit de Dieu, il doit montrer dans le corps qu'il anime le triple caractère de la divinité, l'unité dans l'être, la vérité dans la parole, la charité et la sainteté dans l'action.

Et voilà pourquoi toute l'histoire de l'Eglise dans le passé et le spectacle de l'Église en nos jours est une démonstration d'unité, de vérité et de sainteté active.

L'unité éclate dans l'Église, au dix-neuvième siècle comme dans les dix-huit siècles précédents: unité dans sa croyance, unité dans son gouvernement hiérarchique, unité dans ses principes de vie; aujourd'hui comme dans le passé, il n'y a dans l'Église qu'un Seigneur, qu'une foi et qu'un baptême; tous les membres participent à la même vie, et malgré la diversité des fonctions qu'ils remplissent, chacun suivant leur place dans le corps, ils ne forment qu'un seul corps.

On a parlé, il est vrai, de partis catholiques, et les partis sont le résultat de la division. Mais ces mots ont un sens qui ne nuit en rien à l'unité religieuse. Car, outre la société spirituelle à laquelle ils appartiennent, les fils de l'Église sont membres d'une société temporelle, et là ils peuvent se diviser. Unis comme chrétiens, ils peuvent être séparés et même adversaires comme citoyens; parce que leur raison laissée à ses lumières et à sa liberté pour l'appréciation et le choix des formes de gouvernement à adopter, des lois à établir, des lignes politiques à suivre, des moyens de défense à employer, arrive immanquablement à des conclusions diverses et souvent opposées. Les principes religieux étendent sans doute leur influence sur les théories et principalement sur la conduite sociales; le fidèle aide le patriote; mais cette influence a ses limites imposées par la distinction des deux sociétés, spirituelle et temporelle, poussées souvent au-delà du juste par la raison humaine impatiente d'agrandir le champ d'action que Dieu ouvre à sa liberté, ou bien

obscurcie et tyrannisée par les passions. C'est ainsi qu'il peut y avoir et qu'il y a des partis entre les catholiques, non des partis dans le catholicisme; des différences et des antagonismes en politique, non en religion; des divisions dans l'État, parmi les enfants unis de la même Église.

La vérité accompagne toujours la parole de l'Église: vérité spéculative, telle que la veut l'intelligence pour les dogmes qu'elle embrasse, vérité pratique, telle que la réclame la volonté dans les préceptes auxquels elle se soumet; vérité absolue et immuable dans sa certitude, éclatante par l'évidence des témoignages sur lesquels elle repose, répondant ainsi aux besoins présents de l'âme, et excicitant par l'obscurité d'une vision à peine commencée la soif et l'espérance de la vision sans nuages.

On reproche à l'Eglise de varier dans la doctrine, et naguère encore on l'accusait d'avoir proclamé un dogme nouveau. C'est dire que l'Eglise est ouverte à l'erreur; car, la vérité étant par elle-même immuable, varier et innover supposent le faux accepté au moins une fois en place du vrai.

Mais cette accusation portée contre l'Eglise est souverainement injuste, et ne s'explique que par l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui s'en font l'écho. L'Eglise précise davantage son enseignement, elle donne la force obligatoire du dogme à ce qui auparavant avait été l'objet d'une croyance universelle et constante; ou encore elle met en un jour plus grand les doctrines renfermées dans le trésor des vérités dont elle est divinement établie la dépositaire et la dispensatrice; voilà tout. Il y a dans l'Eglise un développement de la vérité provoqué par les besoins des temps, non un changement doctrinal; et c'est l'ennemi lui-même qui, en s'attaquant au diamant de la vérité, en fait jaillir de nouvelles lumières et en augmente les facettes brillantes.

Enfin l'Eglise agit sans cesse, elle opère avec justice, avec amour; d'elle aussi il est vrai de dire qu'elle passe en faisant le bien devant Dieu, et aux hommes.

Oui, nous le demandons hardiment à tout homme au courant de l'histoire, la sainteté n'a-t-elle pas toujours resplendi dans l'Eglise, comme une conséquence logique de la pureté de sa doctrine et de l'abondance de sa vie divine? Le temps présent ne voit-il pas se renouveler les exemples de vertu héroïque donnés par le passé? N'avons-nous plus d'apôtres, plus de martyrs, plus de pénitents, plus de vierges? Les communautés religieuses ne florissent-elles pas? Et les foules ne connaissent-elles plus la prière, le pèlerinage, les pratiques de dévotion? Le culte divin a-t-il perdu de sa majesté?

Lorsqu'un Pontife est persécuté pour la justice et souffre l'opprobre du dépouillement et les privations de la pauvreté, les fidèles ne participent-ils pas à ses angoisses, ne soulagent-ils pas son dénuement? Sur le sol de l'Eglise les œuvres de charité se développent-elles avec moins de rapidité? Quelle est donc la misère à laquelle l'Eglise ne pense point? quelle est l'infortune, la souffrance qu'elle laisse sans soulagement? y a-t-il une douleur humaine à laquelle sa main ne s'étende bienfaisante et suave comme la main d'une mère, puissante et large comme la main d'un roi?

Devant l'injustice de certains rois et de certains ministres, l'Eglise ne sait-elle plus protester? En même temps qu'elle condamne l'insoumission des peuples, ne répond-elle plus aux tyrannies son *non licet* et son *non possumus?* Se courbe-t-elle devant le succès de la force? Consacre-t-elle le fait accompli?

Oh! libre à nos sophistes contemporains de répéter que l'Eglise vieillit, qu'en s'opiniâtrant dans ses souvenirs et ses usages du passé, elle est stérile pour le bonheur de notre âge! Oui, l'Eglise a vieilli, comme l'arbre qui avec les années développe davantage ses rameaux et se couvre de fruits plus abondants. Oui, l'Eglise s'opiniâtre à faire du bien aux hommes et à ne se venger de l'ingratitude de plusieurs que par une charité plus ingénieuse. Son amour et son dévouement sont à la hauteur des besoins de l'âge actuel; et si cet âge résiste encore à l'efficace de cet amour, il n'en faut conclure autre chose, sinon que le mal de notre siècle est à une épouvantable profondeur et que Dieu laisse à la liberté humaine la terrible faculté de résister au bienfait.

Le secret de la vie de l'Eglise est donc tout entier dans l'Esprit qui l'anime. C'est par cet Esprit que l'Eglise peut donner constamment au monde un éclatant spectacle d'unité, de vérité et de bonté, ces trois grands attributs divins; et prouver par là qu'elle est de Dieu, qu'elle est avec Dieu, et qu'elle marche vers Dieu, y conduisant tous les hommes qui vivent de sa vie.

O. M.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME CHEZ LES HÉBREUX.

Dans la séance du 28 février de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, séance dont le compte-rendu se trouve dans le *Journal officiel* du 4 mars, M. Derenbourg a contesté la croyance des Hébreux à l'immortalité de l'âme, et s'est efforcé d'établir que les livres de l'Ancien-Testament ne contiennent aucune allusion aux récompenses et aux châtiments de la vie future. C'est là une assertion qui a été mille fois réfutée, et qui tombe devant la simple lecture du saint Livre. Répétée

par un académicien et publiée sans réserves par le *Journal officiel*, Mgr Freppel, a jugé qu'elle devait être une fois de plus réduite à néant, et il l'a fait dans une Note dont nous reproduisons la plus grande partie.

M. Derenbourg, dit le savant évêque d'Angers, s'est imaginé que les Hébreux n'avaient aucune notion exacte de la vie future; et cette opinion, il s'est efforcé de la faire partager à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Or, pour y arriver, que fait-il? Il commence par citer des textes qu'il n'a pas lus ou qu'il n'a pas su lire, ou qu'il n'a pas voulu comprendre. « L'historien Josèphe, dit-il, en posant (?) les doctrines des Esséniens, signale chez eux la croyance à la nature spirituelle et à l'immortalité de l'âme. Or, Josèphe, auquel on ne peut refuser la connaissance approfondie des idées de ses coreligionnaires sur ce point, s'étonne de rencontrer cette croyance dans une secte israélite, et dit expressément qu'elle est conforme à celle des Grecs. »

N'en déplaise à l'honorable académicien, il n'y a rien de pareil dans Josèphe. L'historien analyse les doctrines des sectes juives en deux endroits de ses ouvrages, au livre XVIIIe des *Antiquités judaïques* et au livre IIe de la *Guerre des Juifs*. D'un côté comme de l'autre il constate la croyance à l'immortalité de l'âme, non-seulement chez les Esséniens, comme voudrait le faire accroire M. Derenbourg, mais chez toutes les écoles juives, à l'exception des Sadducéens. Il la constate tout d'abord chez les Pharisiens, qui, tout le monde le sait, s'attachaient davantage aux vieilles traditions hébraïques. « Les Pharisiens croient que les âmes sont immortelles. « (*Antiq.*, l. XVIII.) Quand aux âmes, les Pharisiens tiennent que « toutes sont incorruptibles et immortelles. (*Guerres des Juifs*, l. II.) » L'historien juif ajoute que les adeptes de ce qu'il appelle la quatrième secte de philosophie, celle de Judas le Galiléen, « sont « d'accord avec les Pharisiens en tous points, » si ce n'est pour leurs opinions politiques. (*Antiq.*, l. XVIII.) Comment dès lors aurait-il pu s'étonner de rencontrer dans une secte israélite une croyance qu'il signale chez toutes les autres, à l'exception d'une seule? Aussi l'étonnement de Josèphe au sujet des Esséniens n'existe-t-il que dans l'imagination de M. Derenbourg. Ce qui excite la surprise de l'écrivain israélite, ce n'est pas de trouver chez les Esséniens une doctrine qui leur était commune avec le reste de la nation, hormis les Sadducéens, mais de voir qu'ils y avaient mêlé les fables des Grecs sur l'Atlantide et les îles fortunées. Après avoir rappelé que dans leur sentiment comme dans celui des Pharisiens « les âmes demeurent toujours immortelles, » Josèphe ajoute :

« S'accordant avec l'opinion des Grecs, les Esséniens disent que « les âmes vertueuses habitent par-delà l'Océan, dans une région « où il n'y a ni pluies ni neiges, où il ne fait ni chaud ni froid, « mais où règne un petit vent nommé Zéphyrus, qui souffle douce-« ment sur cette mer, et la rend fort agréable, etc. (*Guerre des* « *Juifs*, l. II, c. XII.) » Voilà les fictions helléniques que Josèphe s'étonne de rencontrer dans une secte israélite, et non pas la doctrine de l'immortalité de l'âme, admise également par les autres écoles juives, en dehors des seuls Sadducéens.

Il m'est permis de trouver que M. Derenbourg s'est montré peu respectueux envers ses confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en mutilant de la sorte le texte de Josèphe sous l'influence de je ne sais quelles préoccupations. Voyons s'il a montré plus de déférence envers la docte assemblée en discutant certains passages de nos saints Livres.

« A l'appui de cette thèse, dit l'auteur du Mémoire, on peut citer d'abord le livre entier de Job. Si la pensée de la vie future et des récompenses qu'elle promet aux justes se fût un instant présentée à l'esprit de cet homme de bien aussi cruellement éprouvé, comment expliquer les plaintes amères et désespérées que lui arrachent ses tourments? » Hélas! les faiblesses de la nature humaine expliquent bien des choses. Il faut être singulièrement novice dans les choses de la vie pour n'avoir jamais rencontré de grandes infortunes auxquelles la douleur arrache des plaintes et des murmures que la foi devrait étouffer. Mais est-il bien vrai que la pensée de la vie future et des récompenses qu'elle promet aux justes ne se soit pas présentée *un instant* à l'esprit de Job? Comment de pareilles assertions peuvent-elles se produire dans une assemblée de savants sans provoquer aucune réclamation? N'y aurait-il donc que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres où l'on ne se rappellerait pas ces solennelles paroles qui sont dans la mémoire de tout le monde? « Qui me donnera que mes paroles soient écrites? Qui me « donnera qu'elles soient consignées dans un livre? qu'un stylet de « fer les grave sur le plomb! qu'elles soient gravées à jamais sur la « pierre! Oui, je sais que mon Rédempteur est vivant, et qu'à la « fin des temps il se tiendra sur la poussière, et quand ma peau « sera tombée en lambeaux, de ma chair, je verrai Dieu. Moi-« même je le verrai, mes yeux le verront, et non un autre. Mes « reins se consument dans cette attente (Job, XIX, 23 et ss.). » Les rationalistes auront beau tourmenter ce texte, épiloguer sur l'une ou l'autre expression : qu'on le prenne dans l'hébreu ou dans la Vulgate, dans les Septante ou dans la paraphrase chaldaïque, dans

la version syriaque ou dans la version arabe, il restera toujours ce qu'il n'a cessé d'être dans la tradition juive comme dans la tradition chrétienne, un témoignage éclatant de la foi de Job à la résurrection. Et, en tout cas, c'est faire preuve d'une légèreté inexcusable, que de passer à côté de ce texte célèbre, sans même y toucher, soit pour l'attaquer soit pour le défendre, et de se borner, pour toute preuve, à des affirmations aussi gratuites et aussi absolues que celles dont le compte-rendu du 28 février nous donne le résumé.

Mais que peut-on attendre d'une érudition assez forte pour se permettre des remarques telles que celles-ci : « M. Derenbourg examine les divers passages allégués pour prouver que les Livres saints font allusion à la vie future. Les Psaumes disent : Tu n'abandonneras pas mon âme au scheol : tu ne laisseras pas ton élu voir la fosse... Dieu sauvera mon âme de la main du scheol, car il me prendra. L'auteur du Mémoire fait observer qu'on traduit ici à tort *neferch* (c'est *nephesch* qu'il faudrait) par *âme*; ce mot signifie proprement : respiration, principe de la vie. » En vérité, l'honorable académicien fait ici de l'érudition à peu de frais : ce qu'il veut bien nous apprendre sur la signification radicale du mot *nephesch*, il n'y a pas un enfant qui l'ignore, pour peu qu'il possède les premiers rudiments de l'hébreu. Mais qu'est-ce que cela prouve? M. Derenbourg connaît-il un moyen de désigner les êtres spirituels autrement que par des expressions métaphoriques? Nous-mêmes, en français, quand nous voulons dénommer une substance immatérielle, est-ce que nous ne nous servons pas du mot *esprit*, qui, pris dans le sens propre et radical, signifie absolument, comme le mot *nephesch*, souffle, haleine, respiration? M. Derenbourg, qui me semble avoir la conclusion facile, ira-t-il pourtant jusqu'à prétendre que, chaque fois qu'on rencontre chez un écrivain français le mot *esprit*, il faille y voir tout simplement la respiration ou le souffle vital? Qu'il laisse donc de côté une argumentation aussi peu digne d'un savant ou d'un homme qui veut l'être.

C'est le contexte qui détermine si l'on doit entendre le mot *nephesch* dans le sens matériel et dans le sens spirituel. Si l'auteur du Mémoire veut prendre la peine de se renseigner là-dessus, je ne lui dirai pas de parcourir la Bible, ce serait trop long pour lui. Qu'il se borne donc à ouvrir, au mot *nephesch*, le premier lexique venu, soit celui de Simonis complété par Eichhorn et par Winer, Leipzig, 1828, p. 635 et ss., soit le *Thesaurus philologicus* de Gesenius, Leipzig, 1829 p. 900 et ss., soit la *Concordance hébraïque* de Fuerst, p. 721, il y trouvera plus de vingt passages où le mot

nephesch ne peut s'entendre que de l'âme envisagée comme principe de la vie intellectuelle et morale. Par exemple, il est dit dans Isaïe, LXI, 10 : *Lœtatur anima mea* (*nephesch*) *de Deo meo* : est-ce par hasard la respiration qui se réjouit en Dieu? Autre exemple : nous lisons dans les Proverbes, XIX, 2 : *Bene novit anima mea* (*nephesch*) : est-ce l'haleine qui possède la connaissance?... Mais c'est trop s'arrêter à des assertions si peu réfléchies et qu'il serait superflu de relever, si elles n'avaient pas été hasardées devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

J'ai dit que c'est le contexte qui détermine si le mot *nephesch* ou le mot *rouach* (car la langue hébraïque emploie tour à tour ces deux termes pour désigner l'âme) doit s'entendre dans le sens matériel ou dans le sens spirituel. Voilà ce qui aurait dû avertir M. Derenbourg de son erreur dans l'interprétation qu'il donne de ce verset du Psaume XVI, contrairement à celle de Kimki et d'Abenesra : « Tu n'abandonneras pas mon âme au scheol. » Car s'il est un fait incontestable, c'est que, dans la langue de l'Ancien Testament, le scheol désigne le séjour des âmes après la mort, par opposition au mot *keber* et à d'autres termes analogues qui signifient le tombeau ou le lieu de sépulture des corps. Ce sont là de ces choses qu'il n'est pas permis d'ignorer, lorsqu'on veut toucher à de pareilles questions. Ici encore, je me permettrai de renvoyer M. Derenbourg, non pas à la Bible elle-même, qu'il lui serait trop pénible de parcourir d'un bout à l'autre, mais aux lexiques où les passages concernant le scheol se trouvent recueillis (Gesenius, *Thes. phil.* p. 1348; Winer *Lex. hebr.*, 934; Fuerst, *Concord. hebr.*, p. 1088, Leipzig, 1840). Et, par le fait, quel moyen de se méprendre sur la signification du mot *scheol*, en présence de textes qui ne souffrent pas de réplique? Quand Jacob reçoit la nouvelle de la mort de Joseph, il s'écrie : « Je descendrai en deuil auprès de mon fils dans le *scheol.* » Ce *scheol* serait-ce la tombe? Mais Jacob croyait son fils dévoré par une bête féroce; il ne pouvait donc pas espérer que son corps reposerait auprès de celui de Joseph; par conséquent, ou ces paroles n'ont pas de sens, ou elles expriment l'idée que son âme et celle de son fils se trouveront réunies après la mort.

Lorsque Isaïe nous montre le roi de Babylone descendant dans le *scheol* qui se trouble à son arrivée, les Réphaïm l'interpellant pour lui reprocher son faste et son orgueil (Isaïe, XIV, 9-19), est-ce des cadavres en dissolution qu'il s'agit en cet endroit? Et qui ne voit d'après ce texte et quantité d'autres tant de fois cités et commentés, qu'à l'époque d'Isaïe comme au temps de Jacob, les Hébreux distinguaient nettement entre la substance corporelle et la

substance spirituelle, assignant à l'une et à l'autre après la mort des demeures différentes et séparées?

Quoi qu'en dise M. Derenbourg, le livre de l'Ecclésiaste, loin d'infirmer cette conclusion, ne fait que lui prêter une nouvelle force. J'ignore si, dans cet endroit, le compte-rendu de la séance de l'Académie est exact; mais la logique qu'on y déploie me semble dérouter toutes les idées reçues jusqu'ici. On tourne en objection ce qui est précisément la preuve elle-même. Je prie le lecteur d'en juger : « L'Ecclésiaste dit : l'esprit retourne vers Dieu qui l'a donné. Mais, pour saisir le sens et la valeur de ces mots, il convient de les rapprocher du demi-verset qui précède, et qu'on omet d'ordinaire dans la citation : Et la poussière retourne à la terre qu'elle était. (*Compte-rendu de la séance.*) » Singulière distraction! ce demi-verset, qu'on se garde bien, au contraire, de jamais omettre dans la citation, prouve mieux que toute autre chose qu'il est question, dans la première partie du passage, d'une vraie substance spirituelle. Il y a là une antithèse parfaite : d'un côté, c'est la substance qui retourne à la terre d'où elle est tirée; de l'autre, c'est la substance spirituelle qui retourne à Dieu qui l'a donnée. Comment M. Derenbourg s'y prendrait-il pour mieux exprimer la qualité de notre nature corporelle et spirituelle tout ensemble? Ce sens exigé par la lettre même du texte, toutes les versions l'ont donné, les unes après les autres : la version syriaque, la version arabique, la version des Septante, et la paraphrase chaldaïque, commentant le passage, l'interprète ainsi : « Et la chair qui a été créée de la poussière retournera à la terre, comme il était de tout temps, et l'esprit de ton âme retournera pour être mis en jugement, au Seigneur qui te l'a donné. » Oui, sans doute, il y a là une allusion au 7e verset du IIe chapitre de la *Genèse* : « Le Seigneur Dieu forma l'homme du limon de la terre, et lui inspira sur la face un souffle de vie, et l'homme devint une âme vivante. » Mais il faudrait prouver que dans ce texte même il s'agit d'une simple « haleine de vie, » et non pas d'une âme à la fois principe de la vie corporelle et de la vie spirituelle. L'antithèse qui ressort des expressions mêmes, ne s'explique de part et d'autre que par la distinction des deux substances. Et d'ailleurs, si Moïse n'avait voulu parler que d'une « haleine de vie, » commune à tous les animaux, comment aurait-il pu réserver pour l'homme seul cette parole créatrice, qui indique si clairement un principe spirituel, analogue à la nature de Dieu : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance? » (GENÈSE, I, 26.)

Libre à M. Derenbourg de ne pas trouver dans les *Proverbes* ce qu'il appelle « les allusions réputées les plus convaincantes. »

Cela prouve tout simplement qu'il a lu ce livre avec les mêmes distractions que les précédents ; et comme il ne cite rien à l'appui de sa thèse, nous sommes en droit de prendre son affirmation pour ce qu'elle vaut. Mais ce qui n'est pas permis à un homme qui a lu même superficiellement les Livres saints, c'est d'abuser comme il le fait du cantique d'actions de grâces composé par Ezéchias « au sortir d'une grave maladie. » (Isaïe, ch. XXXVIII, v. 10 et ss.) Les mots qui terminent ce chant célèbre lui semblent *caractéristiques* pour démontrer que les anciens Hébreux ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme. Quel est donc ce terrible passage ? Le voici : « C'est que le *scheol* ne te remercie pas, la mort ne te célèbre pas; ceux qui descendent dans la tombe n'espèrent plus dans ton *infaillibilité.* » Je laisse de côté cette *infaillibilité* qui pourrait bien n'être placée là que pour produire de l'effet ; jusqu'ici les hébraïsants avaient cru pouvoir se contenter de *véracité* ou de *fidélité aux promesses* pour rendre le mot *emet* : là n'est pas la question. Est-ce que les hommes qui croient le plus fermement à la vie future ne pourraient pas tenir le langage d'Ezéchias, relativement à l'ordre actuel des choses humaines ?

Il est clair que les morts ne peuvent pas remercier Dieu de les avoir laissés en vie; il n'est pas moins évident que par rapport à nous, ceux qui ne sont plus de ce monde ont cessé de chanter les louanges du Seigneur, dans le sens où nous l'entendons, nous habitants de la terre. Ezéchias veut dire tout simplement que si, au lieu d'obtenir sa guérison, il avait été retiré du nombre des vivants, il n'aurait plus pu témoigner à Jéhovah sa reconnaissance, ni attendre son salut de la bonté divine. Ce sens si obvie, si naturel, les deux versets qui suivent immédiatement, et que M. Derenbourg ou son abréviateur s'est bien gardé de reproduire, l'indiquent clairement : « C'est l'homme vivant qui te bénira, comme je le fais aujourd'hui ; le père fera connaître à ses enfants la vérité de ses promesses. Que le Seigneur nous sauve, et nous chanterons des hymnes tous les jours de notre vie dans la maison du Seigneur, » c'est-à-dire dans le temple de Jérusalem, où apparemment ne chantaient pas les morts. Et voilà sur quelle pointe d'aiguille l'on prétend échafauder tout un système devant une académie de savants ! En vérité, cela n'est pas sérieux.

Les lecteurs de cette note seront peut-être surpris d'apprendre que toute l'argumentation de l'honorable académicien se réduit au peu que je viens de dire. Un texte de Josèphe écourté, mal compris, quatre ou cinq passages des Livres saints, prouvant tout juste le contraire de ce que l'on veut établir, avec cela on expédie en un

quart d'heure les croyances les plus fondamentales d'un peuple. Est-il besoin de reproduire ici les nombreux témoignages qui établissent la foi des Hébreux à la permanence des âmes après la mort? On les trouve partout, excepté dans le compte-rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il suffit de lire attentivement la *Genèse*, dit très-bien un savant israélite, M. Munk, pour voir que la *réunion aux ancêtres* y est expressément distinguée de la sépulture. (Dissert. sur le dogme de l'imm. de l'âme chez les Hébreux, *Annales de philosophie chrétienne*, tome XIII, page 166 et suivantes.) Abraham est *réuni à son peuple* (Gen., XXV, 8), et pourtant il est enterré dans le pays de Chanaan, loin de son père mort à Haran sur l'Euphrate, loin de ses aïeux ensevelis en Chaldée. Aaron meurt sur le mont Hor et y est enterré; aucun membre de son peuple n'y repose, et pourtant il est *réuni à son peuple*. (Nomb., XX, 24; Deuter., XXXII, 51.) Moïse meurt sur le mont Nébo, sans que personne connaisse même le lieu de sa sépulture, et pourtant lui aussi est *réuni à ses peuples*. (Deuter., XXXI, 26; XXXII, 50; XXXIV. 6.) Voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour prouver que la réunion aux ancêtres était autre chose que l'ensevelissement, et que les Hébreux du temps de Moïse croyaient à un séjour où les âmes séparées de leurs corps se réuniraient après la mort.

Moïse défend sévèrement à son peuple *d'interroger les morts* (Deuter., XVIII. 11) : sur quoi Fréret, *secrétaire perpétuel de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, faisait cette remarque toute de bon sens : « Les Hébreux croyaient les âmes immortelles; sans cela ils ne se seraient pas avisés de les consulter ; on n'interroge point ce que l'on ne croit point exister. » Et par le fait, malgré la défense du législateur, les Hébreux n'avaient que trop de penchant pour la nécromancie. Au 1er livre des Rois, ch. XXVIII, v. 7 et ss., Saül fait évoquer par la pythonisse d'Endor le prophète Samuel, qui dit au roi : *Demain, toi et tes fils vous serez avec moi.* Tout ce récit ne prouve-t-il pas que l'auteur du livre, ainsi que ceux pour qui il écrivait, croyaient à la survivance de l'âme de Samuel, et à l'existence d'un séjour où les âmes se réunissent au sortir de la vie terrestre ?

Mais c'est trop m'appesantir sur des opinions qui n'auraient aucune importance, si elles ne se produisaient pas avec tant d'apparat au sein de l'un des premiers corps littéraires du pays. Il est facile de trouver la réfutation anticipée des erreurs de M. Derenbourg dans une quantité d'ouvrages, parmi lesquels il me suffira de citer l'excellent livre *Sur la vie future*, de M. Henri Martin,

doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; *L'Immortalité de l'âme chez les Juifs*, par M. Brécher, trad. franç., Paris, 1857 ; *Le Livre de Job*, par M. l'abbé Lehir. p. 224, 322 et ss. ; *Commentatio de notione orci apud Hebræos*, de Meyer ; *Philologische clavis über die Psalmen*, de Paulus, etc., sans parler des anciens commentateurs chrétiens ou juifs.

† Ch.-Emile, *évêque d'Angers.*

FUYEZ LES MAUVAIS LIVRES.

C'est Victor Hugo, oui, c'est Victor Hugo lui-même qui, dans un *regard jeté dans une mansarde* s'adresse ainsi à une jeune ouvrière :

Le matin, elle chante et puis elle travaille,
Sérieuse, les pieds sur sa chaise de paille,
Cousant, taillant, brodant quelques dessins choisis;
Et tandis que, songeant à Dieu, simple et sans crainte,
Cette vierge accomplit sa tâche auguste et sainte,
Le silence rêveur à sa porte est assis...

Plein de ces chants honteux, dégoût de la mémoire,
Un vieux livre est là-haut sur une vieille armoire,
Par quelque vil passant dans cette ombre oublié :
Roman du dernier siècle! œuvre d'ignominie!
Voltaire alors régnait, ce singe de génie,
Chez l'homme en mission par le diable envoyé!...

Frêle barque assoupie à quelques pas d'un gouffre!
Prends-garde, enfant, cœur tendre où rien encore ne souffre!
O pauvre fille d'Ève, ô pauvre jeune esprit!
Voltaire, le serpent, le doute, l'ironie,
Voltaire est dans un coin de ta chambre bénie!
Avec son œil de flamme il t'espionne et rit.

Oh! tremble! ce sophiste a bien sondé des fanges!
Oh! tremble! ce faux sage a perdu bien des anges!
Ce démon, noir milan, fond sur les cœurs pieux,
Et les brise, et souvent, sous ses griffes cruelles,
Plume à plume j'ai vu tomber ces blanches ailes
Qui font qu'une âme vole et s'enfuit dans les cieux!

Hélas! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,
Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme.
Ce soir tu pencherais ton front triste et boudeur
Pour voir passer au loin, dans quelque verte allée,
Les chars étincelants à la roue étoilée,
Et demain tu rirais de la sainte pudeur!

Ton lit, troublé la nuit de visions étranges,
Ferait fuir le sommeil, le plus craintif des anges!
Tu ne dormirais plus, tu ne chanterais plus ;
Et ton esprit, tombé dans l'océan des rêves,
Irait, déraciné comme l'herbe des grèves,
Du plaisir à l'opprobre et du flux au reflux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

37. — **Avis spirituels pour s'unir à la sanctification des âmes**; Paris, 1871-1873, chez Ch. Douniol. — 3 vol. in-18 de 572, 532 et VIII-490 pages. — Voici trois volumes, dont le premier paru compte déjà dix éditions, qui font sans bruit leur chemin dans le monde religieux et qui y produisent de merveilleux fruits de sanctification. Ils sont la collection, mise en ordre, de notes recueillies par une pieuse dame dans ses lectures, dans les sermons qu'elle a entendus, dans les entretiens qu'elle a eus avec les prêtres et les religieux les plus renommés de notre temps pour la conduite des âmes, et ils forment ainsi une suite d'*avis spirituels*, qui embrassent toutes les circonstances de la vie dans le monde. Le premier volume s'adresse à tous; le second, plus particulièrement aux femmes chrétiennes; le troisième, aux âmes qui aspirent à une plus grande perfection; les trois forment un ensemble qui rappelle par plus d'un point l'*Introduction à la vie dévote* de saint François de Sales; nous n'en saurions faire un meilleur éloge, et nous croyons que cet éloge est mérité.

38. — **Lettres spirituelles de M. l'abbé Legris-Duval** adressées à des dames du monde pour les diriger dans les voies de la piété; Paris, 1864, chez Charles Douniol. — In-18 de 376 pages. — Ces *Lettres* doivent être recommandées à la suite des *Avis spirituels*, qui sont de la même famille. On sait quelle était la réputation de vertu de l'abbé Legris-Duval, et quels fruits recueillaient de sa direction spirituelle les personnes qui avaient le bonheur de l'avoir pour guide; c'est dire combien ses *lettres spirituelles* se recommandent à l'attention des femmes chrétiennes.

39. — **Les stigmatisées**, par le Dr A. Imbert-Gourbeyre; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — 2 vol. in-12 de VIII-312 et 320 pages. — Deux volumes auxquels nous ne craignons pas de promettre un succès de curiosité, qui sera complété par un développement d'édification et de connaissance dans les matières concernant les voies extraordinaires de Dieu sur certaines âmes. Les stigmatisées dont s'occupe plus spécialement M. le Dr Imbert-Gourbeyre sont Louise Lateau, de Bois-d'Haine, en Belgique, et Palma, d'Oria, dans le royaume de Naples. Le docteur a voulu les étudier par lui-même; il l'a fait avec toute l'attention qu'exige la science, et avec le respect que demande la religion. Inutile de dire quel intérêt présentent ces études. En y ajoutant une étude sur le système rationaliste, qui rejette absolument le surnaturel, l'auteur a donné une excellente réfutation de ce système et une démonstration du surnaturel et du divin dans les événements de ce monde. Ajoutons qu'il ne se prononce sur les faits qu'avec une prudente réserve, et qu'il se soumet en tout au jugement de la sainte Eglise.

40. — **La liberté religieuse et les événements de Genève** (1815-1873), par A. de Richecour; Paris, 1873, chez Ch. Douniol. — In-8 de 96 pages. — Les *Annales catholiques*, qui ont dû s'occuper tant de fois des affaires religieuses de Genève, ne peuvent que recommander cette étude consciencieuse qui remonte à l'année 1815 et s'étend jusqu'à l'exil de Mgr Mermillod, et qui fait connaître tous les documents relatifs à la question, comme le protocole du Congrès de Vienne sur les droits des communes catholiques réunies au canton de Genève, le Bref de Pie VII en date

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

du 20 septembre 1819, etc. La brochure de M. de Richecour met le lecteur parfaitement en état de comprendre les événements qui se déroulent aujourd'hui dans le canton de Genève, et lui montre l'injustice des procédés dont les catholiques de ce canton et Mgr Mermillod sont les victimes. On doit des remerciements à M. de Richecour pour ce travail qui vient tout à fait à propos.

41. — **La France ecclésiastique**, Almanach du clergé pour l'an de grâce 1873, Paris, 1873, chez Henri Plon. — In-18 de 758 pages. — Nous n'avons pas besoin de recommander cette publication, qui est si favorablement connue dans le clergé depuis de longues années. C'est la statistique aussi complète que possible du clergé de France par diocèses, et le tout se termine par des notices nécrologiques, dues à M. l'abbé Léon Maret, notre collaborateur, sur les membres de l'épiscopat français morts pendant le cours de l'année 1872, notices qui offrent un grand intérêt. Il nous suffira donc de faire connaître l'apparition de ce nouveau volume de la *France ecclésiastique*.

42. — **Le vrai 89**, par Léon de Poncins; Paris, 1872, à la librairie de la Société bibliographique et chez Victor Palmé. — In-18 de 72 pages. — Il y a deux 89 : celui des révolutionnaires, qui a conduit à 93, et celui des hommes qui ne voulaient que la réforme des abus, et ceux-ci, comme M. de Poncins le prouve par des faits incontestables, se trouvaient dans le clergé, dans la noblesse et dans la royauté elle-même; car il est certain que Louis XVI fut l'un des ennemis les plus déclarés des abus réels, et même de ceux qui n'en étaient véritablement pas. Il est bon de rectifier là-dessus des préjugés qu'une certaine école s'attache à propager et à enraciner chaque jour davantage dans les esprits; M. de Poncins le fait en examinant rapidement la conduite de Louis XVI depuis son avénement jusqu'à la révolution, et en étudiant les Cahiers de 89, qui montrent ce que voulait réellement la majorité de la nation.

43. — **Le mariage civil et le mariage religieux**, par M. Sauzet; Paris, 1872, à la librairie de la Société bibliographique et chez Victor Palmé. — In-18 de 72 pages. — Cette brochure est la reproduction d'une autre qui a fait une profonde sensation il y a une vingtaine d'années; elle n'a rien perdu de son à-propos. M. Sauzet pose les principes; il montre tout ce qu'il y a de salutaire dans le mariage religieux, le seul mariage aux yeux de l'Eglise, et combien il importerait de mettre sur ce point la législation civile tout à fait d'accord avec la législation ecclésiastique. L'œuvre de M. Sauzet se recommande à l'attention la plus sérieuse des jurisconsultes; tous les lecteurs trouveront d'ailleurs dans ce livre la rectification de bien des idées fausses aujourd'hui trop généralement répandues.

J. Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de 32 pages in-8*. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous, au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine	»	20

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 29 mars 1873 Numéro 67.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef : J. Chantrel

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

Pendant que l'Eglise est de toute part en butte à la persécution, elle poursuit tranquillement sa course, répandant partout les bienfaits de la vérité et de la charité, comblant les vides qui se font parmi ses défenseurs et les pasteurs des peuples, et montrant ainsi qu'elle est douée d'une vie divine, que ni la malice des hommes ni la rage de l'enfer ne pourront jamais atteindre.

Le 21 mars, Notre Saint-Père le Pape Pie IX, continuant de pourvoir aux besoins de l'Eglise, a fait les nominations et publications suivantes, en présence des cardinaux, après avoir prononcé une allocution concernant le siége patriarcal de Jérusalem :

Eglise patriarcale de Jérusalem, du rit latin, pour Mgr Vincent Bracco, transféré de Magida *in partibus infidelium.*

Eglise archiépiscopale de Perge, in partibus infidelium, pour Mgr François-Alexandre Roullet de la Bouillerie, transféré du siége de Carcassonne et délégué coadjuteur avec future succession de S. Em. Révérendissime le cardinal François-Auguste-Ferdinand Donnet, archevêque de Bordeaux.

Eglise métropolitaine de Lima, dans le Pérou, pour Mgr François Orueta, de la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, transféré du siége de Truxillo.

Eglise cathédrale de Castellaneta, pour le R. D. Marien Positano, prêtre de Naples, ex-économe de la paroisse *dell'Incoronatella.*

Eglise cathédrale de Gallipoli, pour le R. D. Anicet Ferrante, de la juridiction de l'abbaye *nullius* du Mont-Cassin, prêtre de la congrégation de Saint-Philippe de Néri à Naples.

Eglise cathédrale d'Ugento, pour le R. D. Sauveur-Louis des comtes Zola de Pozzuoli, prêtre de l'ordre des chanoines réguliers de Latran.

Eglise cathédrale de Carcassonne, pour le R. D. François de Sales Albert Leuilleux, prêtre du diocèse d'Arras, précédemment vicaire à la paroisse de Saint-Nicolas de Boulogne-sur-Mer, aumônier militaire du camp, fondateur et curé de la paroisse Saint-François de Sales dans la même ville, actuellement supérieur général des religieuses Augustines du Précieux Sang en France et vicaire général de la ville et du diocèse d'Arras.

Eglise cathédrale d'Angoulême, pour le R. D. Alexandre-Léopold Sébaux, prêtre de Laval, précédemment curé en cette ville de l'église Notre-Dame, actuellement supérieur du grand séminaire et vicaire général de la ville et du diocèse de Laval.

Eglise cathédrale de Mende, pour le R. D. Joseph-Frédéric Saivet, originaire du diocèse d'Auch, prêtre du diocèse d'Angoulême, précédemment aumônier du lycée et secrétaire de Mgr l'évêque, actuellement archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême et docteur en théologie.

Eglise cathédrale de Tarantaise, pour le R. D. Charles-François Turinaz, prêtre de Chambéry, qui a été secrétaire de Mgr l'archevêque, professeur en théologie au séminaire, docteur en théologie et dans l'un et l'autre droit.

Eglise d'Antioquia, dans les Etats-Unis de la Colombie, rendue à la condition de cathédrale, pour le R. D. Joachim-Guillaume Gonzalez, prêtre du diocèse de Medellin.

Eglise épiscopale de Mynde, in partibus infidelium, pour Mgr François Tavani, prêtre patricien de Modène.

Eglise épiscopale de Dora, in partibus infidelium, pour le R. D. Indalésius Baretto, prêtre du diocèse de Bogota, délégué auxiliaire de Mgr Vincent Arbelaès, archevêque de Santa-Fé de Bogota.

Le Saint Père a annoncé que les Eglises suivantes ont été pourvues par Bref :

Eglise archiépiscopale de Nazianze, in partibus infidelium, pour le R. D. Bède Vaughan, de la congrégation Anglo-Bénédictine, prêtre du diocèse de Clifton, précédemment prieur du monastère de Belmont, et délégué coadjuteur avec future succession de Mgr Jean Polding, archevêque de Sydney, en Australie.

Eglise cathédrale de Liverpool, pour le R. D. Bernard O'Reilly.

Eglise cathédrale de Newark, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, pour le R. D. Michel Corrigan.

Eglise cathédrale de Vancouver, en Nouvelle-Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, pour le R. D. Charles-Jean Leghers.

Eglise cathédrale de Savannah, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, pour le R. P. Guillaume Gross, de la Congrégation du T.-S.-Rédempteur.

Eglise épiscopale de Gratianopolis, in partibus infidelium. par le R. Edouard Fabre, coadjuteur, avec future succession, de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal.

Eglise épiscopale d'Adramyte, in partibus infidelium, pour le R. P. Taurin de Gubecourt, coadjuteur avec future succession du vicaire apostolique des Gallas en Afrique, Mgr Guillaume Massaïa, évêque de Cassia *in partibus infidelium*.

Ensuite le cardinal de Panebianco ayant terminé sa charge annuelle de camerlingue du sacré-collége, a présenté, selon l'usage, la bourse au Saint-Père, qui a daigné la passer au cardinal de Luca, le nouveau camerlingue.

L'instance du sacré pallium a été faite pour l'église patriarcale de Jérusalem et pour l'église métropolitaine de Lima.

Quelques remarques sur les préconisations du 21 mars pourront intéresser nos lecteurs.

Nous avons déjà fait connaître les prélats français qui viennent d'être préconisés, nous n'avons pas besoin d'y revenir ici.

Le siége patriarcal de Jérusalem, qui était occupé par Mgr Valerga, était vacant depuis le 2 décembre, date de la mort de l'éminent patriarche, à qui les *Annales* consacreront une notice biographique ; Mgr Bracco, qui lui succède, était son auxiliaire depuis l'année 1866 : c'est dire qu'il est parfaitement au courant des affaires du patriarcat, et qu'il continuèra les traditions de zèle et de dévoûment de son vénérable prédécesseur.

S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, est aujourd'hui âgé de soixante-dix-sept ans ; il a désiré avoir un coadjuteur dans l'administration de son vaste et si important diocèse, et le Saint-Père a accédé à ce désir en nommant, d'accord avec le gouvernement français, Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, son coadjuteur avec future succession. Le nouvel archevêque de Perge *in partibus* était évêque de Carcassonne depuis 1855 ; il est né en 1810 ; son expérience, son zèle et sa science le désignaient aux fonctions qui viennent de lui être imposées.

Le nouvel archevêque de Lima, Mgr Orueta, est né à Lima

en 1804 ; il était évêque de Truxillo, au Pérou, depuis 1859. Il succède à Mgr del Valle, qui avait été nommé pour succéder à Mgr Goyeneches, dont les *Annales catholiques* ont donné la biographie (tom. Ier, page 592). Une révolution survenue au Pérou l'année dernière a suscité des difficultés telles que Mgr del Valle, qui avait été tranféré du siége de Huanaco, a offert, dans l'intérêt de la paix, sa démission au Saint-Père. Pie IX a accepté cette démission, et a rendu à Mgr del Valle l'administration de son ancien diocèse en le nommant évêque de Béryte *in partibus*, par bref du 17 novembre 1872. La promotion de Mgr Orueta au siége archiépiscopal de Lima met heureusement fin à une espèce de conflit qui a agité les esprits au Pérou pendant plusieurs mois.

La préconisation de Mgr Gonzalez comme évêque d'Antioquia dans les États-Unis de Colombie, met fin à la réunion des deux siéges épiscopaux de Médellin et Antioquia, qui avaient pour évêque commun, depuis 1868, Mgr Ximénez.

Le nouvel archevêque de Nazianze *in partibus*, qui a la coadjutorerie avec future succession de Mgr Polding, archevêque de Sydney en Australie, le R. P. Bède Vaughan ne doit pas être confondu avec Mgr Herbert Vaughan, préconisé le 23 décembre dernier pour le siége de Salford en Angleterre; Mgr l'évêque de Salford était le directeur du *Tablet*, le plus ancien journal catholique d'Angleterre, auquel il a donné une nouvelle vie et une très-grande importance ; le nouvel archevêque de Nazianze est l'un des membres les plus distingués de cette congrégation des Bénédictins d'Angleterre qui a déjà rendu tant de services au catholicisme ; si l'archidiocèse de Sydney a sujet de se réjouir, nous croyons qu'il n'en sera pas de même pour la congrégation qu'il va quitter.

Mgr Bourget, évêque de Montréal, à qui le Saint-Père vient de nommer un coadjuteur avec future succession dans la personne de Mgr Fabre, évêque de Gratianopolis *in partibus*, est né en 1796; son grand âge explique cette nomination. C'est pour la même raison que le Saint-Père a donné un coadjuteur à Mgr Massaïa, évêque de Cassia *in partibus* et vicaire apostolique pour les Gallas, que ses fatigues de missionnaire n'ont pas moins épuisé que les années.

La persécution qui sévit en Allemagne se fait cruellement sentir dans la malheureuse Alsace. Les conquérants s'efforcent de pousser dans les écoles protestantes les enfants catholiques, dont les parents résistent avec courage ; des curés catholiques ont été chassés de leurs paroisses ou jetés en prison : quarante-cinq séminaristes

viennent de recevoir l'ordre de partir pour l'armée; on craint que les séminaires ne puissent plus se recruter, et l'on s'attend à voir fermer le collége libre de Colmar et les pensionnats des Frères. L'autorité a fait incarcérer deux personnes qui ont déclaré qu'elles se feraient plutôt tuer que de nier les apparitions de la sainte Vierge à Neubois, apparitions qui préoccupent beaucoup et qui irritent nos vainqueurs. Les catholiques les plus éminents sont l'objet de toutes sortes de tracasseries; l'expulsion de M. l'abbé Rapp, grand vicaire de Strasbourg, est venue mettre le comble à l'indignation des catholiques et fait présager toute une série de violentes mesures, qui finiront sans doute par atteindre le vénérable évêque de Strasbourg, Mgr Ræss. Au reste, les persécuteurs avouent que leurs victimes n'ont commis aucun acte contraire à la loi. Ainsi l'on reproche à M. l'abbé Rapp d'avoir organisé un comité catholique pour la défense des intérêts religieux, et d'avoir encouragé la résistance aux lois de l'Etat en payant quelques amendes prononcées contre des pères de famille coupables de n'avoir pas envoyé leurs enfants à des écoles protestantes ; mais l'acte même d'accusation conclut ainsi, textuellement : « Celui qui tient « en ses mains tous les fils (de la conspiration) ne donne pourtant « aucune prise à des poursuites qui soient fondées sur une dispo- « sition précise de la loi. »

C'est un aveu impudemment naïf; aussi M. l'abbé Rapp n'a-t-il pas eu de peine à confondre ses accusateurs, à montrer qu'il n'était pas un danger pour la sûreté publique en Alsace-Lorraine, et que l'on violait les lois et l'on commettait un odieux excès de pouvoir en l'expulsant; mais la force est au-dessus du droit, et l'expulsion a été prononcée.

Le 20 mars, avant de quitter Strasbourg, M. l'abbé Rapp a signé cette noble et énergique protestation, adressée *à S. Exc. M. de Mœller, président supérieur d'Alsace-Lorraine :*

Avant de céder à la force et de quitter ma terre natale, je proteste par la présente contre l'ordre d'expulsion arbitrairement donné contre moi par Votre Excellence.

Je n'ai été ni entendu ni convaincu d'aucun acte punissable ; aucun tribunal ne m'a condamné. Mon crime est d'avoir agi en fils dévoué de l'Eglise et d'avoir rempli sans reproche les fonctions auxquelles m'avait appelé mon évêque.

Les assertions avancées contre moi dans la feuille officielle (de Strasbourg) sont de toute fausseté; je me réserve de le prouver publiquement. Conformément à vos ordres, je n'exercerai en Alsace-Lorraine aucune des fonctions de ma charge; contre la force, il n'y a pas de ré-

sistance. Il ne me reste à faire qu'une chose : au nom du droit violé et de l'Eglise opprimée, je proteste hautement contre un acte de violence, qui a douloureusement ému et lésé dans leurs intérêts les plus sacrés tout le clergé et les catholiques d'Alsace-Lorraine.

Signé : Rapp.

M. l'abbé Rapp s'est retiré à Belfort, dans la partie restée française du diocèse de Strasbourg, où il continuera d'exercer ses pouvoirs de vicaire général.

En Suisse, la persécution suit son cours naturel. Dans le canton de Genève, la constitution civile du clergé a été, le 23 mars, votée par 9,081 voix contre 151 ; l'abstention unanime des catholiques a eu le caractère d'une admirable protestation. Dans le Jura bernois, quatre-vingt-dix-sept prêtres viennent d'être suspendus de leurs fonctions et privés de leur traitement parce qu'ils restent fidèles à leur évêque ; c'est une mesure telle, qu'on n'en avait pas vu prendre de pareille depuis la Terreur de 1793 : tout un pays se trouve d'un seul coup privé de ses pasteurs légitimes, les prêtres de toute une contrée sont arrachés à l'administration spirituelle de leurs paroisses. Il faut reproduire ici *l'arrêté* des terroristes bernois :

Le conseil exécutif du canton de Berne,

Considérant :

1° Que par décision de la conférence diocésaine de l'évêché de Bâle, en date du 29 janvier dernier, prise vis-à-vis de M. l'évêque Eugène Lachat, le siége de l'évêché a été déclaré vacant, et qu'il a été interdit à cet ecclésiastique d'exercer à l'avenir des fonctions épiscopales, décision à laquelle a adhéré le conseil exécutif du canton de Berne ;

2° Qu'en exécution des décisions des gouvernements des cantons diocésains, par sa circulaire du 1er février écoulé, dont un exemplaire a été remis d'office et contre récépissé à chaque ecclésiastique catholique du canton, le conseil exécutif du canton de Berne a enjoint auxdits ecclésiastiques « *de rompre dès ce moment toute espèce de relations* « *officielles quelconque avec M. l'évêque Eugène Lachat* » et leur a notamment interdit « *d'exécuter à l'avenir aucun ordre, commandement ou mesure* « *émanant de lui* » ;

3° Que par cette injonction et cette défense, les autorités de l'État ont fait connaître leur ferme résolution de ne tolérer en aucune façon des contraventions quelconques à ces ordres, et en général aux décisions prises par la conférence diocésaine, et, les cas échéant, de réprimer les contraventions par tous les moyens légaux que pourraient exiger les circonstances ;

4° Que nonobstant, et ce par une protestation datée du mois de « février, » arrivée le 13 mars, quatre-vingt-dix-sept ecclésiastiques catho-

liques font au conseil exécutif du canton de Berne la déclaration dont suit la teneur textuelle : (suit le texte de la protestation).

5° Que la déclaration mentionnée au chiffre 4 ci-dessus constitue, en présence des décisions de la conférence diocésaine,ainsi que des ordres donnés par le conseil exécutif pour leur exécution, une rébellion et une résistance ouverte, qui, si elle était tolérée, aurait pour conséquence de saper et d'anéantir complètement, dans notre canton, toute espèce de considération et de pouvoir de l'autorité publique;

6° Qu'en général la tendance entière de la protestation ci-dessus est de dénier à l'État toute espèce d'autorité vis-à-vis de l'Eglise catholique, de sa constitution et de ses organes; que notamment la manifestation collective du clergé catholique de notre canton vis-à-vis des décisions et des ordres de l'autorité publique, et l'intention qu'elle dénote de soulever la population catholique, constituent le plus grand péril pour la paix confessionnelle et pour la prospérité publique;

7° Que les circonstances étant telles, et, en général, dans la situation actuelle, la souveraineté de l'Etat, la prospérité publique et la paix confessionnelle ne peuvent être maintenues et assurées que par une intervention ferme, conforme aux mesures prévues par l'autorité publique;

Faisant application de l'article 40 de la constitution cantonale, ainsi que des dispositions de la loi du 20 février 1841 sur la révocation des fonctionnaires;

Arrête :

I. Il sera proposé sur-le-champ, à la cour d'appel et de cassation du canton de Berne, de révoquer de leurs fonctions tous les ecclésiastiques catholiques se trouvant en activité de service dans le canton de Berne, qui ont signé la protestation prérappelée.

II. En attendant le prononcé du jugement, les ecclésiastiques en question sont suspendus de leurs fonctions officielles.

III. Pour le cas où, dans le délai de quatorze jours à dater de la communication du présent arrêté, des ecclésiastiques atteints par les mesures ci-dessus déclareraient vouloir se soumettre aux décisions de l'autorité publique, le conseil exécutif se réserve de retirer la demande en révocation présentée contre eux et de lever leur suspension.

IV. La direction des cultes est invitée à soumettre dans le plus bref délai des propositions pour la repourvue provisoire des fonctions civiles et paroissiales des curés suspendus.

V. Les décisions ci-dessus seront portées à la connaissance du grand conseil qui se réunit le 24 de ce mois.

Berne, le 18 mars 1873.

Au nom du conseil exécutif :

Le vice-président,
TEUSCHER.
Le secrétaire d'Etat,
Dr TRACHSEL.

Dans la Pologne russe, les choses ne vont guère mieux. Une correspondance adressée de Lublin à un journal de Galicie donne ces navrants détails :

Les prêtres renégats Popiel et Reszystelowicz se distinguent par leur acharnement. Vers le 15 février ont eu lieu à Varsovie les conférences des renégats du rite grec-uni avec des dignitaires moscovites. Les personnages suivants y ont pris part : le comte Tolstoï, ministre de l'instruction publique, remplissant les fonctions de procureur du synode de Saint-Pétersbourg; le général Bukowski, gouverneur civil de Lublin; Gromeha, gouverneur civil de Podlachie; l'abbé Popiel, administrateur du diocèse de Chelm; le prélat Wojcicki. Il s'agissait de remplacer le culte grec-uni catholique par le culte schismatique moscovite, ce qui ne peut manquer d'être réalisé dans un temps peu éloigné. On est tombé d'accord sur la nécessité de faire une propagande active dans ce but, par l'entremise des prêtres renégats arrivés de Galicie, et de contraindre les habitants de signer une pétition au Czar, pour qu'ils soient autorisés à rentrer dans le giron de l'*Eglise russe et orthodoxe.*

C'est le même procédé qui fut adopté en Lithuanie et dans les provinces polono-ruthènes ; la persécution grandit avec cette propagande impie; parmi les victimes se trouve l'abbé Szulakiewicz, curé d'Orchowka, jeté il y a un mois, avec sa famille, en prison à Rodeeznica. Très-récemment viennent d'être condamnés, avec leurs familles, à la prison, les abbés Paul Szymanski de Sobibor, Alexandre Zatkalik de Rozanka, Antoine Zatkalik de Horodyszcr, Ladislas Zathalik, ancien curé, et Lebowicz de Czerniczya. En général, les grecs-unis de Podlachie se distinguent par une résistance énergique. On a interdit à tous ces prêtres de dire la messe, et comme *grâce* on leur accorde deux mois pour la vente de leurs propriétés.

Peut-on s'étonner, après cela, que les païens continuent de persécuter les chrétiens? Les *Missions catholiques*, si bien informées en ce qui concerne les missions, ne témoignent pas une grande confiance dans les bonnes nouvelles arrivées récemment du Japon. Une dernière dépêche, en date de Hong-Kong, 23 mars, à midi, est ainsi conçue : « Tolérance annoncée officiellement. Cependant « les édits de persécution restent affichés, et les chrétiens sont « toujours détenus. » La dépêche du *Journal officiel* qui avait donné la bonne nouvelle, était datée de Hong Kong, 4 mars; vingt jours après, l'édit de tolérance n'avait pas encore fait tomber les chaînes

des chrétiens. Il est bien à craindre que la tolérance ne soit pas pour la vraie religion, et, dans tous les cas, il convient d'attendre avant de se livrer à trop d'espérance.

J. CHANTREL.

PIE IX ET LES ÉVÊQUES ROMAINS.

Le 17 mars, lisons-nous dans le *Journal de Florence,* un touchant spectacle avait lieu au Vatican : c'étaient LL. GG. les évêques des diocèses qui font couronne à la ville éternelle, qui se présentaient au Saint-Père. Comme l'audience avait un caractère tout à fait privé, nous nous sommes abstenus d'en parler; mais la presse révolutionnaire, l'*Opinione* entre autres, n'ayant pas eu la même réserve, nous reproduirons de cette audience ce que nous sommes autorisés à en publier sans indiscrétion.

Et d'abord voici la noble profession de foi que ces vénérables pasteurs, par l'organe de l'évêque de Tivoli, Mgr Gigli, parlant au nom de ses treize collègues présents, a fait retentir aux oreilles du Vicaire de Jésus-Christ :

Oui, Saint-Père, nous répétons avec vous qu'entre le Christ et Bélial, entre la vérité et le mensonge, la vertu et le vice, il n'est pas de conciliation possible, et qu'on ne peut servir deux maîtres. Aucun pouvoir humain n'aura la force de nous arracher à l'obéissance et à l'amour qui nous attachent à votre personne sacrée; nous sommes prêts, avec la grâce du Seigneur, à souffrir toutes les tribulations et la mort même plutôt que de trahir la cause de Dieu, de son Eglise et des ouailles que vous nous avez confiées.

Nous suivons avec joie les traces de nos vénérables frères qui se livrent dans le monde entier à une belle et noble émulation pour vous témoigner leur fidélité et leur dévouement; nous suivons les intrépides confesseurs qui, en vous prenant pour modèle, souffrent avec une constance invincible pour la cause de la justice, et son vraiment les apôtres de leurs églises et la gloire du Christ. Ni les prisons, ni l'exil, ni les privations que beaucoup d'entre eux ont soufferts et souffrent encore ne sont faits pour nous abattre ; au contraire, ces persécutions nous donnent un nouveau courage.

Après cette profession de foi, l'adresse lue par Mgr Gigli s'exprim ainsi sur les maux actuels de l'Eglise et sur la suppression des ordre religieux :

Mais, si ce spectacle de vertu surhumaine nous console et nous donne une nouvelle vigueur, nous ne devons pas cacher néanmoins

la douleur profonde excitée dans nos âmes à la vue des maux qui oppriment l'Eglise et qui ont fait de vous, ô Saint-Père, une victime de perfidies et de violences inouïes. Nous voyons en effet Votre Sainteté, modèle incomparable de charité et de bienfaisance universelle, payée par la plus noire ingratitude de la part de beaucoup de ses enfants déloyaux; nous la voyons dépouillée de cette souveraineté temporelle qui fut toujours reconnue et encore dernièrement déclarée solennellement par vous et par tout l'épiscopat comme nécessaire dans l'ordre actuel de la Providence au libre exercice de votre ministère apostolique; nous voyons votre personne sacrée attachée par des liens plus durs que les chaînes, et obligée à considérer, à entendre, à voir les outrages abominables qu'on répand, sous ses yeux, contre tout ce qu'il y a de plus sacré au monde.

Nous ne voulons pas retracer ici l'histoire de toutes les violations des droits sacrés de l'Eglise qui sont venues déchirer votre cœur paternel et le nôtre, mais nous ne pouvons nous abstenir en cette occasion solennelle de protester hautement contre les lois que l'on prépare pour la suppression des ordres religieux et la soi-disant conversion des biens ecclésiastiques.

A l'exemple de nos vénérables frères des autres provinces italiennes, nous aurions pu nous aussi présenter nos remontrances à ceux qui tiennent en main les destinées de cette Italie trop malheureuse; mais quel fruit ont-elles porté leurs réclamations fondées sur les raisons les plus évidentes du droit divin et humain? Et si les hommes du pouvoir ne prêtent pas l'oreille à la voix vénérable et paternelle du premier Pasteur de tous les fidèles, du maître infaillible des princes et des peuples, quel espoir pouvions-nous nourrir que notre voix serait écoutée?

Il n'y a donc rien à espérer de la part des hommes qui, ainsi que le disait Votre Sainteté avec toute sagesse, n'ont attaqué les droits de votre principauté civile que pour se faciliter la voie à l'abolition, si elle était possible, du pouvoir spirituel dont les successeurs de Pierre sont revêtus et pour détruire l'Eglise catholique et le nom même du Christ qui vit et règne en Elle; mais, si nous n'avons rien à espérer, ce n'est pas une raison pour nous taire, et ici, en votre auguste présence, Très-Saint Père, nous réprouvons, détestons et condamnons ce projet de loi.

Voici d'une manière très-abrégée et très-incomplète, la réponse du Saint-Père, telle qu'elle nous a été transmise de source certainement très-autorisée, mais non textuelle, car les sténographes n'ont pas été

admis à une audience qui avait, répétons-le, un caractère essentiellement privé :

« Voici autour du Vicaire de Jésus-Christ les évêques des diocèses qui entourent de plus près la ville éternelle, les voici venant lui apporter les consolations les plus douces : celle de leur fermeté, de leur constance inébranlable, de leur foi ; même en ces jours douloureux Dieu nous accorde bien des grâces ! Ne cessons jamais de bénir son saint nom ; vous avez pu voir, par le séjour que vous avez fait en cette ville, combien est grande encore la foi de ses habitants, combien se multiplient ses actes religieux, combien est vif et profond dans le cœur du peuple romain l'amour de Dieu et de son Eglise. Bénissons le Seigneur.

« Bénissons-le, pour ce qu'il fait à Rome et pour ce qu'il fait ailleurs, en Italie, en France, partout. Partout il y a un grand réveil des âmes et c'est de Rome, où Dieu a mis le flambeau de sa foi, c'est de Rome, dis-je, malgré les tristes conditions où cette ville est réduite, que partent encore les rayons qui vont éclairer le monde entier. J'ai dit flambeau, je pouvais dire aussi feu, car c'est le feu de la charité qui embrase les âmes de tant de fidèles. Et vous-mêmes ne m'avez-vous pas apporté le témoignage de la foi qui survit dans vos diocèses à tant de tempêtes, ne m'avez-vous pas réjoui le cœur en me parlant de la fréquentation des sacrements, de l'assiduité aux églises, des œuvres de charité qui distinguent les ouailles qui vous sont confiées ?

« Que le Seigneur soit toujours béni ! Qu'il soit béni parce qu'il nous fait la grâce de créer cette grande union des cœurs et des esprits, en toute l'Eglise : vous qui m'entourez, vous représentez la même âme, le même esprit, le même dévouement de tous vos autres frères des contrées les plus éloignées. Tous sont unis de cœur à moi, unis de cœur entre eux, tous sont remplis de sainte énergie pour le bien. Il en est, ainsi que vous l'avez dit, qui ont cru devoir exposer aux hommes qui nous gouvernent toute l'injustice de la loi que l'on médite contre les ordres religieux ; ils ont bien fait, car il est bon de plaider toujours la cause de la justice ; mais je ne puis pas non plus vous reprocher de l'avoir fait, pour les raisons que vous venez de me dire et pour celle-ci encore : *Non effundas sermonem ubi non est auditus.* Il me semble que les temps sont venus où les puissants de la terre n'ont plus d'oreilles pour la voix de la justice : *non est auditus.* Ils ne l'avouent pas ; ils se professent au contraire scrupuleux observateurs de la justice, ils se disent modérés, mais leurs oreilles sont fermées à toutes remontrances, à toute réclamation qui leur est faite au nom du droit, de

la vérité, de la justice. Ils ne comprennent plus absolument rien à ce langage : *non est auditus.* »

LES CATHOLIQUES ALLEMANDS.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro (page 346) le Bref pontifical adressé à l'Association des catholiques allemands dont le centre est à Mayence; nous reproduisons aujourd'hui l'Adresse à laquelle répondait ce Bref; cette Adresse montrera quels sont les sentiments qui animent les membres de l'Association de Mayence.

Très Saint Père,

Votre Sainteté n'ignore pas combien d'associations se sont formées et ont fleuri en Allemagne, depuis 1848, pour la défense et l'avancement du catholicisme. Ces sociétés qui, pour la plupart, portent votre nom vénéré, ont été fréquemment louées par Vous, et ont surtout été fortifiées et affermies chaque année, à l'époque de leur réunion générale, par Votre bénédiction apostolique.

A ces associations vient, dans ces derniers temps, de s'en joindre une nouvelle qui a pris le nom d'Association des Catholiques de l'Allemagne, fondée au mois de juillet 1872, à Mayence, et qui est appelée à recevoir en son sein tous les catholiques allemands.

Votre Sainteté sait assez que toutes les anciennes associations catholiques s'abstenaient de toutes les questions purement politiques. Mais, de nos jours, où l'on nie absolument la constitution divine de l'Eglise, où l'on a entrepris de diminuer, de violer, de détruire les droits et libertés qui, depuis des siècles, en vertu des lois de l'Etat et de traités solennels, ont été reconnus et, même de notre temps, confirmés par le droit public, où la hardiesse et l'audace de nos adversaires ne cessent de croître, et où les adhérents des doctrines si souvent censurées et condamnées par Vous s'efforcent de miner tout l'édifice et de le transformer suivant leur bon plaisir, nous sommes forcément entrés en lice pour combattre avec nos forces réunies la témérité de nos adversaires.

C'est pourquoi nous avons fondé cette association générale des catholiques allemands, en nous proposant pour but « la défense de la liberté et des droits de l'Eglise catholique et le triomphe des principes chrétiens dans la vie publique par tous les moyens moraux et légaux et surtout en invoquant nos droits tels que les garantit à tous les citoyens la constitution. »

A notre plus grande douleur, nous voyons cette funeste erreur, que le pouvoir civil est par lui-même la source de tout droit et que l'Eglise n'a qu'à s'y soumettre et à lui obéir, se propager de plus en plus. Vous-même, très-saint Père, vous avez fait voir, et l'expérience montre

chaque jour davantage le danger de ces doctrines et leurs effets pernicieux.

Nous avons donc, dans notre manifeste adressé aux catholiques de l'Allemagne, les paroles suivantes : « Si l'on ne reconnaît plus là où l'on tient les rênes du pouvoir les vrais principes, le vrai fondement de tout ordre civil et politique, nous devons nous efforcer de le contraindre à le reconnaître par tous les moyens qui sont en notre disposition. D'un côté, pour sauvegarder la liberté et l'indépendance conférée par Dieu à son Eglise et en même temps l'exercice de sa mission divine et, de l'autre, pour contribuer, suivant nos forces, à construire une digue contre la dissolution de l'ordre social, inévitable sous l'influence des théories contraires. »

Plusieurs milliers de ces catholiques ont, sans balancer, répondu à notre appel et de jour en jour leur nombre s'accroît, de sorte que nos adversaires commencent non-seulement à jeter des regards d'envie sur cet heureux mouvement, mais encore à le suivre avec crainte et anxiété.

Sous ce rapport il est doublement à déplorer qu'il se trouve, même parmi les catholiques, des hommes qui ne craignent pas de rendre suspecte notre Association, de la blâmer et de la calomnier publiquement. Mais cela ne peut nous détourner, d'autant moins que Votre Sainteté a déjà à plusieurs reprises encouragé les fidèles à former des associations semblables.

Aussi nous sommes dans la ferme confiance que vous ne refuserez pas votre approbation à notre entreprise. Car à qui, sinon à Vous, très-saint Père, pouvons-nous recourir en ces temps malheureux, à Vous, le Chef de toute l'Eglise, le Vicaire de Jésus-Christ, qui nous donnez à tous l'exemple de la patience, de la persévérance, du courage le plus héroïque, qui n'êtes vaincu par aucune preuve, dont le ferme esprit demeure inébranlable, qui avez placé votre confiance dans le Sacré-Cœur de Jésus et la glorieuse Vierge immaculée? Affermis par votre bénédiction, nous aussi nous serons invincibles. Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous la prions et conjurons de nous conférer sa bénédiction apostolique.

Vos fils les plus humbles et les plus obéissants.

Mayence, 22 décembre 2872.

(Suivent les signatures du Comité directeur.)

LE CATHOLICISME LIBÉRAL.

Nous avons donné, dans notre dernier numéro (page 353), le Bref pontifical adressé au Cercle catholique de Saint-Ambroise de Milan, et dans lequel le catholicisme libéral est si énergiquement

condamné. L'importance de ce Bref nous engage à en reproduire ici le texte authentique ; le voici :

PIUS PP. IX.

Dilecti filii, salutem et apostolicam benedictionem. Per tristissima hæc Ecclesiæ tempora allevat certe dolorem Nostrum catholicorum zelus, qui propriæ religionis insectatione et proximorum periculo commoti simul coeunt ut apertius propriam fidem profiteantur, impensius incumbunt retrahendis fratribus a periculo, studiosius se devovent misericordiæ operibus, ac in eo præsertim gloriam suam ponunt, ut se Nobis addictissimos præbeant obsequentissimosque documentis hujus cathedræ veritatis ac unitatis catholicæ centri. Observantia enim hæc indubia est tessera filiorum Ecclesiæ ; et ipsa constituit inexpugnabilem vim illam unitatis, quæ sola retundere potest osorum illius furorem, dolum, audaciam. Et sane : qui indolem consideret conflati adversus Ecclesiam belli facile intelligit, omnes hostium machinationes eo spectare, ut deleant illius constitutionem et vincula frangant, quæ populos Episcopis, Episcopos devinciunt Christi Vicario; hunc autem ideo ditione sua spoliatum fuisse, ut alienæ subditus potestati necessaria regendæ catholicæ familiæ libertate privaretur; et ideo præ ceteris impeti, ut, percusso Pastore, dispergantur oves.

Sed quamquam filii sæculi prudentiores sint filiis lucis, eorum tamen fraudes et violentia minus fortasse proficerent, nisi multi, qui catholicorum nomine censentur, amicam eis manum porrigerent. Non desunt enim, qui, veluti jugum cum illis ducturi, societatem nectere conantur inter lucem et tenebras ac participationem inter justitiam et iniquitatem per doctrinas, quas dicunt *catholico-liberales* quæque perniciosissimis fretæ principiis, laicæ potestati spiritualia invadenti blandiuntur, animosque in obsequium, aut saltem tolerantiam iniquissimarum legum perinde inclinant, ac si scriptum non esset : *Nemo potest duobus dominis servire.* Hi vero periculosiores omnino sunt et exitiosiores apertis hostibus, tum quia inobservati, et fortasse etiam nec opinantes, illorum conatibus obsecundant; tum quia intra certos improbatarum opinionum limites consistentes, speciem quamdam probitatis et inculpabilis doctrinæ præferunt, quæ imprudentes alliciat conciliationis amatores, et decipiat honestos, qui apertum adversarentur errorem; atque ita dissociant animos, unitatem discerpunt, viresque conjunctim opponendas adversariis infirmant. Eorum tamen insidias facile vos vitare poteritis, si præ oculis habeatis divinum monitum : *ex fructibus eorum cognoscetis eos ;* si animadvertatis ipsos stomachari quidquid paratam, plenam, absolutamque devotionem sapit placitis ac monitis hujus Sanctæ Sedis; vix aliter de ipsa loqui quam de romana Curia; imprudentiæ passim vel inopportunitatis insimulare ejus acta; ultramontanorum aut jesuitarum appellationem affingere studiosioribus et obsequentioribus ejus filiis; inflatosque superbiæ vento prudentiores se illa censere, cui peculiare et perenne promissum fuit divinum auxilium.

Vos itaque, Dilecti Filii, memineritis, ad Romanum quoque Pontificem, qui divina vice fungitur in terris, pertinere quoad ea quæ fidem, mores, Ecclesiæ regimen spectant, illud quod de se ipso Christus affirmavit : *Qui mecum non colligit, spargit.* Sapientiam idcirco vestram omnem constituite in absoluto obsequio libentique et constante adhæsione huic Petri Cathedræ ; nam habentes eumdem spiritum fidei sic perfecti eritis omnes in eodem sensu et in eadem sententia, sic unitatem illam confirmabitis, quæ Ecclesiæ hostibus est opponenda, sic caritatis opera, quæ suscepistis, acceptissima Deo facietis et utilissima proximis, sic afflicto ab Ecclesiæ malis animo Nostro verum afferetis solatium. Efficax cœleste auxilium et copiosa supernæ gratiæ munera vobis ad hoc adprecamur, eorumque auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ pignus vobis, Dilecti Filii, benedictionem apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 6 martii 1873, Pontificatus Nostri anno vicesimo septimo.

PIUS PP. IX.

Dilectis Filiis Præsidis et sodalibus
Circuli Sancti Ambrosii

Mediolanum.

PRIÈRE AUX FONDATEURS DES ORDRES RELIGIEUX.

Un triduum solennel a été célébré à Rome, à Saint-Pierre, le 28 février, le 1er et le 2 mars, pour demander aux saints fondateurs des ordres religieux de sauver les communautés religieuses de Rome et pour protester contre les impiétés révolutionnaires. Un concours immense de peuple a témoigné, en cette circonstance, de la piété des Romains. Voici la prière qui a été publiquement prononcée au nom de tous :

La piété de l'univers catholique, en érigeant cette basilique vaticane, a voulu que vous, ô très-glorieux patriarches instituteurs des ordres religieux, vous formassiez une couronne vénérable autour de la chaire immortelle et du tombeau du Prince des Apôtres. Ce fut une inspiration céleste qui dans ce fait incarnait l'expression d'un sentiment profondément enraciné dans la conscience de tous les fidèles.

La profession publique et solennelle des conseils évangéliques dont vous fûtes sous diverses formes les initiateurs et les maîtres, illuminée des splendeurs de la sainteté, ennoblie de tant de grâces et de prodiges, couronnée de tant d'auréoles de gloire qu'obtinrent dans tous les siècles les saints qui l'ont pratiquée sur vos traces, est une preuve éternelle, éclatante de cet esprit qui ne vivifie que l'Eglise catholique et la distingue de toutes les autres communions, stériles et infécondes

parce qu'elles sont séparées de Pierre. Elle est un témoignage irréfragable qu'au sein de l'Eglise catholique l'Evangile vit et fructifie dans toute son intégrité et toute sa pureté originaires. Car ils ne peuvent être en oubli les préceptes du Christ là où est gardée si vivace la vénération et la pratique de ses conseils les plus ardus. Cette profession est un maître éloquent qui, avec l'efficacité de l'exemple, rappelle les aveugles sectateurs du monde à la salutaire doctrine du Christ et les fait souvenir que la vraie paix du cœur se trouve non dans les festins et l'ivresse, non dans les couches voluptueuses et les impuretés, non dans les contentions et les rivalités » (Rom. XIII), mais dans l'absolu mépris des séductions mondaines et dans l'humble imitation du Dieu crucifié.

Il n'est donc pas surprenant que les ennemis de l'Eglise fassent aussi toujours et partout la guerre à la profession solennelle et publique des conseils évangéliques. C'est à leurs yeux une gloire trop belle et une trop éclatante révélation de l'Epouse unique, incorruptible et véritable du Christ.

Mais vous, glorieux fondateurs, permettrez-vous une telle destruction de vos œuvres? Verrez-vous, sans en être émus, un tel attentat contre l'Eglise de Dieu? Et vous, ô chef suprême des Apôtres, vers lequel, comme vers un centre, convergent toutes les institutions catholiques, souffrirez-vous que le troupeau qui vous fut confié par le Christ soit et victime d'un si grand forfait et témoin d'un si grand scandale? O amère douleur, ô épouvante! Le crime aura, même à Rome, ses maisons publiquement ouvertes et richement ornées pour la ruine des âmes, et la profession des conseils évangéliques, la pureté virginale, le zèle apostolique, la charité qui, de mille manières, se sacrifie au bien du prochain, seront bannis de leurs saints et antiques asiles! Et là où tout est liberté pour le péché et la perdition, l'Evangile seul sera privé du libre exercice de ses plus sublimes enseignements! Ah! réveillez enfin votre juste courroux qui semble sommeiller, et par votre puissante intercession éloignez du bercail du Christ ce spectacle monstrueux. Que si nos fautes ont appelé sur nous ces malheurs, ah! suppliez le Seigneur que par l'abondance de ses miséricordes il daigne vaincre la dureté de nos cœurs et, les inclinant à une salutaire pénitence, nous rendre dignes du pardon et de la grâce que nous implorons.

PIE IX

JUGÉ PAR LE FIGARO.

Cet homme de toutes les splendeurs morales et de toutes les tribulations temporelles, quand on l'a vu et entendu, on ne peut prendre sur soi de l'oublier. Qu'ils furent beaux et riants les débuts de son règne et comme ils promettaient autre chose qu'un martyre croissant!

A cette aurore, il n'était un *fachino* qui n'eût, brodé sur sa casquette, un *Viva Pio nono!* La police romaine n'avait d'autre souci que de protéger contre les intempérances et intempéries populaires les promenades du Pape. Il y a des princes qui craignent de faire connaître à l'avance leurs itinéraires, pour diminuer la chance des coups de revolver ou de couteau. On cachait ceux du Pape, pour lui épargner le supplice des arcs de triomphe et la fatigue d'ovations quotidiennes.

Ce prince-là, on avait à le défendre contre les empressements de ses sujets et aussi contre son propre cœur. Il s'en allait prêcher comme un simple vicaire, dans la première église où le portait l'inspiration du moment. La chrétienté, qui depuis des siècles était désaccoutumée du spectacle d'un Pape prêchant, se sentait dans les veines une séve rajeunissante.

Et la bonne, et fine, et spirituelle et gracieuse figure! avec cela, forte, bien romaine; elle rappelle une foule de bustes antiques du musée du Capitole. On dirait un Trajan chrétien. Son regard a un rayonnement de suavité évangélique. Il en émane la grâce et la paix, *gratia et pax,* ces choses aimées de l'Apôtre. Par-dessus tous les autres prestiges, celui de la simplicité et de l'expansion.

Si la température est désobligeante, il accusera Rome de se montrer peu hospitalière aux étrangers. Il descendra sans façon à vous donner des prescriptions hygiéniques pour vous préserver des mauvaises influences régnantes; dans ce flot de paroles familières, candides et pressées comme des flocons de neige, il en mêlera de hautes, de profondes, d'émouvantes, allant au cœur de votre cœur, le tout au fil de l'entretien, dans le ton de la causerie, sans apparat, sans artifice, sans préocupation ni souci d'un rôle à tenir, d'un rang à garder, encore moins d'un effet à produire.

Il sait être souverain, il préfère être père. Sa maison — aujourd'hui si étroite et si surveillée — est bien la maison du bon Dieu. Vous êtes quatre à cinq ayant obtenu nominativement une lettre d'audience; ne vous gênez point, vous pouvez faire la boule de neige et ramasser qui vous plaira. Présentez-vous trente, les trente seront admis et les bienvenus. De ces audiences, on ne sort pas meilleur; on sort autre et nouveau, on sort possédé du Pape.

S'il lui était possible de se manifester à tous et à chacun, qu'il resterait peu de libres-penseurs et solidaires en ce monde! Qui ne se sentirait remué par sa vue et par sa parole n'est susceptible de l'être que par un coup de pied...

Des souverains, c'est encore lui, l'homme de douleur, *Pater dolorosus,* dont le destin est le plus enviable. Qui n'aimerait mieux être le captif et le crucifié du Vatican que Guillaume, le tout-puissant empereur d'Allemagne, le conquérant à la tête si amplement lauré, le vainqueur de l'Autriche et de la France, hélas! car il faut bien le dire et bien s'en souvenir! Qui n'aimerait mieux être le Pape, le grand dépouillé, le grand souffleté, que Victor-Emmanuel, orné de dix couronnes, roi de l'Italie *une,* et trônant au Quirinal?

Ni la landwehr, ni le landsturm, ni les canons Krupp, ni les cuirassiers blancs, ni les crânes *bersaglieri* ne peuvent tenir au large ce brigand, ce contempteur des rois, qu'on appelle la mort. Il y aura des comptes à rendre à la 6e chambre de là-haut, selon la menace de Grégoire XVI à l'empereur Nicolas, qui blémissait sous le regard et sous le geste du vieux pape!

Le plus enfumé d'incrédulité, le plus triplement cuirassé de raisons d'État, le plus endurci contre les protestations et les gémissements du droit, doit y penser quelquefois; et il n'est pas présumable qu'il y pense sans convulsions secrètes de la chair et de l'esprit.

Lui, le saint et bien-aimé vieillard, il s'endormira doucement dans la gloire bénie de ses épreuves, de ses travaux, de ses actes, dans le consolant souvenir de l'infortune bien portée, du devoir fait et du courage témoigné jusqu'au bout, de l'exemple de la constance et de la foi donné jusqu'à la dernière heure à ces millions de chrétiens dont il est le père.

En finissant, un trait de son vif esprit et de sa surhumaine bonté. En 1860, deux Français fort notables que je me dispenserai de nommer, avaient une audience du Pape; dans leur hôtel était un jeune compatriote qu'ils savaient être libre-penseur. Nonobstant, ils lui proposèrent de l'emmener avec eux; il se fit prier, les génuflexions lui répugnaient. Ils le harcelèrent, ils le tentèrent :

— Venez, ne fût-ce que par curiosité. *Diavolo!* on ne voit pas un Pape tous les jours!

Le libre-penseur céda; la réception eut lieu; et terminée, le Pape, selon son usage, demanda aux assistants s'ils avaient à lui adresser quelque souhait. Les uns firent bénir des chapelets ou des médailles; les autres demandèrent tel ou tel témoignage, tel ou tel souvenir. Le libre-penseur restait muet, insensible, euraidi.

Le Pape fut frappé de ce silence rogue; il fit un pas vers le jeune homme :

— Et vous, mon fils, n'avez-vous rien à me demander?

— Rien, Sainteté.

— Rien, bien sûr, mon fils?

— Rien.

— Mon fils, avez-vous encore votre père?

— Oui, Sainteté.

— Et votre mère?

— Ma mère est morte.

— Eh bien! mon enfant, si vous n'avez rien à me demander, moi j'ai quelque chose à vous demander, à vous.

Le petit voltairien était rigide d'étonnement.

— Mon fils, j'ai à vous demander la grâce de dire un *Pater* et un *Ave* pour l'âme de votre mère. Ne consentirez-vous pas à vous mettre à genoux avec moi?

Le Pape se mit à genoux; le jeune homme fit de même. Quand il se releva, il avait le visage baigné de larmes, et il sortit en sanglotant.

A un des moments les plus sombres de notre récente histoire, en décembre 1870, après nos désastres sur la Loire, il y avait dans une très-grande ville de France un préfet qui daigna un jour aller visiter un hôpital plein de malades, de blessés, de mourants. En entrant dans une salle, il aperçut un crucifix au mur, et il dit à la religieuse qui l'accompagnait :

— A quoi vous sert ce grand pendard?

L'humble et douce fille de Saint-Vincent de Paul répondit :

— Monsieur le préfet, il nous apprend à supporter les humiliations.

C'est de ce grand pendard aussi que Pie IX tire ses inspirations de courage, de charité et d'éloquence. — (*Figaro*).

A. GRENIER.

L'ABBÉ COMBALOT.

Le 2 mars premier dimanche du carême, un vénérable prêtre à cheveux blancs, ouvrant dans la chaire de Saint-Roch, à Paris, la station quadragésimale, rappelait avec bonheur, devant un très-nombreux auditoire, qu'il était monté dans la même chaire à pareil jour *il y a quarante ans*. J'ai prêché à vos pères, disait-il dans un langage ému. Ils sont morts aujourd'hui; Dieu m'a laissé la vie. A vous donc maintenant, bien chers frères, je rapporte cette parole évangélique que j'annonce depuis *cinquante-trois ans*. Je l'ai an-

noncée cette parole dans ce palais voisin d'ici dont les ruines sont presque encore fumantes, et Charles X, ce roi véritablement *très-chrétien*, me disait: Vous nous avez prêché, monsieur l'abbé, de *bien grandes vérités.* — Ce sont les mêmes vérités que je vous apporte aujourd'hui. Venez m'écouter... Je vous aiderai à gagner le ciel. Je prêcherai *cinq fois la semaine*... Cette tâche que j'entreprends est peut-être bien téméraire de ma part... Mais chaque fois que je monte en chaire, je me sens rajeunir...» Et le pieux orateur, après ce début, prêchait un magnifique sermon sur *la parole apostolique.*

Le 9 mars, second dimanche de carême le P. Combalot, avait prêché, avec le zèle et l'ardeur qui lui étaient habituels, un touchant sermon *sur la très-sainte Vierge.* Ce grand serviteur de Marie avait fait le vœu dès son ordination de ne jamais monter en chaire sans y parler de la sainte Vierge. Il en est descendu ce jour-là une dernière fois après avoir dignement chanté ses louanges. Dès le lendemain lundi, deux suffocations se produisirent; le médecin appelé défendit toute prédication. Un mieux sensible s'étant produit quelques jours après, M. Combalot se préparait à repartir pour le diocèse de Grenoble, sa résidence ordinaire, lorsque le mardi 18, les suffocations reprirent avec beaucoup de violence. Il venait de réciter les premières vêpres de saint Joseph. Se sentant tout à coup affaibli, il voulut être déposé sur son lit, et là s'étant armé de son crucifix de mission, il répéta à plusieurs reprises. *In manus tuas Domine*, etc. — *Per te, Virgo, sim defensus in die judicii.* — Enfin, invoquant la Sainte-Famille, Jésus, Marie, Joseph, saint Michel, archange, il a désigné trois dons à faire: Un à *Notre-Dame de Fourvière* de Lyon, un autre à *Notre-Dame du Puy* en Velay, un troisième au *Pape.* Ce mot prononcé deux fois a été le dernier sorti de sa bouche. Le vénérable curé de Saint-Roch avait eu le temps de donner à son pieux ami l'Extrême-Onction et l'indulgence plénière. Le grand missionnaire tombé, les armes à la main, s'endormit ensuite paisiblement dans le Seigneur. Quelques minutes avant sa mort, il disait au digne pasteur: « Je m'étais préparé pour prêcher demain le panégyrique de saint Joseph; j'ai confiance qu'il va m'accompagner auprès du trône de son divin fils d'adoption. »

L'abbé Théodore Combalot naquit à Chatenay (Isère), le 31 août 1798. Ordonné prêtre avec dispense d'âge à 23 ans, après avoir été déjà professeur de philosophie, il brilla d'abord dans cette pléiade d'esprits d'élite qui rayonnait autour d'un astre éclatant dont la chute a vivement affligé l'Eglise. Ayant de bonne heure désavoué les doctrine de Lamennais, l'abbé Combalot se consacra tout entier à l'apostolat catholique dont il fut dès lors parmi nous, pendant un

demi-siècle, l'un des plus dignes et des plus célèbres représentants. Il est peu de villes de France qui n'ait entendu cette parole vive, ardente et vraiment apostolique dans la meilleure acception du mot. L'âge n'avait rien enlevé à son éloquence quelque peu abrupte, originale, mais élevée et entraînante. C'était comme le *Brydaine* de notre siècle. Il avait gardé dans sa verte vieillesse un cœur chaud, une âme candide et ingénue comme au lendemain de son ordination. Tel il prêchait à la cour en 1830, tel il prêchait encore à Saint-Roch, il y a quinze jours, lorsqu'il est tombé les armes à la main.

Sous le règne de Louis-Philippe les églises de Paris surtout entendirent cet ardent apôtre, dont la prédication a porté partout les plus heureux fruits. Son sermon sur l'*Enfant prodigue* qu'on ne pouvait entendre sans verser des larmes, est resté célèbre et en bénédiction dans un grand nombre d'âmes qui lui ont dû leur retour sincère dans la voie du salut. On cite parmi elles un *chef de brigands* qui vint un jour, en sortant de ce sermon, se jeter en pleurant aux genoux du grand missionnaire.

Entraîné par l'ardeur de son zèle, l'abbé Combalot usait pleinement, *trop pleinement* suivant quelques uns, de la liberté accordée à la chaire chrétienne. Il mêlait souvent la politique à la religion. Aussi un certain nombre d'évêques crurent-ils devoir lui interdire la parole dans leur diocèse. L'ardent missionnaire s'affligeait de ces excès de prudence, mais sans rien changer à ses allures; il portait ailleurs ses pas avec sa fière et sa libre parole. — En 1844, son *Mémoire aux évêques de France et aux Pères de famille*, sur les dangers de l'enseignement universitaire fut poursuivi devant le jury par le gouvernement du roi Louis-Philippe. L'abbé Combalot y fut défendu par un jeune avocat, heureux de consacrer ses débuts dans la carrière oratoire à la défense de l'homme sacerdotal et de la liberté d'enseignement. M. Henry de Riancey remporta ce jour-là un éclatant triomphe, mais le jury d'alors détestait les prêtres et chérissait l'Université. L'abbé Combalot eut l'honneur d'aller en prison. Il aimait à dire dans la suite, que *l'un des plus beaux jours de sa vie* a été celui de son entrée dans cette prison de *Sainte-Pélagie* où la sœur Rosalie, de sainte mémoire, *comme une douce colombe*, venait chaque jour lui apporter sa nourriture.

L'abbé Combalot a été nommé vicaire général de Rouen, d'Arras et de Montpellier. Mais son titre le plus cher était celui de *vicaire apostolique*, que lui avait donné le pape Grégoire XVI, devant lequel il avait prêché à Rome.

Il laisse plusieurs ouvrages estimés : *Eléments de philosophie catholique. — La connaissance de Jésus-Christ ou le dogme de l'In-*

carnation expliqué comme la raison dernière de tout ce qui est. — *Conférences sur les grandeurs de la sainte Vierge*, prêchées à Saint-Sulpice pendant le mois de Marie. *Lettre à M. Guizot sur le libre examen et la propagande des sociétés bibliques*, etc.

La vie de ce grand serviteur de Dieu et de la Vierge Marie sera sans doute écrite quelque jour. Ce livre sera l'une de nos biographies contemporaines les plus édifiantes. En attendant nous invitons les fidèles à prier pour le repos de l'âme de cet infatigable ouvrier, qui a consumé sa vie dans les labeurs apostoliques. Mais tout en priant nous avons la confiance qu'il a déjà entendu la douce parole du maître de la vigne. *Euge, serve bone, intra in gaudium Domini tui.*

Maxime de Montrond.

LETTRES PASTORALES

POUR LE CARÊME DE 1873.

L'éloquence sacrée a des ressources infinies ; jamais elle ne s'épuise, parce que la source d'où elle découle ne tarit jamais, et que les grands intérêts défendus par elle, les sublimes vérités proclamées par ses interprètes sont toujours les mêmes et lui fournissent les mêmes inspirations.

Les Lettres pastorales de nos vénérables prélats, toujours instructives, en nous rappelant nos devoirs ou en maintenant l'intégrité de la foi, ont pris un intérêt particulier depuis 1860, c'est-à-dire depuis l'invasion des Etats pontificaux. Nous avons vu nos évêques successivement traiter les sujets de *l'Eglise*, de la *Papauté*, de la *Divinité de Jésus-Christ*, de l'*Autorité doctrinale de l'Eglise*, de la *Suprématie du Siége apostolique*, des *Erreurs contemporaines condamnées dans le Syllabus*, de l'*Etat moral des esprits*, du *Concile œcuménique du Vatican*, de *l'Infaillibilité pontificale*, des *Malheurs de la France*, des *Remèdes aux maux présents*, de *La mauvaise presse*, de l'*Education*.

Tout catholique éclairé sait bien que la vérité chrétienne est à la fois la vraie lumière pour les individus et pour les nations. L'idée de Dieu, de ses perfections infinies, est le phare qui illumine la vie des hommes et la vie des peuples. Chaque année les évêques du monde catholique, que *le Saint-Esprit a placés pour conduire l'Eglise de Dieu*, s'efforcent dans les lettres et instructions pastorales qu'ils publient, à l'occasion du carême, de faire connaître de plus en plus ce Dieu que les peuples adorent, de le faire aimer et servir

plus fidèlement, en leur indiquant les sources de cet amour, les moyens à employer pour arriver à ce but, et dont le principal est l'observation des divins commandements. A l'exemple de Jésus rempli de miséricorde pour les pécheurs, ces premiers pasteurs sont sans faiblesse pour le péché, ils signalent l'erreur partout où elle se rencontre, car ils sont placés comme une sentinelle vigilante, prête à jeter le premier cri d'alarme au moindre danger. Les évêques sont les docteurs et les pasteurs du peuple chrétien ; nous ne pouvons donc mieux faire que de recueillir leurs paroles, qui, comme la parole du Verbe dont elles reçoivent l'inspiration, sont *lumière*, *esprit* et *vie*.

On verra par le tableau des sujets que nous avons recueillis cette année, que l'épiscopat catholique est toujours fidèle à sa mission et qu'il nous montre, au milieu de l'incroyable anarchie qui partout ailleurs divise le monde des esprits, la puissance de cette indestructible unité qui fait la force des catholiques et assure leur triomphe définitif, quelles que soient d'ailleurs les épreuves qu'ils traversent et les dangers qui les menacent. L'épiscopat révèle à la société où est le principe immortel qui seul peut donner la stabilité et la vie aux institutions humaines, en les pénétrant de cet esprit de l'Évangile qui partout introduit l'ordre avec la vérité, la justice avec la charité !

En parcourant les lettres pastorales de nos vénérables prélats, nous avons trouvé un écho fidèle de cette grande voix dont Jésus-Christ a dit lui-même : « *Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise, moi et celui qui m'a envoyé.* » (S. Luc, x, 16.) Ce travail annuel nous semble avoir son importance. Il sert à établir que nos guides dans la foi ne vivent point, comme on l'a souvent prétendu, en dehors du mouvement général des idées, qu'ils sont au courant des grandes questions philosophiques et sociales dont ils savent tirer un admirable parti, dans l'intérêt du bien ; et que, s'ils combattent avec raison les passions et les fausses doctrines qui se parent du nom de civilisation, comme d'un voile trompeur, ils savent aussi faire la part large aux aspirations légitimes.

Nous remercions bien sincèrement leurs grandeurs NN. SS. les archevêques et évêques de France, de Belgique et de Suisse, ainsi que messieurs leurs secrétaires et chanceliers de nous adresser chaque année ces instructions pastorales du plus touchant intérêt. Nous témoignons également notre respectueuse reconnaissance à Nosseigneurs les archevêques et évêques d'Italie, d'Allemagne, de Hollande etc., de nous avoir fourni des matériaux précieux soit pour le travail analytique que nous faisons tous les

ans à pareille époque, soit pour les études que nous avons entreprises et que nous poursuivons pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de la sainte Église romaine sur *l'épiscopat catholique* et sur les *Père du saint concile du Vatican*. Les mandements italiens et allemands, les lettres pastorales latines de prise de possession, — *Epistolæ pastorales* — que nous avons reçus déjà et que nous attendons encore, nous seront un puissant auxiliaire et nous donneront des indications qu'il serait difficile de trouver complètes ailleurs.

Dans ce travail, nous avons suivi l'ordre alphabétique des provinces ecclésiastiques.

I. FRANCE.

1° Métropole d'Aix.

1. AIX, ARLES ET EMBRUN. — (Mgr Chalandon.) Le Carême.
2. *Ajaccio.* — (Mgr de Gaffori.) La foi : sa nécessité et ses avantages.
3. *Digne.* — (Mgr Meirieu.) L'esprit du mal.
4. *Fréjus et Toulon.* — (Mgr Jordany.) Le devoir pascal.
5. *Gap.* — (Mgr Guilbert.) L'éducation.
6. *Marseille.* — (Mgr Place.) La vie chrétienne.
7. *Nice.* — (Mgr Sola.) L'éducation : devoir et manière d'élever les enfants.

2° Métropole d'Albi.

8. ALBI. — (Mgr Lyonnet.) La sainte loi du dimanche.
9. *Cahors.* — (Mgr Grimardias.) L'ignorance en matière de religion.
10. *Mende.* — (Mgr Foulquier.) La contrition et adieux du prélat démissionnaire.
11. *Perpignan.* — (Mgr Ramadié.) La haine contre l'Eglise.
12. *Rodez.* — (Mgr Bourret.) Nécessité de la religion pour le salut matériel même de la société.

3° Métropole d'Alger.

13. ALGER. — (Mgr Allemand-Lavigerie.) Le premier concile provincial.
14. *Constantine et Hippone.* — (Mgr Robert.) La pénitence.
15. *Oran.* — (Mgr Callot.) Les pratiques religieuses.

4° Métropole d'Auch.

16. AUCH. — (Mgr Gérault de Langalerie.) La foi : ses avantages, sa nécessité.
17. *Aire et Dax.* — (Mgr Epivent.) Tradition de la foi et de l'amour de l'Eglise de France à l'égard de la Papauté.
18. *Bayonne.* — (Mgr Lacroix.) La vie de l'homme.
19. *Tarbes* — (Mgr Pichenot.) L'abstinence proprement dite et le sixième commandement de l'Église.

5° Métropole d'Avignon.

20. AVIGNON. — (Mgr Dubreil.) Les grandeurs de l'Église et la Propagation de la foi.

21. *Montpellier.* — (Mgr Lecourtier.) Résultats de la messe du dimanche bien entendue et bien fréquentée.
22. *Nîmes.* — (Mgr Plantier.) Le saint sacrifice de la messe comme moyen de soulagement pour les âmes qui sont dans le purgatoire.
23. *Valence.* — (Mgr Gueullette.) Publication des Constitutions dogmatiques du Concile du Vatican.
24. *Viviers.* — (Mgr Delcusy.) Le Concile du Vatican.

6° Métropole de Besançon.

25. BESANÇON. — (S. Em. Mgr le cardinal Mathieu.) Brièveté du temps; indifférence religieuse ; impiété contemporaine.
26. *Belley.* — (Mgr Richard.) La sanctification du dimanche.
27. *Metz.* — (Mgr Dupont des Loges.) La famille chrétienne : ce que Dieu a fait pour elle ; ce qu'il lui demande ; ce qu'il lui donne.
28. *Nancy et Toul.* — (Mgr Foulon.) Périls des fausses doctrines et remèdes qu'il convient de leur opposer.
29. *Saint-Dié.* — (Mgr Caverot.) Sur l'enseignement laïque et obligatoire.
30. *Strasbourg.* — (Mgr Ræss.) L'éducation chrétienne des enfants.
31. *Verdun.* — (Mgr Hacquard.) Consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

7° Métropole de Bordeaux.

32. BORDEAUX. — (S. Em. Mgr le cardinal Donnet.) Prochaine préconisation de Mgr de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux.
33. *Agen.* — (Mgr Chaulet d'Outremont.) Voyage à Rome.
34. *Angoulême.* — (Mgr Cousseau.) Sur la démission de son siége et sa retraite.
35. *Basse-Terre, Guadeloupe.* — (M. Lacombe, vicaire capitulaire, le siége vacant.) La pénitence.
36. *Luçon.* — (Mgr Colet.) Exhortations pieuses sur les austérités du carême.
37. *Périgueux et Sarlat.* — (Mgr Dabert.) Sur l'éducation : droits de l'Etat, de la famille et de l'Église.
38. *Poitiers.* — (Mgr Pie.) Communication de la dernière allocution du Saint-Père.
39. *La Rochelle et Saintes.* — (Mgr Thomas.) La religion et l'autorité.
40. *Saint-Denis de la Réunion.* — (Mgr Delannoy.) Le jeûne
41. *Saint-Pierre de la Martinique.* — (Mgr Fava.) Le carême.

8° Métropole de Bourges.

42. BOURGES. — (Mgr de la Tour-d'Auvergne.) Nos devoirs dans les temps présents : consécration du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.
43. *Clermont.* — (Mgr Féron.) Cesser de faire le mal et pratiquer le bien : Retour à Dieu.
44. *Limoges.* — (Mgr Duquesnay.) L'œuvre de l'achèvement de la cathédrale.

45. *Le Puy.* — (Mgr Le Breton.) Le scandale.
46. *Saint-Flour.* — (Mgr Lamouroux de Pompignac.) Nos espérances et nos craintes : Devoirs à remplir dans la situation actuelle.
47. *Tulle.* — (Mgr Berteaud.) Dispositif du carême.

9e Métropole de Cambrai.

48. Cambrai. — (Mgr Régnier.) Épreuves actuelles de l'Église : devoirs qui en résultent pour nous.
49. *Arras, Boulogne et Saint-Omer.* — (Mgr Lequette.) La fin de l'Homme.

10e Métropole de Chambéry.

50. Chambéry. — (Son Ém. Mgr le cardinal Billiet.) L'immortalité de l'âme.
51. *Annecy.* — (Mgr Magnin.) Le concile du Vatican et l'Autorité de l'Église.
52. *Saint-Jean de Maurienne.* — (Mgr Vibert.) Jésus-Christ tout-puissant, roi, législateur, maître et modèle.
53. *Tarentaise.* — (Mgr Gros.) Démission de son siége, sa retraite et ses adieux.

11e Métropole de Lyon.

54. Lyon et Vienne. — (Mgr Ginoulhiac.) Sur la foi : doutes et affaiblissements de la foi à dissiper et à prévenir.
55. *Autun, Châlon et Mâcon.* — (Mgr de Léseleuc de Kérouara.) Prise de possession de son siége.
56. *Dijon.* — (Mgr Rivet.) Publication des décrets du concile du Vatican.
57. *Grenoble.* — (Mgr Paulinier.) Les deux constitutions dogmatiques du concile du Vatican.
58. *Langres.* — (Mgr Guerrin.) Invasion de l'impiété et du socialisme.
59. *Saint-Claude.* — (Mgr Nogret.) Consécration générale du diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

12e Métropole de Paris.

60. Paris. — (Mgr Guibert.) Obligation personnelle de la pénitence.
61. *Blois.* — (Mgr Pallu du Parc.) Objet des accusations contre l'Église : revenir à la foi de nos pères.
62. *Chartres.* — (Mgr Regnault.) Nouvelles attaques dirigées contre l'enseignement chrétien.
63. *Meaux.* — (Mgr Allou.) L'Indifférence en matière de religion.
64. *Orléans.* — (Mgr Dupanloup.) Les sociétés ouvrières chrétiennes et les autres œuvres d'hommes et de jeunes gens d'Orléans.
65 *Versailles.* — (Mgr Mabile.) L'espérance chrétienne et les saints des huitième et neuvième siècles.

13e Métropole de Reims.

66. Reims. — (Mgr Landriot.) La dernière demande du Pater et les Tentations.

67. *Amiens.* — (Mgr Boudinet.) Établissement d'un orphelinat à Folleville.

68. *Beauvais, Noyon et Senlis.* — (Mgr Gignoux.) Communication de l'Allocution du Saint-Père du 23 décembre 1872.

69. *Châlons.* — (Mgr Meignan.) Première instruction sur les enseignements du concile du Vatican.

70. *Soissons et Laon.* — (Mgr Dours.) Devoirs du chrétien dans les temps présents.

14° Métropole de Rennes.

71. RENNES. — (Mgr Saint-Marc.) Dangers qui menacent la foi.

72. *Quimper et Léon.* (Mgr D. Nouvel.) Dangers qui environnent les chrétiens.

73. *Saint-Brieuc et Tréguier.* — (Mgr David.) Les récents pèlerinages.

74. *Vannes.* — (Mgr Bécel.) Guerre faite à la vérité qui vaincra par le glaive de la parole de Dieu.

15° Métropole de Rouen.

75. ROUEN. — (Son Em. Mgr le cardinal de Bonnechose.) Le Jugement dernier.

76. *Bayeux et Lisieux.* — (Mgr Hugonin.) Restauration de la famille par la religion.

77. *Coutances et Avranches.* — (Mgr Bravard.) Éducation religieuse à donner à la jeunesse.

78. *Evreux.* — (Mgr Grolleau.) Effets des visites pastorales et indifférence religieuse.

73. *Séez.* — (Mgr Rousselet.) La sanctification du dimanche.

16° Métropole de Sens.

80. SENS ET AUXERRE. — (Mgr Bernadou.) De Dieu et de l'homme.

81. *Moulins.* — (Mgr de Dreux-Brézé.) Dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

82. *Nevers.* — (Mgr Forcade.) Traits de ressemblance entre Hérode et la Révolution.

83. *Troyes.* — (Mgr Ravinet.) Dignité de l'homme aux yeux de Dieu.

17° Métropole de Toulouse.

84. TOULOUSE ET NARBONNE. — (Mgr Desprez.) Instruction chrétienne des enfants.

85. *Carcassonne.* — (Mgr Roullet de la Bouillerie.) Adieux à ses diocésains.

86. *Montauban.* — (Mgr Legain.) Influence de l'exemple dans l'éducation.

87. *Pamiers.* — (Mgr Bélaval.) Caractères divins de la foi chrétienne.

18° Métropole de Tours.

88. TOURS. — (Mgr Fruchaud.) Obligations imposées aux catholiques par les décisions du dernier concile œcuménique.

89. *Angers.* — (Mgr Freppel.) La sanctification du dimanche, salutaire dans son principe, raisonnable dans ses conséquences.

90. *Laval.* — (Mgr Wicard.) Les Écoles et l'instruction qu'on y donne.
91. *Le Mans.* — (Mgr Fillion.) Sur l'Éducation chrétienne.
92. *Nantes.* — (Mgr Fournier.) L'Impiété contemporaine : ses dangers et des suites.

II. BELGIQUE.

Métropole de Malines.

1. MALINES. — (Mgr Dechamps) Le grand mal de notre temps : l'Orgueil.
2. *Bruges.* — (Mgr Faict.) La prière est un devoir, un honneur et un bienfait.
3. *Gand.* — (Mgr Bracq.) Sur la prière. — *Laudetur Jesus Christus.*
4. *Liége.* — (Mgr de Montpellier.) Ignorance de la science religieuse.
5. *Namur.* — (Mgr Gravez.) Dangers du libéralisme contemporain.
6. *Tournai.* — (Mgr Dumont.) Prise de possession de son siége et charge pastorale.

L'abbé LÉON MARET.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'IMMORTALITÉ DE L'AME CHEZ LES HÉBREUX.

M. Renan, dans la séance du 7 mars de l'Académie des sciences morales et politiques, ayant prétendu soutenir la thèse de M. Derenbourg, (Voir le numéro précédent des *Annales*, page 358), Mgr Freppel a écrit une seconde note que nous reproduisons :

On sait que l'une des assertions favorites de Voltaire consistait à refuser aux Hébreux la connaissance du dogme de la vie future. Cette aimable plaisanterie est peut-être celle qui revient le plus souvent dans les écrits du docte hébraïsant. Elle lui valut de la part de l'abbé Guénée une de ces répliques qui conservent toujours leur force, parce qu'elles sont pleines de bon sens et de véritable érudition (*Lettres de quelques Juifs à M. de Voltaire, seconde partie, lettre IV*[e]). Il paraît qu'à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres l'un ou l'autre membre n'a pas su en garder le souvenir, si j'en juge par la fidélité avec laquelle MM. Derenbourg et Renan viennent de reproduire les objections de Voltaire, sans y rien ajouter de nouveau.

Parmi les questions qui intéressent l'esprit humain, il n'en est assurément pas de plus grave ni de plus fréquemment agitée que

celle de la vie future. Quelles que soient les préoccupations qui assiégent l'homme durant son existence actuelle, l'avenir lui inspire une inquiétude dont il ne peut se défendre. Il sent instinctivement que sa destinée ne s'arrête pas aux limites de la vie présente, mais qu'elle se prolonge au-delà dans un monde nouveau : ce sentiment invincible n'est pas seulement un désir, une aspiration vague ou mal définie; c'est une croyance positive qui emprunte aux lumières de la raison et de la tradition une certitude complète. Aussi, après le dogme de l'existence de Dieu, il n'est aucune vérité qui ait jeté des racines plus profondes dans la conscience humaine que l'existence d'une vie future. L'on a beau parcourir les annales de tous les peuples, depuis les races qui ont occupé le plus haut degré sur l'échelle de la civilisation jusqu'à celles qui demeurent plongées dans l'abaissement de l'ignorance, toujours et partout l'on trouvera cette notion fondamentale qui se confond avec l'idée même de la justice divine. Des erreurs plus ou moins graves peuvent s'y mêler; en l'absence d'une autorité infaillible, l'imagination est toujours là pour travestir les données de la raison et de l'histoire; mais, quoi qu'il en soit de ces altérations, champs-élysées, tartare, adès, amenthès, etc., peu importe pour le fond de l'idée : ce qu'il y a de primitif et d'universel, à travers cette grande variété de formes et d'expressions, c'est la croyance à une vie future, où des peines et des récompenses sont appliquées par la justice divine dans la mesure du mérite ou du démérite de l'homme. (Voyez, entre autres, la thèse de M. Wallon, *Qualis fuerit apud veteres ante Christum de animæ immortalitate doctrina* : Flügge, *Geschichte des Glaubens an Unsterblichkeit*, etc., Leipzig, 1794; Ernest Simon, *Geschichte des Glaubens œlterer nicht christlichen Vœlker an eine Fortdauer der Seele nach dem Tode*, Heilbronn, 1803.).

Voilà le fait positif, constant, indéniable : nos missionnaires le constatent de nos jours jusque chez les peuplades sauvages, comme le remarquait de son temps l'auteur des Tusculanes : *Permanere animos arbitramur consensu omnium nationum* (*Tuscul.*, l. I, § 16). Et l'on voudrait que les croyances religieuses des Hébreux, assurément supérieures à celles des autres peuples de l'antiquité, toutes entachées plus ou moins d'idolâtrie et de fétichisme, l'on voudrait, dis-je, que les croyances religieuses des Hébreux eussent été les seules, ou à peu près, d'où la doctrine de l'immortalité fut restée absente! Est-ce possible? Est-ce même vraisemblable? M. Renan, venant au secours de M. Derenbourg (séance du 7 mars), nous parle de la « vieille tradition hébraïque, » qui, selon lui, aurait exclu

toute notion de la vie future. Mais le Pentateuque tout entier proteste contre cette assertion : je crois l'avoir démontré dans ma première Note. M. Renan désire-t-il de nouvelles preuves? nous n'avons que l'embarras du choix. Si, pour les patriarches, tout s'était terminé à la vie présente, comment se seraient-ils déclarés *étrangers et voyageurs* sur cette terre? (Gen., XLVII, 8-9; compar. Ps. XXXVIII, 13, Eccl., VII, 1.) En parlant de la sorte dit l'auteur de l'Epître aux Hebreux, si bien au courant de la langue et des traditions de son peuple, ils montraient assez qu'ils cherchaient leur patrie, la patrie céleste (Ep. aux Hébr., XI, 13 et ss.). Quand Moïse défend aux Hébreux de se désoler à la mort de leurs proches (Deuter., XIV, 1 et ss.), n'est-ce pas pour leur faire entendre que tout ne finit pas pour eux avec cette courte vie? C'est encore saint Paul qui éclaircit ce passage, en répétant aux chrétiens la même recommandation : « Nous ne voulons pas que vous soyez dans l'ignorance au sujet de ceux qui dorment (du sommeil de la mort), afin que vous ne vous affligiez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance (I Thess., IV, 13). » Avec les opinions qu'il s'est faites, M. Renan n'attachera pas une grande force à ce raisonnement de l'Evangile : « N'avez-vous pas lu ce que Dieu même vous a dit : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob? Or, Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants (S. Matth., XXII, 31 et 3). » N'en déplaise à nos modernes Sadducéens, cet argument était sans réplique, et le peuple eut raison de l'admirer. Car les paroles de l'Exode viennent immédiatement après le fameux texte : « Je suis celui qui suis (III, 14. 15). » Or s'appeler le Dieu d'une poussière sans nom et sans vie, c'eût été faire suivre d'une ineptie la plus sublime des définitions. Ainsi l'a compris « la vieille doctrine traditionnelle, » et la secte des Pharisiens, si opiniâtrément attachée aux croyances nationales, n'a eu garde d'y contredire, comme le prouve le témoignage de Josèphe, dont M. Derenbourg n'a lu qu'une partie.

(*La suite au prochain numéro.*)

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de* 3? *pages in*-8 Les abonnements se font pour un an ou pour six mois et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous, au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie......	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie.....	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine.............	»	20

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

44. — **Conférences de Notre-Dame de Paris,** par le R. P. Matignon, de la Compagnie de Jésus; Avent 1872; *Jésus-Christ et la France;* Paris, 1873, chez A. Jouby et Roger. — In-8 de XII-306 pages. — Jésus-Christ est au fond de tous les problèmes qui se discutent aujourd'hui; c'est la haine qu'on lui porte ou le dévouement dont on l'entoure, qui creuse la ligne de démarcation entre les opinions honnêtes et les théories antisociales. Les intérêts publics ne peuvent plus se séparer des intérêts chrétiens; en plaidant la cause de Jésus-Christ, on plaide nécessairement la cause de la France. Voilà pourquoi le R. P. Matignon a pris Jésus-Christ lui-même pour sujet de ses conférences du dernier Avent. Jésus-Christ, sa situation dans le monde actuel; sa faiblesse et sa force dans ce monde; les faits qui le révèlent; il est le type et l'idéal de l'homme; il est le véritable instituteur, il est le vrai moraliste; tels sont les différents points établis par l'éloquent conférencier. La conférence consacrée à Jésus-Christ, instituteur, est une saisissante démonstration de la nécessité de l'enseignement religieux; celle qui est consacrée à Jésus-Christ moraliste, une vigoureuse réfutation de ce qu'on appelle la *morale indépendante,* incapable de fonder le devoir et destructive de l'ordre social tout entier. Donc c'est à la religion, c'est au Christ qu'il faut revenir : telle est la conclusion de ces conférences, qui ont été suivies avec un admirable concours, et qu'on sera heureux de retrouver dans le livre qui vient d'être publié.

45. — **Le Pape et la liberté,** par le P. Constant, des Frères-Prêcheurs; Paris, 1873, chez V. Palmé. — In-12 de XXVI-300 pages. — On accuse sans cesse l'Église et particulièrement la Papauté d'être l'ennemie de la liberté. Le P. Constant fait justice de cette accusation: il prouve que les Papes ont été les plus intrépides défenseurs de la dignité humaine, de la liberté intérieure de la conscience, de la liberté de la famille, de la liberté civile et politique, et enfin de la liberté de l'Eglise, qui implique toutes les autres et qui les soutient toutes. Il le fait avec autant de chaleur et d'intérêt que de force. Son travail répond ainsi à un besoin réel de notre époque; la Papauté s'y trouve dégagée des préventions et des calomnies dont on se plaît à la poursuivre; ceux qui cherchent loyalement la vérité y trouveront la lumière dont ils ont besoin.

46. — **Histoire de M. de la Motte,** évêque d'Amiens, par l'abbé Delgove; Paris, 1872, chez Bray et Retaux. — In-8 de VIII-632 pages, avec portrait. — La figure de M. de la Motte, évêque d'Amiens de 1734 à 1774, est une des plus attrayantes du dix-huitième siècle Ferme dans la foi, intrépide dans l'accomplissement du devoir, zélé pour le salut des âmes, M. de la Motte avait une vertu aimable qui le faisait chérir de tous, et des mots gracieux et spirituels qu'on se plaisait à répéter et qui portaient coup En vénération dans son diocèse, il jouissait d'une grande réputation dans toute la France, et son autorité était grande, même à côté de ces deux autres belles figures de l'archevêque de Sens, Languet, et de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont. « Ne touchez pas à mon saint, » répondait Louis XV à ceux qui voulaient tourmenter l'évêque d'Amiens, en qui les jansénistes trouvaient un redoutable adversaire, et c'était, en effet, la réputation de sainteté du vénérable évêque qui lui donnait la plus grande influence.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

L'histoire de M. de la Motte, écrite par M. l'abbé Delgove, fait heureusement revivre l'évêque que tout son siècle admirait et dont le souvenir est resté populaire dans son diocèse et les diocèses voisins. Le savant doyen de Poix s'est acquitté avec une rare habileté et une grande conscience de la tâche qu'il s'était imposée; nous ajouterons qu'en se faisant ainsi l'historien de son diocèse pour une période de près d'un demi-siècle, il a montré des qualités qui lui imposent une autre tâche, et qu'on attendra de lui l'histoire du diocèse d'Amiens pendant la période révolutionnaire, qui a suivi de si près la mort de M. de la Motte.

47. — **Les races humaines**, par Louis Figuier, ouvrage illustré de 288 gravures et de 8 chromolithographies représentant les principaux types des familles humaines; Paris, 1873, chez Hachette et Ce. — Grand in-8 de 594 pages. — Nous voudrions n'avoir que des éloges à faire de cet ouvrage, dans lequel M. Figuier repousse très-nettement le darwinisme et la pluralité des espèces humaines et s'efforce de rester dans les limites tracées par la Bible; nous disons tout de suite que l'auteur y fait preuve d'une grande érudition, qu'il a groupé d'une façon très-intéressante tout ce qui est relatif aux races humaines, à leurs coutumes, aux langues qu'elles parlent; en un mot, que son livre est un bon travail de vulgarisation et qu'on y trouve réunis une foule de renseignements épars dans une multitude de livres; — mais, comme il s'agit ici d'un ouvrage « illustré à l'usage de la jeunesse, » qui pourrait facilement accepter les assertions fausses de l'auteur, aussi bien que celles qui sont fondées, nous devons faire les plus formelles réserves sur quelques une de ces assertions, comme celle, par exemple, qui fait commencer l'homme par l'état sauvage, et nous protestons hautement contre l'esprit qui a inspiré ces lignes (p. 93 et suiv.): « C'est assez inutilement que nous chercherions à étudier les mœurs des Romains modernes pour y retrouver les restes des anciens Romains. Chez une population déclassée, opprimée, abâtardie par des siècles de servitude et d'obscurantisme, on ne pourrait rencontrer que perturbation et chaos. Comment parler de la famille là où les couvents multiplient le célibat, de facultés intellectuelles là où une tyrannie jalouse pèse sur les esprits, et de morale ou d'instruction là où une autorité qui n'invoque que les ténèbres fait plier les âmes et les corps? » C'est assez; on croirait lire le *Siècle* ou la déclamation de quelque sectaire prêchant contre la Babylone papale: ce n'est plus de la science, ce n'est plus de la bonne foi. Si M. Figuer veut que ses livres se lisent, il fera bien de prendre un autre ton, d'autres sentiments et de ne pas croire que la civilisation païenne est supérieure en moralité et en instruction à la civilisation chrétienne.

J. CH.

DERNIÈRES NOUVELLES. — Le *Journal officiel* du jeudi 27 mars contient deux décrets portant nomination de Mgr Forcade, évêque de Nevers, à l'archevêché d'Aix, et de M. l'abbé Blanger, vicaire général de Saint-Pierre et Fort-de-France, à l'évêché de la Basse-Terre (Guadeloupe).

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 5 AVRIL 1873 NUMÉRO 68.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

Les événements se pressent avec une telle rapidité, qu'il nous est impossible de leur accorder ici à chacun une place suffisante. Ce sont d'admirables discours du Saint-Père et des actes pontificaux qui portent la lumière et le courage dans les âmes; c'est un magnifique discours de Mgr Dupanloup dans l'Assemblée nationale, démontrant que la charité est d'origine chrétienne et catholique, et que c'est encore l'Eglise catholique, le clergé catholique qui savent le mieux la pratiquer; ce sont les manifestations des catholiques d'Alsace, qui témoignent à M. l'abbé Rapp leur attachement et leur sympathie; puis ce sont les catholiques de Suisse, prêtres et laïques, qui se serrent autour de leurs évêques persécutés, Mgr Mermillod et Mgr Lachat, et qui donnent les plus beaux exemples de courage et de fidélité; ce sont les évêques et les catholiques d'Allemagne qui continuent à soutenir la lutte avec la plus grande constance, et qui obtiennent l'admiration et les sympathies des protestants les plus sincères; c'est partout l'empressement des peuples à écouter la parole de salut, à se préparer aux Pâques prochaines, et à de nouveaux pèlerinages, qui témoigneront une fois de

plus de l'esprit religieux des populations, et qui feront enfin, nous l'espérons, violence au ciel, d'où viendra la miséricorde.

Dieu manifeste en même temps sa puissance par des miracles qu'il est difficile de nier, et qui s'opèrent en plein Paris, comme le demandait M. Renan.

Les morts se multiplient aussi autour de nous; on est heureux d'avoir à constater qu'elles sont chrétiennes, et témoignent que la foi reste au fond des cœurs, même chez bien des hommes qui semblent avoir oublié les premiers enseignements de leur enfance. Citons M. Ortolan, professeur à l'Ecole de droit ; M. de Chasseloup-Laubat, ancien ministre de l'Empire, et que tous les partis honoraient à cause de son honnêteté et de son patriotisme; et M. Amédée Thierry, frère d'Augustin Thierry, historien comme lui, dont la mort a été des plus édifiantes.

Les derniers ouvrages de M. Amédée Thierry avaient mérité de justes critiques à cause de ses appréciations sur plusieurs saints personnages des premiers siècles de l'Eglise. Une note communiquée à l'*Univers* donne les détails suivants sur sa fin; ils méritent d'être consignés dans nos *Annales :*

M. Thierry avait reçu les derniers sacrements, et sa fin a été marquée d'un véritable caractère de piété.

Le malade qui a gardé jusqu'au dernier moment une parfaite lucidité d'esprit, a édifié tous les assistants par la persévérance avec laquelle, malgré de cruelles souffrances, il n'a cessé de se recommander à la miséricorde infinie.

Son fils, M. Gilbert Thierry, l'ayant entendu articuler distinctement ces mots : *sæculorum... amen... sæcula sæculorum... Domine...* s'approcha de son lit et s'agenouilla en pleurant ; le docteur Révillout se mit à réciter le *Pater*. Le médecin ayant passé par mégarde une partie de l'oraison dominicale, M. Amédée Thierry s'en aperçut et reprit aussitôt : *Fiat voluntas tua.* Pendant près d'une heure et demie, il répéta ces mots qu'il a pu redire une centaine de fois. Ses dernières paroles, fortement accentuées, furent : *Libera nos a malo. Amen.*

Peu avant la mort, M. Gilbert Thierry amena dans la chambre son jeune fils Augustin, âgé de quatre ans, et, au milieu d'un profond silence, d'une voix très-distincte, qui arriva jusqu'aux oreilles du mourant, l'enfant prononça cette prière : « Mon Dieu, prenez en pitié l'âme de mon bon papa qui va mourir. » Un quart d'heure après, M. Amédée Thierry rendait le dernier soupir.

J. Chantrel.

ACTES DU SAINT-SIÈGE.

Le Saint-Père a adressé le Bref suivant à M. le comte de Champagny et aux membres du bureau du Congrès de l'enseignement chrétien. Ce Bref donne les meilleures espérances sur la régénération de la France; nous le reproduisons avec le texte latin :

Dilectis Filiis comiti de Champagny, præsidi, et Consilio a nationali Galliarum cœtu delegatis ad christianam institutionem curandam.

Lutetiam Parisiorum.

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii, salutem et apostolicam benedictionem. Officia vestra, dilecti Filii, et significatio propositi a conventu vestro spectati nos in spem erigunt non modo mitiorum pro Ecclesia temporum, sed et salutis patriæ vestræ. Sicuti enim ipsa crebris violentisque perturbationibus et gravissimis calamitatibus obnoxia fuit postquam, præterito sæculo exeunte, recessit a Deo, et Ecclesiæ auctoritate despecta, voluit juxta commenta perditorum hominum omnia refingere ac moderari, et præsertim juventutis institutionem; sic ad Deum reversa, si præjudicatas abjicere studeat opiniones, et exigere ad catholicam normam, Ecclesiæque regimini subjicere pueritiæ et adolescentiæ institutionem, elementa certe parabit, quæ succidant errores malorum omnium causam, religionis jura restituant, justitiæ cultum reducant, et fundamenta ponant solidæ tranquillitatis. Quamobrem vos hortamur, ut gravitate muneris vestri perspecta, omni sedulitate, prudentia, studioque contendatis, quantum per leges et receptas opiniones nunc licet, ut puerorum animis una cum litterarum rudimentis penitus ingerantur religiosa principia,

A nos bien-aimés fils, le comte de Champagny, président, et aux membres du bureau du Congrès de l'enseignement chrétien, en France (Paris.)

PIE IX, PAPE.

Fils bien-aimés, salut et bénédiction apostolique.

Votre adresse et l'indication du but que s'est proposé votre congrès, nous donnent l'espérance de voir des temps meilleurs pour l'Eglise et le salut de votre patrie. Elle est en proie à de nombreuses et violentes secousses, à d'épouvantables calamités depuis le jour où, à la fin du dernier siècle, elle s'est éloignée de Dieu, et, méprisant l'autorité de l'Eglise, elle a voulu, suivant les plans d'hommes pervers, tout refaire et tout diriger, surtout l'éducation de la jeunesse.

Mais si, revenue vers Dieu, elle travaille à rejeter les préjugés, à s'attacher à la foi catholique, à remettre sous la direction de l'Eglise l'éducation de l'enfance et de l'adolescence, elle préparera certainement des éléments capables de détruire les erreurs, sources de tous les maux, de rétablir les droits de la religion, de ramener le respect de la justice, d'asseoir la paix sur des bases solides. C'est pourquoi, nous vous y exhortons, considérez l'importance de votre charge, et travaillez avec dévouement, avec prudence et avec zèle, autant que les lois et les opinions reçues vous le permettent en ce moment, à faire pénétrer jusqu'au fond du cœur de l'enfance, avec les éléments des belles-lettres, les principes religieux, la soumission et l'amour envers l'Eglise, le respect des puissances établies de Dieu, le

obsequium et amor in Ecclesiam, observantia in potestates a Deo constitutas, virtutisque christianæ studium, a qua una vitæ tranquillitas, verus honor ac patriæ amplitudo et gloria gigni possunt et expectari. Nos laboribus vestris faustum lætumque ominamur exitum; ac interim superni favoris auspicem et paternæ nostræ benevolentiæ pignus, apostolicam benedictionem unicuique vestrum peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 3 februarii 1873, Pontificatus Nostri anno vicesimoseptimo.

PIUS PP. IX.

zèle de la vertu chrétienne; car elle seule peut enfanter et d'elle seule on peut attendre la vie paisible, l'honneur véritable, la grandeur et la gloire de la patrie.

Nous souhaitons à vos travaux une issue heureuse et féconde, et, comme signe de la faveur divine et comme gage de notre bienveillance paternelle, nous accordons avec amour à chacun de vous la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 3 février 1873, la vingt-septième année de notre pontificat.

PIE IX, Pape.

Autre Bref adressé à Mgr Mermillod et au clergé du canton de Genève :

A nos bien-aimés fils le Vicaire général et les prêtres du canton de Genève.

PIE IX, PAPE.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Assurément nous sommes obligés de déplorer, chers fils, qu'on ait chassé de vos frontières l'infatigable et intrépide pasteur que vous étiez reconnaissants d'avoir vu accorder à l'Église de Genève.

Néanmoins, nous ne pouvons que vous féliciter de ce que, séparés de lui, non-seulement vous lui témoignez autant et peut-être plus d'amour et de respectueuse obéissance, mais vous reproduisez admirablement son courage et sa fermeté.

Comme l'or, vous êtes éprouvés par le feu de la tribulation, mais il en sortira un avantage considérable et pour votre foi, et pour celle de beaucoup d'autres, à qui sa fermeté deviendra plus manifeste.

Ce n'est point non plus, pensons-nous, sans un dessein particulier de la Providence que le prélat arraché du milieu de vous, après avoir merveilleusement développé les bienfaits de la religion catholique dans cette ville, autrefois la citadelle de l'hérésie, a trouvé de préférence un asile dans cette autre ville d'où s'échappèrent et se répandirent, vers la fin du siècle passé, les semences de cette guerre désastreuse qui tourmente aujourd'hui l'Eglise et menace en outre de dissoudre les liens de la société civile.

En effet, bien que les jugements de Dieu dépassent nos lumières et que ses voies soient impénétrables, pourquoi ne penserions-nous pas qu'il entrait dans les vues de sa sagesse d'employer les hostiles manœuvres du Conseil helvétique, à doter quelque temps cette ville, d'où se sont répandues sur les hommes les plus pernicieuses ténèbres de l'impiété, de ce flambeau de la vérité qui avait brillé si utilement dans votre cité ?

Quoi qu'il en soit, c'est avec joie que nous vous voyons pleins d'ardeur et de persévérance à accepter et à bénir les desseins de Dieu, ainsi qu'à vous montrer les dignes disciples de celui dont vous pleurez le bannissement.

Restez-lui donc fermement attachés, et par lui à cette chaire de Pierre; avec lui défendez vaillamment les droits sacrés de l'Eglise ; les œuvres qu'il a entreprises et accomplies, conservez-les et accroissez-les selon vos forces; dans ce travail courageux, confiez-vous au Seigneur, qui viendra infailliblement et ne tardera pas.

En attendant, nous vous souhaitons sa haute assistance et ses dons célestes; et, comme présage de ces faveurs, comme gage aussi de notre particulière bienveillance, nous donnons au très-digne vicaire apostolique de votre patrie, à vous tous, au clergé et au peuple fidèle du canton de Genève la bénédiction apostolique avec une tendre affection.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 10 mars de l'an 1873, de notre Pontificat la vingt-septième année.

PIE IX, PAPE.

LES DROITS DU PAPE.

Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser, à la date du 19 mars 1873, en la fête de saint Joseph, une lettre pastorale au clergé et au fidèle de son diocèse, à l'occasion de la quête du Denier de Saint-Pierre qui doit se faire le dimanche des Rameaux; dans cette lettre, Mgr Guibert défend ainsi les droits de la souveraineté temporelle et spirituelle du Saint-Siége et flétrit les entreprises des persécuteurs de l'Église :

Depuis les premiers temps de notre ministère pastoral, nous n'avons cessé de défendre avec toute l'énergie et la persévérance dont nous sommes capable les droits du chef de l'Église, parce qu'il est *la pierre angulaire* qu'on ne peut remuer sans ébranler tout l'édifice social. Dans le même temps, nos vénérables prédécesseurs sur le siége de Paris vous dénonçaient les grands malheurs que préparaient à l'Église et à notre patrie ceux qui se

faisaient les promoteurs, les complices ou les témoins complaisants des coupables machinations ourdies contre le principat temporel du Souverain Pontife.

Mais lorsque nos voix ne se perdaient pas dans le bruit d'un monde insouciant et léger, et qu'on voulait bien nous donner un moment d'attention, que répondait-on à nos protestations et à nos remontrances? On traitait nos craintes de puériles : rien n'était menacé, nous disait-on, de ce qui est cher au cœur du chrétien; la puissance spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ n'était nullement compromise; elle ne pouvait que grandir, quand elle serait dégagée des sollicitudes et des embarras qu'impose l'administration d'un État temporel.

Il ne nous était pas difficile de réfuter ces arguments spécieux et de démasquer la mauvaise foi de ceux qui s'en faisaient une arme contre nous. Il était évident pour le simple bon sens qu'en attaquant le pouvoir temporel du Pape, on visait à la ruine de la religion. En constituant, sous le nom de *patrimoine de Saint-Pierre*, ce petit État romain dans des conditions de neutralité politique et en le plaçant sous la garde commune des nations chrétiennes, nos pères, dirigés par l'instinct des besoins de la chrétienté, avaient fait avec une admirable prévoyance ce qu'il y avait de plus efficace pour assurer l'indépendance spirituelle du chef de l'Église. Ainsi n'était-il pas nécessaire d'avoir reçu le don de prophétie pour prédire sans crainte de se tromper que la plus grave atteinte serait portée à la liberté des consciences catholiques le jour où l'on supprimerait le principat temporel du Pape en renversant brutalement l'œuvre de la Providence et de la sagesse des siècles. Il suffisait de se demander quels étaient les hommes qui avaient conçu ce sinistre dessein et qui en poursuivaient avec ardeur l'exécution. Ils prenaient à peine le soin de dissimuler leurs intentions et leurs espérances, et l'on pouvait clairement apercevoir au bout de leurs calculs l'asservissement de la Papauté à une puissance nationale, ce qui ne serait rien moins qu'une tentative d'anéantir le catholicisme.

Depuis lors les événements ont marché, l'iniquité a triomphé par la violence et la ruse, et l'on peut, à la clarté des faits accomplis, juger de ce que le passé nous préparait et de ce que nous réserverait l'avenir si la spoliation était consommée sans retour. C'est à la faveur des embarras d'une guerre terrible et à la suite de nos désastres que le Saint-Siége a été dépossédé : le Chef de l'Église universelle est aujourd'hui confiné dans les limites d'une basilique, d'un palais et d'un jardin, sans qu'il lui soit possible de sortir de ce cercle fatal; car, à défaut d'une loi qui enchaîne le Vicaire de

Jésus-Christ à son étroite prison, il est bien forcé de s'y tenir renfermé par les provocations de l'impiété et les scandales du vice, qui se produisent dans la Ville sainte avec une audace toujours croissante sous les yeux d'une police impuissante ou complice.

Il est vrai qu'on a proclamé avec grand bruit de prétendues garanties pour la personne du Pontife et pour son ministère sacré; mais hélas! qu'a fait en cela le pouvoir spoliateur, si ce n'est d'ajouter à la violation de tous les droits les hommages dérisoires que le Sauveur dut subir pendant sa passion? Cette apparence de respect n'a pu faire illusion qu'à ceux qui aiment à être trompés. Les usurpateurs savent bien qu'on pourrait faire du Pape un martyr, mais qu'il n'abdiquerait jamais son titre de pasteur universel, pour accepter une position humiliée qui l'assimilerait aux évêques de Byzance et le rendrait comme eux esclave du pouvoir séculier.

Pour juger des périls qui menacent la puissance spirituelle du Pape en Italie, nous n'avons qu'à regarder les événements qui se passent en d'autres contrées de l'Europe et qui ne sont que le contre-coup des attentats commis dans le centre de la catholicité. Ici, c'est un évêque qui veut exiger d'un professeur de théologie la soumission aux décisions d'un concile œcuménique, et qui, pour ce fait, se voit traité comme un factieux par le gouvernement de sa nation. On exhume contre lui les vieilles lois, les formes surannées de la tyrannie, et, dans un siècle qui se vante d'avoir affranchi la pensée, on prétend assujettir au *visa* de la puissance politique les jugements dogmatiques qui ne s'adressent qu'aux âmes. Ailleurs, c'est la constitution même de l'Église qui est attaquée : au mépris de sa divine hiérarchie, un conseil de magistrats civils imagine un nouveau mode de transmettre la juridiction spirituelle; tandis qu'ils préparent la nouvelle formule schismatique, le Pape vient au secours de l'évêque et du troupeau menacés et pourvoit par une mesure exceptionnelle et transitoire aux besoins urgents des consciences. La puissance civile répond par le bannissement du pasteur et par l'oppression des fidèles.

Enfin, au sein d'une nation enivrée de ses récents triomphes, un plan s'élabore et se poursuit pour enlever à l'Église tout ce qui constitue sa vie propre et indépendante; on va jusqu'à essayer de corrompre les sources du sacerdoce catholique, en imposant aux élèves du sanctuaire la fréquentation d'écoles hérétiques. Le but évident de ces mesures injustes est, en rompant l'unité catholique, de nationaliser l'Église et de laisser à la puissance temporelle toutes les facilités qu'elle convoite pour asservir les âmes et dominer les consciences.

Si la spoliation du Pape a été un encouragement et comme le signal des entreprises hostiles en dehors de Rome, qui peut empêcher désormais de semblables persécutions à Rome même? Ceux qui règnent dans la ville sainte transformée en capitale d'un Etat politique, n'ont-ils pas donné la mesure des excès dont ils sont capables, quand ils ont mis la main sur les biens ecclésiastiques et sur le patrimoine sacré lentement formé par la piété des siècles; quand ils ont chassé Dieu de ses temples et ses plus fidèles serviteurs de tant de maisons vénérables, comme s'il y avait dans le monde trop d'asiles pour la prière et pour la science et trop de foyers pour la charité? N'ont-ils pas déjà attenté au gouvernement spirituel, lorsque, par la dissolutien des ordres religieux, ils ont fait le vide autour de la chaire pontificale, privant ainsi le Pape des docteurs en qui il trouve la lumière de la science et de la tradition ecclésiastique, et qu'il sent le besoin d'associer, à divers titres, à l'immense *sollicitude de toutes les Eglises.*

Si rien ne vient arrêter le cours de cette persécution, une grave perturbation sera portée dans le gouvernement des âmes. On ne peut s'empêcher d'être effrayé en pensant aux attentats qui se succéderont jusqu'au jour où l'on aura touché au fond de l'abîme. Si l'on n'y est pas arrivé, s'il reste encore au Père commun des fidèles quelque liberté dans ses communications extérieures, qu'on n'en fasse pas honneur au respect de ses oppresseurs pour les droits de l'Eglise. Il y a dans leur manière de procéder une lenteur calculée que commandent les égards pour l'opinion et peut-être les embarras suscités par les premières injustices. Mais que demain la situation se modifie, qu'il arrive du dehors un signal, un encouragement, une injonction, et toute pudeur sera mise de côté, et les derniers débris de la liberté religieuse auront disparu : ce qu'on a osé contre des évêques coupables de fidélité au Pape, on l'osera contre le Pape coupable de fidélité à Dieu; et alors, selon la parole du vieillard Siméon, les perfides *pensées jusque-là cachées dans les cœurs seront révélées au grand jour*; toutes les ruses hypocrites seront découvertes, et chacun pourra facilement reconnaître où sont les ennemis de Dieu et de son Christ, les tyrans des âmes et les oppresseurs de la liberté des consciences. *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.*

Si quelqu'un déclarait n'être point touché par de semblables considérations, parce qu'il n'attacherait qu'une médiocre importance aux croyances religieuses, nous demanderions à ce libre et téméraire penseur s'il envisage avec la même indifférence l'avenir d'une société sans Dieu; nous lui demanderions si, l'histoire à la

main, il estime que l'humanité comblerait autrement que par d'épouvantables ruines le vide que laisserait derrière lui, s'il pouvait disparaître, le principe que représente Pie IX et qui, pendant dix-huit siècles, a sauvé le monde de la barbarie.

Nous nous demandons avec une juste anxiété ce que feront les puissances de la terre devant la gravité et l'imminence du péril. Comprendront-elles ce que le devoir et l'intérêt exigent de leur part envers les catholiques, qui forment le plus souvent la majorité et toujours une portion notable de leurs sujets? Comprendront-elles que vouloir changer arbitrairement les conditions de la foi religieuse de leurs peuples serait violer les consciences, et s'aliéner le respect, l'affection et la confiance dont les pouvoirs publics ont besoin d'être environnés? Comprendront-elles qu'on ne peut demander à l'Eglise catholique, instituée par Jésus-Christ pour *enseigner toutes les nations*, de circonscrire sa mission et de se réduire aux proportions d'une Eglise nationale? Ce serait lui demander de cesser d'être catholique et de se détruire elle-même. L'Eglise, œuvre divine, est ce qu'elle est, la main de l'homme ne peut rien y changer. Il faut l'accepter telle que son divin auteur l'a faite, ou la persécuter.

Quelles que soient les raisons de craindre, nous ne renonçons pas à l'espérance. Nous aimons à croire que les gouvernements qui se glorifiaient autrefois du titre de puissances chrétiennes, sortiront enfin de leur indifférence et voudront se déclarer ouvertement les protecteurs de leurs sujets catholiques, injustement opprimés en tous lieux par l'oppression qui s'exerce sur la personne de son chef et de leur Père. Ces catholiques sont en ce moment sous le coup d'une immense douleur. Ceux qui président à la direction des affaires publiques ne l'ignorent pas; ils se souviendront que l'autorité ne leur a pas été donnée seulement pour procurer à leurs peuples le bien-être matériel, mais encore et surtout pour protéger l'intérêt moral et religieux, qui est au-dessus de tous les autres biens.

Pour nous, nous nous efforcerons d'élever notre dévouement à la hauteur du péril présent, en nous montrant plus fidèles que jamais à l'Eglise persécutée et en donnant à notre Père commun tous les témoignages de notre filial amour. Comment en serait-il autrement lorsque, en face de l'impiété triomphante, nous voyons le zèle chrétien se manifester partout avec un élan depuis longtemps inconnu? Quelle noble conduite, quelle calme et digne fermeté dans ces évêques de Suisse et d'Allemagne, et dans les fidèles catholiques de ces contrées en butte à des attaques aussi contraires à la

justice qu'à l'esprit de notre temps! Quelle fidélité digne de servir d'exemple aux chrétiens du monde entier! Et dans toute la catholicité, quel admirable union entre les évêques et le Pape, entre les fidèles et les évêques! C'est en ce point le parfait accomplissement du vœu exprimé par le Saint-Père dans une de ses récentes allocutions.

Notre union fera notre force et assurera le triomphe de la vérité. Nous portons avec nous, dans notre symbole sacré, les principes qui seuls ont le pouvoir de sauver la société en travail de dissolution. C'est dans nos rangs que vivent encore les convictions sincères, les règles inflexibles du juste et de l'honnête, les saintes lois de l'honneur, de la loyauté, du patriotisme; tandis que ces nobles choses, qui forment le patrimoine moral de l'humanité, n'existent plus ailleurs qu'à l'état d'idées vagues, relatives, incertaines, soumises par là même aux variations de l'intérêt personnel et des convenances de chaque individu. Le monde, s'il veut se relever et reprendre son énergie vitale, est obligé de revenir à l'Evangile, qui contient *les paroles de la vie.* S'il s'obstinait dans les voies de l'erreur où il est engagé, il faudrait désespérer de son salut, et cet incurable égarement serait le signe avant-coureur de ces temps extrêmes où le mal aura son dernier triomphe sur la terre.

Continuons donc à combattre avec courage et confiance, et n'oublions pas que l'arme la plus puissante est celle de la prière. Prions pour l'Eglise persécutée et pour son auguste chef captif, prions comme lui et en union avec lui, dans l'humilité et la soumission, dans le calme et la patience, dans l'espérance qui attend et dans la charité qui pardonne; et, après avoir prié, présentons selon nos moyens, notre offrande au Pontife qui s'honore depuis bien des années de ne vivre que des aumônes de ses enfants. Tournons sans cesse nos regards vers ce Vatican, qu'il remplit de gloire par son courage et ses vertus; que nos pensées se portent aussi vers ces illustres princes de l'Eglise associés à ses douleurs et à son indigence, vers ces vénérables prêtres dépouillés et ces saints religieux chassés de leur demeure, qui reçoivent de sa main le pain qui les nourrit.

DEUX MIRACLES A PARIS.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Paris :

Deux enfants, habitant sur la paroisse Sainte-Marie des Batignolles, viennent d'être successivement l'objet d'une guérison qui

offre tous les caractères du miracle. Le second fait est le plus saisissant, mais il se lie avec le premier de telle sorte qu'il semble destiné à lui servir de confirmation.

Le jeune Armand Wallet est fils de parents alsaciens établis depuis longtemps à Paris : son père exerce la profession de tapissier, rue Truffault, 36, à Batignolles. L'enfant a treize ans révolus. Depuis trois ans il souffrait chaque hiver de douleurs rhumatismales qui disparaissaient graduellement aux approches de la belle saison. Cette année, au mois de janvier, les douleurs revinrent plus intenses : elles augmentèrent pendant six semaines : les quinze derniers jours l'enfant était perclus de tous ses membres; il fallait le porter pour le déplacer dans son lit. Enfin pendant les huit derniers jours, son état s'était compliqué de crises nerveuses amenant des convulsions violentes.

Le 18 février à huit heures du matin, il eut une crise effrayante; sa mère courut chercher du secours : quand elle revint, elle trouva son fils qui pleurait de joie : Maman, lui disait-il, je vois la sainte Vierge, là-bas sur la fenêtre. La mère, émue, lui dit : Elle vient peut-être pour te guérir; — puis elle sort de nouveau pour raconter ce qui se passe. A son retour elle trouve l'enfant guéri. Toute douleur avait disparu, et depuis lors aucun accident ne s'est reproduit. La guérison avait été instantanée. Le médecin qui visitait l'enfant (1) ne vint que le lendemain : il constata la guérison et déclara qu'elle n'était certainement pas l'effet de ses remèdes; que toutefois il ne lui semblait pas impossible qu'elle eût pour cause une réaction du moral sur le physique, l'enfant ayant sans doute ouï parler des apparitions d'Alsace.

Il faut maintenant dire un mot de l'apparition elle-même. Elle fut permanente pour Armand Wallet pendant six jours : tout au plus cessait-elle pendant quelques minutes. Elle avait lieu aussi bien dans l'obscurité qu'en plein jour ou à la clarté de la lampe. Cette apparition n'était pas de grandeur naturelle. Elle avait la hauteur d'une palme, mais paraissait vivante : elle a même fait plusieurs mouvements, comme d'indiquer du doigt qu'il fallait se mettre à genoux, ou d'étendre la main sur un chapelet qu'on lui offrait. Elle n'avait pas toujours les mêmes vêtements. Tantôt elle portait l'Enfant-Jésus, tantôt elle se tenait les mains étendues et abaissées dans l'attitude de l'Immaculée Conception.

Beaucoup de personnes sont venues dans la chambre de Mme Wallet pendant ces six jours : l'apparition a été vue par plusieurs, mais surtout par des enfants. Quelques-uns, après avoir dit qu'ils

(1) Le docteur Piedfer, rue Truffault.

voyaient, se sont démentis. D'autres ont persisté avec fermeté et candeur. On peut citer le jeune Léon Castan, âgé de onze ans, camarade d'Armand Wallet, qui a toujours vu comme lui; la petite Blanche Nicot, âgée de six ans, qui a vu l'apparition en présence de M. l'abbé de la Perche, vicaire à Sainte-Marie, lequel ne voyait rien, mais interrogeait l'enfant et apprenait d'elle ce qu'elle voyait; — la jeune Marie Vassel, qui a vu de même. Les témoignages de ces enfants étaient parfaitement d'accord sur les détails de l'apparition. Parmi les grandes personnes, il faut noter surtout Mme Lemercier, personne grave âgée de cinquante-trois ans, laquelle a vu deux fois la sainte Vierge, mais la seconde fois moins nettement.

Le septième jour, Armand Wallet a vu l'apparition encore une fois, et ç'a été la dernière.

Cet événement a causé quelque rumeur dans le quartier, mais n'a donné lieu à aucune manifestation malveillante.

Pendant ce temps-là, un autre enfant de onze ans et demi, Alfred Fontès, Brésilien, élève du petit séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, tombait gravement malade. Il fut soigné pendant six semaines dans cet établissement; son mal était (1) « une affection du foie, compliquée d'ulcérations intestinales et stomatales. » Rendu à sa mère, qui habite place des Batignolles, 8, il reçut les soins du docteur Crestey, demeurant rue Lemercier, 48, à partir du 25 février. Son état empirant tous les jours, ce docteur demanda une consultation du docteur Moutard-Martin, médecin de l'hôpital de Beaujon. Celui-ci constata (2) « une tuberculose s'étalant en même « temps sur le péritoine, sur les muqueuses de l'estomac, de l'œso- « phage et des bronches. Le pronostic fut de la dernière gravité. A « partir de ce moment et durant quinze jours, les accidents ne firent « que s'accroître, malgré les moyens employés. L'enfant en était « arrivé à vomir constamment, non-seulement tout aliment solide « ou liquide, mais même quand il n'avait rien absorbé. L'état gé- « néral ne laissait aucun espoir... »

Les choses en étaient là le 17 mars. M. l'abbé Bourgeat, vicaire à Sainte-Marie, avait dû renoncer à faire fairé à l'enfant sa première communion *in extremis*, à cause des vomissements. Il était venu le voir le dimanche 16, et, en le quittant, s'était senti pressé de dire à sa mère : *Votre enfant guérira subitement*. Il déclare avoir obéi à je ne sais quel mouvement irrésistible en prononçant ces paroles. Il pensait à la guérison d'Armand Wallet. Le lendemain 17, à onze heures un quart du matin, Mme Fontès essayait de faire prendre au

(1) Extrait du certificat du médecin.

(2) Extrait du certificat du docteur Crestey.

malade quelque nourriture que celui-ci rendait comme d'ordinaire; puis il disait à sa mère désolée : Si la sainte Vierge veut, elle peut bien me guérir comme elle a guéri le petit Wallet. Là-dessus la mère passe dans la chambre à côté, et au bout de quelques instants, Alfred la rappelle en criant : *Je suis guéri, j'ai vu la sainte Vierge.* La vision avait paru à l'enfant durer dix minutes, mais la mère déclare qu'il ne s'en est pas écoulé plus d'une. Ce qu'il avait vu c'était la *Vierge Immaculée*, vêtue de blanc et de bleu, éclatante de lumière : il avait distingué ses traits, mais n'avait pu voir ses yeux. Quand il appela sa mère la vision avait cessé et ne s'est pas renouvelée depuis. Mais l'enfant était entièrement guéri. L'enflure énorme du ventre avait disparu instantanément sans aucune évacuation. Les membres amaigris à l'excès avaient repris leur volume et leur carnation ordinaires. Plus de douleurs, plus de vomissements, santé parfaite. Alfred s'est levé, a fait un bon repas; et le docteur Crestey a pu constater le jour même une guérison absolue qui ne s'est pas démentie depuis.

Le docteur termine un certificat fort détaillé par ces paroles que nous transcrivons textuellement : « Ces faits ont été constatés par « moi le jour même, et j'affirme en mon âme et conscience qu'ils « sont le résultat d'un miracle, toutes les données scientifiques ne « pouvant expliquer une pareille chose. »

Alfred Fontès est rentré au petit séminaire où l'on n'attendait plus que la nouvelle de sa mort.

LA PERSÉCUTION SUISSE

JUGÉE PAR UN PASTEUR PROTESTANT.

Nous avons dit que la persécution qui sévit en Allemagne et en Suisse ouvrirait bien des yeux et qu'elle hâterait le triomphe de la vérité. Les esprits droits et sincères reconnaissent, en effet, que l'Église catholique est en butte à l'injustice, et que la haine seule, les préjugés ou l'amour de la domination suscitent les mesures violentes ou oppressives dont elle est l'objet. Or, une institution qu'on ne peut attaquer sans violer la justice, sans attenter aux droits reconnus, sans porter atteinte à la liberté de la conscience, est une institution qui par cela-même se montre favorable au droit et à la liberté et en possession de la vérité. Comment ne serait-on pas pour l'Église catholique, quand on voit que cette Église a contre elle les plus grands ennemis de la société, les plus grands ennemis

de la liberté, les plus grands ennemis de toute religion, depuis le despote qui veut avoir tout dans sa main, les âmes comme les corps, jusqu'au libre-penseur qui ne veut plus même de Dieu, depuis le César païen jusqu'au communard matérialiste et athée, depuis celui qui ne veut aucun frein à son pouvoir jusqu'à celui qui ne veut aucun frein à ses passions?

Et c'est ainsi que la persécution actuelle devient une magnifique démonstration de la vérité catholique, c'est ainsi qu'elle prépare ce triomphe définitif, auquel Bismarck travaille de concert avec les Carteret, les Cérésole et les Victor-Emmanuel, en se faisant soutenir, comme eux, par la presse irréligieuse de tous les degrés, depuis le *Journal des Débats* jusqu'au *Rappel*, en passant par l'*Indépendance belge* et par toutes les nuances du journalisme césarien, révolutionnaire, juif, franc-maçon, libre-penseur et communiste. Tout cela travaille au triomphe de Jésus-Christ : incapables de construire, Dieu les emploie à déblayer le terrain, à détruire les entraves qui enchaînent l'Église; leur besogne terminée, Dieu apellera au travail d'autres ouvriers, qui déjà préparent les matériaux, nos évêques, nos prêtres, nos religieux, nos frères persécutés, et nous verrons s'élever un édifice dont les splendeurs passées peuvent à peine nous donner une idée.

En attendant, nous aimons à entendre les voix de ceux de nos frères séparés qui s'indignent de la persécution actuelle et qui la blâment. Chez nous, M. le docteur Pressensé l'a déjà fait, un peu mollement peut-être, mais il l'a fait; après lui, M. Ernest Naville, protestant aussi, l'a fait avec plus de vigueur; voici M. de Mestral, ministre protestant à Lausanne, qui envoie son offrande à la souscription ouverte en faveur du clergé catholique de Genève, et qui publie en même temps une lettre vigoureuse et pleine de sens sur les événements récents de ce canton. Cette lettre est trop remarquable pour que nous n'en reproduisions pas au moins les principaux passages. Il y a là plus qu'un hommage rendu à la vérité et à la justice, il y a le gage de bien des espérances pour l'avenir.

J. Chantrel.

Se tromperait-on beaucoup, dit M. de Mestral, en voyant d'abord (dans l'expulsion de Mgr Mermillod) une complaisance du conseil fédéral pour la susceptibilité excessive des Genevois à l'endroit du catholicisme? Cette susceptibilité est bien connue, presque proverbiale; on s'en amuse quelquefois chez nos voisins. Les Genevois protestants, pasteurs et simples fidèles, semblent hantés par la terreur du catholicisme; on ne peut les rencontrer sans qu'ils vous parlent de ce qu'il leur a fait ou pourrait leur faire encore. On comprend qu'ils ne dor-

maient plus depuis ce terrible jour (2 février) où ils ont appris que le Pape venait de nommer un vicaire apostolique pour le canton de Genève, et cela encore, en la personne depuis longtemps redoutée de M. l'abbé Mermillod.

Nous les félicitons cordialement d'être délivrés de ce cauchemar par la décision du conseil fédéral. Toutefois, je ne sais si, à leur place, je me sentirais parfaitement rassuré, et je dirai bientôt pourquoi.

Il y a quelque intérêt à rechercher les causes de l'antipathie très-caractéristique que le catholicisme inspire aux Genevois.

Parmi ces causes, il faut signaler d'abord l'ignorance. La plupart des protestants, à Genève, peut-être encore plus qu'ailleurs, ne se donnent pas la peine d'étudier un peu à fond ces doctrines et ces institutions catholiques, dont ils ont été, presque dès le berceau, habitués à entendre dire tout le mal possible, et que des auteurs en grand renom chez eux leur représentent comme des inventions de Satan.

Tant de gens qui ont horreur de la messe se sont-ils jamais avisés de la lire, ou d'entrer dans une église catholique pour y assister? Ils auraient pu se convaincre que cette cérémonie dont on leur a fait un épouvantail n'est pas autre chose que la célébration du saint sacrement de la Cène, institué par Notre-Seigneur, précédée d'une série d'actes liturgiques d'humiliation, d'adoration et d'intercession d'une admirable beauté et qui remontent pour la plupart aux plus anciennes liturgies de l'Eglise chrétienne.

Mais il y a pour Genève certaines circonstances particulières qui peuvent expliquer, jusqu'à un certain point justifier le grand effroi que l'Eglise romaine inspire à ses habitants. Il faut tenir compte d'abord du passé, des souvenirs historiques, du rôle que cette ville a joué à l'époque de la Réformation.

Genève fut longtemps, pour les protestants de l'Europe occidentale, une sorte de métropole, un centre, un foyer de lumière et de charité. Elle était fière de cette position de *Rome protestante*, et elle se résigne difficilement à ne plus l'occuper. Bien des choses ont changé en Europe depuis le seizième et le dix-septième siècle, et Genève a laissé tomber son sceptre théologique dans le marais fangeux de l'arianisme et du latitudinarisme.

C'est la faute de ses conducteurs spirituels, pasteurs et professeurs, si dans le monde protestant pas un chat ne regarde plus à eux et ne s'informe de ce qu'ils pensent et écrivent. Mais enfin la cité de Calvin voudrait retenir tout ce qu'elle peut retenir d'un passé qui n'a pas été sans gloire; elle frémit à l'idée de subir l'affront de voir un évêque rentrer à Genève trois-cent-quarante ans après le départ de Pierre de la Beaume. D'ailleurs il y a d'autres souvenirs aussi (ceux-là peu glorieux) qui se rattachent à l'histoire de la Réformation.

Au seizième siècle il s'est commis des choses fort vilaines à Genève contre les partisans de l'évêque et de l'ancien culte; on a dévasté les

églises, banni les catholiques, interdit sévèrement la messe, exercé enfin une persécution aussi mesquine qu'odieuse.

Voilà des aveux remarquables; ce que M. de Mestral dit des causes de la faiblesse de l'Eglise nationale protestante de Genève ne l'est pas moins.

Si cette église, dit-il, n'était pas paralysée et déconsidérée par le rationalisme, et cela depuis plus de cent ans, car le mal ne date pas d'hier; si ses pasteurs et ses professeurs avaient tenu d'une main plus ferme le drapeau de la foi; si le dogme fondamental de la religion chrétienne, la divinité de Notre-Seigneur, était encore affirmé catégoriquement et unanimement dans le corps pastoral, on ne verrait pas les Genevois trembler comme la feuille devant le catholicisme. Si votre protestantisme ne peut pas supporter la présence d'un vicaire apostolique dans vos murs, s'il n'est pas de force à résister à pareille épreuve, si vous craignez tant pour lui le contact avec le colosse romain, alors, permettez-nous de vous le dire, ce n'est qu'un vase bien fragile qui ne vaut guère la peine d'être défendu et conservé...

..... Je ne puis m'empêcher de mentionner comme des hommes dont l'influence doit être pernicieuse, beaucoup de messieurs les pasteurs protestants, qui appartiennent aux différentes nuances du rationalisme (libéralisme, juste-milieu, orthodoxie bâtarde, etc.) Je dis qu'ils font du mal et un grand mal, parce que l'anarchie doctrinale qu'ils entretiennent et patronnent doit nécessairement avoir pour effet d'émousser le sens religieux, d'endormir la conscience, de jeter le trouble dans les esprits.

Quand on voit les conducteurs d'une Eglise la laisser tomber dans le plus grand désordre, se contredire les uns les autres, porter dans la chaire chrétienne indistinctement toutes sortes de doctrines, le blanc, le noir, le gris, aller jusqu'à la négation de la divinité de Jésus-Christ, de ses miracles et de sa résurrection, enfin ne conserver une espèce d'établissement religieux qu'ils appellent l'Eglise nationale, qu'à force de *compromis*, d'*équivoques* et de *tours de force d'équilibrisme*. leurs paroissiens doivent ne plus savoir à quoi s'en tenir et de quel côté chercher la vérité.

Or, je vous le demande, un pareil état de choses ne constitue-t-il pas pour le protestantisme genevois un danger très-réel? Peut-elle être contre le catholicisme une digue efficace, cette *Compagnie des pasteurs* que l'on a vue récemment recommander une version de la Bible décidément falsifiée et entachée d'arianisme dans plus d'un passage (celle d'un de ses membres, le professeur Oltramare), et bientôt après autoriser l'emploi d'un catéchisme parfaitement antichrétien (celui d'un autre de ses membres, M. Chantre)?

Il y a bien sans doute à Genève autre chose que ces rationalistes. Il y a dans l'Eglise nationale un certain nombre de pasteurs orthodoxes, mais leur position est si fausse et leur attitude si équivoque, que l'on

peut affirmer qu'ils aident plutôt leurs collègues à faire le mal et à égarer les âmes. Quant à l'Eglise indépendante (dite l'*Oratoire*), elle est aussi bien que l'autre fondée sur l'absurde et dangereux principe du libre examen ou jugement individuel en matière de foi, et ses doctrines au sujet des sacrements et d'autres articles encore, sont excessivement vagues et peu satisfaisantes. On ne trouvera donc pas là non plus une force de résistance suffisante à la longue contre le catholicisme.

A force de regarder le catholicisme comme leur seul ennemi, les Genevois n'ont pas fait attention à celui qu'ils recèlent dans leur propre sein et qui menace bien plus directement la foi, et par conséquent aussi les mœurs, le bonheur des familles, la paix de la République. Assurément, les erreurs que l'on a coutume de reprocher à l'Église romaine, sans en excepter le nouveau dogme de l'infaillibilité du Pape, sont bien moins à redouter pour la vie chrétienne que les négations audacieuses de la théologie moderne, qui sapent toutes les croyances et qui ne laissent subsister de l'Ecriture sainte (fondement du protestantisme) qu'un lambeau, guère plus que le titre et la couverture! L'Eglise catholique n'a jamais cessé, elle, de proclamer ouvertement, dans ses symboles et dans ses livres liturgiques, les doctrines fondamentales du christianisme. Elle n'a jamais permis à ses ministres et à ses professeurs de théologie de nier la divinité de Jésus-Christ, comme le fait plus d'une Église protestante, comme la vôtre, Monsieur.

On a parlé de rébellion, on accuse Mgr Mermillod de s'être insurgé contre les ordres et les lois de l'Etat. Comme prêtre catholique, il devait avant tout obéir aux règles de son Eglise, il n'était pas libre de ne pas remplir la mission qui lui était confiée par le Saint-Père. Les véritables rebelles à Genève, Monsieur, ce sont vos rationalistes, car ils sont en révolte contre la parole de Dieu; l'autorité qu'ils bravent, c'est celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, roi du ciel et de la terre. Eh bien, on envoie un prélat catholique à la frontière, et eux, on les laisse tranquillement dans leurs chaires, et, de plus, on les paye pour débiter des impiétés! Voilà, Monsieur, le vrai danger et le vrai scandale...

...., La complaisance du conseil fédéral pour ses amis de Genève n'aura abouti qu'à grandir Mgr Mermillod. En frappant aussi fort on a donné plus d'importance à sa personne, on l'a mis en relief, on a, en réalité, doublé sa puissance. Rien ne pouvait mieux faire son jeu. A Ferney, il sera probablement beaucoup plus dangereux pour Genève, plus agressif, plus remuant, que si on l'eût laissé paisiblement dans sa maison épiscopale. Les témoignages de sympathie arrivent de toutes parts à l'exilé, et il est évident que les curés et une bonne partie des catholiques du canton de Genève lui seront plus fidèles et dévoués que jamais. De plus, en provoquant l'indignation des catholiques de Genève et du reste de la Suisse, et en stimulant leur zèle, le conseil fédéral aura fait un véritable bien; il aura communiqué à leur Église une nouvelle impulsion.

Toutefois, et voici un côté très-sérieux de l'affaire, il ne faut pas se

dissimuler que la décision de l'autorité fédérale doit avoir irrité, surexcité, aussi bien que stimulé le sens religieux des populations catholiques. Ce peut donc être non-seulement une étrange maladresse, mais une faute grave au point de vue politique. Par cet acte, le gouvernement fédéral est sorti du système de neutralité, d'impartialité, qu'il devrait observer dans les questions religieuses, se trouvant à la tête d'un pays où les catholiques forment les deux cinquièmes de la population.

Croit-on qu'il n'y a aucun péril à commettre une injustice à leur égard, à leur jeter une injure à la face par le coup qui frappe leurs évêques, à froisser le sentiment religieux d'une portion considérable du peuple suisse?

M. de Mestral se demande ensuite si M. Cérésole et ses collègues du Conseil fédéral n'ont pas voulu, en affligeant les catholiques, faire « un acte agréable à des personnages plus haut placés que « M. Carteret et les protestants alarmés de Genève, » et il n'a pas de peine à montrer combien cette conduite offre de dangers pour la Suisse.

On peut supposer, dit-il, que notre conseil fédéral a jugé dans sa haute sagesse que le moment était venu pour lui d'entrer en scène et de prendre sa part de la glorieuse campagne qui s'est ouverte d'un bout de l'Europe à l'autre, sous les auspices de M. de Bismarck, contre l'Eglise romaine, disons mieux, contre toute Eglise chrétienne qui se respecte, contre tout clergé qui a encore quelque souci de sa propre dignité et qui tient à maintenir les droits du ministère évangélique. Le système est assez hautement et clairement avoué à Berlin. C'est l'État moderne, l'État presque entièrement déchristianisé, qui prétend imposer sa souveraineté à l'Église, et faire plier non-seulement le Pontife romain et les évêques, mais tous les ecclésiastiques (des deux confessions) qui voudront remplir avant tout leur devoir envers leur Eglise, maintenir sa foi et sa discipline, et obéir à leurs supérieurs, que ces supérieurs s'appellent évêques ou doyens, consistoires et synodes. Déjà une partie des protestants allemands ouvrent les yeux, commencent à comprendre qu'ils se trouvent menacés par les lois que les Chambres de Berlin sont en train de voter, et ils font entendre des réclamations. Comme Bismarck paraît décidé à passer outre, les conflits vont se multiplier. et bientôt ce ne seront peut-être plus seulement les prêtres catholiques qui se verront atteints par des pénalités diverses.

Voici l'éloquente conclusion de cette lettre, qui exprime les sentiments des protestants judicieux et raisonnables :

Rien ne serait plus insensé, disons mieux, plus coupable de notre part, que d'applaudir, comme le font beaucoup de protestants, à ce déchaînement d'hostilité contre le catholicisme dont nous sommes té-

moins. Ne nous dissimulons pas que ce n'est pas le *catholicisme* seulement qui est menacé par le césaro-papisme, par les prétentions arrogantes de l'Etat moderne, c'est le CHRISTIANISME LUI-MÊME, c'est par conséquent le protestantisme dans tout ce qu'il a conservé de chrétien. Les rationalistes vont plier, il faut s'y attendre, comme chiens couchants, devant le despotisme de Berlin, de Berne et de Genève. En Allemagne, ce sont les protestants de cette couleur qui se montrent les soutiens les plus zélés du nouvel empire et les plus chauds partisans de cette monstruosité qu'il est question de créer sous le nom d'Eglise nationale allemande.

LETTRES PASTORALES

POUR LE CARÊME DE 1873.

(Suite et fin.)

III. SUISSE ET ÉVÊCHÉS ÉTRANGERS IMMÉDIATEMENT SOUMIS AU SAINT-SIÉGE.

Bâle. — (Mgr Florentini.) La tempête qui s'élève contre l'Église.

Genève, vicariat apostolique. — (Mgr Mermillod.) Observances quadragésimales.

Lausanne. — (Mgr Marilley.) Attachement inébranlable à la religion catholique.

Saint-Gall. — (Mgr Greith.) L'Infaillibilité pontificale.

Sion. — (Mgr de Preux.) Obligation de pratiquer la foi.

Luxembourg, Grand-Duché. — (Mgr Adames.) L'Allocution pontificale du 23 décembre 1872.

Warmie ou Ermeland. (Prusse). — (Mgr Krementz.) Le patriotisme et la religion. Ce que fit Aman contre les juifs se fait aujourd'hui avec autant de méchanceté contre la religion catholique.

Breslau. — (Mgr le prince Henri Forster.) Indifférence des peuples pour le catholicisme.

Monacó, principauté : Abbaye nullius vacante. — (R. P. de Dou, vicaire général.) Nécessité de la pénitence quadragésimale.

Abbaye nullius de la Basilique patriarcale de Saint-Paul, à Rome. — (R. P. Zelli Jacobuzi.) Où est la véritable liberté et où est la servitude?

IV. ITALIE.

L'Italie compte 6 évêchés suburbicaires, 10 archevêchés immédiatement soumis au Saint-Siége, 62 évêchés aussi immédiatement soumis, 37 archevêchés avec suffragants et 155 évêchés.

Nous donnons ici les sujets des lettres pastorales qui nous sont parvenues ou dont on nous a donné communication jusqu'à ce jour.

Nosseigneurs les évêques d'Italie montrent dans ces lettres pas-

torales du carême, comme dans leurs lettres de consécration ou de prise de possession, un grand courage et une grande confiance en Dieu; et comme le font si bien remarquer les excellentes feuilles qui ont analysé les actes de quelques-uns d'entre eux, l'*Osservatore romano, la Voce della Verità*, *l'Armonia*, *l'Unità cattolica*, ils sont grands au milieu de leur détresse; leur parole est une parole de vie, et quoi qu'il arrive, ils seront toujours les guides des peuples, lesquels ne trouveront le bonheur et la paix qu'en mettant en pratique les conseils donnés par ces maîtres dans la foi : La *Pénitence* et le *sacrifice*, les *Signes du temps* et *l'Éducation religieuse* des enfants, la *Sanctification des fêtes*, les grands *Intérêts de la religion et l'indéfectibilité* de l'Église, tels sont les principaux sujets traités par ces vénérables prélats pleins de l'esprit de Dieu.

1° Rome et évêchés suburbicaires.

Ostie et Velletri. — (Son Em. Mgr Patrizi, cardinal vicaire.) La conversion et exhortation aux Romains.

Frascati ou Tusculum. — (S. Em. Mgr le cardinal Guidi de l'ordre des Prédicateurs, préfet de la Congrégation de l'Immunité ecclésiastique.) La pénitence quadragésimale.

2° Archevêchés immédiatement soumis au Saint-Siége.

1. Amalfi. — (Mgr Majorsini.) La Pénitence.
2. Camerine. — (Mgr Salvini, administrateur de Troja.) La vrai religion et l'indifférence religieuse.
3. Catane. — (Mgr Dusmet.) Le Carême.
4. Cosenza. — (Mgr Pontillo.) La Pénitence.
5. Ferrare. — (S. Em. Mgr le cardinal Vannicelli-Casoni.) Leçons données par les inondations qui ont dévasté ce diocèse.
6. Gaète. — (Mgr Cammarota.) Le temps présent.
7. Lucques. — (Mgr Arrigoni.) Aux principes religieux il faut ajouter la croyance; associations ouvrières.
8. Rossano. — (Mgr Cilento.) Le jeûne.
9. Spolète. — (Mgr Cavallini Spadoni, patricien de Cingola, abbé commendataire perpétuel de Sainte-Croix.) La sensualité et la pénitence.
10. Udine. — (Mgr Casasola.) Le temps du carême.

3° Evêchés immédiatement soumis au Saint-Siége.

1. *Aci Reale.* — (Mgr G. M. Genuardi.) Durant le carême, il faut songer plus particulièrement à son âme et châtier son corps.
2. *Acquapendente.* — (Mgr Focaccetti, évêque de Lystres, administrateur.) Les séductions et le dieu de ce siècle.
3. *Anagni.* — (Mgr Pagliari, patrice romain, seigneur d'Acuto.) Incrédulité et hérésie.
4. *Ancone.* — (S. Em. Mgr le cardinal Antonucci, du titre de Saint-

Silvestre, archevêque, évèque et comte d'Umana.) Instruction religieuse des enfants.

5. *Aquino, Sora et Pontecorvo.* — (Mgr de Niguera, baron de Motula et de Massafra.) La prière et son efficacité.

6. *Arezzo.* — (Mgr Giusti.) Le paganisme moderne et ses faces diverses.

7. *Ascoli-Piceno.* — (Mgr Albérani, des Carmes-Déchaussés.) Il faut desarmer le doigt de Dieu par la prière.

8. *Assise.* — (Mgr le comte Fabiani, patricien d'Eugubinum.) La pénitence est un second baptême.

9. *Aversa.* — (Mgr Zélo.) Les fausses accusations contre l'Église qu'on taxe d'obscurantisme.

10. *Citta della Pieve.* — (Mgr C. Foschini.) Guerre faite à la foi divine, et visite pastorale.

11. *Civita Castellana, Orte et Gallese.* — (Mgr Mignanti.) Vitalité de notre religion contre ses persécuteurs.

12. *Ferentino.* — (Mgr G. Vitali, patricien de Rome, Sinigaglia, Velletri, Cagli, Palestrina, etc.) Les signes du temps.

13. *Foggia.* — (Mgr le docteur Cosenza, des Mineurs Observantins de Saint-François.) Philosophie de la foi et philosophie humaine.

14. *Gubbio.* — (Mgr I. Sannibale.) Il faut écouter l'Eglise au milieu des scandales du monde moderne.

15. *Montalcino.* — (Mgr Pucci-Sisti, patricien de Poliziano, abbé de Saint-Anthime et comte palatin.) La pénitence sera le remède aux maux que nous souffrons.

16. *Nocera.* — (Mgr A. M. Pettinari, de l'Ordre de Saint-François.) Fuir l'exemple des mauvais chrétiens.

17. *Orvieto.* — (Mgr A. Briganti.) Affectueuses paroles sur la charge pastorale.

18. *Osimo et Cingoli.* — (Mgr M. Seri-Molini, patricien de Montalto.) Merveilleuse ressemblance de l'Eglise avec Jésus-Christ.

19. *Parme.* — (Mgr le comte D. M. Villa.) La sanctification des fêtes.

20. *Plaisance.* — (Mgr le comte A. Ranza.) L'amour du prochain.

21. *Recanati et Lorette.* — (Mgr T. Gallucci.) Divinité de la religion.

22. *Rieti.* — (Mgr E. Mauri, patricien de Montefiascone.) Le ministère épiscopal et la visite pastorale.

23. *Sultri et Nepi.* — (Mgr J. Lenti.) Préservatifs contre les maux qui menacent la foi et la piété ; et dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

24. *Termi.* — (Mgr A. Belli.) Soins à donner aux mourants.

25. *Terracine, Sezze et Piperno.* — (Mgr B. Trionfetti, ancien ministre général de l'Ordre de Saint-François.) Maintenir les principes qui constituent la religion de Jésus-Christ. La foi est un combat.

26. *Tivoli.* — (Mgr C. Gigli, patricien de Rome, d'Anagni, et de Senino). Ne pas se laisser intimider par les persécutions, mais se tenir ferme dans la foi.

27. *Viterbe et Toscanella.* — (Mgr Serafini, patricien de Sabine et d'Urbinate.) Importance de la mission des parents et instituteurs.

4° MÉTROPOLES AVEC ÉVÊCHÉS SUFFRAGANTS.

1° Métropole d'Acerenza.

ACERENZA ET MATERA. — (Mgr P. Giovine.) La pénitence quadragésimale.

2° Métropole de Bari.

BARI. — (Mgr F. Pedicini.) Les scandales.

3° Métropole de Bénévent.

BOVINO. — (Mgr le baron A. Cantoli de Crecchio, de l'Ordre des Mineurs de la primitive Observance, seigneur de l'ancien fief de Saint-Laurent in Valle.) Nature et esprit du précepte ecclésiastique sur le jeûne.

Larino. — (Mgr Giampaolo.) L'apostolat de la prière.

Lucera, Fiorentino et Tertiveri. — (Mgr le docteur J. M. Cotellessa.) Antiquité du jeûne quadragésimal.

Sainte-Agathe des Goths. — (Mgr Dominique Ramaschiello, ancien doyen du chapitre de Nocera.) La visite pastorale.

4° Métropole de Bologne.

BOLOGNE. — (S. Em. Mgr le cardinal Morichini, du titre de Saint-Onufre.) Sanctification des fêtes.

Faenza. — (Mgr A. Paniori, des Mineurs observantins de Saint-François.) Combats de l'Eglise et apostolat de la prière.

5° Métropole de Brindisi.

BRINDISI. — (Mgr Ferrigno, administrateur du seul évêché suffragant, *Ostuni.*) Le Carême.

6° Métropole de Cagliari.

GASTELLI-NUORO. — (Mgr S. Demartis.) Cupidité des biens temporels. Consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

7° Métropole de Capoue.

CAJAZZO. — (Mgr L. Riccio.) Le Carême est un temps de pénitence et d'expiation.

Isernia et Venafro. — (Mgr le baron A. Izza.) La pénitence.

8° Métropole de Chieti.

CHIETI. — (Mgr de Marinis, administrateur du seul évêché suffragant, *Vasta.*) Le Carême.

9° Métropole de Conza.

LACEDONIA. — (Mgr Augusto.) La pénitence.

10° Métropole de Fermo.

FERMO. — (S. Em. Mgr le cardinal de Angelis, du titre de Saint-Laurent in Lucina.) Le blasphème est un vice qui provoque la colère de Dieu sur les individus et sur la société.

Macerata et Tolentino. — (Mgr G. Franceschini.) Erreurs condamnées au concile du Vatican.

Montalto. — (Mgr Aronne.) Les blasphèmes de certains écrivains contre la vie de Jésus-Christ.

Ripatransone. — (Mgr F. Alessandrini, patricien de Gualdo Tadina.) Causes de la malheureuse condition des temps présents.

11° Métropole de Florence.

FLORENCE. — (Mgr J. Limberti, prince du saint empire Romain.) L'indestructibilité de l'Eglise.

Colle. — (Mgr Pierallini.) La croix sera notre refuge dans les temps calamiteux.

Fiesole. — (Mgr L. Frescobaldi.) La crainte de Dieu.

Modigliana. — (Mgr L. Giannotti, de l'ordre des Mineurs de la stricte Observance de Saint-François.) Fruits de la visite pastorale; Propagation de la foi; Apostolat de la prière.

Pistoie et Prato. — (Mgr N. Sezzifanti.) La foi : nul ne peut servir deux maîtres.

12° Métropole de Gênes.

GÊNES. — (Mgr S. Magnasco.) Importance des prescriptions quadragésimales et principe fondamental de la morale chrétienne.

Albenga. — (Mgr Siboni.) Recommandations sur la visite pastorale et le jeûne.

Tortona. — (Mgr Negri, prince de Cambia.) L'infaillibilité pontificale.

13° Métropole de Lanciano.

LANCIANO. — (Mgr S. Petrarca, administrateur perpétuel du diocèse d'Ortona, abbé et baron de Treglia.) Pieuses exhortations sur le Carême.

14° Métropole de Manfredonia.

MANFREDONIA. — (Mgr V. Taglialàtela, administrateur perpétuel de son seul évêché suffragant, *Viesti.*) Le Carême.

15° Métropole de Messine.

Patti. — (Mgr I. C. V. Papardo, des princes de Parco, Théatin.) Le Carême est un temps de pénitence.

16° Métropole de Milan.

MILAN. — (Mgr G. Verzeri.) La lecture des journaux.

Crema. — (Mgr F. Sabbia.) Les mauvaises lectures.

Lodi. — (Mgr D. M. Gelmini.) La loi du jeûne.

Mantoue. — (Mgr de Rota.) Le règne du Christ.

Pavie. — (Mgr L. M. Parocchi.) Le saint nom de Jésus : sa nature, sa puissance.

17° Métropole de Modène.

MODÈNE. — (Mgr J. M. Guidelli, des comtes Guidi, patricien de Modène et de Carpi, abbé perpétuel commendataire de l'abbaye *Nullius* de Saint-Sylvestre de Nonantola.) L'ignorance en matière de religion.

Massa de Carrare. — (Mgr J. B. A. Tommasi.) La sainte cause de la foi.

18° Métropole de Monréale

Girgenti. — (Mgr D. Turano.) La pénitence quadragésimale.

19° Métropole de Naples.

Naples. — (J. M. Mgr le cardinal Riaria Sforza, du titre de Sainte-Sabine.) Les grands intérêts religieux.

Acerra. — (Mgr Magliulo.) Observance quadragésimale et sanctification du jeûne.

20° Métropole d'Oritano.

Oristano. — (Mgr A. Soggi, évêque de Sainte-Juste, baron d'Orcaï, etc.) Le sacré-cœur de Jésus et la pénitence.

21° Métropole d'Otrante.

Gallipoli. — (Mgr V. Laspro, administrateur de Lecce.) Le Carême.

22° Métropole de Palermo.

Palerme. — (Mgr P. J. Michel-Ange, marquis Celesia.) Contre la lecture des mauvais journaux et surtout le *Précurseur* de Palerme.

Trapani. — (Mgr V. C. Rinaldi.) La divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

23° Métropole de Pise.

Livourne. — (Mgr Metti, de la congrégation de l'Oratoire.) Vicacité de la foi catholique dans le cœur de ses diocésains.

Volterra. — (Mgr Taglioni, prince du Saint-Empire romain et comte palatin.) La liberté et le libéralisme.

24° Métropole de Ravenne.

Ravenne. — (Mgr Moretti.) Les combats de l'Eglise, son triomphe final; confiance.

Bertinoro. — (Mgr Buffetti.) Les plaies qui travaillent la société.

Cervia. — (Mgr Monetti.) Jésus-Christ seul est la voie, la vérité et la vie.

Cesena. — (Mgr P. Bentini.) Les séducteurs et les séduits de notre siècle.

Forli. — (Mgr P. P. Trucchi, de la congrégation de la Mission, patricien de Tivoli et d'Anagni.) La prière, la fuite, la méditation préserveront des dangers du monde.

Rimini. — (Mgr L. Paggi, patricien de Césène et de Sammarie.) Nécessité d'écouter la parole de Dieu.

Sarsina. — (Mgr T. Masacci, abbé de Saint-Sauveur de Montalto et comte de Rabbia.) Exhortations à refuter l'erreur par tous les moyens.

25° Métropole de Reggio (Calabre).

Bova. — (Mgr le docteur A. Piterà, patricien de Cutra.) La Pénitence.

26° Métropole de Salerne.

Salerne. — (Mgr Guadalupi, archevêque primat de Lucanie.) Loi du jeûne et de l'abstinence.

Policastro. — (Mgr Joseph-Marie Cione, seigneur et baron de Torre Orsaia et de Cartel Ruggiero.) La mission de l'Evêque.

27e Métropole de Sassari.

SASSARI. — (Mgr D. Diego Marongio Delrio, primat de Sardaigne et de Corse, évêque de Ploaghe et de Sarrès, abbé de Sainte-Marie de Paulis, prieur de la Sainte-Trinité de Sacargia.) Nécessité pour l'homme de connaître la vraie religion ; l'indifférence religieuse et l'incrédulité n'amènent que la corruption du cœur.

Bosa. — (Mgr E. Cano, abbé de Sainte-Marie de Corte et de Corus, prieur de Saint-Antoine, docteur chevalier de l'Académie Tibérine.) Joies du pasteur dans les visites pastorales.

28° Métropole de Sainte-Séverine.

SAINTE-SÉVERINE. — (Mgr A. de Risio.) Loi du jeûne. — *Sursùm corda.*

29e Métropole de Sienne.

Chiusi et Pienza. — (Mgr R. Bianchi.) Les calamités doivent nous porter à la pénitence.

Massa Maritima et Populonia. — (Mgr Marto, de l'ordre des Capucins.) Peinture sommaire et très-vraie des misères de notre temps.

30° Métropole de Syracuse.

Noto. — (Mgr B. La Vecchia Guarneri, des Mineurs Observantins) Dédicace de son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus.

31° Métropole de Sorrente.

SORRENTE. — (Mgr M. Ricciardi.) Le saint temps du Carême.

32e Métropole de Tarente.

Oria ou Uritana. — (Mgr L. Margarita, de la Congrégation de la Mission.) La pénitence est une expiation.

33e Métropole de Turin.

TURIN. — (Mgr L. Gastaldi.) La religion a toujours été le premier des devoirs.

Alba-Pompea. — (Mgr Galletti.) Le Carême et la consécration épiscopale du nouvel évêque d'Alexandrie.

Aoste. — (Mgr Duc, comte, etc.) La primauté du Pape.

Asti. — (Mgr le prince C. Savia.) La mortification.

Suse. — (Mgr F. Mascaretti de Saint-Joseph, de l'ordre des Carmes, comte, etc.) La pénitence.

34° Métropole de Trani.

TRANI ET BARLETTA. — (Mgr de Bianchi Dottula, administrateur de Bisceglia.) Le Carême.

Andria. — (Mgr Galdi.) La pénitence.

35e Métropole d'Urbino.

URBINO. — (Mgr Angeloni.) La religion chrétienne catholique est la seule vraie.

Montefeltro. — (Mgr L. Mariotti, patricien de Penne, Léopolis et Sammarie.) L'Eglise sera toujours attaquée, jamais vaincue.

Sinigaglia. — (Mgr Aggarbati.) Les mauvais livres et les mauvais journaux faussent la vérité de l'histoire sur l'origine de l'Eglise, l'excellence de sa doctrines et les prérogatives de son chef.

Urbania et S. Angelo in Vado. — (Mgr Majoli, patricien de Ravenne et de Faenza.) La prière.

36° Métropole de Venise.

Venise. — (S. Em. Mgr le cardinal Trevisanato, du titre des SS. Nérée et Achillée, patriarche, primat de Dalmatie, abbé commendataire perpétuel de S. Cyprien de Murano, etc.) Observances du carême et Consécration au Cœur de Jésus.

Adria. — (Mgr E. Kaubeck.) Indéfectibilité de l'Eglise.

Ceneda. — (Mgr le marquis Cavriani.) Le respect humain.

Concordia. — (Mgr P. Cappellari.) Les erreurs du temps et leurs causes. Voyage *ad limina.*

Padoue. — (Mgr le marquis Fr. de Manfredini.) Se revêtir de l'esprit de pénitence et faire de dignes fruits de cette vertu.

Trévise. — (Mgr Zinelli.) Consécration de son diocèse aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie.

Vérone. — (Mgr le marquis L. Delanosa, patricien, comte romain et chanoine de Bayeux.) La pénitence et le jeûne.

Vicence. — (Mgr J. A. Farina, comte romain.) Les sociétés bibliques.

37° Métropole de Verceil.

Verceil. — (Mgr le comte C. Fissore.) Nécessité de la pénitence pour le salut de la société.

Alexandrie. — (M. le vicaire général Cova) Attente du nouveau pasteur, Mgr Salvaj.

Vigevano. — (Mgr de Gaudenzi.) Triduum de réparation pour les blasphèmes contre la divinité de Jésus-Christ.

V ALLEMAGNE (AUTRICHE ET PRUSSE), HOLLANDE, etc.

Les Mandements de carême des évêques allemands empruntent cette année une importance toute particulière à la situation de l'Eglise catholique dans ce pays; un haut intérêt s'attache aux sujets traités par les prélats bien connus par leur foi, leur courage et leur attachement au Souverain-Pontife. Puissent leurs accents être entendus des persécuteurs de l'Eglise et leur montrer qu'autour de leurs chefs spirituels les fidèles défendront au péril de leur vie leurs croyances et leurs libertés !

Nous avons déjà cité les évêques de Breslau et d'Ermeland immédiatement soumis au Saint-Siége. Voici les titres ou les pensées des mandements qui nous sont parvenus :

HOLLANDE.

Métropole d'Utrecht.

Bréda. — (Mgr van Genk.) La foi et le salut : une seule chose est nécessaire.

PRUSSE.

Métropole de Cologne.

COLOGNE. — (Mgr Melchers, docteur et patricien romain.) L'espérance chrétienne et dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Munster. — (Mgr Brinkmann.) L'Église catholique, ses persécutions, sa force, sa durée jusqu'à la fin des siècles.

Paderborn. — (Mgr C. Martin.) Ressemblance de la position de l'Eglise avec les souffrances de Notre-Seigneur. Consécration au Sacré-Cœur de Jésus.

Métropole de Fribourg en Brisgau.

FRIBOURG. — (Mgr Kubel, évêque de Leuca, administrateur.) La foi et le mouvement des vieux catholiques.

Limbourg. — (Mgr Blum.) Ce qu'a fait Jésus-Christ pour l'humanité ; ce que nous devons faire pour lui.

Mayence. — (Mgr le comte de Ketteler.) Séparation de l'Ecole et de l'Eglise. Les écoles confesssionnelles.

Rottembourg — (Mgr Héfélé.) Préparation à la communion pascale ; nécessité de profiter du Carême.

AUTRICHE.

Métropole de Goritz ou Graetz.

GORITZ. — (Mgr A. Gollmayr.) Le Carême et la Pénitence.

Trieste et Capo d'Istria. — (Mgr B. Segat.) L'Existence de Dieu et la Révélation.

Métropole de Salzbourg.

Gurk. — (Mgr Wiery.) L'oraison dominicale et sur le règne de Jésus-Christ.

Lavant. — (Mgr Stepischnegg.) Méditation sur les souffrances de Jésus-Christ ; Persécutions de l'Eglise.

HONGRIE.

Métropole de Strigonie (Gran).

STRIGONIE. — (Mgr Simor, légat né du Saint-Siége, primat de Hongrie, docteur conseiller du roi, citoyen romain etc...) Du saint sacrifice de la messe et de la manière de l'offrir.

BAVIÈRE.

Métropole de Bamberg.

Eichstaedt. — (Mgr de Léonrad.) L'éducation : droits et devoirs.

Spire. — (Mgr de Haneberg.) La vigilance et la prière ; les écoles et l'éducation ; l'Eglise et l'école.

Métropole de Munich.

MUNICH ET FRISINGUE. — (Mgr de Scherr.) Le Saint-Sacrement et la communion ; nos adorations à ce mystère d'amour.

Telles sont ces lettres pastorales que nous avons offertes comme en un tableau synoptique, et qui renferment tout ce que les chrétiens doivent savoir et pratiquer. Les ennemis des chrétiens ne savent ce qu'ils font lorsqu'ils accusent l'Eglise d'être étrangère ou indifférente aux besoins de notre siècle. Puissent-ils ouvrir les yeux et voir où est l'erreur et où est la vérité !

L'abbé LÉON MARET.

L'IMMORTALITÉ DE L'AME CHEZ LES HÉBREUX.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Est-ce à dire que la doctrine des fins dernières de l'homme se trouve formulée dans les livres de l'Ancien-Testament avec la même précision et la même netteté que dans l'Evangile ? Assurément non, et personne ne l'a jamais prétendu. C'est le propre du christianisme d'avoir éclairci et complété ce qu'il y avait d'obscur et d'inachevé dans les révélations précédentes. Nous avouons sans la moindre peine que Moïse, s'adressant à un peuple grossier et charnel, s'applique de préférence à le retenir dans la ligne du devoir par la promesse des bénédictions et la menace des châtiments temporels ; mais rien n'est plus facile à expliquer que cette conduite du législateur.

En effet, la croyance à l'immortalité de l'âme et à une vie future faisait déjà partie de la révélation primitive, comme le prouve le *consensus omnium nationum*, dont parle Cicéron ; cette croyance était universellement répandue et incontestée chez les Hébreux ; le Pentateuque l'insinue partout, la suppose, l'énonce : par conséquent, il n'y avait aucun motif pressant d'insister sur un dogme que rien ne menaçait, et qui découlait comme une conséquence rigoureuse de la loi naturelle, telle qu'elle était écrite dans le cœur de chaque homme et conservée par la tradition. Envisagée dans sa partie dogmatique et morale, la révélation mosaïque n'ajoutait guère aux révélations précédentes : identique à ces dernières, elle conservait au même titre la sanction générale des peines et des récompenses de l'autre vie. C'est comme loi civile et nationale qu'elle recevait

une sanction particulière dans les prospérités temporelles garanties tant aux individus qu'à la nation entière par une providence spéciale, en vertu du pacte conclu avec Jéhovah. On conçoit donc parfaitement que le législateur ait appuyé avec plus de force sur la sanction *directe et immédiate* de la loi politique et cérémonielle, sauvegarde nécessaire du dogme et de la morale : par là il atteignait plus sûrement son but au milieu d'un peuple esclave des sens, incapable de porter des vérités si relevées et de se laisser conduire par des motifs tout spirituels.

Allons plus loin ; car il importe de rendre compte d'un fait qui, après avoir scandalisé Voltaire, risque fort de produire le même effet sur MM. Renan et Derenbourg. Le caractère bien connu du peuple juif faisait à Moïse un devoir et une nécessité de jeter en quelque sorte un voile, transparent il est vrai, sur un dogme dont la superstition abusait généralement au sein du polythéisme. L'évocation et l'apothéose des morts, telles sont les deux pratiques auxquelles avait abouti chez les nations voisines la foi antique et générale à la permanence des âmes. On voit par toute l'histoire d'Israël combien ce peuple était enclin aux superstitions de ce genre, qui auraient compromis le dogme fondamental de l'unité de Dieu, en remplaçant le culte de Jéhovah par celui des ancêtres et la voix des prophètes par les oracles des morts. De même que la notion de la Trinité ne pouvait qu'être insinuée à des esprits qui éprouvaient la tentation perpétuelle de fractionner l'être divin, de même encore que la doctrine des anges devait leur être présentée sous une forme qui les empêchât de rendre aux envoyés de Dieu le culte dû à Dieu seul, ainsi fallait-il user de précautions pour que le dogme de la permanence des âmes, mal compris du vulgaire, n'ouvrît pas la porte à des superstitions coupables. En se bornant à supposer cette croyance, sans la livrer aux fausses interprétations d'une multitude ignorante, on retenait ce qu'elle a d'efficacité pour la direction de la vie, tout en écartant le danger qu'aurait pu offrir un enseignement moins voilé : c'est ce qu'a fait Moïse avec cette connaissance profonde des besoins et de l'esprit du peuple auquel Dieu l'appelait à donner une loi. Un vrai savant, Frédéric Schlegel, l'a fait remarquer avant nous : « Si nous considérons que chez les Indous, par exemple, c'était justement à cette haute vérité de l'immortalité de l'âme que s'attachait la plus grossière superstition avec des liens presque indissolubles, nous nous expliquerons facilement le procédé du législateur divin, même sous le rapport extérieur. » (*Uber die Sprache und Weisheit der Indier*, p. 190 et 199.)

Si donc MM. Derenbourg et Renan se contentaient de dire que

les récompenses et les châtiments terrestres étaient la sanction directe et immédiate de la loi mosaïque, partant que les destinées de la vie future restaient sur l'arrière-plan dans l'organisation de la théocratie juive, prise comme telle, ils ne feraient que répéter ce qu'ont dit là-dessus tous les Pères de l'Église et tous les apologistes chrétiens. Mais de cette demi-connaissance à une ignorance complète ou à une négation, il y a un abîme. Un dogme peut être tenu plus ou moins dans l'ombre pour les raisons que je viens de dire, sans qu'il s'efface pour cela de la conscience d'un peuple. La vérité est que, dans une multitude de passages de l'Ancien-Testament, il y a des échappées sur la vie future, des expressions et des idées qui dépassent l'ordre de choses présent, et qui révèlent le fonds invariables de la croyance populaire. C'est bien la « vieille doctrine hébraïque » du Pentateuque qui se prolonge à travers les livres historiques (*Rois* et *Paralipomènes*), dans cette formule si souvent répétée : « S'endormir avec ses pères. » Non-seulement cette formule ne préjuge rien sur le lieu de la sépulture, comme l'a fort bien établi M. Th.-Henri Martin (*Vie future*, p. 149), mais parfois elle lui est opposée par antithèse, comme pour Achaz, par exemple, dont il est dit : « Et Achaz dormit avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de Jérusalem, car on ne le plaça pas dans les sépulcres des rois d'Israël (II Paral., XVIII, 27). » C'est bien encore « la vieille doctrine hébraïque » que l'on retrouve dans ces paroles d'Anne, mère de Samuel : « Jéhovah fait mourir et fait vivre, fait descendre dans le *scheol* et en fait remonter (I. Rois, II, 6). » Les Septante ne s'y sont pas trompés en traduisant par *anageí*, qui fait remonter, ni la paraphrase chaldaïque en y voyant la résurrection du siècle futur. C'est de la poésie, me dira-t-on; voici la prose : Quand le prophète Elie prie Dieu de ressusciter l'enfant de la veuve de Sarephta, il s'exprime ainsi : « Seigneur, mon Dieu, que l'âme de cet enfant revienne dans son corps. » La prière est exaucée, l'âme de l'enfant revient dans son corps, et il revit (III, Rois, XVII, 21 et 22).

(*La suite au prochain numéro.*) MGR FREPPEL.

Mort de Mgr l'évêque d'Amiens. — Nous apprenons la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr l'évêque d'Amiens, arrivée le 1er avril à la suite d'une longue maladie de cœur supportée avec une admirable résignation. Jacques-Antoine-Claude-Marie Boudinet était le quatre-vingt-huitième évêque d'Amiens. Il était né le 30 août 1806, à Saint-Rogatien, près de La Rochelle (Charente-Inférieure). Après avoir été supérieur de l'institution diocésaine de Pons, il fut nommé vicaire général à La Rochelle. puis évêque élu de Cybistra *in partibus* le 11 mars 1856, administrateur apostolique de Pamiers; préconisé le 16 juin 1856, sacré à Reims le 20 juillet, il fut installé comme évêque d'Amiens le 21 du même mois. Il laisse dans son diocèse une mémoire vénérée. Les œuvres qu'il a fondées conserveront le souvenir du pieux prélat qui l'a administré pendant près de dix-sept ans.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

48. — **La première communion** ou Grandeurs et Merveilles de l'Eucharistie, par l'abbé Edouard Blanc; Lyon, 1873, chez P.-N. Josserand. — In-18 de xx-268 pages. — Excellent petit livre dont nous sommes heureux de signaler l'apparition à l'approche de Pâques et des premières communions. C'est une simple étude, sous forme de lettres, des grandeurs et des magnificences de la sainte Eucharistie; les lettres sont mises à la portée de l'intelligence des enfants, et ont surtout pour but de les préparer à la première communion; mais ce n'est pas eux seulement qui peuvent trouver des charmes à la lecture de ces lettres et en tirer profit. L'auteur, humble prêtre qui a passé les plus belles années de sa vie à instruire et à former la jeunesse chrétienne, y a mis tout son cœur, et il n'est pas difficile de reconnaître dans ses modestes pages le fruit d'une longue expérience sacerdotale Les lettres se distribuent en sept parties : l'Eucharistie avant la communion, l'Eucharistie après la communion, les conséquences de l'Eucharistie, les bénédictions de l'Eucharistie, les symboles de l'Eucharistie, les illuminations de l'Eucharistie, et les délices de l'Eucharistie. Les mères chrétiennes, dont les enfants se préparent à leur première communion, s'applaudiront certainement d'avoir mis dans les mains de ces jeunes communiants le petit volume de M. l'abbé Blanc; nous en connaissons peu d'aussi capables de leur inspirer l'amour du Dieu de l'Eucharistie.

49. — **L'héritière**, par E. Marcel; Paris, 1873, chez C. Dillet. — In-12 de 294 pages. — Une riche héritière, qui a coûté la vie à sa mère, et qui, douée d'un charmant visage, est contrefaite et difforme, sent vivement son malheur; elle perd son père, elle a une institutrice qui ne sait pas diriger ses regards vers Dieu, et elle est malheureuse, désespérée. Mais un noble cœur vient la ranimer, une cruelle épreuve, qui met près d'elle une Sœur de charité, lui montre où la paix peut se trouver, même le bonheur, et elle rencontre, en effet, dans la religion, dans l'exercice de la charité, dans l'abnégation, dans le dévouement, la paix et le bonheur qu'elle ne connaissait pas. Tel est le canevas de cette touchante nouvelle, l'une des meilleures de Mme Etienne Marcel, dont le nom est déjà une recommandation. Là-dessus, l'auteur a su broder de touchants récits, tracer des caractères aussi vrais que variés, et le cœur du lecteur est délicieusement remué, son âme s'élève, il achève le livre, ému et tout rempli de généreux sentiments. L'*Héritière* occupera donc une bonne place dans la bibliothèque des Nouvelles honnêtes et chrétiennes.

50. — **L'Etudiant catholique**, revue hebdomadaire, paraissant à Gand (Belgique), chez S. Leliaert et Ce. — Chaque numéro est un in-4 de 8 pages à deux colonnes. — Nous n'avons pas l'habitude de rendre compte, dans ce Bulletin, des publications périodiques; mais nous croyons devoir faire une exception pour l'*Etudiant catholique*, excellente feuille hebdomadaire, rédigée par des étudiants pour des étudiants, et qui fait honneur à la foi et à la science de ses jeunes rédacteurs. Tout ce qui intéresse l'éducation et l'enseignement, principalement en Belgique, mais aussi au dehors, rentre dans le programme de cette petite Revue, qui a pris pour devise : *Instaurare omnia in Christo*, et qui y est fidèle. Il nous suffira, pour donner une

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

idée de la disposition de chaque numéro, d'indiquer ici les titres du dernier qui nous est parvenu, celui du 29 mars : *la question religieuse*, étude sur la situation actuelle et sur la catholicisme libéral ; *bulletin politique*, indication des principaux événements de la semaine ; *chronique universitaire*, où l'on apprend à connaître les étudiants non catholiques ; *correspondances* de Louvain et de Liége ; *l'Université romaine* réorganisée d'après les principes modernes ; *nouvelles scientifiques*, où l'on s'occupe du récit babylonien du Déluge dont les *Annales catholiques* ont parlé, tels sont les divers articles de ce numéro. Nous sommes heureux de recommander l'*Etudiant catholique*, qui mérite toutes les sympathies des hommes religieux, et qui est appelé à faire beaucoup de bien parmi la jeunesse des Universités.

51. — **Entretiens familiers** d'une mère avec son enfant sur les vérités fondamendales de la religion et de la morale chrétienne ; Introduction au catéchisme, par M. l'abbé Lalanne, ancien directeur du collége Stanislas ; Paris, 1873, chez C. Dillet. — In-18 de 144 pages. — La mère doit aider le catéchiste et être elle-même un catéchiste pour son enfant. M. l'abbé Lalanne, dont toute la longue vie a été consacrée à l'enfance et à la jeunesse, a voulu lui faciliter sa tâche par ce petit Manuel, dans lequel les dialogues procèdent du connu à l'inconnu, et présentent les vérités religieuses avec une simplicité et une clarté vraiment remarquables. Nous recommandons bien vivement les *Entretiens familiers* à l'attention des mères chrétiennes.

52. — **La Fleur du Frankenberg** ou Merveilleuses apparitions en Alsace ; Paris, 1873, chez Ch. Douniol. — In-18 de VIII-76 pages. — Les apparitions de la sainte Vierge en Alsace excitent des sentiments bien divers sur les deux rives du Rhin : crainte et colère au-delà, espoir et confiance en deçà. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur leur authenticité ; c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de le faire, et l'auteur du petit livre que nous signalons s'en remet comme nous au jugement de l'Eglise ; mais, en attendant, il n'est pas défendu de recueillir les faits, de contrôler les témoignages et de raconter ces événements qui préoccupent toute l'Alsace. On trouvera dans la *Fleur du Frankenberg* tout ce qu'il est licite à une saine curiosité de rechercher, et le fruit de cette lecture sera un redoublement de confiance en Dieu et en la sainte Vierge, souveraine de la France.

53. — **Le secret de la république**, par Alexis de Brais ; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-8 de 48 pages. — Brochure de bon sens et d'honnêteté, dont la lecture porte la lumière dans l'esprit, et que nous nous plaisons à recommander ici.

J. CH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de 32 pages in*-8. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine	»	20

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 12 AVRIL 1873 NUMÉRO 69.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

La semaine: le Vendredi-Saint et Pâques ; les croix et les joies ; fin de la persécution au Japon. — **Discours du Saint-Père** aux dames du cercle de Sainte-Marthe, à Rome. — **Les miracles de Paris.** — **Une fête de la science à Rome** : le P. Secchi, les Jésuites et les autres religieux. — **Les cercles catholiques d'ouvriers.** — **L'immortalité de l'âme chez les Hébreux** (suite et fin). — **Appel aux ouvriers.** — **Bulletin bibliographique.**

LA SEMAINE.

11 avril 1873.

Au moment ou nous écrivons, l'Eglise est en deuil ; elle célèbre les souvenirs du sacrifice divin qui a sauvé le monde. Lorsque ces lignes parviendront à nos lecteurs, le joyeux Alléluia aura retenti dans les églises, et les joies de la Résurrection succèderont aux douleurs de la Passion.

C'est là l'image frappante de l'Eglise à travers les siècles, et c'est ce qui donne aux enfants de l'Eglise une invincible confiance au milieu des plus grandes tribulations. Ils savent que les triomphes suivent de près les épreuves, et sont d'autant plus proches, que les épreuves sont plus terribles, d'autant plus grands que la persécution a été plus violente.

Aussi, quelles ne doivent pas être les espérances des chrétiens à la vue de cette conjuration presque universelle contre Dieu et contre son Christ ! L'Eglise catholique est en ce moment sur la croix ; elle semble crier à Dieu : Pourquoi m'abandonnez-vous? Et l'impiété, hochant la tête, s'écrie : Voyons si Dieu viendra la sauver ; si elle est divine, la tourmente actuelle ne pourra l'emporter ; voyons donc ce qui va arriver. Et la persécution redouble, et

les épreuves succèdent aux épreuves, et il y a d'effroyables défections, et la divine Crucifiée paraît morte, on s'apprête à sceller la pierre sur son tombeau.

Attendez, il y a des siècles qu'on prétend ainsi conduire les funérailles du catholicisme ; or ces funérailles sont bien longues à passer. L'Eglise, qu'on croit avoir abattue, assiste à la mort de ses persécuteurs, elle les enterre les uns après les autres, et elle continue de chanter l'Alléluia ; elle chantera jusqu'à la fin du monde, où le second avénement du Christ sera son plus éclatant et son définitif triomphe, après la plus épouvantable et la plus universelle apostasie que le monde aura vue.

Nous n'entrons pas aujourd'hui dans le récit des événements qui se sont accomplis depuis huit jours. La situation reste la même; les persécuteurs continuent leur entreprise insensée; les catholiques résistent avec la même intrépidité, animés dans la lutte par l'exemple de Pie IX, de leurs évêques et de leurs prêtres, et voici que de l'extrême Orient arrive ce consolant télégramme :

Hong-Kong, 7 avril, 4 h. 45 du soir.

Les édits de persécution sont enlevés et les prisonniers sont délivrés.

Signé : PETITJEAN, OSOUF.

Les persécuteurs du Japon, eux aussi, s'étaient flattés d'abolir le nom chrétien dans cet empire; on sait comment, il y a quelques années, les missionnaires catholiques eurent la joie de découvrir que de courageuses chrétientés avaient continué d'exister dans ces îles, qui avaient fait tant de martyrs et produit tant de saints. Le sang des martyrs a demandé grâce et miséricorde, les saints ont prié, et voilà que la Providence a disposé les événements : la persécution cesse, la prédication du christianisme va être libre au Japon.

N'est-ce pas là aussi que Pâques succède au Vendredi-Saint, et que la Croix triomphe de ceux qui la foulaient aux pieds ?

Nous nous réjouissons de cette nouvelle : nous ne croyons pas pour cela qu'il convienne de trop se fier aux promesses du gouvernement japonais, ni que la prédication évangélique doive être désormais sans entraves ; mais un grand pas vient d'être fait ; nous savons que nos missionnaires profiteront de la brèche qui s'ouvre dans la forteresse ennemie ; aux gouvernements chrétiens il appartient de faire le reste. Certes, ils sont entourés d'assez de périls : qu'ils ne craignent pas de prendre en main la cause de Dieu au Japon, et Dieu saura les récompenser de ce qu'ils feront.

J. CHANTREL.

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

AUX DAMES DU CERCLE DE SAINTE-MARTHE, A ROME (1).

« C'est dans un sentiment de grande consolation que j'accepte votre proposition de vous rassembler dans la retraite à certains jours, soit afin de prier pour le Saint Siége, soit afin de mieux réfléchir aux intérêts de vos âmes et de vous unir plus étroitement à Dieu pour obtenir la force de résister à tous les maux qui nous assaillent de toutes parts.

« Cependant je dirai quelques mots avant de vous donner la bénédiction, et je commencerai, selon la coutume, en faisant, comme les bons curés ici présents, l'explication de l'évangile, dont vous avez été privées en venant au Vatican.

« D'abord je dirai comment les apôtres, s'étant beaucoup fatigués et ayant à peine eu le temps de se reposer pour se donner au salut des âmes et à la prédication de l'Évangile, vinrent à Jésus-Christ, qui désirait qu'ils se reposassent un moment dans un endroit solitaire. C'est ce qui arrive aujourd'hui encore, quand les évêques et les missionnaires viennent à Rome des divers points du monde catholique pour rendre compte de leurs missions au Vicaire actuel et très-indigne de Jésus-Christ. Dans le petit endroit du Vatican, eux aussi trouvent quelque repos à leurs fatigues.

« Oui, ils trouvent le repos, le conseil et la force, mais ils n'ont pas été témoins de ces festins abominables et de ces danses échevelées et autres faits du même genre, dont j'ai vu le récit ces jours-ci dans certains journaux que l'on dit *officieux*, mais qui sont le plus souvent comme un marché de mensonges et de médisances.

« Cependant il fut impossible à Jésus-Christ de se retirer avec ses Apôtres, car les foules, toujours empressées à le suivre, oubliaient la nourriture et leurs affaires pour écouter sa parole et s'instruire toujours davantage à l'audition de ses saintes doctrines.

« C'est pourquoi il advint que, le jour étant avancé et le soleil se couchant sur les montagnes, Jésus-Christ, après avoir prononcé les paroles de la vie éternelle, eut pitié de ce peuple qui avait un grand chemin à faire pour retourner, d'autant plus qu'il y avait des femmes et de tout petits enfants. C'est alors qu'il opéra cet étonnant miracle de la multiplication des pains et des poissons. Et c'est ce prodige qui, par les mains de Jésus-Christ et par les mains des apôtres en qui opérait sa grâce, réussit à rassassier un peuple en-

(1) Audience du 23 mars.

tier, si bien que des restes de ce repas on put remplir douze corbeilles.

« Assurément la sollicitude et l'affection des nouveaux *maîtres* du peuple de Rome sont loin d'égaler la sollicitude et l'affection du divin Rédempteur. Lui, compatissant aux besogneux, les nourrissait et les rassasiait, mais eux se comportent bien autrement. Oh! si le Psalmiste eût été à ma place, avec quelle raison il pourrait dire de ces soi-disant maîtres : *Ils dévorent mon peuple comme du pain.* Au lieu de nourrir le peuple, ils le dévorent par les surcharges d'impôts, par la cherté des vivres, par les immenses difficultés du loyer et par cent autres moyens.

« C'est là un grand mal, mais il y a pire encore : on voudrait aussi dévorer l'âme du peuple en lui ôtant le précieux trésor de la foi. De fait, à quel autre but tend la multiplication des maisons de péché au moyen desquelles le fruit d'iniquité entre dans certaines maisons que tout le monde sait? A quel autre but tend une presse mensongère et blasphématrice, qui ne respecte pas même le divin Fondateur de notre très sainte-religion et sa très-sainte Mère? A quel autre but tendent ces outrages et ces tumultes dans l'enceinte même des églises et à l'heure des fonctions sacrées? Quel autre but peuvent avoir ces injures incessantes et grossières dont on assaille des personnes innocentes et respectables, uniquement parce qu'elles portent l'habit ecclésiastique?

« Pourquoi, je le demande, pourquoi, dans cette capitale du catholicisme, a-t-on voulu transformer les jours de pénitence? Et de ces jours favorables, disait l'Apôtre, de ces jours de salut spirituel, de ces jours de prières entre le vestibule et l'autel, pourquoi a-t-on voulu faire des jours de bacchanale, des jours de danse scandaleuse, en criant avec le poëte païen : *C'est maintenant qu'il faut boire, c'est maintenant que d'un pied léger il faut battre la terre?*

« Toutes ces embûches de l'enfer, tolérées ou permises, dira-t-on qu'elles ne tendent pas à attaquer la foi catholique, à l'arracher des cœurs et à transformer un peuple catholique (oui, éminemment catholique) en un peuple de libres-penseurs? Mais, vive Dieu, cela n'arrivera pas! A ce fougueux torrent d'iniquités, opposez la prière, le courage et une confiance en Dieu toujours plus éclatante; une confiance qui nous mérite d'obtenir la fin de si grands maux. Par-dessus tout, redoublez de vigilance dans vos familles afin que le poison n'y vienne pas chercher le cœur de vos enfants. En somme *agir et souffrir, c'est d'un Romain*, et je dirai mieux : *agir et souffrir c'est d'un chrétien.* Vous devez donc faire le possible pour vous

maintenir fidèles à Dieu, prêts à tous les tourments et à toutes les croix.

« Et ici laissez-moi vous faire une remarque, qui n'est pas inutile. Quand le divin Sauveur gravissait le chemin du Golgotha, les bourreaux et les pontifes craignirent qu'il ne succombât en chemin, tant ses épaules sillonnées par la flagellation, sa tête couronnée d'épines, la sueur et le sang qui ruisselaient de son corps l'avaient affaibli. Ses ennemis craignaient donc de ne point le voir arriver vivant sur le haut de la montagne, chargé comme il l'était du bois pesant de la croix. Ils chargèrent donc un étranger, qui d'aventure passait par le chemin, et le contraignirent d'aider le divin Sauveur à porter la croix.

« Or, mes chères filles, il est certain, établi et ordonné par Dieu, que tout chrétien qui veut suivre Jésus-Christ doit porter la croix. *Qui vult venire post me, tollat crucem*. Remarquez donc comment, en cette circonstance, Notre-Seigneur ne permit pas que ce fût un Hébreux qui lui vînt au secours. Cette nation était déjà réprouvée, et elle persiste dans cette réprobation comme nous le voyons de nos yeux; si elle paraît encore, c'est pour se montrer consacrée à l'amour de l'argent, et dans la plupart de ses membres, elle est connue pour fomenter les mensonges et les injures contre le catholicisme, en les répandant au moyen des feuilles publiques, dans la plupart des pays d'Europe. Jésus-Christ voulut plutôt être secouru par un païen, donnant ainsi une preuve de ce qui avait été déjà prédit, à savoir que d'autres nations seraient substituées à la nation dépravée des Hébreux, pour connaître et suivre Jésus-Christ. Et comme une condition indispensable pour obtenir cette faveur de suivre le divin Sauveur était la croix, c'est un païen, le Cyrénéen, qui la porte, signifiant ainsi la conversion des gentils.

« Embrassons donc cette croix qui est un symbole de pénitence, mais qui est aussi le symbole du triomphe, que nous espérons fermement obtenir par le secours divin. Laissons les aveugles et les conducteurs des aveugles qui crient follement qu'il faut manger et boire, qui profanent le carême, qui scandalisent les bons, qui tournent en moquerie nos solennités, qui détruisent les couvents religieux, qui chassent hors du cloître les vierges épouses de Jésus-Christ et qui insultent aux honnêtes gens. Ils répètent : *Mangeons et buvons!* Mais le jour viendra où Jésus-Christ à son tour répétera cette parole terrible, qu'il prononçait autre fois sur le mauvais riche : *Le riche mourut et il fut enseveli dans l'enfer*.

« Pour vous, ayez confiance et considérez des yeux de la foi le bras de Dieu qui vous bénit. Correspondez aux grâces qu'il vous fait,

portez la bénédiction au sein de vos familles, cette bénédiction qui vous donnera la paix, qui vous donnera l'espérance de voir le triomphe de la vérité et de la justice. »

LES MIRACLES DE PARIS (1).

Le mois dernier, à Batignolles, quartier de Paris, deux maladies désespérées se sont terminées d'une façon que la science n'admet pas. D'après les malades, l'un et l'autre enfants, la sainte Vierge leur est apparue, et ils se sont trouvés guéris. Des témoins nombreux attestent la maladie et la guérison soudaine. Un médecin, décrivant scientifiquement le cas mortel qu'il a vu et soigné, ne recule pas devant le mot de miracle, si redouté et si détesté dans sa profession. L'autorité religieuse, à cet égard plus méticuleuse encore, ayant ordonné d'enquérir, a permis la divulgation du rapport ecclésiastique qui lui a constaté les faits. Tout est clair, de plein jour, facile à vérifier.

Nous attendions la contre-enquête et les réflexions du *Siècle*. Le *Siècle* a négligé d'informer, mais il n'a pas négligé de réfléchir. Au bout de huit jours il nous donne ses réflexions. Les voici :

Enfin ! il paraît que la Vierge se décide à confondre le scepticisme des Parisiens en opérant des miracles sous leurs yeux. Elle n'est pas encore au cœur de la cité, mais elle est dans la banlieue, à Batignolles. De tout petits Batignollais ont eu le privilége de la voir, d'autres Batignollais ont été guéris par elle. Déjà Lourdes et la Salette sont inquiets de la concurrence. La Vierge a dans ce quartier un médecin patenté qui délivre des certificats. C'est une innovation très-heureuse et bien propre à fermer la bouche aux incrédules.

Le ciel devait bien ce témoignage d'estime à Paris, où l'honnête curé Santa-Cruz compte des amis, qui ramassent de l'argent pour lui. Le quartier des Batignolles n'était rien moins que chaud pour la cause carliste : c'est un avertissement qu'on lui donne d'en haut.

Ce qui signifie que, dans cette affaire, le *Siècle* ne peut contester rien, mais ne veut croire rien. Ce n'est pas par-là qu'il nous étonne, nous l'avons toujours connu tel, incrédule, et incapable de

(1) Extrait de l'*Univers*. (V. notre dernier numéro, page 410.) Remarquons, à ce propos, que si quelques journaux, après quelques jours de réflexion, se sont décidés à parler de ces miracles pour en plaisanter, les journaux plus graves et plus prudents ont mieux aimé n'en rien dire du tout. Nous savons qu'un article avait été rédigé pour le *Journal des Débats*, et que ce journal, toute réflexion faite, a mieux aimé le supprimer, quoiqu'il contestât les miracles : ne pouvant nier, on garde le silence ; amour de la vérité ! (N. de la Réd.)

justifier son incrédulité soit à lui-même soit à autrui. Ce qui cause notre admiration, c'est ce perpétuel besoin d'étaler son incapacité pour étaler son incrédulité. L'amour-propre donne lieu à ce prodige; ou le *Siècle* veut faire le galant, ou il tient à nous montrer sa puissance sur l'ami lecteur. La vérité est qu'il ne prend pas de peine. En religion, il a une manière de bêtise solide, sans nul doute, mais sèche et que l'on pourrait dire austère, tant elle dédaigne l'ornement et le renouvellement. Toujours la même chose, et toujours peu de chose. Il rit comme on vient de l'entendre, il dit : Non; et avec cela, il se passe de tout raisonnement et il plane au-dessus de toute évidence.

Le joli Renan (il ne se vend plus), dans le temps de sa gloire, déjà éloigné, réclamait un miracle constaté par l'Institut. Il voulait une résurrection en pleine Académie, omettant de dire s'il fallait encore que le ressuscité fût académicien. Depuis ce temps, il leur a été donné des miracles, même celui de Jonas et celui de Balaam. Jonas a vécu et vit dans le corps de la baleine, Balaam a parlé maintes fois. Mais l'Institut n'a pas vu ces miracles, ou a négligé de les constater, et le joli Renan ne s'est pas converti, du moins pas tout à fait. Nous devons d'ailleurs convenir qu'il y a eu plus de morts que de ressuscités. On n'a pas ressuscité Sainte-Beuve; le joli Renan décline, le *Siècle* mêmement, et ils ne ressusciteront pas. Toutefois, les résurrections et les guérisons ne sont pas inouïes d'un autre côté. Jésus-Christ, par exemple, ne meurt pas; l'Église ne meurt pas; il est manifeste que le Pape ne mourra pas. Nous pouvons dire que nous avons vu la résurrection des conciles, et que nous voyons vivre et très-fortement vivre le concile ressuscité; il enterre une hérésie, il a déjà enterré deux ou trois constitutions, il en enterrera plusieurs autres. Nous voyons aussi les pèlerinages « rentrer dans nos mœurs. » Que pense de tout cela, en son fond, le joli Renan qui a ses lacunes, mais enfin qui n'est point un lourdaud? Il s'en tait. Quant au *Siècle*, il n'en éprouve nul embarras. S'il plaisait à Dieu de ressusciter un mort selon toutes les conditions posées pour obtenir la conversion de l'Institut, le *Siècle* écrirait : « Enfin! il paraît que Dieu se décide à confondre le scep-
« ticisme des Parisiens en opérant des miracles sous leurs yeux. » Il n'irait pas voir, et il aurait tout dit. Devant une telle force, il faut se déclarer vaincu.

Nous observons cependant deux ou trois points imperceptibles, qui annoncent que le *Siècle* n'a plus toute sa vieille fermeté. 1° Il ne reproduit pas la relation publique de l'événement; 2° aucun libre-penseur des Batignolles ne lui a écrit pour venger l'honneur

du quartier; 3° l'auteur de l'article dérobe son nom. Jadis, on aurait été si fier de signer un si gracieux morceau! A présent, on crache et on se cache. Où êtes-vous, Jourdan? où êtes-vous, Bédollière?

Voilà donc un médecin qui contre-signe un miracle, et un rédacteur du *Siècle* qui se voile pour contester le miracle, comme s'il s'agissait de crier Vive la République! en pleine rue.

Que les temps sont changés!...

Mais puisque nous tenons le *Siècle*, profitons-en. Dans le même numéro où il rit avec tant de grâce du miracle des Batignolles, il nous fait assister aux miracles qui s'opèrent parmi son peuple à lui, le peuple des cabarets. Ce sont les miracles du vin et des liqueurs fortes, les plus hostiles aux miracles de Dieu. Ce numéro est vraiment typique. En tête, le *Siècle* annonce son édition de Voltaire; aussitôt après, il ricane, de cette façon charmante dont il a le secret, contre la miséricorde divine qui appelle par des signes les pauvres sauvages de la terre; en queue, il décrit les sinistres prodiges de l'ivrognerie, et à cette occasion, il parle comme tous les sages de l'antiquité et comme les Pères de l'Église. Écoutons le *Siècle* nous donnant son meilleur vin le dernier :

Il y a plus d'un demi-siècle déjà que des sociétés de tempérance ont été fondées en France, en Angleterre, aux États-Unis. Les membres de ces sociétés ont fait les plus louables efforts pour combattre le plus hideux de tous les vices, l'ivrognerie. Les législateurs ont fait des lois, les administrateurs ont réglementé les débits de boissons; les médecins, les moralistes ont écrit des volumes, des brochures, des articles, des mémoires contre l'ivrognerie. Dernièrement encore l'Assemblée de Versailles a voté une loi.

Et cependant le vice contre lequel se liguent tant de bonnes volontés, tant de courageuses initiatives, *grandit en raison même des efforts que l'on tente pour l'étouffer*. D'année en année, le mal prend des proportions *plus effrayantes*. Dans l'espace de vingt ans, de 1849 à 1869, la consommation de l'alcool *a doublé, et le nombre des cas de folie déterminés par l'abus des boissons spiritueuses a augmenté de* 59 *pour* 100 *chez les hommes, et de* 52 *pour* 100 *chez les femmes*.

Si l'on songe aux désordres de toute nature produits par l'ivrognerie depuis le moment où un être humain s'adonne à cet horrible vice jusqu'au moment où la société croit nécessaire à la sécurité de tous de l'enfermer dans un asile; si l'on fait entrer en ligne de compte non pas seulement les frais que va occasionner l'internement de cet être dégradé, mais les jours de chômage où son vice l'a rendu incapable de travail, la gêne et souvent la misère qu'il a infligées à sa famille, les mauvais traitements que, dans son ivresse, il a fait subir à sa femme et

à ses enfants; si l'on songe surtout au nombre de femmes qui conçoivent pendant que le mari est dans cet état de dégradation, et qui mettent fatalement au monde des idiots et des épileptiques, on est effrayé des ravages de cet horrible fléau.

Il y a longtemps déjà que le corps médical, par ses voix les plus autorisées, a jeté le cri d'alarme. Tous signalent le danger : « Si l'on ne porte pas remède au mal qui nous dévore, disent-ils, la France est menacée de maux incalculables, *elle est menacée dans son indépendance, dans son existence même.* »

Parfaitement! Nous sommes de cet avis; mais ce remède, où est-il?

Les moyens radicaux sont impraticables dans une société libre.

Que faire donc contre ce vice et contre tous les vices, hélas! Il n'y a *peut-être* qu'un moyen, et il est à longue échéance : instruire...

Mais en indiquant cette panacée qui lui est propre, le *Siècle* ne laisse pas d'appuyer sur son *peut-être*. Sans le dire, il n'oublie pas que dans Lyon, la ville modèle, les *instructeurs* de son choix ont commencé par saoûler indignement et solennellement leurs élèves « les petits sans Dieu », femelles et mâles. Et puis enfin l'homme, — l'homme de M. Littré, le *Siècle* n'a pas le droit d'en admettre un autre — lui paraît essentiellement ivrogne :

Le bon sens populaire, — ce que l'on appelle justement *la sagesse des nations*, — a un mot profondément vrai, qui mérite d'être médité : « Qui a bu boira. »

Ce que coûte à la société la détestable habitude de boire du vin blanc le matin sous le futile prétexte de *tuer le ver*, nul ne peut le calculer. Quand on a bu le vin blanc pour tuer le ver, on boit de l'eau-de-vie — et quelle eau-de-vie! — pour tonifier le vin blanc. En réalité, on a bu la soif et l'on continue à boire pour l'éteindre. C'est comme si, pour éteindre un incendie, on y jetait du pétrole ou toute autre matière inflammable.

Bref, il paraît que « la science » se décide à confondre l'alcoolisme des peuples républicains en opérant des miracles de sobriété parmi eux, dans Paris et ailleurs. « Des médecins, des économistes, des députés, des membres de l'Institut, des ingénieurs, des gens du monde », ayant à leur tête M. H. Passy, et dans leurs rangs M. Wolowsky et quantité d'etc., viennent de fonder une association *contre l'abus des liqueurs alcooliques.* Elle instituera des conférences et publiera un bulletin trimestriel!

« Tout cela est excellent », dit le *Siècle*. Néanmoins il ne dissimule pas qu'il en attend peu de profit, et il revient à additionner les miracles du vin, là où les sociétés de tempérance abondent. En Allemagne, 40,000 morts par an; en Angleterre, 50,000; aux États-

Unis, 300,000. Il n'y en avait que 12,000 en Italie. Mais l'Italie est catholique, ce qui ne doit pas durer.

En sorte que, pour conclure, le *Siècle* conseille à la Société de tempérance française de « chercher des moyens nouveaux. » Il ajoute : « Les découvrira-t-elle? » Et il demeure sur ce point d'interrogation.

L'auteur de ce très-honnête article, s'il est sincèrement ennemi de l'abus des boissons, doit gémir intérieurement d'être attelé à un journal dont la principale affaire est de propager Voltaire, de détruire le culte, de changer la religion du dimanche en religion du lundi, d'abolir la foi chrétienne, d'insulter l'Église, de nier les miracles et de faire destituer ou tout au moins mettre aux arrêts M. le capitaine comte de Mun, comme coupable de fonder des sociétés qui sont, entre autres choses, le seul moyen efficace de combattre et d'abolir le vice de l'ivrognerie, père de quantité d'autres.

Il faut se convertir, *Siècle;* sinon : *Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit non recedet ab ea.* C'est-à-dire, *qui a bu boira;* et quand l'ivrogne arrivera aux bons articles du *Siècle* contre l'ivrognerie, il sera déjà saoûl.

Après le *Siècle*, voici le *Rappel*, dans la personne de M. Lockroy, ancien coadjuteur de M. Renan dans la mission pieuse que ce dernier reçut de la grâce du défunt empereur, et présentement conseiller municipal.

M. *Lockroy* est plus fort que l'anonyme du *Siècle.* Il fait une contre-enquête, sur laquelle il semble compter.

Ce brave a l'air fier et hardi,
Et son mousquet est près de lui.

Le mousquet, c'est une petite fille de dix ans, « aussi intelligente que jolie, et ce n'est pas peu dire, » laquelle lui a été présentée par Mme Trois-Etoiles, sa tante, excellente chrétienne, mais ennemie des superstitions.

M. Lockroy s'est laissé dire par cette jeune fille, dont il rédige la déposition, que, quant à l'enfant Walet, tout le miracle a consisté en un reflet de miroir à barbe : « On voyait sur le bord de la fenêtre une petite ombre qui ressemblait à une dame ou à une sonnette. »

A la suite de quoi l'enfant Walet a été instantanément guéri d'une maladie de plusieurs mois.

Nous pourrons revenir sur le fait de l'enfant Walet; mais ce qu'il y a de désobligeant pour M. Lockroy, c'est qu'il y a aussi l'enfant Fontès, dont il ne parle pas.

Nous mettons sous les yeux de M. le conseiller Lockroy la pièce suivante, relative à l'enfant Fontès :

Paris, 20 mars.

Je soussigné, docteur-médecin, demeurant rue Lemercier 48, certifie avoir donné mes soins à l'enfant Alfred Fontès, âgé de onze ans et demi, demeurant place des Batignolles, 8, à partir du 28 février. Cet enfant, qui sortait du séminaire de Paris, était malade depuis six semaines environ. Le docteur de la maison l'avait soigné pour une affection du foie, compliquée d'ulcérations intestinales et stomacales. Lorsque je vis l'enfant, je constatai des désordres singuliers, qui peu à peu se généralisèrent du foie dans l'intestin et le péritoine, accidents qui ne purent être modifiés par les traitements ordinaires.

Quelque temps après, ces mêmes accidents gagnèrent l'estomac et il se produisit des vomissements qui devinrent bientôt incoercibles. Les aliments et les boissons cessèrent d'être tolérés, bien que l'enfant conservât un grand appétit et qu'il y eût absence totale de fièvre. Il y avait en même temps une douleur précordiale habituelle et une sensation douloureuse tout le long de l'œsophage. En même temps, et dès le début, je constatai chaque matin une extinction sanguinolente qui se produisait sans toux et qui cependant me paraissait provenir des bronches. Son état général s'empirant, je reclamai une consultation.

M. le docteur Moutard-Martin, médecin de Beaujon, fut appelé. Il diagnostiqua un tubercule s'étalant en même temps sur le péritoine, sur la muqueuse de l'estomac, de l'œsophage et des bronches. Le pronostic fut de la dernière gravité. A partir de ce moment et durant quinze jours, les accidents ne firent que s'accroître, malgré tous les moyens employés. L'enfant en était arrivé à vomir constamment, non-seulement tout aliment solide ou liquide, mais même lorsqu'il n'avait rien absorbé.

L'état général s'empirait et ne laissait plus aucun espoir, lorsque le lundi 17 mars, à onze heures du matin, après que je venais de constater son état alarmant et des plus graves, l'enfant s'écria tout à coup qu'il était guéri. La mère accourut, constata que, en effet, le ventre qui, une heure avant, était extrêmement ballonné et douloureux, était devenu subitement plat et insensible. En même temps l'enfant a pu manger sans vomir. La digestion s'est faite pour la première fois, la gaieté est revenue, les douleurs ont disparu, l'enfant s'est levé et a sauté dans sa chambre avec des cris de joie.

Ces faits ont été constatés par moi le jour même, et j'affirme, en mon âme et conscience, qu'ils sont le résultat d'un miracle, toutes les données scientifiques ne pouvant expliquer une pareille chose. Cette guérison instantanée se maintient depuis trois jours et la guérison est absolue.

M. Lockroy est invité à démontrer que cet enfant n'a pas été malade ou n'est pas guéri.

S'il peut s'en acquitter avec politesse, il exposera sa belle popularité, mais il se fera honneur.

L. Veuillot.

UNE FÊTE DE LA SCIENCE A ROME.

La presse ennemie de la religion et des religieux est quelquefois obligée de se donner à elle-même des démentis curieux, d'autant plus curieux qu'elle ne se doute pas de l'hommage qu'elle rend ainsi à la religion : si elle s'en doutait, est-ce qu'elle le ferait? Mais la force de la vérité lui arrache des aveux inconscients, qui témoignent à la fois de son ignorance, de son hostilité et de sa... stupidité. C'est un accident de cette sorte qui vient d'arriver à la *Perseveranza* de Milan, une espèce de *Journal des Débats* de ce pays-là. Le 27 mars donc, la *Perseveranza*, par distraction, s'est mise à parler d'un « homme très-savant, dont la renommée fait honneur à l'Italie, *un eruditissimo uomo, la cui fama onora l'Italia.* » Cet homme, c'est un prêtre! un religieux!! un jésuite!!! c'est le P. Secchi, dont la science vient de se mettre à Rome, dans deux conférences, au service d'une société catholique de bienfaisance, la *Société artistique et ouvrière.*

Et la *Perseveranza* donne à ces conférences leur vrai nom, elle les appelle une *fête de la science.* « Comme beaucoup d'étrangers, dit-elle, étaient accourus à cette fête de la science, le P. Secchi a fait ces conférences en français; il a eu ainsi l'occasion de montrer combien l'usage de cette langue lui est familier. » Notons, en passant, cet hommage rendu à notre langue, et rappelons, d'ailleurs, que le P. Secchi est membre de notre Académie des sciences.

Ah! s'écrie la *Perseveranza*, si tous les moines étaient comme le P. Secchi! mais il y en a bien peu qui le valent. Et voilà ce qui rassure la conscience de la *Perseveranza*, qui veut bien glorifier l'Italie d'avoir produit un tel savant, mais qui veut continuer de persécuter les religieux. Ils sont tous comme cela : demandez aux braves gens qui crient le plus haut contre les curés, après avoir ingurgité quelques pages du *Siècle*, ou du *National*, ou du *Rappel*, ce qu'ils ont à reprocher à leur propre curé, qu'ils connaissent, tandis qu'ils n'ont jamais vu les autres, et ils vous répondront tous que leur curé est un excellent homme, charitable, pas fier avec le pauvre, serviable à tous, mais les autres! Ce sont toujours les autres qui méritent d'être pendus.

L'*Unità cattolica*, de Turin, profite de l'occasion pour dire quelques bonnes vérités à la *Perseveranza*, aux journaux de même farine et à ceux qui pensent comme eux. On célèbre à Rome, après le 20 septembre 1870, une *fête de la science.* Qui en est le héros? Un homme de la Rome d'avant le 20 septembre, un prêtre, un religieux, un jésuite. Cela ne devrait-il pas faire réfléchir ces hom-

mes qui ne cessent de représenter les Papes comme des ennemis de la science en général et de l'astronomie en particulier? Ces Papes ennemis de la science, ces persécuteurs de Galilée, encourageaient pourtant le *chanoine* Copernic, dont on vient de célébrer le quatrième centenaire, et c'est le Pape Pie IX qui encourage encore aujourd'hui le P. Secchi, qui est l'un des plus illustres astronomes de notre temps et de tous les temps, et qui donne aux ennemis des jésuites et des Papes une fête scientifique.

Quant à dire que le P. Secchi est le seul religieux qui aime et possède la science, et que l'on conserverait tous les moines, s'ils « valaient le P. Secchi, » c'est, pour nous servir d'un mot à la mode depuis quelques jours, c'est une impertinence : d'abord, parce qu'on ne peut exiger que tous les moines soient des génies transcendants et des savants de premier ordre (cela ne se voit dans la rédaction d'aucun journal, pas même dans la rédaction de la *Perseveranza* italienne et des *Perseveranza* françaises); ensuite, parce que certainement, toute proportion gardée, c'est encore dans les ordres religieux, plutôt que dans toute autre classe d'hommes, que se trouvent les vrais savants les plus nombreux. Les grands hommes ne naissent pas par bataillons; ils viennent l'un après l'autre, et sans sortir de la Compagnie de Jésus, et même du Collége romain, nous demandons où, pour les sciences exactes, par exemple, on trouverait mieux que le P. Clavio, l'Euclide de son temps, et que les PP. Ricciardi, Borgundi, Boscovich et Asclepi.

N'est-il pas vrai qu'avant le P. Secchi, le P. de Vico était également célèbre, non-seulement à Rome, mais dans toute l'Europe? On se souvient encore de l'accueil empressé, triomphal, qui lui fut fait en Angleterre et aux États-Unis, en 1848, lorsque les révolutions de cette néfaste année le chassèrent brutalement d'Italie. Et que dirons-nous des PP. Caraffa, Turner, Pianciani, de Sinno, Fanton, non moins célèbres comme mathématiciens, physiciens ou chimistes? Ce n'était pas seulement l'Italie qui les admirait; des médailles d'honneur leur arrivaient même de Copenhague. Et ils revivent aujourd'hui dans la personne du jésuite François-Xavier Provenzali.

N'est-ce pas de la Compagnie de Jésus que sortait le cardinal Maï? Le P. Jean Bollig ne fait-il pas revivre, au Collége romain, le célèbre Mezzofanti? Voilà un homme qui pourrait donner une autre *fête de la science*, en parlant couramment plus de quarante langues, surtout les langues orientales et modernes.

Vincent Gioberti n'était pas précisément un ami des jésuites; il n'en était pas moins obligé de compter parmi les plus illustres phi-

losophes contemporains les PP. Taparelli et Romano, et, certes, on peut mettre à côté de ces deux noms ceux des PP. Liberatore, Buczinski, Demowski et Rothenflue. Il y a un autre P. Secchi, Jean-Pierre Secchi, l'un des plus doctes archéologues de l'Italie et qui a publié un savant ouvrage sur la chaire de Saint-Marc, à Venise. Qui ne connaît le P. Marchi, et, chez nous, en France, les PP. Arthur Martin et Cahier, à qui l'art chrétien doit de si beaux travaux? Faut-il nommer encore à Rome, le P. Raphaël Garrucci, le savant archéologue, et le P. Joseph Paria, l'un des grammairiens les plus distingués de l'Italie? Ce sont là des hommes qui pourraient aussi donner de belles fêtes scientifiques.

Qu'on aille au Collége romain, et l'on y trouvera le P. Ragazzini pour l'enseignement du latin, le P. Angelini pour l'enseignement de l'épigraphie, le P. Antoine Ballerini pour l'enseignement de la morale, le P. François Tongiorgi pour l'archéologie, le P. Camille Tarquini pour le droit canonique, le P. Provenzali pour la physique, le P. Henri Valle, pour la littérature, le P. Jean Perrone, pour la théologie, et même le frère coadjuteur, P. Antonacci, pour la pharmacie. Voilà ce que la seule Compagnie de Jésus fournit d'hommes éminents, supérieurs, dans un seul collége.

Ce que nous disons des Jésuites, nous pouvons le dire des autres ordres religieux. Le P. Denza, barnabite, par exemple, est un élève et un ami du P. Secchi, que l'on verra un jour égaler son illustre maître; en Italie, et pas seulement en Italie, ce sont des prêtres, des religieux qui envoient aux Académies les plus nombreuses observations météorologiques et les mieux faites. Aussi, peut-on dire avec l'historien Botta, qui était un adversaire déclaré des Jésuites, et en appliquant à la plupart des ordres religieux ce qu'il dit de la Compagnie de Jésus : « On voit vraiment que des maisons des Jésuites sont sortis en grand nombre des hommes éminents, soit dans les sciences morales, soit dans les sciences physiques ou mathématiques, soit dans l'art sublime de la prédication (1). » Et tels sont les hommes que proscrivent partout de soi-disant libéraux, qui se donnent comme les plus grands amis, non-seulement de la liberté, mais encore des lumières, de l'instruction et de la science. Ils veulent le progrès des sciences, disent-ils, et ils proscrivent les plus ferventes adeptes des sciences, ils détruisent les asiles sacrés des études scientifiques. C'est en haine de la religion qu'ils agissent, c'est vrai ; mais n'est-il pas évident que cette haine de la religion nous ramène à la barbarie et aux ténèbres?

J. Chantrel.

(1) *Storia d'Italia* (Histoire d'Italie).

LES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS.

Le dimanche, 30 mars, a eu lieu à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine, l'inauguration d'un nouveau cercle catholique d'ouvriers. C'est le cinquième qui, dans Paris, vient offrir à l'ouvrier honnête un refuge contre l'embauchage du cabaret. Cette œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, quoique de date récente, étend déjà sur toute la France son action moralisatrice. Tours, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Marseille, etc., rivalisent de zèle; ce réveil de la foi dans les villes prouve que l'ouvrier commence à comprendre qu'il n'a rien à attendre d'utile pour lui de ces révolutions qui l'ont toujours trompé, qui servent de marchepied aux tribuns de hasard, lesquels, le lendemain de leur triomphe, deviennent des oppresseurs de tous ceux qui travaillent.

L'ouvrier peut voir que ceux qui veulent sincèrement son bonheur sont les chrétiens zélés et convaincus qui, n'ayant rien à gagner (peut-être seulement d'avoir leurs noms inscrits sur les listes des proscripteurs de l'avenir), se dévouent pour la cause de ce peuple qui est l'âme de la France. Quel spectacle émouvant que cette transformation des cœurs qui ne renfermaient que haine et jalousie et qui maintenant apprennent à aimer ce qu'il y a de plus sacré au monde, leur Dieu, leur patrie !

Un homme qui a consacré sa vie aux intérêts de la classe ouvrière disait naguère, lorsqu'on le félicitait du résultat obtenu par son dévouement : « Tout cela n'est rien, si vous ne donnez pas à l'ou« vrier l'esprit de la résignation chrétienne. Tout est là. » Cette réponse vaut à elle seule un long discours.

A Lyon, depuis la fondation des cercles catholiques, cent vingt patrons se sont engagés à ne plus recevoir dans leurs ateliers d'ouvriers qui ne déclareraient pas formellement ne point faire partie de l'Internationale. Nous sommes heureux de pouvoir citer ce bel exemple.

L'œuvre des cercles catholiques est, du reste, de plus en plus appréciée, comme le témoigne cet article que la *Presse*, qui n'est pas clérical, écrit précisément à l'occasion de l'ouverture du cinquième cercle; nous citons l'article tout entier, qui mérite d'être reproduit.

« L'œuvre relative et féconde des cercles catholiques d'ouvriers, dit la *Presse*, poursuit le cours de ses travaux et de ses succès.

« Naguère, c'est à Belleville, dans cette banlieue révolutionnaire, qu'elle plantait hardiment son drapeau de régénération. Plus récemment encore, continuant d'envelopper les faubourgs de Paris de

sa sagace et courageuse sollicitude, l'Association de charité chrétienne et pratique, dont M. le comte de Mun est l'infatigable orateur, ouvrait en plein quartier latin un nouveau centre de vivification, de pacification, de fraternisation. Hier enfin, c'est en plein faubourg Saint-Antoine, au sein d'une agglomération laborieuse et populaire par excellence, qu'un nouveau cercle d'ouvriers inaugurait, par une fête religieuse et profane à la fois, présidée par Mgr Chigi, un autre lieu de rendez-vous et de récréation honnête offert à l'artisan par cette Société de propagande anti-socialiste.

« L'œuvre des cercles d'ouvriers s'est donné pour mission l'étude non-seulement de l'amélioration matérielle, mais de l'amélioration morale du sort des classes pauvres; elle lutte, par l'influence de la récréation honnête et du délassement intelligent, contre la popularité funeste du club et du cabaret; elle veut instruire l'ouvrier en l'amusant, le préserver des mauvaises habitudes par la pratique des bonnes, enfin désarmer, par le contact bienfaisant des hautes classes et des classes inférieures, ces haines sociales qui, exploitées par des sophistes sans scrupules, font périodiquement explosion.

« L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers poursuit la contre-mine des mines funestes ; elle va droit aux centres les plus corrompus où fermentent tous les mauvais levains de l'ignorance, de l'oisiveté, de l'envie. Et là elle prêche en action plus qu'en paroles la réconciliation de ces classes ennemies qui le sont surtout faute de mieux connaître.

« Se mieux connaître, c'est le commencement de cette réconciliation fondée sur une estime réciproque et le mutuel accomplissement des devoirs des hommes entre eux.

« Un de ces devoirs essentiels, pour les classes favorisées de la fortune et de l'instruction, est évidemment d'envelopper les classes moins heureuses, qui aspirent à améliorer leur sort, d'un ministère fraternel de sollicitude, de prévoyance, d'initiation, de protection, de tutelle intellectuelle, de bons exemples.

« Il ne s'agit pas seulement de réglementer, d'améliorer, de moraliser les conditions du travail ; le travail porte en lui-même une grâce de pacification et de moralisation ; le travail est de lui-même abondant en fruits régénérateurs.

« C'est l'ouvrier livré à lui-même, abandonné à des suggestions grossières, l'ouvrier qui a cessé de travailler ou ne travaille point, qu'il s'agit de diriger dans ses jeux, de conseiller dans ses distractions, de conquérir, par l'exemple, à la culture de délassements délicats et à la pratique des avantages de la récréation en commun. C'est l'ouvrier oisif, alors que sans résistance il suit au gré du

hasard et de l'occasion l'impulsion bonne comme la mauvaise, et va au plaisir honnête comme à la débauche, qu'il s'agit d'isoler des courants démoralisateurs, de gagner à la vie de famille, de convaincre des bienfaits de l'association, de ravir à la propagande du club, au recrutement du cabaret, aux lectures aigrissantes et aux spectacles ignobles.

« L'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a compris sa mission de la sorte. Elle est née d'un mouvement de réaction généreuse contre les criminelles folies de la Commune et la plaie d'isolement, de prévention, d'ignorance qu'elles ont révélées dans les classes ouvrières. Au lieu de l'envenimer, cette plaie, de consommer par la haine la séparation accentuée par la lutte, l'œuvre des cercles catholiques a résolu de la panser et, s'il se peut, de la fermer.

« Un homme en qui revit, avec un juvénile accent de sincérité et de cordialité, l'esprit généreux et éloquent qui a fait les Montalembert et les Melun, M. le comte de Mun a animé les travaux de l'œuvre de je ne sais quelle verve chevaleresque et militante, et il poursuit avec une activité infatigable et une éloquence modeste et familière, très-sympathique à son auditoire, cette agitation pacifique, cette rénovation par la récréation et l'instruction en commun des soldats du travail, trop souvent les soldats de la révolution.

« Des conférences intéressantes, des bibliothèques bien choisies, des journaux, des instruments de récréation et de jeu, des boissons rafraîchissantes et salutaires, tous les moyens de délassement et de plaisir délicat, chers aux classes privilégiées, sont offerts aux ouvriers.

« Cette lutte contre l'alcoolisme et le socialisme a déjà porté d'excellents fruits. »

L'IMMORTALITÉ DE L'AME CHEZ LES HÉBREUX.

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Si, comme le prétend M. Derenbourg, la dualité du corps et de l'âme avait été inconnue aux anciens Juifs, ce récit et d'autres semblables n'auraient eu pour eux aucune espèce de sens. Elisée ressuscite le fils de la Sunamite (IV, Rois, IV, 32-35); un autre mort est ressuscité par le contact du corps d'Elisée dans le sépulcre (IV, Rois, XIII, 21). Or, abstraction faite de la question du miracle que je ne veux pas discuter en ce moment, est-il raisonnable de prétendre qu'un peuple au milieu duquel de pareils récits avaient

cours, prenaient place dans le corps des Ecritures canoniques, qu'un tel peuple, dis-je, n'ait eu aucune idée de la résurrection, de la distinction radicale entre l'âme immortelle et le corps mortel? Il y a plus : Quand les prophètes veulent annoncer au peuple juif le rétablissement de sa vie nationale, de quelle image frappante, populaire, accessible à tous se servent-ils de préférence? De l'image de la résurrection des corps : ceci n'a jamais été, que je sache, contesté par personne. (Isaïe, XXVI, 19; Osée, VI, 2-3; XIII, 14, Ezéchiel, XXXVII, 1-14.) Tant l'idée d'une résurrection future était familière au peuple juif.

Telle la croyance, tel l'enseignement. On ne peut donc qu'être surpris d'entendre dire à un membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : « S'il y a quelque chose d'évident dans la littérature parabolique des Hébreux, c'est que la partie morale de leur philosophie a pour donnée fondamentale d'expliquer le monde sans faire intervenir l'immortalité de l'âme et la résurrection. » Pour compléter la formule de la morale indépendante, il ne manquait plus que d'effacer du livre des *Proverbes* le nom de Dieu, qui, fort heureusement, à ne s'en tenir qu'à un seul chapitre, le seizième par exemple, y revient jusqu'à douze fois. Mais l'on veut bien, paraît-il, ne pas en arriver là du premier coup. Tenons-nous-en donc pour le moment à la « donnée fondamentale. » Qu'on en juge, par un seul exemple, car il serait inutile de parcourir tout le livre. Quel sera le sort réservé à la femme impudique? La descente au *scheol*, où elle se trouvera avec les Réphaïm, c'est-à-dire avec cette race d'hommes voués au châtiment ou à l'extermination, dont l'Ecriture parle si souvent, et presque toujours en mauvaise part : « Elle ignore que là sont les Réphaïm, et que ses invités seront dans les profondeurs du *scheol* (Prov., XIX, 18). Sa maison penche sur l'abîme de la mort, et ses voies conduisent vers les Réphaïm (II, 18). » S'agit-il de formuler dans une proposition plus générale la destinée qui attend le juste et l'impie? Le moraliste sacré s'exprime là-dessus avec toute la clarté désirable : « L'impie mort, plus d'espérance; l'attente des méchants périt. Pour le juste, il est délivré de l'angoisse, et ce sera le tour de l'impie (Prov., XI, 7, 8). » Ce sens littéral de l'hébreu, toutes les versions l'ont maintenu, à la nuance près : la Vulgate, les Septante, la version syriaque, la version arabique, la paraphrase chaldaïque (Bible polyglotte, p. 342, 343. Londres, 1656).

MM. Derembourg et Renan font grand bruit de ce qu'ils appellent « le scepticisme » de l'Ecclésiaste. C'est là, qu'ils me permettent ce mot un peu trivial, une vieille rengaine à laquelle il faudrait

renoncer une bonne fois. Nul doute que l'objection ne se trouve énoncée dans le livre de l'Ecclésiaste; mais depuis quand un auteur est-il responsable d'une objection, quand il a soin d'y ajouter la réponse? L'objection, la voici, au commencement du livre, telle qu'elle est venue se placer de tout temps sur les lèvres des matérialistes: « Qui a su si l'âme des fils d'Adam monte en haut, et si l'âme de la brute descend en bas sous terre (Eccles., III, 18-21)? » La réponse, la voici à la fin du livre, comme l'expression nette et catégorique du spiritualisme: « Souviens-toi de ton Créateur aux jours de ta jeunesse, avant que les jours mauvais arrivent... avant que la poussière retourne à la terre qu'elle était, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné (Eccles., XII, 1-7). M. Renan a cru pouvoir dire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*séance du 7 mars*) : « Le précepte final qui résume cette philosophie et en révèle tout l'esprit, est cette maxime : Faire le bien, éviter le mal. Le bien et le mal portent en eux leur sanction. » Rien n'est plus faux, et il ne devrait pas être permis de mystifier de la sorte une assemblée de savants. Ce n'est pas au tribunal de la conscience, mais au jugement de Dieu que l'Ecclésiaste renvoie l'appréciation finale des actions humaines et la sanction définitive de la loi morale. Écoutons « le précepte final » dans le texte lui-même : « *Craignez Dieu* et observez ses commandements, car c'est là tout l'homme; et tout ce qui se fait de caché, soit en bien, soit en mal, Dieu l'appellera en jugement (Eccles., XII, 13, 14). » Voilà le dernier mot de l'Ecclésiaste; et quand M. Renan lui fait dire que « le bien et le mal portent en eux leur sanction, » et non pas dans le jugement de Dieu, il *altère le texte :* c'est le terme le plus doux dont je puisse me servir pour qualifier son procédé.

Je ne reviendrai pas sur le livre de Job, puisque M. Renan ne fait que répéter les assertions de son confrère, et passe, comme lui, à côté des textes qui établissent la foi du patriarche à la résurrection. Il est très-vrai qu'en d'autres endroits Job parle du *scheol* comme d'une demeure dont nul ne peut revenir. Mais, ainsi que j'en ai fait la remarque à propos de paroles semblables du roi Ezéchias, et comme le dit fort bien le docte et regretté M. Lehir dans un livre que l'un de ses confrères vient d'éditer, et dont je ne saurais trop recommander la lecture (*Le livre de Job, trad. sur l'hébreu et commentaire*, Paris, 1873) : « Les hommes qui croient le plus fermement à la résurrection en disent autant, quand ils restent dans l'ordre commun des choses humaines. Il faut distinguer une vérité rélative d'une vérité absolue. Cette proposition : « L'homme une fois mort ne revient plus, » est vraie, relativement à l'ordre actuel

des choses humaines; prise absolument et sans restriction, elle est fausse et digne d'anathème. C'est ainsi que Job a pu user de propositions qui paraissent contradictoires, mais qui se conciliaient parfaitement dans sa pensée (p. 326). » M. Lehir aurait pu ajouter que ces paroles de Job trouvent leur restriction dans le texte même; car voici comment il s'exprime : « Ainsi l'homme tombe, et ne se relèvera point; *jusqu'à la chute des cieux*, il ne se réveillera plus, il ne sortira plus de son sommeil (XIV, 12) » : jusqu'à la chute des cieux, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde, ce qui est parfaitement exact, la résurrection ne devant pas avoir lieu auparavant. Par où l'on voit de nouveau que Job croit à la résurrection : en l'ajournant, il l'affirme par là-même.

Il l'affirme, sans toutefois la placer sur le premier plan. J'en conviens. De là ce texte de saint Jean Chrysostome, dont M. Renan abuse avec trop de sans-gêne : « Saint Jean Chrysostome, dit-il, ne s'y est point trompé ; il appelle Job un homme juste qui ne croit pas à la résurrection (*séance du* 7 *mars*). » Si, au lieu de s'en rapporter à la traduction latine, qui est défectueuse en cet endroit, l'honorable académicien avait pris la peine de recourir au texte grec, il se serait épargné une assertion trop absolue pour être vraie. Le saint docteur ne dit point que Job ne croit pas à la résurrection, mais bien « qu'il ne sait rien d'évident sur le royaume des cieux et sur la résurrection, μηδέν εἰδέναι σαές (33e *Homélie sur saint Mathieu, Edit. bénéd.*, *tome VII*, p. 397). » Il y a une grande différence entre ce que dit saint Chrysostome et ce que M. Renan veut bien lui prêter. Que si cependant le grand orateur, trop préoccupé de faire ressortir le mérite de la patience de Job, avait cru devoir exclure le motif de l'espérance, il serait tout naturel de préférer au sentiment d'un auteur citant d'après le texte des Septante, très-peu conforme au texte hébreu pour le ch. XIX de Job, le témoignage d'un hébraïsant comme saint Jérôme, qui ne craint pas de dire : *Nullus tam aperte post Christum, quam iste ante Christum de resurrectione loquitur.* (Ep. 38 à Pammachius.)

Et c'est ce qui m'amène à indiquer la dernière raison pour laquelle certains livres de l'Ancien-Testament n'appuient pas davantage sur l'état des justes après la mort. Avant la venue du Messie, il ne pouvait être question pour personne d'entrer dans la béatitude céleste, dont la jouissance ne devait commencer qu'avec la Rédemption. Dans l'intervalle, il y avait là une situation transitoire qui ne laissait pas de donner à la doctrine des fins dernières quelque chose de peu précis et d'indéterminé. La rétribution finale, du moins pour les élus, ne pouvait apparaître que dans le lointain, et l'on

s'explique parfaitement que les moralistes sacrés aient insisté de préférence sur le bonheur des justes et le malheur des impies dès la vie présente.

Aussi, à mesure qu'on avance vers les temps où la révélation chrétienne devait déchirer le voile qui enveloppait certaines parties du mosaïsme, le dogme de la vie future rayonne d'une clarté plus vive à travers la Bible. Car les lecteurs de cette note auront sans doute remarqué que je néglige d'en appeler à toute une série de textes dont le sens est incontestable. C'est que, dans la dernière partie de la littérature biblique, la doctrine des récompenses et des peines éternelles en est arrivée à un point de précision qui fait présager l'Evangile. Ici, c'est Isaïe terminant toutes ces prophéties par ce verset qui contient, pour les impies, la sanction future de la loi morale : « Le ver de ces hommes ne mourra pas, et leur feu ne s'éteindra pas, et ils seront une horreur à toute chair. (C. XVI, 24; *comparez* S. Marc, IX, 43 et ss.) » Là, c'est Daniel proclamant l'éternité des peines et des récompenses avec une clarté que l'Evangile n'a guère dépassée : « Beaucoup de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveilleront pour la vie éternelle, et les autres pour les opprobres et pour une honte éternelle. Les sages brilleront comme l'éclat du firmament, et ceux qui enseignent la justice à un grand nombre seront comme des étoiles dans les siècles et dans l'éternité. (XII, s. 3.) » Plus loin enfin, et sur l'extrême limite des anciens temps, c'est le deuxième livre des Macchabées nous offrant dans la prière pour les morts un témoignage éclatant de la croyance des Juifs à la permanence des âmes. (XII, 46.) C'est ainsi que, à partir du Pentateuque, le dogme de la vie future suit, à travers les livres de l'Ancien-Testament, ce progrès dans la lumière dont l'Evangile a été le terme et le couronnement.

M. Renan disait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : « C'est un mauvais procédé de critique que de chercher à résoudre une question historique, une question de mœurs et de croyances par des textes isolés (*séance du* 7 *mars*). Soit : voilà pourquoi il faut rapprocher les textes, les comparer entre eux, les éclaircir les uns par les autres; et lorsqu'on voit le dogme de la vie future insinué, supposé, énoncé à travers tous les monuments littéraires ou historiques du peuple juif, qu'on le retrouve dans toutes les écoles religieuses ou philosophiques de la nation, à l'exception d'une seule, signalée, caractérisée pour cette négation même, et qu'enfin il se prolonge jusque dans le Talmud, dont il est impossible de faire abstraction pour la connaissance des traditions hébraïques, je dis qu'affirmer, en présence de cet ensemble de textes, de faits et de

témoignages, que les Livres saints ne contiennent même pas « des allusions à la vie future », c'est abuser des libertés de la parole, ce n'est faire preuve ni de science, ni de critique.

† CH. EMILE, *évêque d'Angers.*

APPEL AUX OUVRIERS.

Notre excellent ami M. Léon Gautier vient de publier le beau discours qu'il a prononcé le 13 janvier dernier, dans la chapelle de Jésus-Ouvrier, sur la montagne Sainte-Geneviève, à Paris, pour l'inauguration des conférences destinées à la classe ouvrière. Nous voudrions pouvoir reproduire en entier ce chaleureux, chrétien et vraiment catholique appel à nos frères les ouvriers ; nous devons, à notre très-grand regret, nous borner à citer quelques pages, mais nous sommes convaincus que ceux qui les liront voudront lire les autres, et qu'après avoir tout lu, ils feront lire autour d'eux, afin de faire arriver le plus loin possible l'Appel de M. Gautier. Si cet Appel était entendu, que de haines de moins, que de préjugés dissipés, quelle paix pour la société, quelle glorieuse résurrection pour la France (1) !

J. CH.

Après avoir dit aux ouvriers ce que ne sont pas et ce que sont les catholiques qui ouvrent les conférences, M. Gautier arrive à dire ce qu'ils veulent :

Que voulons-nous, cependant, dit-il. En d'autres termes, que pouvons-nous vous promettre ?

Il est tout d'abord vingt promesses que nous ne pouvons vous faire, et nous avons le devoir de vous avertir ici de notre *non possumus.*

Nous ne pouvons pas vous promettre de considérer jamais la révolte armée comme un devoir ou comme un droit. Nous nous rattachons, du fond de notre intelligence, à cette doctrine, que, contre l'injustice même, on doit protester par le martyre héroïquement accepté, héroïquement subi. Ainsi ont fait les premiers chrétiens. Ils se sont laissés égorger comme de beaux agneaux couverts d'un sang généreux. Cette résistance magnifiquement passive n'exclut jamais chez nous et n'a pas exclu chez eux la liberté de la parole : ils sont morts en affirmant Dieu, suprême principe, et le fils de Dieu, souverain Expiateur. Et quand on en eut tué quinze ou dix-huit millions, l'Église triompha. Elle sortit alors de ses catacombes, et il lui fut donné d'illuminer le monde.

(1) Le discours de M. Léon Gauthier se trouvera tout entier dans le numéro du 15 avril de la *Revue du Monde catholique.*

Nous ne saurions pas vous promettre la liberté du mal, et nous mentirions si nous avions seulement l'apparence de prendre un tel engagement. Il y a cinq cents hommes en France qui, en ce moment, pervertissent, corrompent, pourrissent la France. Parmi eux il y a bien quatre cent quatre-vingt-dix écrivains... et dix caricaturistes. Il est déplorable, suivant nous, qu'ils puissent librement exercer leur industrie et perdre impunément tant de millions d'âmes de jeunes filles, de jeunes gens et d'ouvriers.

Nous ne saurions vous promettre sincèrement l'égalité absolue sur cette terre. Ce que nous vous pouvons donner dès aujourd'hui, c'est cette belle égalité des chrétiens, qui sont issus du même Dieu créateur, qui ont été rachetés par le même Dieu rédempteur, et qui sont éclairés par le même Dieu illuminateur. C'est l'égalité, la très-profonde égalité du baptême et de l'Eucharistie. C'est l'égalité des âmes dans l'épreuve et dans la récompense. C'est enfin l'égalité dans e ciel. Quant à l'autre, nous nous consumerons en efforts pour l'atteindre, mais nous avons deux obstacles devant nous, dont nous n'espérons pas triompher : la maladie et le vice. Pas d'égalité possible avec ces deux fléaux, et ils sont immortels.

Nous ne saurions vous promettre ni la jouissance illégitime, ni même la fin de la souffrance. En enlevant — chose impossible — toute souffrance à l'homme, on lui enlèverait sa ressemblance avec Dieu et, par conséquent, sa grandeur véritable et ses titres au ciel. Plus nous souffrons, plus nous ressemblons à notre père, plus nous méritons les éternelles joies. Ce sont là autant de principes chrétiens que nous ne saurions effacer de l'Évangile, et qui sont l'essence même de la vie chrétienne. Mais nous vous promettons de souffrir avec vous, et, comme nous l'avons fait depuis dix-huit siècles, d'adoucir toutes vos souffrances, de panser toutes vos plaies, d'assouvir votre faim matérielle et morale et d'étancher enfin votre soif de la Vérité. Les Pères de l'Église nous invitent à nous considérer uniquement comme « les dépositaires de la richesse. » Toute propriété n'est qu'un dépôt entre nos mains. Un dépôt, Messieurs, que nous avons le strict devoir de vous communiquer et dont nous rendrons compte au Maître.

Nous vous promettons encore la foi, qui donne à l'âme une noble attitude et une heureuse tranquillité. Et avec la foi, nous vous pouvons donner ce qu'on a si bien appelé *l'intelligence de la vie*, cette intelligence, grâce à laquelle « l'ouvrier sait accepter l'inégalité parce qu'il voit à l'horizon les belles perspectives de l'éternité. » Nous vous promettons le calme dans la certitude. Nous vous promettons cette consolation que tout ouvrier puise dans la vue de son

Type divin. Nous vous promettons de vous donner ce type, et croyons par là donner un rare trésor à vos âmes qui en sont trop justement avides.

Nous vous promettons encore la douceur du travail chrétiennement accepté. « Qu'importe, a dit un grand chrétien, qu'importe le « travail, quand Jésus-Christ est là ? » C'est ici qu'il faut se rappeler ces vers splendides du plus grand de nos poëtes, ces vers que nous voudrions voir écrits sur les murs de tous nos ateliers transfigurés :

. . . . Dieu, vois-tu,
Fit naître du travail, que l'insensé repousse,
Deux filles : la vertu, qui rend la gaieté douce,
Et la gaieté qui rend charmante la vertu.

Et, avec le travail, vous conquerrez aussi le « courage de la vie », parce que vous vous convaincrez que tous les êtres sont assujettis à cette grande loi, et que les coups de vos marteaux sont les notes d'un chant universel. « Tout travaille, tout est à son poste : celui qui gouverne l'État ; le savant qui recule les bornes des explorations humaines ; le sculpteur qui fait jaillir la statue de son ciseau ; le poëte qui chante à travers ses larmes et son sourire ; le prêtre, qui punit et pardonne, tout, jusqu'à toi, pauvre ouvrier, qui travailles dans ton atelier fumeux. Tous, tous, nous sommes les pierres vivantes de cette cathédrale formée des âmes et des siècles pour la gloire de Dieu (1). Avec de telles pensées, la journée paraît courte, et le labeur prend une sorte de caractère exquis. Quelle joie de se dire : « Je travaille avec le monde entier ; je travaille comme Dieu « lui-même m'en a donné l'exemple. »

Nous vous promettons encore l'honneur et la fierté. L'ouvrier chrétien, celui dont notre Œuvre veut multiplier dans Paris la glorieuse famille, cet ouvrier aime son métier ; il en est fier ; il rougirait de ne pas le préférer à tous les autres. Il contemple avec satisfaction l'œuvre qu'il vient d'achever ; il est un peu comme le Créateur et trouve naïvement qu'elle est belle. Il essaie, sans jalousie, d'égaler et même de surpasser les meilleurs ouvriers de son état. Il entend que cet état soit le plus honorable et le plus honoré de tous, et que la France y soit l'égale de tous les autres peuples. Là-dessus, il n'entend pas que l'on plaisante, et devient grave. S'il appartient à une Corporation, il se passionne pour la gloire de sa bannière, et ne permet pas qu'on l'insulte. Quand on respecte ainsi sa condition, on se respecte soi-même, et l'on est conduit à respecter

(1) Mgr Mermillod.

Dieu. Tels sont les éléments de ce que j'appellerai volontiers l'honneur ouvrier.

Nous vous promettons la paix de la conscience, le bonheur qui suit le devoir accompli, le repos dans la joie. Tout ouvrier parmi nous pourrait dire à ses enfants ce qu'écrivait en son testament un des plus illustres savants de notre siècle, cet admirable Emmanuel de Rougé : « Que mes fils conservent précieusement la foi. Le « repos de l'esprit et du cœur ne peut se trouver qu'en Jésus- « Christ, fils de Dieu et sauveur de l'homme. » Travailler, c'est chose simple, dit un philosophe contemporain. Mais, se reposer c'est le difficile. « L'homme travaille sans repos, quand il agit en « ne comptant que sur lui. Il travaille et se repose, quand il agit « en ne comptant que sur Dieu d'abord. » Tel est le repos que nous vous offrons, et il est souverainement délicieux. Et il conduit l'ouvrier à se reposer... en travaillant pour les autres, comme ce brave Claude des Huttes, ce tailleur de pierres de Saint-Point, cet ami de Lamartine, qui, tout misérable qu'il était, travaillait gratuitement pour les pauvres et se disait le soir, en se couchant : « J'ai gagné une bonne journée ; car les pauvres gens me la paient en amitié, mon cœur me la paie en contentement, et le bon Dieu me la paiera en miséricorde. » O grandeur de l'ouvrier chrétien !

Nous vous promettons encore de travailler sans cesse à l'amélioration de votre sort matériel, comme à l'agrandissement de vos intelligences. Malheur à nous, si nous ne songions pas au logement, au chauffage, à la nourriture de la famille ouvrière ! Malheur à nous, si nous voulions confisquer la science à notre profit, et ne pas vous en communiquer tout le trésor ! Malheur à nous, si nous cessions un seul moment d'ouvrir des écoles, des patronages, des cercles, des conférences, des institutions de paix et de lumière ! Aucun progrès ne nous effraie, Messieurs ; aucune lumière ne nous fait peur. Des textes de l'Evangile, nous faisons et ferons perpétuellement jaillir, à travers tous les siècles de nouvelles conséquences religieuses, philosophiques, sociales. Et ce sont ces conclusions qui constituent un progrès incessant et toujours nouveau, notre progrès, le seul et vrai progrès.

Nous vous promettons enfin d'organiser, DE CONCERT AVEC VOUS, les Associations ouvrières. L'association ne nous épouvante que quand elle tourne au despotisme, et nous voulons principalement lui donner le caractère religieux. La Confrérie ! vieux mot dont on se moque, mais grande chose en réalité. Des hommes réunis, pour un même but temporel, sous les ailes de leur Dieu, de leurs anges gardiens et de leurs patrons célestes ! Des hommes libres discutant

en toute loyauté les intérêts de leur métier, et sachant se gouverner eux-mêmes! Vous n'inventerez rien de mieux, à la condition toutefois de fondre harmonieusement, dans cette institution agrandie, l'esprit catholique et les données certaines de la science sociale. Nous traversons en ce moment une crise qui ne peut longtemps durer. A nos Sociétés coopératives et de secours mutuels vont succéder des sociétés plus scientifiquement organisées, et surtout plus chrétiennes. Nous sommes de ceux qui espèrent en cet avenir et qui le croyons très-prochain.

Et voulez-vous connaître notre idéal ? C'est un ménage ouvrier qui travaille en chantant, dans une propre et jolie chambrette, bien inondée d'air et de lumière. Le père gagne de belles journées et est l'un des maîtres de sa « Confraternité » ou de son Métier. Son Association le met à l'abri des soucis de la maladie et assure après sa mort le sort de sa chère femme et de ses enfants. Il a une humble bibliothèque, où n'apparaît pas la grimace de Voltaire, mais où le visage de Jésus-Christ se montre, lumineux et consolant. Vingt livres l'instruisent sur son métier ; deux ou trois autres l'instruisent sur ses éternelles destinées et la noblesse de son âme. Il lit volontiers à sa femme (et il lit très-bien), les plus belles pages de *Geneviève* ou de *Fabiola*. Ce n'est pas un savant ; mais il sait, à tout le moins, les éléments des sciences naturelles, qu'il aime d'un amour vif. N'étaient les difficultés du temps, il aurait volontiers chez lui un petit cabinet de physique et prétend bien amuser un jour ses garçons avec des jouets uniquement scientifiques. C'est son idée, son *dada*. Je n'y vois rien en vérité, dont un chrétien puisse rougir, et une machine électrique ne fait pas mauvaise figure auprès d'un crucifix où est attaché le créateur de l'électricité. La mère, la jeune mère rit et fredonne dans un coin, avec trois ou quatre enfants qui la tiraillent gentiment par tous les coins de sa robe. Elle se lève, et place le dernier *baby* sur un berceau que protége une image du Christ. « Que feras-tu ce soir, mon ami. — Je « vais à une Conférence de Jésus-Ouvrier : on y doit parler du « rôle de l'intelligence dans les travaux manuels. Le sujet me va, « et je te raconterai la chose. — Moi, j'irai soigner la voisine qui « est si malade, et me préparer à la messe de demain. » Ainsi parlent-ils, et ils s'embrassent doucement. Pas de plaintes, pas de jalousie, pas d'aigreur, et ils ne connaissent pas la haine, même par ouï-dire. Tout reluit, tout embaume, tout chante... Nous vous promettons cet idéal en ce monde, et le ciel ensuite, Messieurs ; le ciel, qui est la grande association des Bienheureux.

M. Gautier, s'occupe ensuite des causes qui ont amené le déplorable

malentendu dont nous souffrons entre l'Eglise et l'Ouvrier, et il répond aux objections. Citons encore ces pages :

On a dit et on répète que l'Eglise n'a rien fait pour l'Ouvrier. C'est la conclusion que Victor Hugo a donné aux dix volumes de ses *Misérables*, et ce livre a singulièrement contribué à développer la haine dans le cœur du peuple. Un groupe nombreux d'écrivains, animés contre nous de la même ardeur, affirment tous les jours que, pour trouver une société bien organisée, il faut remonter à l'antiquité, ou prendre 1789 comme point de départ. Devant de telles affirmations, il est quelquefois difficiles de se contenir. Néanmoins il est préférable de les réfuter, et c'est ce que nous ferons.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'Antiquité, on oublie qu'elle a été dévorée par un chancre effroyable : l'esclavage. Les ouvriers, chez la plupart des peuples antiques, ont été longtemps et principalement des esclaves. On employait aux travaux manuels, — lesquels étaient universellement méprisés, — des nations entières d'esclaves, que l'on payait à coups de fouet. C'est ainsi qu'ont souvent été bâtis les magnifiques monuments des Grecs et surtout des Romains, ces monuments que l'on place si haut au-dessus de tous les nôtres. Je me souviens que, durant une belle nuit d'octobre, je contemplais avec stupéfaction, dans la ville éternelle, la masse immense du Colisée, et les fûts gigantesques de colonnes qui gisaient pêle-même à mes pieds, et les aqueducs colossaux qui se profilaient à l'horizon, et ces splendeurs qui restent grandes jusque dans leurs ruines. Et l'un de mes amis, qui m'accompagnait et était plongé dans la même admiration étonnée, éleva alors la voix, et me dit : « Avouez que les races chrétiennes n'ont rien fait d'aussi grand. « — C'est vrai, lui répondis-je, et j'en rends grâces à Dieu. Car ces « monuments que nous voyons ont été en partie construits par des « bras d'esclaves, et nous n'employons plus aujourd'hui que des « ouvriers très-libres et dont nous payons la main d'œuvre. » On ne réfléchit pas assez à ces choses. Obélisques, pyramides immenses, portiques splendides, cirques, où tant de sang plébéïen a coulé, théâtre où la pudeur a été si brutalement violée, temples où l'on adorait tant de passions et tant de vices, tombeaux où se révèle tant de vanité, maisons élégantes, mais où l'épouse et l'enfant comptaient pour si peu de chose, monuments étonnants d'un art incomparable, je vous admire bien moins depuis que je sais quelles mains vous ont élevées. Ah ! ce n'est pas ainsi que l'on bâtit depuis l'avénement de Jésus-Christ et de l'Eglise !

Il est en histoire une proposition d'une clarté plus que mathématique, et j'atteste, je jure qu'elle est vraie : C'EST L'ÉGLISE QUI A

DÉTRUIT L'ESCLAVAGE; c'est l'Église qui a transformé graduellement l'esclave en serf, et qui a forcé peu à peu la société, formée par elle, à changer le serf en homme libre. » Voilà ce que les textes établissent siècle par siècle, année par année, jour par jour. Il est vrai que l'Église n'a pas improvisé en une heure cet admirable changement, ce merveilleux progrès. Ce n'est pas sa coutume d'improviser, et la vérité est qu'on n'improvise rien. Elle a procédé lentement, mais sûrement. Elle n'a pas appelé les esclaves à la révolte, mais elle a rappelé les maîtres au devoir. Elle a donné ses soins à la grande question du mariage entre esclaves : car, avec son œil intelligent, elle avait bien vu que tout l'avenir était là. Bref, en l'an 300, il y avait des millions d'esclaves; en l'an mil, il n'y en avait plus un seul. Et, partout alors, il y avait de belles confréries ouvrières qui travaillaient librement sur les chantiers de mille cathédrales; il y avait cent mille ouvriers qui travaillaient gratuitement pour Dieu, ou qui gagnaient noblement leur argent en travaillant pour leurs frères. Nierez-vous ce fait? nous vous en défions. L'Église a conquis à l'ouvrier ces deux choses inappréciables : la liberté et la dignité, et pour tant de bienfaits, elle ne recueille trop souvent que l'ingratitude ou l'oubli..... Un jour, en parcourant les larges rues d'Oxford, de cette ville aux vingt-quatre colléges qui ont été jadis fondés par l'Église et qui vivent encore aujourd'hui de ces fondations de nos pères, je demandai timidement s'il n'y avait pas quelque part une église catholique. On me conduisit alors dans une sorte de chambre étroite et basse dont beaucoup de vos patrons ne voudraient pas aujourd'hui faire leur manufacture ou leurs magasins. Voilà ce qu'on a daigné laisser à la sainte Église de Dieu en cette ville splendide qu'elle a bâtie de ses mains et baignée de ses sueurs. Il en est ainsi de la société ouvrière qui est une création de l'Eglise, elle aussi : on y oublie cette mère et c'est à peine si on lui laisse un petit coin dans l'atelier. Eh bien! c'est là, Messieurs, que nous irons la chercher avec vous, pour la remettre en honneur. Et chacun de vous pourra dire à cette libératrice des ouvriers ce que le poëte Jasmin lui disait un jour, en des vers trop peu connus : « Je me « souviens, qu'étant petit, l'Église m'a trouvé nu, et m'a vêtu bien « souvent. Homme, je la trouve nue; à mon tour, je la couvre. » C'est ce cri que nous voudrions vous arracher.

L'Église, nous dit-on, « est inégale aux riches et aux pauvres. » Quand donc nous prouvera-t-on, quand pourra-t-on prouver qu'elle a deux symboles, deux décalogues, deux morales, deux familles de sacrements, deux dogmes, deux disciplines, deux autels; les uns à l'usage des grands, et les autres destinés aux petits? On ne le prou-

vera point. On pourra relever un certain nombre de faits; on citera des abus, plus ou moins condamnables, et que nous condamnons très-implacablement. Mais l'égalité reste entière. Je vais plus loin, et affirme scientifiquement que l'Église a favorisé sans cesse les petits, les faibles, les ouvriers. Ce sont ses privilégiés, et elle l'a bien fait voir.

Parmi les objections que l'on répand tous les jours au sein de la classe ouvrière, parmi les calomnies qui triomphent, hélas! dans l'esprit du peuple indignement trompé, il n'en est pas de plus scandaleuse que celle-ci : « L'Eglise est ennemie de l'instruction. » Et c'est à l'instruction primaire surtout que l'on applique ce mensonge, cet abominable mensonge. Or, il est mathématiquement prouvé qu'avant la venue de la sainte Eglise, il n'existait pas, dans le monde ancien, une seule école à l'usage de l'ouvrier. Première proposition d'une évidence translucide. Et il n'est pas moins mathématiquement démontré que depuis l'avénement de l'Eglise, « il y a eu des écoles gratuites attachées à chaque paroisse, et confiées aux soins et à la direction des prêtres. » Telles sont les propres paroles de l'érudit de nos jours qui a le mieux approfondi cette question et qui, pour établir sa conclusion, s'appuie sur les textes les plus lumineusement authentiques (1). Ne nous arrêtons pas à constater ici l'amour profond du Christ pour les ignorants, cet amour qui éclate à toutes les pages de l'Evangile ; ne faisons pas de halte durant l'époque des persécutions ; mais transportons-nous en France, pendant les premiers temps de notre histoire. Au commencement du sixième siècle le concile de Vaison constate que, DEPUIS LONGTEMPS, en Italie, « les prêtres élevaient chez eux de jeunes lecteurs et les instruisaient, comme de bons pères, dans la foi et les bonnes lettres. » En l'an 700, un concile de Rouen va plus loin et ordonne A TOUS LES CHRÉTIENS d'envoyer leurs enfants à l'école de la cité : n'est-ce pas là, Messieurs, de l'instruction chrétiennement gratuite et chrétiennement obligatoire ? Cependant Charlemagne paraît et veille énergiquement à ce que ces nobles lumières ne s'éteignent pas, ou soient rallumées. En 797, un capitulaire de Théodulfe nous offre ces admirables paroles : « QUE LES PRÊTRES ÉTABLISSENT DES ÉCOLES DANS LES VILLAGES ET DANS LES BOURGS, et qu'ils n'exigent aucun prix des enfants en retour de ce service. » Mêmes prescriptions dans les Canons du concile de Rome en 826 ; dans le bullaire du pape saint Léon IV et dans le capitulaire d'Hérard, archevêque de Tours, en 858. Notez que ces der-

(1) M. Ch. de Beaurepaire, ancien élève de l'Ecole des Chartes, *Histoire de l'instruction publique en Normandie.*

niers textes appartiennent à l'époque la plus ténébreuse, la plus sauvage de notre histoire. On était alors en pleine féodalité : cette institution redoutable venait de naître, sans avoir encore à côté d'elle le contrepoids chrétien de la Chevalerie. Mais si nous faisons un bond de deux ou trois cents ans et que nous arrivions au douzième et treizième siècles, tout devient éclatant, et les savants ont pu dresser la liste de toutes les Ecoles qui existaient alors JUSQUE DANS LES PLUS PETITS VILLAGES. Ces statistiques existent, Messieurs : on les peut consulter. Et de tant de documents accumulés et qui s'étendent de 529 à 790, on est forcé de tirer, avec un vrai savant, cette conclusion rigoureusement scientifique : « Depuis une époque reculée et comme à l'origine de nos paroisses, LE CLERGÉ DANS LES « CAMPAGNES A DISPENSÉ L'INSTRUCTION AUX CLASSES AGRICOLES. Il en « fut ainsi pendant tout le cours du moyen-âge. Et même à une « époque récente, nous voyons les curés et les vicaires remplir dans « un grand nombre de paroisses les fonctions d'instituteurs (1). » Est-ce clair, Messieurs, et que pensent nos adversaires d'un témoignage aussi précis? Toutes les Ecoles donc ayant été fondées par l'Eglise, quelle habileté satanique n'a-t-il pas fallu pour persuader au peuple que l'Eglise n'en a pas fondé une seule?

Plus scandaleuse est encore l'objection qui a pour objet les Œuvres de charité : car on nous accuse aussi de n'avoir pas assez aimé nos frères, les petits et les délaissés. C'est avec stupeur que nous avons pu lire, il y quelques années, dans une Revue célèbre, cette assertion étrange « que nous devons aux protestants l'idée de nos Sœurs de charité. » Or, nous avons là sous nos yeux des actes, véritablement innombrables, établissant clairement qu'il y en avait plusieurs milliers dans la France des douzième et treizième siècles. Et nous avons eu la joie d'écrire nous-mêmes une « Histoire de la charité » que nous voudrions résumer ici en quelques lignes.... Durant les premiers siècles de l'Eglise et pendant les persécutions, les pauvres, TOUS les pauvres ont été assistés à domicile par les diacres. Et, après les persécutions, ces mêmes pauvres furent réunis en de splendides palais qui purent alors, Messieurs, se diviser en autant de classes qu'il y avait de misères à secourir. Si nous ne craignions d'être pédants nous vous citerions ici les *Bretotrophia* ou asiles pour les enfants ; les *Nosocomia* ou maisons pour les malades ; les *Orphanotrophia* réservés aux orphelins et les *Gerontocomia* consacrés à la vieillesse. De tels établissements ont continué de subsister, du septième au treizième siècle, dans toutes les villes épiscopales, dans les centres monastiques et dans les plus humbles

(1) Ch. de Beaurepaire, l. I.

paroisses où l'on n'a jamais cessé, durant les âges chrétiens, de soulager les souffrants, de rassasier tous les affamés, de diriger les errants et d'instruire les ignorants. Et cela nous conduit aisément jusqu'au quatorzième et quinzième siècles où nous voyons tant de milliers de Maisons-Dieu, tant d'établissements de charité s'épanouir sur toute la surface du sol chrétien. Où sont les pleurs que l'Eglise n'a point séchées? les nudités qu'elle n'a point couvertes? les captifs qu'elle n'a pas rachetés? les malades qu'elle n'a pas visités? les étrangers qu'elle n'a pas accueillis? les morts qu'elle n'a pas ensevelis dans ses larmes? les pécheurs qu'elle n'a pas bercés sur son cœur? les enfants qu'elle n'a point fait sourire et qu'elle n'a pas instruits ou consolés? les ouvriers enfin qu'elle n'a point aimés? Encore un coup les textes sont là : vous pouvez, vous DEVEZ les lire.

Léon GAUTIER.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

54. — **La persécution de l'Eglise en Lithuanie** et particulièrement dans le diocèse de Vilna; traduction du polonais revue et précédée d'une préface, par le R. P. Lescœur, de l'Oratoire; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-12 de XVI-160 pages. — Force et ruse, violence et hypocrisie, tels sont les caractères de la persécution qui travaille à détacher du catholicisme, les uns après les autres, les diocèses de l'ancienne Pologne. Il y a des faits horribles et dignes de ceux qui s'accomplissent au Japon, et l'Europe laisse faire, l'Europe fait même semblant d'ignorer. Evêques exilés, prêtres exilés ou fusillés, fidèles arrachés à leur culte, paroisses et couvents supprimés, tels sont les actes du gouvernement russe; voilà ce qui se passe sous nos yeux. Le livre que nous venons de parcourir raconte ce qui s'est passé de 1863 à 1872: c'est un tableau lamentable; le R. P. Lescœur a bien fait de le reproduire dans notre langue; c'est un cri que les catholiques entendront, et ils prieront pour leurs frères, et ils reconnaîtront dans la persécution russe les mêmes caractères que dans la persécution allemande et la persécution suisse, l'oppression des âmes par l'Etat qui veut être maître de tout, et qui explique ainsi les principes du libéralisme moderne.

55. — **Le livre du jour**, par Théophile Démos; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-8 de XII-134 pages. — Livre à lire dans les circonstances actuelles, et qui mérite d'être médité, même par ceux qui n'en adopteraient pas toute les idées, dont quelques-unes nous paraissent contestables; mais c'est l'ensemble qu'il convient de méditer. Nous nous contenterons d'en indiquer les cinq parties qui ont formé autant de brochures publiées depuis 1871: 1° le meilleur gouvernement; 2° le suffrage universel et le bon sens; 3° appel à l'union; 4° les responsabilités dans nos désastres; 5° Eglise et France, Pape et Roi.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

56. — **La mission du Thibet** de 1855 à 1870, d'après les lettres de M. l'abbé Desgodins, par C.-H. Desgodins, inspecteur des forêts, en retraite ; Paris, 1870, chez Victor Palmé. — In-8 de iv-420 pages, avec une carte. — On l'a dit il y a longtemps, et c'est toujours vrai, ce sont les missionnaires catholiques qui ont le plus contribué depuis des siècles au progrès de la géographie. C'est par eux surtout que nous sont connues ces contrées de l'Orient où l'on a tant de peine à introduire la civilisation chrétienne, comme la Chine et les pays qui dépendent plus ou moins directement du pouvoir central de cet immense empire. Parmi ces pays, le Thibet est certainement l'un de ceux qui se montrent le plus inaccessibles à la prédication chrétienne et aux voyageurs européens. Aussi a-t-on lu avec une véritable avidité la relation, d'ailleurs si spirituellement écrite, du voyage de MM. Huc et Gabet dans ce royaume encore si peu connu. Depuis lors, et cela remonte à une trentaine d'années, l'on n'avait plus rien eu de bien précis sur cette région, si ce n'est quelques lettres de missionnaires, et, entre autres les lettres de M. l'abbé Desgodins. Ce courageux missionnaire a un frère qui a voulu profiter des loisirs de sa retraite pour mettre en ordre les lettres reçues dans sa famille, coordonner les documents, et continuer pour ainsi dire l'histoire du Thibet de 1855 à 1870. La *Mission du Thibet* est le fait de ce travail, qui peut être considéré comme renfermant les données les plus récentes et les plus authentiques sur le pays dont il s'agit. L'auteur a divisé son ouvrage en deux parties distinctes : dans la première, plus spécialement historique, il raconte les faits propres à la mission ; dans la seconde, plus considérable, il a recueilli les documents divers relatifs au Thibet, géographie, politique et administration, population, religion, littérature, industrie et arts divers, commerce, etc. C'est un travail véritablement complet, et non moins intéressant au point de vue scientifique, politique et commercial qu'au point de vue religieux. Un juge compétent, Mgr Chauveau, vicaire apostolique du Thibet, a rendu à l'auteur un témoignage qui dispense de tout autre éloge : « Votre récit est simple, lui écrit-il, naturel, riche dans sa sobriété. Le récit ne languit pas ; il suit une marche régulière, évitant en même temps les longueurs fatigantes d'un poëme épique et la désolante aridité d'un rapport sur un marais salant. » Mgr Chauveau dit un peu plus loin ce qu'il pense de la politique suivie par la légation française à Pékin ; il ne blâme pas les intentions, mais il signale des erreurs préjudiciables, et approuve ainsi le jugement porté sur les mêmes points par le missionnaire et par son frère. Il serait bien à désirer qu'il se trouvât ainsi dans chaque famille de missionnaire quelque membre ayant des loisirs, qui mît en ordre les renseignements si nombreux que renferment les lettres écrites par ces prêtres zélés à leurs parents. Les *Annales de la Propagation de la Foi* et les *Missions catholiques* publient un certain nombre de ces documents ; mais bien d'autres sont perdus pour le public. M. Desgodins vient de donner, et avec un véritable succès, un bon exemple qui devra être suivi.

B. Ph.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 19 AVRIL 1873 NUMÉRO 70.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef : J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

17 avril 1873.

Une fois l'an, Paris offre au monde un spectacle unique, spectacle quarante fois renouvelé et toujours nouveau : celui de la communion pascale à Notre-Dame. Il faut le redire aux incrédules et aux indifférents qui méprisent la religion, aux étrangers qui nous reprochent notre impiété : dimanche, selon l'usage, quatre mille hommes réunis à Notre-Dame ont chanté le *Credo* des apôtres, quatre mille hommes de tout rang, depuis l'ouvrier jusqu'au président de l'Assemblée nationale, se sont approchés de la Sainte Table, et nourris de Jésus-Christ, animés par une pieuse parole, ont entonné en chœur le *Te Deum* de la glorification et de l'action de grâces, *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur!*

Comme spectacle, c'est beau. La vieille cathédrale qui s'éclaire à l'aurore des premiers rayons d'un soleil de fête, la foule matinale qui envahit silencieusement les nefs au son des harmonies profondes du bourdon de Notre-Dame, puis les chants qui commencent avec le saint sacrifice. Ce *Credo* puissamment affirmé par l'immense clameur des communiants, à laquelle les grandioses voix de trompette et d'orage de l'orgue gigantesque ne forment qu'un ac-

compagnement inégal; enfin, au moment de la communion, ces longues colonnes ascendantes qui montent, montent toujours vers l'autel comme les tribus d'Israël au temple de Jérusalem, cela seul est admirable et fait de la cérémonie pascale de Notre-Dame un des plus beaux rites qui s'accomplissent dans l'univers catholique.

Comme manifestation, c'est incomparablement plus beau. Quatre mille hommes, tous honorables aux yeux du monde, beaucoup même considérables par leur nom ou leur position, se réunissent spontanément dans un même acte de foi, en plein Paris, au cœur de la capitale de la civilisation moderne ; là, de ce centre élevé qui domine tout, ils se donnent à la foule des impies et des libertins en exemple éclatant de piété, ils attestent publiquement la divinité de Jésus-Christ, ils témoignent, à la face du monde avide des nouvelles de Paris, de la foi permanente de la France. Aucune autre capitale ne présente un pareil spectacle d'édification, aucune autre ne montre un si grand peuple eucharistique.

La pieuse foule de Notre-Dame n'était elle-même qu'une petite minorité comparée à l'énorme affluence des fidèles qui emplissait hier les trois cents églises et chapelles de la capitale. Partout, même concours, partout les plus vastes comme les moindres églises, se trouvaient trop petites.

Ainsi a été magnifiquement célébrée la grande fête de la Résurrection dans ce Paris qui est vraiment la ville du bien et du mal, la ville, avec Rome, où il y a le plus de foi en l'Eucharistie, la ville unique où l'adoration solennelle du Saint-Sacrement ne cesse ni jour ni nuit. Hommage aussi en soit rendu à qui de droit : pour la première fois depuis longtemps, même au jour de Pâques, le travail public avait partout cessé.

Aujourd'hui il n'y a pas de plus grande nouvelle à donner de Paris au monde que cette solennelle célébration de la Pâques.

Nous ne pouvions mieux faire que de reproduire ce beau compte-rendu fait par M. Loth dans l'*Univers*. Nous avons à dire maintenant qu'aux fêtes pascales vont succéder les pèlerinages, ces autres actes de foi publics et solennels de la France catholique.

Aux portes de Notre-Dame, le jour de Pâques, on distribuait des feuilles volantes annonçant qu'un grand pèlerinage aura lieu, le dimanche, lundi et mardi de la Pentecôte, 1er, 2 et 3 juin prochain, à *Notre-Dame de Bonne-Garde*, à Longpont (Seine-et-Oise). L'église de Longpont est, sans contredit, un des plus anciens sanctuaires élevés en France à la gloire de Marie. La légende porte qu'au temps des druides, et à la place même qu'elle

occupe, on trouva dans un chêne, cinquante ans avant l'ère chrétienne, une statue miraculeuse, semblable à celle de Chartres, avec cette inscription : *Virgini pariturœ*, à la Vierge qui doit enfanter. Une tradition locale et fort ancienne rapporte que saint Denis lui-même, en arrivant dans les Gaules, fit connaître aux habitants du lieu quelle était cette Vierge miraculeuse qu'il avait eu le bonheur de voir à Jérusalem avant son glorieux trépas, et qu'il laissa saint Jonas (vulgairement saint Yon) pour évangéliser toute la vallée de l'Orge.

L'étiquette en vieux parchemin placée dans la châsse de Notre-Dame porte ces mots : « C'est du voile de la benoîte Vierge mère de Dieu, apporté ici de monseigneur sainct Denis. »

Telle était, au dixième siècle, la confiance des fidèles à invoquer Notre-Dame en ce lieu, que la vénérable Hodierne, comtesse de Montlhéry, voulut bâtir à ses frais l'église que nous voyons aujourd'hui. Le roi Robert en posa la première pierre, accompagné de l'évêque de Paris. Une colonie de religieux y présida au culte divin, les reliques les plus précieuses y furent déposées et y reposent encore. Saint Hugues de Cluny, saint Bernard, saint Louis, sainte Isabelle sa sœur, la reine Blanche et plus tard sainte Jeanne de Valois vinrent y prier; nos rois la visitèrent, les seigneurs lui firent part de leurs biens et voulurent y être inhumés. Notre-Dame a protégé leurs cendres; aucune profanation n'a eu lieu, même aux époques les plus lamentables. Les murs, les autels de ce saint lieu étaient chargés des vœux de fidèles. Sur mer, on se vouait à Notre-Dame de Longpont, et l'on échappait à la mort.

Longpont n'est qu'à une demi-heure de Paris par le chemin de fer; on peut espérer que la facilité et le bon marché du pèlerinage y attireront de nombreux fidèles, jaloux de prier pour la délivrance du Saint-Père, pour le triomphe de l'Eglise et pour le salut de la France, triple but du pèlerinage de Longpont.

Le pèlerinage qui doit avoir lieu le 27 et le 28 mai de cette année au sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, n'attirera pas pas moins de fidèles : ce sera un pèlerinage véritablement national.

Vous le savez, dit Mgr l'évêque de Chartres dans la *Lettre pastorale* qu'il a bien voulu nous faire adresser, vous le savez, nos très-chers frères, depuis plusieurs années, les regards des peuples s'étaient portés vers quelques lieux bénis, renommés par de grandes grâces obtenues. De là ces concours vraiment prodigieux à La Salette, à Lourdes, à Auray et ailleurs; mais les antiques sanctuaires, ceux qui ont toujours été les plus vénérés en France, attendent aussi nos vœux et nos prières.

La dévotion séculaire des peuples y est toujours vivante ; on peut même dire que depuis un bon nombre d'années surtout, la cité de Chartres a été témoin d'un plus grand empressement des fidèles de la capitale, des villes environnantes, de la France entière, à venir visiter la Crypte et la magnifique basilique qui la couronne. Cependant, n'est-il pas à propos de rendre en ce moment à Notre-Dame, notre maîtresse et notre reine, des hommages encore plus solennels? Ne sera-ce pas répondre aux vœux de tous les chrétiens, des Français surtout, que de les inviter à venir prier dans cette Crypte sacrée qu'ont édifiée et vénérée nos pères? Car c'était à Chartres que de tout l'Occident l'on se rendait dans les calamités publiques, comme aussi dans les jours plus prospères et marqués par d'insignes bienfaits. Les peuples y venaient avec leurs souverains, les évêques avec leurs fidèles, des Pontifes de Rome s'agenouillaient dans l'église de Notre-Dame de Sous-Terre. Nous ne suffirions pas à consigner ici les noms de tous les personnages célèbres, des guerriers et surtout des saints qui ont aimé et visité le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres. Que de bienfaits de la divine bonté obtenus dans ce lieu silencieux, mais tout vivant de pieux souvenirs! que de miracles opérés par l'intercession de la Vierge puissante! Espérons que les supplications qui s'élèveront de ce sanctuaire, les 27 et 28 mai de cette année, nous obtiendront la paix, la confiance, et comme une régénération de cette foi vive et de ce dévouement généreux qui est l'antique et le plus bel apanage de notre patrie.

L'égoïsme, la soif des jouissances matérielles a produit parmi nous des maux incalculables; et vous nous pardonnerez, nos très-chers frères, si, vous ouvrant notre cœur, nous vous disons que cette année nous avons été affligé en voyant qu'il y avait eu comme une recrudescence de luxe et de plaisir. A quelques honorables exceptions près, les villes de province ont suivi l'exemple de la capitale, qui ne devrait pourtant pas être leur modèle. Ah ! n'y a-t-il pas eu, au fond des consciences encore chrétiennes, bien des reproches secrets, lorsque le souvenir de nos malheurs récents s'est présenté tout d'un coup au milieu de la dissipation des réunions mondaines? Oh! comme il contrastait, ce souvenir douloureux, avec les joies frivoles, le prolongement indéfini des soirées, le peu de réserve dans les parures, et certaines danses profanes : car le monde veut toujours maintenir ses inconvenants usages. Hélas! on a donc pu dire encore ce qui a été entendu bien des fois depuis trois ans : Non, nous n'avons pas profité des dures leçons que nous a ménagées la Providence. Il n'en sera plus ainsi pour l'avenir. Nous le demanderons à Notre-Dame de Chartres.

Un autre pèlerinage, celui de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), se prépare pour le 20 juin. Ce pèlerinage a pour but de faire une amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus, à l'anniversaire du jour où Notre-Seigneur apparut à la bienheureuse Marguerite-

Marie Alacoque, dans la chapelle des religieuses de la Visitation. Paray-le-Monial, on le sait, est une jolie petite ville, assise sur les bords de la Bourcince et du canal du Centre, au milieu d'une riante vallée que sa fertilité avait fait nommer autrefois la vallée d'Or ou Orval. Située entre Moulins et Mâcon, elle partage à peu près la distance qui sépare ces deux villes.

On connaît ces paroles adressées à la bienheureuse Marguerite-Marie par Notre-Seigneur, qui lui découvrit son Cœur sacré : « Je prépare toutes choses. *La France sera consacrée à mon divin Cœur, et toute la terre se ressentira des bénédictions que je répandrai sur elle. La foi et la religion refleuriront en France par la dévotion à mon divin Cœur.* »

C'est pour répondre à ce vœu, pour obtenir la réalisation de ces promesses qu'un grand pèlerinage s'organise à Paray-le-Monial pour la fête du Sacré-Cœur, le 20 juin. *L'Eglise et la société n'ont d'espérance que dans le Sacré-Cœur de Jésus; c'est lui qui guérira nos maux*, a dit le souverain pontife Pie IX. Mgr l'archevêque de Paris a bien voulu donner son approbation la plus encourageante au pèlerinage, et Mgr de Léseleuc, évêque d'Autun, en a béni la première pensée.

Ainsi les grands pèlerinages vont recommencer chez nous. En Italie, on se prépare au pèlerinage d'Assise; en Belgique, en Pologne, en Autriche, les fidèles vont se rendre aux sanctuaires vénérés d'où sortent en abondance les bénédictions et les grâces. C'est une sainte violence que le monde catholique veut faire au ciel; Dieu, qui est riche en miséricordes, exaucera son peuple, appuyé de la protection du Cœur sacré de Jésus et des supplications toutes-puissantes de la Mère du Sauveur.

Nous groupons ici quelques faits pour terminer notre revue de la semaine.

De l'aveu de l'*Opinione*, journal piémontiste, ving-neuf évêques, dit l'*Univers*, et quarante-neuf ecclésiastiques de la péninsule comparaissent ou vont comparaître comme accusés devant les tribunaux de la péninsule. M. de Falco, ministre des cultes, répondant hier à une interpellation de M. Broglio, promet de poursuivre les prédicateurs et de leur appliquer la rigueur des lois. Les sicaires qui ont attaqué, le dimanche des Rameaux, et bâtonné les catholiques, sont déjà relâchés et déclarés *héros*, tandis qu'un catholique inoffensif, M. Giovanetti, est retenu en prison. Les journaux continuent à surexciter les passions; la *Capitale* poursuit sa publication

sacrilége d'une *Vie de Jésus-Christ* inventée par des prêtres apostats, etc., etc. Que peut vouloir de plus M. de Bismark?

Malgré les projets de violence annoncés par les sicaires, les catholiques préparent leur grand pèlerinage à Assise. Il paraît d'ailleurs que le corps diplomatique a présenté à M. Visconti-Venosta des observations au sujet des menaces qui ont été publiées dans les journaux. Parmi les pèlerins se trouveront des étrangers de diverses nations, et le devoir des diplomates est de prévenir les meurtres qui menacent les fidèles. Un gouvernement régulier ne devrait pas tolérer d'ailleurs ces excitations homicides.

— Les recettes de l'Œuvre de la Propagation de la foi ont été de 5,602 645 fr. 15. pour l'année 1872. Comparativement au précédent exercice, où elles étaient de 5,020,897 fr. 65 c., c'est une augmentation de 581,747 fr, 50 c. Jamais, à l'exception du grand jubilé de 1858, dont le Saint-Père voulut bien affecter à l'Œuvre de la Propagation de la foi l'aumône prescrite pour gagner l'indulgence, l'Œuvre n'avait atteint un chiffre aussi élevé. Les associés ont voulu célébrer ainsi le cinquantième anniversaire de sa fondation.

— A Rouen, le total des souscriptions pour le monument du vénérable de La Salle s'élève à plus de 65,000 francs.

— A Paris, où l'*Univers* a ouvert une souscription pour les prêtres du canton de Soleure que le gouvernement suisse prive de leur traitement à cause de leur fidélité à Mgr Lachat, leur évêque légitime, le chiffre des offrandes s'élève déjà à plus de 15,000 fr.

— A Rome, le 6 avril, est mort le prince Camille Massimo. Camille Massimo, prince d'Arsoli, était né à Rome le 14 août 1803. Il était fils du prince Camille Maximilien et de la princesse Christine, fille du prince Xavier de Saxe. Le défunt était surintendant-général des postes pontificales. Veuf de la princesse Gabrielle de Savoie-Carignan, il épousa en secondes noces la comtesse Marie-Hyacinthe della Porta Rodiani. Le prince Camille Massimo se distinguait par toutes les vertus de l'homme public. Fidèle à son Dieu, à son Roi, à Pie IX, il ne transigea jamais, ni avec l'honneur, ni avec son devoir. Son attachement au Saint-Siége fit la gloire de sa vie. La mort le saisit au milieu des souffrances d'une longue maladie qu'il avait supportée avec la plus chrétienne résignation. Il laisse à sa veuve, à ses enfants et à ses petits-enfants un nom sans tache.

J. Chantrel.

ACTES DU SAINT-SIÉGE.

Mgr l'archevêque de Malines, primat de Belgique, et ses vénérables suffragants ont reçu du Saint-Père la lettre suivante, en réponse à la lettre collective qu'ils lui avaient adressée après l'allocution consistoriale du 23 décembre 1872.

A nos vénérables frères Victor-Auguste, archevêque, et aux évêques ses suffragants.

Vénérables frères,
Salut et bénédiction apostolique,

Dans la douloureuse situation de l'Église, et au milieu de la terrible tempête dont elle est assaillie depuis des années, vous n'avez cessé, vénérables frères, vous et les autres évêques du monde catholique, de nous donner des preuves de votre amour et de votre dévouement. Et cependant, chaque fois que nous en recevons de nouveaux témoignages, nous sentons comme nos forces se ranimer. La lettre que vous venez de nous adresser, à l'occasion de notre dernière allocution consistoriale, nous a donc causé une grande joie. Vous y suivez la chaîne de nos paroles sur les épreuves actuelles de l'Église, vous stigmatisez d'une voix ferme les attentats de l'impiété, et les outrages qu'elle fait à notre sainte religion, foulant aux pieds l'autorité religieuse, fomentant la corruption des peuples et préparant ainsi la ruine de la société civile elle-même. Et ceux qui devraient s'opposer à ces maux toujours croissants, ont des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre, et semblent n'avoir eux-mêmes d'ardeur que pour creuser plus profondément la fosse où ils vont se précipiter.

Lorsqu'autrefois les envieux du Christ, aveuglés comme le sont aujourd'hui les ennemis de l'Église, dressaient des embûches au Sauveur du monde et cherchaient à le faire mourir, le divin Rédempteur, loin de garder le silence, n'en dévoilait pas moins leurs crimes, et n'annonçait pas moins hautement les maux qui allaient fondre sur Jérusalem. Certes, ces solennels avertissements ne faisaient que fournir un nouvel aliment à la haine des méchants, mais les cœurs droits s'éloignaient de ces obstinés, s'attachaient au divin Maître, suivaient ses célestes enseignements, et donnaient ainsi naissance à l'Église qui allait se répandre par toute la terre. Aujourd'hui, vénérables frères, nous semblons être dans des circonstances semblables. Notre voix, qui ne cesse de reprendre et d'avertir, n'éclaire sans doute ni les aveugles volontaires ni ceux qui leur servent de guides, mais nous voyons cependant un grand

nombre d'hommes ouvrir enfin les yeux à la lumière de la vérité qu'ils avaient jusqu'ici méconnue, les honnêtes gens s'affermir dans leur attachement aux vrais principes, les fidèles s'unir plus étroitement entre eux, à leurs pasteurs et à la chaire de Pierre, et l'unité catholique, qu'on voudrait briser à tout prix, apparaître splendide comme une grande armée spirituelle rangée en bataille.

Persévérez donc dans le combat engagé contre toutes les erreurs, serrez vos rangs par les liens de la charité, défendez ouvertement et courageusement les droits de l'Église, et puisque Dieu a voulu que vous fussiez le mur d'airain et la colonne de fer, soyez sans crainte en présence des puissants qui, dans leur audace insensée, prétendent renverser l'édifice élevé par les mains du Fils de Dieu. Ils lutteront, sans doute, mais ils ne prévaudront pas, et la victoire qui nous est infailliblement promise sera glorieuse.

Dans l'attente de l'heure que nous vous annonçons, vénérables frères, nous vous donnons, à vous et aux fidèles de vos diocèses, en témoignage de notre particulière affection, la bénédiction apostolique. Qu'elle soit en même temps pour vous le gage de la force d'en haut et du secours céleste dont vous avez besoin, et la source de tous les dons de la grâce.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 24 février 1873.

De notre pontificat l'an XXVII.

PIE IX PAPE.

STATISTIQUE RELIGIEUSE (1).

Cinq ou six grandes religions, le *christianisme*, le *judaïsme*, l'*islamisme*, le *brahmanisme*, le *bouddhisme* et l'*idolâtrie* se partagent le monde, avec l'espèce de *religion philosophique* qui règne dans la Chine et dans quelques pays voisins. Une seule de ces religions, le christianisme, a droit à ce beau nom qui indique les rapports intimes existant entre Dieu et l'homme, et, dans le christianisme, la religion catholique ou Eglise romaine, qui conserve seule dans son intégrité le dépôt des vérités divinement révélées à l'homme. Un coup d'œil rapide jeté sur les peuples indiquera la situation religieuse de ces peuples et le nombre des adhérents à chaque religion.

Le *catholicisme*, qui est la seule religion vraie, est aussi celle qui réunit actuellement le plus grand nombre d'adhérents n'ayant qu'une même foi et qu'un même culte. L'Europe compte, en nom-

(1) Extrait d'un *Cours de géographie* actuellement sous presse.

bre rond, 142 millions de catholiques, l'Amérique, 42 millions; on reste plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité en attribuant 16 à 18 millions de catholiques à tous les autres pays de l'Afrique, de l'Asie, de l'Océanie, où il se trouve des chrétientés parfaitement organisées et de florissantes missions. Le nombre des catholiques s'élève donc aujourd'hui à plus de 200 millions, ce qui est bien au-dessus des 139 à 150 millions que comptent des géographes hostiles à la véritable Église.

Le nombre des chrétiens s'élevant à 345 millions environ, les 145 millions qui restent se partagent en deux grandes fractions : le schisme et le protestantisme avec ses innombrables branches.

Le *schisme oriental* a séparé de l'Église catholique environ 77 millions d'hommes qu'on peut répartir ainsi :

Pour l'Église grecque proprement dite, reconnaissant le patriarche de Constantinople, mais déjà très-divisée, environ	73,000,000
Pour l'Église arménienne schismatique, environ	3,000,000
Pour les Chaldéens schismatiques, les Jacobites (Syrie, Mésopotamie), environ	600,000

Il serait impossible d'énumérer toutes les différentes sectes qu'on désigne sous le nom générique de *protestantisme*, et qui comprennent environ 73 millions d'hommes. On peut diviser le protestantisme en trois grandes branches : les *unitaires*, qui rejettent la Trinité, et, par conséquent, la divinité de Jésus-Christ; les *trinitaires*, qui admettent la Trinité, et, généralement, quoique non pas tous, la divinité de Jésus-Christ; les *mystiques*, qui ont des tendances individuelles plus prononcées encore que les autres protestants.

Les *unitaires*, à qui l'on pourrait rattacher tous les rationalistes nés dans le sein du christianisme et qui rejettent la divinité de Jésus-Christ, ne sont guère constitués en sociétés religieuses qu'en Allemagne, en Angleterre et surtout aux États-Unis, où l'on en compte environ 200,000.

Les *trinitaires* comprennent les plus anciennes sectes protestantes, *luthériens*, *zwingliens*, *calvinistes*, *arméniens*, *anglicans*, *presbytériens*, *épiscopaliens*, etc., auxquels on peut joindre les *évangéliques* et plusieurs autres sectes contemporaines (1). Les *luthériens* sont nombreux en Prusse, dans l'Allemagne du Nord et en Alsace; ils ont des Églises hiérarchisées avec des évêques en Danemark, en Suède et en Norvége, et ils ont passé en Amérique avec les émigrants allemands. Les *calvinistes* sont surtout répandus en Suisse,

(1) Comme celle des *Vieux catholiques*, qui ne sont que des *néo-protestants*, et qui sont à peine quelques milliers en Allemagne et en Suisse.

à Genève, en Hollande, et dans le midi de la France. Les *zwingliens* se confondent en Suisse avec les calvinistes, en Allemagne avec les luthériens. Les *arméniens* sont une fraction des calvinistes de Hollande. Les *anglicans* sont les membres de l'Église officielle d'Angleterre; ils ont conservé l'épiscopat et se divisent en trois grandes fractions, dites de la *haute Église*, qui a des tendances catholiques, de la *basse Église*, qui renferme tous les dissidents d'Angleterre, et de la *large Église*, dans laquelle sont compris les rationalistes et les incrédules. Les *anglicans* dominent en Angleterre, sont puissants en Irlande, et forment la religion officielle des grandes colonies anglaises. Les *presbytériens*, qui n'admettent que des ministres égaux entre eux, forment l'Église officielle de l'Écosse, où se trouvent aussi des *épiscopaliens*, qu'on trouve également aux États-Unis. L'Eglise *évangélique* est une invention récente (1817) du gouvernement prussien, qui a essayé ainsi de réunir en un seul corps religieux les luthériens et les calvinistes allemands.

Les principales sectes protestantes qui se présentent avec un caractère plus ou moins mystique, c'est-à-dire avec la prétention de perfectionner l'homme intérieur et moral, sont celles des *baptistes*, des *quakers*, des *méthodistes* et des *moraves;* mais elles se subdivisent en une infinité d'autres, *mennonites*, *wesleyens*, *piétistes*, *swedenborgiens*, etc., etc., sans parler des *mormons*, secte débauchée qui date de nos jours et dont on doit souhaiter la prochaine disparition.

Le catholicisme comptant 200 millions d'adhérents, le schisme oriental environ 77 millions, restent 73 millions environ pour les diverses branches du protestantisme. L'Eglise anglicane et l'épiscopalienne en comptent, dans la Grande-Bretagne et ses colonies et aux États-Unis, environ 20 millions; l'Eglise évangélique de Prusse et d'Allemagne 20 autres millions; le luthéranisme danois, suédois et norvégien, 7 millions, soit en tout 47 millions, auxquels on peut ajouter 3 millions de calvinistes et de luthériens pour l'Alsace, la France, la Suisse et la Hollande. Les innombrables sectes qui se trouvent en dehors de ces grandes fractions du protestantisme se partagent donc les 23 autres millions d'âmes, ce qui ne constitue pour la plupart que d'insignifiantes communautés.

Les *Juifs* ou *Israélites*, qui viennent au milieu des autres peuples sans se confondre avec eux, et qui suivent avec plus ou moins de fidélité la loi de Moïse, sont au nombre de 4 à 5 millions, dont environ 3 millions et demi pour l'Europe. C'est en Pologne qu'ils sont le plus nombreux, environ, 1,700,000; viennent ensuite l'Autriche, la Hongrie et la Transylvanie, 750,000; la Turquie, 250,000;

la Prusse, 237,000 ; la France avec l'Alsace, 156,000 ; la Roumanie, 140,000 ; la Hollande, 64,000 ; la Bavière, 66,000 ; l'Italie, 47,000; l'Angleterre, 30,000; l'Allemagne du Nord, moins la Prusse et la Saxe, 30,000; la Hesse, 26,000; le grand-duché de Bade, 25,000; le Wurtemberg, 12,000; la Grèce, 7,000 ; le Danemark, 4,000 ; la Suisse, 4,000; la Saxe, 2,000 ; la Belgique, 2,000 ; la Suède, 1,000. Le nombre des Juifs d'Asie est évalué à 150,000; du nord de l'Afrique, à 500,000 ; d'Amérique, à 30,000.

L'*islamisme*, ou religion de Mahomet, s'est répandu, à la suite des conquêtes arabes, mongoles et turques, de l'occident à l'orient depuis la Russie méridionale jusqu'à la Chine, dans le midi de l'Asie, dans tout le nord et dans une partie du centre de l'Afrique, et il avait pénétré jusque dans le midi de la France, en couvrant toute l'Espagne, d'où il a été chassé. Il recule en Europe, reste stationnaire en Asie et gagne peut-être encore du terrain dans l'intérieur de l'Afrique, mais en général il est en décadence. On estime le nombre des *mahométans* ou *musulmans* à environ 135 millions d'âmes, dont près de 6 millions et demi en Europe, environ 102 millions en Asie et près de 27 millions en Afrique. On sait, du reste, que cette masse se divise en plusieurs sectes (on en a compté 73), dont les principales sont celles des *sunnites*, qui admettent le Coran avec la tradition et les sentences non écrites de Mahomet et de ses premiers successeurs, et des *chiites* ou séparatistes, qui ne reconnaissent que le Coran ; les Turcs et la majorité des mahométans sont sunnites, les Persans sont chiites. Deux sectes, nées, l'une dans la première moitié du dix-huitième siècle, l'autre dans ces dernières années (1840), ont acquis une grande importance. La première est celle des *wahabites*, nombreuse en Arabie, et qui a soutenu une guerre sérieuse contre l'Égypte ; la seconde est celles des *bâbys*, qui menace la tranquillité de la Perse.

Les religions précédentes sont toutes *monothéistes*, c'est-à-dire qu'elles ont pour base la croyance en un seul Dieu, créateur du monde ; celles dont il reste à parler sont *polythéistes* ou *panthéistes*, c'est-à-dire que leurs sectateurs croient à l'existence de plusieurs dieux ou qu'ils divinisent les forces de la nature et considèrent, en s'en rendant plus ou moins bien compte, l'ensemble du monde comme éternel et par conséquent une émanation nécessaire et éternelle d'une divinité dont la substance ne se distingue pas de ce monde.

Le *brahmanisme*, à la fois polythéiste et panthéiste et qui admet a métempsycose est l'une des plus anciennes religions de l'Inde,

où il compte encore, dans ses différentes sectes, environ 125 millions de sectateurs.

Le *bouddhisme*, né d'une espèce de réforme du brahmanisme, a lutté contre lui depuis le septième siècle avant l'ère chrétienne jusqu'au quatorzième après Jésus-Christ, a fini par lui laisser à peu près tout l'Hindoustan, mais sous différentes formes et sous différents noms, bouddhisme ou religion de Bouddha, religion de *Fo*, en Chine, etc. Il domine dans l'île de Ceylan, dans le royaume de Siam, dans l'empire Birman et l'empire d'Annam, dans le Thibet et la Mongolie, et compte par millions ses sectateurs en Chine (120 millions), au Japon (10 millions). On estime que l'ensemble des sectateurs de Bouddaa peut s'élever au chiffre de 180 millions.

L'empire Chinois, qui renferme environ 400 millions d'habitants, contient trois religions principales, en dehors des 20 millions d'hommes qui y suivent des religions différentes, christianisme, mahométisme, etc. La première de ces religions est le bouddhisme, comme on vient de le dire; les deux autres sont des religions philosophiques, espèce de déisme vague, presque sans culte, à l'exception du culte des ancêtres, et avec des préceptes d'une morale naturelle qui n'est guère fondée que sur l'intérêt : ce sont les religions de Confucius et de Lao-tseu, qui se partagent 260 millions d'âmes laissées par le bouddhisme et les autres religions.

Il y a aussi trois grandes religions pour ainsi dire officielles au Japon : le bouddhisme, avec 10 millions de sectateurs, et qui se confond pour le culte avec la religion nationale; le *szouto*, qui compte 5 millions de sectateurs et qui est une dérivation de la doctrine de Confucius, et le *sintoïsme*, la religion nationale et populaire, qui compte environ 20 millions de sectateurs, et dont la base est l'adoration des esprits qui président à toutes les choses visibles et invisibles.

Au milieu des mahométans, des brahmanistes et des bouddhistes se trouvent dispersés environs 4 millions d'adorateurs du feu, connus sous le nom de *Parsis*, de *Gaures* ou de *Guèbres*, et qui conservent ainsi l'ancienne religion de la Perse dans ce pays, à Ispahan, à Bombay et dans les environs : on sait que cette religion était le *mazdéisme* ou *magisme*.

En dehors de toutes ces religions se trouvent les *idolâtres* proprement dits, qui sont encore au nombre de 100 à 120 millions. Sous le nom de *chamanisme*, culte des esprits et des génies, à qui l'on rapporte tous les biens et tous les maux, l'idolâtrie règne chez les peuplades des régions polaires, les Lapons, les Ostiaks, les Sa-

moyèdes, les Esquimaux, etc. ; on compte environ 200,000 idolâtres en Europe; la Russie seule en renferme 500,000 en Asie. En Amérique, il y a encore quelques millions d'idolâtres parmi les anciens indigènes du Nord, des États-Unis, du Brésil, du centre de l'Amérique méridionale et de la Patagonie. Il faut en compter près de 20 millions et peut-être plus parmi les peuplades océaniennes. Mais c'est en Afrique que l'idolâtrie a conservé le plus puissant empire; là se trouvent peut-être 60 millions d'hommes plongés dans le plus abrutissant *fétichisme*, c'est-à-dire que le nègre adore non-seulement les forces de la nature, mais les objets naturels eux-mêmes, les animaux, le serpent surtout, les arbres, les plantes, les rivières, les armes de guerre; il se fait des *fétiches* ou objets enchantés des objets les plus grossiers auquel il attache une vertu extraordinaire.

Le tableau suivant résumera ce qui vient d'être dit:

Religions	Monothéisme	Christianisme	Catholicisme....	200,000,000	350,000,000
			Schisme oriental.	77,000,000	
			Protestantisme..	73,000,000	
		Judaïsme...........................			5,000,000
		Islamisme...........................			135,000,000
	Paganisme et idolâtrie	Brahmmanisme...........................			125,000,000
		Bouddhisme...........................			180,000,000
		Religions philosophiques	de Confucius...........		160,000,000
			de Lao-Tseu...........		100,000,000
		Sintoïsme...........................			20,000,000
		Religion szouto...........................			5,000,000
		Mazdéisme (Gaures, Guèbres, Parsis)......			4,000,000
		Idolâtrie, Fétichisme, Chamanisme........			100,000,000
				Total...........	1,184,000,000

J. CHANTREL.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DU CONCILE.

L'*Union de l'Ouest* d'Angers publie une partie de l'Introduction placée en tête du troisième volume de ses Sermons par Mgr Manning, archevêque de Westminster. L'illustre Archevêque raconte comment la persécution qui sévit en ce moment contre l'Eglise a été ourdie et préparée, et comment la Prusse en a été l'instigatrice, quoique l'esprit de persécution soit officiellement parti de la Bavière, et que de là il se soit, par les voies diplomatiques, propagé dans toutes les chancelleries de l'Europe. C'est de la Bavière qu'est sortie, au dix-huitième siècle, la secte des Illuminés, fondée par Weishaupt, professeur de droit à l'Université d'Ingolstadt, et qui devait jouer un si grand rôle dans la Révolution française et servir de cadre à toutes les sociétés secrètes qui, depuis, ont désolé et désolent encore l'Europe. Le chanoine Dœllinger est hautement désigné comme la plume qui s'est vouée au service de cette persécution, qui était aussi une apostasie.

Cette histoire est lamentable, et doit donner à réfléchir aux catholiques libéraux qui se sont si longtemps vantés de leurs relations avec le chanoine Dœllinger. Le ministre Hohenlohe se donnait la mission d'un Choiseul, d'un Pombal; qu'est devenue l'indépendance de la Bavière? Il n'y a plus de royauté bavaroise; en même temps qu'ils apostasiaient, et par suite de leur apostasie, les ministres bavarois vendaient leur pays à la Prusse. La Bavière, trahie et conquise, n'est plus qu'une annexe de la Prusse; et la religion catholique, plus fermement assise sur ses dogmes et sur sa discipline, lutte contre la tourmente matérielle qui l'assaillit, et a déjà triomphé, par le Concile du Vatican, des piéges que lui tendaient l'astuce et la perversité de ses ennemis :

Nous reproduisons la traduction de l'*Union de l'Ouest* :

C'est par le prince Hohenlohe, chef du Cabinet, que le gouvernement de la Bavière ouvrit contre le Concile une agitation systématique. Ce prince — on le sait en général — adressa une note circulaire aux cabinets européens; mais — du moins à ma connaissance — cette importante pièce diplomatique n'a jamais été rendue publique. Je peux en donner aujourd'hui le texte authentique et complet. Je répandrai par là une vive lumière sur mon assertion précédente, à savoir : qu'une *conspiration* délibérée s'ourdissait avec de grands artifices, avec des apparences spécieuses quant au fond et à la forme. En outre, la date du document montre combien cette *conspiration* avait su prendre ses mesures à l'avance. Le Concile s'ouvrit le 8 décembre 1869; la note du prince est datée du 9 avril de la même année, c'est-à-dire huit mois avant l'ouverture du Concile. En voici la teneur :

« Monsieur, il paraît certain que le Concile convoqué par Sa Sainteté le Pape Pie IX, se réunira dans le mois de décembre prochain. Le nombre des prélats qui s'y rendront de toutes les parties du monde dépassera de beaucoup celui de tous les Conciles précédents. Ce fait suffit, à lui seul, pour donner une grande autorité aux décrets de l'assemblée, ainsi qu'il convient aux décisions d'un concile œcuménique. Cette circonstance ne me permet pas de douter que chaque gouvernement n'y attache une attention spéciale, et c'est là le point de vue auquel je me place pour vous adresser quelques observations.

« Le Concile, selon toute probabilité, ne s'occupera pas exclusivement de pures doctrines théologiques. Il n'y a présentement aucun problème de cette nature qui demande une solution conciliaire. La seule thèse dogmatique que Rome désire faire décider par le Concile, et que les Jésuites agitent maintenant en Italie et en Allemagne, c'est la question de l'infaillibilité pontificale. Cette prétention, élevée à l'état de dogme, ira évidemment bien au-delà

de la sphère purement spirituelle, et deviendra une question éminemment politique, puisqu'elle érigera, même en matière temporelle, le pouvoir du Souverain-Pontife au-dessus de tous les princes et peuples de la chrétienté. Aussi cette doctrine est-elle de nature à exciter l'attention de tous les gouvernements qui règnent sur des sujets catholiques.

« Une circonstance vient augmenter singulièrement la gravité de la situation. J'ai appris que, parmi les délégués institués pour préparer les matériaux qui doivent être ultérieurement soumis aux délibérations du Concile, une commission s'occupe uniquement de questions mixtes, touchant également au droit international, au droit politique et au droit canon. Tous ces travaux préparatoires justifient notre opinion : que l'attention fixe du Saint-Siége, ou, au moins, du parti actuellement tout-puissant à Rome, est de faire promulguer, par le Concile, une série de décrets sur des questions plus politiques qu'ecclésiastiques.

« Ajoutez un autre fait grave. La *Civiltà cattolica*, recueil périodique dirigé par les Jésuites, et revêtu d'un caractère officiel par le bref du Saint-Père, demande précisément que les condamnations du *Syllabus* publiées au mois de décembre 1864 soient transformées en décrets conciliaires. Or, les articles de cette Encyclique étant dirigés contre les principes qui servent de base à la vie publique moderne, comme nous la voyons chez toutes les nations civilisées, les gouvernements sont, en conséquence, obligés de se demander à eux-mêmes si ce n'est pas pour eux un devoir d'inviter, et les évêques qu'ils comptent parmi leurs sujets, et le futur Concile lui-même, à faire de sérieuses réflexions sur les résultats funestes d'un tel renversement, prémédité et systématique, dans les relations actuelles entre l'Eglise et l'Etat. On ne saurait nier, en effet, qu'il n'y ait là une nécessité urgente, imposée aux gouvernements, de protester, soit par leurs agents accrédités à Rome, soit par quelque autre voie, contre les décisions que le Concile pourrait promulguer, sans le concours des représentants du pouvoir séculier, sur des questions à la fois politiques et religieuses.

« L'initiative, dans une affaire aussi importante, doit être prise par l'une des grandes puissances. Mais n'ayant reçu jusqu'ici aucune communication à ce sujet, je regarde comme nécessaire de provoquer un accord mutuel qui protége nos intérêts, et cela sans délai, voyant combien est court l'intervalle qui nous sépare de la réunion du Concile.

« Je désire donc que vous soumettiez cette matière au gouvernement près duquel vous êtes accrédité, et que vous vous assuriez des

vues et intentions de ce gouvernement relatives à la marche qu'il convient de suivre. Veuillez poser la question suivante : Convient-il de fixer préalablement, sinon d'une manière collective, au moins d'une manière identique, les démarches des divers gouvernements européens, pour éclairer le Saint-Siége sur l'attitude que ces gouvernements se proposent de prendre vis-à-vis du Concile œcuménique? Ou bien des conférences, composées de représentants des États intéressés, sont-elles considérées comme le meilleur moyen d'amener entre les gouvernements l'accord désirable?

« Je vous autorise à laisser une copie de cette dépêche entre les mains du ministre des affaires étrangères de..., s'il en exprime le désir, et je vous prie de m'informer le plus tôt possible de la manière dont cette communication aura été accueillie.

« J'ai l'honneur, etc. « HOHENLOHE.

« Munich, 9 avril 1869. »

Qui peut douter, ajoute Mgr Manning, par quelle main a été rédigé ce document tout à fait théologique? A peine la convocation du Concile était-elle publiée, que l'on vit paraître le fameux volume intitulé : *Janus*, œuvre, disait-on, de plusieurs mains et de diverses nationalités. Le Saint-Siége, l'infaillibilité du Souverain-Pontife et le *Syllabus* y sont le principal objet d'une animosité ardente. Le caractère essentiel de l'ouvrage entier, à l'égard de Rome, est un mélange extravagant d'acrimonie et d'insolence. Il a pour but avoué d'exciter contre le Concile tous les gouvernements séculiers.

Le Pape, usant autant d'équité que de prudence, traitait avec ces gouvernements sur le terrain choisi par eux-mêmes. Pie IX les prenait au mot, puisqu'ils avaient renoncé aux rapports d'union catholique jusqu'alors subsistants entre les deux pouvoirs spirituel et civil. C'est ainsi que, tout en convoquant la législature spirituelle de l'Église, le Souverain-Pontife n'invitait pas ceux qui se glorifiaient de leur séparation. Cette manière d'agir augmenta encore la jalousie et les soupçons des gouvernements.

Vers le mois de septembre 1869, le gouvernement bavarois proposait à la Faculté de théologie de Munich cinq questions. Personne ne se méprit sur la main qui avait préparé l'interrogatoire, disposé de façon à provoquer cette réponse : que, dans le cas où le Concile définirait l'infaillibilité pontificale, il violerait non-seulement la doctrine catholique, mais aussi la sécurité des gouvernements séculiers. Les réponses, publiées en temps convenable, prouvèrent qu'elles avaient été, comme les questions, sinon écrites par le même rédacteur, au moins inspirées par le même esprit.

Nous l'avons déjà dit, le prince de Hohenlohe, président du cabinet de Munich et ministre des affaires étrangères, avait adressé au cabinet des Tuileries, comme aux autres gouvernements catholiques, une lettre qui les invitait à intervenir pour conjurer les *terribles dangers* auxquels le Concile allait exposer le monde moderne.

Tout d'abord, dans sa réponse, le ministre d'Espagne, Olozaga, espérait que le Concile ne se réunirait pas ou se garderait, au moins, « d'approuver, de sanctionner et de ratifier le *Syllabus*, qui « contredit la moderne civilisation. » Il menaçait ensuite l'Église d'une ligue formée des gouvernements de France, d'Italie, de Portugal, d'Espagne et de Bavière.

Pendant le mois de juin 1869, une nouvelle dépêche du prince Hohenlohe, adressée aux autres gouvernements, les invitait à faire cause commune contre le Concile. Cette démarche fut généralement regardée comme inspirée par la Prusse, dont la politique, disait-on, voulait mettre en contraste la pédante immixtion du cabinet bavarois dans le domaine religieux avec la liberté qu'elle accordait. sous ce rapport, à ses sujets catholiques.

Dans le même temps, le général Menabrea envoyait à ses agents diplomatiques une circulaire par laquelle il proposait aux gouvernements d'empêcher la réunion du Concile, sous prétexte qu'ils n'y étaient pas invités. Cette politique fut alors considérée comme appuyée secrètement par le cabinet prussien. Une autre dépêche privée du prince de Hohenlohe, combinée avec une démarche du ministre italien, priait le gouvernement français de retirer ses troupes de Rome durant le Concile, « afin d'assurer la liberté des « délibérations. »

Tels furent les principaux obstacles opposés au Concile avant sa réunion, qui eut lieu le 8 décembre 1869. Dès le mois suivant, le docteur Dœllinger recevait d'une ville allemande le droit de bourgeoisie comme récompense de ses attaques contre les prérogatives du Saint-Siége.

Les évêques ayant demandé que la définition de l'infaillibilité pontificale fût proposée au Concile, ce vœu fut aussitôt attaqué par le docteur Dœllinger. M. le comte Daru, ministre français des affaires étrangères, adressa, de son côté, au Saint-Siége une lettre pour empêcher la définition. Le bruit que la protection de l'armée française allait être retirée remplit, dans le même temps, la ville de Rome. Ce bruit n'était qu'une simple rumeur, comme j'en acquis personnellement la certitude.

Tandis que le gouvernement français s'opposait à la définition

de l'infaillibilité pontificale, un protestant, M. le comte de Beust, chancelier de l'empire d'Autriche, prenait lui-même à partie la future définition, dont le thème avait été frauduleusement communiqué à la *Gazette d'Augsbourg*, et il affirmait « que cette doctrine « provoquerait entre l'Église et l'État un conflit déplorable. »

Cette opposition avait sa source à Munich. Son principal auteur était, sans le moindre doute, un prêtre fort honoré autrefois en Allemagne et en Angleterre. La vérité m'impose le devoir d'attribuer au docteur Dœllinger l'initiative de ce lamentable essai de contrainte à l'égard du Saint-Siége et des évêques assemblés en Concile. Certainement, le prince de Hohenlohe n'est pas théologien, et un théologien lui a soumis les documents qu'il a signés.

Ce qui a été dit plus haut sur la *conspiration* de certains gouvernements européens et sur les intrigues des *vieux catholiques*, avant et pendant la session du Concile, se trouve complétement confirmé par la publication des *notes journalières* (TAGEBUCH) du professeur Friedrich (1).

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE.

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LES LEGS FAITS AUX FABRIQUES.

Voici un important avis du conseil d'Etat qui, à l'occasion de legs faits à deux fabriques du diocèse de Bourges, avait été saisi d'un projet de décret conforme à la jurisprudence établie en 1863 :

« Le conseil d'Etat, vu, etc...

« Considérant que la jurisprudence dont le projet de décret propose de faire application aux legs laissés par le sieur de Montmorant aux fabriques de Villegenon et de Santranges, pour les pauvres de ces deux paroisses, est fondée sur la pensée, d'une part, que les libéralités destinées à secourir les pauvres ne peuvent pas être acceptées et exécutées sans l'intervention du bureau de bienfaisance ou du maire de la commune, d'autre part, que le soin de recueillir de telles libéralités n'entre pas dans les attributions légales des fabriques;

« Considérant que ces principes ne sont écrits dans aucune disposition de la loi ou de règlement :

« *Sur le premier point :*

« Considérant, d'une part, que la loi du 7 frimaire en V, qui a créé les bureaux de bienfaisance pour recouvrer le droit des pauvres qu'elle établissait temporairement à l'entrée des théâtres, a seulement ajouté à cette mission le soin de diriger les travaux de charité ordonnés par

(1) Ce professeur Friedrich était un espion du prince de Hohenlohe.

l'autorité municipale, de recevoir les dons qui leur seraient offerts et de répartir les secours à domicile ;

« Que l'article 937 du code civil et l'ordonnance royale du 2 avril 1817 n'appellent également les bureaux de bienfaisance à accepter que les dons et legs qui leur sont adressés ;

« Qu'à la vérité la loi du 20 ventôse an V, qui leur rendait applicable la loi du 16 vendémiaire précédant l'arrêt du 27 prairial an IX et les décrets des 12 juillet 1807 et 14 juillet 1812, ont reparti entre eux et les hospices les biens non aliénés des anciens établissements de bienfaisance qui secouraient les pauvres ou les malades; mais qu'aucune de ces dispositions n'a prescrit qu'à l'avenir les bureaux de bienfaisance pourraient seuls, et à l'exclusion de tout autre établissement, recueillir des libéralités destinées au soulagement des pauvres ;

« Considérant, d'autre part, que si l'article 937 du Code civil et l'ordonnance du 2 avril 1817 attribuent aux maires la mission d'accepter les dons et legs faits aux pauvres d'une commune, ces dispositions ont pour objet de donner aux pauvres un représentant légal pouvant accepter et administrer les libéralités qui leur sont adressées sans autre détermination ; mais qu'elles ne s'opposent nullement à ce qu'un autre établissement légalement reconnu puisse être autorisé à recueillir, si elles lui sont adressées directement, et à employer seul, si elles se rattachent à sa mission, des libéralités ayant une destination charitable;

« *Sur le second point :*

« Considérant qu'il ne peut être contesté que sous l'ancien régime les fabriques n'eussent les aumônes dans leurs attributions :

« Que depuis l'an X, par suite naturelle des anciennes traditions, l'usage s'est maintenu de quêter dans les églises pour les pauvres de la paroisse, et qu'un grand nombre de libéralités entre vifs ou testamentaires sont journellement adressées aux fabriques avec une destination charitable, pour être distribuées par le curé ou le desservant ;

« Que, pour démentir un état de choses fondé sur les considérations morales les plus élevées, et confirmé si unanimement par les mœurs publiques, il faudrait un texte qui interdît aux fabriques de recueillir des offrandes pour les pauvres ;

« Considérant que non-seulement une telle disposition n'existe dans aucune loi ni dans aucun règlement, mais qu'au contraire l'article 76 de la loi du 18 germinal an X et l'article 1er du décret du 30 décembre 1809 attribuent expressément aux fabriques l'*administration des aumônes ;*

« Que le mot *aumônes*, employé par le législateur avec son sens véritable et traditionnel, ne comprend pas seulement les offrandes qui sont destinées à pourvoir aux frais du culte, mais aussi celles qui sont destinées aux pauvres; que l'interprétation donnée par Portalis à la loi qu'il avait rédigée ne peut laisser à cet égard aucun doute (1);

(1) Comment serait-il possible de penser que les fabriques sont exclues du droit d'administrer les aumônes qu'elles reçoivent ? Dans ce système, il faudrait

« Qu'il résulte de ce qui précède qu'aucune loi ne s'oppose à ce que les fabriques puissent recueillir seules des libéralités ayant une destination charitable ;

« Considérant qu'il y a eu lieu de rechercher, dans chaque espèce, quelle a été l'intention du testateur et d'apprécier quelles sont les mesures à prescrire pour en mieux assurer la fidèle exécution ;

Que la fabrique peut être autorisée à accepter seule et sans l'intervention du maire ou du bureau de bienfaisance des sommes destinées à être distribuées aux pauvres par les soins des membres de la fabrique ou du curé ;

« Que, s'il s'agit d'une fondation destinée à demeurer perpétuelle et dont les revenus seuls devront être distribués, il convient, tout en autorisant la fabrique légataire à accepter le legs qui s'adresse à elle, à faire immatriculer le titre en son nom et à en conserver la garde, d'autoriser le maire à accepter le *bénéfice qui résulte du legs en faveur des pauvres de la commune,* et d'ordonner qu'un duplicata du titre lui sera délivré; que cette mesure, sans lui donner le droit d'exercer un contrôle sur l'emploi que la fabrique et le curé feront des revenus mis à leur disposition, lui permettra de s'assurer dans l'avenir que le capital de la fondation est conservé, et que le revenu est toujours inscrit avec sa destination au budget annuel de la fabrique;

« Considérant que les solutions qui viennent d'être indiquées doivent s'appliquer également aux consistoires des cultes protestants et aux conseils presbytériaux qui, au terme de l'article 20 de la loi du 18 germinal an X, sont chargés de « veiller au maintien de la discipline et à « l'administration des deniers provenant des aumônes, » et aux consis-

aller jusqu'à dire qu'il leur est interdit d'en recevoir, c'est-à-dire il faudrait détruire la liberté naturelle qu'ont les hommes qui consacrent une partie de leur fortune à des aumônes, de choisir les agents de leur bienfaisance et de leur libéralité.

La loi a prévu elle-même que les fabriques auraient des aumônes à administrer, puisque, par l'article 76 de la loi du 18 germinal an X, elles sont expressément chargées de cette administration.

On voudrait donner à entendre que, dans cet article le mot *aumône* ne s'applique qu'à ce qui est donné pour les frais du culte.

Mais, 1° jamais le mot *aumône* n'a été appliqué à de pareils dons.

Il faudrait renoncer à toutes les notions du droit canonique pour confondre des objets qui ne se ressemblent pas et qui ont toujours été exprimés par des mots différents.

2° On lit dans l'article 75 : *qu'il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes.*

Il est évident que le législateur a très-bien distingué le soin de l'entretien et de la conservation des temples d'avec l'administration des aumônes. Ce sont là deux choses que l'on ne peut identifier quand la loi les sépare.

3° J'en atteste l'histoire de tous les temps : les fabriques ont toujours été en possession de recevoir des aumônes et de les administrer ; la religion a été la première amie des pauvres, et il est impossible de méconnaître tout ce que l'humanité lui doit. (Portalis, rapport du 16 avril 1806.)

toires israélites à qui l'ordonnance royale du 25 mai 1844 confère l'administration et la surveillance des établissements de charité spécialement destinées aux israélites;

« Est d'avis :

« 1° Sur la question de principe, qu'il convient d'adopter pour règle, à l'avenir, les observations qui précèdent. »

. . . .

. . . .

Mgr l'évêque d'Angers a joint les observations suivantes adressées à son clergé :

L'importance de cette décision et des considérants si justes et si élevés qui la précèdent, ne saurait vous échapper, monsieur le curé. Jusqu'ici, le trésorier de la fabrique n'était autorisé à accepter les libéralités ayant une destination charitable que conjointement avec le bureau de bienfaisance, ou, à son défaut, le maire. Quand il s'agissait de fondations destinées à demeurer perpétuelles et dont les revenus seuls devaient être distribués, les rentes étaient immatriculées au nom de la fabrique et des pauvres, et la garde du titre confiée au receveur municipal.

Désormais, 1° la fabrique pourra être autorisée à accepter seule, et sans l'intervention du maire ou du bureau de bienfaisance, les libéralités qui lui seront faites pour le soulagement des pauvres;

2° Le produit de ces libéralités sera placé en rentes immatriculées au nom de la fabrique seule, qui devra également en garder le titre;

3° Ni le maire, ni le bureau de bienfaisance n'auront le droit d'exercer un contrôle sur l'emploi que la fabrique et le curé feront des revenus mis à leur disposition. Le maire ne pourra intervenir que pour *accepter le bénéfice qui résulte des legs en faveur des pauvres de la commune* et pour recevoir le duplicata de l'inscription de rente : ce qui lui permettra de s'assurer dans l'avenir que le capital de la fondation est conservé, et que le revenu est toujours inscrit avec sa destination au budget annuel de la fabrique.

Telles sont les règles qui devront être suivies dans les cas dont il s'agit, conformément à l'avis de principe émis par le conseil d'Etat. En les portant à votre connaissance, monsieur le curé, je ne puis que féliciter cette Assemblée d'avoir si bien compris les droits respectifs de la paroisse et de la commune sur un point grave où il importait de déterminer les attributions de l'une et de l'autre.

L'ETOILE DE LA MER.

Le mois de Marie approche dans quelques jours vont commencer ces fêtes gracieuses et charmantes qui s'accordent si bien avec les joies

pascales et avec les grandes solennités de la Pentecôte et de la Fête-Dieu, qu'elles accompagnent ou précèdent. Nous voudrions, à cette occasion, faire connaître tous ces *Mois de Marie* que la piété chrétienne fait éclore chaque année comme des bouquets d'agréable odeur qui parfument les autels de la Reine du ciel, de la Mère de Dieu et des hommes. Pour aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir signaler à nos lecteurs un petit livre, qui vient de paraître, qui est une traduction de l'italien, et qui est, depuis la première page jusqu'à la dernière, embaumé des plus belles fleurs du repentir, de l'amour et de la confiance dans la Mère de miséricorde. Le titre de ce petit livre est *Marie, Etoile de la Mer* (1); l'auteur, don Louis-Marie de Conciliis, juge à Naples, avait parcouru les voies trop fréquentées par tant d'hommes du monde de notre temps; ramené à Dieu par la protection de la sainte Vierge, il a voulu consacrer à l'honneur de la divine Mère le talent qu'il n'avait que trop souvent fait servir au mal, et c'est sous la forme de la prière, de l'élévation et de la louange qu'il raconte sa confession, et met le lecteur dans la confidence de ses pensées et de ses sentiments. Mgr Gaume, qui a traduit ce livre, « tel que nous n'en connaissons aucun, » dit-il, et il est juge compétent en ces matières, l'adresse aux contemporains, aux hommes de la génération actuelle, à qui il pourra faire beaucoup de bien. Pour donner une idée de la manière de l'auteur, nous en détachons les quelques pages qui ont pour titre : *La Persévérance.*

J. Ch.

Parlez, grande Reine, parlez, votre serviteur vous écoute. Parlez, enfin, et que j'entende de votre bouche la décision de mon sort. J'attends avec impatience et inquiétude votre réponse; mais, en attendant, je reste à la porte de votre miséricorde. De grâce! ouvrez-moi, ô grande Dame! ouvrez à un pauvre mendiant. La nuit l'a surpris depuis longtemps, et il s'est égaré. Infortuné! j'ai erré dans l'obscurité, sans apercevoir aucun rayon de lumière, et toutes les bêtes féroces qui courent pendant les noires ténèbres ont menacé de me dévorer (2).

Ouvrez donc, ô la plus belle de toutes les filles de Sion ; car le froid hiver de mes passions m'a tout glacé, et le furieux aquilon de ma concupiscence a engourdi tous mes membres. Ma tête dégoutte d'une froide rosée, et mes cheveux sont gelés avec le givre de la nuit (3). Par pitié, ouvrez, ô très-pieuse Dame, ouvrez; c'est votre serviteur, c'est votre fils qui frappe ; reconnaissez-le à sa voix.

C'est celui que vous mîtes un jour au monde, parmi les plus cruelles douleurs, sur le sommet du Golgotha; c'est celui qui fut

(1) In-18 de xxx-170 pages; Paris, 1873, chez Gaume frères et Duprey.

(2) Facta est nox, in ipsa pertransibunt omnes bestiæ sylvæ. (Ps. CIII, 20.)

(3) Caput meum plenum est rore, et cincinni mei guttis noctium. (Cant., v, 2.)

autrefois l'objet de toutes vos caresses. Ouvrez donc, ma Sœur; car vous l'êtes, puisque vous descendez du même Père et que vous êtes encore revêtue de la même chair que moi; ouvrez, car je n'y tiens plus, et daignez enfin m'introduire dans votre maison, où tout respire l'allégresse et la joie.

Vous êtes cette belle Cité de Dieu dont tout le monde dit des choses admirables et magnifiques (1). Oh! s'il vous plaisait d'introduire dans cette belle Cité un misérable, un ingrat, un indigne comme moi, vous en verriez augmenter la magnificence, l'éclat, la splendeur et la gloire. Sera-t-elle donc fermée pour moi seul la porte de cette arche merveilleuse qui, construite autrefois par le bon Noë, n'était que votre figure et l'ombre de ce que vous êtes?

Souvenez-vous, grande Reine, que la famille privilégiée du bon patriarche ne fut pas seule recueillie dans l'arche et sauvée du déluge : il y eut encore des êtres et des animaux de toute espèce. Belle image pour les siècles futurs de ce qui devait se vérifier en vous; éloquente prophétie qui faisait entendre qu'en vous, Arche vivante du Seigneur, fabriquée non par la main des hommes, mais par la Sagesse incréée, les justes seuls ne seront pas reçus, mais encore et surtout les pécheurs, et les pécheurs de toute espèce.

Cependant, pour expressive, pour conforme qu'elle soit à son modèle, l'image est toujours au-dessous de l'objet qu'elle représente. Ainsi, dans l'arche du bon Noë, il n'entre qu'un couple de chaque espèce d'animaux immondes; tandis que ce n'est pas seulement à deux pécheurs de chaque espèce, mais à tous sans distinction et sans réserve aucune, qu'est accordé le droit d'être reçus en vous, Arche merveilleuse, Arche vivante du grand Testament de réconciliation et de grâce.

Voilà, ô ma Reine, voilà pourquoi, suivant les réflexions des Pères de l'Église, lorsque le disciple bien-aimé vous eut vue couronnée de brillantes étoiles (2), il entendit l'ami de votre cœur vous promettre seulement, en vous prodiguant les doux noms d'amie, de colombe et d'épouse, une autre couronne de lions et de léopards (3).

Mais quelle énorme différence entre une couronne d'étoiles et une couronne de monstres! Quel présent le plus riche et le plus tendre des amis fait-il là à sa plus digne amie? Cependant, ô grande

(1) Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei. (Ps. LXXXVI. 3.)
(2) Et in capite ejus corona stellarum duodecim. (Apoc., XII, 1.)
(3) Veni, amica mea, columba mea, veni, coronabeeris... de cubilibus leonum, de montibus pardorum. (Cant., IV, 8.)

Reine! ces deux couronnes sont également magnifiques, également grandioses.

A vous, en qualité de Reine du Ciel, convient parfaitement une couronne d'étoiles, composée non pas des astres matériels qui brillent au firmament, mais des anges, des séraphins, des âmes les plus saintes et les plus virginales, qui, brillant dans la Jérusalem céleste de différents degrés de gloire, rendent votre diadème et plus riche et plus beau.

A vous aussi, en qualité de Reine de la miséricorde, convient encore mieux une couronne de bêtes féroces et de monstres, c'est-à-dire de pécheurs et d'impies. Par vous recueillis et sauvés, ils forment autour de votre tête le plus riche diadème, la plus étincelante couronne, augmentant ainsi la splendeur de votre gloire à proportion de leurs anciennes souillures et de leurs anciennes misères.

En vous offrant une pareille couronne, votre divin Fils n'eut d'autre dessein que de partager avec vous la gloire de son empire. Il mena en triomphe le péché, l'enchaînant à sa croix comme le trophée de ses victoires ; et, en portant sur votre tête une couronne de pécheurs, vous rendrez plus brillant l'éclat de ses triomphes, et dans vos conquêtes vous lui présenterez les plus agréables fruits de ses propres victoires.

Je vais plus loin, grande Reine. Si l'amour de ma cause ne me fait point illusion, j'ose dire que cette seule couronne vous fait plus d'honneur que toute autre : en voici la raison. En sauvant un pécheur, vous mettez à profit le sang précieux de votre Fils, et vous lui assurez la gloire qu'il s'est proposé d'acquérir par le grand œuvre de la rédemption.

Et, de fait, quel serait l'avantage, quelle serait l'utilité du sang de l'Homme-Dieu, de ce sang que je peux bien appeler le mien, puisque c'est pour moi qu'il a été versé, pour moi qu'il a offert en holocauste au Père éternel, à moi qu'il a été libéralement donné dans les eaux de la régénération ; eh bien! je le répète, quelle serait l'utilité de ce sang adorabfe si je restais l'esclave de ma corruption et la victime future de la mort éternelle (1) ?

Après toutes ces réflexions, pourriez-vous bien, ma bonne et tendre Mère, pourriez-vous bien, je ne dis pas refuser, mais différer encore un instant de m'ouvrir la porte de votre clémence, de me recevoir dans votre sein, et de me prodiguer toutes les caresses de votre amour? Non, cela n'est pas posssible : vous refuseriez la

(1) Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem ! (Ps XXXIX, 10)

plus brillante couronne que puisse vous offrir votre Bien-Aimé.

Aussi, en dépit de mes iniquités qui voudraient me jeter dans l'épouvantable abîme du désespoir: je sens, je reconnais, je vois que mon cœur espère en vous. Or, votre Bernard m'assure qu'espérer en vous suffit pour ouvrir les trésors de votre compassion, et que l'huile de la miséricorde qui découle incessamment de vous, ô magnifique Olivier des champs, ne peut être reçue que dans les vases de la confiance (1).

Mais peut-être que mon espérance est téméraire, peut-être que je suis dans l'illusion ? Non ; on ne saurait pousser trop loin l'espérance quand on espère en vous. Votre clémence n'est-elle pas plus grande que tous les péchés du monde ? Et vous-mêmes, qu'en dites-vous, ô ma Reine ? Répondez, parlez et que votre voix retentisse doucement à mon âme. Autrefois j'eus le bonheur de l'entendre, et je sais bien qu'elle est douce et suave (2). Oh ! si je pouvais l'entendre encore au moins une fois !

Il me souvient parfaitement que vos lèvres sont comme un rayon de miel, et que sur votre langue il n'y a que du miel et du lait (3). Au doux son de votre voix, à une seule parole de votre bouche, vous verrez un prodige. De vous dire s'il sera égal ou supérieur à celui que vous opérâtes autrefois dans la bienheureuse maison d'Élisabeth, je ne l'entreprendrai pas. Vous me verrez à l'instant libre et dégagé de mes pesantes chaînes; vous verrez ce cœur de bronze, amolli, se fondre comme la cire devant le feu, ou comme le vôtre à la voix de votre Bien-Aimé.

Mais qu'est-ce que ceci ? Pendant que je supplie et que je vous implore, je sens mon cœur inondé d'une paix inconnue, d'une joie extraordinaire, d'une allégresse sans exemple. Ah! c'est l'heureux présage des faveurs que je demande, c'est un sûr messager des grâces que j'attends ; mais non, je dirai mieux, c'est votre douce voix qui m'attire et m'enchante. Infortuné! j'ai eu peine à la reconnaître; il y avait si longtemps que je ne l'avais pas entendue ?

O ma Reine, ô ma Sœur, ô ma bonne Mère, vous avez vaincu : la victoire est à vous. Menez-moi donc maintenant en triomphe, comme un trophée de vos immenses, de vos indicibles, de vos inépuisables miséricordes. C'est moi qui suis la perle la plus riche et l'ornement le plus brillant de votre couronne.

(1) Sola nimirum spes apud te miserationis locum obtinet, nec oleum misericordiæ, nisi in vase fiduciæ, ponis. (S. Bern.)

(2) Sonet vox tua in auribus meis : vox enim tua dulcis. (Cant., II, 14.)

(3) Mel et lac sub lingua ejus... favus destillans labia tua. (*Ibid.*, IV, 11)

VARIÉTÉS.

—

LE JEUNE NUNZIO SULPRIZIO.

I

L'Italie, malgré la perversité d'un grand nombre de ses enfants et les actes d'iniquité dont elle donne l'exemple, est toujours restée cependant une terre de foi, de fidélité à Dieu où germent les saints. Parmi les causes de béatification les plus avancées en ce moment à la cour de Rome on compte celle d'un jeune artisan des environs de Naples, le *Vénérable serviteur de Dieu, Nunzio Sulprizio* (1).

Nous ne remarquons pas assez un beau spectacle offert chaque jour à nos regards. Tandis que la guerre contre l'Eglise poursuit sans relâche sa marche impie, son vénérable chef, avec un zèle infatigable, appelle à sa défense, à défaut des grands de la terre qui le délaissent, ceux qui furent ici-bas humbles, petits et qui maintenant sont devenus puissants dans le ciel. Quand un navire est en péril, balloté par la tempête, le pilote implore un céleste secours. Ainsi quand la barque de Pierre flotte à la merci des vagues, exposée à périr, son pilote porte ses regards en haut, d'où lui vient tout secours. Il invoque celui qui commande aux vents et à la mer et réclame l'appuie des saints dont il s'efforce de multiplier le nombre, afin de multiplier le nombre des protecteurs et défenseurs de la divine barque en péril.

Mais quelle est cette aimable et douce figure qui comme un astre radieux vient prendre rang dans la riche pléiade de nos jeunes saints ? C'est un jeune apprenti d'un village des environs de Naples. Il a vécu de nos jours ; son histoire est simple et touchante. On y retrouve quelques traits de celle de la vie de la sainte bergère Germaine Cousin. Esquissons-la brièvement.

Nunzio Sulprizio naquit en 1817 au petit village de Pesco-San-Senesco, près de Naples. Son père, Dominique, était un pauvre cordonnier, *rude travailleur*, s'en remettant à la divine Providence du soin de lui envoyer le travail qui lui procurait le pain de chaque jour. Rose Luciniani, sa femme, mettait toute son intelligence et tout son cœur à entretenir l'ordre et l'aisance dans son modeste réduit. « C'était, dit un biographe, un de ces pauvres ménages auprès desquels les riches passent, les uns avec pitié, les autres avec dédain, tandis que tous devraient envier les trésors de ten-

(1) Il a été déclaré *vénérable* le 14 juillet 1859.

dresse, d'union, de résignation à la volonté de Dieu qui y ont fait régner la paix et le bonheur (1). »

Nunzio, leur unique fils, véritable enfant de bénédiction, fut appelé de bonne heure à porter la croix du divin Sauveur. Doublement orphelin presque au sortir du berceau, il tomba entre les mains d'un oncle, son tuteur, maréchal ferrant, homme dur et brutal, qui fit subir à son neveu toute sorte de mauvais traitements, lui imposant journellement un travail au-dessus de ses forces. Ses jeunes compagnons d'apprentissage en avaient fait leur *souffre-douleur* et une sorte de petit martyr. Nunzio, ange de douceur et d'innocence, souffrait tout sans se plaindre, sans laisser paraître aucun signe d'émotion et sans concevoir le moindre sentiment d'aversion contre ceux qui l'injuriaient et le maltraitaient. Privé de la protection et de la tendresse de ses parents, il avait su se rattacher à l'amour de Dieu et se placer sous la protection, qui ne fait jamais défaut, de la piété et du devoir accompli.

A la suite d'un excès de fatigue et d'une marche forcée dans la neige par un rigoureux hiver, le jeune Nunzio avait contracté une plaie à la jambe qui, lui causant de vives douleurs, le réduisit enfin à l'impuissance absolue de travailler. Son oncle et patron ne pouvant plus exploiter ses forces à son profit et ne voulant pas le nourrir, abandonna le pauvre enfant à la charité publique. Le jeune orphelin fut placé d'abord à l'hôpital d'Aquila, ville dans les Abruzzes. Un autre oncle paternel plus humain, caporal dans la garde royale, lui trouva plus tard un puissant protecteur. Ce fut son colonel, homme généreux et compatissant, qui dans une première entrevue ressentit pour le doux et aimable enfant un sentiment de tendresse et de vénération. Il voulut le conduire lui-même à l'hôpital de *Notre-Dame du peuple*, dit *des Incurables*, à Naples, où il l'avait fait admettre, et il le recommanda aux supérieurs de la maison, avec toute l'ardeur et la sollicitude d'un père. Plus tard, dans l'espoir de le guérir, il fit envoyer le pauvre infirme aux eaux d'Ischia, en le faisant accompagner par un homme de confiance qui lui prodiguait les soins les plus minutieux.

Mais tout fut inutile. Nunzio était convaincu lui-même qu'il ne pouvait guérir : une voix secrète lui disait qu'il ne quitterait le Calvaire que pour entrer dans son éternité. Il ne se prêtait pas moins avec une obéissance parfaite à tous les traitements qu'on lui ordonnait, et souffrait même avec une merveilleuse patience les opérations les plus douloureuses.

(1) *Le vénérable serviteur de Dieu Nunzio Sulpicio*, in-12. Lefort, éditeur à Lille et à Paris.

Le brave colonel, dont chacune des visites à l'hospice avait augmenté l'intérêt et l'affection que lui avait tout d'abord inspirés le doux et patient martyr, prit enfin la résolution de l'installer auprès de lui dans le fort du *Château-Neuf*, qu'il commandait au nom du roi. Le pieux officier, en agissant ainsi, voulait avoir constamment sous les yeux ce parfait modèle de toutes les vertus chrétiennes, afin de stimuler son propre zèle, et de faire descendre sur lui et sur sa demeure d'incessantes bénédictions.

Ce fut là, dans le fort de *Château-Neuf* que ce *héros de l'Evangile*, c'est-à-dire, ce jeune *saint* rendit doucement sa belle âme à Dieu dans son innocence baptismale. Il avait à peine dix-neuf ans.

Pendant cinq jours entiers que le corps fut exposé à la vénération des fidèles, l'affluence du peuple ne diminua pas un instant ; l'auréole de sainteté qui entourait les traits radieux de Nunzio était si éclatante que les assistants avaient peine à s'éloigner sans emporter, comme relique, quelque parcelle d'objets ayant appartenu au jeune serviteur de Dieu. « Jamais, dit son biographe, la vieille citadelle n'a vu un semblable concours de peuple se presser en son enceinte, et cependant, plus d'un grand de la terre y a fait sa demeure et plus d'un événement important s'y est accompli. »

Chose merveilleuse ! cet enfant, ce jeune homme qui avait traversé la vie dans un état de pauvreté et de dépendance absolues, cet infirme, ce perclus dont les moindres mouvements réclamaient l'aide et le secours d'un bras ami, quitte à peine la terre qu'on le voit, dispensateur de précieux trésors de miséricorde et de bénédiction, obtenir à ceux qui l'invoquent les grâces les plus signalées.

Le brave colonel, son généreux protecteur, n'épargna rien pour faire resplendir à tous les yeux et consacrer par l'Eglise la sainteté de Nunzio. Il fit personnellement les frais de la cause, il prodigua son temps, ses efforts, ses ressources ; grâce à tant de zèle, le procès avait marché rapidement.

Mais voici que la mort récente du pieux officier est venue priver d'un appui humain la cause de son jeune ami. Va-t-elle subir le sort de tant d'autres causes qui, faute de pouvoir faire face aux formalités et dépenses nécessaires, dorment depuis des siècles, et ne peuvent poursuivre « leur marche interrompue ? » Nous ne craignons rien. Dieu suscitera à son humble et jeune serviteur des appuis inattendus, doux et innocents comme lui.

A la nouvelle que le procès de béatification du *saint apprenti* va être forcément suspendu, les *enfants des écoles pauvres de Rome et de Naples, s'émeuvent*. Ils se concertent, ils se divisent en groupes et

s'imposent une cotisation volontaire et périodique, afin de subvenir aux frais de la cause de leur jeune ami.

Quel pieux et touchant spectacle ! Ne semble t-il pas que cette sainte croisade des écoles chrétiennes d'Italie doive attirer sur cette malheureuse et coupable contrée quelques bénédictions du ciel ?

Tout dans cette cause sera donc marqué au coin de la simplicité et de l'innocence. Ce courageux apprenti, qui a su conquérir la céleste gloire en traversant avec patience les souffrances et les humiliations d'une vie de misère, le voilà qui va s'élever sur nos autels, non point par les mains des puissants, non point grâce aux trésors des riches, mais par les humbles et généreux efforts, par la minime obole d'enfants pauvres comme il l'a été lui même !

Bénie soit cette gracieuse et charmante inspiration des écoles chrétiennes d'Italie, où l'on découvre une utile leçon, un enseignement vraiment sublime !

Maxime DE MONTROND.

ÉPHÉMÉRIDES DE JUIN 1872.

4. — Mort du maréchal Vaillant, ancien ministre de l'empire et membre de l'Académie des sciences. — A Rome, congrégation préparatoire pour la béatification du vénérable de La Salle. — A Postdam, baptême de la princesse de Prusse, dont le prince Humbert et la princesse Marguerite sont les parrain et marraine. — Le congrès espagnol approuve la conduite du maréchal Serrano à l'égard des insurgés carlistes, et Serrano est appelé à former un nouveau ministère, qui ne durera que quelques jours. — Mort de M. Thorbeke, ministre du roi de Hollande.

6. — Ouverture, à Paris, du Synode général des Eglises protestantes de France.

7. — 39 Franciscains et Dominicains sont bannis de la république de Guatémala sous prétexte d'hostilité au gouvernement.

9. — Election de 4 députés à l'Assemblée nationale dans les départements de la Corse, de la Somme, du Nord et de l'Yonne.

12. — En Russie, célébration du deux-centième anniversaire de la naissance de Pierre le Grand.

13. — A Rome, acquittement scandaleux des assassins du gendarme pontifical Deluca.

14. — Nouveau ministère à Madrid, sous la présidence de M. Ruiz Zorilla.

16. — Vingt-sixième anniversaire de l'élévation de Pie IX au souverain pontificat. — Le Saint-Père adresse au cardinal Antonelli une lettre dans laquelle il proteste contre les attentats de la Révolution (V. 18 juin). — Ouverture d'un cercle catholique d'ouvriers à Montmartre (Paris).

17. — Le Parlement allemand adopte en deuxième lecture, par 183 voix contre 101, le projet de loi contre les Jésuites.

18. — Le cardinal Antonelli donne communication au corps diplomatique de la lettre du Saint-Père, qui est surtout une protestation contre le projet de loi annoncé par le gouvernement italien pour la suppression des ordres religieux à Rome.

19. — Adoption définitive par le Parlement allemand, par 181 voix contre 93, du projet de loi contre certaines associations religieuses et particulièrement contre les Jésuites. — Vote, par la même Assemblée, d'une proposition tendant à introduire dans la législation allemande le principe du mariage civil obligatoire, et à transférer de l'autorité religieuse à l'autorité laïque la tenue des registres de l'état civil. — Clôture du Parlement allemand. — Réponse du cardinal Antonelli à une note injurieuse pour le Saint-Siége rédigée par le gouvernement portugais à propos du siége archiépiscopal de Goa.

21. — Vingt-sixième anniversaire du couronnement de Pie IX. — Le Synode protestant, par 62 voix contre 39, adopte une proposition aux termes de laquelle « tout candidat au saint ministère devra, avant de recevoir la consécration, déclarer qu'il adhère à la foi de l'Eglise, telle qu'elle est constatée par le Synode général. »

25. — Le Conseil fédéral allemand (conseil des princes) adopte la loi contre les Jésuites et les autres congrégations religieuses.

26. — M. Guizot donne sa démission, pour cause de santé, de membre du Synode protestant réuni à Paris. — Dans l'Assemblée nationale, M. Thiers se prononce contre l'impôt sur le revenu.

27. — M. Teisserenc de Bort est chargé de l'intérim du ministère des travaux publics en remplacement de M. de Larcy, démissionnaire. — Une loi autorise la ville de Paris à contracter un emprunt de 19 millions. — Bref de Pie IX encourageant les catholiques de Marseille qui ont formé une association ayant pour but de veiller aux intérêts religieux, surtout en ce qui concerne la bonne éducation de la jeunesse.

28. — Un arrêté du gouverneur de Paris suspend la publication du journal le *Radical*.

29. — Fête de saint Pierre et saint Paul. — Un décret contresigné Zorilla dissout les Cortès espagnoles, fixe les élections au 24 août, et la réouverture des Cortès au 15 septembre. — M. de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, et M. le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne, signent la convention réglant les conditions du paiement des sommes dues par la France à la Prusse pour l'indemnité de guerre, et de l'évacuation du territoire français par les troupes allemandes. — Mgr Dupanloup adresse à son clergé une lettre pastorale par laquelle il déclare publier dans son diocèse les constitutions dogmatiques promulguées au concile du Vatican.

30. — Les journaux de Berlin annoncent que le gouvernement allemand a renoncé au projet d'établir une ambassade à Rome. — Le grand Conseil de Genève vote des mesures oppressives contre les écoles libres des Frères et des Sœurs de charité, malgré l'opposition des députés catholiques. — Mort de Mgr Cyrille de Alameda y Brea, archevêque de Tolède, en Espagne. — Pèlerinage national belge à Notre-Dame de Hal, à quelques lieues de Bruxelles.

ÉPHÉMÉRIDES DE JUILLET 1872.

1. — Le général Trochu donne sa démission de député à l'Assemblée nationale.

3. — Réunion d'un congrès pénitentiaire à Londres. — La *Voce della Verità*, de Rome, se prononce pour la participation des catholiques aux élections ayant pour objet la formation des municipalités ; le cardinal Riario-Sforza, archevêque de Naples, se prononce dans le même sens, et l'on apprend que le Pape approuve cette ligne de conduite, parce que les élus n'ont pas de serment à prêter au gouvernement.

6. — L'Assemblée nationale adopte le traité conclu avec l'Al-

lemagne pour le paiement de l'indemnité de guerre et l'évacuation du territoire.

7. — Ouverture de l'exposition industrielle de Lyon. — Ratification du traité conclu entre la France et l'Allemagne, approuvé la veille par l'Assemblée nationale. — Mort du P. Henri Matagne, l'un des Bollandistes belges.

8. — Le conseil de l'Association des catholiques allemands (baron de Loe, président), publie une vigoureuse protestation contre la loi qui exclut les ordres religieux de l'empire, et les statuts de l'Association. — Mort de Juarez, président de la république du Mexique.

9. — La *Gazette officielle* du royaume d'Italie publie une circulaire du président du conseil des ministres invitant les préfets à exciter les syndics ou maires à encourager l'inscription des élections pour les conseils municipaux; cette circulaire attaque la décision des catholiques de participer aux électeurs et prétend qu'ils entrent en lutte avec des intentions antinationales et liberticides.

10. — Le *Moniteur de l'Empire* allemand publie la loi relative à l'expulsion des jésuites et des autres religieux qu'on prétend *affiliés* ou *apparentés* à la Compagnie de Jésus. — A Paris, clôture du Synode général des Eglises protestantes de France. — A Versailles, vote de la loi autorisant le gouvernement à contracter un emprunt de 3 milliards de francs.

16. — A Beauvais, couronnement solennel, au nom du Pape, d'une statue de saint Joseph, la première couronnée en France.

14. — Banquets radicaux en France à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille; M. Gambetta assiste et parle à celui de la Ferté-sous-Jouarre.

15. — Publication de la loi qui autorise en France l'emprunt de 3 milliards en rente 5 0/0. — Quatorze cents pèlerins partent de Perpignan, avec leur évêque, pour Notre-Dame de Lourdes.

16. — A Londres, grand meeting catholique pour protester contre les mesures prises en Allemagne à l'égard des ordres religieux.

18. — A Madrid, tentative d'assassinat sur le roi Amédée et sur la reine.

19. — Mort de Mgr Tomasseti, consulteur de la S. Congrégation de de la Propagande.

20. — Décret du président de la République française qui fixe à 84 fr. 50 c. le taux d'émission de l'emprunt des 3 milliards; arrêté ministériel qui fixe aux 28 et 29 juillet la souscription à cet emprunt.

22. — Nomination des conseillers d'Etat par l'Assemblée nationale. — Le consistoire de Nîmes proteste contre la décision dogmatique rendue par le synode général protestant qui s'est réuni à Paris; d'autres consistoires suivent cet exemple.

23. — L'empereur d'Allemagne ordonne la mise en liberté, sauf une seule exception, de tous les Français « non militaires » encore retenus en captivité à un autre titre que celui de prisonniers de guerre.

26. — Mgr Hassoun, patriarche de Cilicie, exilé par la Porte, arrive à Rome.

27. — Vote définitif de la loi sur le recrutement de l'armée en France.

29. — Clôture de la souscription à l'emprunt de 3 milliards; le total des souscriptions, en France et à l'Etranger, s'élève à plus de 41 milliards. — A Rome, préconisation de plusieurs évêques, entre autres pour les siéges de Lima, au Pérou, et de Baltimore, aux Etats-Unis.

30. — M. de Goulard annonce à l'Assemblée nationale le résultat de la souscription à l'emprunt.

31. — Bref du Saint-Père aux promoteurs du Vœu national pour ériger une église au Sacré-Cœur de Jésus, à Paris.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1).

57. — **L'enseignement paroissial**, cours de prônes pour cinq années, renfermant l'exposition complète et suivie de toute la doctrine chrétienne, par M. l'abbé Tamisey; Paris, 1868, chez Victor Sarlit. — 5 vol. in-8 formant ensemble plus de 3,000 pages. — Nous ne saurions mieux faire, pour donner une juste idée de cet important et très-utile travail, que de reproduire le jugement qu'en porte, dans la *Bibliographie catholique*, M. l'abbé Le Verdier, qui a examiné avec soin les 250 sermons prêchés par M. l'abbé Tamisey dans l'église Saint-Michel de Dijon. Rien d'exagéré dans ce titre, dit M. l'abbé Le Verdier : toute la doctrine est là sous forme de prônes. C'est le fruit de trente années de travail et d'une prédication qui atteste la vertu et le zèle de M. l'abbé Tamisey, aussi bien que son talent. — Trois grandes divisions dans l'ouvrage : *Vérités, devoirs, secours de la Religion*. La première partie consacrée au symbole, contient d'excellentes instructions, notamment celles qui traitent du péché originel, des fins dernières, etc. ; mais elle cotoie de trop près le catéchisme, et fait au raisonnement une part trop restreinte. Du reste, cette réserve faite, nous devons convenir qu'il expose les vérités dogmatiques avec une parfaite clarté. — Assez étranger aux mouvements d'éloquence, il a de remarquables aptitudes pour instruire. Suivons-le maintenant sur le terrain du Décalogue. Sa grande expérience s'y déploie avec plus de liberté, et sa piété y coule comme à pleins bords. — Devoirs envers Dieu, devoirs envers le prochain devoirs envers nous-mêmes, voilà toute la loi. Sous ces trois chefs il groupe habilement les dix commandements de Dieu, et même ceux de l'Église.

Envers le prochain deux sortes de devoirs, les uns généraux résumés en trois mots seulement : charité, justice, vérité ; les autres particuliers et s'appliquant aux principales situations de famille et de société par lesquelles peut passer l'existence humaine. Nous signalerons ici de belles pages sur l'aumône, l'exemple, le pardon des injures, le respect qu'on doit au prochain dans sa vie, dans ses biens, dans son honneur. — Devoirs envers nous-mêmes, soit au point de vue du corps, soit au point de vue de l'âme. Après le précepte, l'infraction, c'est-à-dire le péché. — Définitions, divisions, source. Les sept péchés capitaux sont ramenés aux trois concupiscences. C'est exact assurément et très-théologique. Enfin *Secours de la Religion* ; Dabord quelques notions sur la grâce, très-nettes et très-rapides. Ensuite un vrai traité sur la prière en général et un autre sur le *Pater*. Tout cela est très-abondant et très-soigné. Mais plus parfaits encore, à notre avis, sont les prônes consacrés aux sacrements. Toutes les questions dogmatiques, morales et mystiques relatives au sujet y sont développées avec un rare bonheur. Ce sera pour les prédicateurs une source extrêmement riche. D'ailleurs, et nous terminons par cette réflexion qui est aussi un éloge, M. l'abbé Tamisey ne s'est pas borné à la simple exposition de la doctrine chrétienne, il a rattaché aux lignes essentielles un bon nombre de sujets accessoires ou de circonstances, fêtes de l'Église, dévotions spéciales, préparation à la première communion et à la confirmation, excellence et obligation de la vie religieuse, etc , vraie mine d'or, comme on le voit, pour les prêtres qui doivent souvent porter la parole en public. Nous avons lu beaucoup d'ouvrages du même genre ; mais jusqu'ici nous n'en connaissons pas de meilleur.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 26 AVRIL 1873 NUMÉRO 71.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

Pendant quelques jours, on a eu des inquiétudes sur la santé du Pape; elles étaient exagérées, parce qu'on s'en rapportait trop facilement aux messages d'une presse haineuse; elles sont aujourd'hui entièrement dissipées; grâce à Dieu, Pie IX se porte bien ; sa vigoureuse constitution semble défier les coups du temps, et tous ceux qui aiment l'Église se plaisent à espérer qu'il verra le triomphe de l'Église, que préparent ses vertus, ses épreuves, son courage et ses prières.

Voici ce que M. Louis Veuillot écrivait à ce sujet, le 19 avril, dans l'*Univers :*

Les Italiens, qui depuis si longtemps disent que le Saint-Père est gravement malade, qu'il va mourir, qu'il est mort, redoublent d'efforts en ce moment-ci. Quotidiennement, la mort du Pape nous est annoncée; cela nous arrive même par nos amis, tombés dans quelque piége italien. Il y a quelques jours, un excellent catholique nous apportait tout tremblant une dépêche « secrète » et télégraphique de Rome, qui avait confirmé à un autre ami, mais pour lui seul, cet événement terrible. Avant-hier, l'affreuse nouvelle accourait par l'Angleterre, mais d'une source très-sûre; hier soir, elle venait de la légation d'Italie.

D'autres informations, toujours sûres, disent que le Saint-Père n'est pas mort, mais très-malade, et que la catastrophe est prochaine.

Une immense crédulité accueille tout cela. La haine et l'amour sont également crédules, et des coups de bourse s'établissent là-dessus. On trouvera quelque juiverie à la source de ces prétendues informations.

Ce que nos nouvelles toutes récentes (deux sont de ce matin même) nous apprennent, c'est que le Saint-Père, pendant quelques jours, a souffert de douleurs rhumatismales, et que ces douleurs, qui ne l'ont pas empêché de donner audience à plusieurs personnes, ont disparu. Nous avons très-souvent le bonheur de voir des arrivants de Rome qui ont approché le Saint-Père, l'ont accompagné à sa promenade de prisonnier, ont causé avec lui. Tous rapportent que le Saint-Père est plein de santé énergique, et que les trente mois qui ont passé depuis l'envahissement de Rome semblent plutôt l'avoir rajeuni. Son âme robuste a soutenu son corps. Ni ses yeux, ni sa main, ni sa démarche, ni sa mémoire ne se ressentent de ces dures et cruelles années. Il a ce frot tranquille, cet esprit présent et souriant qui sont sur la terre, depuis vingt-sept ans, le visage visible de la justice, de l'espérance et de la paix.

Nous engageons les catholiques à se confier dans l'espérance obstinée que Dieu nous gardera Pie IX encore longtemps. Le monde a un si grand besoin de cette miséricorde! On se dit qu'après lui avoir fait franchir le premier la limite des vingt-cinq années de Pierre, la Providence semblerait nous avoir donné trop peu en nous l'ôtant lorsque le péril demeure.

Hélas! il nous sera ôté cependant. L'heure, inconnue des hommes, est fixée dans les desseins de Dieu. Pie IX mourra. Il le sait et nous le savons. Quand ce coup de foudre viendra ébranler les débris croulants du monde, ce ne sera pas un mystère qu'on se dira à voix basse. Le tonnerre sera entendu de toute oreille humaine, tout cœur cessera un moment de battre, tout esprit sera dans une attente d'angoisse incomparable. On se demandera ce que Dieu va faire du genre humain, plus vivant en ce seul homme que dans la foule des rois; et parmi les mortels qui ont encore l'usage de la pensée, l'on verra pâlir comme les autres ceux qui croiront alors que leurs vœux vont être remplis. Ils mesureront alors la place que tenait ce vieillard dont le sépulcre semblera ne s'être ouvert que pour engloutir une civilisation.

Une voix sortira du cercueil de Pie IX, la voix prophétique qui, au pied du Calvaire, annonça que les derniers jours de Jérusalem infidèle étaient venus : Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vos œuvres, sur vous et sur vos enfants!

Mais le peuple du Christ se rassemblera et se raffermira dans l'orage. Le pape sera mort, non la papauté.

Lorsque Moïse connut son heure, il monta de la plaine sur la montagne, vis-à-vis de Jéricho, le pays de la confusion, où se tenait l'ennemi. Alors Dieu, élargissant le regard de son serviteur que l'âge

n'avait point troublé, *non caligavit oculus ejus*, lui fit voir toute la Terre promise. « Et le Seigneur lui dit : Voilà la terre pour laquelle j'ai fait « serment à Abraham, à Isaac et à Jacob, en leur disant : Je donnerai « cette terre à votre postérité. Tu l'as vue de tes yeux et tu n'y pas- « seras point. » Et Moïse mourut.

Mais depuis que Pierre a reçu le nom de Moïse pour le porter dans tout l'héritage du Fils de Dieu, Moïse est dans Pierre, et Pierre dans le Christ immortel, et la terre n'a plus de chemins qui soient fermés à celui dont les pieds ne peuvent plus être liés par la mort.

On trouvera plus loin les nouvelles les plus importantes sur la persécution qui sévit en Italie et en Suisse. Pour l'Allemagne, nous nous contenterons aujourd'hui de donner le texte de la loi qui vient d'être votée en Prusse concernant les articles 15 et 18 de la constitution prussienne du 31 janvier 1850 :

Nous Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, avec approbation des deux Chambres du Landtag de notre monarchie, ordonnons ce qui suit :

Article unique. Les articles 15 et 18 de la constitutiou du 31 janvier 1850 sont abrogés.

Ils sont remplacés par les articles qui suivent :

Article 15. — L'Église protestante ainsi que l'Église romaine catholique, comme toute autre société religieuse, règle et administre ses affaires par elle-même, mais reste soumise aux lois de l'État et à sa surveillance telle qu'elle a été réglée par les lois.

Toute société religieuse conserve de la même manière la possession et la jouissance des institutions, des fondations et des fonds affectés au culte, à l'enseignement et à des œuvres de bienfaisance.

Article 18. — Le droit de nomination, de proposition, d'élection et de confirmation aux places ecclésiastiques, en tant qu'il dépend de l'État et ne repose pas sur le patronat ou sur des titres légaux particuliers, est abrogé. Cette disposition n'est pas applicable à l'installation des ecclésiastiques dans les institutions militaires et publiques.

Pour le reste, la loi règle les dispositions de l'État pour l'éducation, l'installation et la déposition des ecclésiastiques et des serviteurs de la religion et établit solidement les limites de la puissance disciplinaire.

Donné sous notre signature et sous notre sceau royal.

Donné à Berlin, le 5 avril 1873.

Comte de Roon, prince de Bismark, comte de Itzenplitz, comte de Eulenbourg, Leonhardt Camphausen, Falk, von Kameke, comte de Kœnigsmarck.

Maintenant que M. de Bismark peut persécuter sans violer la

constitution, il va sans doute dévoiler complètement son plan d'oppression religieuse.

L'Espagne vient de perdre l'un de ses plus éminents prélats. Le cardinal Garcia Cuesta, archevêque de Saint-Jacques de Compostelle, est mort pendant les fêtes pascales. Né de parents pauvres, il s'éleva par son mérite et par sa vertu aux plus hautes dignités de l'Église. Il se montra toujours ferme dans les difficiles circonstances de ces dernières années, et mérita même d'être traduit en justice pour sa courageuse défense des droits de la religion. Il était né le 6 octobre 1803, était cardinal depuis le 27 septembre 1861, et archevêque de Compostelle depuis le 5 septembre 1851.

Nous sommes heureux d'ajouter, à cette occasion, que S. Em. le cardinal Billiet, dont nous avions annoncé la mort sur la foi des journaux, est complètement guéri de la maladie qui avait fait craindre pour sa vie, et qu'il a pu célébrer les fêtes de Pâques dans sa cathédrale.

J. Chantrel.

LE PAPE (1).

Dieu, qui a établi le pouvoir domestique pour maintenir l'ordre parmi les individus, et le pouvoir public pour le maintenir parmi les individus et les familles, a institué le pouvoir religieux pour maintenir l'ordre parmi les nations qui professent le christianisme. Autrement, l'Eglise aurait été une société sans chef visible, une société sans aucun centre d'union et sans unité, et les nations auraient vécu dans l'anarchie, à moins que chacune d'elles n'eût attribué au pouvoir politique qui la régit dans l'ordre civil la suprématie dans l'ordre religieux, pour conserver au moins chez elles une concorde quelconque dans les croyances et dans l'unité de la religion.

Or, tandis que l'origine du pouvoir politique n'est marquée dans l'Evangile que d'une manière générale et indirecte, celle du pouvoir religieux du Pape, chef visible de l'Eglise, y est indiquée d'une manière explicite, claire, spéciale et directe, puisque le Fils de Dieu, en instituant ce pouvoir dans la personne de saint Pierre et de ses successeurs, a dit qu'il voulait fonder sur lui son Eglise comme sur une pierre inébranlable.

C'est pour avoir nié la souveraineté spirituelle du Pape que, secondant ainsi l'orgueil des despotes, les nations protestantes se sont

(1) Traduction spéciale des *Annales catholiques*.

séparées de l'Eglise et séparées les unes des autres; le czar est pape en Russie, le roi Guillaume en Prusse, la reine Victoria en Angleterre, et tous en vertu d'un même principe. Toutes les nations protestantes, celles du moins qui n'ont pas encore officiellement abandonné le christianisme, croient en Jésus-Christ comme envoyé de Dieu aux hommes et comme le maître suprême de tous les chrétiens. Et pourtant cela ne les a point empêchées de se fractionner en une multitude de croyances et de pratiques religieuses différentes. La même chose serait arrivée aux nations catholiques, la France en tête, si elles n'avaient pas reconnu le pouvoir suprême du Pape.

Les nobles efforts de Bossuet et de Leibnitz, deux des plus grands génies des temps modernes, employés pour la réconciliation des Eglises désunies, ont complètement échoué, parce qu'ils laissaient de côté le Pape dans une question où le signe de contradiction était précisément le Pape et son pouvoir spirituel. C'est encore ce que fait la diplomatie, quoique avec des intentions très-différentes et hostiles, dans la question romaine, qui, au fond, n'est pas seulement une question théologique, mais encore une question sociale, question d'orgueil, de cet orgueil qui repousse toute autorité.

La France ne doit pas oublier que si elle méconnaît sa mission, qui consiste à marcher à la tête des nations catholiques pour se sauver elle-même et l'Europe d'une nouvelle barbarie, en revenant à l'unité religieuse, elle sera forcée de se mettre aux côtés de la Russie ou de l'Angleterre et de servir la politique de l'une et de l'autre, la première despotique, la seconde utilitaire. Dans l'un et l'autre cas, elle se réduira à l'état de servante.

La Russie ne répudie pas la croix; elle s'en fait au contraire un étendard, mais son Christ est celui dont son empereur se proclame le Vicaire, et la croix devant laquelle il veut courber le genre humain, est la garde de son épée. L'Angleterre veut que le genre humain ne vive que pour l'enrichir.

Heureusement ni la Russie ni l'Angleterre ne verront se réaliser leurs rêves de domination universelle. La terre et la mer sont au Seigneur; il n'y a qu'une barque qui soit sûre de ne point faire naufrage; Pierre est le seul souverain qui s'assied sur un trône inébranlable jusqu'à la consommation des siècles. — (*Voce della Verità.*)

A NOTRE-DAME DE PARIS.

Nous empruntons à la *Semaine religieuse* le texte du discours suivant prononcé par le P. Ad. Perraud, de l'Oratoire, après la communion pascale des hommes à Notre-Dame.

Une fois encore, Messieurs, vous venez d'affirmer solennellement votre foi devant le monde, et les annales de la communion générale de Notre-Dame comptent une grande date de plus : *Spectaculum facti sumus mundo* (1).

C'est d'abord le monde incrédule qui vous regarde et qui demeure confondu.

Il avait dit si souvent, il avait crié si haut que c'en était fait de notre antique et sainte religion ; que, chassée de ses dernières positions, elle n'avait plus de refuge que dans la sentimentalité des femmes ou dans la foi inconsciente des enfants ! Il répétait à tout propos et hors de tout propos que le surnaturel, pesé dans la balance de l'inexorable critique, avait été trouvé trop léger, et définitivement rejeté par la raison : *Appensus es in statera et inventus es minus habens* (2).

Vous venez de lui répondre par un grand acte de foi et d'amour; vous venez de lui prouver que le christianisme n'a rien à redouter de la science ni de la raison, et que les âmes les plus viriles se font toujours honneur de lui appartenir.

Que de fois déjà d'ailleurs ce monde a chanté victoire! Le christianisme était à peine au début de ses étonnantes destinées, que ses ennemis se glorifiaient de l'avoir vaincu. Après avoir répandu à torrents le sang des disciples du Galiléen, les Césars du second et du troisième siècles, annonçaient dans de fastueuses inscriptions leur triomphe sur la superstition chrétienne, *superstitione christiana ubique deleta.* Même impudence chez les hommes de 93, lorsque, après avoir amené ici l'image fangeuse de la déesse Raison, ils parlaient du ci-devant Christ, comme ils parlaient des ci-devant nobles et des ci-devant prêtres. Et hier, il y a deux ans, ne se vantaient-ils pas d'avoir *biffé Dieu* (3), s'imaginant que ce serait tâche aussi facile que de fusiller vingt prêtres avec un archevêque de Paris?

Souvent, donc, le christianisme a semblé courir de suprêmes périls, *in plagis supra modum, in mortibus frequenter* (II. Cor., XI, 23), et le monde a cru s'en être débarrassé.

Cependant, il est toujours vivant, et il faut lui appliquer cette parole triomphale de saint Paul qui acclame le mystère de ce jour : *Christus resurgens ex mortuis jam non moritur ; mors illi ultrà non dominabitur* (Rom., VI, 9). « Le Christ ressuscité d'entre les « morts ne meurt plus ; et la mort n'aura plus d'empire sur lui. »

En effet, le Christ est toujours vivant dans son Eglise, dans cette hiérarchie indestructible qui a été bâtie sur le granit. En vain, en ce moment, toutes les puissances du monde conspirent et se ruent contre elle. Saint Jean Chrysostome le disait au quatrième siècle, et il faut le répéter avec autant d'assurance que ce saint

(1) I. Cor. IV, 5. — (2) Daniel V. 27.
(3) Expression d'un journal de la Commune de 1871.

docteur : « Les flots se briseront, et le rocher demeurera immobile. *Stat petra, dissipantur fluctus !*

Le Christ est encore et toujours vivant dans tous ceux qui croient à sa parole, gardent fidèlement sa grâce, participent à ses mystères, et le portent dans une foi sincère, unie à un cœur pur.

Le saint vieillard Ignace d'Antioche, comparaissant devant l'empereur Trajan et interpellé sur son nom, avait répondu fièrement : « Je m'appelle porte-Christ, χριστοφόρος. Et dans la force toute divine que lui donnait cette présence de Jésus-Christ, vivant dans son cœur, le martyr partit avec allégresse pour affronter les lions du Colysée !

En ce moment, vous tous, Messieurs, qui composez cette immense assemblée, vous êtes aussi des porte-Christ. Le Sauveur Jésus que vous venez de recevoir dans la sainte communion est vivant en vous ! *Vivo ego, jam non ego, vivit vero in me Christus* (Gal., II., 20).

Je le répète, c'est là, entre toutes, la réponse décisive à opposer au scepticisme et à l'incrédulité. Ils nous disaient immobiles : vous marchez. Il parlaient de notre mort : vous vivez. Ils se vantaient de nous avoir réduits au silence du tombeau : et voilà que de vos rangs plus nombreux, plus pressés qu'ils ne l'ont peut-être jamais été à pareil jour, vient de s'élever vers le ciel cet antique *Credo* si souvent chanté par nos pères, et destiné à être répété sous ces mêmes voûtes par nos arrières petits neveux !

Et vous n'avez pas seulement dit : Nous croyons, *Credo.* Vous avez dit mieux encore. En allant recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, vous avez dit : Nous aimons ! Nous aimons le Christ calomnié par les Scribes, trahi par les Pharisiens ; nous aimons le Christ délaissé par les lâches et insulté par les ingrats. Nous l'aimons, et désormais nous affirmerons cet amour par notre fidélité, notre vie rendra témoignage de notre foi ! *Quis nos separabit a charitate Christi* (Rom., VIII, 35.)

Mais si vous confondez le monde incrédule qui vous regarde, vous faites tressaillir de joie le monde chrétien ! Lui aussi vous regarde, et il est consolé ! *Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus !*

Oui, cette communion générale de Notre-Dame est devenue une véritable institution catholique par l'influence qu'elle exerce sur le monde chrétien tout entier.

Quel honneur pour Paris de donner un tel spectacle à la grande famille chrétienne ! Quelle est donc, oserai-je dire avec Moïse, quelle est donc la nation où l'on voie de telles cérémonies, *quæ est gens tam inclyta quæ habeat ceremonias ?* (Deut., IV, 8.)

Oui, notre Paris, ce Paris dont Bossuet disait déjà que « rien ne pouvait abaisser son orgueil (1) », c'est vrai, il est orgueilleux, il est

(1) Sermon sur la résurrection dernière. Edit. Gaume, III, p. 38.

frivole, il est sensuel : on a pu le comparer à la Babylone corrompue et corruptrice contre laquelle s'élevaient avec tant de force les prophètes d'Israël. Mais dans cette Babylone, il y a une Jérusalem, la Jérusalem de la charité et du dévouement, la Jérusalem de la foi et de la piété. Où est-ce, je le demande, qu'on voit tant d'œuvres s'occuper des pauvres? Où y a-t-il de plus touchantes et de plus magnifiques manifestations de foi et d'amour pour Jésus-Christ? *Quæ est gens tam inclyta quæ habeat ceremonias?*

Mais aujourd'hui surtout, Babylone a fait place à Jérusalem, et j'ai devant les yeux une image ravissante de la cité de la paix, *beata pacis visio!*

Saint Augustin parlant des grands mystères accomplis dans Jérusalem les comparait à un parfum destiné à embaumer le monde tout entier (1).

J'en dis autant de cette communion pascale de Notre-Dame de Paris. La bonne odeur va s'en répandre au loin, pour réjouir, fortifier, consoler le reste de l'Eglise!

Il saura cette grande manifestation de votre foi, le Père commun des pasteurs et des fidèles, le Pontife œcuménique dont l'auguste vieillesse est abreuvée de tant d'amertumes; et au récit de cette émouvante solennité, il oubliera un instant l'injustice de ses ennemis, l'ingratitude de ses enfants!

Ils connaîtront cet acte d'amour envers Jésus-Christ, ces peuples lointains, entrés d'hier seulement dans la communion de l'Eglise catholique, et ils sauront que dans ce Paris, si célèbre par les gloires de l'esprit et les merveilles de la civilisation, des milliers d'hommes représentant toutes les classes de la société, sont venus célébrer en ce jour la Résurrection du Sauveur et rendre témoignage de leur foi en participant aux divins mystères.

J'ose donc dire, Messieurs, qu'en ce jour vous n'avez pas seulement accompli un devoir de piété individuelle, vous avez fait plus que cela; vous avez fait un acte social et catholique; vous avez donné un exemple d'une portée peut-être incalculable pour le présent et pour l'avenir.

Ce siècle avait perfidement exploité contre le Christ et contre son Eglise l'idée d'association, cette idée dont l'origine est cependant essentiellement chrétienne, puisque l'Église n'a jamais été que l'association volontaire de ceux qui croient à Jésus-Christ et font profession de vivre de sa vie. Vous ramenez aujourd'hui cette idée, avec toute la puissance qu'elle renferme, à son institution primitive.

Oui, voilà bien l'Eglise telle qu'on la vit dès les premiers temps! Ils avaient la même foi et ils étaient tous ensemble dans le même lieu. *Omnes qui credebant, erant pariter in eodem loco* (Act. ap.,

(1) Nec unguentum tuum in illa Jerusalem quasi in vase tenuisti; sed tanquam confracto vase unguentum per mundum diffusum est (Enarr. in Ps. XXX).

II, 44). Ils étaient tous ensemble, c'est-à-dire que leurs âmes étaient unies dans la profession d'une même vérité, dans le sentiment du même amour, l'amour qui unit les hommes à Dieu et les hommes entre eux. *Multitudinis credentium erat cor unum et anima una.* (Act. ap., IV, 32). Un seul cœur et une seule âme entre des milliers d'hommes! Ah! que cela est grand! que cela est divin! Eglise vivante de Paris, je te salue! que tes pavillons sont beaux et que tes tentes sont magnifiques. *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob, et tentoria tua, Israel!* (Num. XXIV, 5). Oui, en présence de cette grande assemblée des porte-Christ, je sens qu'il ne faut pas désespérer de notre régénération et que la confiance est un devoir.

Ecoutez donc, Messieurs, l'apôtre saint Paul, vous demandant d'être riches en foi et en vertus pour l'édification de l'Eglise, *ad ædificationem Ecclesiæ quærite ut abundetis* (I Cor. XIV, 18). Prenez cette parole dans ses deux sens : d'abord, dans son sens mystique et pieux. Donnez à tous l'édification du bon exemple, vous attirerez dans vos rangs les timides, les incertains, les irrésolus. Oh! que je voudrais pouvoir, en ce moment, vous montrer à ce Paris frivole, qui ne connaît rien des joies saintes de la religion. S'ils savaient le don de Dieu, ces hommes légers et ignorants, ils se décideraient à venir grossir vos rangs, et l'édification de l'exemple doublerait cet immense auditoire : *ad ædificationem Ecclesiæ!*

Mais il faut aussi, Messieurs, prendre cette parole dans son sens naturel et étymologique. Il ne s'agit pas seulement ici d'édifier l'Eglise par de bons exemples, vous le ferez, il s'agit d'une œuvre que les malheurs de ce temps rendent nécessaire. Il faut édifier, vous comprenez, il faut bâtir, car nous sommes environnés de ruines : *ad ædificationem Ecclesiæ quærite ut abundetis!* Or, la tâche est si grande que ce n'est pas trop de tous les dévouements, de toutes les bonnes volontés, de tous les cœurs; et il faut que tous se mettent à l'œuvre, *surgamus et ædificemus* (II, Esdr. II, 20). Oui, tous au travail, pour édifier, pour étendre par des actes de foi et des actes d'amour l'Eglise vivante! Tous à l'œuvre, pour relever aussi la cité terrestre, la patrie qui ne peut pas vivre, qui ne peut pas subsister si Dieu n'en redevient l'inébranlable fondement. *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* (Ps. CXXVI).

Et maintenant, Messieurs, je vous demande avec David, de bénir le Seigneur, et de chanter le cantique de l'action de grâces! *Ecce nunc benedicite Dominum, omnes servi Domini, qui statis in domo Domini* (1). Vous êtes venus ici, vous tenant bravement debout, sans rougir de votre foi, humbles devant Dieu, et saintement fiers devant les hommes. Et, comme tout à l'heure, pendant le saint sacrifice, vous avez fait retentir cette basilique de ce *Credo* des siècles, dont le chant a si profondément ému nos cœurs et provoqué nos larmes,

(1) Ps. CXXXIII.

vous allez maintenant faire monter vers Dieu le cantique de la reconnaissance; de la vôtre et de la nôtre aussi, puisqu'en ce jour nous vous sommes redevables d'une des joies les plus pures que nous ayons jamais goûtées. Vous allez chanter le *Te Deum*, et de ce magnifique cantique, je détache deux paroles que j'adresse à Dieu comme une prière, et que je vous envoie comme une bénédiction.

Oui, nous demanderons à Dieu du fond du cœur qu'il daigne soutenir, aider, fortifier ses serviteurs qu'il a rachetés de son sang, *Te ergo quæsumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.*

Ah! Seigneur Jésus, ces hommes, mes frères et mes concitoyens, mes frères dans l'Eglise et mes frères dans la patrie, vous ne les avez pas seulement rachetés, mais tout à l'heure, vous les avez désaltérés, vous les avez enivrés de votre sang! Fortifiez-les donc au milieu des combats, venez-leur en aide au milieu des périls, maintenez-les dans la plénitude de la foi et dans la persévérance de la vertu chrétienne, *famulis tuis subveni quos pretioso sanguine redemisti.*

Puis, ô mon Dieu, conduisez-les et soulevez-les jusqu'aux sublimes hauteurs de la vie éternelle, *rege eos, et extolle illos usque in æternum.*

Oui, conduisez-les toujours dans les sentiers de la droiture, de la justice, de l'honneur, du dévouement, de la foi saintement affirmée, de la foi pratiquée avec courage malgré tous les obstacles, en dépit de toutes les séductions: *Et rege eos!* Mon Dieu, faites-les grandir: *Extolle illos.* Qu'ils montent, qu'ils s'élèvent de vertu en vertu, de sainteté en sainteté; qu'ils aillent toujours à des pensées plus hautes, à des résolutions plus généreuses, à des sacrifices plus héroïques et plus parfaits! Si tous, nous avions vers les choses d'en haut ces élans de cœur et de volonté, *quæ sursum sunt quærite*, nous entraînerions le monde à notre suite, et il voudrait comme nous être chrétien, non-seulement avec conviction, mais avec enthousiasme.

Grandissez-donc, Messieurs, et développez en vous ce germe tout divin de la sainte communion, qui vient de vous être confié: *Oportet illum crescere!* Et si Jésus-Christ grandit en vous par votre fidélité, vous serez dans la voie royale des ascensions.

Marchons donc sans relâche. Jamais un pas en arrière; toujours en avant et en haut, *extolle illos usque in æternum!* jusqu'à ce que nous arrivions à cette éternité bienheureuse où nous chanterons le *Te Deum* qui ne finira jamais!

ILS ONT PEUR DE LA PRIÈRE.

Les pèlerinages, qui rentrent de plus en plus dans les mœurs, comme M. Thiers lui-même doit le reconnaître maintenant, préoccupent extraordinairement les révolutionnaires italiens. Ces braves gens qui font profession de rejeter le surnaturel, ont peur de la prière qui s'élève des sanctuaires catholiques ; ils ne savent plus voir qu'une conspiration dans la réunion de ces milliers d'hommes et de femmes de tout rang, de toute condition, qui vont demander à Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge et des saints, de sauver l'Eglise, de délivrer le Pape et de rendre à la société chrétienne la paix et la tranquillité. Ils ont peur de la prière ! Et c'est pourquoi ils expulsent les évêques, ils chassent les religieux, ils persécutent les prêtres, ils ferment les églises et détruisent les couvents. Ils ne croient pas en Dieu, et ils ont peur de ceux qui croient en Dieu ; ils ne voient dans la prière qu'un acte inutile et insensé, et ils ont peur de ceux qui prient. Ils ont plus de foi qu'ils n'en avouent : *dœmones credunt et contremiscunt.*

En Italie, on vient d'interdire plusieurs pèlerinages. Celui d'Assise paraît surtout plus redoutable aux geôliers du Pape ; ils feront tout ce qu'ils pourront pour l'empêcher, et il est bien probable qu'ils réussiront. Le 6 avril, une réunion de trois à quatre cents libéraux démocrates a eu lieu à cet effet au théâtre de la Minerve, à Pérouse ; le compte-rendu *officiel* parle de sept cents assistants. Le tout était présidé par le professeur Braccio Salvatori. « Le président (nous citons le rapport même énoncé des membres du bureau), le président a ouvert la séance par un discours où, annonçant aux assistants l'objet de la réunion, il a parlé spécialement du parti clérical, de la nécessité de le combattre toujours avec acharnement (*sic*), comme un parti qui, formé à la pratique de l'égoïsme le plus dégoûtant, ne respecte rien et travaille incessamment pour détruire la liberté conquise à peine encore au prix du sang de tant de martyrs (*sic*) ; qui, rendu fier par le dogme de l'infaillibilité, enhardi par le *cabinet clérical de la Belgique*, par les mots d'ordre venus de la France et de l'Espagne, ne néglige aucune occasion d'offenser notre dignité de peuple libre (*sic*). » (Applaudissements prolongés.)

L'ordre du jour suivant a été voté ; nous le recommandons à l'attention du lecteur :

Les citoyens réunis au théâtre de la Minerve, cejourd'hui 6 avril 1873, à onze heures du matin, ayant eu connaissance que, *sous le prétexte*

de la religion, les cléricaux *des diverses nations* veulent entreprendre *un pèlerinage politique* à Assise, pour faire une démonstration *en faveur du pouvoir temporel des Papes*, protestent contre cet attentat à la dignité et à l'indépendance du peuple italien, proclamant hautement que *si cela se fait et n'est pas empêché par l'autorité publique, ils s'opposeront à sa réalisation* PAR LA FORCE; et, *pour cela*, ils font appel aux autres villes, non-seulement de l'Ombrie, mais *de l'Italie entière*, afin que les libéraux italiens concourent tous à la protestation qu'on doit adresser au gouvernement et AUX MOYENS DE RÉSISTANCE *à employer*; tenant pour certain que, dans le cas où ce pèlerinage aurait lieu trop promptement les comités des diverses Sociétés patriotiques de l'Ombrie, unis et d'accord, *pourvoiront par* TOUS LES MOYENS POSSIBLES *à la résistance nécessaire*.

Voilà bien l'idéal de l'*Eglise libre dans l'Etat libre!* Cet ordre du jour a été voté à l'unanimité, cela va sans dire; ils étaient là deux professeurs de l'Université de Pérouse, le président et un autre; ces deux professeurs l'ont voté, s'ils ne l'ont rédigé, ils ont voté qu'ils se moqueraient de l'autorité, si l'autorité n'empêchait pas le pèlerinage; ce sont deux professeurs d'Université qui excitent le peuple à s'opposer *par la force* et *à employer tous les moyens possibles* pour entraver l'exercice d'un droit religieux! Cela peut donner une idée de l'ordre qui règne dans les esprits.

Ils prétendent que le pèlerinage d'Assise est une manifestation politique en faveur du pouvoir temporel. Qui le leur a dit? Personne; mais ils le supposent, ils le soupçonnent, et c'est assez pour qu'ils fassent entendre les plus terribles menaces contre ceux qui voudraient se rendre à Assise en pèlerinage. Mais, à ce compte, le gouvernement pourra être mis également en demeure d'interdire la messe et la récitation du *Pater*, si ces libérateurs de Pérouse y voient quelque attentat à leur dignité et à leur indépendance. C'est la liberté des libéraux.

Que fera le gouvernement italien? Il n'est pas difficile de le deviner. Il a déjà pris des mesures contre d'autres pèlerinages; on peut être sûr que celui d'Assise sera interdit : il faut bien contenter le *peuple* des clubs et des meetings. Cela contristera peut-être le vrai peuple, le peuple chrétien, qui forme la très-grande majorité de la population. Mais qu'est-ce que cela fait? Ce peuple-là ne se révolte pas; il gémit, il proteste, mais il continue de payer l'impôt de l'argent et du sang, tandis que l'autre, qui ne paie guère ni d'une façon ni de l'autre, sait faire des révolutions. Donc, tout pour la canaille, aux honnêtes gens de se résigner.

Cependant cela ne doit pas nous décourager. Quand on en est arrivé à cette extrémité que la prière n'est plus libre, que la cons-

cience est opprimée dans ce qu'elle a de plus intime, que les méchants l'emportent et que les bons n'ont plus d'autre ressource que Dieu, alors Dieu intervient pour rétablir la balance en faveur de la justice et de la vertu. A force de céder aux méchants, ceux qui se font leurs complices sont obligés de leur céder la place ; ils ont empêché les prières publiques, les processions, les pèlerinages, ils ne peuvent empêcher les manifestations, les émeutes, les insurrections ; ils ont éteint les cierges, mais ils ont allumé le pétrole.

Pour nous, chrétiens, ne craignons donc pas : les ennemis de l'Eglise ont peur de la prière, c'est une raison de plus pour prier. L'heure de Dieu viendra.

J. Chantrel.

LE CLERGÉ DU JURA SUISSE.

Le clergé du Jura suisse persécuté montre une constance qui lui fait le plus grand honneur, et qui sauvera la liberté religieuse dans ce pays que le libéralisme maçonnique tient aujourd'hui sous le joug. Les 97 prêtres à qui le gouvernement de Berne a retiré leur traitement et, à ce qu'il croit, leur juridiction, ont adressé *au Président et aux membres du conseil exécutif de la république de Berne*, une protestation qui restera comme l'un des plus glorieux monuments de cette Eglise persécutée. Nous la reproduisons :

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons été douloureusement surpris en recevant votre arrêté du 18 mars écoulé, par lequel vous déclarez suspendus de leurs fonctions officielles (civiles et pastorales) tous les curés du Jura qui ont signé la protestation contre la destitution de leur évêque légitime, Mgr Lachat, destitution prononcée par la Conférence des Etats diocésains.

Les griefs que vous alléguez contre eux dans les considérants de votre arrêté peuvent se résumer comme suit :

I. Par leur protestation, les prêtres du canton de Berne refusent de se soumettre aux injonctions de l'Etat, qui leur a défendu d'avoir aucune relation officielle avec Mgr Lachat, et leur a notamment interdit *d'exécuter à l'avenir aucun ordre, commandement ou mesure émanant de lui*

II. La protestation du clergé jurassien, en présence des décisions de la Conférence diocésaine et des ordres du gouvernement de Berne, est un acte de rébellion et de résistance ouverte vis-à-vis de l'autorité civile.

III. Ladite protestation dénie à l'État toute espèce d'autorité vis-à-vis de l'Eglise catholique, de sa constitution et de ses organes, dénote

l'intention de soulever les populations catholiques et constitue le plus grand péril pour la paix confessionnelle et la prospérité publique.

IV. La souveraineté de l'Etat, la prospérité publique et la paix confessionnelle ne peuvent dès lors être maintenues et assurées que par une intervention ferme de l'autorité civile.

Tels sont, Monsieur le Président et Messieurs, les prétendus griefs sur lesquels vous vous basez pour prononcer la suspension des curés catholiques du Jura et pour demander leur révocation aux Cours d'appel et de cassation du canton de Berne.

Nous ne pouvons, Messieurs, nous empêcher de protester de toute la force de notre âme contre les graves accusations que vous faites ainsi peser sur nous, et contre votre arrêté qui en est la conséquence.

I. Au jour de notre ordination sacerdotale, au pied des autels, nous avons promis *respect et obéissance* à notre évêque en communion avec le Saint-Siége, ainsi qu'à ses successeurs légitimes. C'est un serment que tout prêtre catholique est obligé de prêter et auquel il ne peut forfaire sans se déshonorer. Ce serment, nous l'avons tous fait; il a été solennel! Nous devons « respect et obéissance » à Mgr Lachat aussi longtemps qu'il sera reconnu comme évêque de Bâle par le Saint-Siége. Exiger de nous la violation d'un serment aussi solennel, c'est nous demander un acte qui serait pour nous, prêtres, une flétrissure, et imprimerait à notre front le stigmate de la honte et du déshonneur! C'est donc exiger de nous l'impossible. Dès lors vous ne devez pas, Messieurs, vous étonner qu'en face de vos exigences, nous ayons laissé échapper du fond de nos consciences sacerdotales et de nos cœurs profondément blessés un cri de noble indignation et de protestation énergique. Nous le répétons, Messieurs, vous ne pouvez exiger de nous la violation d'un serment. C'est pourquoi nous avons répondu et répondrons toujours à de semblables sommations par un énergique *non possumus*, et par cette vieille et mâle devise que nous aimons à vous redire : *Potius mori quam fœdari!*

II. Pour avoir agi selon notre conscience, pour n'avoir pas trahi nos serments, vous nous accusez, Messieurs, de rébellion et de résistance ouverte envers l'État. Nous protestons contre cette odieuse accusation et nous la repoussons avec indignation. Nous voulons rendre à César ce qui est à César, mais aussi et avant tout nous voulons rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Nous voulons obéir fidèlement à l'Etat comme des citoyens qui comprennent leurs devoirs civiques, qui aiment leur patrie et désirent ardemment sa prospérité; mais aussi nous voulons obéir à l'Eglise comme des prêtres pour lesquels l'obéissance solennellement jurée n'est pas un vain mot.

Et quand, Messieurs, avons-nous, comme citoyens, refusé obéissance à l'Etat? N'avons nous pas satisfait toujours à nos obligations civiques? Avons-nous jamais refusé les prestations que l'Etat a pu exiger de nous? Avons-nous refusé de payer les impôts et de satisfaire aux autres charges de toute espèce? Avons-nous commis un seul acte de

rébellion et de désobéissance comme officiers de l'Etat civil ? Nous pouvons au contraire affirmer et vous devez reconnaître que nous nous sommes toujours fait un devoir d'agir en citoyens soumis respectueusement aux lois et aux autorités constituées. Si nous n'avons pu, Messieurs, céder à votre récente injonction, c'est parce que, selon nous, l'Etat a envahi entièrement le domaine de l'Eglise et qu'ainsi vous nous avez placé entre la violation de nos serments et la dure nécessité de vous répéter cette parole de l'Apôtre : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Pour tout cœur noble, le choix ne pouvait être douteux, et nous avons la conscience d'avoir accompli un devoir des plus impérieux. Non, Messieurs, nous ne sommes ni rebelles ni révoltés pour avoir dénié à l'Etat le droit de régner sur les âmes et d'exercer un contrôle sévère dans le sanctuaire de nos consciences !

III. Si tout en obéissant fidèlement à l'État, nous ne pouvons lui reconnaître le droit de gouverner l'Église, nous ne voyons pas comment en cela nous pourrions constituer un danger pour la paix confessionnelle et l'autorité publique.

Nous repoussons encore énergiquement cette accusation. Nos principes en cette matière sont ceux de tous les prêtres catholiques fidèles à leur serment. Nous reconnaissons que l'Eglise ne doit pas empiéter sur les droits de l'État, mais nous ne pouvons admettre que l'État absorbe l'Eglise et la domine par le prétendu droit de la force. Ces deux sociétés, l'Eglise et l'État, doivent, selon nous, se mouvoir librement dans leur sphère respective. L'Eglise ne peut être la servante de l'Etat. C'est ce qu'affirmait énergiquement le célèbre Osius de Cordoue lorsqu'il disait à l'empereur Constance : « Dieu vous a donné l'empire, il nous a confié l'Eglise ; et de même que celui qui cherche à vous enlever votre autorité contredit l'ordre divin, de même aussi craignez, en attirant à vous ce qui est à l'Eglise, de vous rendre coupable d'un grand crime. Il est écrit : Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. C'est pourquoi il ne nous est pas permis de prétendre à l'empire dans les choses de la terre, et il ne vous est pas permis non plus d'ursurper l'encensoir et le pouvoir sur les choses sacrées. »

Ces principes sont aussi les nôtres, Messieurs, et nous croyons qu'il n'en est point de meilleurs à mettre en pratique pour établir solidement la paix et l'harmonie entre l'Eglise et l'Etat, et pour assurer la prospérité et le bonheur de notre patrie.

Aussi nous ne pouvons sans protester hautement vous entendre affirmer que nous sommes un danger pour la paix confessionnelle. Non, Messieurs, nous ne voulons point de troubles ni de dissensions ; nous ne cherchons nullement à soulever nos populations catholiques. Nous voulons que la paix et la concorde règnent parmi un peuple de frères. Mais nous voulons aussi et nous désirons ardemment la liberté pour tous. Nous connaissons et aimons par-dessus tout ces admirables paroles chrétiennes que les fondateurs de la liberté helvétique faisaient graver après leurs victoires, sur la chapelle de Tell : « Frères, vous êtes appe-

lés à la liberté... assujettissez-vous les uns aux autres par les liens d'une charité vraiment spirituelle. (Galat. v, 13.)

Ces héros catholiques proclamaient l'union et la charité fraternelles comme le gage le plus certain de la liberté.

Or, réaliser cette union et faire régner la charité dans les cœurs, tel est l'objet de nos désirs et de nos vœux les plus ardents. Oui, Messieurs, nous voulons le calme et la tranquillité, et la paix confessionnelle ne périclite nullement parce que 97 prêtres du Jura osent réclamer dans le pays qui s'appelle la Suisse, la plus précieuse et la plus sacrée de toutes les libertés, la liberté de conscience !

IV. L'exposition fidèle de la situation dans laquelle nous nous trouvons, exposition que nous vous avons faites avec loyauté, prouve combien aussi votre arrêté du 18 mars écoulé est violent et injuste à notre égard.

Nous protestons donc contre toutes les conclusions de cet arrêté autant par motif d'injustice commise envers nous que pour cause d'incompétence du côté de l'État. Nous voulons encore espérer, Messieurs, que vous retirerez les mesures qui nous frappent si injustement, et qui atteignent plus encore nos populations catholiques que leurs pasteurs. Vous ne voudrez pas plonger plus longtemps tout un pays, tout un peuple dans la tristesse et la douleur !

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Porrentruy, le 27 mars 1874.

(*Suivent les signatures de tout le clergé.*)

La noble attitude du clergé jurassien, et les protestations qui s'élèvent de toutes parts contre les actes tyraniques de ces libéraux, semblent avoir embarrassé le gouvernement de Berne, qui commence à craindre d'avoir été trop vite et trop loin. Sans revenir sur la question du traitement, il a permis aux curés du Jura de faire les fonctions de prêtres, non de curés, c'est-à-dire qu'il continue de leur retire l'administration des paroisses, mais qu'il veut bien tolérer qu'ils disent la messe, confessent et communient les fidèles. C'est du moins ce qui a été réglé pour le temps de Pâques. Cette tolérance hypocrite et ridicule persistera-t-elle ? Il est permis d'en douter. En attendant, les catholiques de France soutiennent leurs frères du Jura, et viennent largement en aide au courageux clergé qui reste fidèle à son devoir. La souscription ouverte à cet effet par l'*Univers* dépasse aujourd'hui 30,000 francs, et elle prend chaque jour de plus grandes proportions.

MONSEIGNEUR LACHAT (1).

L'iniquité a consommé son œuvre. L'évêque de Bâle a été expulsé par la police soleuroise de la résidence que les traités et les concordats lui avaient assurée. Mgr Lachat a quitté cette terre ingrate et inhospitalière; il a demandé au canton de Lucerne un asile qui lui a été accordé avec empressement. L'évêque de Bâle, chassé de Bâle par la Réforme en 1527, de Porrentruy par la Révolution en 1793, de Soleure par la Commune en 1873, se retire au centre de la Suisse, à quelques pas du Grutli, berceau de la liberté helvétique, sur les confins des cantons primitifs qui fournissent encore la garde de Pie IX, tout près du nonce apostolique, représentant du Pape dans ces régions catholiques. Espérons que l'exilé de Soleure trouvera sur ce sol tout imprégné de la foi chrétienne, la paix, le repos et la liberté qui lui ont fait défaut depuis tant d'années sur le territoire *catholique* de Soleure.

Reprenons un à un tous les incidents de la triste journée du 16 avril. Une dernière fois Mgr Lachat avait offert l'auguste sacrifice dans ce ravissant oratoire qu'il avait créé de ses deniers et où il avait fait passer toute la foi et la piété de son âme. Sur l'autel, la Vierge immaculée, patronne et gardienne du diocèse et de son évêque ; aux côtés de Notre-Dame de Bâle, saint Henri, bienfaiteur insigne de la vieille cathédrale, saint Pantale, un des premiers apôtres martyrs de l'antique évêché. Au-dessus du pontife à l'autel, les armes de Pie IX, le grand, l'immortel; puis, sur les parois du sanctuaire, saint Charles et les pestiférés, modèle du dévouement épiscopal; le pauvre de Rome, saint Benoît-Joseph Labre, saint Eugène, patron de l'évêque persécuté.

Revêtu des ornements de la Pâque, Monseigneur avait célébré lentement et dans le recueillement du sacrifice; là il avait redit avec toute l'Eglise ces belles paroles de l'Introït de ce jour, qui lui venaient comme un encouragement à la lutte et une promesse après la victoire : « Venez, *les bénis de mon Père*, recevez la couronne, *alleluia*, qui vous a été préparée dès l'origine du monde, *alleluia*, *alleluia*, *alleluia*. » Dans l'épître du jour, il avait entendu l'apôtre saint Pierre disant ces paroles qui semblaient faites pour les persécuteurs de nos temps : « Vous avez renié le saint et le juste; vous l'avez livré aux plus vils traitements... Faites pénitence et convertissez-vous. »

Puis entrant dans la sainte joie des martyrs, l'évêque avait dit

(1) Extrait d'une correspondance adressée à l'*Univers* et datée du 18 avril.

avec l'Eglise : « Voici le jour que le Seigneur a fait, réjouissons-nous et tressaillons de joie. La droite du Seigneur a fait la force : la droite du Seigneur m'a élevé : *Alleluia, alleluia.* » A l'évangile, Jésus présidait à la pêche miraculeuse, devant Pierre étonné et ravi. Ainsi, dans les filets de la sainte Eglise, viendront un jour, pressés et nombreux, ses persécuteurs d'aujourd'hui. — « Le Seigneur a ouvert les portes du ciel ; la manne est tombée comme la pluie, pour les nourrir, il leur a donné un pain du ciel, l'homme a mangé le pain des anges, *alleluia!* » Quelles promesses, quels divins horizons, quels biens au-dessus des pauvres dons de la terre! Que font au chrétien, à l'évêque, toutes ces choses périssables que le monde lui dispute? Dieu a ouvert les portes du ciel, c'est assez. *Alleluia!*

C'est ainsi que l'évêque de Bâle avait réconforté son âme aux divines joies du banquet de la Pâque. A neuf heures, les membres du chapitre cathédral, les sénateurs, les conseillers du prélat, plusieurs prêtres de la ville et du Jura, accourus pour faire cortége à leur père, se pressaient autour de Monseigneur. Quelques instants après, les délégués du gouvernement de Soleure se présentent. Ils signifient à l'évêque de Bâle l'ordre du conseil exécutif qui l'expulse de sa résidence qu'il doit quitter sur-le-champ.

Ils engagent le prélat à se retirer de son plein gré, pour leur épargner l'emploi de la violence. L'évêque, d'une voix calme et résolue, déclare à ses persécuteurs qu'il ne quittera que par la force une maison qui est la sienne, par son élection et par les fonctions qu'il exerce ; si on le laisse libre, il y restera, selon son droit ; si on lui fait violence, il cédera à la violence en protestant hautement contre l'injustice et l'injure portées à sa personne. Devant cette déclaration formelle, le chef de la police soleuroise, M. Ackermann, est mandé à l'évêché ; il donne aussitôt l'ordre à Monseigneur de quitter le palais, et se déclare prêt à employer la force, et à se faire escorter des gendarmes, si le prélat se refuse à le suivre. Aux ordres de cet agent supérieur de la force publique, Monseigneur cède en protestant ; il bénit les prêtres qui l'entourent et qui ne peuvent retenir leurs sanglots : il bénit sa famille en larmes dans les corridors de la maison.

Un instant, il quitte son implacable geôlier ; c'est pour aller dans sa chapelle, faire une dernière prière et saluer encore une fois ces amis de sa piété de chaque jour. On franchit les portes du palais : le chef de la police escorte sa victime et s'impatiente du cortége de prêtres qui suit les pas du pontife. A quelques pas de l'évêché, des femmes en larmes sont prosternées et implorent une dernière bénédiction. Monseigneur s'arrête et les bénit avec effusion. Lui aussi

ne pouvait-il pas dire à ces femmes fidèles : « Ne pleurez pas sur moi, mais sur vous, sur vos enfants, sur cette cité coupable et aveuglée qui repousse le don du Seigneur. »

La cathédrale était proche, l'église de l'évêque, son épouse mystique. L'homme de la police avait fait son œuvre; il avait mis de force l'évêque de Bâle à la porte de sa résidence officielle; cette porte était fermée et gardée par la force publique. Ackermann (que ce nom reste pour la postérité) se retira et d'un cœur léger courut recevoir les félicitations du gouvernement de Soleure qui restait en séance, attendant la fin de tout cela.

Pendant ce temps, l'évêque de Bâle, suivi de son cortége de chanoines et de prêtres fidèles, restait prosterné devant les tombeaux sacrés de saint Urs et de saint Victor, patrons, gardiens et martyrs de la ville de Soleure, et de tout l'évêché de Bâle. Membres de la légion thébéenne, ces courageux soldats avaient scellé de leur sang la foi catholique. Qu'ils animent de leur courage, au jour de la lutte, l'évêque, les prêtres et le peuple chrétien du diocèse de Bâle!

A quelques pas de la ville est la résidence d'une famille qui a dans l'Etat et dans l'Eglise un grand nom, une grande mémoire. Les du Haller sont la gloire de la Suisse, à qui ils ont apporté l'illustration de la science, de la valeur guerrière et des services rendus à l'Eglise dans les postes les plus élevés. C'est dans cette famille, bien digne d'un si grand honneur, que Mgr Lachat, chassé de son palais épiscopal, a cherché un asile contre l'injustice et la haine des persécuteurs de l'Eglise.

Tout le jour, les sympathies des gens de bien ont cherché l'illustre expulsé dans la noble retraite qui lui était faite. Le chapitre cathédral, fidèle à son dévouement envers son premier pasteur, s'est rendu en corps sous la conduite de M. Fiala, grand prélat, et de M. Girardin, grand doyen, pour présenter à l'évêque de Bâle ses derniers hommages, et recevoir une dernière fois la bénédiction épiscopale. Ce fut une grande consolation pour l'évêque proscrit de se voir de nouveau entouré de ses fidèles et courageux conseillers; la séparation fut pleine de larmes et aussi pleine d'espérance en des temps meilleurs.

Jeudi matin, 17 avril, Mgr Lachat, accompagné de son chancelier, s'est rendu à Altishoffen, au canton de Lucerne, où une hospitalité généreuse lui était réservée. C'est la première étape de l'évêque de Bâle sur cette terre catholique, à laquelle le vaillant proscrit de Soleure apporte, avec les dons de Dieu, l'honneur de sa présence et le trésor de ses bénédictions. *Laus Deo!*

LE CANTON DE NEUCHATEL.

Le canton de Neuchâtel qui fait partie du diocèse de Lausanne, n'est pas plus à l'abri des entreprises libérales que le canton de Genève et les cantons qui font partie du diocèse de Bâle. Le clergé catholique de ce canton a adressé, à la date du 17 mars, au Grand Conseil, les observations suivantes concernant le projet de loi ecclésiastique; ces observations font connaître à la fois le projet et les dispositions du clergé catholique de Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs,

Les soussignés prêtres du diocèse de Lausanne, exerçant les fonctions du ministère dans le canton de Neuchâtel, après avoir sérieusement examiné le projet de loi ecclésiastique soumis à vos délibérations, croient devoir vous adresser à ce sujet les observations suivantes :

Dans l'état actuel de l'Europe, en face de complications menaçantes qui peuvent surgir d'un instant à l'autre, il nous semble qu'un sage patriotisme commande impérieusement de maintenir entre tous les citoyens la paix et l'union, qui font la force et assurent le bonheur de notre pays. Or, les questions que soulève le projet de loi et surtout la solution donnée à quelques-unes d'entre elles, sont de nature à diviser et à agiter profondément les esprits.

Vous allez toucher, Messieurs, au domaine de la conscience, c'est-à-dire à ce que l'homme a de plus intime et de plus sacré; c'est là surtout qu'il importe d'éviter les discussions irritantes et les mesures vexatoires. Jusqu'à ces derniers temps, le canton de Neuchâtel avait échappé à ces luttes religieuses qui mettent aux prises les gouvernements et les Églises, et certes personne ne songeait à s'en plaindre. L'État respectait les droits des consciences, les fidèles respectaient son autorité, et ces bons rapports, cette harmonie entre les deux pouvoirs, avaient assuré l'établissement paisible et la prospérité de la république. Aussi, à notre connaissance, aucune voix ne s'est élevée au sein de la population catholique du canton pour réclamer des modifications aux rapports qui existent actuellement entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique; d'où l'on peut conclure que ces rapports répondent suffisamment aux besoins de la situation, et offrent aux droits réciproques toutes les garanties nécessaires. Nous avons peine dès lors à nous convaincre que, pour ce qui concerne en particulier le culte catholique, les innovations contenues dans le projet aient véritablement le caractère d'opportunité que comporte une décision législative si grave en elle-même. Ne formant dans le canton qu'une faible minorité, les catholiques se trouvent satifaits par la paisible jouissance de la liberté que leur garantit la Constitution, et ils redoutent tout ce qui, dans les circonstances présentes, pourrait apporter sur le terrain religieux un ferment de discorde et susciter des conflits

Nous ne pouvons en effet vous le dissimuler, Messieurs, le projet de loi que vous allez discuter méconnaît nos droits les plus essentiels, porte atteinte à l'organisation intérieure de notre Eglise, et consacre des principes qui alarment nos consciences. On peut ne pas partager nos idées sur ce point, mais des législateurs à vues larges et élevées ne sauraient ni contester la liberté de nos croyances, ni leur refuser le respect dû à toute conviction sincère. Or pour nous, catholiques, l'Eglise n'est pas une institution humaine soumise aux caprices de l'opinion, dépendante de la volonté de ses membres, ou à la discrétion des pouvoirs politiques. C'est une société divinement établie, dotée par son fondateur d'une constitution complète, qu'il n'appartient à aucune puissance humaine de modifier. Dès son origine, le christianisme a proclamé et maintenu dans la société le principe de la distinction des pouvoirs, qui seul garantit efficacement la dignité et l'honneur des consciences.

Eh bien, Messieurs, votre projet de loi sortant de ce domaine civil où l'État a droit à notre soumission et où il est assuré de l'obtenir toujours, pénètre dans le sanctuaire des choses spirituelles, pour y trancher, de sa propre et unique autorité, des questions de compétence purement ecclésiastique. L'élection du clergé par le peuple et sa réélection périodique conférant seules le droit de remplir les fonctions pastorales, l'établissement et la circonscription des paroisses déterminés par la loi sans le concours de l'évêque diocésain, la révocation des curés et vicaires réservée au Conseil d'Etat, en dehors des garanties que nos lois canoniques exigent pour un acte aussi grave, la suppression de la subordination hiérarchique, que tout prêtre catholique doit à ses supérieurs, enfin la rupture, sans entente préalable, et par une seule des parties contractantes de la convention qui règle les rapports de notre Eglise avec le gouvernement, tout cela, Messieurs, se trouve dans le projet de loi. Or, de telles dispositions nous semblent porter une atteinte directe à la pleine liberté de culte que nous garantissent les deux Constitutions fédérale et cantonale.

Il est évident, en effet, qu'un culte n'est plus libre lorsqu'on lui impose une organisation contraire à sa nature et à son histoire, ou lorsque ses ministres n'ont pas l'indépendance que réclament leurs fonctions spirituelles.

Nous estimons donc, Messieurs, remplir un devoir de conscience et de patriotisme, non-seulement comme prêtres, mais aussi comme citoyens soucieux du bonheur de leur pays, en vous priant d'écarter de votre loi les dispositions qui touchent à la constitution intime de notre culte, et qui sont évidemment du ressort d'une autorité distincte de la vôtre.

Quant aux questions mixtes, qui intéressent également l'Eglise et l'État, elles doivent se régler d'un commun accord, par une entente facile entre les deux pouvoirs, sur la base de concessions réciproques et d'un mutuel respect.

De cette manière, vous maintiendrez parmi nous cette tolérance pratique qui, dans un pays comme le nôtre, peut seule assurer la paix religieuse; vous donnerez à la Suisse et à l'Europe un honorable exemple, et vous contribuerez efficacement à la prospérité de la patrie neuchâteloise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Neuchâtel, le 17 mars 1873.

VUICHARD, Raymond, curé.
BOVET, J., curé.
RÆMY, Charles, vicaire.
BERCHIER, J., curé.
BERSET, J.-J., curé.
RUEDIN, A., curé.
GOETSCHMANN, A., curé.
GUMY, P.-J., curé.

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

« Pour les nations comme pour les individus, dit quelque part « Bossuet, le malheur fait dans les âmes un vaste désert où retentit « la voix de Dieu. » Dans ces derniers temps, en effet, le malheur ayant accablé les peuples, des personnes plongées dans l'erreur ont ouvert les yeux à la vérité, contemplé, saisies de frayeur, la cause des malheurs qui nous affligent, la Révolution, et dans un moment de tristesse se sont écriées : « Il nous faut rompre avec nos pré« jugés d'enfance et répudier une part de l'héritage de 89... le salut « est à ce prix. » Et cependant on tient plus que jamais à la liberté mal entendue de la Révolution, surtout à la *liberté de conscience.*

Liberté de conscience, tel est l'un des principes fondamentaux — si l'on peut donner le nom de principes à ces espèces de grands mots sans sens et sans raison — de la fameuse Constitution de 1789... Mais que faut-il entendre par liberté de conscience? En entendant le mot *conscience* on dirait qu'on veut nous ramener à nos devoirs, aux devoirs de la conscience, aux principes de justice et d'équité, à l'observance de la loi de Dieu et de la religion... Car ne serait-il pas absurde de penser que liberté de conscience signifie licence, signifie indépendance absolue à l'égard de Dieu, négation de religion, action libre contre la conscience?

« Evidemment, dit M. Auguste Nicolas, la liberté de conscience « est la liberté de pratiquer sa religion, la liberté d'obéir à sa cons« cience, la liberté de faire son devoir en face de quiconque vou-

« drait en gêner le libre exercice... » Cette liberté-là nous ne la devons pas à la Révolution; elle n'est pas une des conquêtes de 89; elle existe depuis que le monde est monde. Les païens la connaissaient et l'affirmaient parfois aussi bien que nous; Socrate et Sénèque l'ont soutenue par leur sang : l'un en face des Athéniens, l'autre en présence de Néron; le juif Eléazar, la mère des Machabées et ses sept enfants, devant Antiochus. Il était réservé cependant au christianisme de la proclamer avec toute la solennité de l'héroïsme. Dès le commencement, les chrétiens ont bien compris les paroles de leur Maître : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce « qui est à Dieu. » — « Ne craignez aucunement ceux qui ne peu- « vent tuer que le corps, mais qui ne peuvent rien sur l'âme. »

Instruits et encouragés par ces paroles de la Sagesse éternelle, les premiers héros du christianisme, les apôtres, affirmaient hautement leur liberté devant les princes de la Synagogue d'abord et ensuite en face d'autres tyrans : « Il vaut mieux, disaient-ils, obéir « à Dieu qu'aux hommes. » Et ils livraient leurs corps aux bourreaux, et ils répandaient leur sang pour défendre la liberté d'obéir à leur conscience. Des millions de martyrs les ont suivis dans ce combat, et le christianisme proclamait partout, gravée en lettres de sang, la liberté d'agir selon sa conscience.

Mais quelle est donc cette liberté de conscience qu'ont enfantée nos législateurs de 89? quelle est cette immortelle conquête de la Révolution que réclament à cor et à cri nos modernes libéraux?

Hélas! ce n'est pas la liberté de faire son devoir et d'obéir à sa conscience; c'est la liberté, ou plutôt la licence de rompre avec tout devoir, d'agir au rebours de sa conscience.

En emportant avec elle les noms sacrés de religion, de devoir, de conscience et de bien, la Révolution s'est attaquée à toute religion, à tout devoir, à toute conscience et à tout bien, Tout est libre pour elle, excepté la pratique du bien et de la vraie religion de nos pères. A peine quatre ans s'étaient-ils écoulés depuis la proclamation du grand principe de la liberté de conscience, qu'on proscrivait tout culte et toute religion.

Oui, quatre ans après, on décrétait l'ostracisme ou l'échafaud pour des milliers de prêtres, de religieux, de fidèles chrétiens obéissant à leur conscience; on brisait avec tous les devoirs de la conscience, en abolissant même Dieu dans la société.

Et nos modernes libéraux ne sont-ils pas d'accord avec cette pratique de la prétendue liberté de conscience? Ne voit-on pas comment de nos jours on entend cette liberté en Italie, en Allemagne, en Suisse et en Espagne? C'est au nom de cette liberté

qu'on a supprimé pour les catholiques toute liberté d'exercer leur culte comme ils l'entendent; et les libéraux de tous les pays de faire écho, dans les journaux et dans les pamphlets, à cette persécution qui, renouvelée de Julien l'Apostat, exploite la liberté au profit de l'impiété et qui s'affuble du manteau de la religion et de la justice pour commettre la plus grave des injustices et le plus grand crime contre la religion elle-même.

Nous usons de représailles, dit-on; l'Eglise catholique n'a-t-elle pas inventé les bûchers et les tortures contre ceux qui désertaient sa bannière? Cette réplique bien des fois répétée et toujours victorieusement réfutée ne cesse pas d'être sur les lèvres de tous les libéraux et malheureusement encore sur celles de quelques catholiques égarés; c'est le *nec plus ultra* de leurs arguments pour soutenir la liberté nouvelle de conscience.

Nous ne devons pas répéter ici toutes les réponses catholiques puisées à la source la plus pure de l'histoire. Nous ne devons pas revenir sur toutes les raisons qui mettent à néant cette sotte façon de se défendre, en apportant pour tout motif de défense la sévérité de quelques jugements prononcés par des gouvernements catholiques contre des hérétiques transfuges de la religion qu'ils avaient fait serment de professer, aussi bien que perturbateurs de la société civile, ébranlée par leur prosélytisme.

Nous pourrions répondre en opposant aux quelques victimes de la sévérité des gouvernements politiques, plutôt que de l'Eglise elle-même, les milliers de victimes du fanatisme hérétique et de l'impiété des incrédules et des apostats.

Nous passons tout cela sous silence, et nous disons seulement que l'Eglise catholique a toujours entendu, mieux que toute autre secte soi-disant tolérante, la liberté de conscience, même à l'égard de ceux qui ne lui appartiennent pas ou qui ont déserté sa bannière.

Depuis le commencement du christianisme, la force n'a jamais été l'arme de l'Eglise pour convertir les infidèles à la foi révélée; l'Eglise a même défendu de baptiser les enfants des païens, sans le consentement exprès de leurs parents; la persuasion, les miracles, la sainteté de la vie, voilà les moyens de propagation du christianisme. Lorsqu'un peuple devenait tout chrétien et que les lois de Jésus-Christ passaient dans les lois civiles, il était bien nécessaire, c'était son droit, que l'Eglise assurât la tranquillité de ses associés conquis à la foi. On a donc quelquefois employé la contrainte pour réprimer les perturbateurs de la religion, on a châtié les coupables qui, rebelles à leur serment, abusaient de l'indulgence de l'Eglise

pour propager leurs erreurs et mettre le trouble parmi les peuples.

Mais cette répression était d'abord spirituelle, l'excommunication frappait les rebelles; on ne se servait de châtiments corporels qu'à la dernière extrémité.

Toute association humaine n'est-elle pas en droit de se défendre contre ceux qui l'attaquent, afin de conserver sa vie? L'Eglise, pour être une société divine, n'en est pas moins une société humaine; pourquoi défendrait-on à l'Eglise ce que possèdent par droit toutes les associations humaines? Dans toute société civile le pouvoir de répression pour conserver sa vie est si nécessaire, qu'à défaut du gouvernement, en cas d'anarchie, tout individu y supplée de fait pour garder sa vie et ses biens. Il n'est donc pas possible que la seule Eglise, la société la mieux organisée, manque d'un pouvoir si essentiel à sa vie.

Cela suffit pour répondre à cette objection si usée du libéralisme en déroute. Insistons sur nos doctrines. Sur quel principe s'appuie le libéralisme pour proclamer sa liberté de conscience? La liberté est le privilége de la vérité, l'erreur n'a pas le droit d'être libre. L'homme n'est pas fait pour devenir le jouet de l'erreur; son esprit, son intelligence n'aspire qu'à la vérité. Il est donc dans l'ordre qu'on s'oppose à tous les obstacles qui empêchent la vérité de se faire jour dans l'esprit de l'homme.

L'individu aussi bien que la société a le droit d'empêcher l'erreur de pénétrer parmi les masses, et d'élever des barrières contre l'influence pestiférée de l'erreur. L'erreur est un poison mortel: aurait-on le droit de vendre des poisons? Voilà pourquoi l'Eglise catholique a toujours tenu ferme contre l'invasion de l'erreur dans son association chrétienne. Voilà l'explication du célèbre *non possumus* qui donne et donna toujours sur les nerfs du libéralisme. Voilà l'intolérance légitime du catholicisme, et le principe de sa conduite qui lui a valu l'existence de dix-neuf siècles.

Mais le libéralisme quel principe avance-t-il pour réclamer une liberté qui est tout l'opposé de la liberté de la vérité?

Car, dans la doctrine libérale, liberté de religion et de conscience, veut dire de fait liberté d'irréligion, veut dire même liberté d'attaque à toute religion, veut dire liberté de tout croire, excepté les dogmes catholiques, et même de ne rien croire; liberté de pratiquer un culte quelconque, excepté toujours le culte catholique, et même de n'avoir aucun culte.

La liberté, objectera-t-on, est le privilége de la vérité, soit; mais où est la vérité? où est l'erreur? Chacun n'a-t-il pas le droit de revendiquer celle-là et d'imputer celle-ci à ses adversaires? Dès lors

la liberté de religion et de conscience, au gré de chacun, avec toutes les manifestations et les propagandes, même de l'impiété, même du matérialisme et de l'athéisme, n'est-elle pas la conséquence logique d'une telle situation ?

Il est étonnant, pour ne pas dire monstrueux, d'entendre des hommes raisonnables, des hommes éclairés au flambeau de la révélation qui luit surtout depuis dix-neuf siècles, parler de la sorte. «Où est la vérité? où est l'erreur?» Il est donc permis de nier toute vérité, de professer l'impiété, le matérialisme, l'athéisme! Où est la vérité? Modifiez un peu les termes, c'est la même question que le gouverneur indifférentiste de la Judée adressait jadis au Christ Sauveur ; et comme cet homme interrogeant la Sagesse éternelle : « Qu'est-ce que la vérité ? » lui tournait le dos pour ne pas entendre la réponse, ainsi nos modernes libéraux, avec un air insouciant, nous demandent où est la vérité, et ils nous tournent le dos pour ne pas la connaître et ne professer que l'erreur.

Où est la vérité ? Mais la vérité est là, Messieurs, où vous l'avez quittée pour ne proclamer que l'erreur, la vérité est toujours juste dans ce qui est opposé à votre négation et à votre mensonge. La vérité n'est pas, ne peut pas être dans la négation de toute religion, dans l'impiété, le matérialisme et l'athéisme. La négation pure est un signe manifeste d'erreur. « L'homme ne vit pas seulement de « pain, disait la Sagesse incarnée, mais de toute parole qui sort de « la bouche de Dieu. » Le libéralisme ne cherche que du pain et des réjouissances, *panem et circenses*, comme les païens, et il a renié la parole éternelle de Dieu, la lumière du visage de Dieu, laquelle reluit à notre raison, pour se précipiter, tête baissée, dans les ténèbres les plus épaisses de l'erreur.

Le libéralisme s'est ravalé jusqu'à la brute, il a envié et appelé de toutes ses forces l'origine simienne, il s'est dit : « L'homme « n'est que de la chair, » et il en a conclu que Dieu n'existe point.

D'abord, une telle théorie, une tolérance pareille poussée jusqu'à la licence de toute doctrine et, sous ce nom, de toute négation de doctrine, au profit de la seule négation, de la destruction de tous les principes les plus élémentaires et les plus fondamentaux de la vie humaine; une telle théorie qui, sous titre de liberté de religion et de conscience, contient le néant de toute religion et de tout devoir, nous disons que c'est un crime de lèse-vérité et de lèse-société. C'est tout simplement le renversement de tout ordre avec le renversement de la raison qui, sans Dieu et sans esprit, n'est qu'un nom sans réalité.

Une société, d'après les philosophes païens eux-mêmes, d'après

la raison la plus vulgaire, ne peut pas vivre sans un fond de vérités religieuses, sans de profondes assises de vérités indiscutées qui servent comme de base à tous les devoirs sociaux.

Et vous voudriez que des sociétés chrétiennes, qui se croient légitimement et justement en possession de la vraie vérité, dussent souffrir que l'apostasie, la négation de tout soit érigée en principe et en droit, ce qui amènerait sa ruine et la ruine entière de la société civile elle-même?

Voilà donc la liberté de conscience si choyée par le libéralisme et même par quelques catholiques égarés! Si telle est la grande conquête de 89, nous pouvons désormais rentrer dans nos forêts et dans nos bois pour y mener la vie des cannibales, et on inscrira alors sur le front de nos villes: *finis societatum humanarum.* Les brutes formeront une société commune avec l'homme pour s'entre-déchirer jusqu'à complète destruction.

J'entends quelques libéraux moins avancés et moins sceptiques se récrier et dire que ce n'est pas là ce qu'ils prétendent: ils veulent bien que l'homme ait le droit de régler sa conscience en principe et en fait, comme il l'entend, mais ils n'ont jamais admis qu'il faille pousser ce droit jusqu'à la licence et à la négation de toute vérité et de Dieu lui-même.

C'est fort bien: mais aussitôt que vous avez érigé en principe et en droit la liberté du mal, la négation des vérités surnaturelles dans leur ensemble ou en partie, avec quel droit pouvez-vous imposer des limites et borner cette liberté?

Comment répondrez-vous à ceux qui vous opposent que leur conscience leur défend de croire même aux vérités naturelles; qu'ils sont convaincus de la stupidité et du fanatisme de ceux qui croient en Dieu; que, par conséquent, étant libres de suivre les convictions de leur conscience, on ne peut pas les empêcher de se conduire à leur gré?

Et même, abstraction faite de cela, n'est-il pas vrai que, de fait, la liberté du mal une fois déchaînée, on ne l'arrête plus? N'avons-nous pas dit que quatre ans après l'érection de cette liberté en droit, on en vint d'emblée à décréter l'abolition de tout culte, de toute religion, de Dieu lui-même?

Ne vit-on pas, après cela, la déesse Raison, une prostituée, recevoir et l'encens et l'adoration due à Dieu? Et de nos temps, dans tous les pays où la liberté de conscience est érigée en principe et en droit, ne voit-on pas les solidaires et les libres-penseurs, les athées et les matérialistes, les nihilistes en un mot, prêcher librement, faire de la propagande, recruter chaque jour de nouveaux

membres et menacer la société ahurie de pillages, de destruction et d'incendies?

Qui est-ce qui apporte remède à ce mal ? Qui est-ce qui lève la voix pour interdire de pareilles énormités? N'est-il pas vrai qu'on les soutient, qu'on laisse agir librement leurs auteurs au nom de la liberté de conscience? N'est-ce pas là ce qu'on pratique dans toute l'Europe modernisée.

Malheur à la société si elle ne se relève pas et ne retourne à Dieu et à l'Eglise qu'elle a abandonnés! Malheur à nous si, dans le vertige qui nous entraîne, nous voulons encore opiniâtrement tenir à ces funestes principes de destruction et de ruine, décorés du beau titre de conquêtes immortelles! — (*Gazette de Liége.*)

ÉPHÉMÉRIDES DE AOUT 1872.

3. — Mort, en odeur de sainteté, de Mgr Romano, évêque d'Ischia.

5. — A Notre-Dame (Indiana, Etats-Unis), réunion du chapitre général des missionnaires de Sainte-Croix du Mans; le P. Sorin est élu supérieur général. — Mort de M. Delaunay, directeur de l'Observatoire de Paris, noyé en mer par accident. — M. Thiers se rend à Trouville où il séjourne quelque temps.

7. — A Paris, mort de M. Jean-Melchior Du Lac et d'Aure, comte de Montvert, le doyen des rédacteurs du journal l'*Univers*, dans lequel il écrivait depuis 1833.

8. — Séance solennelle des cinq Académies; proclamation des prix de vertu; discours de M. le duc de Noailles qui rend un magnifique hommage aux Frères des écoles chrétiennes, aux soldats français, au clergé et aux victimes de la Commune.

9. — M. Limbourg, préfet de l'Hérault, est nommé préfet des Bouches-du-Rhône en remplacement de M. de Kératry, démissionnaire; M. Cantonnet, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet du Rhône en remplacement de M. Pascal, nommé conseiller d'Etat.

10. — Protestation de Mgr Agnozzi, chargé d'affaires du Saint-Siége en Suisse, contre la loi genevoise du 3 février 1872 relative aux corporations religieuses.

11. — Mort de Mgr Walsh, évêque d'Ossory (Irlande). — A Mons (Belgique), grand pèlerinage de 25,000 personnes au tombeau de sainte Wandru.

12. — Bref du Saint-Père à Mgr Zinelli, évêque de Trévise, qui a institué une fête pour célébrer l'anniversaire de la définition de l'infaillibilité pontificale.

15. — Fête de l'Assomption. — Un décret de la Congrégation des Rites constate les miracles obtenues par l'intercession du vénérable Charles de Sèze, de l'ordre des Mineurs réformés de saint François.

22. — Adresse envoyée à leurs frères de Genève par l'assemblée générale du *Pius-Verein*, réuni à Einsiedeln.

25. — Pèlerinage à Notre-Dame de Montaigu (Belgique), et couronnement de la statue de la Vierge par l'archevêque de Malines.

27. — A Poitiers, ouverture du congrès des associations catholiques ouvrières; il se ferme le 30 août.

28. — Encyclique de Pie IX,

Apostolicæ sedis, relative aux protonotaires apostoliques.

30. — Cluseret, Razoua et Lefrançais, membres de la Commune, sont condamnés à mort par contumace.

31. — La Sacrée-Congrégation des Rites concède l'introduction de la cause de béatification de M. Bénigne Joly, fondateur des religieuses hospitalières de Notre-Dame de la Charité, à Dijon, et reconnaît l'antiquité du culte rendu au bienheureux Pierre Le Febvre, premier compagnon de saint Ignace de Loyola.

ÉPHÉMÉRIDES DE SEPTEMBRE 1872.

1. — Décret portant la nomination du général Chanzy au commandement du 7e corps d'armée (siége à Tours), et du général Ducrot au commandement du 8e corps d'armée (siége à Bourges). — Victoire des catholiques dans les élections municipales de Naples.

2. — Une correspondance s'échange entre Mgr Krementz, évêque d'Ermeland, et le gouvernement de Berlin, relativement à la question des excommunications prononcées par l'évêque contre les prêtres rebelles à l'autorité de l'Eglise. — L'ex-Père Hyacinthe (M. Loyson), écrit au journal protestant le *Temps* pour combattre le célibat ecclésiastique et annoncer qu'il va se marier; sa lettre est datée de Paris, 25 août. A Paris, ouverture du congrès de l'enseignement chrétien.

3. — Mariage, à Londres, de M. Loyson avec Mme veuve Merriman.

4. — Congrès protestant des pasteurs de la Poméranie, de la Prusse, de la Saxe et du Brandebourg, à Kammin, dans le but d'aviser deux moyens d'arrêter les progrès de l'athéisme des Etats modernes. — Ouverture du parlement hongrois. — La loi contre les Jésuites est exécutée à Strasbourg.

5. — A Berlin, entrevue solennelle des empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. — Première séance de l'Internationale à la Haye (Hollande) sous la présidence du communiste parisien Ranvier; on déclare que le conseil général de Londres est dissous et qu'un autre sera constitué à New-York; Karl Marx donne sa démission.

6. — Evacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne par les troupes allemandes. — A une lettre que lui a écrit le cardinal Patrizi au sujet de l'immoralité des théâtres, le ministre Lanza répond que le gouvernement veille et que, d'ailleurs, la loi ne lui donne pas tous les moyens de réprimer le mal. — Mort du docteur George Philipps, professeur de droit à l'Université de Vienne.

8. — Fête de la Nativité. — Allocution du Saint-Père à deux mille jeunes gens; il y fait allusion à l'entrevue des trois empereurs à Berlin. — Grande manifestation religieuse à Lyon. — Grand pèlerinage à Czentochau (Pologne).

11. — En Bavière, promulgation de la loi contre les Jésuites. — A Constantinople, mort de Mgr Mélétius Staravéros, archevêque de Drama *in partibus*, qui était revenu du schisme à la vraie Eglise en 1861.

12. — Vingt-deuxième congrès des associations catholiques d'Allemagne, à Breslau. — Congrès pédagogique à Venise.

14. — Dernière séance du tribunal arbitral de Genève, chargé de prononcer dans la question de l'*Alabama*, agitée entre l'Angleterre et les Etats-Unis; le tribunal fixe à 15 millions 500 mille dollars en or l'indemnité que l'Angleterre doit payer aux Etats-Unis.

17. — Les évêques d'Allemagne tiennent à Fulda des conférences qui se terminent le 21, et après lesquelles ils publient un Memo-

randum sur les affaires religieuses dans l'empire.

18. — A Malmoë, mort de Charles XV, roi de Suède et de Norvége. — Grand pèlerinage de Paris à Notre-Dame de la Salette.

19. — M. Thiers quitte Trouville et s'installe au palais de l'Elysée, à Paris. — Mort à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, du comte Gaétan Mastaï, frère aîné du Pape. — Mort de Mgr Buscarini, évêque de Borgo San-Donnino, en Italie.

20. — Deuxième anniversaire de la captivité de Pie IX. — De nouveaux faits de persécution sont signalés en Lithuanie et en Pologne, principalement dans le diocèse de Chelm.

21. — A Christiania, le prince d'Ostrogothie est proclamé roi de Suède et de Norvége, et prend le nom d'Oscar II.

22. — Mort de Djémil-Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie. — Interdiction d'un banquet projeté à Chambéry, et dans lequel M. Gambetta devait parler.

23. — A Lugano, ouverture du sixième congrès international de la paix et de la liberté, sous la présidence de M. Battaglini, conseiller national.

25. — L'empereur Guillaume signe un décret qui prive l'évêque d'Ermeland des revenus de son évêché.

26. — Grand banquet démocratique à Grenoble; M. Gambetta y prononce un discours dans lequel il indique à ses amis politiques la conduite à tenir aux élections générales qu'il regarde comme prochaines, et parle de l'avénement d'une nouvelle couche sociale.

28. — La Sacrée-Congrégation des Rites s'occupe des causes de canonisation et de béatification du bienheureux Nicolas de Flue, du vénérable Vianney, curé d'Ars, et du culte public de temps immémorial rendu au pape Eugène III.

29. — A Constantinople, concile œcuménique des schismatiques qui déclare schismatique l'Eglise bulgare. — A Rome, publication du décret qui étend à l'Université romaine les règlements des autres universités, et qui y nomme de nouveaux professeurs.

30. — Expiration du délai fixé par le traité de Francfort pour l'option des Alsaciens-Lorrains et des Français résidant au territoire annexé, qui ont voulu conserver la nationalité française; grand mouvement d'émigration.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

58. — **Les Serviteurs de Dieu**, par Léon Aubineau. troisième édition: 2 volumes in-12 de xii-498 et 508 pages; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — Prix : 6 fr., et par la poste, 7 fr. Un ouvrage sérieux et édifiant qui arrive à sa troisième édition est un ouvrage qu'il n'est plus nécessaire de recommander au public : son succès prouve assez qu'il se recommande par lui-même, par l'intérêt qu'il présente, par le charme du style et par le sujet qu'il traite. Ici, les héros sont les *Serviteurs de Dieu*, c'est-à-dire ces hommes, ces femmes qui se sont dévoués tout entiers au service de Dieu, ce qui revient à dire encore qu'ils ont rendu aux hommes les plus grands services. Les nommer, ce sera montrer l'intérêt que présentent ces Notices plus ou moins développées que M. Aubineau leur a consacrées, et qui toutes sont écrites avec le cœur autant qu'avec la plume par un écrivain dont le monde religieux apprécie les travaux. Ces héros, c'est le curé d'Ars,

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

c'est la sœur Rosalie, c'est M. Des Genettes, ce sont les Petites Sœurs des pauvres, c'est le R. P. de Ravignan, c'est la marquise Le Bouteiller, c'est le comte Schouvaloff, ce sont le capitaine Marceau, Marie-Eustelle, François-Marie Camper, le R. P. Libermann, la Mère Emilie, M. de Vidaud, Adèle de Trenquelléon, M. Rauzan, Madame Louise de France, M. Picoté, les premières Mères de la Visitation, les saintes femmes si bien nommées les Fleurs du Carmel, et les religieuses de Sainte-Marie des Bois, etc., etc. Il y a là des noms presque inconnus, même du monde religieux, mais qui sont des modèles de vertu que M. Aubineau sait justement faire aimer et admirer. Il y a des personnages du dix-septième, du dix-huitième et du dix-neuvième siècle; la plupart sont nos contemporains, un certain nombre appartiennent à cette période de renaissance du dix-septième siècle qui offre tant d'analogie avec la nôtre. Ce qui s'est fait il y a deux cents ans donne quelque espérance pour les tristes temps que nous traversons. Les *Serviteurs de Dieu* que notre siècle a vus, ceux qui travaillent encore au milieu de nous, prouvent bien que l'ancienne vérité est toujours vivante, qu'elle a toujours la puissance d'élever et de féconder les peuples, qu'elle a toujours en ses mains le secret de nourrir et de fortifier les cœurs, de former et de conserver les Etats, de consolider et de cimenter les sociétés. Ces efforts des serviteurs de Dieu passent inaperçus aux yeux du monde. Ils pénètrent néanmoins de toutes parts et contredisent partout la corruption moderne. Resteront-ils stériles? se demande M. Aubineau. Et il répond : « C'est dans un dessein de miséricorde que Dieu suscite les saints et qu'il fait surgir au milieu de nous des œuvres de prières et de charité. » M. Aubineau a donc confiance dans l'avenir; nous avons confiance comme lui, et nous regardons le succès de son livre comme l'un des signes consolants de nos jours si malheureux.

59. — **La Croix et l'Autel**, par M. l'abbé Pauvert; in-12 de 352 pag.; Paris, 1873, chez Bray et Retaux.— Nous ne craignons pas de dire tout de suite que voilà l'un des livres les plus remarquables qui aient paru dans ces dernières années sur le mystère de la Rédemption et sur l'Eucharistie. M. l'abbé Pauvert était déjà connu par une *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, à laquelle Mgr l'évêque de Poitiers, un juge si compétent, avait rendu ce témoignage que le livre « se distingue autant par l'éminence et la sûreté de la doctrine que par l'éclat du mérite littéraire, la variété de l'érudition et l'heureux à-propos des démonstrations scientifiques. » Ce sont bien là les mérites qui distinguent aussi *La Croix et l'Autel*: sûreté de doctrine, fermeté et élégance de style, érudition, opportunes et frappantes applications de démonstrations scientifiques à la solution des difficultés présentées par les mystères de la religion. Il y a, sous ce dernier rapport, cinq chapitres, du XXXIXe au XLIIIe inclusivement, qui ne manqueront certainement pas de faire une vive impression sur les savants de bonne foi mais peu instruits des vérités religieuses et trop portés à voir dans le dogme de l'Eucharistie, tel que l'enseigne l'Eglise, des impossibilités et des contradictions qui n'existent pas. M. l'abbé Pauvert montre admirablement bien qu'il y a mystère, mais qu'il n'y a pas absurdité, par conséquent que la foi de l'Eglise est justifiée et que la parole de Dieu ne peut être révoquée en doute. Ce n'est pas, d'ailleurs, l'esprit seulement qui éprouvera de sérieuses jouissances à étudier le livre de M. l'abbé Pauvert, c'est le cœur aussi; car si ce livre est une œuvre de science et de théologie, il est en même temps une œuvre de spiritualité. Le chrétien croyant le lira avec le bonheur qu'on éprouve à voir sa foi justifiée, ses doutes éclaircis; l'incroyant sincère y trouvera des lumières qui l'amèneront à cette source de vie et de vérité qui est Jé-

sus-Christ dans le Saint-Sacrement.

00. — **Souvenirs de Révolution** dans les départements de l'Ouest, *Conspiration des Bazinistes*, épisode de la lutte entre la Gironde et la Montagne, par dom Paul Piolin, bénédictin de la Congrégation de France; in-12 de 102 pages; Paris, 1870, chez L. Willem.—Cette brochure est l'histoire d'une conspiration peu connue et assez inexactement rapportée par les historiens qui s'en sont occupés en passant. Les conspirations se succèdent avec tant de rapidité et sur tant de points différents à la fois, dans les temps de révolution, qu'elles finissent, en effet, par détourner l'attention des historiens et qu'elles restent le plus souvent inaperçues dans la foule des événements. Tel a été le sort de la conspiration ourdie par Jacques-Rigomer Bazin, à la fin de 1793 et au commencement de 1794, et, quoi qu'elle ait été sur le point de mettre en feu plusieurs départements de l'Ouest, les historiens n'en parlent pas, ou n'en donnent que des détails plus capables d'égarer les lecteurs que de les instruire. Ils attribuent tout le rôle principal dans cette affaire à Garnier (de Saintes), et il est certain néanmoins que ce représentant du peuple ne fut que l'instrument dont se servit le Comité de salut public, poussé lui-même par René Levasseur, ce député de la Sarthe qui s'est acquis une si sinistre notoriété par sa conduite dans la Vendée et dans les Ardennes. Dom Piolin, que ses beaux travaux sur l'*Eglise du Mans pendant la révolution* a si bien familiarisé avec les événements dont les départements de l'Ouest ont été le théâtre pendant la période révolutionnaire, a voulu rétablir sur ce point l'exacte vérité; la brochure dont nous venons de donner le titre s'appuie sur les faits les plus avérés et sur des documents authentiques; on peut dire qu'elle est la restitution d'une page qui ne manque pas d'importance dans l'histoire de la première révolution.

J. Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de 32 pages in-8*. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous au nom de **M. Putois-Cretté, éditeur, rue de Rennes, 90, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine	»	20

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME III (1)

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

(1) Dans cette Table, les Chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.





